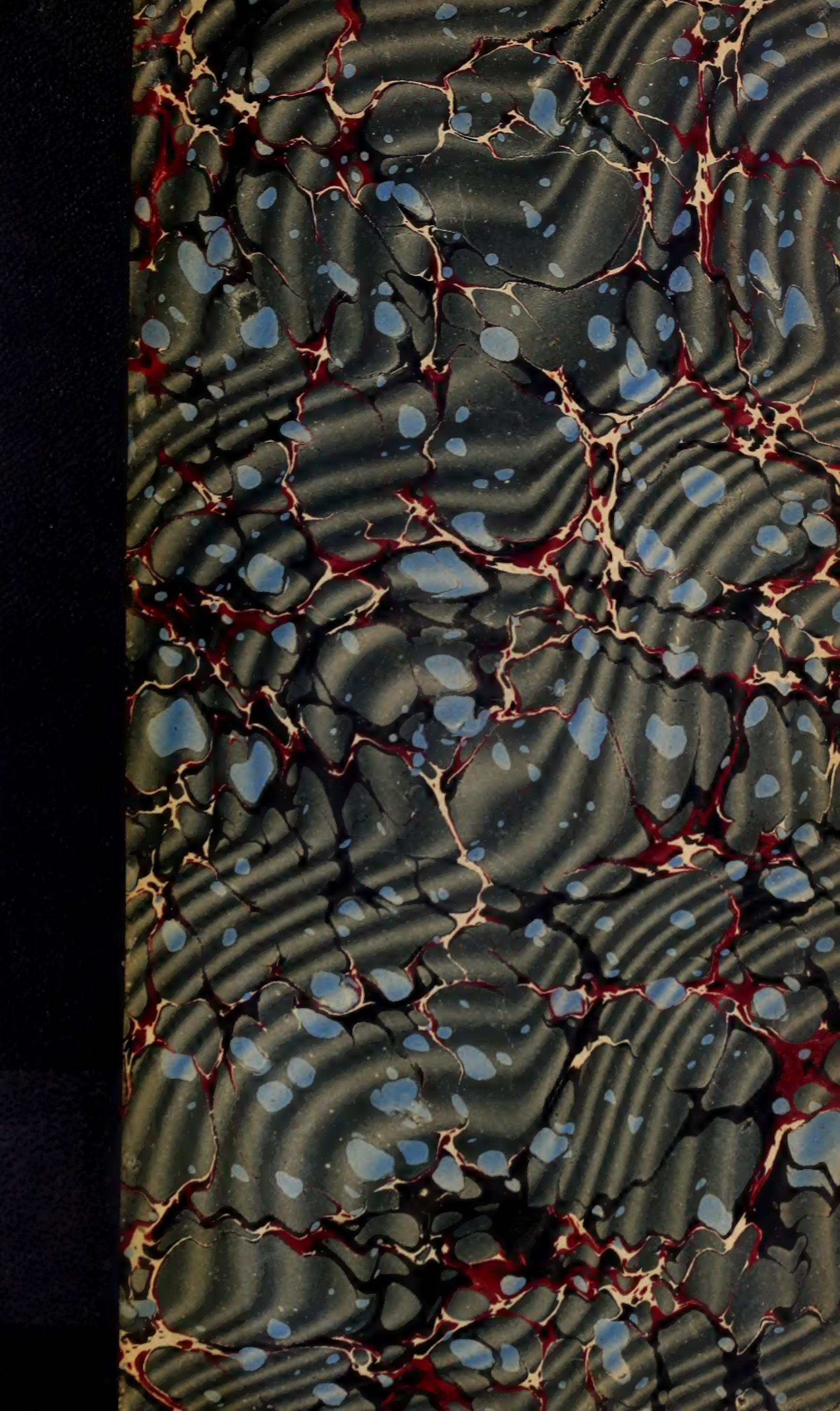
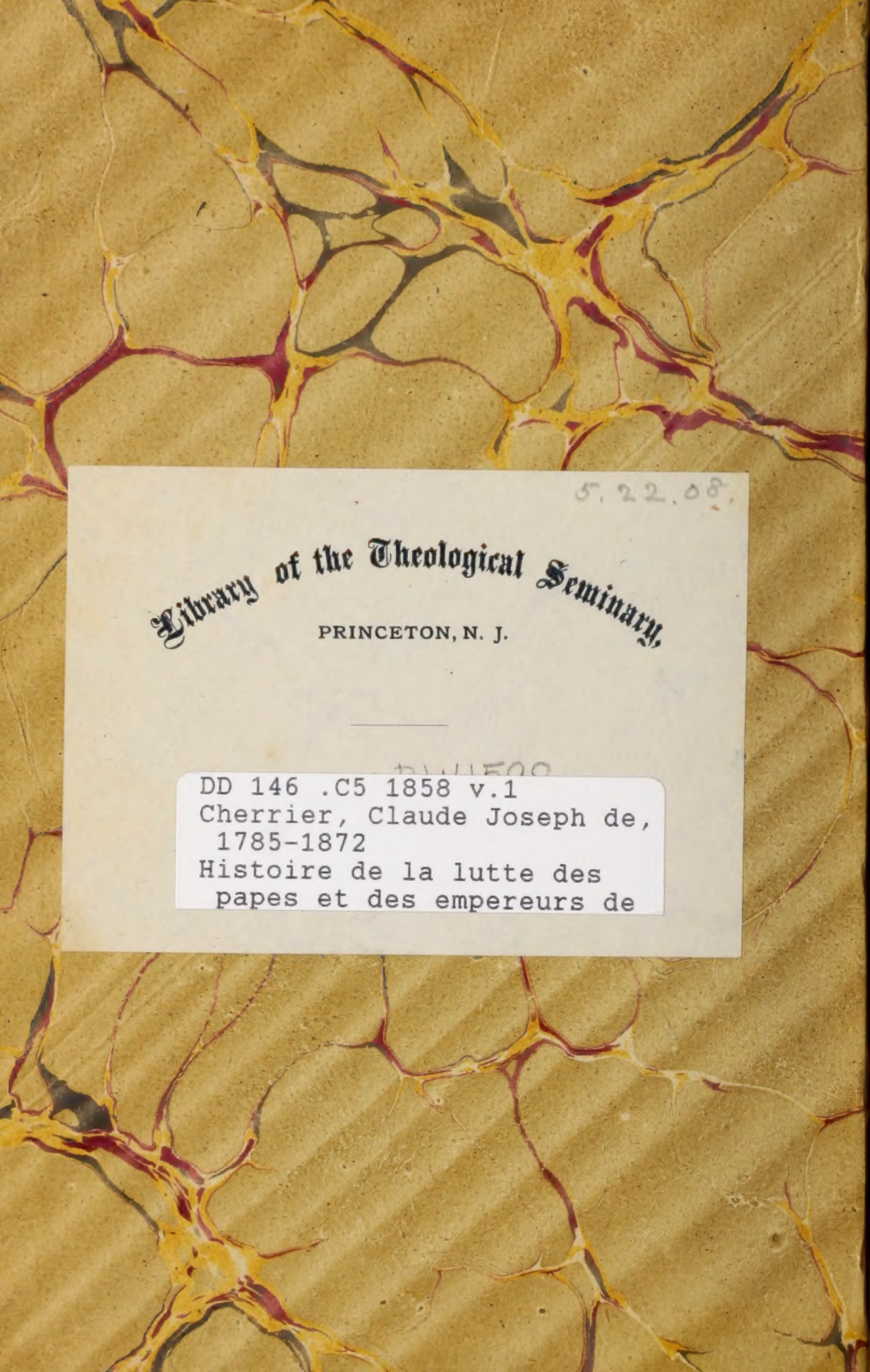








HISTOIRE

DE LA

LUTTE DES PAPES

ET

DES EMPEREURS

DE LA MAISON DE SOUABE

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE

RUE SAINT-BENOÎT, 7.

HISTOIRE

DE LA LUTTE

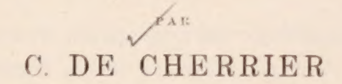
DES PAPES

ET

DES EMPEREURS

DE LA MAISON DE SOUABE

DE SES CAUSES ET DE SES EFFETS



PAR

C. DE CHERRIER

MEMBRE DE L'INSTITUT

2e ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE

TOME I



PARIS

FURNE ET Cie, ÉDITEURS

45 RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

M DCCC LVIII

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE

Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, le monde des anciens nous paraît divisé en deux régions principales : l'*Empire Romain* et *le pays des Barbares*.

D'un côté, des nations policées obéissent au gouvernement des empereurs : elles possèdent de grandes richesses ; une armée permanente habituée à vaincre, les défend ; des lois écrites les protégent. De l'autre, nous voyons des peuples de races diverses, belliqueux et pauvres ; puis des tribus campées sur de vastes territoires qui s'étendent jusqu'aux glaces du pôle, et où elles mènent pour la plupart une vie rude sous un ciel rigoureux. Mais, de fréquentes relations avec les Romains avaient appris aux Barbares à connaître ce bien-être que procure l'opulence. Ils brûlaient de franchir la frontière impériale, que longtemps ils attaquèrent sans succès, parce que leur valeur désordonnée ne pouvait tenir contre la puissante organisation des légions. Rome parvint à les contenir, les refoula même au loin et fit sur eux la conquête de vastes pays, tant que son gouvernement conserva quelque vigueur, que ses armées se recrutèrent avec facilité.

Mais il vint un temps de décadence où les Barbares, trouvant la frontière dégarnie et les aigles confiées à des mercenaires étrangers, ne craignirent plus d'attaquer un empire qui s'en allait en ruines. Débordant alors de toutes parts sur l'Europe,

ils prirent possession des meilleures provinces, y fondèrent des établissements permanents et anéantirent cette vieille puissance romaine qui avait brillé d'un si vif éclat.

Les annales des peuples modernes datent de cette époque. Non-seulement l'ancien ordre social disparut à la suite des invasions, mais tout ce qu'on avait appris durant cette longue période que nous nommons l'*Antiquité* fut à peu près oublié : le monde entier devint le pays des Barbares. Pendant longtemps on n'y connut d'autres droits que ceux de la guerre, d'autres distinctions sociales, que celles de forts et de faibles, de vainqueurs et de vaincus.

La chute de l'empire romain doit au reste causer moins de surprise que son existence de cinq siècles. Les bases de ce gouvernement étaient mauvaises, et jamais il ne put s'appuyer que sur la force militaire, c'est-à-dire sur un principe également menaçant pour la sûreté du prince, la liberté et le bonheur des peuples. César avait creusé d'une main puissante les premiers fondements de la monarchie; son successeur acheva d'élever l'édifice, mais ce fut avec hésitation, parce qu'il voulut combiner la pratique du despotisme avec les apparences de la liberté. Monarque absolu aux dehors républicains il se réserve tous les pouvoirs politiques, militaires et religieux, il crée une garde impériale en même temps qu'il fait légitimer son autorité par le sénat, et qu'il repousse la couronne qu'on lui met dans la main. Son gouvernement n'eut ainsi aucun principe avoué; il laissa indécise la question vitale de toutes les monarchies, l'hérédité. Tibère, bien décidé à anéantir les débris d'une république désormais impossible, attaque vigoureusement l'opposition toujours nombreuse dans la ville. Vers la fin de sa vie, il se retire à Caprée, moins pour se livrer à de sales débauches que la vieillesse ne comporte plus, que pour cacher aux Romains sa décrépitude et frapper avec moins de danger ceux qui lui faisaient obstacle. Tyran invisible derrière les rochers de son île, il y brave les poignards et ne cesse de proscrire que quand ses ennemis ont disparu. Après lui, il ne resta plus dans l'empire qu'un despote, des soldats et des esclaves. Un tel système, dont toute la force reposait sur un pouvoir viager, et sur le dévouement

intéressé des prétoriens devait dégénérer rapidement. Le règne des Trajan et des Antonins, fut pour l'empire un temps d'arrêt sur la pente rapide de la décadence ; mais après eux les jours redevinrent de plus en plus mauvais : la bassesse du sénat, la licence des gens de guerre, les caprices du maître n'eurent plus de bornes. Une révolte éclatait, on tuait l'empereur, on traînait son corps aux Gémonies, puis un nouveau despote, qu'un sort semblable attendait, était mis à sa place, sans que personne songeât à recouvrer des libertés dont le nom même se perdait. La pourpre, mise à la folle enchère, était adjugée par les soldats à l'ambitieux qui promettait davantage ; simple légionnaire, sénateur, Romain ou Barbare, peu importait. L'esprit militaire, longtemps conservé, s'affaiblit, dès que les richesses du monde appartinrent aux Romains. Situation étrange ! depuis que l'armée disposait du pouvoir suprême, le recrutement devenait de plus en plus difficile. Il fallut remplir les cadres de Goths, de Germains et d'autres Barbares, ennemis naturels de Rome, et auxquels fut confié le soin de défendre l'Etat.

Au milieu de tant de désordres, présages infaillibles d'une grande catastrophe, la religion chrétienne, nouvellement enseignée aux hommes par une bouche divine, jetait des racines profondes. Aux riches, elle commandait la charité, aux malheureux la patience ; elle promettait aux justes une vie meilleure, car celle-ci n'était pour eux qu'un passage, et les récompenses célestes les attendaient. Les classes populaires et les esclaves, étonnés d'un langage si nouveau, désertaient les temples des idoles et allaient adorer le vrai Dieu, celui qui ne veut ni premier ni dernier dans sa maison, parce qu'à ses yeux les hommes sont égaux. Les premiers chrétiens sortirent des rangs du peuple. Mais comme l'Evangile était la charte d'affranchissement du genre humain, que sa doctrine appelait la société à des destinées meilleures, dès le premier siècle de notre ère, une multitude de gens de tous états [1], que le dégoût des mœurs païennes poussait à abandonner le culte des idoles, embrassèrent la religion nouvelle. De son côté, le gouvernement avait

1. Voir la lettre de Pline le Jeune à Trajan (L. 10, ep. 97).

très-bien compris qu'un grand danger le menaçait. Non content de dominer les choses terrestres, les empereurs plaçaient dans le ciel leur autorité. Le paganisme leur élevait des temples, le sang des victimes arrosait leurs autels. Pour les chrétiens, au contraire, Dieu était unique, immatériel, et la mort effaçait toute distinction mondaine! Jusqu'alors le pouvoir avait toléré, protégé même le culte des dieux étrangers; il proscrivit celui du Christ. La religion devint le prétexte de persécutions dont la cause était toute politique. On voua au supplice les ennemis des idées anciennes et des empereurs païens en qui elles s'étaient personnifiées. Mais ces rigueurs, impuissantes contre des croyances, ne firent que hâter les progrès de la révolution religieuse. Vers la fin du IIIe siècle les chrétiens, sans former encore la majorité de la population de l'empire, étaient nombreux dans les provinces et jusque dans le palais impérial. Constantin, loin de chercher, comme ses prédécesseurs, à arrêter le mouvement des esprits, rompit avec les superstitions païennes. Déjà, les Barbares étaient aux portes; l'empire s'écroulait et Dieu, dans sa miséricorde, choisissait cet instant pour faire triompher la religion annoncée par le Christ, parce qu'elle devait bientôt sauver la société et changer la face du monde.

Le temps marqué pour la chute de Rome approchait. Constantin hâta ce grand désastre en transportant le siége de l'empire sur les rives du Bosphore [1]. Il sauva l'Orient, mais il perdit l'Italie. Le Capitole fut dépouillé à la fois de ses faux dieux et de sa puissance. Plus tard, quand, assaillis de tous côtés par les Barbares, les successeurs de Constantin firent deux lots de l'empire, la reine des cités n'eut plus que le vain titre de capitale de l'Occident. Les empereurs n'y parurent qu'à de longs intervalles et habitèrent de préférence Milan ou Ravenne, plus rapprochées de la frontière qu'il fallait défendre. Depuis longtemps dans l'empire, la corruption du siècle avait dépravé les mœurs; l'antique vertu guerrière avait disparu; plus d'amour de la patrie, plus d'institutions, plus de gloire, rien ne restait de ce qui conserve la vie à une nation. Ce fut alors que des peuples inconnus, pous-

1. La nouvelle capitale fut dédiée solennellement le 11 mars 330.

sés les uns sur les autres par une impulsion irrésistible se précipitèrent sur l'Europe. Ils franchirent les Alpes et s'avancèrent jusqu'au détroit de Messine, dévastant tout sur leur passage, comme un torrent de lave brûlante qu'aucun obstacle ne peut arrêter. Les malheureux Italiens, sans appui et sans espérance, abandonnèrent leurs villes en cendres pour chercher un asile dans les lieux les plus sauvages de l'Apennin, ou parmi les lagunes de l'Adriatique. Rome elle-même était prise et saccagée par Alaric [1], sans qu'Honorius, son faible empereur, osât sortir de Ravenne d'où il pouvait contempler, à l'abri du péril, les ravages des Goths. Le gouvernement, habitué à acheter à haut prix le repos d'un moment, ne savait obtenir de courtes trêves qu'en se soumettant à des traités honteux, en faisant de lâches concessions. Le peuple ne pouvait acquitter les impôts dont on le surchargeait, et les dernières ressources de l'empire servaient à payer les Barbares, de plus en plus exigeants et redoutables. On vit alors Alaric imposer un empereur aux Romains; traîner à sa suite cet esclave couronné, puis le dépouiller de la pourpre dont il l'avait revêtu [2]. Les légions tremblaient à la vue des hordes ennemies; un chef goth disait avec un mépris insultant qu'il était las d'immoler des guerriers aussi timides. Il ne concevait pas comment ceux qui fuyaient devant lui comme de vils troupeaux prétendaient disputer plus longtemps la possession des provinces et de leurs trésors.

L'empire romain finit misérablement. Romulus Auguste, que son jeune âge avait fait surnommer *Augustule*, ne fit que paraître sur le trône impérial. Les mercenaires qui composaient la presque totalité de sa garde, ne se contentant plus d'une solde mal payée, demandèrent qu'on leur cédât le tiers des terres de l'Italie. Le gouvernement refusa. Ils mirent à leur tête Odoacre, chef des Hérules, qui, après avoir détrôné le successeur imberbe des Césars [3], lui aumôna avec la vie une pension de 6,000 sols d'or (476). La victoire avait donné l'empire à Odoacre, mais il

1. 24 août 410. Des esclaves ouvrirent pendant la nuit la porte Salarienne, et les chants de victoire des Barbares réveillèrent les Romains.

2. Attale, empereur en 409, sous le règne d'Honorius, dégradé en 410.

3. L'empire romain avait duré 507 ans depuis la bataille d'Actium.

ne prit point le titre d'empereur. Les soldats le proclamèrent roi d'Italie, et ce fut pour ce pays le commencement d'une ère nouvelle : la domination des Barbares [1].

Une ombre de sénat siégeait encore dans la ville : assemblée sans pouvoir, parée d'un vain titre. Augustule lui signifia son abdication. Après en avoir délibéré, seulement pour la forme, le sénat renvoya à Constantinople les insignes du pouvoir suprême, en déclarant qu'il était inutile de conserver un empire en Occident. Comme un seul maître, portait le message, suffit à tenir les rênes de l'État, le peuple et le sénat romain renoncent volontairement au droit d'élection et transportent à Constantinople le siége unique du gouvernement impérial. Signalant enfin avec de grands éloges le mérite et les vertus d'Odoacre, le sénat suppliait l'empereur Zénon de conférer à ce roi barbare le titre de patrice et le gouvernement de l'Italie [2].

Quatre-vingt-sept années s'étaient écoulées depuis la première invasion d'Alaric. Rome s'en allait en ruines; la Péninsule se dépeuplait et restait presque inculte, lorsque les Ostrogoths ou Goths orientaux envahirent cette contrée, sous la conduite de Théodoric leur roi (489). Zénon, empereur d'Orient, avait autorisé le chef des Ostrogoths à prendre possession de l'Italie, en lui recommandant d'avoir de grands égards pour le peuple romain et de gouverner, comme une dépendance de l'empire d'Orient le royaume qu'il allait conquérir [3]. En mettant aux prises les Hérules et les Ostrogoths sur une terre lointaine, Zénon délivrait sa capitale d'un voisinage dangereux et cherchait à procurer un peu de repos aux provinces orientales.

Suivant d'anciens historiens, l'armée de Théodoric était forte de deux cent mille soldats, ce qui veut dire que la tribu des Ostrogoths comptait deux cent mille hommes en âge de porter les armes : c'était l'émigration de tout un peuple. Odoacre assiégé dans Ravenne, après la perte de trois batailles, capitula. Quelles

1. Cassiodor., *in Chron.*, ann. 476.
2. Malchus, *in Excerpt.* p. 93.
3. Procop., *de Bello Gothico*, capit. 1. — Jornandes, c. 57.

furent les conditions du traité? Théodoric assura-t-il seulement la vie sauve aux vaincus, ou promit-il de partager avec le roi des Hérules l'autorité suprême? Les historiens ne s'accordent pas sur ce fait; mais on sait qu'Odoacre périt dans un festin, frappé par Théodoric lui-même, et que sa mort fut suivie du massacre général de ses soldats (493).

Il y eut un nouveau partage des terres, les anciens possesseurs, toujours appelés *Romains*, conservèrent les deux tiers de leurs propriétés; le reste fut cédé aux *Barbares*. Remarquons ici que ce nom n'avait rien d'injurieux, et que les Ostrogoths se le donnaient dans les actes publics [1]. Les vainqueurs, divisés en deux classes, les nobles et les hommes libres, reçurent des lots proportionnés au nombre de serviteurs ou d'esclaves que chacun possédait [2].

De toutes les tribus barbares qui s'établirent dans l'empire romain, celle des Ostrogoths parut la plus propre à se civiliser. Théodoric, élevé à la cour de Byzance, où il s'était habitué aux formes du gouvernement impérial, ne les voulut pas changer. Sous lui, il y eut des consuls qui donnaient leur nom à l'armée, un sénat sans pouvoir, des jeux du cirque, des distributions de vivres. C'était encore la société romaine, mais dominée par quelques barbares [3]. Le règne de ce prince dura trente-trois ans, et procura à l'Italie un repos qui devait finir avec lui. Quoique bien supérieur aux chefs barbares qui avaient démembré l'empire, ce prince ne sut rien fonder, et sa prévoyance ne parut pas s'étendre au delà de sa vie. Loin donc de chercher à réunir les peuples en un seul corps de nation, il les tint soigneusement séparés. Chacun conserva ses mœurs à part, ses anciennes lois, son idiome et ses croyances religieuses. Les Ostrogoths, organisés militairement, allaient seuls à la guerre et méprisaient les lettres : leur culte était l'arianisme [4]. Les Romains, destinés

1. Edict. Theodor., art. 1er.

2. Procope, *de Bello Vandal.*, l. 1, cap. 2, parle d'une garde de mille nobles goths, dont chacun était suivi de cinq hommes armés.

3. Chateaubriant, *Essais hist.*

4. Les ariens soutenaient que la deuxième personne de la Trinité était une créature tirée du néant et produite par Dieu avant tous les siècles; que, conséquem-

exclusivement aux professions de la vie civile, pratiquaient la foi catholique. On ouvrait pour eux des écoles, mais l'accès des camps leur était interdit. Le résultat de cette organisation politique fut, que bientôt après la mort de Théodoric, quand un ennemi puissant vint attaquer le royaume des Ostrogoths, ces barbares, isolés dans un pays qu'ils gouvernaient depuis près d'un demi-siècle, eurent à supporter tout le poids de la guerre. La victoire même devait les affaiblir, parce qu'ils ne pouvaient réparer leurs pertes, et que les peuples, naturellement enclins à changer de maîtres, et les voyant menacés d'une ruine prochaine, se tournaient contre eux.

Théodoric mourut en 526, laissant pour lui succéder son petit-fils, âgé de dix ans, que de précoces débauches conduisirent au tombeau en 534. Amalasonte, la mère et la tutrice du jeune roi, fit asseoir à côté d'elle sur le trône Théodat que les guerriers goths méprisaient, parce qu'il cultivait les lettres. En lui offrant sa main, elle avait exigé de lui la promesse de rester soumis à ses volontés. L'ambitieux Théodat ne fit aucune objection; mais bientôt après, il se délivra de sa bienfaitrice, qui périt étranglée dans un bain.

Pendant que ces choses se passaient, Justinien, qui était monté sur le trône d'Orient, chassait les Barbares de plusieurs provinces en Europe et en Asie, et déjà les Grecs, avec leur jactance ordinaire, se vantaient de rendre bientôt à l'empire ses anciennes limites. La mort d'Amalasonte, que l'empereur voulait venger, lui fournit un prétexte pour envahir l'Italie. Bélisaire, déjà célèbre par ses victoires, avait la conduite de cette guerre. Il descend en Sicile, avec une armée peu nombreuse, composée en grande partie de mercenaires étrangers; il soumet cette île, passe le Phare, traverse la Brutie, le pays des Lucaniens et pénètre jusqu'en Campanie, sans trouver de résistance sérieuse. Après avoir forcé Naples, défendue par huit cents Ostrogoths, auxquels s'étaient joints les Juifs, nombreux dans la ville, il se présente devant Rome. Le peuple romain, qui n'était plus qu'une

ment, le Fils était d'une nature et d'une dignité très-inférieure au Père. L'hérésie d'Arius avait pris naissance en 319; elle finit vers l'an 640.

ombre et le sénat, dont le nom, dit un historien goth, était presque enseveli avec la puissance [1], le reçoivent en triomphe : la ville fut dans la joie et se crut délivrée. Le temps n'était plus où les soldats goths faisaient trembler l'empire d'Orient. Quarante-sept ans s'étaient à peine écoulés depuis que ces Barbares avaient mis le pied en Italie, et déjà leurs descendants, amollis par une longue paix, tremblaient à leur tour devant une poignée de Grecs. La réaction des Italiens fut complète ; les villes ouvrirent leurs portes ; chacun courut au-devant des enseignes impériales, qui, en rappelant la vieille gloire de Rome, réveillaient d'anciennes et puissantes sympathies. C'est ainsi, que les peuples, toujours prompts à oublier les maux qu'ils ont supportés, ne perdent pas le souvenir des grands faits d'armes. Ils aiment les drapeaux victorieux, et se passionnent pour la gloire militaire, sans penser à ce qu'elle leur coûte de sang, d'argent et de libertés.

Des succès si rapides, loin d'assurer à Bélisaire la faveur du prince, lui préparaient une disgrâce. L'empereur, pour ne pas rendre son général trop puissant, n'envoyait en Italie ni argent, ni renforts. La guerre, privée de subsides, se ralentit ; il fallut ravager le pays pour faire subsister les troupes. Les Romains, ruinés par les deux camps, reconnaissaient trop tard qu'en changeant de maîtres, ils avaient aggravé leur sort. La domination des Barbares, si elle blessait leur orgueil, avait du moins protégé leurs intérêts, et, dans leur détresse, ils regrettaient le gouvernement de Théodoric, sous lequel ils avaient vécu en paix.

Cependant Théodat, qui avait attiré sur sa nation cette guerre funeste, avait été massacré par ses propres soldats. Son successeur fut pris par les Grecs et conduit à Constantinople, où il orna le triomphe décerné à Bélisaire. Ce grand général venait d'être rappelé d'Italie pour aller défendre, contre des hordes de barbares, la frontière asiatique. Il reparut encore une fois dans la Péninsule, et remit enfin le commandement à l'eunuque Narsès, son rival de gloire.

Narsès avait enrôlé à la solde de l'empire des mercenaires Hé-

1. . . . . . Et senatu pene ipso nomine, cum virtute sepulto etc. Jornandes, *Hist. Goth.*, p. 241

rules, Huns et Longobards, avec lesquels il prit vigoureusement l'offensive. Deux rois, successivement élus par les Ostrogoths, furent presque aussitôt massacrés. Totila périt les armes à la main, après une longue et énergique résistance. Enfin, en 553, les Grecs obtinrent une dernière victoire près de Sarno, au pied du Vésuve. Dans cette journée décisive, la monarchie gothique succomba sans retour. Les débris de l'armée vaincue obtinrent la permission de se retirer au delà des Alpes, dans le pays des Francs[1]. Ceux des Ostrogoths, qui préférèrent demeurer en Italie, perdirent en peu de temps le souvenir de leur ancienne nationalité et devinrent Romains. Le nom de ce peuple cesse dès lors de paraître dans l'histoire de la Péninsule.

Depuis longtemps déjà, Rome n'était plus le siége du gouvernement. Narsès s'établit à Ravenne, d'où il gouverna durant quinze ans la province d'Italie, sous le titre d'exarque ou de lieutenant de l'empereur grec (553-568). Des officiers, appelés ducs, *duces*, furent envoyés à Rome, à Naples, à Gaëte et dans quelques autres grandes villes; il y eut, pour les lieux moins importants, des officiers inférieurs chargé de rendre la justice au nom du prince. Déjà, depuis douze ans Justinien, avait supprimé les anciennes magistratures, sans excepter le consulat, que les Ostrogoths avaient maintenu comme une tradition chère au peuple[2]. En Orient, on compta l'année à partir de la création du monde, selon la version des Septante, et de l'avénement des empereurs de Constantinople. Les derniers vestiges de l'empire d'Occident disparurent pour toujours.

En 554, Narsès repoussa une double invasion de Germains et de Francs austrasiens, qui s'étaient avancés jusqu'au delà de Rome. Cette victoire valut à la Péninsule quelques années de paix. Malheureusement, les grandes qualités du général grec étaient ternies par une cupidité insatiable. Les Romains, accablés sous le poids des taxes, se plaignirent; la cour crut n'avoir plus besoin du vainqueur des Ostrogoths, et l'impératrice Sophie, qui

1. Procop., *de Bello Goth.*, l. IV, c. 35.

2. Justin, le successeur de Justinien, rétablit le consulat, qui appartint exclusivement aux empereurs. Léon le Philosophe le supprima comme inutile (886-891).

régnait sous le nom du faible Justin II, le fit révoquer. Joignant l'insulte à la disgrâce, on se plut à blesser son orgueil, à rabaisser une gloire importune aux courtisans. S'il faut en croire d'anciens récits, un fuseau et une quenouille accompagnaient la lettre de rappel : « Reprends, lui écrivait-on, ces armes à ton usage, et reviens filer avec les servantes du palais[1]. » Narsès, indigné, se retira d'abord à Naples, puis à Rome, où il mourut à l'âge de quatre-vingt-quinze ans. Comme l'invasion des Longobards suivit de près sa chute, on l'accusa d'avoir, par esprit de vengeance, appelé cette nation en Italie[2]. Les preuves historiques manquent ici pour condamner ou pour absoudre ; mais ne sait-on pas que sous les successeurs de Constantin l'exil, la calomnie, la mort même payèrent presque toujours les plus illustres services? Quoi qu'il en soit, l'incurie du pouvoir rendit facile la tâche des envahisseurs. Longin, le nouvel exarque, oubliait dans le palais de Ravenne les provinces dont il avait la garde. Cependant la famine et la peste désolaient la Péninsule ; les peuples, appauvris, accablés, se lassaient d'une domination tyrannique. La frontière était dégarnie ; l'armée, trop peu nombreuse et mal conduite, ne pouvait suffire à la défense du pays.

A l'époque de la grande dislocation de l'empire romain, la tribu des Longobards, que nous appelons Lombards[3], s'établit en Pannonie. C'était un peuple pauvre, grossier et belliqueux comme toutes les races barbares. Plus d'une fois, les guerriers de cette nation avaient servi dans les armées impériales. Récemment encore, ils avaient aidé Narsès à chasser les Ostrogoths de

1. Paul. Diacon., *de Gestis Langobard.*, L. II, c. 5. — Constant. Porphyr., *de Administr. imp.*, p. 27.

2. Paul. Diacon., L. II, c. 5, p. 427.

3. La plupart des historiens ont donné le nom de Lombards aux conquérants de l'Italie ; mais les soldats d'Alboin se nommaient *Longobards* ou *Langobards*. Leurs descendants conservèrent cette dénomination jusqu'à l'époque où les principautés du midi tombèrent au pouvoir des Normands, c'est-à-dire, tant que dura le gouvernement de la conquête, sous lequel les vainqueurs restèrent séparés des vaincus. Les *Lombards* furent le résultat de la fusion des anciennes races barbares avec les Romains dans la province d'Insubrie, après la conquête de ce pays par Othon le Grand. Il y a entre les Longobards et les Lombards la même différence qu'entre les Francs et les Français.

l'Italie, et ils restèrent sans solde quand le grand capitaine licencia ses troupes. Les récits qu'ils firent à leur retour en Pannonie de la fertilité des belles contrées du midi, de l'impuissance des Grecs et du mécontentement des Romains, enhardirent cette vaillante tribu à franchir les Alpes. Vers le printemps de l'année 568, la nation tout entière, hommes, femmes, vieillards, enfants, abandonna pour toujours les bords du Danube, sous la conduite d'Alboin, qu'on avait élu roi. Plusieurs peuplades de Saxons, de Gépides, de Bulgares et de Suèves, d'autres, dont les noms sont restés inconnus, suivirent les Longobards[1], et cette multitude se répandit comme un torrent dans les plaines fertiles du Pô et du Tésin. Milan succomba ; Pavie devint la capitale du royaume d'Alboin, qui, en moins de quatre ans, s'étendit dans l'Italie centrale, jusqu'à Spoleto. Cléphon campa sur les bords du Tibre; mais ce ne fut qu'en 589, vingt et un ans après l'arrivée de ces barbares en Italie, qu'Autharis, le troisième de leurs rois, put pénétrer jusqu'au détroit de Sicile, où son armée s'arrêta.

Les Longobards n'eurent jamais de marine; ils ignoraient l'art d'assiéger les places, et leurs efforts échouèrent devant les cités maritimes de la Pouille, que la flotte grecque pouvait toujours ravitailler. Rome, Naples et toute la Romagne, qu'on appela l'exarchat de Ravenne, demeurèrent également au pouvoir des troupes impériales; mais les autres villes, moins fortifiées ou mal défendues, se rendirent aux Barbares qui les démantelèrent. Sous la domination longobarde, personne ne pouvait élever de forteresses sans une permission du roi.

L'établissement des fiefs en Italie remonte à l'invasion d'Alboin. Dès que l'armée longobarbe s'était emparée d'une ville, le roi en conférait la possession à quelque seigneur dont il voulait récompenser les services. Ces fiefs, donnés d'abord à titre d'emplois révocables, devinrent inamovibles avec le temps, et presque indépendants du chef de l'État, qui ne conserva sur le territoire conquis d'autre droit que celui de suzeraineté. Ce système remplaça l'ancienne organisation romaine, et, à peu d'exceptions près, en fit perdre le souvenir.

1. Paul. Diacon., L. II, c. 6.

A la mort de Cléphon, en 574, les Longobards essayèrent d'une république aristocratique. Il y eut un interrègne de dix ans à la faveur duquel la puissance des nouveaux seigneurs put se consolider. Sous les deux premiers rois, beaucoup de sang avait été répandu ; on en versa bien plus sous cette aristocratie, et quand après dix années de luttes intestines la nation, menacée à la fois par les Grecs et par les Francs, revint aux formes du gouvernement monarchique, le sort des Romains n'en fut pas immédiatement amélioré. L'Italie ne s'est pas relevée des dévastations qui suivirent la conquête longobarde. Le royaume actuel de Naples eut à souffrir plus qu'aucune autre province de la Péninsule. Là, les églises furent pillées; la plupart des villes, réduites en cendres et dépeuplées ; des plaines fertiles se couvrirent de ronces ou devinrent de grands marécages[1]. Cette contrée opulente où le luxe et la civilisation des anciens avaient élevé de merveilleux monuments, dont nous admirons encore les débris, changea totalement d'aspect. Le temps n'a pu effacer les traces de cette terrible invasion.

Les deux principaux capitaines ou chefs de tribus[2] avaient été créés par Alboin ducs de Frioul et de Spoleto. Autharis, une fois maître du midi de la Péninsule, établit en 589 un duc à Bénévent. Le premier de ces trois grands dignitaires gardait la frontière du côté de la Germanie et de l'Illyrie ; le second protégeait l'Italie centrale contre les exarques de Ravenne ; enfin, le duc de Bénévent était opposé aux Grecs de la Pouille. Les Longobards portèrent sur ce point leurs principales forces, afin d'empêcher les troupes impériales, qui débarquaient habituellement à Brindes ou à Otrante, de s'avancer dans l'intérieur du pays. On créa pour d'autres officiers trente-six duchés moins considérables, dont les possesseurs, grands feudataires du royaume[3], payaient à l'État la moitié des impôts levés sur les terres de leur domination[4] ; le surplus était employé à la solde des troupes qu'ils commandaient. Au-dessous d'eux, des comtes, chargés de rendre la jus-

1. S. Gregor. Magn. [illegible] 3, p. [illegible] — Paul. Diac., L. II, c. [illegible]
2. On les appelait [illegible], conducteurs d'hommes ; en latin [illegible].
3. [illegible], d'où viennent les mots féodal et feudataire, signifiant [illegible].
4. Paul. Diacon., L. III, c. 16.

tice, étaient assistés de juges inférieurs versés dans la connaissance des lois ou des coutumes, et qui étaient les conseillers de ces seigneurs ignorants. Enfin, d'autres magistrats, nommés *sculdahis* ou *scabini*, *rectores loci*, élus par le peuple, réglaient les affaires civiles de peu d'importance. Remarquons ici que le nom de peuple désignait les hommes libres, c'est-à-dire les guerriers longobards. Les habitants indigènes des provinces conquises étaient devenus métayers, gens de peine ou esclaves. Les plus considérables étaient tombés sous le glaive des Barbares, qui les massacrèrent par cupidité, dit l'historien Paul le Diacre, et pour s'emparer de leurs biens. Les autres avaient été soumis à des maîtres auxquels ils rendaient le tiers de leurs récoltes[1]. Dans la suite, quand les affranchissements eurent élevé au rang d'hommes libres un grand nombre d'artisans ou de serfs romains, et que les communes commencèrent à s'établir, les *scabini*, sous le nom de consuls, furent mis à la tête des nouvelles municipalités.

Comme le trône des Longobards n'était point héréditaire, chaque élection, en éveillant l'ambition des principaux chefs, excitait des troubles. L'hérédité du pouvoir royal n'était alors reconnue nulle part, et les tentatives de quelques princes pour faire admettre ce principe en Italie n'eurent aucun succès. Sur vingt-cinq rois proclamés dans une période de deux cent-cinq ans, seize périrent de mort violente ou furent détrônés. Les Longobards, comme les Francs sous les deux premières races, restèrent sur le pied de guerre, campés militairement au milieu des terres conquises, toujours prêts à défendre une possession mal assurée que d'autres Barbares convoitaient. Tout homme de race longobarde était soldat, et celui qui ne marchait pas avec l'armée payait une amende de 20 sous[2]. Le voisinage des Grecs entretenait des hostilités continuelles entre les deux peuples; mais soit lassitude, soit impuissance, les rois longobards ne parvinrent pas à subjuguer toute l'Italie. Cette situation, à la fois violente et précaire, eut pour eux de funestes conséquences.

1. Paul. Diacon., L. II, c. 32.

2. Si quis est exercitu ambulari contempserit, dat regi et duci suo solidos XX. Leges Rothar., n° 21.

Les Longobards ne s'allièrent pas aux Romains qu'ils méprisaient, et la haine qui divisait les deux peuples subsista même après la chute du trône fondé par Alboin. « Nous autres Longo-« bards, Saxons, Francs, Lorrains, Bavarois ou Bourguignons, « écrivait l'évêque Luitprand, vers le milieu du x[e] siècle [1], nous « ne connaissons pas de plus grande injure à dire à nos ennemis « que de les appeler Romains; car ce nom exprime à la fois « l'avarice, la luxure, le mensonge, tous les vices enfin. » Malgré cette séparation absolue, la domination de ces Barbares finit par s'adoucir, et vers le commencement du VIII[e] siècle la publication d'une législation nouvelle préférable à celle des autres nations germaniques rendit quelque sécurité aux anciennes races. Le peuple des campagnes, les Romains de condition libre et les serfs, furent protégés par des lois écrites; les esclaves eux-mêmes cessèrent d'être assimilés au bétail de leurs maîtres; on ne put impunément les mutiler ou leur ôter la vie. « L'homme libre « qui tue un esclave, dit la loi longobarde, doit payer vingt sous; « l'esclave qui attente aux jours de son maître sera lui-même mis « à mort [2]. » Ce nouveau code tarifait à prix d'argent tous les crimes commis par les hommes libres. On y trouve de curieux détails sur l'organisation sociale de ce temps, sur les usages des Barbares et la condition des Romains. Celui qui violait une sépulture et jetait dehors le cadavre après l'avoir dépouillé payait 900 sous aux parents [3]. La vie d'un guerrier de race longobarde était évaluée à 300 sous d'or; mais celle d'un paysan libre ou Romain possesseur ne valait que 150 sous. Une blessure avec fracture d'un os coûtait 12 sous pour un Barbare, 6 sous pour un Romain, 4 sous pour un esclave. Dans tous les cas, l'amende appelée *wergheld*, prix de l'homme, restait fixée pour le Longobard au double de ce qu'on exigeait pour le Romain; celui-ci appartenait à la dernière classe du peuple libre; sa condition était à peu près semblable à celle des Grecs sous le bâton des Turcs [4].

1. Luitprand, in Legat. ap. Murat., t. II, part. I, p. 481.
2. Leges Rothar., n[os] 13 et 133.
3. *Ibid.* n° 15.
4. Augustin Thierry.

Dans les causes criminelles, le payement du prix de composition devait mettre fin à tout litige. Il n'y avait point d'appel; mais celui qui tuait son adversaire après avoir reçu l'argent était taxé au double de la somme; et si l'une des parties refusait le wergheld, la querelle continuait [1]. Dans les cas douteux, on en appelait *au jugement de Dieu*, ce qui s'entendait des épreuves par le fer chaud, l'eau bouillante ou glacée, et le combat judiciaire. Ce droit du glaive était tellement enraciné dans les mœurs, que les rois eux-mêmes n'osaient s'en affranchir et encore moins en proscrire l'usage.

Parmi les duels judiciaires de ce temps, l'un des plus mémorables eut lieu à Pavie, en 632, sous le règne d'Ariovald. Voici à quelle occasion : La reine Gundeberte, arrière-petite-fille de Clovis, était célèbre par sa grande beauté. Un seigneur longobard en devint éperdument amoureux ; mais après d'inutiles efforts pour se faire écouter, sa passion fit place à une haine aveugle ; il jura la perte de celle qu'il n'avait pu séduire. Une prétendue trame, ourdie par la reine avec le duc de Toscane pour placer ce seigneur sur le trône après avoir assassiné le roi, fut dénoncée à Ariòvald. L'époux, se croyant outragé, confina sa femme dans une étroite prison. Vainement Dagobert, roi des Francs et le proche parent de Gundeberte, fit demander la fin de cette injuste captivité ; ses ambassadeurs, ne pouvant fléchir la colère d'Ariovald, réclamèrent le jugement de Dieu. Caribert, l'un d'eux, descendit dans la lice au nom de la reine ; l'accusateur lui-même était le champion du roi : mais comme il périt dans ce duel à outrance, Gundeberte, rétablie dans ses droits d'épouse, fut honorablement replacée sur le trône [2]. Dans la suite, quelques bons esprits essayèrent vainement de protester contre les combats judiciaires ; l'antique coutume prévalut. Luitprand, dans un édit publié en 724, déclare qu'il ne croit point au jugement de Dieu, parce que trop souvent, dans ces sortes d'affaires, *la victoire et la justice ne sont pas du même côté* : mais il

1. Ces querelles, fréquentes entre Barbares, étaient appelées *fehde*, d'où vient le mot *faida*, querelle de famille.

2. Fredegar. scholast., *Chron.*, ap. Script. rer. Francic., t. II, p. 433.

ajoute que cette loi impie est trop chère à sa nation pour qu'il puisse l'abolir [1].

On a peine à comprendre comment les Longobards purent concilier leur mépris pour les indigènes de la Péninsule avec la haute protection accordée par la loi aux ecclésiastiques, presque tous latins d'origine. Le wergheld, pour la mort d'un simple diacre, était de quatre cents sous d'or; et de six cents pour celle d'un prêtre; il s'élevait à sept cents sols pour un moine, et jusqu'à neuf cents pour un évêque : somme très-considérable à cette époque, et que peu de gens pouvaient payer. C'est qu'en moins de cent ans, les opinions religieuses des tribus longobardes avaient pris une direction toute nouvelle. Les soldats d'Alboin pillaient les sanctuaires et n'épargnaient pas les prêtres orthodoxes, parce qu'ils étaient presque tous païens, et que ceux qui avaient reçu le baptême faisaient profession de l'arianisme. Mais avant la fin du VIIe siècle les Longobards adoptèrent généralement la communion de Nicée; leurs rois reconnurent dans le pape le chef de l'église chrétienne [2], et, avec le zèle de nouveaux convertis, ils élevèrent de nombreux couvents richement dotés : ils firent de pieuses fondations pour racheter leurs âmes de l'enfer. La peur d'une damnation éternelle devint un frein salutaire pour les Barbares et contribua puissamment à rendre moins dur le joug imposé aux peuples. Voici comment sont rédigées la plupart des chartes de ce temps : « Avant de paraître devant le « tribunal de Jésus-Christ, voulant mériter le pardon de ma cou« pable conduite et des crimes que j'ai commis dans ce monde « périssable et transitoire, j'ai résolu de fonder un monastère [3]. » Cette ferveur religieuse ouvrit aux vaincus une carrière inespérée de repos et de fortune. Le Romain libre ou possesseur, vexé, pillé par le Longobard, se jetait dans un cloître, où il trouvait une sécurité que la vie civile ne pouvait lui offrir. Supérieur au Barbare lui-même, la loi mettait sa vie au prix le plus élevé; il pouvait parvenir aux premières dignités ecclésiastiques. Remar-

1. Sed propter consuetudinem gentis nostræ Longobardorum legem ipsam vetare non possumus. (Leg. Luitprand., n° 65.)

2. Leg. Luitprand., ann. 723, n° 33.

3. Muratori a publié plusieurs de ces anciens titres. (Antich. Ital., t. V.)

quons ici, qu'à côté de la constitution longobarde où l'élément aristocratique dominait, le gouvernement de l'Église, fondé sur le droit électoral le plus absolu, grandissait sans contestation. Il reposait sur un principe tellement vivace que quand des rois renonçaient aux grandeurs humaines pour se retirer dans un couvent, ils devenaient de simples frères soumis non moins que les autres à l'autorité des supérieurs. Dans le VIIIe siècle, Ratchis, roi des Longobards, et Carloman, frère de Pepin le Bref [1], ayant pris l'un et l'autre l'habit des solitaires de Mont-Cassin, obéirent à la règle commune, comme le dernier profès, et ne furent pas même élus abbés de leur monastère.

Depuis la mort de Théodoric, l'étude des lettres était généralement négligée en Occident. Les bibliothèques, respectées par les Ostrogoths, ne l'avaient pas été dans les guerres de Bélisaire et de Narsès; bien moins encore sous les Longobards. On perdit alors un grand nombre de manuscrits anciens, et peut-être auraient-ils tous disparu, si quelques couvents n'eussent conservé, avec un soin digne d'éloges, les livres qu'ils possédaient. Mais bientôt les ténèbres s'étendant jusque sur les cloîtres, les moines eux-mêmes cessèrent d'estimer des auteurs généralement oubliés. Comme on ignorait l'art de fabriquer le papier de linge, et que le parchemin était rare et cher, ils se mirent à gratter les anciens textes pour y substituer des missels et des glossaires, seuls ouvrages dont l'utilité fût reconnue ; ils écrivirent des légendes et quelques chroniques, dignes de ces temps de barbarie. Plus on en composait, plus on détruisait d'anciens livres. Le pape saint Grégoire le Grand, que des historiens ont accusé, sans en rapporter de preuves décisives, d'avoir détruit les monuments de Rome, et particulièrement la bibliothèque Palatine, a laissé une curieuse correspondance dans laquelle il manifeste son aversion pour les lettres anciennes. Suivant lui, tout ce qui est étranger à la religion doit être soigneusement écarté des études, parce que les louanges de Jupiter et celles du Christ ne peuvent être prononcées par la même bouche [2]. Il défend aux évêques

1. Ratchis abdique et se fait moine en 749; Carloman, en 746.

2. Quia in uno se ore cum Jovis laudibus, Christi laudes non capiunt. (*Epist.* L. IX, n° 1.)

d'enseigner la grammaire, et d'expliquer les beautés des auteurs latins. Cette injonction si précise sert du moins à prouver que vers la fin du vi^e siècle, quelques ecclésiastiques lisaient encore les chefs-d'œuvre de l'ancienne Rome ; mais les écoles étaient rares, il n'en existait guère que dans la capitale du royaume, et dans quelques villes principales telles que Milan, Bologne et Pise [1], Les Longobards, et après eux les Francs, firent de grands efforts pour généraliser en Italie l'usage de la langue allemande, qui y était parlée dès le temps des Ostrogoths; mais ils n'étaient pas assez nombreux, et ne purent anéantir l'idiome national qui prévalut. C'était un latin corrompu, à l'usage du peuple, et dont quelques traces se retrouvent dans les titres des ixe et xe siècles. On s'aperçoit, en les lisant, que les notaires ne sachant plus assez bien la langue latine pour exprimer leurs idées, empruntaient des mots au dialecte populaire. Les noms des lieux, les surnoms donnés aux individus, ont souvent une physionomie italienne facile à reconnaître [2]; mais rien encore ne fait pressentir la belle langue de Dante et de Pétrarque ; pendant la durée *de l'ère des Barbares*, le langage vulgaire est une sorte de patois grossier et informe livré aux caprices du peuple, sans lois fixes, sans modèles à imiter [3].

Dès le temps de Constantin, les évêques ou papes de la ville éternelle tenaient le premier rang dans la hiérarchie de l'Église, et avaient droit aux hommages du clergé. Voulons-nous connaître leurs rapports avec les autres évêques pendant les premiers siècles du christianisme? Consultons les actes officiels de cette époque : en 314, les prélats de l'Occident, assemblés à Arles, envoient le procès-verbal de leurs sessions au pontife romain. « Nous saluons, disent-ils, le vénérable pape Sylvestre, avec tout le respect que nous lui devons [4]. » Au premier concile tenu à

1. Muratori, *Antich. Ital.*, *Dissert.* 32 et 43, t. II et III.

2. Dès le milieu du xe siècle, le langage vulgaire était déjà considéré comme un idiome particulier. Voici l'épitaphe de Grégoire V, mort en 999 : Doctus Francisca, vulgari et voce latina, edocuit populos eloquio triplici.

3. Ginguené, *Hist. de la litt. ital.*, t. I, p. 183.

4. De Sylvestr. gloriosissimi papa, commerita reverentia salutamus. Labbe, *Concil.*, t. I, p. 1415.)

Nicée en 325, en présence de Constantin, Osius, évêque de Cordoue, préside l'assemblée au nom du même pape. Sylvestre avait envoyé deux prêtres chargés de consentir en son nom à ce qui s'y décréterait. Ils signèrent le procès-verbal avant les patriarches, les archevêques et les évêques du concile, qui étaient au nombre de 318. Osius, dit saint Athanase, n'étant que simple évêque, n'aurait pas obtenu la présidence de cette auguste réunion sans sa qualité de légat, et s'il n'eût occupé la place du pape. Enfin, dans le vᵉ siècle de l'Église, des décrets impériaux prescrivirent aux évêques d'obéir aux décisions des pontifes romains, et de ne rien entreprendre sans leur autorisation [1]. Ces faits prouvent suffisamment que l'autorité spirituelle du siége de Rome sur les autres siéges épiscopaux était généralement reconnue et fondée en droit, dès le temps des empereurs. Mais, jusqu'au viiiᵉ siècle, les papes n'avaient joui d'aucun pouvoir temporel. Subordonnés en matière politique au chef de l'Etat, ils n'avaient point encore cherché à obtenir une indépendance à laquelle trop d'obstacles s'opposaient. L'antique capitale du monde dépendait de Constantinople; un lieutenant de l'empereur, appelé duc ou préfet, y commandait les forces militaires, et rendait la justice. Les monnaies étaient frappées à l'effigie du prince, et ses images exposées dans les églises, comme le nom du sultan l'est aujourd'hui dans les mosquées. La mort d'un pape survenant, voici comment les choses se passaient [2]. Un jeûne de trois jours était ordonné; après quoi le clergé et les citoyens notables de Rome se réunissaient pour l'élection, et, avec le concours du peuple tout entier [3], désignaient le nouveau chef de l'Église, sauf l'approbation impériale. Le procès-verbal était adressé à Constantinople, et on écrivait en même temps à l'exarque de Ravenne pour le prier de confirmer ce qui avait été fait, si le pouvoir lui en était délégué, ou autrement de hâter, autant qu'il le pourrait, la décision de l'empereur. Dans aucun cas, l'élection

1. Decernimus ne quid tam episcopis gallicanis, quam aliarum provinciarum, liceat sine viri venerabilis papæ urbis æternæ auctoritate, tentare, sed illis pro lege sit quicquid sanxit vel sanxerit. (Cod. Theodos., II, ann. 445.)

2. Liber diurnius Romanor. pontif. edid. C. Godfr. Hoffmann, c. I, 9.

3. Et cuncta generalitate populi, a parvo usque ad magnum. C. 2.

n'était réputée canonique, si le prince, en l'approuvant, n'autorisait l'ordination du pontife[1]. Cette formalité essentielle une fois remplie, l'élu était conduit à la confession de saint Pierre, consacré par l'évêque d'Ostie et revêtu du pallium par le doyen des diacres. Il prenait place sur le siége pontifical, et lisait à haute voix sa profession de foi, se soumettant à l'excommunication s'il ne l'observait fidèlement. Entre autres promesses il s'obligeait à ne point s'écarter des enseignements transmis par ses prédécesseurs; à n'aliéner ou diminuer en rien les biens de l'Eglise et sous aucun prétexte de ne les concéder en fief, ni de les grever de cens ou d'emphytéoses[2]. Ce fut pendant la période longobarde, lorsque les Grecs et les conquérants venus du Nord se disputaient l'Italie, que les papes purent entrevoir pour le saint-siége un meilleur avenir. La puissance longobarde était alors à son apogée, tandis que les armées impériales que des Bélisaire ou des Narsès ne commandaient plus, défendaient mal un empire en décadence, dont les limites se resserraient de jour en jour. Les Romains, environnés d'ennemis, sans cesse menacés, réclamaient à Ravenne ou à Constantinople des secours, souvent promis, toujours différés. Dans leur délaissement, ils s'adressaient au chef de l'Eglise, près duquel ils trouvaient les consolations de la religion, de sages avis et de l'argent. Telle fut l'origine de la puissance pontificale à Rome, autorité toute morale, toute populaire dans son principe, parce qu'elle avait pour base des bienfaits continuels et la reconnaissance publique.

Dans le cours du VIIIe siècle, l'hérésie des *Iconoclastes* ou destructeurs d'images, soutenue par trois empereurs, et approuvée par le concile de Constantinople, malgré la résistance du saint-siege et des nations de l'Occident, opéra une grande revolution politique. Les Romains, unis au pape, qu'à compter de ce jour on peut considérer comme le chef de la ville, mirent dehors le lieutenant impérial, et abjurèrent l'autorité des empereurs d'Orient. L'antique capitale du monde avait successivement perdu

1. Nemo in pontificem canonice electus dicetur, nisi princeps decreto esset confirmatus (Sacrarum cerem. Rom. Eccl., in nova Script. et Monum. recens. C. God. Hoffmann, p. 281).

2. Professio pontificis, in Liber diurnus, c. IX.

ses conquêtes, et comme au temps de ses rois, le territoire de Rome ne s'étendait guère au delà des plaines volcaniques du Latium. Trop faible pour maintenir son indépendance récente, il fallait de toute nécessité qu'elle trouvât au dehors de puissants secours. Une ancienne loi d'Honorius autorisait à désigner pour les villes, serrées de trop près par les Barbares, des défenseurs ou chefs militaires, pourvu qu'ils fussent catholiques et élus dans une assemblée du clergé, du sénat et des principaux citoyens, présidés par l'évêque [1]. Ce fut vraisemblablement en vertu de cet acte qu'en 740, Grégoire III, le premier pape dont le nom paraisse sur les monnaies [2], offrit à Charles Martel, au nom de la population Romaine, les titres de patrice et de consul, en l'informant que le peuple, après avoir renoncé à la domination impériale, l'appelait à sa défense, et invoquait sa clémence invincible [3].

Dix ans plus tard, le roi des Longobards Haistulfe, s'étant rendu maître de l'exarchat de Ravenne, établit son camp sur les deux rives du Tibre et mit à feu et à sang la campagne de Rome. Il menaçait la ville d'une ruine complète, si elle n'ouvrait ses portes, et si après lui avoir livré le chef de l'Église, elle ne se soumettait au tribut annuel d'une pièce d'or pour chaque habitant [4]. Par bonheur, un envoyé franc se trouvait en mission à la cour pontificale. Après de vains efforts pour obtenir la paix, le pape Étienne II prit un grand parti. Protégé par cet ambassadeur, il traversa le camp longobard, sans qu'on osât l'arrêter, et il alla, au nom du sénat [5] et du peuple, demander au nord des Alpes un secours assez puissant pour sauver les Romains et le saint-siége.

Pepin le Bref, chef de la dynastie austrasienne, que nous nommons carlovingienne ou carolingienne, venait d'être élu roi par

1. Ann. 409, Cod. Justin., t. I, §. 8.

2. GREÏI PAPE · Sci PTR. (Aug. Cinogli, *Monete del Papi*, p. 1.

3. Relicta Imperatoris dominatione (*Annal. Metens.*, ann. 741).

4. Aperite mihi portam Salariam, et ingrediar civitatem, et tradite mihi pontificem vestrum, et patientiam ago in vobis. Si minus ne muros devertens, uno vos gladio interficiam et videam qui vos eruere posset de manibus meis. *Ep. Stephan.* 2, 24 febr. 756, ap. Script. rer. Francic, t. V, p. 490.

5. Dans le moyen âge, le nom de *senatus* ne signifiait guère que *nobiles optimates*. (Ducange.

les seigneurs à l'exclusion du dernier descendant de Clovis (751). Zacharie, le prédécesseur d'Étienne II, consulté sur cet acte, lui avait donné son approbation. Pepin, après avoir été élevé par les soldats sur un pavois ou grand bouclier, suivant l'ancienne coutume des nations barbares, avait reçu la couronne des mains de l'apôtre de l'Allemagne, saint Boniface, archevêque de Mayence, et légat du saint-siége. Mais, quand il apprit l'arrivée d'Étienne dans le pays des Francs, il désira recevoir l'onction sainte des mains du pontife de Rome, dans l'espoir que cette cérémonie religieuse, plus auguste que la première, affermirait son autorité et rendrait sa race plus respectable à ses nouveaux sujets. Le roi et le pape scellèrent une alliance utile à l'un comme à l'autre. Pepin validait, par elle, son titre aux yeux de l'Église, dont il s'assurait l'appui, et le souverain pontife, par son intervention dans le choix du souverain des Francs, établissait un droit nouveau qui devint dans la suite d'une extrême importance pour le saint-siége. Non-seulement Étienne II consentit à délier les peuples du serment qui les attachait à la famile mérovingienne, mais les conjurant de prendre désormais leurs rois parmi les seuls descendants de Pepin, il déclara excommuniés et maudits quiconque tenterait de faire passer la couronne dans une autre maison. Le monarque franc, prosterné avec ses deux fils aux pieds du pape dans l'église de Saint-Denis, fut sacré aux acclamations des grands et du peuple (754). Il reçut le titre d'avocat et de défenseur du siége apostolique; les jeunes princes, celui de patrice romain [1].

Pepin fit en moins de trois ans deux expéditions en Italie (754 et 757). Quand ses armes victorieuses eurent dégagé Rome et chassé Haistulfe de l'exarchat de Ravenne, des envoyés grecs le pressèrent de rendre à l'empereur d'Orient cette province, qui dépendait de l'empire. Pepin refusa : « En faisant la guerre aux « Longobards répliqua-t-il, ma pensée n'était pas de favoriser « un homme, j'ai combattu par amour pour le bienheureux « Pierre et afin d'obtenir la rémission de mes fautes [2]. » Jus-

1. De Pippini in regem consecratione, etc. (Script. rer. Francic., t. V, p. 9.

2. Anastas. Bibl., ap. Labbe, *Concil.*, t. VI, p. 171.

qu'alors l'église romaine n'avait possédé que de riches métairies dont elle tirait le revenu ; le fondateur de la dynastie carlovingienne lui fit présent de Ravenne et des villes dépendantes de l'exarchat. Cette donation, dont le titre n'existe plus, mais qui est rappelée dans un diplôme du grand Othon [1], fut le fondement de la puissance temporelle des papes. Quelles en étaient les stipulations? Aucun texte contemporain ne nous l'explique ; on voit seulement par le récit des chroniqueurs, que cet acte de munificence, envers l'Église et le peuple de Rome, fut considéré comme la juste restitution d'un droit légitime [2]. La monarchie longobarde, frappée au cœur dans cette lutte inégale, tomba bientôt après pour ne plus se relever. Didier, le dernier roi de sa nation, essaya vainement de reprendre les anciennes conquêtes de son prédécesseur. Charlemagne qui avait épousé en 770, et répudié l'année suivante une fille de Didier, vainquit le roi longobard, le dépouilla de ses États (774), puis le fit tondre et enfermer dans un monastère où ce malheureux prince finit ses jours.

Les Longobards ne furent point opprimés par Charlemagne. Non-seulement ce prince leur laissa les terres qu'ils possédaient, mais ils gardèrent leurs anciennes lois, et jouirent sous la domination carlovingienne des mêmes priviléges que les vainqueurs. Il y eut alors en Italie jusqu'à cinq législations diverses : la loi *salienne*, la *ripuaire*, la *bavaroise*, introduites par les Francs ; le code longobard et le droit romain. En se présentant devant la cour des plaids, chaque homme libre était tenu de déclarer sous quelle loi il vivait [3]. Les notaires ne manquaient pas de l'énoncer en tête de tous les actes. Il en résulta bientôt une extrême confusion ; les choses en vinrent au point que le mari et la femme, le père et le fils ne reconnaissaient pas toujours la même loi. Néanmoins, comme les fiefs s'étaient multipliés dans les

1. Il existe une copie authentique de ce diplôme sous le titre de *Privilegia Ecclesiæ romanæ ;* m^ss sur papier de la grande Bible de Paris. *Cartul.* n° 212, p. 88.

2. Eginhard. *Annal.*, ann. 755 et 756. Ap. Duchesne, t. II, p. 96 et 235. — Anastas. Bibl., in *Vita Steph.* et *Adriani*, p. 171 et 180.

3. Volumus, ut cunctus populus romanus interrogatur quali lege vult vivere ut tali leges quali vivere professi sunt, vivant. (Leg. Lotharii, I, 8, 37.

provinces, les codes barbares prévalurent; on croyait prouver sa noblesse en s'y soumettant, et le droit romain, abandonné au peuple, tomba dans le mépris.

Charlemagne, quoique doué d'une haute intelligence, était illettré comme tous les guerriers austrasiens. On sait qu'à aucune époque de sa vie il ne parvint, malgré un travail patient, à écrire avec facilité, et qu'il mettait au bas des édits une empreinte de son anneau, avec un signe ou monogramme tracé de sa main. Mais ce prince, supérieur en tout à son siècle, sut deviner le parti qu'on pouvait tirer des études pour humaniser un peuple barbare. La Péninsule, si souvent dévastée depuis près de quatre siècles, devait pourtant conserver quelques traces de son ancienne civilisation, puisqu'il y trouva des maîtres de grammaire; de théologie et de rhétorique, dont il écouta les leçons. Non content d'honorer les hommes instruits, qu'on put découvrir dans ses vastes États, Charlemagne décida les plus renommés d'entre eux à le suivre en France, où il institua, dans son propre palais, une académie dont il voulut être le chef et le protecteur [1]. Malheureusement le siècle ne partagea pas les convictions du grand roi. Les doctes académiciens, semi-lettrés, semi-barbares, étaient des religieux remplis de piété et de zèle, mais, comme la plupart avaient été nourris dans les principes de Saint-Grégoire Ier, ils cherchèrent moins à former d'habiles littérateurs que de bons ecclésiastiques. Les efforts du monarque, mal secondés, n'obtinrent qu'un succès passager et faible; après cette renaissance avortée, on abandonna presque généralement l'étude des lettres. Elles se réfugièrent dans trois grands monastères, Cluny, Saint-Gall et Mont Cassin, où pendant plus de deux siècles elles attendirent qu'une deuxième renaissance fût inaugurée par Grégoire VII.

La victoire avait livré aux Carlovingiens le trône fondé en Italie par Alboin. Charles, proclamé roi des Longobards, se rendit à Rome en 774, et se prévalut de son titre de patrice pour

1. Les membres de cette Académie avaient pris des surnoms tirés des Livres saints ou de la littérature profane. L'évêque Angilbert s'appelait Homère; le roi avait le nom de David.

y exercer l'autorité suprême[1]. Lorsqu'il entra pour la première fois dans l'antique ville des Césars, on lui rendit les honneurs dus à l'exarque, qui représentait le souverain. Le clergé, les nobles, les juges allèrent au loin à sa rencontre, et dès que le roi franc aperçut ce cortége, il descendit de cheval et voulut conduire lui-même la procession jusqu'à l'église des saints apôtres, où il baisa respectueusement chaque marche du sanctuaire. Il prit la place d'honneur[2] et s'attribua le droit d'approuver l'élection des papes[3], qui jusqu'à ce jour avait appartenu à l'empereur grec. Le peuple lui prêta serment de fidélité; on mit son nom sur les monnaies[4]; enfin des magistrats ou comtes du palais furent par lui établis pour rendre la justice aux Romains. Des officiers royaux, appelés *missi dominici*, parcoururent les provinces, où leur autorité temporaire devint un puissant moyen d'ordre et de domination. Ils avaient charge d'inspecter l'administration intérieure du pays, et de tenir des plaids où ils se faisaient informer de la manière dont chaque agent local remplissait son office. Rencontraient-ils de graves abus? Ils les réformaient; ils destituaient les magistrats prévaricateurs, en instituaient d'autres, et leur tournée finie, ils rendaient au souverain un compte exact de ce qu'ils avaient fait[5]. Remarquons ici que les villes comprises dans la donation de Pepin, et que les papes faisaient gouverner par des ducs à leur nomination, restèrent néanmoins soumises, comme toutes celles de France et de Lombardie, à l'inspection des officiers royaux. Ne doit-on pas en conclure que les premiers Carlovingiens, en donnant le do-

1. Voici les titres que prend Charlemagne, cette même année 774 : Ego C., rex Francorum et Longobardorum, ac patricius Romanorum. (Script. rer. Fr., t. V.)

2. Tenuit rex dexteram manum antedicti pontificis. (Anast. Bibl., p. 186.)

3. Voici comment les choses se passèrent après l'élection de Léon III, en 796 : Hadrianus papa obiit, et Leo mox ut in locum ejus successit, misit legatos cum muneribus ad regem, claves etiam confessionis sancti Petri, et vexillum Romanæ urbis eidem direxit. (*Annal. Franc.* ap. Script. rer. Francic., t. V, p. 53.)

4. CAROLO R, LEO PP. — SCS PETRVS ROMA. Au revers ROMA, les lettres placées en croix. Cette monnaie ou denier d'argent, rapportée par la plupart des numismates, peut laisser des doutes sur son authenticité. Mais à partir du couronnement de Charlemagne, la suite des monnaies romaines des empereurs n'est plus douteuse.

5. *Capitul.* Carol. Magn., ann. 812, § VIII

maine utile, avaient retenu le droit de souveraineté sur l'exarchat, droit réclamé depuis par les papes, et toujours contesté par les empereurs ? Ce droit était mal défini, mais il était reconnu en principe par le pape. « Si nous avons fait quelque chose incom-« plétement, écrivait Léon III à Charlemagne, et si dans les « affaires qui nous sont soumises nous n'avons pas suivi le vrai « sentier de la loi, nous sommes prêts à le réformer *d'après votre « jugement et celui de vos commissaires* [1]. » S'il fallait une preuve de plus, le testament du grand empereur la fournirait. Par cet acte, il lègue une somme à chaque métropole de ses États, au nombre de vingt et un. Les deux premières nommées sont Rome et Ravenne ; viennent ensuite, sans aucune distinction, Milan, Cologne, Sens, et toutes les autres, sur lesquelles la cour de Rome ne prétendit jamais exercer aucun droit temporel [2].

Pour assurer la paix dans son nouveau royaume, Charlemagne mit à Pavie une forte garnison de guerriers francs, et laissa les autres cités sous l'autorité des comtes. Il confirma dans la possession de leurs duchés les ducs longobards, sans en excepter celui de Bénévent, puis il conduisit son armée sur les bords de l'Oder, où ses lieutenants faisaient sans résultats décisifs la guerre aux Saxons idolâtres.

Sous la domination grecque, la province ou duché de Rome était partagée en sept évêchés [3] ; la ville avait vingt-huit paroisses. Les titulaires des diocèses portaient le nom de cardinaux-évêques, les curés celui de cardinaux-prêtres ; un troisième ordre, les cardinaux-diacres, composé des diacres des hôpitaux et de quelques dignitaires, complétait le sacré collége. Les cardinaux étaient les grands de l'Église [4] ; ils prenaient part, avec le clergé, les habitants notables et le peuple de la ville, à l'élection des papes. On a vu plus haut que, pour valider cette opération, l'approbation impériale était nécessaire, et que l'empereur, après avoir reçu le serment de fidélité du nouveau pontife, autorisait son installation. Charlemagne maintint cette ancienne

1. Gratian., *Decret.*, part. II, cons. 2, 9, 7, col. 3.
2. Ann. 811, *Capitul.* Carol. Magn., p. 487.
3. Ostie, Porto, Velletri, Tusculum, Preneste, Tivoli, et le pays des Sabins.
4. Proceres ecclesiae. Lib. diurnus Rom. pont. t., tit. II.

coutume. A la mort d'Adrien I[er], en 796, Léon III, élu pape, rendit compte au roi franc de ce qui avait été fait, et lui envoya, avec l'étendard de la ville, les clefs de la confession de saint Pierre, insignes de sa dignité[1]. « Nous avons lu la lettre de Votre Excel-
« lence et le décret de votre élection, répondit Charlemagne ;
« nous nous réjouissons de l'humilité de votre obéissance et de
« la promesse de fidélité que vous nous faites[2]. »

Léon III avait pour lui la majorité des habitants de Rome et tout le clergé; mais le parti républicain, auquel s'étaient joints des parents du dernier pape, ourdissait dans l'ombre un complot qui éclata au bout de quatre ans. Les conjurés attaquèrent une procession conduite par Léon lui-même, mirent en fuite la foule désarmée, et portèrent au pontife des coups qu'ils crurent mortels. Après avoir essayé de lui crever les yeux, de lui couper la langue, ils l'abandonnèrent privé de sentiment. Mais comme Léon guérit de ses blessures, on prétendit qu'un miracle l'avait dérobé à la fureur de ses assassins. Charlemagne, informé de cet attentat, vole en Italie, convoque un concile, et rétablit le pape, qu'il venge de ses ennemis. De l'ancien empire d'Occident, il restait dans les esprits des souvenirs et des traditions qui flattaient la vanité romaine. Léon III releva de terre la couronne de Théodose, et de concert avec le sénat de Rome la donna au vainqueur des Longobards; c'était à la fois plaire au peuple, s'acquitter envers Charlemagne, et s'assurer une protection puissante contre de nouveaux dangers. Le jour de Noël de l'an 800[3], Léon, après avoir célébré à Saint-Pierre l'office divin en présence du roi, posa un riche diadème sur le front de ce prince, et le proclama empereur des Romains aux acclamations de la multitude[4]. Les voûtes de la basilique retentirent à trois reprises des cris de : *Vive Charles Auguste! Gloire et longue vie au*

1. *Annales Francor.* ap. Script. rer. Francic., t. V, p. 53.

2. Gavisi sumus seu in electionis unanimitate, seu in humilitatis vestra obedientia, et in promissionis ad nos fidelitate. (*Epist. Carol.*, ap. Balusium, t. I, p. 271.)

3. Trois cent vingt-quatre ans s'étaient écoulés depuis la destruction de l'empire d'Occident sous Augustule.

4. Et una cum omni senatu romano, Imperium illi per omnia confirmavit. (*Chron. Farfense*, ap. Mur., t. II, p. 631.)

pieux empereur[1] ! On ne sait si cette cérémonie avait été concertée entre le souverain pontife et le roi des Francs ; mais, chose digne de remarque, Charlemagne, qui méprisait les habits étrangers et ne quittait jamais le vêtement de sa nation, s'était paré pour la première fois de la longue tunique, de la chlamyde et de la chaussure romaine, qui étaient le costume du patrice. Il manifesta d'abord de la surprise, et, après quelques paroles de regrets, se laissa couronner. A genoux sur les marches de l'autel, il fit serment de maintenir la foi catholique, de protéger et de défendre de tout son pouvoir la sainte Église et le peuple romain[2]. De là ce droit exclusif de sacrer les empereurs que les papes s'attribuèrent dans la suite, droit immense à l'aide duquel on les verra s'élever au-dessus des rois, et ne reconnaître au chef de l'empire que le second rang dans la chrétienté. Charlemagne, ébloui par trente-deux années d'un règne glorieux, crut recevoir un hommage et n'entrevit pas les traverses qui en pouvaient résulter pour ses successeurs. S'aperçut-il plus tard de sa méprise ? Certaines circonstances qu'il est bon de rappeler ici pourraient le faire supposer. Avant le couronnement de Rome, la meilleure intelligence règne entre le roi et le pape ; mais bientôt après les choses changent de face. Ce sont d'abord les *missi dominici* qui empiètent sur les attributions des officiers pontificaux. « Nous « ne savons, écrit Léon III à l'empereur, si c'est d'après votre « ordre que vos délégués, venus pour rendre la justice, ont in- « stallé dans nos villes des agents qui enlèvent aux ducs par nous « établis les causes de leur ressort, et lèvent le tribut qu'on nous « paye annuellement. Il en résulte que les peuples sont épuisés « et que les ducs ne peuvent nous satisfaire. Nous craignons « extrêmement de vous être importun, et nous mettons en Dieu « notre confiance pour qu'il fasse durer la paix dont l'Église « a joui jusqu'alors sous votre règne[3]. » Quelque fondée que paraisse cette réclamation, rien ne prouve qu'elle ait été accueillie. Cinq ans plus tard, en 813, Charlemagne, voyant le

1. Anast. Bibl., *Vita Hadriani*, p. 190.
2. Le serment dans Goldast. *Constit. imp.* t. II, p. [illegible]
3. Ann. 808. *Epist. Leon.* PP. III. Script. rer. Francic. t. V, p. 602.

dépérissement rapide de sa santé, associe à l'empire son fils Louis, déjà roi d'Aquitaine; mais il ne le fait point sacrer. Pour donner une apparence de sanction religieuse à l'avénement de ce fils, on déposa sur l'autel le diadème impérial; puis le vieil empereur, agenouillé à côté du jeune prince, lui ordonna de prendre cet ornement et de le placer lui-même sur sa tête. Mais si Charlemagne crut ainsi affranchir ses successeurs des conséquences de l'intervention active des papes dans l'établissement du nouvel empire, son erreur fut complète. Dans les siècles barbares, les hommes sont tout. Pepin et Charlemagne avaient fondé et soutenu d'une main ferme la monarchie carlovingienne; mais le temps ne l'avait pas consolidée, et la faiblesse du règne de Louis le Pieux suffit pour préparer sa chute. Bientôt après la mort de Charlemagne, le mouvement réactionnaire qui se manifesta contre sa famille ayant été favorable aux entreprises de l'Église, elle fit l'essai de ses forces sur le fils de son bienfaiteur. L'histoire atteste que Louis le Pieux, déposé dans un synode d'évêques francs et dépouillé des ornements impériaux qu'il reprit un an plus tard, fut condamné par le clergé à une pénitence publique[1], trente-quatre ans seulement après le sacre de son glorieux père. Grégoire IV, appelé en France pour rétablir la paix entre Louis et ses fils rebelles, refusa de valider par sa présence un acte qu'une partie de la nation désapprouvait; mais il retourna à Rome sans oser ou sans vouloir le condamner. Ajoutons ici que quelques évêques du parti de Louis ayant fait menacer le pape de déposition s'il venait pour nuire à ce prince, il leur répondit : « Les ordres du siége apostolique ne doivent « pas vous paraître moins sacrés que ceux de l'empereur; sachez « que l'autorité du pontife passe avant toutes les autres, et que « le gouvernement des âmes l'emporte sur le pouvoir impérial, « qui n'est que temporel. »

Mais si dans le cours du IXe siècle, on voit la puissance pontificale mettre à profit la faiblesse ou les embarras du chef de l'empire, pour travailler à la future grandeur du siége romain, elle se montre soumise quand les circonstances l'exigent, sauf à

1. Concile de Compiègne en 831, présidé par Ebbon, archevêque de Rheims.

ressaisir plus tard ce qu'elle a été contrainte de céder. « Nous « prenons l'engagement, écrivait Léon IV à l'empereur Lo- « thaire Ier, de maintenir inviolablement et de faire exécuter vos « propres décrets et ceux de vos prédécesseurs[1]. » D'un autre côté, le clergé et le peuple romain, dans le serment qu'ils faisaient à l'empereur, lui promettaient obéissance, sauf leur fidélité envers le pape[2]. Enfin, en 859, Lothaire, roi de Lorraine, ayant fait casser son mariage par des évêques austrasiens, le pape Nicolas Ier, qui ne vit dans cet arrêt qu'une preuve de la corruption du prince et du clergé, ordonna à Lothaire de reprendre sa femme, et fit pour la première fois un appel à l'esprit de liberté. « Examinez attentivement, écrivit-il à l'évêque de Metz, si les fils « de l'empereur[3] gouvernent bien leurs peuples et s'ils règnent « selon le droit ; car s'il en était autrement, ils seraient des ty- « rans plutôt que des rois, et au lieu de nous soumettre à eux, « notre devoir serait de leur résister. » A mesure que le pouvoir impérial s'affaiblissait, la papauté gagnait du terrain ; en 875, deux princes, Charles le Chauve et Louis le Germanique se disputent le titre d'empereur ; le premier des deux devance l'autre à Rome et gagne le pape Jean VIII, en déclarant qu'il reçoit la couronne comme un présent du pontificat. Une diète s'assemble à Pavie et proclame Charles le Chauve roi d'Italie. Voici les termes du décret : « Puisque par les saints apôtres Pierre « et Paul, et le seigneur Jean, leur vicaire, vous avez été elevé « à l'empire; de notre côté, nous vous élisons d'une voix unanime « pour notre souverain[4]. » — Ce style ne ressemble plus à celui qui était en usage sous Charlemagne.

On a dit plus haut qu'après la mort de ce prince, un mouvement de réaction s'était manifesté contre l'empire militaire des Carlovingiens. Il s'étendit des Pyrénées aux bords du Weser, et du Danube à la mer de Sicile. Les peuples, étrangers les uns aux autres, que Charlemagne avait réunis sous son sceptre, et à l'aide

1. Gratian. Decret. distinct. 20, c. IX.
2. Salva fide quam repromisi Dno Apost. ... 824. *Capital.* ap. Baluze, t. I, p. 647.
3. L'empereur Lothaire était mort en 855, laissant trois fils : Louis II, qui eut l'empire; Lothaire, qui donna son nom à la Lorraine, et Charles le Chauve.
4. Concil. Ticin. ap. Mansi, t. XVII, p. 322.

desquels il avait arrêté l'invasion des nations barbares, qui durait depuis quatre siècles; tous ces peuples tendent à se séparer dès que le pouvoir tombe dans les mains de Louis et de ses fils. Un premier démembrement a lieu en 843; d'autres viennent successivement. Des partages de territoire, des guerres civiles, des traités entre les petits-fils de Charlemagne, remplissent les annales de la plus grande partie du IXe siècle. En 888, la déposition de Charles le Gros est suivie d'une dislocation générale. Les Impériaux, quoique nombreux, ne peuvent résister au mouvement national qui éclate partout à la fois. Sept royaumes, France, Navarre, Provence, Bourgogne, Lorraine, Allemagne et Italie, se forment des débris du grand empire; rien ne reste de l'unité factice établie par Charlemagne. En France, les Gallo-Francs de la Neustrie, fatigués de la prépondérance qu'ils ont laissé prendre aux Austrasiens, depuis l'élection de Pepin le Bref, placent sur le trône Eude ou Ode, un des leurs, entièrement étranger à la maison régnante (décembre 888 ou janvier 889). Néanmoins, la lutte entre les deux partis se prolonge encore jusqu'en 987, époque de l'avénement des Capétiens. C'est seulement alors que les Francs, se mêlant aux anciens habitants de la Gaule, deviennent pour toujours Français. En Souabe, les seigneurs, par une sorte de transaction, élisent roi de Germanie Arnolphe ou Arnould, bâtard de Carloman, le petit-fils de Louis le Pieux; mais vingt-cinq ans plus tard (913), l'élection de Conrad, duc de Franconie, exclut à jamais du trône la race de Charlemagne. Bozon avait été créé duc de Provence par Charles le Chauve; il se fait élire roi dans un synode d'évêques (15 octobre 879). Rodolphe s'empare de la Bourgogne; l'Italie devient un royaume séparé, que se disputent des prétendants, d'origine germanique, la plupart descendants de Charlemagne, mais naturalisés italiens depuis plusieurs générations. A la suite de ces troubles, le désordre le plus complet se met dans l'Église comme dans l'empire. Chaque faction veut avoir son pape et son empereur; mais il n'est plus question, au sud des Alpes, d'un parti carlovingien. On voit Guido, duc de Spolette, et Lambert, son fils, Arnolphe, roi de Germanie et Béranger, duc de Frioul, se disputer l'empire, puis se faire sacrer dès qu'ils peuvent entrer dans Rome. Presque

en même temps, deux cardinaux, Sergius et Formose, soutenus par des factions rivales, luttent pour un siége sanglant. Pendant près d'un siècle, la ville éternelle reste en proie à la plus violente anarchie. Les marquis de Toscanella, les comtes de Tusculum, d'autres seigneurs de la campagne, et jusqu'à des courtisanes, y dominent tour à tour, et tiennent le siége apostolique dans une longue servitude[1]. Si d'aventure un pontife zélé et charitable est appelé à gouverner l'Eglise, son bras impuissant ne peut guérir un mal trop profond. D'indignes successeurs le remplacent, et sont à leur tour emprisonnés ou mis à mort, quand la faction contraire reprend le dessus. Le palais de Latran est souillé de débauches, de crimes et d'infamie, dont nous nous hâterons de détourner les yeux. Le pieux cardinal Baronius lui-même, dans ses annales ecclésiastiques, déclare que durant cette longue période d'iniquités, l'église romaine fut réellement sans pape, mais non sans chef, parce que Jésus-Christ lui-même continua à la gouverner.

Pour surcroît de malheur, deux peuples nouveaux, les Sarrasins au midi et les Hongrois au nord, plus barbares que les Huns d'Atila, et que toutes les anciennes tribus germaniques, désolent l'Italie. Les Musulmans paraissent en Sicile en 820, commencent en 827 la conquête de cette île, qu'ils ne devaient finir que vers les dernières années du siècle, et descendent pour la première fois sur les côtes de Calabre en 838. Vingt ans plus tôt, leurs bandes, peu nombreuses, auraient été facilement détruites par les Longobards unis sous une seule domination; mais les troubles qui éclatèrent précisément en 839 dans la principauté de Bénévent, favorisèrent les progrès des Arabes. Le prince Sicard venait d'être assassiné par les Béneventains, qui lui avaient donné pour successeur Radelchise, son trésorier. Bientôt après, Siconulphe, frère de Sicard, fut élu à Salerne. Comme aucun des deux n'était assez fort pour l'emporter sur son compétiteur, ils cherchèrent partout des alliés, et, dans leur délire, ils appelè-

1. Pendant cette époque de troubles, le nom des seigneurs qui, sous le nom de patrices étaient les maîtres de Rome, était empreint sur les monnaies le nom de l'empereur. — [illegible] buste avec la croix. — [illegible] Monogramme (Cinagli, *monete dei Papi*).

rent de Crète et de Sicile des Sarrasins qu'ils opposèrent les uns aux autres[1]. Cette guerre intestine dura longtemps pour le malheur et la ruine des peuples. On ne put y mettre fin qu'en faisant plusieurs lots de l'ancien duché de Bénévent[2]; il y eut à Salerne et à Capoue, des princes indépendants, rivaux sans puissance, et toujours prêts à se faire la guerre. Les Arabes eux-mêmes n'auraient pu conseiller un ordre de choses plus fatal à l'Italie, et plus favorable à leurs déprédations. Ils en profitèrent pour dévaster impunément ce pays mal défendu, livrant aux flammes les villes démantelées par les Longobards, et mettant à la chaîne les prisonniers qu'ils n'égorgeaient pas. Suivant un historien napolitain, trente-deux cités maritimes et vingt-cinq de l'intérieur du pays, dont il rapporte les noms, furent par eux réduites en cendres[3]. Les Sarrasins remontèrent le Tibre jusqu'à Rome, dont ils brûlèrent un faubourg (an 846); leurs courses s'étendirent dans le centre de l'Italie. Ils eurent des camps retranchés en Pouille, en Calabre, sur le Garigliano, non loin des ruines de l'antique Minturnes. L'Italie méridionale resta pendant près de deux siècles ouverte aux incursions de ces barbares.

En l'an 900, les Hongrois passèrent l'Isonzo et se répandirent dans les plaines fertiles du Milanais. L'origine de ces nouveaux venus était inconnue; ils ressemblaient aux Huns; mais ils les surpassaient tellement en férocité, qu'on crut que l'enfer les avait vomis sur la terre pour exterminer la race humaine. Des chroniqueurs font naître les Hongrois de l'union d'une louve et de l'esprit des ténèbres. Ils revinrent à diverses reprises pendant la première moitié du xe siècle, sans pénétrer toutefois dans le sud de la Péninsule, que ravageaient les Arabes. Après s'être gorgés de butin en Italie, les Hongrois se jetaient sur l'Allemagne et rentraient enfin en Pannonie où était leur repaire. En 955, ils firent une dernière incursion, plus menaçante que toutes les autres. Othon le Grand, roi de Germanie, publia une levée en masse, marcha contre les Hongrois, les atteignit près d'Augsbourg, dans la vallée de la Lech, et obtint une victoire si com-

1. Anonym. Salern., ad ann. 884.
2. L'acte de partage est rapporté par Trojlo, *Stor. Napol.*, t. III, p. 282.
3. Placido Trojlo, t. II, p. 370.

plète (10 août 955) que ces barbares, rejetés chez eux, ne reparurent plus hors de leurs frontières.

Vers la fin du IXe siècle, mais bien plus encore dans le siècle suivant, l'anarchie sociale devint si complète que l'obscurité de ces temps malheureux ne se peut aisément percer. Au nord du Tibre, les seigneurs italiens élèvent d'une main un empereur, et de l'autre lui suscitent un concurrent. En entretenant le feu de la guerre civile, ils affaiblissent le pouvoir souverain, et réduisent au rôle de chefs de faction les deux Béranger et les autres rois ou empereurs de race franco-italienne. De leur côté, les papes, effrayés de voir que de toutes ces luttes pouvait sortir un homme assez habile pour réunir la Péninsule sous un même sceptre, croient l'affranchir du péril en ouvrant une seconde fois ce pays aux armées étrangères. En 960, Jean XII sollicite Othon le Grand, roi de Germanie, de délivrer l'Église et la république romaine de la tyrannie de Béranger II et d'Adalbert [1]. Le prince allemand franchit les Alpes, en 962, entre à Pavie, l'ancienne capitale du royaume des Longobards, et s'y fait sacrer. Appelé à Rome pour y recevoir la couronne impériale, il prête en personne le serment qui avait été fait une première fois en Allemagne par ses fidèles; puis renouvelé par ses ambassadeurs près du saint-siége. Ce serment, rapporté par Baronius, dans ses annales ecclésiastiques était ainsi conçu :

« J'élèverai de tout mon pouvoir la sainte église apostolique, « et toi qui en es le chef. Jamais la vie ni tes honneurs ne te « seront enlevés par mes conseils ou de mon consentement. Les « domaines que je possède et qui appartiendraient à l'Église, te « seront rendus. Je ne tiendrai aucun *placite* dans Rome et je « n'y rendrai, sans t'avoir consulté, aucune décision qui serait « dans tes attributions ou dans celles du peuple. Ceux de mes « fidèles que je commettrai au gouvernement de l'Italie devront « protection et sûreté à ta personne et à l'Église [2]. »

A son tour Othon reçut du pontife et du peuple le serment de fidélité qui avait été prêté aux carlovingiens. Les monnaies furent

1. [illegible] Italiam et romanam rempublicam a tyrannide Berengarii. *Chron. Regino*, lib. II, p. 112.
2. Baronius, *Annal. eccl.*, ann. 962.

de nouveau frappées à l'effigie impériale, avec le nom du chef de l'Église au revers[1]. Enfin, un diplôme en confirmant les donations faites au saint-siége par Pépin, par Charlemagne et par Othon lui-même, établit avec autant de soin que de clarté les droits suprêmes de l'empereur sur le duché de Rome et sur les villes et les territoires concédés. « Que ces concessions, porte le décret, soient maintenues telles qu'elles l'ont été précédemment *sans préjudice de notre domination supérieure sur les territoires susdits et de leur soumission à nous et à notre fils: que le droit de principauté et de juridiction nous demeure et ne puisse nous être enlevé par aucun argument ou aucune machination.*[2] »

Passant à la situation des papes à l'égard de l'empire, Othon défend qu'après une élection faite canoniquement aucun pontife soit consacré avant d'avoir renouvelé entre les mains de l'empereur ou de ses commissaires les promesses faites autrefois par le pape Léon. Il ordonne qu'en cas de plaintes portées contre les ducs et les juges pontificaux, ses propres commissaires en informent le saint-siége, qui y pourvoiera, sinon qu'ils y pourvoient eux-mêmes, et s'ils ne le peuvent, qu'ils en donnent avis à l'empereur.

Au xe siècle les commissaires impériaux avaient donc à Rome et dans les provinces pontificales une autorité supérieure à celle des ducs et des juges chargés par le pape de rendre la justice : nouvelle preuve qu'en réalité les concessions faites à l'Église par les premiers empereurs ne comprenaient que le domaine utile et non la pleine souveraineté.

L'authenticité du décret d'Othon Ier a été contestée. Mais soit qu'il émane de cet empereur, tel que nous le possédons, ou qu'il ait été refait ou interpolé postérieurement, un fait considérable implique la reconnaissance des droits de l'empire par l'église romaine. C'est qu'en 1245, au concile de Lyon, le pape

1. DOMNVS JOHA · PAPA. — OTTO IMPERÂTO. Testa coronata del Imp.— Crocetta nel giro (Cinogli, p. 9).

2. Salva super eodem ducatus nostra in omnibus dominatione et illorum ad nostram partem et filii nostri subjectione, omnia superius nuntiata roboramus, ut in nostro permaneant jure principatu atque ditione (13 febr. 962; Dipl. Otton., in Privil. Eccl. romanæ. M^ss^ de la grande Bibl. de Paris, *Cart.* n° 112).

Innocent IV présenta le titre original aux Pères du concile ; qu'une copie en fut faite, puis collationnée et contre-signée par eux, et que, dans un séjour que le même pape fit à Cluny, il déposa cette copie avec beaucoup d'autres titres dans la tour des Archives de l'abbaye, pour y être conservés et pour remplacer, en cas d'événement, les titres originaux. Ces pièces contenues dans un coffre de fer, sont restées à Cluny, jusqu'en 1789 [1].

Après le couronnement d'Othon, on crut à Rome que la paix serait ferme et stable ; mais une rupture éclata bientôt entre Jean XII et le nouvel empereur. Plus que jamais la ville fut livrée à un esprit de désordre et de vertige. Au sud du Tibre, pendant que les Longobards de Bénévent, de Salerne et de Capoue s'épuisaient en vains efforts dans une guerre que rien ne pouvait apaiser, les Sarrasins couraient le pays et le mettaient à rançon. Les Grecs, à la faveur de ces discordes, reprenaient la Pouille, l'Abruzze, la Calabre, envoyaient des ducs à Naples et en Campanie. Ils se flattaient de reconquérir l'Italie entière, qu'on regardait à Constantinople comme une province de l'empire d'Orient. Opprimés par tant de maîtres, les peuples ne savaient plus à qui ils appartenaient ni à quelles enseignes ils devaient se rallier.

Cette époque sanglante, ces révolutions dont on vient de voir un tableau très-raccourci, eurent une grande influence sur l'avenir et sur le moral des nations. Au milieu de la confusion qui régnait en Europe, à l'aspect des malheurs qui accablaient l'humanité, un profond découragement gagna les esprits ; on crut que les anciennes prophéties allaient s'accomplir, et que le monde finirait avec le siècle.

Mais les souffrances du peuple avaient eu pour effet de le fortifier dans sa foi religieuse. Privé d'appui sur la terre, il se tourna vers le Ciel, et la religion ne lui refusa pas les sublimes consolations qu'elle sait répandre sur les douleurs humaines. Aussi, quand le premier jour d'un autre siècle parut, et que

1. M. Pertz a publié ce diplôme (*Monum. Germ.*, t. IV, p. [illegible]), avec une longue et très-bonne dissertation. Il croit que le titre original a été refait ou interpolé vers la fin du X[e] siècle, et que les interpolations portent principalement sur l'étendue des terres concédées à l'Église.

les hommes virent un avenir inespéré s'ouvrir devant eux, au lieu de rougir de leurs terreurs, ils furent pénétrés de reconnaissance pour le Tout-Puissant qui les avait épargnés. Leur foi s'affermit ; ils se livrèrent à l'espérance et ce ne fut pas en vain, car leur sort ne tarda guère à s'améliorer. Vers cette époque, plus d'un siècle avant l'affranchissement de nos plus anciennes communes du nord de la France, les principales villes du royaume des Longobards, si souvent dévastées par les Hongrois et par les Sarrasins, obtinrent des premiers empereurs allemands l'autorisation de relever leurs murailles et de s'armer pour les défendre. On vit se développer dans la haute Italie le germe du régime municipal, tandis qu'au sud du Tibre, quelques aventuriers normands réunissaient sous une même domination des provinces depuis longtemps ennemies, fondaient un puissant État et mettaient cette contrée à l'abri de nouvelles invasions.

Ce fut aussi vers ce même temps que les épaisses ténèbres répandues sur le monde commencèrent à se dissiper. Le XIe siècle marque l'époque de la renaissance des études, le point de départ des connaissances modernes [1]. L'impulsion partit du sein des cloîtres, et si les progrès de l'esprit humain paraissent d'abord lents et peu marqués, ce siècle appelé par les Italiens le *mille*, n'en fut pas moins le premier âge d'une civilisation et d'un ordre social qui exercèrent une influence salutaire sur le développement intérieur de l'homme, et qui ne manquèrent d'ailleurs ni de force, ni de durée, ni de grandeur [2].

1. Post annum Christi millesimum, assurgere in Italia cœperunt litteræ meliorique sedere et præsertim post annum ML (Muratori, *Antich. Ital.*, t. III, p. 871).
2. M. Guizot, *Hist. de la Civilisation en Europe.*

DEUXIÈME PARTIE

Dans la première partie de cet aperçu historique, on a assisté à la décadence de la puissance impériale et à sa longue agonie. Les Barbares, après avoir accompli l'œuvre de destruction à laquelle ils semblaient prédestinés, ont établi une organisation toute militaire qui a effacé jusqu'aux derniers vestiges de l'ordre social des anciens. Cinq siècles se sont écoulés depuis la chute de l'empire romain et cette longue période de transition, cette *ère des Barbares* a conduit à une époque où les gouvernements nés de la conquête tombent de vétusté et deviennent impossibles, où tout en Europe semble appeler une grande transformation de la société.

Cette seconde partie sera consacrée à étudier les premières luttes du sacerdoce et de l'empire allemand, et le premier âge de la nouvelle nation italienne. Ici, la démarcation injurieuse établie entre les vainqueurs et les vaincus ne tarde pas à s'effacer ; la condition misérable des basses classes devient meilleure, l'esclavage disparaît, le peuple des villes commence à sentir ses forces ; bientôt il en fera l'essai.

Si on lit attentivement les chroniques du xe siècle, rien ne paraîtra à sa place dans les monarchies nées des débris de l'empire carlovingien. Personne n'est content de sa condition ; une révolution semble inévitable, parce qu'elle est dans tous les esprits.

Les Barbares campés au milieu des terres conquises se tiennent soigneusement séparés des anciennes races qu'ils ont laissé grandir, tandis qu'eux-mêmes s'affaiblissaient de jour en jour par l'effet inévitable de cette séparation. Désormais, ils ne sont plus assez nombreux pour maintenir une domination appuyée

uniquement sur la force : il ne faudrait qu'une occasion pour armer les indigènes, une lutte heureuse pour les émanciper.

En France, l'avenement de la troisième race, à la suite d'un siècle entier de guerres civiles, et l'exclusion du dernier carlovingien, qui représentait le principe de la force militaire ou de la conquête, fixent la date précise de cette grande émancipation (987). Les Francs des diverses tribus se réunirent aux Gallo-Romains, et de leur fusion sortit la nation française.

En Italie, le mouvement arrêté pendant soixante-treize ans (888-961) par une anarchie complète sous les rois ou empereurs franco-italiens, ne put se développer avant le règne d'Othon le Grand. Vainement dans la première moitié du xe siècle on chercherait une nation italienne ; il n'en existait aucune trace, parce que jusqu'alors le mélange des peuples de race barbare avec les Romains n'avait pu s'opérer. De Rome jusqu'aux Alpes, chaque ville appartenait, sauf quelques exceptions, au comte ou à l'évêque, quelquefois à tous deux. Les artisans, sans armes, pillés, opprimés par tous les partis, ne jouissaient d'aucune liberté, et se voyaient de plus exposés aux courses des Hongrois et des Sarrasins qui achevaient de les réduire à l'état le plus déplorable.

On sait qu'Othon le Grand avait été appelé en Italie pour en expulser les rois de race franco-italienne, dont les papes, les évêques, et une grande partie de la noblesse redoutaient également la domination. Après avoir renversé le trône fragile de Bérenger II et d'Adalbert, le roi d'Allemagne reçut des mains de Jean XII la couronne impériale (2 février 962) et posséda, avec la Germanie, le nord et le centre de la Péninsule, jusqu'aux frontières actuelles du royaume de Naples. C'était là ce que, dans le moyen âge, on appelait l'*empire romain*. Mais Jean XII s'était flatté que le nouvel empereur se contenterait d'un vain titre, et comme ce pontife s'aperçut bientôt qu'au lieu d'un protecteur il s'était donné un maître, il se rapprocha des fils de Bérenger et se tourna avec eux contre Othon. Telle fut l'origine de la longue lutte du sacerdoce et de l'empire qui fait l'objet de ce livre. De grandes violences en signalèrent le début. Rome était partagée en deux camps : Othon y rentra à la tête de son armée et

fit déposer, par un concile, le pape Jean XII, qui avait fui à son approche. Les plus étranges imputations motivèrent cet arrêt. Outre le crime de simonie, vice habituel du clergé de ce temps, on prétendit que le pontife, perdu de débauches, avait porté, dans un joyeux repas, des santés à Jupiter et à Vénus[1]. Plein de mépris pour les choses divines, il avait, disait-on, célébré les saints offices revêtu d'un costume militaire, sacré un prêtre dans une écurie, et fait mutiler un cardinal. Le concile élut un autre pontife qui prit le nom de Léon VIII. Cet antipape, entièrement soumis aux volontés de l'empereur, rendit le décret suivant, qui attribuait au pouvoir séculier le choix du chef de l'Église : « Nous, Léon, etc.... avec le clergé et le peuple Romain, nous « accordons à perpétuité au roi des Allemands, Othon Ier et à « ses successeurs au royaume d'Italie, le droit d'élire un pape « quand le siége sera vacant et de choisir les archevêques et les « évêques qui recevront de lui l'investiture, et seront ensuite « consacrés par ceux qui ont ce pouvoir[2]. »

Cette innovation, qui enlevait au peuple de Rome un droit ancien, fit beaucoup de mécontents. Dès que l'empereur se fut éloigné, Jean XII, rappelé par le peuple, exerça sur ses ennemis une cruelle vengeance. Mais, suivant les chroniques du temps, il mourut bientôt après frappé par un mari qu'il avait outragé[3]. Les Romains lui donnèrent un successeur que l'empereur chassa dès l'année suivante. Durant le règne d'Othon, la ville éternelle, souvent en revolte et prise plusieurs fois par les Allemands, fut un théâtre de cruautés et de désordres inouïs[4].

A partir de cette époque, les destinées de la péninsule italique se trouvèrent étroitement liées à celles de la Germanie ; et dans cette union politique de deux peuples si différents de mœurs, de langage et d'intérêts, les Allemands s'attribuèrent, sur les ultramontains, une supériorité qui exista de fait jusqu'à la dislocation de l'empire. Ils élisaient les empereurs sans la par-

1. Luitprand., L. VI, c. 7 et 8, p. 475.

2. Gratian, *Decret.* 63, cap. 23.

3. Jean XII, fils du marquis de Toscane, était patrice de Rome, et avait à peine treize ans, quand une faction l'élut pape en 956.

4. *Chron. Reginon.*, L. II, p. 443.

ticipation des seigneurs et des évêques italiens, qui se trouvèrent privés des droits politiques sous un gouvernement électif. Les couronnements, à Monza où à Milan, pour le royaume d'Italie, et à Rome pour l'empire, ne furent d'abord considérés que comme de simples cérémonies où les feudataires prêtaient serment de fidélité et recevaient du nouveau souverain l'investiture de leurs fiefs; mais, quand les papes se crurent assez puissants pour se passer de la confirmation impériale, ils voulurent exercer un droit de contrôle sur le choix des empereurs, et, à cet effet, ils donnèrent une plus grande importance au sacre qui devint le complément indispensable de l'élection. Dès lors il ne fut plus permis à l'élu des princes allemands de prendre avant la consécration pontificale, d'autre titre que celui de *Roi des Romains* ou de *futur empereur*[1]. L'Église prétendit même faire admettre comme une règle de droit public, que le chef de l'empire auquel le pape refusait la couronne n'était pas empereur.

Othon le Grand, rappelé au nord des Alpes par des intérêts germaniques, ne pouvait établir dans la Péninsule un gouvernement militaire semblable à celui des conquérants longobards et carlovingiens. Son armée était féodale, c'est-à-dire formée de contingents entretenus par les possesseurs de fiefs impériaux pendant un temps déterminé, passé lequel ces seigneurs étaient libres de retourner chez eux. Pour les retenir en Italie, il aurait fallu leur distribuer les terres des nationaux, ce qui, dans un siècle où le système né à la suite des invasions, s'écroulait de toutes parts, ne pouvait établir qu'une domination odieuse et sans cesse menacée. Si, d'un autre côté, le chef de l'empire se fiait aux feudataires italiens, habitués à une insubordination complète et au mépris du pouvoir souverain, ne devait-il pas craindre de perdre son nouveau royaume dès qu'il aurait repassé les monts? Othon sut par d'habiles moyens échapper à ce péril. Certaines villes de la frontière commandaient les principaux passages des Alpes; elles furent données à titre de fief à

1. Le serment des empereurs à leur sacre était ainsi formulé : Ego N., rex Romanorum et annuente Deo, futurus Imperator.

des nobles allemands, chargés de tenir ouverte aux armées impériales l'entrée de la Lombardie. Rome était un foyer de sédition : l'empereur conserva nominalement le sénat, mais il le fit présider par un préfet, officier militaire et civil tout à la fois qui recevait l'investiture de la main du prince et avait dans ses attributions la guerre, la police, les affaires criminelles[1]. Othon s'appliqua aussi à gagner l'affection du clergé et à améliorer le sort du peuple, afin de s'en faire un double appui. On n'a pas oublié que Pepin et Charlemagne avaient trouvé les villes d'Italie démantelées pour la plupart, ce qui, après une seule bataille perdue par les armées longobardes avait livré le pays aux Francs. Mais quand, sous les derniers Carlovingiens et sous les empereurs de race franco-italienne, les Sarrasins et les Hongrois se répandirent dans la Péninsule, il fallut, pour arrêter les Barbares, bâtir à la hâte de nouvelles forteresses. Quelques chartes autorisèrent des évêques à entourer leurs villes de murailles, d'où s'ensuivait tout naturellement le droit d'armer les hommes libres pour les défendre. C'est ainsi qu'en 882, sous Charles le Gros, Milan fut de nouveau fortifié[2], qu'en 885 et en 891, les évêques de Bergame et de Reggio obtinrent de Berenger I[er] une autorisation semblable[3]. Othon le Grand, tout en tenant cette voie, accorda aux habitants des principales villes libres certains priviléges non moins importants[4], et entre autres l'exemption de la juridiction des comtes, ce qui les plaçait sous celle de l'evêque, qui était exercée par le prevôt du prélat, et par des consuls ou des échevins pris parmi les hommes libres et élus par eux[5]. C'était un commencement d'organisation municipale qui fit de rapides progrès à la faveur des guerres et surtout des doubles élections, si fréquentes à Rome et dans les

1. Baluz. *Miscell.*, t. V, p. 63.

2. Moenia sollicitus comitissæ reddidit urbi dirata (Puricelli, mon. Ambros. nº 134).

3. Muratori, *Antich. Ital.*, Dissert. 26.

4. Une charte d'Othon I[er] exempte les habitants de l'Isola di Como, de la milice, du logement militaire, de divers péages, et d'assister aux *plaids* des ministres royaux, à l'exception du *plaid* général trois fois par an (Rovelli, *Stor. di Como*, Docum. nº 31).

5. Rubeus rapporte qu'au concile de Modène, en 963, il se trouva une multitude de juges et de consuls (*Hist. Raven.* l. V).

diocèses. Deux évêques étaient-ils promus au même siége, par des factions rivales, on n'en reconnaissait aucun; leurs prévôts étaient mis hors de charge, et l'administration restait dans les mains des élus du peuple. Ces concessions, que les successeurs d'Othon le Grand multiplièrent[1], eurent pour résultat d'affaiblir la noblesse, et furent l'origine de la plupart des communes du nord de l'Italie. La bourgeoisie lombarde apprit à se protéger elle-même, et avec le temps les communes devinrent de véritables républiques; mais comme elles devaient leurs premières franchises aux princes de la maison de Saxe, elles se montrèrent pour eux dévouées et fidèles.

Dans l'Italie méridionale, les Grecs accordaient volontairement, ou se laissaient arracher par quelques grandes villes, des franchises très-étendues. Naples, Amalphi, Gaëte, qui s'enrichissaient par le commerce maritime, obtinrent une véritable indépendance sous le plus despotique des gouvernements.

Ainsi, la nation italienne dut, comme les autres nations modernes, son origine à la fusion des Barbares avec la race latine. Mais cette assimilation, qui, au nord des Alpes, forma avec le temps un lien de nationalité entre les peuples qu'elle réunissait, n'eut pas un aussi complet résultat dans la Péninsule. Les descendants des Longobards et des Francs, ceux des Germains qui suivirent les premiers empereurs et s'établirent dans la haute Italie, adoptèrent les mœurs et le langage de cette patrie nouvelle : ils devinrent Italiens. Mais tout en accordant des franchises municipales à quelques villes, le souverain, loin de chercher à organiser une nation italienne puissante et unie, la voulait bien plutôt faible et obéissante. Comme d'ailleurs le siége de l'empire resta en Allemagne, que les provinces méridionales de l'Italie ne furent point unies à celles du nord, et enfin que les papes s'efforcèrent d'établir une séparation absolue entre le domaine pontifical et l'empire, il résultat de toutes ces causes que, dès le temps de la dynastie saxonne, l'Italie tendit naturellement à se

1. Suivant l'historien Leo (*Hist. d'Italie*, L. IV, c. 1), Parme, Aqui, Lodi, Novarre, Cremone, Reggio, Bologne et Florence, durent aux Othon, soit leur exemption de la juridiction des comtes, soit la confirmation des priviléges que déjà elles possédaient.

grouper en petites fractions, à former, comme de nos jours, des États distincts et indépendants. La Lombardie, soumise à l'autorité féodale des empereurs, entendit la première retentir le cri de liberté. Mais remarquons ici qu'entre l'Apennin et les Alpes personne ne porta ses vues au delà de l'émancipation de sa ville, d'abord sous la suzeraineté impériale au même titre que les princes allemands, puis affranchie de toute autorité étrangère. Aucun Italien, dans le cours du moyen âge, ne parut songer à obtenir une constitution nationale, à réunir les provinces de la Péninsule sous un gouvernement unitaire et indépendant. Les papes cherchaient à se rendre maîtres de Rome. Le midi de l'Italie, non incorporé à l'empire qui en convoitait la possession, était un champ de bataille où les trois grandes races qui se disputèrent le monde, les Grecs, les peuples teutoniques et les Arabes, devaient souvent se rencontrer. Dans les principautés longobardes, le gouvernement militaire des conquérants, réduit à une extrême faiblesse, quoique toujours debout, prolongeait l'anarchie sociale. Les Grecs remportèrent de grands avantages sur les princes de Bénévent, de Salerne et de Capoue, sans parvenir toutefois à subjuguer entièrement leurs États, derniers débris de la conquête longobarde. Le mouvement national, comprimé jusque vers la fin du XIe siècle, ne put s'y réaliser que quand les aventuriers normands, devenus maîtres des provinces qui forment aujourd'hui le royaume des Deux-Siciles, renoncèrent à opprimer un pays trop vaste pour leur petit nombre, et qu'ils n'eussent point conservé s'ils s'y fussent établis en vainqueurs. Ces guerriers, guidés par d'habiles chefs, ouvrirent leurs rangs aux nationaux, et formèrent par cette sage fusion un peuple nouveau qui aurait pu prospérer et grandir, si la Providence eût accordé à la puissance normande une durée moins courte.

Les Normands tiraient leur origine du Danemark et des montagnes de la Scandinavie, où leurs ancêtres, presque tous nomades, vivaient de la chasse, des troupeaux qu'ils élevaient, et surtout de la piraterie. Chez eux, il n'y avait de gloire ou de fortune que dans le métier d'écumeur de mer. Leurs chefs ou rois, appelés *hers-konung*, conducteurs d'hommes, devaient être

de vaillants pirates; et si ces chefs négligeaient de les conduire chaque année à de nouvelles expéditions, bientôt la guerre civile ensanglantait la patrie. Dès le IIIe siècle du christianisme, les Normands s'étaient montrés sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Gaule, dont ils épouvantèrent les peuples par leur courage et leurs excès[1]. Sous la dynastie mérovingienne, pendant que les Barbares continuaient par la voie de terre leur mouvement du nord vers le sud, les courses maritimes des Normands devinrent moins fréquentes; elles recommencèrent vers la fin du VIIIe siècle, précisément lorsque Charlemagne portait la guerre en Saxe, afin d'opposer une forte barrière à de nouvelles invasions. Les pirates scandinaves s'avancèrent alors jusqu'aux embouchures de la Meuse, de la Seine et de la Loire. Comme ils étaient peu nombreux, ils débarquaient en silence pendant la nuit, et attaquaient à l'improviste les bourgs voisins de la côte. Mais à l'approche des soldats francs, ils regagnaient en toute hâte leurs barques amarrées au rivage, emmenant avec eux les esclaves et le butin qu'ils pouvaient enlever.

Quarante-cinq ans plus tard (845), les Normands mettaient sur pied de grandes armées aussi vaillantes que celles des Francs; ils ravageaient l'intérieur de la Gaule et assiégeaient Paris.

En 888, ils se procurèrent enfin un établissement permanent, à la faveur de la guerre civile qui éclata, après la déposition de Charles le Gros, entre les seigneurs gallo-francs des deux partis national et impérial. Les premiers venaient de proclamer roi Eudes, comte de Paris; les impérialistes défendaient les droits héréditaires de Charles *le Simple*, arrière-petit-fils de Louis le Pieux. Après la mort d'Eudes, en 897, Charles, soutenu par les puissances teutoniques, fut momentanément reconnu dans toute la Gaule; mais cette restauration n'avait point d'avenir, parce que les provinces situées entre la Seine et les Pyrénées ne voulaient plus obéir à la race toute germanique des carlovingiens. Charles *le Simple* ne mérita point ce surnom, lorsqu'il contracta une étroite alliance avec Rolf ou Rollon, le chef des Normands,

1. Sidonius Apollin., L. VIII, Ep. VI. — Les pirates paraissent pour la première fois sur les côtes de la Gaule vers l'an 286.

et qu'il lui donna l'investiture de la Neustrie, depuis l'embouchure de la rivière d'Epte, dans la Seine, jusqu'à la mer (912). Ce traité fut un acte de haute politique qui rendit de nouvelles forces au parti impérial, et contribua à prolonger dans la Gaule, durant soixante-quinze ans, le règne des descendants de Charlemagne. Rollon, premier duc de Normandie, ayant obtenu en mariage une fille de Charles le Simple, sous la condition de se faire baptiser, jura, ses mains dans celles du roi carlovingien, d'être désormais son fidèle vassal pour les fiefs dont il prenait possession. Des officiers normands eurent en partage les meilleures terres du duché dont on dépouilla les anciens possesseurs. Ce fut d'abord une colonie armée, plutôt qu'un paisible établissement[1]. Néanmoins, l'ordre se rétablit presque aussitôt sous le gouvernement énergique de Rollon. En peu d'années, les descendants des pirates ne se distinguèrent plus des Francs, dont ils avaient adopté le langage, les mœurs, la religion. Un siècle entier de combats n'avait point fatigué l'ardeur belliqueuse des Normands, et la possession d'une des meilleures provinces de la Gaule ne put satisfaire leur ambition. Comme il se trouvaient à l'étroit dans les limites de la Neustrie, beaucoup d'entre eux portaient dans des contrées lointaines leur turbulente activité. Vetus en pèlerins, ils visitaient par troupes nombreuses les saints lieux, et préparaient l'esprit des peuples à ces grandes entreprises des croisades qui devaient ébranler l'Europe pendant près de deux siècles, et entraîner sept générations à la délivrance de Jérusalem. L'histoire de la première apparition des Normands en Italie mérite d'être rapportée ici.

Vers l'an 1016, quarante pèlerins de cette nation abordent à Salerne, au retour d'un pieux voyage en Palestine. Guaymar, prince des Longobards, exerce envers eux une hospitalité généreuse, et veut qu'ils trouvent auprès de lui le bien-être dont ils sont privés depuis longtemps. Mais à peine commencent-ils à jouir de ce repos si désiré, qu'une horde de Sarrasins débarque, dresse ses tentes le long du rivage, à peu de distance des vieilles murailles de Salerne, et menace de saccager la ville si elle ne

1. Capefigue, *Invasions*, etc. chap. 1, p. 183.

lui paye rançon. Les discordes intestines de l'Italie méridionale et le morcellement des principautés longobardes attiraient fréquemment sur ce malheureux pays ces sortes d'avanies. De l'argent ou le pillage, tel était le mot d'ordre des Sarrasins, et faute de pouvoir ou d'oser se défendre, on payait. Comme personne dans Salerne ne songeait à combattre, Guaymar s'apprêtait à donner aux Arabes la somme qu'ils exigeaient de lui. Pendant ce temps, ces pillards faisaient débauche, sans même prendre la précaution de s'entourer de sentinelles. Témoins muets d'un événement étrange à leurs yeux, les Normands s'indignent de l'insolence des pirates, de la résignation honteuse du peuple, et ils proposent aux guerriers longobards de marcher avec eux contre ces mécréants. Les plus braves y consentent, et cette poignée de gens de cœur sort en silence de la ville et surprend le camp arabe dans le plus étrange désordre. Les Sarrasins, étonnés d'une attaque si imprévue, tombent sous les coups des chrétiens, avant de pouvoir se rallier. Une terreur panique les saisit; ils fuient, poursuivis l'épée dans les reins par ces hommes inconnus dont la valeur tient du prodige. Ils se jetent à la nage pour regagner leurs navires, mais la plupart périssent dans les flots. Salerne est délivrée, et les pèlerins y rentrent aux acclamations des habitants[1].

Le prince des Longobards, après un tel service, comble de présents ses vaillants défenseurs. Non-seulement il les presse de se fixer pour toujours à Salerne, où leur mérite sera dignement récompensé, mais il veut appeler d'autres Normands avec lesquels il se croira invincible. Les pèlerins répondent qu'ils ont combattu, *non pour prendre mérite de deniers, mes por lo amor de Dieu, et pour ce qu'ils ne pooient soutenir tant de superbe de li Sarrasins*. Impatients de revoir leur patrie, après l'accomplissement de leur vœu, ils partent sur des vaisseaux de Salerne, chargés de fruits inconnus au nord des Alpes, et d'étoffes précieuses destinées au duc de Normandie. Les récits merveilleux de cette expédition, la vue de tant de richesses si promptement

1. Amatus, *Ystoire de li Normant*, L. I. ch. 17, p. 15. — Leo Ostiens., L. II, c. 47, p. 362. — Anonym. Cassin, ap. Muratori, t. V, p. 55.

gagnées, les instances des officiers longobards, font une sensation profonde dans les manoirs de la Neustrie. Chaque Normand, se croyant certain d'une rapide fortune, parle de se rendre à la cour du prince de Salerne. Les chevaliers qui entreprennent ce long voyage, sont accueillis avec faveur et trouvent bientôt à se signaler dans les combats [1].

Voici quelle était alors la situation politique de l'Italie méridionale. En Campanie, la principauté longobarde de Capoue se trouvait resserrée entre les domaines de l'abbé de Mont-Cassin et les duchés de Naples, de Gaëte et d'Amalfi, auxquels on donnait aussi le nom de Républiques, peut-être à cause de l'indépendance presque absolue dont ces petits Etats jouissaient. La principauté de Bénévent et celle de Salerne ne dépassaient pas les limites actuelles des deux provinces de *Principato citra et ultra*. Les Grecs possédaient le reste de ce qui forme aujourd'hui le royaume de Naples. Bari était leur capitale; le Catapan, qui était le lieutenant de l'empereur, résidait dans cette ville, et gouvernait la province impériale avec une autorité absolue. Du Tibre au Phare, les courses fréquentes et les déprédations des Arabes, maîtres de la Sicile, avaient réduit le peuple à un état misérable. Les exactions de quelques catapans achevèrent d'irriter les esprits : des insurrections éclatèrent en Pouille. Un habitant de Bari, Longobard d'origine, appelé Melo, était l'âme de tous les complots, et prêt à braver les plus grands périls pour délivrer sa patrie du joug des Grecs; il ne cessait d'appeler ses concitoyens aux armes et à la liberté. En 1011, à la suite d'une émeute populaire, le catapan fut chassé de Bari avec sa garnison; mais dès l'année suivante, il revint à la tête de forces considérables et les insurgés achetèrent leur pardon, en livrant la famille de Mélo [2]. Ce dernier s'était échappé. Pendant plusieurs années, il parcourut l'Italie, sollicitant partout des secours que nul prince ne se montrait d'humeur à lui accorder. Dans un voyage au mont Gargano, où était le sanctuaire de l'archange saint Michel, l'un des plus célèbres de la Pénin-

1. *Ystoire de li Normant*, L. I, ch. 17 et 18.
2. Leo Ostiens., L. II, c. 37, p. 363.

sule, il rencontra en 1017 cent chevaliers normands qui y étaient venus en pèlerinage. Il leur fit le récit des malheurs qui accablaient la Pouille, et exagérant, suivant la coutume de tous les proscrits, les ressources de sa faction, il leur promit, s'ils voulaient embrasser sa cause, un riche butin et une victoire certaine sur des ennemis sans courage. Les Normands acceptèrent avec joie les offres de Mélo. Secourus par leurs compatriotes, déjà nombreux dans l'Italie méridionale, ils pénétrèrent jusque dans le cœur de la Pouille. Mais la fuite honteuse des Italiens fit perdre une bataille décisive dans les plaines de Cannes, au lieu illustré par la victoire d'Annibal (1019). Les aventuriers, de trois mille qu'ils étaient dans ce combat, revinrent à peine cinq cents [1], et cette perte irréparable les mit hors d'état de rien entreprendre pour leur propre compte. Ils durent rentrer au service des princes longobards ou de l'abbé de Mont-Cassin, combattre à prix d'argent pour tous les partis, et attendre, souvent en vain, la récompense de leurs travaux. Onze années s'écoulèrent jusqu'à ce qu'un de leurs chefs appelé Raynolfe, à la solde de Sergius, duc de Naples, qui était en guerre avec le prince de Capoue, en eut obtenu la cession d'un territoire contesté, sur les limites des deux États. Les Normands y bâtirent la ville d'Aversa (1030) et l'environnèrent de bonnes murailles; elle devint leur place de sûreté et le rendez-vous des soldats de fortune de la Neustrie. Raynolfe, élu comte par ses compagnons, fit hommage et prêta serment de fidélité au prince de Salerne, qui lui donna l'investiture suivant la coutume italienne, en plaçant dans sa main droite un étendard [2].

Il y avait alors à quelques lieues de Coutances, en basse Normandie, un chevalier de noble race appelé Tancrède, fort renommé par d'anciens exploits guerriers. Après avoir combattu à la tête de douze hommes d'armes dans les guerres du duc Robert le Magnifique, père de Guillaume le Conquérant, il passait en paix sa vieillesse, entouré d'une nombreuse famille, dans son château de Hauteville. Tancrède, marié deux fois, avait cinq

1. Et de li Normant liquel avoient esté troiz mille, non remainstrent se non cinc cent (*Ystoire*, L. I, c. 22).

2. *Ystoire*, etc., L. I et II, ch. 38 et 40.

fils du premier lit, sept du second, et plusieurs filles en bas âge. Trop pauvre pour laisser à chacun de ses enfants un patrimoine digne de leur état, le vieux chevalier vit avec joie trois de ses fils, Guillaume, surnommé *Bras-de-Fer*, Drogon et Humphroi, quitter le manoir paternel, pour aller au delà des Alpes chercher fortune. Suivis de quelques compagnons d'armes aussi pauvres qu'eux, ils partirent la besace sur l'épaule, le bourdon à la main. Guaymar le Jeune, prince de Salerne, les prit à sa solde; mais plus tard, l'espoir du butin fit passer ces aventuriers sous les étendards de l'empereur d'Orient. Voici à quelle occasion :

Georges Maniacès, catapan des Grecs, en Italie, préparait une expédition contre les Arabes, établis en Sicile depuis près de deux siècles. Comme il avait entendu vanter la valeur des Normands, et que l'empire de Constantinople était alors en paix avec les Longobards, il fit prier le prince de Salerne de lui envoyer quelques escadrons de ces braves étrangers. Guaymar, à qui l'ambition des Normands commençait à porter ombrage, pressa leurs chefs d'accepter les offres avantageuses du catapan. Les fils de Tancrède entrèrent dans les rangs des Impériaux. Arrivés en Pouille, non-seulement ils virent de près la mauvaise organisation des troupes, mais ils furent frappés de l'imprévoyance avec laquelle le général grec dégarnissait cette province remplie de mécontents. Pendant toute la guerre, le poste le plus périlleux fut réservé aux aventuriers. Les Grecs leur durent plusieurs avantages et les traitèrent avec de grands égards tant qu'ils eurent besoin de leurs services. Mais après la prise de Messine et celle de Syracuse, où Guillaume, Bras-de-Fer, tua de sa main l'émir des Arabes, lorsque l'armée impériale eut conquis une grande partie de l'île, les chevaliers réclamèrent vainement leur part du butin. Un Longobard, nommé Ardoin, leur interprète, fut, par ordre du catapan, dépouillé de ses habits, rasé, puis battu de verges autour des tentes. La vengeance suivit de près l'injure. Dès la nuit suivante, les Normands traversèrent le Phare sur des barques de pêcheurs, et abordèrent en Italie [1]. On était au cœur de l'hiver; la neige couronnait les montagnes

1. Chronique de Robert Viscart, L. I, ch. 5.

et les torrents gonflés par les pluies inondaient les vallées. Mais comme le moindre retard pouvait tout compromettre, les chevaliers résolurent, malgré la rigueur de la saison, d'attaquer de suite la Pouille, où ils se flattaient de trouver de nombreux auxiliaires. A cet effet, Ardoin, qu'ils venaient de prendre pour général, appela près de lui, à Aversa, les soldats d'aventure de Salerne, ceux de Mont-Cassin, et tous les Longobards disposés à partager ses périls et sa fortune. Raynolfe lui donna trois cents hommes d'armes, et quand les troupes furent réunies, elles élurent douze comtes ou capitaines pour les commander sous l'autorité supérieure du Longobard Ardoin. Ce dernier, rompu aux intrigues des Grecs, entretenait des intelligences dans plusieurs villes, où il se faisait annoncer comme le libérateur des Italiens. Sa première expédition fut dirigée contre Melfi, l'une des meilleures places de la Pouille. Les Normands, entrés de nuit dans le faubourg, trouvèrent les habitants en armes sur le rempart et disposés à se bien défendre. Ardoin accourut, et s'adressant à eux : « Ceste est la liberté laquelle vous avez cherciée, s'écria-t-il. « Cestuis non sont anemis, mes grant amis, et je ai fait ce que je « voux avoie promis, et vous, faciez ce que vous m'avez promis. « Cestuis viennent pour desjoindre lo jog dont vous estiez loiez, « de liquel, se tenez mon conseil, joingniez, auvec ces. Dieu est « avec vous; Dieu a miséricorde de la servitude et vergoigne que « vous souffrez tous les jors, et por ce a mandé ces chevaliers « pour vous délivrer [1]. » Gagnés par ce discours, les habitants reçurent à bras ouverts ces étrangers qu'ils prenaient pour des libérateurs. Venosa, Ascoli, Lavello, imitèrent Melfi, et ce fut ainsi qu'en deux campagnes, les Grecs perdirent la meilleure partie de la province impériale.

Mais les Normands, peu nombreux, eussent inévitablement succombé dans cette guerre sans l'appui des Italiens. On vient de voir que pour remuer le peuple, ils lui parlèrent de liberté, et offrirent de l'aider à secouer le joug de leurs oppresseurs. Ce moyen ne pouvait manquer de réussir dans le xie siècle, puisque l'abus qu'on en a fait depuis n'a point encore détrompé la cré-

1. *Ystoire de li Normant*, L. II, ch. 18, p. 44.

dulité populaire. Ajoutons que les choses se passèrent alors comme elles se passent de nos jours ; les prétendus libérateurs, devenus les maitres, ne tardèrent pas à jeter le masque et opprimèrent le peuple dont ils n'avaient plus besoin. Non-seulement leurs promesses furent mises en oubli, mais, ne reconnaissant d'autre loi que leur caprice, ils traitèrent la Pouille en pays conquis et firent regretter le despostisme des Grecs. Il y eut entre eux un partage des terres. Chaque comte devint le seigneur d'une ville, les officiers inférieurs obtinrent en fief des châteaux ou des maisons. Raynolfe prit possession du mont Gargano et de Sypoute. D'une commune voix on résolut de confier le commandement supérieur à un guerrier de race normande, et Guillaume, Bras-de-Fer, fut élu comte des Normands de la Pouille (*comes Normannorum*) (1043). Remarquons ici que les seules prérogatives attachées à cette haute dignité, étaient de commander les troupes à la guerre et de présider les assemblées générales de la nation.

Comme la coutume féodale n'admettait pas de *possession sans seigneur*, les nouveaux conquérants, forcés de se soumettre à un suzerain, pour légitimer leurs droits, firent serment de fidélité au prince de Salerne, de qui chaque comte reçut une investiture[1]. Il était d'ailleurs avantageux pour ces seigneurs mal affermis de s'appuyer sur le plus puissant des États longobards, lorsqu'ils avaient contre eux les troupes grecques et les peuples mécontents. Ce fut par un motif semblable, que trois ans plus tard (1047), Drogon, élu comte des Normands de la Pouille, après la mort de son frère Guillaume, et Raynolfe, comte d'Aversa, firent l'hommage et payèrent une grosse somme à l'empereur allemand Henri II, qui leur accorda l'investiture de toutes leurs terres[2]. Cette faveur impériale ne fut pas considérée comme une concession nouvelle, mais elle donna plus de force à celle déjà faite par Guaymar, dont elle était la confirmation. A compter de ce jour,

1. Et que non vaut la possession sans prince, secont la loy que fist Guaymere, il en vestit chacun (*Ystoire*, etc., L. II, c. 30).

2. Drogo et Ranulfe furent glorifiés de l'empereur, et mis en possession de leurs comtés (*Ibid.*, L. III, c. 112).

Drogon prit le titre de *homme de l'empereur et de duc italien* : mais pour ceux de sa nation, il resta leur comte, c'est-à-dire leur général[1]. Les seigneurs ne perdirent pas le droit d'élire son successeur : l'occasion d'en faire usage ne tarda guère à se présenter.

On vient de voir que chaque comte, à peine fortifié dans sa ville, s'était affranchi de tous devoirs envers les peuples. Une réaction était inévitable ; elle se manifesta en Pouille par des conspirations. Drogon fut assassiné dans une église (1051) ; plusieurs comtes tombèrent sous des poignards italiens. Mais, comme les mécontents manquaient de chefs et de drapeau, que les Normands se tinrent sur leurs gardes, ces derniers parvinrent à arrêter le mouvement insurrectionnel avant qu'il pût s'organiser dans toute la province.

Vers cette époque, de nouveaux aventuriers vinrent chercher fortune en Italie. Robert Guiscard ou Viscart, l'aîné des enfants du second lit de Tancrède de Hauteville, arriva à Melfi en 1047 avec quelques compagnons d'armes. Ce renfort ayant mis le comte de la Pouille en état de tenter de nouvelles conquêtes, il fit des invasions en Calabre et jusque sur les terres du prince de Bénévent. Alors les peuples voisins et le pape lui-même prirent l'alarme : les habitants de la Pouille, de plus en plus opprimés, invoquèrent à la fois la protection de l'empereur Henri III et celle du siége apostolique. Léon IX, que l'Église a mis au nombre des saints, occupait depuis près de deux ans le trône pontifical, et, dès son arrivée à Rome, il avait résolu la perte des Normands dont l'ambition l'inquiétait. Pour réaliser ce dessein, il excitait les peuples de l'Italie à se liguer, et il demandait aux empereurs d'Orient et d'Allemagne des troupes qu'il voulait conduire lui-même contre l'ennemi commun. Ce pape, proche parent de Henri III, était un esprit très-éclairé pour le temps où il vivait, et joignait à une grande piété, des mœurs austères qui durent frapper de surprise les Romains, habitués depuis deux siècles à d'étranges scan-

1. Voici les titres que prend Drogon dans une charte de 1050 : Ego D., divinæ Providentiæ gratia dux et magister Italiæ, comesque Normanorum totius Apuliæ et Calabriæ. Au bas de l'acte est une croix avec ces mots : Crux Drogonis imperialis viri.

dales. Léon fit publier la guerre par ses légats, comme depuis on prêcha la croisade contre les infidèles. « Non-seulement, « disait le pontife, les cruels Normands massacrent sans pitié « ceux qui leur résistent, et n'épargnent ni les enfants ni les « femmes, mais ils pillent et brûlent les sanctuaires, sans tenir « compte des menaces spirituelles ni des excommunications [1]. » Non content d'appeler aux armes les peuples d'Italie, l'infatigable pontife se rendit en Allemagne, où il obtint, après de longues sollicitations, un secours de sept cents cavaliers suèves et lorrains, qu'il conduisit à Rome. Le peuple de la ville, les nobles de la campagne, ceux de la Terre de Labour et de la Marche d'Ancône, se rangèrent en grand nombre sous la bannière pontificale. L'armée, forte de plus de douze mille hommes, sous le commandement de Léon IX lui-même, quitta les bords du Tibre et franchit l'Apennin.

De leur côté, les chefs normands, après avoir laissé de faibles garnisons dans les places, avaient réuni le reste des troupes aux environs de Civitella, bourgade mal fortifiée en Capitanate. Leur corps de bataille n'était pas de plus de trois mille lances avec quelque infanterie. Effrayés de leur petit nombre, ils demandèrent la paix en offrant de payer tribut au saint-siége et de lui faire l'hommage pour leurs possessions. Mais loin de souscrire à aucun accord, le chancelier de l'Église leur commanda de déposer les armes et de quitter l'Italie s'ils ne voulaient tous être passés au fil de l'épée [2].

Les Normands aimèrent mieux combattre, et leur victoire fut complète (18 juin 1053). Dès le premier choc, les troupes italiennes prirent la fuite ; les Allemands combattirent au contraire avec une rare valeur. Le pape s'était enfermé à Civitella ; mais les habitants, qui craignaient de s'attirer de fâcheuses affaires s'ils donnaient asile à un tel hôte, le mirent dehors [3]. Le malheureux Léon, abandonné des siens, ne sachant où chercher un refuge, fut aperçu par des soldats qui le firent prisonnier.

Alors une scène remarquable se passa près des tentes nor-

1. Wibertus, *Vita Leon. IX*; L. II, c. 10, ap. Muratori, t. III, p. 297.
2. Lo cancelier les menaça de mort (*Ystoire*, L. III, c. 36).
3. Chron. de Robert Viscart, p. 275.

mandes. Léon X, à la merci de ses ennemis qu'il avait traités avec rigueur, devait craindre de cruelles représailles. Il s'avançait vers eux, tremblant, mais résigné à son sort, lorsque les guerriers qui l'avaient reconnu se rassemblèrent à l'entrée du camp. Ils se jetèrent à ses genoux, pleurant, se couvrant de poussière, et demandant à grands cris un pardon qu'il eût été dangereux de refuser. Léon s'empressa de bénir l'armée normande, sur le lieu même où elle venait de consommer sa ruine. On le conduisit à Bénévent, où, pendant près de neuf mois, le comte de la Pouille le fit garder à vue, tout en lui prodiguant des honneurs et de grandes marques de respect. Le chagrin avait altéré la santé du pontife, qui, se voyant près de succomber, consentit à se détacher de ses alliés italiens. Il confirma aux Normands, moyennant un simple hommage, la possession de leurs conquêtes en Pouille et en Calabre ; et les autorisa, au nom de l'Église, à envahir les terres des Grecs [1] ; ce traité signé, on lui permit de retourner à Rome, et il y mourut bientôt après.

Robert Guiscard, avec un petit nombre d'aventuriers sans possessions, fut envoyé en Calabre pour y chercher un établissement. De San Marco, où il s'était retranché, il tenait en échec les places du Val de Crati. Ses succès ne purent être rapides, parce que son frère, le comte de la Pouille qui le jalousait, l'avait abandonné dans un pays où il ne se procurait des vivres qu'en le dévastant. Souvent Guiscard se trouvait réduit à la plus grande détresse, sans pain, sans argent, sans fourrages. Venait-on lui dire qu'il ne restait plus de provisions pour le repas de ses chevaliers, il allait avec eux piller quelque bourg, surprendre un château, ou mettre à rançon de riches possesseurs assez crédules pour se fier aux belles paroles du héros normand [2] ; puis après ces exploits, moins dignes d'un vaillant homme de guerre que d'un chef de bandits, Guiscard rentrait dans sa forteresse chargé de butin. Il fallait que les Grecs fussent tombés dans le plus complet avilissement, pour laisser subsister sous leurs yeux ce

1. Malaterra, L. I, c. 14 ; ap. Murat., t. V, p. 553.

2. Il prit voie de larron, chevalier sont petit, poureté est de la cose de vivre, li faillirent les deniers à la bourse, et lo boire destui Robert estoit l'aigue de la pure fontaine (*Ystoire*, p. 74).

repaire, défendu par une garnison peu nombreuse et dénuée de toutes choses. Non-seulement les troupes impériales n'attaquèrent point San Marco, mais se tenant elles-mêmes renfermées dans les places fortes, elles abandonnèrent les campagnes aux déprédations des Normands.

Guiscard fut un guerrier d'une rare valeur et d'une adresse incomparable. Il s'était couvert de gloire à la bataille de Civitella, où il commandait la réserve. Toujours le premier à s'engager dans le péril, il ne s'en éloignait que le dernier; ses soldats, dont il partageait toutes les fatigues, le suivaient avec enthousiasme. L'inconstante fortune, après l'avoir tenu longtemps dans une situation misérable, se plut à l'élever au rang suprême. Humphroi mourut (1057), et Robert Guiscard fut proclamé comte de la Pouille, malgré les efforts d'une opposition qu'il sut déjouer. Cette élection sauva les Normands d'une ruine infaillible; car pendant qu'ils se divisaient en deux partis, dont l'un voulait établir le gouvernement féodal, et l'autre conserver leur république aristocratique avec un chef sans pouvoir, une ligue des peuples italiens, grecs et longobards se formait dans le midi de la Péninsule. Le prince de Salerne lui-même, le plus ancien protecteur des aventuriers, celui dont ils avaient reçu des investitures pour leurs possessions, n'aspirait qu'à se délivrer du voisinage dangereux de ces étrangers. L'empire d'Allemagne menaçait, celui d'Orient armait, enfin, le pape Nicolas II venait d'excommunier les Normands. Robert Guiscard, dont le génie semblait grandir avec la fortune, entreprit de faire face à tous ces ennemis, d'anéantir l'opposition des seigneurs, de placer son autorité sur une base plus large, et d'agrandir le duché de la Pouille aux dépens des États voisins. On verra bientôt comment il conduisit cette difficile entreprise.

Les longues querelles du sacerdoce et de l'empire sur la question des investitures ecclésiastiques commencèrent à troubler l'Italie vers le milieu du XI[e] siècle, durant la minorité de Henri IV[1]. On sait que depuis la fin du IX[e] siècle jusqu'au pontificat de

1. Henri III était mort en 1056. Son fils Henri IV, né en 1050, était roi des Romains sous la tutelle d'Agnès sa mère.

Léon IX, le trône apostolique, déchiré par des schismes et livré aux factions, n'avait été qu'une riche proie que d'indignes successeurs des apôtres se disputaient. L'Eglise elle-même, asservie par la puissance séculière et déshonorée par ses propres ministres, appelait une réforme aussi prompte qu'énergique. La simonie la plus éhontée présidait aux élections; les dignités ecclésiastiques, mises à l'enchère ou distribuées sans discernement, tombaient en partage à des hommes dont la vie portait scandale. Une religion moins pure eût probablement succombé dans cette rude épreuve; celle du Christ n'en fut pas ébranlée, parce que la divine parole doit éclairer le monde, en dépit de nos passions et des désordres qu'elles entraînent. Après cette longue anarchie, lorsque le siècle était tout à la fois grossier, barbare et dépravé, un homme supérieur parut sur la scène politique : c'était Hildebrand, fils d'un charpentier de Soano en Toscane, moine à Cluny, cardinal, puis enfin pape sous le nom de Grégoire VII.

Hildebrand était prieur de son abbaye, lorsque Léon IX le vit à Cluny en 1049. Ce pape, nouvellement nommé par l'empereur Henri III[1], traversait la France revêtu de ses habits pontificaux, et allait en Italie pour y prendre possession du gouvernement de l'Église. Hildebrand osa lui proposer de rejeter cette pompe inutile, de se présenter à Rome seul, le bourdon à la main; puis, après s'être fait élire canoniquement, de s'installer lui-même sur le trône de saint Pierre, sans se soumettre à recevoir d'un laïque le pouvoir pontifical. C'était la première manifestation du projet conçu par Hildebrand de rendre le pape indépendant de l'empereur, et de réformer l'Église pour l'élever au-dessus de l'État. Ce conseil, s'il ne fut pas tout à fait suivi, frappa vivement l'esprit de Léon IX et fit la fortune du prieur de Cluny. Appelé à la cour romaine et promu à la dignité de cardinal (1049), Hildebrand dirigea pendant vingt-trois ans, sous quatre papes, les affaires du saint-siége, et prépara la grande révolution qu'il voulut accomplir lui-même après son élévation au pontificat en 1073. « Il se proposait, dit un savant historien, de soumettre

1. A la suite de longs désordres causés par de doubles élections, les Romains avaient prié Henri III de donner, selon sa sagesse, un chef à l'Église. Ils avaient aussi renouvelé le serment de ne jamais élire un pape sans le consentement de l'empereur.

« le monde civil à l'Église, et l'Église à la papauté, dans une vue « de réforme et de progrès, non dans un but stationnaire ou « rétrograde, comme nous sommes habitués à l'entendre ré- « péter[1]. »

On sait que l'élection des papes se faisait à Rome par le clergé et par le peuple, en présence d'un commissaire impérial. Le chef de l'empire, à qui on en rendait compte, donnait ou refusait son approbation ; quelquefois il désignait lui-même un autre pontife, ce qui entraînait des schismes dans l'Église. Par une conséquence naturelle de ce droit, il confirmait dans les diocèses l'élection des prélats, et leur donnait ensuite, comme seigneur féodal, l'investiture par la crosse et l'anneau des terres de la couronne affectées à la dotation de leurs églises. De son côté, le pape ordonnait la consécration de ces dignitaires, cérémonie qui, dans l'empire, n'avait lieu qu'après l'investiture. La prérogative impériale reposait donc sur un usage ancien et sur des actes que le temps avait sanctionnés, ce qui rendait d'une exécution difficile le projet de la détruire. Hildebrand avait très-bien compris que, pour soutenir la lutte qu'il voulait engager, un puissant appui lui devenait nécessaire. Robert Guiscard, le comte des Normands, homme d'entreprise, habile et dévoré d'ambition, devait être pour le saint-siége un dangereux voisin, ou un puissant auxiliaire. Hildebrand, qui l'avait pénétré, décida le pape à faire avec ce chef une étroite alliance, afin d'opposer au besoin l'épée des Normands à celle des impériaux.

Guiscard désirait fort de s'assurer la protection du saint-siége, afin de poursuivre d'un pas plus ferme ses projets ambitieux. Son plan était de s'emparer des principautés longobardes et de la Sicile, de rendre héréditaire dans sa famille la dignité suprême jusqu'alors élective, et enfin d'obliger les seigneurs à lui prêter serment de fidélité comme à leur souverain direct[2]. Mais une forte opposition aristocratique fomentait des troubles sans cesse renaissants. Ne pouvait-elle, sous prétexte de l'excommunication de Guiscard, se donner au saint-siége, et devenir formidable avec un tel appui ? Le nouveau duc se garda donc bien

1. M. Guizot, *Hist. de la civil. en Europe*, VIe leçon.
2. *Ystoire de li Normant*, L. VI, ch. 7.

de repousser les avances d'Hildebrand. Dans un concile à Melfi, on régla, après de longues discussions, les articles de la paix. Ce traité remarquable devint la base fondamentale du code politique sicilien, et régla, du consentement des maîtres de l'Italie méridionale, leurs devoirs envers le saint-siége.

Nicolas II donnait aux Normands une absolution pleine et entière des sentences ecclésiastiques prononcées contre eux, tant par lui-même que par ses prédécesseurs. Non-seulement il accordait le titre de duc de Pouille et de Calabre à Robert Guiscard, avec l'investiture pontificale pour toutes les terres au pouvoir des Normands dans ces provinces, mais il l'autorisait à s'emparer des possessions des Grecs et des Sarrasins en Italie et en Sicile. Richard, comte d'Aversa, proclamé prince, obtint l'investiture de la principauté de Capoue, dont le souverain légitime, de race longobarde, qui avait soutenu le parti du saint-siége, venait d'être dépossédé par les Normands. Pour prix de ces concessions qui ne coûtaient rien au pape, le duc Guiscard et le nouveau prince de Capoue se reconnurent eux, leurs héritiers ou successeurs[1], hommes lèges de la sainte église romaine; ils s'obligèrent à lui fournir des troupes contre ses ennemis, et à payer un cens annuel de 12 deniers, monnaie de Pavie, pour chaque attelage de charrue.

Le traité de Melfi, cette œuvre d'Hildebrand, était un premier pas vers la suzeraineté universelle sur le monde chrétien qu'il voulait établir au profit du siége apostolique. Cet acte, attentatoire aux prétentions du chef de l'empire sur le midi de la Péninsule, donna le signal d'hostilités contre le pouvoir temporel. Aux yeux des peuples, l'empereur représentait le principe militaire ou le droit né de la conquête, tandis que l'Église, toute nationale, était l'expression de l'élément démocratique. C'est par cette raison que, dans la longue querelle pour les investitures entre le sacerdoce et l'empire, comme dans la guerre de l'indépendance des villes lombardes qui en fut en quelque sorte la continuation, on voit le peuple se ranger de préférence du

1. Sub hac conditione, obligo me et meos heredes, sive successores, etc. L'*Annal. Eccl.*, ann. 1059, t. XI, p. 272.

côté des papes. Leur cause était la sienne, il ne s'en séparait pas. Les nobles devaient, au contraire, soutenir l'empereur, et ils prirent en effet, pour la plupart du moins, parti contre le siége apostolique.

La première entreprise sérieuse de l'Eglise romaine contre le pouvoir séculier eut lieu sous Nicolas II, en avril 1059, au concile de Latran, où cent treize évêques se trouvaient réunis. On y décida qu'à la mort d'un pape, les cardinaux-évêques, après avoir traité entre eux de l'élection, appelleraient les cardinaux-clercs, et que tous ensemble feraient un choix auquel le clergé et le peuple romain donneraient leur approbation. Le nouveau pontife, pris autant que possible dans l'Eglise de Rome, sera immédiatement intronisé, porte le décret, sauf l'honneur dû à Henri, actuellement roi, et qui, s'il plaît à Dieu, sera empereur, ainsi que nous le lui avons accordé. Si, par suite de troubles, un faux pontife était promu, contrairement à ces dispositions, qu'il soit déposé et frappé d'anathème comme antechrist[1]. Ce statut, qui enlevait au chef de l'empire le droit ancien d'approbation, souleva de graves conflits. Deux ans plus tard (juillet 1061), Nicolas II étant mort, Hildebrand, sans demander le consentement de l'empereur, fit proclamer pape, sous le nom d'Alexandre II, Anselme, évêque de Lucques. De son côté, le parti allemand, après avoir déclaré illégaux les canons du concile de Latran, élut à Bâle Cadaloüs, évêque de Parme. Cette double promotion divisa l'Eglise, mais le pape d'Hildebrand prévalut à la fin. Son compétiteur, assiégé par le peuple de Rome dans le tombeau d'Adrien, prit un déguisement et parvint à sortir de la forteresse. Sa mort, qui survint bientôt après (1064), mit fin au schisme.

Le 21 avril 1073, Hildebrand fut enfin élu pape dans l'église de Saint-Pierre *ad vincula*, et prit le nom de Grégoire VII. Il avait alors soixante ans. L'élection faite, il eut un moment d'hésitation. Les difficultés de sa position nouvelle se présentèrent à son esprit, et ce pontife, qui se montrera si ferme, ne put envisager l'avenir sans une anxiété pénible[2]. Il se demandait avec

1. Muratori, Scriptor., t. II, p. 2.

2. Videmus enim quanta nos sollicitudo circumstat, sentimus quantum nos suscepti oneris sarcina gravat, etc. (*Epist. Gregor.* L. I, nº 11.)

inquiétude par quels moyens il réformerait le siècle, lorsque le pouvoir séculier était contraire à ses vues, et que le clergé, sans le concours duquel cette entreprise ne pouvait réussir, avait besoin lui-même d'une complète réforme. Les évêques de Lombardie, écrivait Grégoire, « travaillent bien plus à troubler l'Eglise qu'à « la défendre. Ne cherchant qu'à satisfaire leur avarice et leur « ambition, ils s'opposent comme des ennemis à tout ce qui re- « garde la religion et la justice de Dieu [1]. » Il finit néanmoins par accepter le pontificat, et comme le moment de rompre avec le chef de l'empire n'était pas encore venu, des légats furent envoyés en Allemagne, tant pour informer ce prince de ce qui avait été fait, que pour lui demander de ne point s'opposer au sacre de Grégoire [2]. Henri IV, alors âgé de vingt-trois ans, voulut d'abord refuser, parce qu'on avait agi sans son autorisation. Les évêques allemands, qui redoutaient la sévérité bien connue du nouveau pape, présagèrent à Henri de mauvais jours s'il laissait entre les mains d'un tel homme le gouvernement de l'Église. Des commissaires impériaux se rendirent à Rome pour annuler l'élection s'ils la trouvaient irrégulière. Mais Grégoire prit Dieu à témoin qu'on lui avait imposé le fardeau de la papauté malgré lui et sans qu'il eût recherché cet honneur. Il promit au surplus de ne point se laisser ordonner avant d'en avoir reçu l'autorisation [3]. Henri l'accorda, et Grégoire fut sacré le 2 février de l'année suivante, 1074.

C'est à partir de ce jour qu'une lutte violente s'établit entre la puissance morale du saint-siége et l'autorité temporelle. Mais pendant que ce pontife se préparait à contester les anciennes prérogatives des empereurs, une puissance, jusqu'alors inconnue dans la société nouvelle, celle du peuple commençait à se montrer. Faible à son origine, environnée d'ennemis redoutables, elle ne pouvait inspirer de crainte aux papes ni aux rois. Hildebrand lui-même, bien qu'il fût sorti des rangs du peuple, ne prévit pas ce que deviendrait un jour cette puissance populaire,

1. *Epist. Gregor.*, L. I, n°s 9 et 11, L. II, n° 19, et *Append.*, n° 1, ap. Labbe., *Concil.*, t. X.

2. *Vita Gregor. VII*, a card. Aragon., ap. Mur., t. III.

3. Lambertus Schafnaburg., *de Rebus, gestis German.*, ed. Freher., t. I, p. 188.

foyer brûlant de désordres et de révolutions. Ses successeurs, livrés à de chimériques projets, se liguèrent d'abord avec le peuple contre les rois; et ce ne fut que longtemps après que rois et papes, voyant les trônes et la tiare également menacés par les idées démocratiques qu'on appelait *la Réforme*, voulurent s'unir contre l'ennemi commun. Il était trop tard ; les digues étaient ouvertes, et les deux grands pouvoirs sociaux, affaiblis par les coups qu'ils s'étaient portés, ne purent que ralentir pour un temps le mouvement progressif de la révolution, qui de nos jours s'est remise en marche.

Grégoire savait que la corruption à laquelle le clergé s'abandonnait, devait lui ôter toute force morale. Déjà, sous Nicolas II, il avait fait promulguer de sévères règlements pour la réforme des mœurs. Il les renouvela au concile de Rome en 1078. Homme d'une haute capacité, comme il avait reconnu qu'une instruction solide donne plus d'autorité à l'enseignement religieux, et que le pouvoir finit par revenir sous une forme quelconque aux plus intelligents et aux plus habiles, il voulut placer les ecclésiastiques à la tête de l'instruction[1]. Dès le temps des apôtres, l'Église avait défendu aux prêtres de contracter mariage après leur ordination. Toutefois, comme elle ne permettait pas le divorce et qu'elle admettait à la prêtrise des hommes mariés, elle les avait autorisés à conserver leurs femmes, ce qui se tolérait encore au XIe siècle dans un grand nombre de diocèses[2]. Mais les prêtres

1. Ut omnes episcopi artes litterarum in suis ecclesiis doceri faciant (*Conc. Rom.*, 1078, ap. Labbæum, t. X, p. 372.)

2. Certains écrivains ont confondu l'autorisation de conserver leurs femmes, accordée aux prêtres mariés dès avant leur ordination, avec le mariage des prêtres admis dans les ordres, qui fut expressément interdit dès les premiers temps de l'Église. Le canon 25 des apôtres est ainsi conçu : *[illegible]* (Concil. Coll. regia, t. I, p. 11). Cette défense fut renouvelée plus tard en Orient et en Occident. Le canon 1er du concile de Néocésarée (*Ibid.*, t. I, p. 72), tenu en 314, porte ce qui suit : *Presbiter, si uxorem acceperit, ab ordine moveatur*... A ce même concile on déposa un prêtre qui s'était marié. La défense est reproduite dans les mêmes termes au concile de Paris, en 829 (t. XXI, p. 197). On lit au 2e canon du concile de Carthage, en 390 : *Omnibus placet, ut episcopi, presbyteri et [illegible], etiam ab uxoribus se abstineant* (Labbe, t. III, p. 159). Jamais donc les prêtres ne purent se marier, et à cet égard, Grégoire n'eut rien à innover. Quant aux prêtres mariés dès avant leur ordination, Eusèbe, évêque de Césarée, écrivait en 319 : *Episcopi qui sacrati sunt, atque in Dei ministerio cultuque occupati, continere deinceps se ipsos a commercio*

mariés, dominés par des affections de famille, ne se montraient pas assez dévoués aux intérêts de l'Église, et Grégoire, pour les y attacher exclusivement, fit décider par le premier concile de Rome, en 1074, que le mariage était incompatible avec la prêtrise. « Qu'aucun prêtre ne se marie, porte le décret, et que celui « qui a une femme s'en sépare, sous peine de déposition. Que « personne ne soit élevé au sacerdoce sans s'être soumis à garder « une continence perpétuelle. »

Cette déclaration mit le clergé en rumeur. Les prêtres qu'elle atteignait s'autorisèrent, dans leur résistance, des paroles de l'apôtre : *Qui se non continet nubat, melius est enim nubere, quam uri.* Que celui qui ne peut vivre dans la continence, se marie, car il vaut mieux se marier que d'être brûlé (Ép. aux Corinthiens). On ne pouvait exiger, disaient-ils, que les ministres des autels vécussent comme des anges, et plutôt que de quitter leurs femmes, ils préféraient renoncer au sacerdoce[1]. On sait qu'à cette époque la simonie était la plaie de l'Eglise. Grégoire la combattit avec non moins d'énergie. A sa sollicitation, le cinquième concile de Rome rendit une décision ainsi conçue : « Qu'aucun ecclésiastique ne puisse conserver une dignité obtenue à prix « d'argent; que nul ne se permette d'acheter ou de vendre les « droits d'une église[2]. » Des lettres, remplies de menaces, furent écrites par le pape au roi des Français, Philippe Ier, et à ceux des prélats de son royaume qui avaient trafiqués de ces biens. Il les menaça de l'excommunication et parla même de jeter l'interdit sur la France, en ajoutant que, si le roi refusait de se soumettre, avec l'aide de Dieu, il mettrait tout en œuvre pour délivrer le royaume de son oppression[3]. L'Église tomba dans une confusion inexprimable : les uns soutenant l'autorité pontificale,

uxoris decet (*Demonstr. Evang*, L. I, ch. 9). 319 ans plus tard, au concile d'Orient dit *in Trullo*, Can. 23, on autorisa les prêtres et les sous-diacres du diocèse de Constantinople à demeurer avec leurs femmes, en exigeant d'eux une parfaite continence dans le temps où ils touchaient aux choses saintes (Labbe, t. X, p. 947). Cette tolérance, qui avait pénétré en Occident, fut retirée par Grégoire VII au concile de Rome, en 1074.

1. Lambert. Schaff., ann. 1074, p. 505.

2. *Concil. rom.*, V, ann. 1078, Can. 3.

3. Regnum Franciæ de ejus occupatione, adjuvante Deo, tentamus eripere (10 sept. 1074, *Ep. Greg.* L. II, n° 5.)

beaucoup la contestant, et bravant à la fois censure et déposition. Grégoire, inébranlable dans ses desseins, ferma l'oreille aux plaintes, méprisa les menaces et finit, à force de persévérance, par soumettre les plus récalcitrants. Mais avant de le suivre dans l'arène où il va bientôt rencontrer l'empereur, interrogeons ses propres écrits, afin de bien connaître le fond de sa pensée.

« Comme mère des fidèles, nous dira Grégoire, l'église romaine est supérieure à toute la chrétienté [1]. Dans ce triste siècle, elle supporte le poids des affaires temporelles aussi bien « que des spirituelles [2]; elle commande aux autres églises et « aux membres qui en dépendent : empereurs, rois, princes, « archevèques, évêques, prélats, et généralement tous les « chrétiens [3]. Investie d'une autorité suprême, elle les institue, les juge et les dépose [4]. L'épée du prince, par cela même « qu'elle est chose humaine, doit être subordonnée au successeur de Pierre, car le siége de l'apôtre relève de Dieu seul. Lui « résiste-t-on ? Il doit, à l'exemple du Sauveur, lutter avec persévérance, souffrir, mourir s'il le faut, mais ne jamais déserter « l'œuvre [5]. Deux flambeaux, le soleil et la lune éclairent le « monde ; deux pouvoirs, le pape et les rois le gouvernent ; « mais de même que la lune reçoit sa lumière de l'autre astre « plus brillant, de même les rois règnent par le chef de l'Eglise « qui vient de Dieu [6]. A lui d'enseigner, d'exhorter, de punir, de « décider [7]. La force des empereurs et des rois, les entreprises des « mortels ne sont que paille et fumée, si on les compare à la « toute-puissance divine et à l'autorité du siége apostolique [8]. « Dieu a dit à son vicaire : tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise ; ce que tu lieras sur la terre sera aussi lié « dans le ciel. (Matth. XVI). Existe-t-il une exception pour les

1. Sancta rom. eccl. est mater vestra et totius christianitatis, sicut scitis, magistra (L. I, n° 15).
2. Lib. I, n° 62.
3. Lib. I, n° 63; Lib. VIII, n° 21 et passim.
4. Lib. II, n° 5; L. VII, n° 4; L. VIII, n° 21.
5. Lib. IV, n° 24.
6. Lib. VII, n° 25.
7. Lib. VIII, n° 21.
8. Quasi favilla computentur et palea (L. III, n° 8).

« rois, et ne font-ils pas partie du troupeau confié à Pierre[1]. Si « donc on contestait au souverain pontife, qui succède à l'apôtre, « le droit de commander comme régulateur à ceux qui portent « la couronne, si celui qui ouvre et ferme le ciel était soumis à un « pouvoir mondain, ce serait une folie non moins misérable, que « si le fils prétendait commander au père, l'apprenti au maître[2]. « Ainsi, par sa puissance, le siége romain étant bien au-dessus « des trônes, les rois sont subordonnés au souverain pontife, les « royaumes appartiennent à Pierre, et lui doivent tribut. Ce qui « devient une fois la propriété de l'Église lui reste toujours ; et « lors même qu'elle en perd la jouissance, elle ne peut perdre « son droit, sans une légitime cession[3]. Quiconque est rebelle « au Seigneur ne peut exiger l'obéissance de personne. Tel est « le but ; pour l'atteindre, il est indispensable que l'Église ne dé- « pende que d'elle-même. Elle est dans le péché, parce qu'elle « n'est pas libre ; il faut la délivrer et, quels que soient les « obstacles, comme cette cause est celle de Dieu, l'Église les « surmontera. »

Dès la première année de son pontificat, Grégoire essaya de faire valoir des droits qu'il attribuait au siége apostolique sur plusieurs États de l'Europe. Selon lui, l'Espagne et la Hongrie appartenaient à l'Église ; le premier de ces royaumes, dès avant la conquête Musulmane[4] ; le second en vertu d'une cession faite au prince des apôtres par le roi saint Étienne[5]. Un an plus tard, il tourna ses pensées vers la France, se bornant toutefois à demander le tribut annuel d'au moins un denier pour chaque maison. Des titres, déposés aux archives pontificales, faisaient foi, disait-il, que Charlemagne avait payé à l'Église de Rome 1200 livres d'argent à titre de redevance[6], et lui avait de plus donné la Saxe. Ces tentatives étaient autant de jalons pour l'ave-

1. Numquid hic sunt reges excepti, aut non sunt de ovibus quam filius Dei beato Petro commisit (L. VIII, n° 21).

2. Nonne miserabilis insaniæ esse cognoscitur, si filius patrem, discipulum magistrum, sibi conetur subjugare (1081, L. VIII, n° 21).

3. Lib. I, n° 7.

4. 30 april. 1073, Lib. I, n° 7.

5. 28 octobris 1074, L. II, n° 13.

6. Ad servitium apostolicæ sedis (ann. 1081, L. VIII, n° 23).

nir; mais elles ne furent pas suivies avec cette persévérance qui caractérisait Grégoire. Peut-être craignait-il, s'il attaquait à la fois plusieurs souverains, de faire naître de grands obstacles à son projet d'émanciper l'Église, et de ne pouvoir assurer au saint-siége la suzeraineté sur les États catholiques. Ce qui est certain, c'est qu'on le voit bientôt après faire de la lutte avec le chef de l'empire sa principale affaire et y employer ses plus puissants moyens d'agression.

Henri IV, roi des Romains dès le berceau, avait alors vingt-cinq ans. Doué par la nature de qualités éminentes, il était vaillant à la guerre, charitable et bon pour le peuple ; mais la mauvaise éducation qu'on lui avait donnée, l'avait rendu opiniâtre, égoïste, infidèle à sa parole. Livré de bonne heure à des tuteurs ambitieux qui lui passaient toutes ses fautes, et à des flatteurs de cour qui corrompirent son cœur et son esprit, ce prince, plongé dans le désordre, vivait pour le plaisir, et s'abandonnait entièrement à ses passions. Uni depuis neuf ans à une princesse qu'il n'aimait point [1], il s'entourait de concubines, et attentait à l'honneur des femmes, dont il faisait périr secrètement les maris. Sans règle ni mesure dans ses dépenses, son revenu ne pouvait lui suffire, et pour y suppléer, il dilapidait les biens de l'État et ceux de l'Église. Les investitures, les dignités et les bénéfices ecclésiastiques, étaient donnés au plus offrant. Comme un sérieux mécontentement s'était manifesté en Allemagne, où dès l'an 1073 il avait été question d'élire un autre empereur, Grégoire se flattait de trouver dans les ennemis de Henri, d'utiles auxiliaires.

Vers la fin de février 1075, ce pontife tint à Rome un synode de cinquante évêques, par lequel il fit défendre aux clercs sous peine d'excommunication, de recevoir d'une main étrangère à l'Église l'investiture des dignités ecclésiastiques. Le même châtiment devait être infligé à tout séculier, comte, marquis, duc et même empereur, qui aurait la présomption de conférer des investitures [2]. C'était une grande nouveauté, si ce n'était une

1. Berthe, fille du margrave de [illegible], mariée en 1066, morte en 1087.

2. Les canons du concile de 1075 sont perdus, [illegible] le décret relatif aux investitures est renouvelé en 1080 dans les termes suivants : [illegible] Imperatorum, Regum etc.

grande usurpation, car sous le régime féodal, chaque fief vacant, faisant de droit retour au suzerain, qui le conférait à un nouveau titulaire, il semblait juste que l'empereur approuvât l'élection d'un feudataire ecclésiastique, avant de le mettre en possession des terres impériales, qui formaient la dotation de son siége et qui d'ailleurs n'étaient exemples ni des charges civiles, ni des devoirs de vassalité. Ajoutons toutefois que la simonie, qui se pratiquait ouvertement, compromettait à un tel point la dignité de l'Église, que cette situation était pleine de périls. Il eût été difficile de décider en effet, qui du chef de l'État ou du haut clergé se montrait le plus âpre, le prince à trafiquer des bénéfices, les prélats à les acheter [1]. En Allemagne, où certains évèques possédaient de si vastes domaines qu'ils contre-balançaient la puissance des grands de l'empire, ce décret devait frapper vivement les esprits et tourner le souverain contre Rome. Grégoire s'y attendait. Mais, outre que Henri IV avait alors sur les bras la révolte des Saxons, guerre terrible, qui épuisait ses forces, l'habile pontife se flattait que les ecclésiastiques, tout occupés de la question du célibat, se montreraient faciles sur les prérogatives de la couronne, dans l'espoir d'obtenir du saint-siége quelque concession. Henri veut résister et continue à donner des investitures. Le pape le fait sommer de comparaître à Rome devant un synode, afin de se disculper, s'il le peut, des actions coupables dont on l'accuse; en cas de refus il le menace d'excommunication [2]. Pour toute réponse l'empereur, que des succès momentanés en Saxe ont enflé d'orgueil, oppose un synode d'évèques allemands à celui de Rome et fait prononcer la déposition du pontife [3]. Comme cet acte a besoin d'être justifié aux yeux du monde chrétien, on accuse Grégoire, entre autres crimes, d'un complot contre la vie de Henri [4], de se livrer

vel quilibet sæcularıæ potestatem, investituram Ecclesiæ dignitatis dare præsumpserit, ejusdem sententiæ vinculo se obstrictum esse sciat (Labbe, t. X. p. 381).

1. Annal. eccles., ann. 1073, § 30.

2. Lambert. Schaff., ann. 1076, p. 533.

3. Chaque évèque du parti impérial écrivit la déclaration suivante: Ego N., episc., Hildebrando subjectionem et obedientiam ex hac hora, et deinceps, interdico, et eum post hac apostolicum nec habebo, nec vocabo (Bruno, *Hist. bell. Saxon.*, ap. Freher, t. I, p. 122).

4. Abbat. Usperg., *Chron.*, ann. 1076.

à la magie et d'avoir jeté dans le feu l'hostie sainte. Dès lors, la violence prend partout la place du droit : l'empereur enjoint au pontife de descendre du trône de saint Pierre[1] ; la lettre qu'il lui écrit porte cette suscription : *à Hildebrand, faux moine et non pape*[2]. A son tour, Grégoire frappe le monarque d'anathème (février 1076), le déclare déchu des royaumes d'Allemagne et d'Italie, délie ses sujets de leur serment, et défend de le servir comme roi[3]. Henri, dans un conciliabule à Pavie, fait excommunier le pape par des évêques italiens, et convoque à Worms pour le jour de la Pentecôte 1076, une diète de l'empire par laquelle il se flatte de faire ratifier la déposition de Grégoire. Déjà ce prince se croyait certain du succès, quand l'insurrection qui se rallume en Saxe, rend sa situation difficile. Le pape, que beaucoup de voix accusaient d'outre-passer ses pouvoirs, écrit en ces termes au clergé allemand : « Rappelez à ceux qui nous « taxent d'arbitraire, ces paroles de saint Ambroise, dans son « pastoral : l'*épiscopat est autant au-dessus de la royauté, que l'or* « *est au-dessus du plomb*. Si le siége romain a reçu de Dieu le « droit de décider dans les choses spirituelles, pourquoi ne juge- « rait-il pas les choses temporelles? Zacharie n'a-t-il pas déposé « le roi des Francs, et ne lit-on pas dans le registre de saint « Grégoire que non-seulement il excommuniait les souverains « qui méprisaient les décrets de l'Eglise, mais qu'il privait ces « princes désobéissants de leur dignité[4]. » A cet appel, une opposition formidable s'élève dans le sein même de la diète, et seconde les projets du pape, en donnant pour prétexte qu'on ne doit point obéir à un excommunié. Bientôt après, Grégoire, se voyant maître du terrain, rappelle aux grands que par cela même que Henri est sous le poids de l'excommunication, il se trouve de plein droit privé de la puissance souveraine. Grégoire veut qu'on l'avertisse si l'ex-roi se soumet, et il priera Dieu de l'éclairer sur ce que la justice commande de faire. Mais, si ce

1. Et cum omnibus episc. nostris tibi dicimus : Descende, descende, per secula damnande.

2. Henricus, Hildebrando, jam non apostolico, sed falso monacho (24 januar. 1076. Pertz. t. IV, p. 117).

3. Labbei, *Concil.*, t. X, p. 356.

4. 25 aug. 1076. L. IV, n° 2.

prince persiste dans la désobéissance, qu'on en élise un autre, prêt à se dévouer au salut de l'Eglise, et ce choix sera confirmé par le pouvoir apostolique[1]. Henri est de plus en plus abandonné. Dans une diète réunie à Tribur, en présence des légats pontificaux, et où ses ennemis forment la majorité (16 octobre 1076), on décide que si au bout d'un an, à compter du jour de son excommunication, il n'est pas absous par le pape, un autre chef sera donné à l'empire. Accablé par ce revers de fortune, Henri, qui voit avec effroi approcher le terme fatal, traverse les Alpes, malgré les rigueurs d'un rude hiver. La neige encombrait les chemins, les fleuves étaient couverts d'une glace épaisse, à chaque pas de nouveaux obstacles retardaient sa marche[2]. Arrivé enfin au terme de ce dangereux voyage, il se présente avec peu de suite à la porte du château de Canossa, qui s'ouvre devant lui seul, et il est introduit dans la seconde enceinte de cette forteresse, habitée par Grégoire[3]. Là, un indigne traitement lui était réservé. On lui fait quitter ses riches habits pour un cilice de laine, puis, on le laisse trois jours entiers, les pieds nus, sans abri, presque sans nourriture, invoquant vainement la croix du Sauveur et la pitié de son vicaire[4]. Personne dans Canossa ne pouvait retenir ses larmes. Seul Grégoire se montrait impassible et fermait l'oreille aux murmures des siens, qui le taxaient de cruauté et de tyrannie[5]. Cédant enfin à leurs prières, le fier pontife consent à admettre en sa présence le royal pénitent. Henri, demi-mort de froid, abattu par la douleur, se soumet à tout, pourvu qu'on le délie de l'excommunication. Grégoire le reçoit à la sainte table, mais sous la condition expresse qu'il répondra personnellement aux accusations

1. 3 non. septemor. 1076. Lib. IV, n° 3.

2. Le Rhin resta gelé et on put le traverser à pied, depuis le 11 novembre au 1er avril (Lambert. Schaffnab., p. 533 et 534).

3. Le château de Canossa est situé à l'entrée des gorges de l'Apennin, près des sources de la Calpa, à quelques milles de Reggio.

4. Voici le récit fait par Grégoire lui-même : Per triduum ante portam deposito omni regio cultu, mirabiliter, utpote discalceatus, et laneis indutus, persistens, non prius cum multo fletu apostolicæ miserationis auxilium implorare destitit. (Lib. IV, n° 12).

5. Nonnulli vero in nobis non apostolicæ severitatis gravitatem, sed quasi tyrannicæ feritatis crudelitatem esse clamabant (*Ibid.*, loc. cit. 28 januar. 1077).

formées contre lui par les grands de l'Allemagne, et que le pape, juge suprême dans cette cause, décidera si le monarque peut conserver la couronne où s'il doit y renoncer. En attendant, Henri s'abstiendra de gouverner l'empire, et ne portera aucune marque de sa dignité. Ceux qui lui ont fait serment en demeureront déliés devant Dieu et devant les hommes[1].

Les chroniques de ce temps rapportent qu'après une absolution mise à si haut prix, Grégoire prit une hostie, la rompit, et en avala une moitié : « On m'a accusé, s'écria-t-il, de simonie « et d'autres crimes énormes ; j'en appelle au jugement de Dieu ! « Si je suis coupable, qu'il me frappe ici de mort. » Présentant ensuite à l'empereur l'autre moitié : « Reçois-la, sans crainte, lui « dit-il, si tu te crois innocent des fautes pour lesquelles tu as « été séparé de l'Église. » Henri s'excusa en alléguant qu'il s'était soumis à la décision des princes de l'empire[2].

Grégoire avait dépassé le but, et cette faute pensa le perdre. Les évêques et les comtes lombards, ennemis du pontife réformateur, excitèrent Henri à ne pas laisser impunie l'insulte faite à la dignité impériale. Ce prince avait quitté Canossa la haine et la vengeance dans le cœur ; dès qu'il se vit à la tête d'une armée, il recommença la lutte.

De son côté, Grégoire envoya de nouveaux légats en Allemagne. Bientôt après, une diète où les partisans de l'Église formaient la majorité, s'assembla à Forcheim. On y prononça la déchéance de Henri. Rodolphe, duc de Souabe et beau-frère de l'empereur[3], fut proclamé chef de l'empire, après avoir promis d'exécuter fidèlement les décrets du saint-siége (15 mars 1077). Les envoyés pontificaux approuvèrent cette élection[4] ; mais Grégoire les désavoua, et écrivit qu'on aurait dû attendre son arrivée en Germanie pour procéder à une affaire d'une si grande importance[5]. Ce ne fut que trois ans plus tard, dans le

1. Lambert, Schaffnab., p. 536. Le serment prêté par Henri est du 28 janvier (Reg. Greg., L. IV, nº 12).

2. Lambert, Schaffnab., p. 537.

3. La première femme de Rodolphe était sœur de l'empereur ; sa seconde femme était sœur de l'impératrice.

4. Abbat. Usperg., *Chron.*, p. 170.

5. Dans la sentence portée contre Henri en 1080, le pape s'exprime ainsi : [illegible]

septième synode de Rome, qu'il reconnut Rodolphe pour roi des Romains, et que Henri IV fut pour toujours destitué de la dignité souveraine [1]. Ajoutons ici, qu'à cette diète de Forcheim, on décréta que la couronne ne pourrait devenir héréditaire dans une famille, et que le fils de l'empereur régnant ne l'obtiendrait que par le libre choix des princes et s'il s'en montrait digne [2].

A cette époque (1076), la comtesse Mathilde, fille de Boniface, marquis de Toscane, et cousine de l'empereur au troisième degré, possédait de vastes domaines dans la Péninsule. Plusieurs villes d'Étrurie lui étaient soumises ; son autorité s'étendait sur les territoires de Parme, de Plaisance, de Modène, de Reggio, de Mantoue, de Vérone ; sur une partie de la Romagne, et enfin sur ce qu'on a appelé depuis le patrimoine de saint Pierre, de Viterbe à Orviette. Mathilde, toute dévouée à l'église romaine, dont elle soutint chaudement les intérêts contre l'empereur, fit en 1077 un premier testament par lequel elle léguait ses biens propres au saint-siége. L'acte s'étant égaré, elle le recommença dans les mêmes termes vingt-cinq ans plus tard, sous Pascal II [3]. Cette donation devint dans la suite l'objet de longues controverses entre les papes, qui soutenaient qu'elle comprenait, outre les terres allodiales, les fiefs relevant de l'empire, et les empereurs qui opposaient à cette prétention leur droit inaliénable de suzeraineté. Ce qui est certain, c'est que dans le titre, pas un mot ne prouve l'intention de transmettre les fiefs à l'église romaine [4]. Bien plus, en 1111, six ans après la date de ce dernier testament, le fils de Henri IV s'étant rendu à Rome pour son sacre, la comtesse Mathilde lui fit foi et hommage pour ces mêmes domaines ; nouvelle preuve qu'elle n'en contestait pas

1. On a prétendu que le pape envoya à Rodolphe une couronne d'or, sur laquelle ces mots etaient gravés : Petra dedit Petro, Petrus diadema Rudolpho. Les contemporains gardent le silence sur ce fait peu probable.

2. Brunon., *Saxoni belli Hist.*, p. 135.

3. 17 novembr. 1102 ; Ind. X : Ego M. dedi et obtuli Ecclesiae sancti Petri, omnia bona mea, *jure proprietario*, tam quae tunc habueram, quam ea quae in antea acquisitura eram, sive jure successionis, sive alio quocumque jure ad me pertinent, etc. (*Chartula*, Com., Math., ap. Murat. Script., t. V, p. 384).

4. Domnizo, chapelain de Mathilde, qui a écrit sa vie en vers, dit :

PROPRIA, *clavigero sua subdidit omnia Petro*.

la suzeraineté à la couronne [1]. Après sa mort (1115), les empereurs firent gouverner par leurs officiers les terres féodales qui avaient appartenu à Mathilde, et ils ne s'en dessaisirent que quand l'autorité impériale eut perdu sa puissance dans la Péninsule.

Mais reprenons la marche des événements. Après s'être assuré du concours de la plupart des évêques et des seigneurs de la haute Italie, Henri retourna en Allemagne, bien décidé à vider ses différends l'épée à la main. Les provinces du Rhin et une partie du haut pays lui étaient restées fidèles; sa présence ranima le zèle de ses partisans, qui, dans une diétine à Ulm, condamnèrent à mort l'antiempereur, et prononcèrent la confiscation de ses biens. Les choses prirent alors une autre face, la défection éclaircit les rangs de Rodolphe. Vainement les légats excommunièrent Henri IV pour la seconde fois, et lui firent défense de gouverner l'empire [2]. Non moins vainement le pape, lui-même fulmina en plein synode à Rome (1080) l'anathème contre ce prince, et déclara, au nom des apôtres, que l'autorité royale était accordée à Rodolphe, en récompense de son humilité chrétienne, de sa soumission, de sa droiture [3]. A cette scission dans l'empire, Henri oppose un schisme dans l'Église. Trente évêques réunis en conciliabule à Brixen, prononcent la déposition de Grégoire [4], et élèvent à la papauté, sous le nom de Clément III, Guibert, archevêque de Ravenne, qui depuis longtemps était interdit et excommunié (25 juin 1080). Le cri de guerre retentit dans toute l'Allemagne, et bientôt les armées des deux compétiteurs se rencontrent à Merseboug sur l'Elster. Une bataille décisive s'engage; Rodolphe y trouve la mort; Henri remporte une victoire complète (15 octobre 1080) [5].

Le parti pontifical était vaincu sinon détruit au nord des Alpes; restait encore à l'attaquer sur les bords du Tibre au foyer même

1. Tiraboschi, *Mon. stor. Modenesi*, t. I, p. 138.
2. Gerbert., p. 60-61.
3. Labbe, *Concil. rom.* 7, t. X, p. 383.
4. L'acte de déposition, en date du 25 janvier et signé par un cardinal et par vingt-sept évêques, est rapporté par Pertz, t. IV, p. 51.
5. Godefroi de Bouillon, porte-enseigne de Henri, abattit la main droite de Rodolphe et l'acheva d'un coup de sabre.

de sa puissance. A cet effet, Henri IV, suivi de son antipape, passa en Italie au printemps de l'année 1081, et mit le siége devant Rome. Chassé de ses positions par l'air pestilentiel des campagnes romaines, il les reprit d'année en année jusqu'à trois fois, et parvint enfin à se rendre maître de la cité Léonine. Alors les assiégés, fatigués d'une lutte qui les ruinait, et poussés à la sédition par des agitateurs, lui ouvrirent leurs portes. Grégoire se réfugia, avec une poignée de monde, dans le tombeau d'Adrien. L'antipape Guibert prit possession du palais de Latran, et donna à Henri la couronne de Charlemagne, dans la basilique des saints Apôtres, le jour de Pâques 1084. Déjà depuis quelque temps Grégoire avait appelé à son secours Robert Guiscard, duc de la Pouille. L'armée impériale était peu nombreuse, et l'empereur lui-même se trouvait en Toscane, quand le héros normand accourut à l'appel du souverain pontife. Il força une porte, et après avoir réduit en cendres les quartiers qui s'étendent de Saint-Jean-de-Latran au Colisée, et mis à la chaîne nombre d'habitants signalés comme traîtres à l'Église, il conduisit le pape à Salerne, loin d'une population inconstante à laquelle personne n'osait se fier [1]. Grégoire y mourut l'année suivante, après un pontificat de douze ans, un mois et treize jours, léguant à ses successeurs les projets qu'il avait conçus pour élever le saint-siége au-dessus de tous les pouvoirs humains. Comme on lui demandait à son lit de mort, s'il ne voulait pas user d'indulgence envers ses ennemis : « Je donne, répliqua-t-il, l'absolution « à ceux qui croient que j'en ai le pouvoir, à l'exception néan- « moins du faux pontife Guibert, du prétendu roi Henri et de « leurs fauteurs. » Ses dernières paroles furent celles-ci : « J'ai « aimé la justice et haï l'iniquité, c'est pourquoi je meurs en « exil [2]. »

Certains historiens, dans leur appréciation du caractère et des projets de Grégoire VII, n'ont vu dans ce pontife qu'un prêtre ambitieux, emporté plutôt qu'énergique, et décidé à se servir de tous les moyens pour atteindre son but : la domination univer-

1. Chron. de Robert Viscart, IIe livre, chap. 7.

2. Dilexi justitiam, et odivi iniquitatem, propterea morior in exilio. (Pauli Bernraedensis *Vita sancti Greg.*, cap. 12.)

selle. Mais, s'ils eussent examiné plus à fond l'état de la société chrétienne au XIe siècle, la situation faite à l'Italie par l'Allemagne, l'état de servitude où tombait l'Église, peut-être eussent-ils prononcé différemment. En effet, le monde à cette époque se montre à la fois barbare et corrompu : l'Italie, animée d'un vif sentiment de liberté, était moins une province qu'une colonie de l'empire germanique; enfin l'Église, dominée par des rois ignorants et cupides, pour la plupart, tombait dans une complète décadence. Beaucoup d'évêques, avides de biens terrestres, étaient de véritables barons tonsurés, qui courtisaient le pouvoir et négligeaient l'autel. Hildebrand, Italien, homme de savoir et souverain pontife, voyait le mal et brûlait d'y apporter remède. Certes, c'était une noble pensée que celle de se tourner contre les envahisseurs de son pays, de vouloir tirer l'Eglise de l'état d'abaissement où la force militaire la retenait, et d'élever enfin l'intelligence au-dessus de la barbarie. Mais, les moyens ne furent pas toujours bons, parce que Grégoire était homme, que la passion l'emporta au delà des bornes, et qu'arrivé à la vieillesse, il voulut brusquer une entreprise qui, pour réussir, eût demandé beaucoup plus de temps.

La mort de Grégoire VII, loin de porter les esprits à la conciliation, ne fit que les irriter. Henri IV n'avait garde d'abandonner son antipape, sous la main duquel l'Eglise restait subordonnée à la puissance laïque. De leur côté les cardinaux, promus presque tous par le pape défunt, et imbus de ses principes, se hâtèrent de lui choisir un successeur bien décidé à suivre ses traces. Victor III, puis Urbain II, quoique exilés l'un et l'autre de Rome, ne reculèrent devant aucun moyen pour assurer le triomphe de l'Eglise, soufflant au besoin la sédition, suscitant au chef de l'empire des ennemis jusque dans sa propre famille. Henri IV, que les affaires de l'Allemagne rappelaient au nord des Alpes, laissa en Italie Conrad, l'aîné de ses fils, qu'il avait fait élire roi des Romains. En excitant les passions de ce jeune prince, le parti pontifical parvint à le tourner contre son père, et pour l'engager plus avant dans cette voie coupable, les Milanais lui donnèrent à Monza la couronne des rois longobards. L'empereur indigné d'une trahison si énorme, obtint de la diète

germanique la déposition de ce fils rebelle (1097); et l'année suivante, les princes proclamèrent roi Henri, le frère puîné de Conrad, âgé de dix-sept ans. Dans la cérémonie de son sacre, à Aix-la-Chapelle, Henri le Jeune jura de ne point s'ingérer dans les affaires de l'empire du vivant de son père, et de rester soumis à son autorité. Voyons comment il tint ce serment.

Urbain II, Clément l'antipape et l'ex-roi des Romains Conrad meurent presque en même temps; mais à Rome on élit Pascal II, qui renouvelle l'excommunication contre l'empereur[1]. Henri le Jeune, poussé à la révolte par les légats pontificaux, veut détrôner son père. L'opposition allemande se joint à lui; Pascal II approuve sa conduite, le délie de son serment et lui assure le pardon de ses fautes, au jour du grand jugement, s'il règne avec équité, et s'il délivre l'Église romaine du tyran qui la persécute. Vainement l'empereur, qui n'a plus que ce fils, se jette à ses pieds, et les yeux pleins de larmes, lui ouvre ses bras paternels : « Je ne puis, répondit le prince sans s'émouvoir, je ne « puis reconnaître un excommunié pour mon souverain ni pour « mon père. » L'Autriche et la Bohême le soutenaient dans sa rébellion; de part et d'autre on court aux armes. Mais l'empereur met sur pied une armée si puissante, que son triomphe paraît certain. Changeant alors de langage, Henri le Jeune oppose la fourbe à la force. Il obtient de son père une entrevue, et se prosternant la face contre terre, il demande miséricorde, il jure d'être désormais fidèle, et de travailler sans relâche à réconcilier l'empereur avec le chef de l'Eglise. Henri IV, facilement trompé par ce semblant de repentir, pardonne, embrasse son fils, congédie ses troupes, et se laisse conduire à Creutznach, où on l'arrête prisonnier[2]. Encore une fois, les légats pontificaux lancent l'anathème sur le trop crédule monarque. Henri le Jeune assemble la diète, et séduit par de magnifiques promesses la majorité des princes, qui le déclarent chef légitime et unique de l'État[3]. L'archevêque de Mayence, ennemi personnel de

1. Labbe, *Concil.,* t. X, p. 727.

2. Voir la lettre de l'empereur au roi des Francais, dans Siegebertus Gemblacensis, ap. Struvium, t. I, p. 856.

3. 1105. Diète de Mayence où assistaient cinquante-deux princes de l'empire (Labbe, t. X, p. 745).

Henri IV, lui porte la sentence de déposition, et le somme de rendre les ornements impériaux qu'il n'a plus le droit de porter. L'empereur s'en était revêtu : « Viens les prendre, s'écrie-t-il, si « tu ne crains pas que le Dieu vengeur des parjures ne te pu- « nisse, comme l'apôtre qui a trahi son maître. » Le prélat lui ôte la couronne, puis l'arrachant avec violence de son siége, il aide à le dépouiller du manteau impérial et de l'épée. Bientôt après, ce malheureux prince, traduit devant une diète toute composée de ses ennemis, se voit, à force de menaces, contraint de signer l'acte de son abdication. Abandonné, manquant du nécessaire, il est réduit dans sa détresse à solliciter auprès de l'évêque de Spire, dont il avait enrichi l'Église, un mince bénéfice laïc qui lui est refusé. Trompant enfin la vigilance de ses geôliers, il parvient à gagner Liége, où il trouve des amis restés fidèles qui s'offrent à le venger. Mais le chagrin avait tari en lui les sources de la vie, et après un règne d'un demi-siècle et une lutte de trente et un ans avec le saint-siége, durant laquelle il n'avait pas fait une seule concession sur les questions importantes, Henri IV mourut en exil, comme Grégoire VII, le 7 août 1106, à l'âge de cinquante-six ans. Près d'expirer, il ajourna son fils au tribunal suprême : « Dieu de justice, dit-il d'une voix « défaillante, vous punirez le parricide. » Le pape avait défendu de lui donner la sépulture chrétienne, et pendant cinq ans son corps, privé d'honneurs, resta en dépôt dans une cellule de la cathédrale de Liége[1].

Henri V avait embrassé la cause du siége apostolique, moins par conviction du bon droit de l'Église que pour détrôner plus facilement son père. Aussi, à peine se vit-il le maître, que la collation des bénéfices redevint à ses yeux une prérogative incontestable du chef de l'empire. En 1111, il se rendit à Rome pour son sacre. Pendant qu'il séjournait en Toscane, Pascal II lui fit demander une renonciation formelle au droit d'investiture. Henri se dit prêt à la donner, si le clergé restituait à la couronne les fiefs qu'il avait reçus d'elle depuis le règne de Charlemagne, à l'exception des biens héréditaires de saint Pierre,

1. Sigonius, *de Reg. Ital.*, L. IX.

dont la possession aurait été confirmée à l'Église par les successeurs du grand empereur [1]. C'était ne s'engager à rien, car Henri n'ignorait pas qu'une telle condition serait repoussée par les riches prélats dont elle aurait détruit l'opulence. Et, en effet, quand le 12 février, dans la basilique vaticane, le pape, avant de lui donner le diadème impérial, eut fait lire à haute voix le traité qu'on avait rédigé sur cette base, les évêques protestèrent avec tant de violence que la cérémonie fut interrompue. Henri déchira l'acte, en déclarant que cet écrit devenait nul dès que le souverain pontife ne pouvait le faire exécuter. Pascal fut arrêté et mis en prison avec tous ses cardinaux. Les Romains prirent les armes pour les délivrer, et après une rixe sanglante, Henri, forcé de sortir de la ville, emmena ses captifs et les fit enfermer dans une forteresse de la Sabine. Le pape, traité avec rigueur et craignant qu'on ne se portât envers lui à la dernière extrémité, signa un nouvel accord qui rendait au chef de l'empire le droit d'investiture par la crosse et l'anneau, sous la seule réserve que les élections seraient faites librement. Le sacre des nouveaux prélats ne devait venir qu'après l'investiture ; enfin, Pascal promettait de ne jamais excommunier l'empereur. A ce prix, la liberté lui fut rendue [2].

Mais son premier soin, dès que l'armée impériale eut repassé les Alpes, fut de convoquer un concile qui cassa cet acte, comme ayant été extorqué à force de menaces. Henri V fut frappé d'excommunication; la guerre se ralluma [3].

Quatre années se passèrent avant que ce prince pût rentrer en Italie (mars 1116). Chemin faisant, il prit possession des fiefs de la comtesse Mathilde, qui était morte depuis huit mois (24 juillet 1115); puis s'étant dirigé vers le bas Tibre, il entra dans Rome sans coup férir, et y séjourna trois ans. Pascal s'était réfugié à Bénévent, où il mourut le 4 janvier 1118. Les cardinaux mirent à sa place Gélase II, qui siégea un peu plus d'un an. De son côté, l'empereur avait fait élire un antipape sous le

1. Febr. 1111. Pertz, t. IV, p. 15 et seq. — Siegeb. Gemblacens., *Chron.*, ap. Struvium. p. 861.
2. Et penitus in persona regis, nunquam anathema ponet (Pertz t. IV, p. 71).
3. 27 mart. 1112. Labbe, t. X, p. 767.

nom de Grégoire VIII ; mais ce schisme dura peu. Caliste II, le successeur de Gélase, l'emporta à la fin, et Grégoire VIII, arrêté à Sutri, mourut en prison. Alors les grands de l'Allemagne, fatigués d'une guerre qui depuis quarante-cinq ans troublait l'empire, intervinrent pour pacifier toutes choses[1]. Un cardinal arrêta, de concert avec la diète germanique, les conditions d'un traité qui pour quelque temps mit fin au conflit. En voici les dispositions principales :

Henri V renonçait à donner l'investiture par la crosse et l'anneau. Les élections ecclésiastiques redevenaient libres, mais le chef de l'empire avait le droit d'y assister, pourvu qu'il n'eût recours ni à la violence ni à la simonie. Il restituait à l'Église les biens qui lui avaient été enlevés depuis le commencement de la querelle. Chaque prélat canoniquement élu, après avoir été investi de sa dignité par l'autorité ecclésiastique, recevait du souverain une seconde investiture par le sceptre pour les biens relevant de la couronne et qui formaient la dotation de son siége. De plus, il prêtait serment d'accomplir avec fidélité ses devoirs féodaux envers l'État et envers l'empereur. Caliste promettait de soutenir Henri V contre ses ennemis, et, à son tour, ce prince prenait à l'égard du pontife un engagement semblable[2].

Ce pacte, connu sous le nom de *Concordat de Worms*, fut ratifié dans un concile à Latran en 1123, et reçu avec satisfaction par l'Allemagne. L'empereur y perdit la nomination directe aux prélatures, mais le droit d'assister aux élections pouvait l'en constituer l'arbitre. Enfin, les gens d'église auxquels il conférait des bénéfices relevant de la couronne restaient ses vassaux et lui prêtaient serment comme les feudataires laïques. Mais si le pape, ne pouvant réaliser d'un seul coup les projets de Grégoire VII, avait cédé sur quelques points pour conclure une paix nécessaire, cette première lutte du sacerdoce avec l'empire venait en définitive d'assurer à la papauté, entre autres avantages, une véritable indépendance à l'égard des empereurs, premier pas vers la suprématie à laquelle la cour pontificale était loin de

1. Abbat. Usperg., *Chron.*, p. 292. — Martenne, *Ampliss. collect.*, t. I, p. 673.
2. Labbe, t. X, p. 901 et 902.

renoncer. Vainement, pendant un demi-siècle, Henri III et Henri IV s'étaient efforcés de faire prévaloir en Allemagne le principe héréditaire. Non-seulement l'ancienne loi électorale était restée en vigueur, mais le pape avait pris occasion de la déposition du dernier de ces princes pour s'attribuer un droit de contrôle et de surveillance sur l'élection du chef de l'empire. En réalité, malgré des actes condamnables qu'il était du devoir de l'historien de signaler, le principe de l'intelligence avait prévalu sur la force matérielle : réaction importante qui à cette époque de barbarie, et si on évitait à l'avenir de dangereux excès, pouvait ouvrir une voie meilleure aux destinées humaines.

Pendant que ces événements troublaient le monde chrétien, d'autres faits, bien dignes d'attention, avaient élevé l'Italie méridionale et la Sicile au rang d'un puissant État. Comme la possession du royaume fondé bientôt après dans cette partie de la Péninsule par les Normands devint une des principales causes de la guerre à outrance qui éclata entre le saint-siége et les empereurs de la maison de Souabe, il est utile de faire connaître, en peu de mots, l'enfance et les progrès de cette nouvelle monarchie.

On n'a pas oublié que le traité de Melfi avait placé sous la suzeraineté pontificale le territoire enlevé aux Grecs et au prince de Capoue, par Robert Guiscard et par Richard d'Aversa. Ces feudataires de l'église romaine reçurent de la main du pape l'investiture de leurs possessions. Ils firent serment de fidélité et promirent en leur nom et au nom de leurs héritiers ou successeurs, que les engagements qu'ils avaient contractés envers le pontife régnant comme envers ses successeurs légitimes, qui leur auraient confirmé l'investiture, seraient fidèlement remplis [1].

Telle fut l'origine des droits temporels du saint-siége sur l'Italie méridionale, droits incontestables et sur lesquels on voudrait vainement élever des doutes. Il ne s'agissait plus, comme après la bataille de Civitella, d'un simple hommage, ou même du tribut appelé le denier de saint Pierre, au prix duquel certains

1. Lunig, *Cod. dipl. Ital.*, t. II, p. 243.

princes obtenaient alors la protection de l'Église. Ces sortes d'actes étaient dictés, moins encore par l'esprit religieux que par la crainte de l'excommunication, cause destructive de toute popularité. Robert et Richard se soumirent, de leur plein gré, aux devoirs du feudataire envers le suzerain. Ils se placèrent, à l'égard des papes, dans une position assez semblable à celle des ducs contemporains de Bourgogne ou de Normandie, grands vassaux du roi des Français.

On sait que le besoin de donner à ses usurpations l'appui de l'Église avait décidé Guiscard à faire la paix avec le saint-siége. La crainte de ne pouvoir dompter, avec ses seules ressources, une opposition puissante motiva ses concessions. Au XIe siècle, le principe d'élection était encore dans les habitudes des peuples. On élisait les papes et les empereurs. En France même, où, depuis trois générations, la royauté se maintenait dans la descendance de Hugues Capet, chaque roi prenait la précaution de faire élire et sacrer, de son vivant, le fils qu'il destinait à lui succéder[1]. En 1059, précisément à l'époque du concile de Melfi, Henri Ier négociait un accord avec les seigneurs français, pour qu'ils consentissent à couronner Philippe, son fils, à peine âgé de sept ans et qu'ils lui prêtassent le serment de fidélité. L'ambitieux Guiscard avait-il pensé à établir une monarchie héréditaire et indépendante? On ne peut le dire; mais, ce qui est certain, c'est qu'à cette époque une telle innovation eût rencontré des obstacles presque insurmontables. Comme il en était tout autrement à l'égard des fiefs dont l'hérédité, qui existait de fait depuis longtemps, venait d'être reconnue comme un droit par une loi de l'empereur Conrad[2], Guiscard fit un grand fief de son duché, afin d'en assurer la transmission à sa famille. Dès lors, l'autorité suprême ne dépendit plus d'une élection soumise au caprice des seigneurs; elle reposa sur le droit que l'investiture pontificale donnait à Guiscard de choisir lui-même son successeur parmi ses enfants. Ceux-ci régnèrent après lui, et l'Italie méri-

1. Procès-verbal du sacre de Philippe Ier (Collection des mémoires sur l'hist. de France de M. Guizot, t. VII, p. 89).

2. Leg. Conradi, ann. 1036, ap. Murat. Ant. Med. ævi, t. II, p. 177.

dionale resta soumise à cette branche de la maison de Hauteville.

Guiscard ne mettait plus de bornes à son ambition depuis que le pape l'avait autorisé à envahir les terres des Grecs et des Musulmans. Toutefois, ses progrès ne purent être rapides, parce que les seigneurs, dont il avait fait des vassaux, le secondèrent faiblement. Les Grecs, toujours vaincus en rase campagne, s'entendaient très-bien à défendre les places, que les Normands ne savaient pas attaquer. Le seul siége de Bari dura quatre ans. Il fallut des efforts inouïs de constance et de courage pour dompter tant d'ennemis avec de si faibles moyens. Après une longue lutte, l'empereur d'Orient perdit ce qui lui restait en Pouille et en Calabre. La Sicile fut soumise; les Sarrasins, autorisés à rester dans l'île, servirent dans les armées normandes et purent pratiquer librement leur culte sous la protection d'un prince vassal du saint-siége. Salerne (1075) et Bénévent (1077) succombèrent à leur tour. Les derniers débris de cette vieille puissance longobarde, qui comptait 507 ans de durée depuis l'invasion d'Alboin, disparurent pour jamais. Dès lors le nom des Longobards ne doit plus se présenter dans l'histoire de l'Italie.

La seconde moitié du XIe siècle fut l'époque de la plus grande prospérité des Normands. La fortune secondait les entreprises de cette vaillante race, et pendant que Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, achevait avec une nombreuse armée la conquête de l'Angleterre (1068), le fils de l'un de ses plus pauvres feudataires réunissait sous un même sceptre la plupart des provinces qui forment aujourd'hui le royaume des Deux-Siciles. Robert Guiscard, ce gentilhomme sans terres et sans argent, obligé de se déguiser pour pénétrer dans le pays où il doit régner un jour, réduit à voler des bestiaux, à dévaliser des paysans pour faire vivre ses compagnons, finit par épouser une sœur du prince de Salerne. Roger, le plus jeune de ses frères, auquel il a donné la Sicile en fief [1], obtient la main d'une fille du comte de Flandre,

1. Guiscard prenait les titres de *Dux Italiae, Calabriae et Siciliae*. (*Diplom. monast. Cavens.*, *arca* I, G., n° 23.) Romuald de Salerne dit en parlant du successeur de Guiscard : *Contemptus qui erat inter ipsum et Roger. comit. Sicil. ligium hominem ejus.* (p. 183. Enfin Léon d'Ostie, dit de Guiscard : *Sicque fratrem Rogerium de tota investiens Insula*, *etc.* (L. I, c. 16, p. 426.)

et devient par cette alliance le neveu de Philippe I[er], roi des Français. Enfin la propre fille de Guiscard épouse Constantin, le fils de l'empereur grec Michel Ducas. Mais, par une de ces révolutions, si fréquentes en Orient, un usurpateur monte sur le trône de Constantinople. Le duc de la Pouille, qui déjà porte ses vues ambitieuses au delà de l'Adriatique, conduit une armée sur les côtes d'Épire, s'empare de l'île de Corfou, envahit une partie de la Bulgarie et remplit l'empire grec de la terreur de son nom. C'est au milieu de ses victoires qu'il apprend, comme on l'a dit plus haut, que Grégoire VII, assiégé dans le tombeau d'Adrien, réclame l'exécution du traité de Melfi, qui oblige les Normands à secourir le chef de l'Eglise. Prompt à se décider, Robert Guiscard laisse l'armée d'Orient sous les ordres de Bohemond, son fils aîné, passe la mer presque seul, lève en Pouille de nouvelles troupes et délivre le pape. Après avoir assuré la tranquillité de l'Italie méridionale, il retourne en Grèce pour y poursuivre ses succès. Peut-être allait-il monter sur le trône des Césars, si la mort ne l'eût frappé le 17 juillet 1076, lorsqu'il se préparait à attaquer Constantinople. Roger, son second fils, qu'il avait désigné pour son successeur, hérita de tous ses domaines.

C'est ainsi qu'après vingt-cinq ans de pénibles travaux, Guiscard parvint à établir solidement la domination normande dans le sud de la Péninsule. Il réussit, parce qu'il comprit son siècle et qu'il sut créer autour de lui des intérêts nouveaux. Le lendemain d'une victoire, il distribuait généreusement aux troupes le butin dont il s'était montré avide sur le champ de bataille; mais en même temps il appelait à lui les nationaux, que ses frères avaient tenus sous le joug. Il leur ouvrait les rangs de son armée et s'efforçait d'effacer l'ancienne et injurieuse distinction établie depuis cinq cents ans entre les vainqueurs et les vaincus. Cette politique habile eut d'heureux résultats. Avant la fin de sa vie, un lien de nationalité commençait à se former entre les peuples de races si diverses qu'ils avaient subjugués. L'Italie méridionale s'élevait à un degré de puissance et de civilisation très-avancée pour le temps.

A aucune autre époque du moyen âge, les sentiments chrétiens ne furent plus profondément gravés dans les esprits que

vers la fin du XI[e] siècle. Ce qui dut favoriser puissamment cet élan religieux, c'est que depuis le pontificat de Grégoire VII, les ecclésiastiques, presque toujours en lutte avec le pouvoir civil, parlaient de liberté aux classes populaires, dont ils étaient sortis pour la plupart; qu'ils exploitaient les idées nouvelles; en un mot qu'ils étaient les *libéraux* de ce temps. Alors la puissance morale du saint-siége, relevée aux yeux des peuples par le grand caractère de Grégoire et par la réforme opérée dans l'Église, parvenait à son apogée. Une circonstance inattendue mit en mouvement toute la chrétienté. Urbain II prêcha la croisade contre les infidèles, maîtres depuis quatre cent soixante ans du tombeau de Jésus-Christ[1]. A la voix du souverain pontife, les peuples se levèrent en masse : laboureurs, artisans, serfs ou esclaves, se précipitèrent avec une égale ardeur sous la bannière de la croix, n'attendant qu'un guide pour aller en Asie combattre les ennemis de Dieu. On voit déjà que cette première expédition, bien différente des autres croisades, prit dès le principe une couleur toute populaire. Le peuple, poussé par une impulsion irrésistible, se mit en marche; les gentilshommes le suivirent de loin, et comme à regret; les rois restèrent immobiles.

Un pauvre ermite Picard, nommé Pierre, excita cet enthousiasme. Après avoir passé du métier des armes au mariage et du mariage à la prêtrise, il vivait loin du monde dans une profonde solitude, cachant sous un extérieur ignoble une âme ardente, un esprit inquiet. Depuis longtemps des chrétiens allaient par troupes nombreuses visiter le saint sépulcre; le bruit de ces pieux voyages vint jusqu'à lui; il suivit les pèlerins. Un jour, dans une église de Jérusalem, il crut entendre une voix céleste qui lui disait : *Lève-toi, va annoncer les tribulations de mon peuple; il est temps que les saints lieux soient délivrés*[2]. Aussitôt il retourne en Europe, il parcourt l'Italie, puis la France, monté sur une mule, vêtu d'une bure grossière, les pieds nus, le crucifix à la main; sa parole puissante révèle la mission dont il se dit chargé, communique aux populations l'ardeur qui l'enflamme,

1. Jérusalem était tombée en 637 au pouvoir du calife Omar.

2. Michaud, *Hist. des Croisades*, t. I, p. 90.

et leur persuade de voler à la délivrance des lieux saints. Une foule innombrable suivait ses pas; chacun voulait entendre l'envoyé du ciel, toucher ses vêtements, arracher quelques crins à sa mule pour les conserver comme une précieuse relique. Le pape prit la direction de ce grand mouvement. Deux conciles furent successivement assemblés, le premier à Plaisance, l'autre à Clermont en Auvergne. Dans celui-ci, Urbain II, après avoir excommunié le roi des Français, Philippe Ier, dans un pays relevant de sa couronne, prêcha la croisade au milieu d'une grande multitude de peuple, qui répondit à son appel par le cri : *Dieu le veut, la croix !*

Cet événement, si diversement jugé par les philosophes et par les historiens, fut comme le prélude d'une organisation meilleure de la société. C'était en quelque sorte le complément du premier mouvement réactionnaire contre la conquête, devant lequel la dynastie des Carlovingiens disparut en 987. Mais alors les nobles, c'est-à-dire le peuple libre, pouvaient seuls prendre une part active à cette révolution, parce que le peuple, serf ou esclave ne comptait pour rien. La première croisade marque un mouvement des basses classes vers la liberté. La veille encore, la plupart des soldats du Christ étaient sous le joug de la servitude; en se rangeant sous la sainte bannière, ils rompirent leurs chaînes, et le signe de la rédemption devint pour eux la marque de leur affranchissement.

Ici, on se demande si un autre Grégoire VII, après avoir donné l'impulsion à cette masse plébéienne jusqu'alors inerte, n'aurait pas cherché à en tirer avantage pour obliger le pouvoir séculier à se ranger sous la suzeraineté temporelle du siége apostolique. Non-seulement Urbain II, chassé de Rome, par l'antipape Guibert, ne tenta rien de semblable, mais vainement dans la suite ses successeurs voulurent reprendre les projets d'Hildebrand. Le moment propice ne se présenta plus. Le torrent qui pouvait changer la face des choses en Occident avait été jeté sur l'Asie, et comme près d'un million d'hommes avaient péri dans cette première expédition, que d'ailleurs les communes, déjà nombreuses en Italie, procuraient, sans aucun déplacement, la liberté aux classes populaires, leur enthousiasme pour les guerres

saintes ne tarda pas à se refroidir. On verra dans le siècle suivant prêcher d'autres croisades ; mais déjà les papes ne pourront plus se passer des rois ; ils les appelleront avec de grandes instances sous le saint drapeau, et leur offriront le commandement des armées du Christ. La puissance pontificale elle-même commença bientôt à décliner. Sans parler des schismes qui s'élevèrent dans l'Église, des hérésies qui pénétrèrent jusque dans le clergé, et dont plusieurs grandes villes étaient infectées, deux partis s'étaient formés dans Rome : celui du saint-siége et celui du sénat, qui voulait établir sur les bords du Tibre une république aristocratique. Vers le milieu du XIIe siècle, on commença à contester le pouvoir temporel des papes, à publier dans la capitale du monde chrétien que les biens terrestres ne devaient point être le partage du vicaire d'un Dieu mort dans la pauvreté. Les premiers novateurs succombèrent, mais leurs maximes ne tombèrent pas dans l'oubli. Elles remplirent les esprits d'idées nouvelles, qui ne furent pas sans influence sur l'affermissement du régime municipal dans une partie de la Péninsule.

Une autre question non moins importante, celle de l'hérédité du pouvoir, agitait l'Europe depuis plus d'un siècle. La famille de Henri l'Oiseleur avait donné à l'empire quatre souverains en ligne masculine et quatre en ligne féminine, dont le dernier, qui était Henri V, mourut en 1125 sans laisser d'enfants. On pouvait croire que l'hérédité, établie de fait depuis si longtemps, ne pouvait plus être mise en doute ; mais la chose ne se passa point ainsi. Deux partis politiques s'étaient formés en Allemagne : celui de la maison régnante, qui prit le nom de *Ghibeling* ou Gibelin, et l'opposition appelée *Welf* ou Guelfe, du nom d'un de ses principaux chefs [1]. A la mort de Henri V, les Guelfes se trouvèrent

1. Les noms de Guelfes et de Gibelins ne furent prononcés pour la première fois qu'en 1140, au siége du château de Winsberg, où Welf, duc de Bavière, et Henri le Superbe furent défaits par l'armée de l'Empereur Conrad III. Le cri de guerre des ennemis de Conrad était : *Hye Welf !* Frédéric, duc de Souabe, qui commandait l'armée impériale, fit crier par les siens : *Hye Giblingen !* C'était le nom d'un château au milieu des montagnes de Hartzfeld, où il avait été élevé. Les Italiens, quand ils entendirent ces mots dont ils ne comprenaient pas le sens, crurent qu'on voulait désigner ainsi les partisans du pape et ceux de l'Empereur. Ils les adoptèrent dans leurs guerres civiles. (Andr. presbyt. *Chron. bavar.*, ap. Eckard, t. I, p. 25.)

assez puissants pour faire élire Lothaire, duc de Saxe, à l'exclusion de la maison gibeline.

Dès le temps du grand Othon, la politique impériale s'était montrée à découvert. Elle embrassait deux choses bien distinctes, l'hérédité de la couronne, et la possession des provinces italiennes, toujours considérées comme pays de conquête par les empereurs. Mais, pour établir une monarchie héréditaire, il faillait y joindre les grands duchés de l'Allemagne, que le chef de l'empire ne pouvait posséder en propre, et dont il devait même investir un nouveau titulaire un an au plus après qu'ils étaient devenus vacants. Un tel plan était bien fait pour pousser la haute noblesse allemande dans une voie d'opposition, et même de révolte armée. Dès la fin du x[e] siècle, les rois cherchaient partout à substituer l'hérédité à l'élection. Avec le temps ce principe prévalut dans la plupart des Etats chrétiens, mais il ne put se consolider en Allemagne, parce que les empereurs, occupés à soumettre les communes lombardes et à combattre les projets de domination temporelle du saint-siége, épuisaient leurs ressources dans les guerres d'Italie, et ne se trouvaient plus assez forts pour triompher au nord des Alpes de l'opposition des grands de l'empire. Ces seigneurs, ennemis naturels d'un principe qui leur eût fermé le chemin du trône, défendirent avec constance le droit électoral contre les entreprises du pouvoir. La position des empereurs, obligés de soutenir en même temps une double et quelquefois une triple lutte, devint plus difficile que celle des autres souverains. Il ne faut pas chercher d'autre cause aux révolutions qu'on verra se développer dans cette histoire.

L'habile tactique des papes pour maintenir leur prépondérance suscita encore d'autres embarras aux empereurs. Lorsque ces princes venaient à Rome pour y recevoir la couronne impériale, l'usage voulait qu'ils donnassent au chef de l'Eglise des lettres de sureté. Quand Henri II entreprit ce voyage, on fit ajouter à l'ancienne formule une promesse de rester fidèle au pontife régnant et à ses successeurs [1]. Bientôt cette parole fut

1. Dithmar, l. VII, p. 200. Ce chroniqueur était le chapelain d'Henri II.

interprétée par la cour apostolique dans le sens de la loi féodale; mais, comme les empereurs l'entendaient tout autrement, les papes entrèrent dans les vues de l'opposition allemande, et mirent à profit les temps de minorité, les règnes faibles et les discordes de famille pour miner la puissance impériale. Ils parvinrent ainsi à pouvoir contester au souverain ses plus inportantes prérogatives; ils excitèrent les grands à ne jamais renoncer à leur droit électoral, afin que la couronne ne devînt pas héréditaire.

Pendant que ces choses se passaient, les villes italiennes grandissaient sans bruit, à la faveur des priviléges qu'elles tenaient des empereurs allemands. A cette époque de guerres privées, les seigneurs donnaient la liberté à leurs serfs pour en faire des hommes d'armes, et chaque jour de nouveaux affranchissements augmentaient le nombre des *francs bourgeois*. Dès le XI[e] siècle, les grandes communes de Lombardie résistèrent à main armée au comte et à l'évêque de qui elles dépendaient. Dans les deux siècles suivants, durant la grande lutte des papes et des empereurs, on les verra, selon qu'elles y trouveront plus ou moins d'avantage, admettre ou contester l'autorité du saint-siége. Dans ces villes, où le régime municipal prenait des formes toutes républicaines, l'esprit d'indépendance l'emportait même sur le sentiment religieux. Les excommunications, de plus en plus fréquentes, faisaient impression sur l'esprit des peuples, parce qu'étant presque toujours dirigées contre ceux qui les gouvernaient, elles favorisaient les intérêts populaires et devenaient dans les mains des factions une arme d'une forte trempe contre les rois. Ce qui achève de prouver qu'il y avait autre chose qu'une simple idée religieuse dans cette adhésion aux arrêts quelquefois injustes de la cour romaine, c'est que souvent on voit les communes guelfes elles-mêmes ne tenir aucun compte de l'interdiction dont elles étaient frappées. Alors, le peuple imitait les rois; il résistait. Rome, plus qu'aucune autre cité de la Péninsule se montra hostile au saint-siége, parce que les papes prétendaient exercer une souveraineté absolue sur cette capitale du monde chrétien. Les Romains, pour s'affranchir de cette domination, instituèrent des magistrats au nom de la ré-

publique qu'ils parvinrent à établir, malgré l'opposition de l'autorité pontificale. Dès le milieu du XII[e] siècle, on verra les successeurs d'Urbain II chassés de leur palais et souvent réduits à errer de ville en ville. Si de fois à autre un caprice populaire les rappelle dans Rome, un autre caprice ne tarde guère à les en chasser.

Dans l'Italie méridionale, plusieurs cités obtinrent l'autorisation de nommer des syndics qui administraient les revenus de la ville et réglaient ses intérêts, sans toutefois porter atteinte à l'autorité du prince. Ces concessions peu nombreuses confirmèrent presque toujours des priviléges plus anciens. Les Normands, tout en accordant certaines franchises municipales aux villes dont ils prenaient possession, n'avaient garde d'y laisser pénétrer le large système de liberté des républiques lombardes. Ainsi pendant la première moitié du XII[e] siècle, la situation politique des deux extrémités de la Péninsule offrait un contraste digne d'attention. Dans le nord, non seulement les bourgeois contestaient aux empereurs les droits absolus que ces princes prétendaient exercer, mais ils ne pouvaient s'accorder avec les nobles dans les limites de la commune. Les gentilshommes, retranchés dans leurs châteaux, bravèrent longtemps des attaques que leur union et le peu d'habileté des assaillants rendaient presque toujours vaines. Il n'en fut plus ainsi lorsque beaucoup de possesseurs de fiefs, séparant leur cause de celle du souverain, eurent affaibli le lien féodal qui faisait leur force. Chaque petit feudataire, réduit à ses propres ressources, se vit dans la nécessité d'accepter ou même de solliciter le droit de bourgeoisie dans la commune la plus rapprochée de son manoir[1]. Dans le midi de l'Italie, au contraire, Robert Guiscard et ses successeurs introduisirent, avec certains adoucissements, le régime féodal établi en France et en Normandie; ils fondèrent une monarchie qui devint florissante sous leur domination. Comme les Normands étaient de vaillants hommes de guerre, intelligents et essentiellement civilisateurs, ils eussent fait disparaître les ves-

1. Muratori, *Ant. Ital.*, t. IV, *Dissert.* 47, rapporte un grand nombre d'actes qui règlent l'admission des nobles lombards aux priviléges des communes dont ils devenaient membres.

tiges de l'ancienne séparation des races, si le temps ne leur eût manqué. Leur domination fut courte, et, après eux, le droit de suzeraineté accordé au saint-siége devint une source féconde de luttes et de révolutions.

Guillaume, petit-fils de Robert Guiscard, mourut sans enfants en 1127. Ses États échurent à Roger II, grand comte de Sicile, son cousin, qu'il avait institué son héritier; et l'île de Sicile fut définitivement réunie en un seul corps d'État au duché de la Pouille. Rappelons ici que depuis le traité de Melfi, la transmission du pouvoir souverain n'était plus subordonnée au hasard de l'élection, ni même à l'acceptation de la haute noblesse. Roger, alors sous le poids de l'excommunication, se fait proclamer duc de Pouille et de Calabre, sans solliciter l'autorisation du pape, son suzerain [1]. La cour pontificale s'en émeut, Honorius II excommunie une seconde fois Roger, et appelle aux armes l'ancien parti aristocratique [2]. Il accorde l'indulgence plénière aux soldats de l'Église qui mourront dans cette guerre, et aux survivants la rémission de moitié de la peine due à leurs péchés. Ce fut la première croisade prêchée contre un prince chrétien. Elle ne réussit pas, parce que la petite armée pontificale, mal conduite, se débanda pendant l'hiver. Le pape, forcé de demander la paix, accorda au duc Roger une investiture tout aussi complète que celle de ses prédécesseurs.

A cette époque, des schimes trop fréquents divisaient l'Église. Après une double élection, chaque pontife cherchait à attirer dans son parti les souverains de l'Europe pour les opposer à son adversaire. A la mort d'Honorius II, en 1130, deux factions élurent à Rome Anaclet et Innocent II. Le premier, promu par vingt-sept cardinaux, eut pour lui la plus grande partie du peuple, et resta maître du palais pontifical. Innocent II, élu par dix-neuf suffrages, se retira en France, où saint Bernard le fit reconnaître pour le successeur légitime de saint Pierre. L'Église a confirmé cette décision. L'empereur Lothaire se soumit à l'obédience d'Innocent, ce qui décida le duc de la Pouille à sou-

1. Romuald. Salern., Chron., ap. Murat., t. VII, p. 184.

2. Alex. Telesin. abbas. L. I, c. 8. ap. Murat., t. V, p. 617.

tenir Anaclet. Cette circonstance eut pour l'Italie méridionale d'importants résultats. Roger, plus puissant que ses prédécesseurs, trouvait le titre de duc trop au-dessous de sa fortune et voulait être roi. Anaclet, qui ne pouvait que condescendre au désir de son unique allié, s'empressa de lui envoyer une bulle d'investiture. Elle comprenait, outre la Pouille et la Sicile, la principauté de Capoue, qui appartenait aux Normands d'Aversa, et le duché de Naples, petit duché sous le patronage des Grecs[1]. Un cardinal fut envoyé à Palerme pour y sacrer au nom du saint-siége le feudataire de l'Église[2].

Cette nouveauté ne plut pas à la haute noblesse. Les Siciliens, et principalement les habitants de Palerme, en témoignèrent beaucoup de joie, parce que cette ville devenait la capitale de la nouvelle monarchie et le séjour habituel des rois. Mais dans les provinces de terre ferme, l'ancienne opposition aristocratique reparut plus menaçante que jamais. Robert, prince dépossédé de Capoue ; Raynolfe, comte d'Airolo, et Sergius, duc de Naples, se mirent à la tête des mécontents. Ils obtinrent près de Scafati un important succès sur les troupes royales ; mais Roger regagna bientôt l'avantage et finit par dompter la rébellion. Capoue lui ouvrit ses portes ; Naples conserva ses anciennes franchises municipales, et Sergius en resta le duc titulaire sous la haute souveraineté du roi[3], auquel il fit l'hommage et le serment de fidélité.

Pendant ce temps, Innocent II réclamait le secours de la France pour chasser de Rome le schismatique Anaclet. C'était par une démarche semblable qu'Etienne III avait jadis jeté les fondements de la puissance temporelle du saint-siége. Mais les choses avaient bien changé de face, et, à la cour des premiers Capetiens, rien ne rappelait la puissance de Pepin et de Charlemagne. Louis le Gros se voyait environné de vassaux riches et insoumis, auxquels il résistait en les opposant les uns aux autres. Son dévouement à l'Église lui gagnait le clergé, et par la concession de chartes communales aux villes de ses domaines il se

1. Benevent., 29 septembr. 1130, *Annal. eccles.*, t. XII, p. 207.
2. Falcon. Benevent., ap. Murat., t. V, p. 106.
3. Voy. Telesin., l. II, c. 67, p. 63.

procurait quelque argent. Sous ce règne, l'autorité royale, réduite depuis longtemps à une extrême faiblesse, commençait à se relever; mais Louis était hors d'état d'entreprendre une guerre lointaine. Il accueillit respectueusement Innocent II, lui rendit de grands honneurs, puis après avoir fait prononcer au concile de Reims l'excommunication contre Anaclet et contre ses partisans, il conseilla au pape de s'adresser à l'empereur Lothaire, qui préparait une expédition contre le roi de Sicile.

En Allemagne, l'élection de Lothaire ne s'était pas faite sans opposition. La minorité gibeline avait porté au trône Conrad d'Hohenstaufen, le cousin germain de Henri V, et ce prince comptait dans son parti les Milanais qui lui donnèrent à Monza la couronne d'Italie [1]. La présence d'Innocent II à la cour de Lothaire mit naturellement Conrad du côté d'Anaclet, ce qui lui valut, avec l'amitié des Romains, celle des villes de l'obédience de l'antipape. Mais dans cette lutte l'Italie ne pouvait l'emporter sur l'Allemagne, et comme, bientôt après, de nombreuses défections éclaircirent les rangs de Conrad, ce prince renonça à la couronne et se soumit à son heureux rival.

L'empereur était à Liége, occupé de préparatifs de guerre, quand Innocent III, accompagné de saint Bernard, vint le supplier de lui ouvrir le chemin de Rome. Lothaire, subjugué par l'éloquence du célèbre abbé de Clairvaux, promit de chasser l'antipape et d'anéantir la puissance normande en Italie. Mais ce ne fut pas sans exiger, pour prix de ce service, des concessions onéreuses au saint-siége. Outre le droit d'investiture par la crosse et l'anneau, pour lequel tant de sang avait été versé [2], il obtint en viager pour lui-même et après sa mort pour son gendre, Henri le superbe, duc de Bavière, l'usufruit des biens allodiaux de la comtesse Mathilde, moyennant le cens annuel de cent livres d'argent [3]. Dans ce traité, aucune mention ne fut faite du droit de suzeraineté sur les États siciliens, auquel le pape et l'empereur prétendaient l'un et l'autre : se ménageaient-

1. Landulphi junioris *Hist. Mediol.*, c. 39, ap. Murat., t. V, p. 511.

2. Petri Diacon. Chron. Cassin., L. IV, c. 97, p. 555.— La bulle dans les *Annal. eccl.*, 1133, § VI.

3. 6 Id. junii 1133. (Labbe. t. X, p. 646.)

ils un faux-fuyant pour pouvoir rompre la paix? Quoi qu'il en soit, les moyens d'exécution ne répondirent pas à l'importance de l'entreprise, et l'armée impériale, qui ne comptait pas plus de deux mille lances [1], ne put forcer les Romains à recevoir Innocent. Comme la faction d'Anaclet tenait la rive droite du Tibre où se trouve l'église de Saint-Pierre, il fallut contrairement aux anciens usages couronner l'empereur dans la basilique de Latran [2] (4 juin 1133). Il y eut entre les partis plusieurs rencontres sans résultat, puis l'empereur reconduisit ses troupes en Allemagne.

A l'approche des impériaux, les mécontents du royaume de Sicile avaient repris les armes et s'étaient jetés dans Naples. Roger assiégea la ville et était sur le point de s'en rendre maître, quand l'empereur revint en Italie vers le mois de septembre 1136. Cette expédition, mieux concertée que la première, releva le courage des Napolitains. Pendant que Lothaire pénétrait dans le royaume par l'Abruzze et qu'il recevait la soumission des villes depuis le fleuve Pescara jusqu'à Bari, Innocent II rétablissait à Capoue le prince Robert; Naples était délivrée par un corps de trois mille Allemands. Roger, chassé des provinces de terre ferme par des forces supérieures, se retira en Sicile.

Mais l'alliance d'un pape et d'un empereur ne pouvait être chose durable, parce que tous deux voulaient dominer sur l'Italie, et qu'ils se disputaient le premier rang dans la chrétienté. D'une part la nécessité, l'intérêt personnel du pontife, de l'autre l'ambition de Lothaire, avaient amené ce rapprochement, si peu en harmonie avec les plans légués au saint-siége par Grégoire VII. L'ancienne rivalité des deux pouvoirs se ranima dès que les troupes impériales eurent envahi la Pouille et qu'il fallut donner un duc à cette province. Chacun prétendait avoir seul le droit d'investir de ce duché le nouveau titulaire. L'empereur, pour

1. Falcon. Benevent., Chron., p. 115.

2. Voici le serment prêté par Lothaire : Ego L. rex, promitto et juro tibi D. papæ Inn. tuisque successoribus, securitatem vitæ et in membris, et malæ captionis; et defendere papatum et honorem tuum, et regalia sancti Petri quæ habes manu tenere, et quæ non habes juxta meum posse recuperare. (*Annal. eccl.*, t. XVIII, p. 198).

justifier ses prétentions, citait le diplôme donné à Drogon par Henri III; le pape opposait en faveur de l'Église romaine une possession non interrompue de près d'un siècle. Personne ne voulant céder, on ajourna la question, faute de pouvoir la résoudre. Le duché de la Pouille releva provisoirement de l'empire et du saint-siége, sauf à examiner plus tard le droit en litige. Innocent II prit un drapeau que tenait aussi Lothaire, et tous deux le remirent en même temps, en signe d'investiture, au comte Rodolphe d'Airolo, le chef de l'insurrection[1].

Salerne tomba au pouvoir des confédérés, qui s'en disputèrent la possession. On ne sait à quel titre l'Église romaine s'attribuait des droits sur cette vieille capitale d'une principauté longobarde; mais depuis Grégoire VII, les papes refusaient de la considérer comme pouvant appartenir au duché de la Pouille. Le souverain pontife et l'empereur se séparèrent sans avoir pu vider ce différend[2]. Lothaire repassa les Alpes et mourut dans le Tyrol, le 3 décembre 1137, après un règne de douze ans. Innocent II se retira à Rome, dans le palais de Latran, d'où il dominait sur les quartiers du Celio et du Colisée, restés presque déserts depuis l'incendie allumé par Robert Guiscard. L'antipape Anaclet s'était fortifié dans le Tombeau d'Adrien et sur la rive droite du Tibre. La ville fut plus troublée que jamais.

L'insurrection sicilienne, privée de l'appui des impériaux, ne put se soutenir. Salerne se rendit à Roger; Capoue, prise d'assaut, fut pillée et livrée aux flammes. La plupart des villes rebelles, craignant un sort semblable, ouvrirent volontairement leurs portes. Le parti d'Anaclet était près de triompher au sud du Tibre, lorsque cet antipape mourut à Rome, le 7 janvier 1138. Un peu plus d'un an après, le comte d'Airolo le suivit dans la tombe, et ces événements inattendus changèrent toute la face des affaires. Les cardinaux schismatiques avaient proclamé un nouveau pontife, appelé Victor IV; mais à peine élu, il se laissa persuader par saint Bernard de rendre la paix à l'Église. Son

1. Apost. accepto vexillo a superiori parte, Imp. ab inferiori, Raydulfum de ducat. Apul. investiverunt. (Romuald. Salern., p. 189.)

2. Quæ res inter Pontificem et Cæsarem dissensionem maximam ministravit. (Petr. Diacon., p. 591.)

abdication mit fin au schisme, qui durait depuis plus de huit ans[1].

En Allemagne, les deux factions se disputent l'empire. Le duc de Bavière, Henri le Superbe veut être empereur ; mais ses immenses domaines l'eussent rendu trop puissant. Une réaction s'opère ; plusieurs princes abandonnent son parti et s'entendent avec les Gibelins pour élire Conrad d'Hohenstaufen, qui l'emporte sur Henri, parce qu'on le craint moins[2].

En Italie, Innocent II excommunie Roger et ses adhérents (8 avril 1139) ; puis il lève des troupes, se met à leur tête et pénètre dans la Terre de labour, où il rencontre l'armée sicilienne. C'était la seconde fois qu'un pape exposait sa personne dans une guerre contre les Normands. Cette expédition ne fut pas moins malheureuse que celle de Léon IX. Les troupes pontificales, campées autour du fort de Galluccio, entre Teano et Saint-Germain, se laissèrent surprendre par un fils de Roger. Le pape tomba dans une embuscade et fut fait prisonnier, ainsi que la plupart des cardinaux. Ses riches équipages et de grosses sommes d'argent devinrent la proie des soldats, qui se les partagèrent sous les yeux du pontife[3].

Cette catastrophe rendit la paix à l'Italie. Les vainqueurs, prosternés aux pieds de l'*Apostole* (c'est ainsi qu'ils appelaient le pape), honorèrent en lui le chef de l'Église, mais ne voulurent point abandonner les droits de la victoire. Pour sortir de leurs mains, Innocent sacrifia ses alliés ; il révoqua les excommunications, et donna à Roger une investiture dans laquelle le titre de roi, avec les prérogatives du pouvoir suprême, était accordé à lui et à ses héritiers, à perpétuité[4]. La principauté de Capoue, comprise dans cette concession, fut réunie à la couronne de Sicile. Les Napolitains, qui n'attendaient de secours de personne, se soumirent volontairement. Les limites de la monarchie nouvelle se trouvèrent dès lors irrévocablement fixées du côté de l'Italie. Remarquons ici que ce royaume, si souvent envahi par

1. Falcon. Benevent. Chron., ann. 1138, p. 126.
2. Othon. Frising. Chron., ap. Murat., t. VI, p. 656.
3. Falcon. Benevent., p. 129.
4. Voyez à la fin du volume, *Documents*, No 1.

des étrangers, conserve encore aujourd'hui, après sept siècles, l'étendue qu'il eut sous le premier de ses rois, exemple unique dans l'histoire des nations.

En 1146, le pape Eugène III fit prêcher une deuxième croisade, que la faiblesse du royaume de Jérusalem, pressé de tous côtés par les Turcs, rendait indispensable. Quarante-sept ans s'étaient écoulés depuis la délivrance du saint sépulcre, et déjà les colonies chrétiennes étaient menacées d'une ruine prochaine. Saint Bernard, dont l'influence se fait remarquer dans toutes les grandes affaires de son temps, fut, au nord des Alpes, l'apôtre de la croisade, et il excita en France et en Allemagne un enthousiasme général. « Les prélats, les princes, les monarques, dit un « historien, se faisaient gloire de suivre ses conseils, et croyaient « que Dieu parlait par sa bouche [1]. » La noblesse française lui répondit par le cri d'armes des premiers croisés : *Dieu le veut !* Les Allemands, plus faciles encore à se laisser persuader, se pressaient autour du saint abbé, dont ils ne comprenaient pas les paroles, prononcées dans une langue étrangère. Un jour, la foule fut si grande, que Bernard pensa périr. On lui offrit le commandement suprême, mais il eut le bon esprit de refuser ce dangereux honneur. Louis le Jeune et l'empereur Conrad, cédant à ses pieuses exhortations passèrent en Asie, où ils n'éprouvèrent que des désastres. Ils revinrent presque seuls en Europe, laissant Jérusalem plus faible et plus menacée que jamais.

Les communes italiennes avaient profité de l'éloignement de Conrad pour consolider leur gouvernement populaire. Plusieurs d'entre elles envoyèrent quelques hommes d'armes outre-mer; mais, si l'on en excepte les villes maritimes, que la guerre sainte enrichissait, la nouvelle croisade n'excita dans le nord de la Péninsule que peu d'enthousiasme. Une fièvre de liberté agitait la Lombardie. Les artisans, maîtres dans l'intérieur des villes, songeaient moins à porter secours aux Orientaux qu'à faire la guerre à leurs voisins, et surtout à opprimer les gentilshommes, contre lesquels la classe bourgeoise eut toujours une envie haineuse. Le peuple les assiégeait dans leurs châteaux et les obligeait, s'il était vain-

1. Michaud, *Hist. des Croisades*, t. II, L. VI, p. 116.

queur, à devenir membre de la commune. Dans ce cas, ils étaient tenus de bâtir une maison dans l'enceinte des murailles, de l'habiter en temps de guerre deux mois par an, et un mois au moins pendant la paix; de marcher avec les bourgeois sous la bannière municipale, de payer une redevance, et enfin de tenir leurs manoirs ouverts aux magistrats élus par le peuple. La commune promettait de protéger leurs personnes et leurs possessions. Il en résulta que ces familles, habituées à une vie guerrière et dissipée, introduisirent de grands changements dans les mœurs publiques, que quelques-unes mêmes se formèrent de puissants partis, ce qui prépara la ruine du principe républicain et l'établissement de la tyrannie. Indépendamment de ces dissensions intestines, deux grandes factions politiques s'étaient formées à l'imitation de celles de l'Allemagne, dont elles adoptèrent les noms. Mais pour éviter toute obscurité, hâtons-nous de dire qu'il n'y eut jamais entre elles d'autre ressemblance. On sait qu'en Allemagne la lutte des partis avait pour cause réelle l'antagonisme de deux principes : l'hérédité de la couronne et le droit électoral. En Italie, il s'agissait de toute autre chose. La vieille haine des vaincus pour les vainqueurs se ranimait, et nul accord durable n'était possible, parce qu'une fusion complète entre les deux races latine et teutonique ne pouvait jamais se réaliser. Au milieu des troubles de cette époque, on démêle aisément cette grande question de nationalité autour de laquelle se groupent des intérêts bien divers. Le pape et l'empereur, chefs des deux camps, se disputaient l'Italie. Chacun d'eux prétendait y établir son autorité sur des bases fortes et durables; le premier, en tournant l'élément populaire contre la domination germanique; l'empereur, en ralliant à lui la noblesse féodale et en profitant avec adresse de la rivalité de voisinage, qui dès lors nourrissait la discorde entre les villes. Pour eux la question fut toute personnelle; mais pour les peuples c'était en réalité une réaction du parti national contre les Allemands auxquels ils ne voulaient plus obéir. Les impérialistes, qui prirent le nom de *Gibelins* soutenaient l'ordre établi, c'est-à-dire l'union de l'Italie et de l'Allemagne sous le sceptre impérial. Ceux du parti italien voulaient, pour chaque ville, un affranchissement

complet et la dislocation de ce qu'on appelait l'*Empire romain.*

A Rome, les choses allèrent encore plus loin. Déjà des voix s'étaient élevées contre les richesses de l'Église, et les esprits fermentaient, quand les prédications républicaines d'Arnaud de Brescia décidèrent le peuple à secouer le joug des prêtres, dont le novateur signalait en termes virulents les vices et l'ambition. Arnaud, le disciple et l'ami d'Abailard, et comme ce dernier accusé d'hérésie, rejetait, en effet, le sacrement de baptême, le culte de la croix, les prières pour les morts, l'office de la messe. Il voulait que le clergé dépouillé de ses biens, en faveur des laïques, vécût de dîmes et d'offrandes, que le souverain pontife, réduit à la condition de simple évêque, chef du clergé, fût désormais privé de tout pouvoir temporel. Dans sa jeunesse, Arnaud était entré à l'université de Paris pour y achever ses études. Plus tard il prit à Brescia l'habit monacal. Les austérités qu'il pratiqua le firent remarquer, et bientôt sa parole puissante et la hardiesse avec laquelle il attaquait la vie mondaine des ecclésiastiques, attirèrent la foule à ses sermons. Dénoncé en 1139, au concile de Latran, et condamné pour les dogmes pernicieux qu'on lui reprochait, il se retira en Allemagne ; il y sema cet esprit de révolte contre le saint-siége qui devait longtemps après aboutir à la réforme. Les troubles qui, sur ces entrefaites, éclatèrent à Rome, le rappelèrent en Italie. Innocent II, après avoir mis fin au schisme, s'était cru assez puissant pour défendre aux Romains de faire la guerre à Tibur, dont une rivalité de clocher leur faisait désirer la ruine. Ce fut le signal d'une insurrection. Le peuple chassa le préfet, officier nommé tantôt par l'empereur, tantôt par le pape, et il mit à sa place un patrice et cinquante-six sénateurs. Après la chute du grand empire, le sénat s'était maintenu à Rome avec une autorité plus ou moins réelle, suivant les temps, mais, comme vers la fin du XI[e] siècle son nom cesse de paraître dans les actes publics, sa participation aux affaires, et même son existence jusque vers le milieu du siècle suivant, peuvent être mises en doute. Le décret qui fonde le nouveau gouvernement est daté de l'an premier de la *rénovation* du sénat, ce qui autorise à croire que ce corps avait disparu dans les luttes du

saint-siége et de l'aristocratie romaine. Ce qui est certain, c'est que la république fut proclamée, et que le pouvoir nouveau s'attribua les droits régaliens qui avaient appartenu au pape. On rasa les tours fortes des cardinaux, leurs palais furent pillés, leurs biens confisqués : Arnaud reparut triomphant. « Gardez-« vous de croire, disait-il au peuple, que le clergé ait le mono-« pole des lumières ; les laïques l'égalent en intelligence, et le mo-« ment est venu de leur rendre le pouvoir, de les faire participer « à la direction morale de la société. » On prête à Arnaud le projet de créer un nouvel empire romain, dont un sénateur de Rome aurait été le chef[1]. La vérité est qu'il fit rétablir l'ordre équestre, qui prit rang entre le sénat et le peuple. Le pape et le patrice s'adressèrent en même temps à l'empereur Conrad[2], le premier pour réclamer sa protection contre la nouvelle république ; le chef du sénat, pour inviter ce prince à venir résider à Rome, afin portait le message, de rendre à la ville éternelle son antique puissance, comme au temps où Constantin et Justinien gouvernaient le monde par le sénat et par la force du peuple. Conrad ne répondit point à ces appels.

L'installation du gouvernement républicain à Rome date du 24 septembre 1143. Innocent II fit de vains efforts pour en empêcher l'établissement, et mourut à la peine. Luce II, son successeur, voulut arrêter le mouvement populaire et périt d'une blessure qu'il reçut en assiégeant le Capitole. Eugène III, ce même pontife qui avait poussé l'Europe à la seconde croisade, dut s'exiler d'une ville où ses jours étaient en péril. Pendant près d'un siècle et demi, l'histoire de la papauté va nous offrir un étrange spectacle. Les papes, redoutés hors de l'Italie, où leur voix puissante ébranle les trônes, chefs du parti national en Lombardie et en Toscane, suzerains du royaume de Sicile, soutiennent une lutte terrible contre les empereurs ; ils poussent les masses populaires contre les armées de l'Allemagne, et finissent par abattre la puissance impériale au sud des Alpes. Mais pendant qu'ils déploient cette énergie, ils sont si faibles chez

1. Martenne, *Ampliss. collect.*, t. II, p. 537.
2. Labbæi, *Concil.*, t. X, p. 1035.

eux qu'ils ne peuvent vaincre la résistance des habitants dégénérés de Rome, et s'établir avec sécurité dans la capitale du monde chrétien. Tant il est vrai que les pouvoirs sociaux n'ont de force réelle que dans leur principe, dont jamais ils ne s'écartent impunément. La papauté s'éloignait du sien. Toute démocratique à son origine, elle avait privé le peuple romain de son droit électoral, et depuis Grégoire VII, elle se transformait en une monarchie aristocratique sous un chef électif. La décadence de l'autorité politique des papes date de cette époque. Dès qu'ils se font princes, ils s'affaiblissent, et les sympathies populaires ne leur reviennent que lorsqu'il s'agit d'abattre la puissance impériale, ou d'affranchir l'Italie d'un joug détesté.

Si les communes lombardes, tout occupées de leur émancipation, n'avaient concouru que faiblement à la deuxième croisade, le roi de Sicile s'y était engagé avec empressement. Pour assurer la paix intérieure, souvent troublée par l'aristocratie normande, il fallait occuper au loin une noblesse turbulente, et distraire la bourgeoisie des idées de liberté qui germaient de toutes parts. Dès qu'on apprit à Palerme le départ prochain des croisés français, Roger fit offrir au roi Louis le Jeune des vaisseaux de transport et même un corps de troupes commandé par l'aîné de ses fils [1]. On sait que les Français préférèrent la route de terre, qui devait leur être fatale. Roger résolut alors de faire la guerre pour son propre compte sur un autre point. Sa flotte aborda en Afrique, prit Tripoli et plusieurs autres villes maritimes (1146), qu'il rendit tributaires de la Sicile [2].

Bientôt après, une seconde armée fut envoyée contre l'empereur grec, qui tenait en prison des ambassadeurs de Roger. Elle attaqua Corfou; elle parcourut le Péloponèse, l'Achaïe, et eût peut-être déployé ses bannières victorieuses devant Constantinople, si les Vénitiens, avec soixante galères, n'eussent protégé cette capitale de l'empire. Des ouvriers en soie, faits prisonniers à Thèbes et à Athènes, portèrent à Palerme leur riche industrie, et ce ne fut pas le moins beau résultat des conquêtes de Roger [3].

1. Michaud, *Hist. des Croisades*, L. VI, t. II, p. 136.
2. Et sibi tributarias reddidit. (Romuald. Salern., p. 191.)
3. Othon. Frising., *Chron.*, p. 668.

Les rois de la dynastie normande n'abandonnèrent jamais les projets de Robert Guiscard sur l'Orient. Roger, et après lui Guillaume I[er] et Guillaume II envoyèrent à plusieurs reprises leurs flottes dans la mer Ionienne, dont elles dévastèrent le littoral. De son côté l'empereur grec Manuel Comnène fit, en 1155, une courte invasion en Pouille. Il existait entre les deux peuples une haine réciproque qui ne s'assoupit que longtemps après, quand des princes latins s'assirent sur le trône de Constantinople. L'empire grec, assailli de toutes parts, en proie aux révolutions, aurait pu être démembré par les Normands, sans l'appui des Vénitiens ses alliés naturels. Ceux-ci, jaloux de la puissance maritime des rois de Sicile, ne voulaient pas qu'ils eussent au delà de l'Adriatique des établissements menaçants pour le commerce de Venise. C'était une maxime invariable de la politique vénitienne; elle explique l'état presque permanent d'hostilité qui exista dès le temps de Robert Guiscard entre la république et les princes normands.

Les mœurs de cette époque offrent dans le royaume de Sicile un singulier mélange de barbarie et de civilisation, de liberté et de despotisme. Les villes principales, telles que Messine, Bari, Naples, Amalfi, Gaete, conservaient sous la protection royale leurs anciens priviléges municipaux; mais les bourgs et les campagnes appartenaient aux feudataires, à l'Église ou au domaine. Partout s'élevaient des forteresses, des donjons, autour desquels les peuples soumis au régime féodal, récemment introduit dans les provinces qui avaient appartenu à l'empire grec, étaient pourtant moins opprimés que dans les autres États chrétiens. Les affranchissements furent même si nombreux durant la domination normande, que vers la fin du XII[e] siècle, il ne restait presque plus de traces de l'ancienne servitude. Un décret, pris dans le code romain, qualifiait de sacrilége toute opposition aux volontés du roi[1] : c'était le pur despotisme; mais une autre loi notait d'infamie le juge prévaricateur, et le condamnait à la perte de son emploi et même de la vie s'il s'était laissé corrompre[2].

1. Lex Rogerii : De sacrilegio regum, tit. 1. (*Constit. reg. Sicil. Venetiis*, 1580, p. 81.)

2. De pœna judicis qui male judicavit. L. II, tit. 4.

L'Italie méridionale, si dévastée, si appauvrie lors de l'arrivée des aventuriers, se présentait sous un aspect tout nouveau. Les vaincus, appelés par Guiscard sous les enseignes normandes, et formés aux habitudes guerrières, grossissaient les rangs de l'armée, à laquelle les Sarrasins de la Sicile fournissaient d'excellentes troupes légères. Une marine puissante sillonnait en tous sens la Méditerranée, enrichissait par un commerce lucratif les ports du royaume, et transportait à prix d'argent des croisés en Palestine. L'industrie prospérait dans les grandes villes, et déjà une civilisation plus développée et tout empreinte d'usages orientaux, y avait remplacé l'antique rudesse des premiers Normands. Palerme, qu'on ornait de superbes édifices, pouvait par sa splendeur, donner aux pèlerins une idée anticipée des merveilles de l'Asie : comme le roi possédait des revenus considérables, que les dépenses ordinaires n'épuisaient pas, la cour était fastueuse. Des eunuques gardaient l'intérieur du palais, et plusieurs d'entre eux furent pourvus d'offices éminents. Citons ici un trait propre à caractériser cette fusion des mœurs orientales dans les mœurs normandes. Un de ces eunuques, nommé Philippe, musulman converti, avait été promu par le roi Roger à la dignité d'amiral du royaume. Il fut envoyé en Afrique, où il prit Hippone, en 1149. Ses richesses excitèrent l'envie, et on prétendit, pour le perdre, qu'étant resté musulman au fond du cœur, il mangeait gras pendant le Carême, et qu'il envoyait des présents au tombeau de Mahomet. Sous ces prétextes, il fut condamné au bûcher, et le bourreau jeta ses cendres au vent.

Durant le règne de Guillaume Ier, dit *le Mauvais* (1153-1166), la cour se corrompit, et ses intrigues troublèrent l'État. Des conspirations s'ourdirent contre la vie du souverain. Guillaume tomba dans les mains des rebelles, qui voulaient le déposer pour mettre à sa place Roger, son fils, âgé de neuf ans. Il ne s'agissait plus comme autrefois de renverser un trône héréditaire à l'avantage du principe aristocratique. Quelques ambitieux se disputaient le pouvoir que l'insouciant monarque semblait leur abandonner. C'était une intrigue de palais, et comme la nation était étrangère à ces menées, elle ne se sépara point du gouvernement, qui triompha de ses ennemis.

Les intrigues et la corruption dont le règne de Guillaume Ier offrent le tableau, s'expliquent à la fois, par les vices du prince et par la situation du pays. La conquête de nouvelles provinces en Italie, était désormais impossible, parce que les États de l'Eglise opposaient de ce côté une barrière infranchissable. Dès que le royaume fut délivré de la guerre étrangère, les Siciliens et les Normands eux-mêmes, se dégoûtèrent de la vie des camps; l'esprit de la nation tendit à s'assouplir. Guillaume II appelé *le Bon*, parce qu'il fut ami de la justice et qu'il ne puisa que rarement dans la bourse de ses sujets, rétablit la paix intérieure, et favorisa par sa sage administration la fusion des peuples de races diverses qu'il gouvernait. Ce prince est le Henri IV des Siciliens; son nom est resté dans la mémoire du peuple, comme en France celui du Béarnais.

Depuis la dernière expédition de Lothaire en 1136, les armées impériales n'avaient plus passé les Alpes, et la puissance germanique s'affaiblissait de plus en plus en Italie, lorsque les Guelfes et les Gibelins allemands s'unirent pour appeler au trône Frédéric, surnommé *Barberousse*, neveu de l'empereur Conrad. Cette élection peut être considérée comme une manifestation de la pensée du peuple conquérant, qui veut rétablir son autorité dans la Péninsule. On verra bientôt Frédéric jeter les forces de l'Allemagne sur la Lombardie, qu'il doit soumettre avant d'envahir le royaume de Sicile. Mais la résistance inattendue des communes lombardes, secondée par le pape, fera échouer ce plan de domination. Après trente années de combats, le nord de l'Italie est sur le point d'échapper à ses anciens maîtres. Barberousse, à bout d'efforts, n'y conserve qu'une puissance fort restreinte par les droits politiques cédés aux républiques italiennes, lorsque le mariage de son fils Henri, roi des Romains, avec Constance, héritière de la couronne de Sicile, en assurant à sa famille la possession de ce beau royaume, le dédommage amplement de ce qu'il a perdu, depuis le commencement de la guerre. Cette union donnera le signal du duel à outrance entre la cour romaine et les princes de la maison de Souabe, qui est le sujet de ce livre. Les empereurs, après s'être établis au delà de Rome, redoubleront d'efforts pour réduire au néant la puissance temporelle du

saint-siége, en Italie ; on verra quels obstacles les papes sauront opposer à leurs desseins.

La maison de Souabe ou de Hohenstaufen, l'une des plus illustres parmi celles qui portèrent la couronne impériale, fut presque toujours en guerre avec les papes, qui de leur côté, après avoir employé vainement les négociations et la menace pour arrêter ses progrès en Italie, avaient résolu la ruine de cette maison. Les empereurs eurent à combattre tout à la fois, le chef de l'Église, armé des foudres spirituelles, l'esprit républicain des communes, et l'indépendance ombrageuse des princes de l'empire. Dans tout le moyen âge, il n'y eut pas d'époque plus troublée ; mais, malgré le malheur des temps, l'esprit des nations était en travail, et le siècle des princes de Hohenstaufen, n'en devint pas moins pour l'Allemagne et pour l'Italie un temps de progrès. Le goût des lettres et des arts se répandit, la langue italienne commençait à peine à adoucir ses formes primitives, quand les poëtes italiens, en grande faveur à la cour impériale, firent entendre leurs premiers accents. Plus tard, ils luttèrent avec les troubadours provençaux qu'ils firent oublier, et ils précédèrent de peu d'années, le grand Alighieri, ce géant de la poésie italienne. Frédéric II, poëte lui-même, fonda des académies, encouragea tous les progrès, moins ceux de la liberté, qu'il combattit sans relâche. Sa famille en porta la peine ; jamais elle ne parvint à se faire adopter par les populations siciliennes, qui reçurent ses bienfaits sans gratitude, et se souvinrent seulement des charges trop pesantes qu'un état de guerre permanent leur avait fait supporter. L'Italie ne voyait dans les princes de cette race que des rois allemands; l'Allemagne leur reprochait d'être trop Italiens. C'est que ces deux pays, si dissemblables sous tant de rapports, et longtemps unis par le seul lien de la force, une fois ce lien rompu, ne pouvaient rester en paix sous une commune domination. Les empereurs de la famille de Souabe crurent pouvoir lutter contre l'esprit du siècle, mais l'esprit du siècle, plus fort qu'eux, finit par les renverser.

HISTOIRE

DE

LA LUTTE DES PAPES

ET DES EMPEREURS

DE LA

MAISON DE SOUABE

LIVRE I

FRÉDÉRIC BARBEROUSSE

1152 — 1190

I

DE L'AVÈNEMENT DE FRÉDÉRIC BARBEROUSSE A LA MORT DU PAPE ADRIEN IV

1152 — 1159

La maison de Hohenstaufen faisait remonter son origine aux anciens comtes de Souabe[1] ; mais le premier de cette race dont l'histoire fasse mention était un simple gentilhomme nommé Frédéric de Buren, qui vivait, au XIe siècle, sous le règne de l'empereur Henri IV.

Ses fiefs étaient situés en Franconie et en Souabe. Il fit bâtir sur un sommet élevé, à une lieue et demie de Goppingen, le manoir de Hohenstaufen, dont sa famille prit le nom.

Frédéric de Buren fut un guerrier d'une rare valeur et d'une

1. Othon. Frising. *chron.*, ap. Murat., Script., t. VI, p. 647. Othon, évêque de Frisingen, fils de Léopold, duc d'Autriche, et d'Agnès, veuve de Frédéric de Buren, était oncle de Frédéric Barberousse.

loyauté à toute épreuve. Durant les troubles qui suivirent l'excommunication de Henri IV, lorsque ce prince luttait péniblement contre une opposition formidable, le baron de Hohenstaufen le suivait dans toutes ses guerres, lui rendait d'importants services, et ne laissait ébranler sa fidélité ni par la mauvaise fortune de son maître, ni par les discours ou les magnifiques promesses de ses ennemis.

Henri IV, voulant récompenser la noble fidélité de ce feudataire qu'il aimait, lui donna la main de sa fille Agnès (1081), avec l'investiture du duché de Souabe. Cet État, en pleine révolte contre Henri, était alors au pouvoir du duc Bertolf, le gendre de Rodolphe, que la faction pontificale avec élu antiempereur.

Frédéric de Buren se montra digne des bienfaits de son souverain : exemple rare dans les cours, où tant d'hommes deviennent ingrats dès que le prince est malheureux. Il parvint à expulser Bertolf de la Souabe, et mourut dans un âge avancé vers l'an 1106, laissant deux fils, Frédéric et Conrad. Le premier reçut de Henri V l'investiture du duché de Souabe, Conrad eut l'État de Franconie, et dès lors la famille de Hohenstaufen prit rang parmi les plus puissantes de l'empire.

Ces deux princes devinrent les chefs du parti Gibelin, après la mort de leur oncle Henri V, en 1125. Conrad s'était croisé et accomplissait son vœu. Frédéric, qui était resté en Allemagne, recueillit la plus grande partie des biens propres laissés par l'empereur. Il se flattait qu'à défaut d'héritiers mâles de la maison de Franconie, la couronne serait transférée dans la ligne féminine au descendant le plus proche ; mais la chose ne se passa point ainsi. Dans une diète électorale réunie à Mayence, les Guelfes, supérieurs en nombre à l'autre faction, firent remettre à dix électeurs pris dans leurs rangs le choix du nouveau souverain. Ils élurent Lothaire, duc de Saxe.

Comme les événements qui suivirent cette élection sont déjà connus du lecteur, il suffira de rappeler sommairement ici que Conrad, élevé au rang suprême par les Gibelins, à son retour de la croisade en 1127, ne put se soutenir, malgré l'appui des Milanais qui lui avaient donné à Monza la couronne de fer des rois

longobards[1]. En 1135, il céda le trône à Lothaire, et le servit avec une loyauté qui ne se démentit pas. Enfin, lors de la mort de cet empereur, en 1138, Conrad fut proclamé roi des Romains par les deux factions de l'Allemagne, à l'exclusion du duc de Bavière, le chef des Guelfes, dont la trop grande puissance leur portait ombrage. Son règne dura quatorze ans.

Frédéric II, duc de Souabe, surnommé le Borgne et le preneur de forteresses, avait lui-même favorisé l'élection de son frère. Il mourut peu de temps après la prédication de la deuxième croisade (1147), laissant de son mariage avec Judith, fille du duc de Bavière, deux fils, Frédéric Barberousse, troisième duc de Souabe, et Conrad, comte palatin du Rhin.

Lors de la mort de Conrad III en 1152, Guelfes et Gibelins reconnaissaient que, si on n'apaisait promptement les troubles de l'Allemagne, l'Italie, où un désir d'indépendance enflammait les cœurs, échapperait à la domination germanique. L'opinion générale, un peu refroidie à l'égard des guerres saintes depuis les cruels revers de la dernière croisade, se prononçait pour que le nœud qui attachait la Péninsule à l'empire fût resserré. Mais des deux fils de Conrard III, l'aîné, qu'il avait fait élire roi des Romains en 1147, était mort depuis deux ans; le plus jeune sortait à peine du berceau, et les princes refusaient de confier les rênes de l'État à un enfant, quand pour les tenir une main ferme et puissante devenait plus que jamais nécessaire. En voyant la disposition des esprits, Conrad III lui-même, à son lit de mort, avait pris le sage parti de recommander aux électeurs son neveu Frédéric Barberousse, âgé de trente et un ans, prince affable, libéral, brillant dans les jeux militaires, et qui s'était signalé à la croisade par de hauts faits d'armes[2]. Frédéric fut élu à Francfort le 5 mars 1152, et couronné bientôt après à Aix-la-Chapelle. Gibelin par son père, il se rattachait aux Guelfes par ses parents maternels. On considéra son avènement à la dignité suprême comme une transaction qui, en éteignant les feux de la discorde, devait rendre à l'empire sa force et son éclat. L'arche-

1. Landulph. junior, cap. 39, ap. Murat. Script., t. V, p. 510.

2. In quo exercitu, Frid. super omnes exstitit strenuus et gloriosus. (Sicard. Episc. Cremon. *Chron.*, ap. Murat., t. VII, p. 593.

vêque élu de Trèves et l'évêque de Bamberg furent envoyés à Rome avec mission d'informer le pape de ce qui s'était fait, et de lui demander la couronne impériale pour le nouveau roi des Romains.

Quelques gentilshommes lombards, effrayés des progrès de la puissance communale dans le nord de l'Italie, s'étaient rendus à Francfort, où ils sollicitèrent les électeurs de porter leurs votes sur Frédéric. Cette démarche les avait mis en crédit auprès de ce prince, et quand ils le supplièrent de reprendre aux villes italiennes, qui étaient devenues de petits États libres, les droits de la couronne usurpés par elles, leurs instances furent écoutées avec faveur. Frédéric formait de vastes projets pour élever la nation allemande au-dessus des autres nations. Avide de gloire, jaloux d'étendre au loin sa puissance, aucun prince ne porta plus haut que lui le sentiment de la dignité impériale. En voyant les troubles de la Germanie facilement apaisés par son élection, il se croyait appelé à régner sur le monde, à relever l'antique empire d'Auguste et des Antonins, dont il aimait à se dire le successeur[1]. Il promit d'autant plus volontiers de réaliser les espérances des gentilshommes lombards, qu'il avait déjà formé le projet de porter ses armes en Italie. Ses vues s'étendaient sur Rome et jusque sur le royaume de Sicile, qu'il considérait comme une ancienne province de l'empire, injustement occupée par les princes normands.

Le désir de posséder les provinces méridionales de l'Italie éveilla de tout temps l'ambition des souverains de l'Allemagne, et principalement celle des princes de la maison de Hohenstaufen. Conrad III, au retour de sa désastreuse croisade, avait tenté le premier de concerter avec l'empereur Manuel Comnène, son beau-frère, le plan d'une expédition contre la Péninsule. L'objet avoué d'un armement qu'il fit en 1151 était de soumettre quelques villes rebelles en Lombardie, puis d'aller recevoir à Rome la couronne impériale. Mais il s'agissait en réalité de l'invasion de l'Italie par les armées grecques et allemandes. Conrad III promettait de réduire les Toscans et les Lombards pen-

1. *Art de vérifier les dates*, in-f°, t. II, p. 21.

dant que l'escadre pisane appuierait la descente en Pouille des troupes de Comnène. Afin de rendre plus étroite l'alliance des deux empires, l'empereur allemand avait demandé en mariage pour son fils Henri, roi des Romains, une princesse de la famille impériale d'Orient ; mais la mort de Henri et celle de Conrad III lui-même firent avorter ces projets.

Frédéric Barberousse, à peine élu, s'empressa de les reprendre[1]. Sous prétexte de parenté au degré défendu, il demandait que l'Église cassât son mariage avec Adélaïde de Vohbourg, sa cousine au sixième degré[2]. Ces sortes de divorces étaient alors d'autant plus fréquents qu'à défaut de preuves légales pour établir l'affinité, le témoignage de gens qui répétaient ce qu'ils avaient entendu dire à leurs pères suffisait. Non-seulement l'impératrice n'avait pas eu d'enfants, mais un chroniqueur de ce siècle affirme que l'irrégularité de sa conduite soulevait contre elle de graves accusations[3]. Avant même d'avoir obtenu l'autorisation pontificale, Frédéric répudia Adélaïde, du consentement de la diète germanique, et en présence de l'évêque de Constance; puis il fit demander à Manuel Comnène la main d'une de ses proches parentes. Cette union, en devenant le gage de la paix entre les deux empires, devait, disait-il, serrer à jamais les liens de leur amitié. Il annonçait en même temps que son armée allait envahir l'Italie méridionale, et pour assurer le succès de cette entreprise, il réclamait la coopération de l'empereur grec[4]. Le succès ne répondit point à son attente. Loin de favoriser les prétentions du souverain de l'Allemagne, Manuel voulait lui-même rattacher le royaume de Sicile à son empire. Sans refuser absolument, il fit une réponse évasive. Barberousse, piqué de sa froideur, chercha d'autres alliances et abandonna pour toujours le projet d'une confédération avec la cour de Constantinople.

1. *Ep.* Frid. I ad Manuel., ap. Martenne, *Ampliss. collect.*, t. II, p. [illegible]. — La réponse de Manuel adressée à l'abbé de Corbie, est du mois de novembre 1150, n° 407.

2. Au XII[e] siècle, la prohibition s'étendait jusqu'au septième degré inclusivement, tant de consanguinité que d'alliance. Ce ne fut qu'en 1215, au concile de Latran, qu'elle fut restreinte au quatrième degré.

3. Uxorem suam, causa fornicationis sæpius infamatam repudiavit. (Othon. de S. Blas. *Chron.*, ap. Murat., t. VI, p. 869.

4. Martenne, *Ampliss. collect.*, t. II, n° 387, p. 559.

Cependant, les divisions intestines de l'Italie favorisaient les projets de Frédéric. En Lombardie, les villes, après s'être constituées en petits États sous la suzeraineté nominale plutôt que réelle des empereurs, se faisaient la guerre pour s'agrandir aux dépens les unes des autres. Elles attaquaient les nobles qui possédaient des châteaux sur leur territoire, et obligeaient les moins puissants à se soumettre à l'autorité municipale. Le féodalité lombarde, partout en lutte avec les communes, avait perdu l'ancienne organisation qui faisait sa force. A Rome, où les prédications républicaines d'Arnaud de Brescia jetaient le peuple dans la sédition, la papauté était en péril ; enfin, dans le royaume de Sicile, Roger avait exilé les principaux chefs de l'ancienne aristocratie normande : c'étaient autant d'ennemis prêts à tout entreprendre pour le détrôner. Les choses en étaient là quand, vers le commencement de l'hiver, plusieurs de ces bannis vinrent supplier Frédéric de chasser de leur patrie l'usurpateur Roger [1]. Au mois de mars suivant, deux cardinaux envoyés par Eugène III lui demandèrent secours pour tirer le saint-siége de l'état d'oppression où le tenaient les Romains. Afin de décider le chef de l'empire à se hâter, Eugène offrait de lui donner à Rome la couronne impériale. Comme le prince et le pontife avaient besoin l'un de l'autre, leurs ministres signèrent à Constance, le 23 mars 1153, un traité dont voici la teneur [2] :

« Le Seigneur roi des Romains fera jurer par un de ses fidèles, « le maintien des stipulations contenues dans le présent acte ; « puis il promettra lui-même, en présence du légat pontifical, « de ne faire ni paix ni trêve soit avec les habitants de Rome, « soit avec Roger, roi de Sicile, sans le libre consentement et la « volonté du seigneur pape Eugène, ou de ses successeurs. Il « emploiera tous ses efforts pour replacer les Romains sous l'au« torité de l'Église, ainsi qu'ils y étaient un siècle auparavant.

« Il maintiendra contre tous les hommes et suivant son pou-

1. Othon. Frising. *Chron.*, p. 703.

2. 10 kal. april. 1152. xv[e] Indict. L'acte porte la date de 1152, parce que l'année que nous comptons du 1[er] janvier, commençait alors à Pâques. Cette fête tombait le 19 avril en 1153. L'indiction impériale commencait le 24 septembre, l'indiction pontificale le 15 décembre.

« voir, les prérogatives du souverain pontife et les régales qui « lui appartiennent ; il l'aidera à reprendre, puis à conserver, « celles qui ont été usurpées par d'autres.

« Il promet de ne céder au souverain des Grecs aucune terre « de ce côté de l'Adriatique, et s'il arrivait que cet empereur « fît une invasion en Italie, le roi des Romains l'en chasserait « le plus tôt possible.

« De son côté, le seigneur pape, de l'avis des cardinaux ses « frères, promet d'honorer le roi des Romains comme un fils « chéri de l'Église, et de lui donner la couronne impériale lors- « qu'il se présentera pour la recevoir. Il l'aidera à conserver et « même à étendre les droits de l'empire. S'il arrivait que quel- « qu'un prétendît se soustraire à la justice dudit roi, ou mécon- « nût ses prérogatives, le seigneur pape avertirait canonique- « ment le coupable, et le frapperait d'excommunication s'il ne « se soumettait.

« Que tout ce qui précède soit exécuté de bonne foi, sans « arrière-pensée et ne puisse être changé que de l'exprès consen- « tement du pape et du chef de l'empire [1]. »

Peu de temps après, deux habitants de Lodi, venus sans mission à la cour impériale, implorèrent à genoux et des croix de bois à la main, la protection de Frédéric contre les Milanais qui depuis quarante-deux ans tenaient leur patrie sous un joug insupportable. Il les écouta avec faveur et fit injonction aux magistrats de Milan de rendre à la commune de Lodi ses anciens priviléges. Mais le peuple, dans une assemblée générale, déchira le décret et en foula aux pieds les morceaux [2]. Frédéric n'était pas d'humeur à laisser impunie une si grave insulte.

Au mois d'octobre 1154, ce prince passa les Alpes pour la première fois, à la tête d'une puissante armée. La plupart des grands de l'Allemagne l'accompagnaient. Il trouva la Lombardie en proie aux horreurs de la guerre qui s'était allumée entre Pavie et Milan. Non-seulement ces deux grandes communes, les plus populeuses de la province, s'y disputaient la prééminence, mais

1. Martenne, *Ampliss. collect.*, t. II, n° 315, p. 557.

2. Othon. Morena, *Hist. Laudens.*, ap. Murat., t. VI, p. 957-965.

elles engageaient dans leur querelle les autres villes, depuis le pied des montagnes jusqu'au delà du Pò. La désobéissance des Milanais eût bien suffi pour décider Frédéric à tourner ses armes contre eux; mais, au dire d'un contemporain, une raison non moins puissante l'affermit dans cette résolution. C'est que si ces bourgeois insolents, déjà supérieurs en nombre à leurs ennemis, sortaient victorieux de leur lutte avec les Pavesans, on devait s'attendre à ce qu'ils entraînassent la province entière dans la révolte [1]. Un décret les mit au ban de l'empire, et leur ota entre autres priviléges, celui de battre monnaie qui fut donné à Crémone. Cet événement changea toute la face des affaires. Jusqu'alors, Milan avait tenu pour les empereurs contre les papes et contre les Guelfes, tandis que Pavie suivait le parti opposé. A partir de ce jour, les Milanais se tournèrent contre l'empire, et sauf de courts intervalles, on les verra, jusqu'à la chute de la maison de Souabe, nourrir une haine implacable contre les princes de cette famille. Pavie, au contraire, se fit franchement Gibeline [2], afin de trouver dans les armées allemandes un secours assuré contre ses dangereux voisins. C'est ainsi que la plupart des républiques lombardes, jalouses de leur indépendance, mais animées les unes contre les autres d'un sentiment de rivalité, que le voisinage avait fait naître, sacrifiaient la patrie à un intérêt de localité, et rendaient impossible une coalition durable des Italiens contre la domination étrangère.

Frédéric fit une grande faute dès l'ouverture de la campagne. Au lieu d'attaquer l'insurrection dans son foyer en marchant droit sur Milan, il saccagea en Lombardie et en Piémont quelques places de peu d'importance, et perdit six semaines devant Tortone qu'il détruisit de fond en comble [3]. Pendant ce temps, Eugène III était mort à Rome. Un nouveau pape, Anastase IV, élevé dans un âge caduc au pontificat, ne fit que paraître dans la chaire de Saint-Pierre. Il cessa de vivre le 2 décembre 1154,

1. Sire Raul, *de Reb. gest. Frid. I*, ap. Murat., t. VI, p. 1174.

2. Les noms de Guelfes et de Gibelins, adoptés par les factions de l'Allemagne depuis un quart de siècle, ne l'étaient pas encore en Italie; mais comme ils ne tardèrent pas à y pénétrer, ils sont employés ici parce qu'ils désignent mieux que toute autre dénomination, le parti de l'empire et l'opposition nationale.

3. Sire Raul, p. 1175.

et l'un des premiers actes d'Adrien IV, son successeur, fut de réclamer l'exécution du traité dont les clauses ont été rapportées plus haut. Frédéric était impatient de se rendre à Rome pour y recevoir la couronne impériale; la démarche du pape le décida à suspendre en Lombardie les opérations de la campagne. Après la prise de Tortone, il fit une entrée triomphale à Pavie, puis, tournant ses pas vers le sud de la Péninsule, il laissa aux Milanais le temps de réparer leurs murailles et de raffermir les villes guelfes dans leur alliance.

Adrien IV, né de parents obscurs à Langley, dans le comté d'Herford, était parvenu par son mérite personnel aux premières dignités de l'Église. Réduit d'abord à mendier son pain, puis admis comme frère servant dans le monastère de Saint-Ruf en Dauphiné, il était devenu moine, abbé, général d'ordre et enfin cardinal-évêque d'Albano. Après son avénement au pontificat, le sénat de Rome voulut le contraindre à transiger avec ses devoirs en renonçant à certains droits temporels du saint-siége. Son refus devint le signal d'un soulèvement populaire. Les plus mutins prirent les armes; un cardinal fut arrêté dans sa fuite et massacré. Adrien jeta l'interdit sur Rome, chose inouïe jusqu'à ce jour [1], et qui pour cela même fit une forte impression sur les esprits. Le peuple, voyant ses églises fermées aux approches de Pâques, se repentit. Arnaud de Brescia, l'instigateur de ces mouvements, dut s'éloigner de la ville; on put croire que tout allait rentrer dans l'ordre; mais le novateur trouva un refuge dans un château de la Campanie, et comme du fond de sa retraite il continua à exercer une grande influence dans le gouvernement, le pape ne fut pas rappelé. Tel était l'état des affaires, quand Frédéric entra à la tête de son armée dans l'État ecclésiastique.

Trois cardinaux l'attendaient à San-Quirico en Toscane. Adrien IV lui-même le rencontra à Campo-Grasso, près de Sepi; mais leur entrevue, dont on n'avait pas réglé le cérémonial, fut troublée dès le premier abord. Le chef de l'empire refusa de tenir l'étrier au souverain pontife pour l'aider à descendre de cheval, et à son tour Adrien ne voulut pas donner au

1. Card. Aragon, *in vita Hadriani IV*, ap. Murat., t. III, part. 1, p. 442.

prince le baiser de paix. Frédéric dut pourtant se soumettre quand plusieurs grands de l'Allemagne eurent attesté que les choses s'étaient passées ainsi lors du couronnement de Lothaire[1]. Mais s'il céda, ce ne fut qu'après avoir déclaré que son hommage s'adressait à saint Pierre lui-même et non à la personne d'Adrien. La perte d'Arnaud de Brescia devint le gage de leur réconciliation. Arnaud, ce puissant adversaire du clergé, était aux yeux de Frédéric un homme dangereux pour l'empire comme pour l'Église. Non-seulement le novateur engageait les Romains à dépouiller le souverain pontife de tout pouvoir temporel, mais ses prédications républicaines portaient de sérieuses atteintes à l'autorité impériale. Arnaud fut arrêté dans son asile par l'ordre de Frédéric, puis livré au préfet de Rome, officier nommé par le pape, qui l'envoya au bûcher. Conduit avant le jour du fort Saint-Ange devant la porte du peuple, où tant de fois sa parole entraînante avait appelé les Romains à secouer le joug des prêtres, Arnaud périt dans les flammes, sans que ses partisans, avertis trop tard, pussent le délivrer. On jeta ses cendres dans le Tibre[2].

Le sénat, informé de l'approche du chef de l'empire lui envoya une ambassade qui le joignit à Nepi. « Rome, après avoir « secoué le joug des prêtres, dit l'orateur de la députation, recevra honorablement son empereur s'il vient animé d'un esprit « de paix. Puisse la ville éternelle recouvrer par ton influence[3] « son antique splendeur comme au temps où la sagesse du sénat « et la valeur de l'ordre équestre avaient étendu sa domination « des bornes de l'orient à celles de l'occident. Nous avons rétabli « le sénat et l'ordre équestre, pour conseiller et servir ta personne et l'empire. Écoute cette parole de la reine du monde : « *Tu étais étranger, je t'ai fait citoyen*[4]. J'ai été te chercher jus-

1. De recept. papæ Adrian. a Frid. imp., ann. 1155, ap. Murat., *Antich. Ital.*, t. I, p. 117.

2. Otton. Frising. *Chron.*, l. II, cap. 21, p. 720.

3. Dans le latin du moyen âge, on employait le pluriel comme une marque de respect. Le singulier indiquait, au contraire, la supériorité ou du moins l'égalité. Le pape tutoyait les rois, qui ne le tutoyaient pas.

4. Hospes eras, civem feci; advena fuisti ex transalpinis partibus, principem constitui. (Otto. Frising., p. 721.)

« qu'au delà des Alpes pour te proclamer empereur. Le premier « de tes devoirs avant d'entrer à Rome, est de t'obliger par ser-, « ment à observer nos lois, à maintenir nos priviléges, à nous « défendre même au péril de ta vie contre les barbares. Tu « devras aussi payer aux officiers qui te proclameront au capi- « tole, 5000 livres d'argent [1]. »

Frédéric interrompit cette singulière harangue qui est rapportée par un historien témoin de l'entrevue. « J'avais souvent « entendu vanter, dit le prince à l'orateur, la grandeur d'âme et « la sagesse des Romains ; mais tes paroles hautaines montrent « bien plutôt une folle arrogance qu'un juste sentiment de la « situation de Rome. Ta ville n'est plus ce qu'elle fut autrefois : « soumise aux vicissitudes des choses humaines, elle obéit après « avoir commandé. C'est désormais à l'Allemagne qu'il faut « demander l'antique gloire du Capitole, le courage des guer- « riers, la sagesse du sénat. Charlemagne et Othon le Grand, « dont vos ancêtres implorèrent l'appui, ont chassé d'Italie les « Longobards, les Grecs et les tyrans qui l'opprimaient. Comme « leur successeur, je suis le prince des Romains et le maître « légitime de Rome [2]. Crois-tu que le bras des peuples germa- « niques ait perdu sa vigueur ? Quelqu'un essayera-t-il d'arracher « la massue de la main d'Hercule ? Mes braves guerriers t'en « feraient bientôt repentir. Tu prétends m'obliger au serment « de respecter vos lois et vos anciennes coutumes ; de rendre « bonne justice et même de payer une somme d'argent comme « si j'étais prisonnier du sénat. Il faut, sache-le bien, que les « souverains dictent des lois aux peuples et n'en reçoivent pas « d'eux [3]. En rendant la justice, je suivrai l'impulsion de mon « cœur, quant à mes largesses, elles sont répandues avec géné- « rosité, mais pour les obtenir il faut s'en rendre digne, et je ne « souffrirai jamais qu'on m'en prescrive la mesure. »

L'usage voulait que le sacre des empereurs eût lieu dans la basilique de Saint-Pierre. Heureusement le quartier du Vatican

1. Loc. cit., p. 721. — La *Chronique des Slaves* dit 15,000 livres. (L. I, c. 79.)
2. Legitimus possessor sum. (Loc. citat., p. 722.)
3. Principem populo, non populum principi leges præscribere oportet. Otto Frising., p. 722.

qu'on appelait la cité Léonine, et le tombeau d'Adrien, aujourd'hui le fort Saint-Ange, où résidait le préfet de Rome, étaient restés au pouvoir du pape. Pendant la nuit les pontificaux ouvrirent une poterne, et mille hommes d'armes Allemands furent introduits dans cette partie de la ville. Le lendemain, Adrien IV qui, à la tête de son clergé, avait attendu le roi des Romains au haut du perron de la basilique, le conduisit processionnellement à l'autel des Saints-Apôtres où ce prince reçut la couronne impériale : c'était le 18 juin 1155. La cérémonie s'accomplit aux acclamations des soldats, mais sans le concours des magistrats de Rome. Cependant, le peuple assemblé par le sénat au son de la cloche du Capitole s'était porté en armes vers la barrière du pont Saint-Ange. Dès que l'arrière garde des impériaux s'en fut retirée, la multitude pénétra dans la cité Léonine, fit main basse sur une partie de la suite de l'empereur qui y étant encore, pilla les effets des cardinaux, et eût arrêté le pape lui-même, s'il ne se fût réfugié dans la maison forte attenante à Saint-Pierre. Déjà Frédéric avait regagné son camp ; il revint à la tête de ses chevaliers et livra au peuple un rude combat qui dura jusqu'à la nuit. Plus de mille citoyens furent jetés dans le Tibre ou faits prisonniers [1]. Voilà, s'écriaient les impériaux, voilà en quelle monnaie l'empereur paye aux Romains la couronne qu'ils ont insolemment mise à prix [2]. Cette victoire n'eut d'ailleurs aucun résultat. Le pape ne rentra pas dans la ville, et dès le lendemain le manque de vivres força l'empereur de s'en éloigner. Il porta son camp à Albano, puis à Tivoli, où Adrien IV célébra la fête des apôtres Pierre et Paul. Un contemporain rapporte qu'après la messe, le pontife donna l'absolution aux soldats qui avaient versé le sang des Romains, en déclarant que celui qui donnait la mort pour défendre la cause de son prince, était le vengeur de ses droits et ne pouvait être taxé d'homicide [3].

De Tivoli, Frédéric se proposait de marcher vers les provinces

1. *Epist.* Frider. imp., ap. Murat., t. VI, p. 635 et 636.

2. Otton. Frising. *Chron.*, p. 725.

3. Otton. Frising., *Chron.*, p. 715. L'auteur de la vie d'Adrien dit, au contraire, que le pape vit cette rixe avec douleur et obtint, à force de prières, que les prisonniers fussent rendus. (p. 443.)

napolitaines, que les bannis du royaume avaient fait soulever en partie contre Guillaume le Mauvais, le successeur de Roger. Mais les chaleurs d'un été italien, toujours funestes aux troupes venues du nord de l'Europe, firent avorter l'entreprise. Une fièvre contagieuse se mit dans l'armée, et comme la mortalité fit bientôt d'effrayants progrès, que la plupart des feudataires, dont le temps de service féodal était accompli, demandaient à retourner chez eux, il fallut reprendre le chemin de la haute Italie. Les habitants de Spolette se confiant dans la hauteur de leurs murailles, que plus de cent tours fortes défendaient, avaient arrêté et mis aux fers des envoyés impériaux qui demandaient passage pour l'armée. La vengeance fut prompte et terrible ; la ville emportée d'assaut devint la proie du soldat qui y exerça de grandes cruautés.

Sur ces entrefaites les Grecs d'Ancône offrirent de grosses sommes à l'empereur s'il voulait se joindre à eux contre le roi Guillaume ; mais il restait à peine sous le drapeau dix-huit cents hommes d'armes valides, avec lesquels c'eût été folie d'entreprendre cette guerre. Forcé d'attendre un temps plus favorable, Frédéric se dirigea par la Romagne et la Lombardie vers la vallée de l'Adige, où les Véronnais étaient tenus d'établir un pont de bateaux sur le fleuve pour donner passage aux troupes. Le pont se trouva prêt ; mais la commune de Vérone unie par confédération avec Milan, avait dressé une embûche aux impériaux. Les barques étaient mal jointes, et de gros arbres entraînés par le courant, très-rapide en cet endroit, devaient les séparer lorsque les Allemands traverseraient l'Adige. Enfin, les milices urbaines s'étaient embusquées parmi les rochers qui dominent l'étroit passage appelé *les Portes Véronaises*. L'armée impériale, quoique fort réduite, surmonta ce double obstacle. Plus de deux cents habitants de Vérone, pris les armes à la main, furent pendus ; d'autres en pareil nombre, subirent la mutilation du nez et des oreilles. Enfin la commune paya une forte rançon et promit obéissance au chef de l'empire. Après cet heureux coup de main, Frédéric rentra en Allemagne par le chemin de Trente [1].

1. Otto. Morena, p. 991. — Otto. Frising., p. [illegible]

Le peu de succès d'une expédition annoncée comme devant réduire la Péninsule à l'obéissance releva les espérances des Guelfes lombards. Des deux côtés du Pô, l'autorité souveraine en fut fort affaiblie. A Rome, le peuple ne pouvait pardonner à Frédéric son alliance avec le pape. Dans le midi de l'Italie, Guillaume le Mauvais, délivré du voisinage menaçant de l'armée impériale, put repousser une invasion des Grecs, en même temps qu'il serrait de près Bénévent, où Adrien IV s'était retiré lors du départ des troupes allemandes. Ce pontife, mécontent de Frédéric, qui n'avait point réalisé ses promesses, se voyait à la veille de tomber au pouvoir du roi de Sicile; et pour éviter le sort de Léon IX, il consentit à séparer sa cause de celle de l'empereur. Ce changement dans la politique du saint-siége n'avait d'ailleurs rien qui dût surprendre, car trop de motifs s'opposaient à ce que la papauté et l'empire restassent en parfait accord. Divisés d'intérêts sur les questions les plus importantes, si parfois le besoin du moment les rapprochait, la paix consentie ne pouvait être qu'une simple trêve, difficile à conclure et toujours peu durable. Guillaume avait été frappé d'excommunication pour s'être fait proclamer roi de Sicile, sans que l'autorisation lui en eût été accordée par le pape, son suzerain. Cette querelle, en privant Adrien de l'appui des Normands dans sa lutte avec les républicains de Rome, l'avait jeté dans les bras de l'empereur. Mais revenant bientôt à cette habile tactique de Grégoire VII d'opposer aux souverains de l'Allemagne ceux de l'Italie méridionale, le chef de l'Église, pour se réconcilier avec Guillaume, se soumit à des concessions onéreuses que sa situation, dans une ville qu'il ne pouvait défendre, justifiait suffisamment (juin 1156). Les révoltés de la Pouille, abandonnés par le pape, qui leur avait mis les armes à la main, succombèrent. Quelques-uns parvinrent à sortir du royaume, beaucoup d'autres montèrent sur l'échafaud; leurs forteresses furent prises, leurs biens confisqués. Cette espérance donnée à l'empereur d'une utile diversion pour lui faciliter la conquête des États siciliens fut complétement déçue [1]. Alors ce prince, oubliant qu'il n'avait

1. Romuald Salern. *Chron.*, ap. Murat., t. V, p. 198 et 199.

rempli aucun de ses engagements, accusa le siége apostolique d'avoir violé les siens. L'Allemagne s'en émut ; c'était le prélude d'une lutte prochaine.

En cette même année 1156, Frédéric, séparé de sa femme Adélaïde de Vohbourg, qu'il avait répudiée peu de temps après son avénement à l'empire, épousa Béatrix, la fille unique et l'héritière de Renaud, comte palatin de la haute Bourgogne, que nous appelons la Franche-Comté[1]. Son divorce avait-il été permis ou seulement toléré par l'Eglise romaine ? On ne peut le dire. Ce qui est certain, c'est que l'autorisation de contracter un second mariage ne lui fut point accordée. Non-seulement Adrien IV ne reconnut pas Béatrix pour impératrice, mais trois ans plus tard, quand brouillé avec l'empereur il voulut le frapper d'excommunication, le divorce et le deuxième mariage de ce prince furent ses motifs apparents.

Vers le milieu du mois d'octobre 1157, une circonstance digne de remarque acheva de tourner contre la cour romaine l'opinion des grands de l'Allemagne. Deux cardinaux-prêtres, Bernard, du titre de Saint-Clément, et Roland de Saint-Marc, chancelier de l'Eglise, se rendirent à Besançon, où la diète de l'empire était réunie. Ils venaient, au nom du pape, demander satisfaction de violences dont à son retour de Rome un archevêque suédois avait été victime du fait de certains nobles allemands. Leur langage était irritant plutôt que pacifique ; la lettre d'Adrien semblait écrite moins pour obtenir justice que pour humilier l'orgueil du monarque : « Tu ne dois jamais oublier, portait cet écrit, que « ta mère, la sainte Eglise, t'a élevé au comble des honneurs en « te *conférant* avec générosité le plus grand *des bienfaits*, la cou- « ronne impériale[2]. » Ces mots, qui semblaient faire de l'empire un fief apostolique, mirent l'assemblée dans une inexprimable agitation. Laïques et ecclésiastiques s'emportèrent en reproches et en invectives contre la cour romaine : le métropolitain de

1. Cette province, comprise dans la donation que Rodolphe, roi de Bourgogne, fit de ses États à Conrad le Salique en 1032, était depuis cette époque incorporée à l'empire.

2. Insigne videlicet coronæ beneficium tibi contulimus. *Epist. Adriani IV*, ap. Labbeum, concil., t. X, n° 2. — *Beneficium* en style féodal s'entendait d'un fief ; *conferre* signifiait investir.

Cologne somma les légats de rétracter ces expressions injurieuses. « Mais, s'écria le cardinal Roland, de qui donc le roi « tient-il l'empire, si ce n'est de monseigneur le pape[1] ? » Alors l'irritation des esprits fut au comble, la menace sortit de toutes les bouches. Le comte palatin, qui portait le glaive de l'empire, voulut en frapper Roland; seul Frédéric maîtrisa sa colère. Il fit sortir les légats, et leur intima l'ordre de s'éloigner des provinces germaniques par le chemin le plus court. Bientôt après, il adressa au clergé d'Allemagne et d'Italie une circulaire conçue en ces termes : « Quiconque osera soutenir que nous avons reçu « du souverain pontife la couronne impériale à titre de *bénéfice* « dira un mensonge également contraire à la loi divine et aux « doctrines véritables de l'Église. Quant à nous, plutôt que d'en- « durer un tel opprobre, nous nous exposerons, s'il le faut, à la « mort[2]. » De son côté, Adrien IV se plaignit aux évêques de l'insulte faite à ses légats. « Placez-vous, leur écrivit-il, comme « une muraille devant la maison du Seigneur ; ramenez s'il se « peut dans le giron de l'Église un fils égaré, et appliquez-vous « à nous faire obtenir satisfaction du comte palatin et de l'arche- « vêque de Cologne, qui se sont signalés par de coupables em- « portements[3]. » Ces paroles ne produisirent pas l'effet attendu. Le clergé se montra le défenseur de l'indépendance nationale; l'Allemagne entière condamna des prétentions qui, aux yeux de tous, paraissaient exorbitantes. Une grande expédition en Italie fut résolue pour le printemps suivant, et la plupart des feudataires promirent d'y conduire en personne leurs contingents féodaux. Adrien s'aperçut qu'il avait été trop vite, et donna de ses paroles une interprétation dont l'empereur feignit de se contenter. « Parmi nous, écrivit le pontife, le mot *bénéfice* ne s'en- « tend point d'un fief, mais d'une chose bien faite; *conferre*, « signifie imposer avec les mains, et non investir[4]. Nous comp-

1. A quo ergo habet, si a domino papa non habet imperium. (Radevic. Frising. hist., ap. Murat., t. VI, p. 748.
2. Radevic Frising., p. 749.
3. Labbæi, concil., t. X, n° 3, p. 1145.
4. *Beneficium*, hoc enim nomen ex bono et facto est editum, et dicitur *Beneficium* apud nos non *feudum*, sed bonum factum. *Contulimus* per hoc vocabulum nihil aliud intelleximus, nisi *imposuimus*. (*Ep. Adrian.*, ap. Radevic. Frising., p. 753.)

« tons, ajoutait-il, que ces explications, celles que tu recevras de « deux de nos frères qui se rendent auprès de toi, et enfin la « médiation de notre cher fils Henri, duc de Saxe et de Bavière, « rassureront pleinement ton esprit, et ne laisseront subsister « aucun germe de discorde entre l'Église romaine et toi. »

L'armée impériale n'entra pas moins en campagne à l'époque convenue. Partie d'Ulm au mois de juin 1158, la difficulté de la pourvoir de vivres obligea à la diviser en plusieurs colonnes. L'empereur, avec le corps principal, traversa l'Adige près de Vérone, et parvint, sans rencontrer d'ennemis, jusqu'au bord de l'Adda. La rivière, grossie par la fonte des neiges dans les montagnes, était sortie de son lit. Les milices milanaises, accourues pour défendre le passage du pont de Cassano, campaient sur l'autre rive. Les impériaux les en chassèrent, mais il leur en coûta deux cents hommes d'armes qui pour la plupart se noyèrent dans le courant. Quand l'armée fut réunie en un seul corps, elle offrit un aspect si formidable, que de mémoire d'homme on n'avait rien vu de pareil en Italie. Le roi de Sicile trembla ; les Guelfes lombards n'osèrent désobéir aux ordres de l'empereur qui les appelait sous ses enseignes. La plupart de leurs milices, celles de la Toscane et de la Romagne, se rendirent au camp impérial, et lorsque ces forces arrivèrent devant Milan, il y avait, au dire d'un contemporain, quinze mille chevaliers (*milites*), ce qui avec les sergents, à raison de trois chevaux pour chaque homme d'armes, devait présenter un effectif de quarante-cinq mille chevaux. L'infanterie ne pouvait se nombrer[1]. L'investissement de la ville eut lieu le 6 août 1158.

Au moyen âge, bien plus que de nos jours, la guerre était cruelle et dévastatrice, ce qu'il faut imputer moins à la barbarie de ce temps qu'à la composition et à l'indiscipline des armées féodales. Comme le souverain ne payait aucune solde aux feudataires pendant la durée ordinaire de leur service, que bien rarement on établissait des magasins de vivres, et qu'il n'existait pas d'ambulances générales pour les blessés, chaque banneret devait pourvoir à tous les besoins de sa troupe. On pillait, pour

1. Sire Raul, p. 1180. — Otto Morena, p. 1007.

se procurer la nourriture journalière, des fourrages et de l'argent. Presque toujours la ville qui avait fait une longue résistance était dévastée, abandonnée aux soldats, ou détruite de fond en comble. Le vainqueur traitait humainement ceux de ses prisonniers dont il espérait de grosses rançons. Quant aux hommes du commun peuple, trop pauvres pour se racheter, ils étaient entassés dans des prisons, et quelquefois même vendus à des marchands juifs qui faisaient le commerce des esclaves avec l'Orient.

Milan était environnée d'une haute muraille flanquée de tours et protégée par un large fossé que remplissait une eau courante. Sa population, nombreuse et aguerrie, se défendit vaillamment, et repoussa plusieurs assauts. Mais on avait si bien compté dans la ville sur de puissants secours promis par les Guelfes, que les habitants s'étaient mal approvisionnés de vivres. L'empereur, qui en eut avis, résolut de prendre Milan par famine. Il fit fouler sous les pieds des chevaux, les grains qu'on n'avait pas eu le temps de moissonner; les vignes furent arrachées, les arbres écorcés, les bourgs réduits en cendres. Bientôt cette plaine de Lombardie, si riche et si fertile, n'offrit plus aux regards qu'un horrible tableau des désastres de la guerre [1]. En voyant dans les rangs ennemis ceux-là mêmes qui avaient promis de combattre avec eux, les Milanais commencèrent à craindre pour leur ville une ruine complète. La famine était venue, et à sa suite une épidémie qui moissonnait chaque jour de nombreuses victimes. La constance des assiégés ne se soutint pas devant de tels fléaux; et après une résistance de près de cinq semaines, ils se décidèrent à implorer la clémence du vainqueur. Chacun dans Milan se préparait à de rudes épreuves; mais Frédéric dicta des conditions beaucoup meilleures qu'on ne l'espérait. Le peuple conserva la nomination de ses chefs municipaux [2]; les membres de la commune, de l'âge de quatorze ans jusqu'à soixante-dix, prêtèrent au chef de l'empire le serment de fidélité que leurs consuls devaient renouveler quand, après chaque élection, ces magis-

1. Otto. Morena, p. 1015.
2. Venturi vero Consules a populo eligantur. (Radevic. Frising., p. 777.)

trats recevaient du souverain la confirmation de leurs charges. Ils renoncèrent aux droits régaliens [1], et rendirent sans rançon la liberté à tous les prisonniers. Enfin ils s'obligèrent à bâtir à leurs frais un palais impérial dans l'intérieur de la ville et à payer en trois termes et avant la fin de l'année, 9,000 marcs d'argent. Trois cents otages, pris parmi les nobles et les riches bourgeois, répondirent de l'entière exécution de ces promesses. L'empereur comprit dans l'amnistie ceux des Guelfes qui étaient restés fidèles à Milan, et consentit à ce que l'armée n'entrât pas dans la ville.

Le 8 septembre 1158, les Milanais firent le serment auquel ils étaient tenus. Le trône impérial, décoré avec magnificence, avait été établi sur une grande estrade, à quatre milles italiens de Milan [2], près du chemin qui conduit à Lodi. Frédéric portait la couronne comme dans les cours solennelles et avait l'impératrice assise à côté de lui; les princes allemands et les grands officiers étaient placés en arrière, suivant leurs rangs et leurs dignités. Une double haie d'hommes d'armes bordait la route jusqu'aux portes de la ville, qu'une garde nombreuse occupait. Dès le jour précédent, la bannière de l'empire avait remplacé celle de la commune sur la tour de la cathédrale, afin d'annoncer aux populations voisines la reddition de Milan. Le peuple des campagnes, accouru en foule, se pressait derrière les soldats. Au signal donné, une longue procession sortit par la porte Romaine, et s'avança sur deux files vers le trône de l'empereur. Quinze cents captifs gibelins délivrés de prison, ouvraient la marche. Après eux venaient le clergé portant les saintes reliques; puis les consuls, les juges, les nobles et les hommes de condition libre, vêtus d'habits déchirés, en signe de repentir, la tête et les pieds nus, l'épée suspendue au cou, et des croix de bois à la main. Prosternés, dans l'attitude la plus suppliante devant le chef de l'empire, leurs bouches prononcèrent, sans sincérité comme sans résignation, les promesses et les actions de grâces que la nécessité leur arrachait.

1. Regalia, velut monetam, teloneum, pedaticum, portus, comitatus et alia similia, si qua sunt, commune Mediol. dimittet. (Radevic. Frising., p. 777.)

2. Le mille commun d'Italie est de 75 au degré, et équivaut à 1 kil. 481 mètres.

De Milan, Frédéric se rendit à Monza, où il fut sacré et couronné pour le royaume d'Italie [1]. Comme la saison était avancée, l'armée fut congédiée en grande partie, et la plupart des princes allemands repassèrent les Alpes. Ces immenses préparatifs de guerre, pour soumettre la Lombardie, l'Italie centrale et jusqu'aux États siciliens, ne produisirent d'autres résultats que l'humiliation des Milanais et l'effroi momentané qu'ils répandirent dans la Péninsule.

Le 11 novembre suivant, jour de Saint-Martin, il y eut dans la plaine de Roncaglia, entre Plaisance et Crémone, une diète ou assemblée générale du royaume d'Italie. Les feudataires et les consuls des communes renouvelèrent le serment de servir l'empereur envers et contre tous [2], de l'aider à conserver sa puissance, et à rentrer en possession des prérogatives qui avaient été usurpées à son préjudice. Certains flatteurs de cour ne craignaient pas d'affirmer que le chef de l'empire avait droit au patronage du monde entier [3] : paroles imprudentes et frivoles, auxquelles l'ambitieux monarque prêtait une oreille trop complaisante. Déjà par ses ordres, des légistes avaient recherché les titres qui rappelaient les anciennes prérogatives de la couronne tombées en désuétude depuis un siècle. En les faisant revivre, Frédéric se proposait de régler définitivement l'état politique de l'Italie, et de mettre fin aux désordres que les troubles civils et la négligence de ses prédécesseurs y avaient produits.

Aucune diète italienne, dit un historien [4], n'abandonna aussi honteusement les droits des peuples que le fit celle-ci. Pour plus de solennité, on avait appelé, outre les possesseurs de fiefs et les consuls, deux juges de chaque commune et quatre docteurs en droit de l'Université de Bologne, les plus renommés de ce temps. Comme Frédéric ne parlait avec facilité ni le latin, ni la langue vulgaire, il fit en Allemand son discours, qu'un interprète répéta dans l'idiome du pays : « Animé, disait-il, du désir de gou-« verner l'État avec honneur et justice, de lui conserver ses

1. Radevic. Frising., p. 779.
2. Contra omnes homines. (Lunig, *Cod. dipl. Ital.*, t. I, p. 12.)
3. Ad imperatorem totius orbis spectat patrocinium. (Otto. Frising., loc. cit.)
4. Sismondi, *Rép. ital.*, t. II, p. 97.

« libertés, tout en sauvegardant les prérogatives du souverain, il « demandait que la diète recherchât dans le corps des lois, et « mît par écrit, pour être observé à l'avenir, ce qui était juste, « utile, possible et réclamé par les besoins de l'époque. » Certains jurisconsultes, grands admirateurs des codes romains, prétendaient assimiler les empereurs d'Allemagne aux anciens empereurs de Rome, que le livre des Pandectes, retrouvé depuis peu à Amalfi [1], qualifiait, disaient-ils, de seigneur du monde. Un chroniqueur rapporte à ce sujet, que Frédéric se promenant à cheval avec deux des docteurs de Bologne, leur demanda s'ils pensaient réellement qu'il fût le maître de la terre. — Non, quant à la propriété, répondit l'un; — et quant à la propriété aussi, reprit l'autre. » De retour au camp, ajoute le narrateur, le dernier des deux reçut en présent le cheval qu'il montait; l'autre n'eut qu'un froid accueil [2]. Dans l'Assemblée, la crainte rendit les bouches muettes, et après une courte délibération, prélats et laïques déclarèrent que, sous la dénomination de droits régaliens, se trouvaient compris les fiefs sans exception; les péages, les routes, les fleuves et rivières navigables, la monnaie, le *foderum*, c'est-à-dire le droit d'approvisionnement militaire et de fourrages; les douanes et les gabelles, la capitation. L'archevêque de Milan, chargé de répondre au discours de l'empereur, le fit en ces termes : « Il vous a plu, très-illustre prince, de prendre « l'avis de vos fidèles et des élus du peuple, sur les lois, la justice et l'honneur du royaume. Sachez donc que le droit de « faire des lois appartient à vous seul, parce que votre volonté « est la loi suprême [3], et qu'un ordre de vous, une lettre, un « décret, sont également obligatoires pour tous. N'est-il pas « juste que le pouvoir de commander appartienne à celui qui « nous protége et sur qui pèse le fardeau du gouvernement. »

Ces concessions, si peu en harmonie avec le sentiment de liberté qui était au fond des cœurs, cet abandon illimité des anciennes franchises, que la peur faisait à la force, ne devaient pas

1. En 1137, lors de la prise d'Amalfi par les Pisans. Depuis ce temps on expliquait le Livre des *Pandectes* à l'université de Bologne.

2. Otton. Morena, hist., p. 1018.

3. Tua voluntas jus est. (Radev. Frising., p. [illegible].)

cimenter une longue paix. Bientôt, en effet, les communes guelfes, revenues de l'effroi que leur avait causé la reddition de Milan, se fatiguèrent du despotisme légalement établi par leurs députés. Après de vaines réclamations, elles organisèrent des moyens de défense. De son côté, l'empereur, mécontent de trouver de la résistance où il attendait une entière soumission, en appelle à la force, et s'engage dans cette voie périlleuse, qui conduit à la ruine des peuples ou à la chute des rois. C'est à la diète de 1158, qui donna aux princes de la maison de Souabe une opinion exagérée de leur puissance, et où ils obtinrent en quelque sorte le fatal privilége de tout oser, c'est à cette assemblée servile, qu'il faut faire remonter l'origine des malheurs de cette illustre race.

L'empereur, autorisé par la diète à s'approprier les droits régaliens, n'usa pas avec trop de rigueur de sa prérogative. Plusieurs villes du parti impérial, dont il voulait récompenser la fidélité, et entre autres Pise, Lucques [1], Pavie, Lodi et Crémone, obtinrent des lettres d'exemption. Ces communes, qui tenaient leurs priviléges d'une concession impériale, continuèrent à en jouir moyennant un cens annuel. Le trésor y gagna un revenu de trente mille livres d'argent, somme considérable à cette époque. Comme la diète avait attribué au souverain la nomination des magistrats municipaux, sauf l'assentiment du peuple [2], Frédéric, d'après le conseil des professeurs de Bologne, substitua aux consuls des communes et à ceux des plaids, des podestats étrangers à la localité, et qui exercèrent en son nom le double pouvoir administratif et judiciaire, après s'être fait agréer par les citoyens [3]. Voulant aussi mettre un terme aux guerres privées qui désolaient l'Italie, ce prince déclara les anciennes alliances dissoutes et condamna à l'amende de cent livres d'or toute commune qui violerait la paix. Les marquis, les comtes et les capi-

1. Flamminio del Borgo (*Memorie per servire a l'Istoria di Lucca*) rapporte le diplôme d'exemption délivré à Lucques.

2. Assensu populi per ipsum creare debere recognitum est. (Radev., l. II, c. 6.)

3. Dès avant le règne de Frédéric Ier, il y avait à Bologne des recteurs municipaux pris hors de la commune, et élus par le peuple pour trois ans. Les jurisconsultes qui avaient vu fonctionner ce mode d'administration, l'indiquèrent à l'empereur qui l'adopta. (Savioli, *Stor. di Bologna*, t. I, p. 292.)

taines étaient taxés à moitié de cette somme, les vavasseurs payaient vingt livres; ceux d'un ordre inférieur six livres. Tout rassemblement armé, toute ligue nouvelle entre les villes et les feudataires étaient défendus; le simple homme libre coupable d'infraction à ce décret, encourait l'amende d'une livre d'or[1].

Si on juge de ces lois d'après les idées actuelles, elles sembleront dictées par le désir de la paix, et assez généralement empreintes d'un esprit de modération qui élèvera à nos yeux le caractère de Frédéric Barberousse. On en pensa bien différemment dans le XIIe siècle, parce que, tout en attaquant de dangereux abus, elles n'étaient point en rapport avec les mœurs et les idées de ce temps. Ainsi, le droit de faire la guerre était, sous le régime féodal, une des plus chères prérogatives des nobles et des communes. Interdire ce droit était un coup d'État, une mesure aussi violente, que le serait aujourd'hui en Angleterre, la suppression de la presse ou de la liberté individuelle.

Dès l'année suivante, le peuple de Milan prit occasion de l'arrivée dans la ville du podestat nommé par l'empereur pour rompre la paix. L'archevêque de Cologne, chancelier du royaume d'Italie, et le comte palatin, chargés de l'installation de ce magistrat, furent assaillis dans leurs demeures, et n'échappèrent qu'à grand'peine à la fureur de la multitude. Un ordre d'ajournement appela la commune devant la justice impériale, et comme elle ne se fit pas représenter, elle fut mise au ban de l'empire. D'après le dispositif de l'arrêt, les habitants, déclarés rebelles, tombaient sous le joug de la servitude; leurs biens appartenaient au premier occupant; la ville était condamnée à une destruction totale[2]. Les Milanais avaient espéré que, nonobstant les décrets de Roncaglia, ils conserveraient l'ancien droit d'élire leurs recteurs, reconnu par la capitulation de 1158. Leur objectait-on qu'ils avaient fait serment d'obéissance? — Nous n'avons pas promis, répliquaient-ils, de l'observer[3]. En effet, les serments, toujours prodigués dans les transactions politiques et accompagnés des formes les plus solennelles, n'étaient guère qu'une formalité

1. Radevic. Frising., p. 788-791.
2. 3 maii 1159. Radevic. Frising., p. 803.
3. Juravimus quidem, sed non juramentum attendere promisimus. (*Ibid.*, p. 807.

consacrée par l'usage, et à laquelle on ajoutait que peu de foi, si des otages ou de bonnes sûretés n'en garantissaient la valeur. L'art de tromper commençait à devenir la règle de ce qu'on appelait en Italie une habile politique.

Le samedi, après Pâques 1159, les Milanais assaillirent le château de Trezzo, où l'empereur avait mis garnison; ils s'en emparèrent et le détruisirent de fond en comble. Les Italiens du parti impérial, faits prisonniers, furent pendus, et les Allemands, au nombre de plus deux cents, mis à la chaîne [1].

Pour répondre à cette agression, Frédéric se jeta, avec ce qu'il put rassembler de troupes, sur le territoire milanais, qu'il parcourut le fer et la flamme à la main. Défense fut faite aux communes gibelines d'approvisionner Milan et les villes de sa confédération, Crème, Brescia et Plaisance. Comme un grand exemple de sévérité devenait nécessaire pour arrêter les progrès de l'insurrection, l'armée féodale de l'empire fut appelée pour la troisième fois en Italie.

Vers ce même temps, de sérieuses discussions s'élevèrent entre le souverain pontife et l'empereur. Adrien IV refusait de reconnaître Béatrix pour impératrice et menaçait Frédéric d'excommunication au sujet de ce second mariage que l'Église condamnait [2]. De son côté, ce prince reprochait au pape d'avoir violé ses promesses en traitant séparément avec le roi de Sicile. On sait que les biens de Mathilde, dont la possession contestée était un sujet éternel de réclamations de la part du siége apostolique, avaient été laissés en usufruit à l'empereur Lothaire, avec stipulation de retour à l'Eglise romaine. Frédéric concéda ces biens au duc de Welf, son oncle maternel, en échange des droits de ce dernier sur la Bavière. Adrien protesta, et se plaignit en même temps de ce qu'on avait refusé à ses nonces, l'entrée de l'Allemagne. Dans sa lettre à l'empereur, il tutoyait ce prince, suivant un usage adopté par la chancellerie pontificale [3]. Frédéric le rappela à l'humilité chrétienne, dont le Sauveur avait

1. Otto. Morena, p. 1025.

2. Gesta Adriani IV, ap. Murat., t. III, p. 445.— Suivant cette chronique, Adrien aurait prononcé la sentence, ce qui n'est justifié par aucun document.

3. Labbe. *Concil.*, t. X, p. 1149.

donné l'exemple. Si les cardinaux, ajoutait-il, ont vu les villes se fermer devant eux, c'est qu'ils s'y présentaient moins pour prêcher la concorde que pour soutirer l'argent des peuples. Parlant ensuite des possessions de l'Église, il demandait quels étaient ses droits à l'époque où Constantin la délivrait de servitude. Les évêques allemands intervinrent dans le débat, et pressèrent Adrien de faire un accommodement à des conditions équitables. Voici celles qu'il proposa : « L'empereur n'enverra désormais ses commissaires à Rome qu'avec le consentement du souverain pontife, à qui seul appartiennent les tributs de cette capitale du monde chrétien et la nomination de ses magistrats. Il ne pourra requérir le *fodrum* sur les domaines de l'Église, que lorsqu'il sera appelé en Italie pour y recevoir la couronne impériale. Les évêques italiens ne lui prêteront d'autre serment que celui de fidélité, sans l'hommage lige, et ne seront pas astreints à loger dans leurs palais les envoyés impériaux. Enfin les terres depuis Acquapendente jusqu'à Rome, y compris cette ville ; les biens de Mathilde, le duché de Spolette, les îles de Corse et de Sardaigne, les tributs de Ferrare et de Massa, resteront en toute propriété au siége apostolique [1]. » Frédéric refusa. La consécration divine l'avait fait, disait-il, empereur des Romains, et il n'aurait qu'un vain titre si Rome appartenait à d'autres qu'à lui. Quant à l'hommage lige des évêques, et au droit de loger dans leurs palais, oubliait-on qu'ils tenaient de lui les terres féodales affectées à leurs siéges, et que le sol de leurs demeures appartenait à l'empire ! Pour le surplus il s'en remettait à l'arbritage des princes, des cardinaux et des évêques [2]. A son tour, Adrien IV se disant au-dessus de tout jugement humain rejeta ces propositions.

Les affaires s'aigrissaient de plus en plus. Un manuscrit du commencement du XIIIe siècle, un de ces nombreux recueils d'exercices de l'*Ars dictandi*, composés dans les écoles de style épistolaire, où se formaient les employés des chancelleries, renferme trois lettres dont l'authenticité parait contestable, mais qui méritent toutefois de fixer l'attention, parce qu'elles présen-

1. *Epist.* Eberhard. Bamberg. episc. ap. Radevic. Frising., p. 810.
2. *Ibid.*, p. 811.

tent trop exactement les faits, et qu'elles portent trop le cachet de leur temps pour n'être pas contemporaines [1]. L'examen attentif de ces pièces autorise à penser qu'elles ont pu être écrites à Trèves, près de l'archevèque de cette ville. Une des lettres est mise sous son nom, les deux autres lui sont adressées.

Trop souvent les partis politiques de l'Allemagne et de l'Italie avaient suscité des schismes dans l'Église. Mais en créant des antipapes, quel avait été jusqu'alors leur but unique ? d'exclure un ennemi du trône pontifical, et de le remplacer par un ami, qu'ils s'efforçaient ensuite d'établir à Rome et de faire accepter comme pape légitime par les nations chrétiennes. Ici il s'agissait de toute autre chose, c'est-à-dire de créer à Trèves, qui serait devenue une seconde Rome, une papauté allemande, une église nationale. Il peut nous paraître incroyable, et pourtant il n'est pas sans apparence de vérité, que dès le XII[e] siècle, certains esprits songeaient à aller d'un seul coup aussi loin qu'on a été depuis pas à pas, c'est-à-dire jusqu'à la séparation de l'Allemagne d'avec Rome. La lettre attribuée à l'empereur lui-même qui l'aurait écrite à Hillin, archevêque de Trèves, en fournit la preuve. « Le service divin, porte-t-elle, se fait à Rome d'une « manière scandaleuse ; la demeure de Pierre n'est plus qu'une « caverne de voleurs, le séjour de l'esprit des ténèbres, où le « pape, nouveau Symon, vend les choses saintes à prix d'argent. « Comment pourrions-nous craindre ses excommunications, « quand les siens eux-mêmes les vilipendent? n'avez-vous pas « entendu les Romains se railler de nous parce que nous lui res« tions soumis? En voyant l'Église romaine tirée au sort, vendue « et livrée aux Egyptiens, nous nous tournons vers vous, qui « êtes le premier pasteur de côté des Alpes, et qui avez reçu en « dépôt la tunique, sans couture, du Sauveur [2], afin que vous

1. Ces lettres font partie d'un manuscrit du commencement du XIII[e] siècle du couvent de Nieder-Altreich, et qui appartient à la bibliothèque de Strasbourg. Un autre manuscrit moins ancien de l'abbaye de Hablo, les renferme également. Goldast. *Const. imper.*, publie la première de ces pièces; Hahn, *Collect. mon.* reproduit la troisième sous la date du 19 mars 1159. Ces pièces, après avoir été collationénes avec soin, ont été imprimées dans l'*Iter austriacum*, 1853, de Wattembach, *in Archiv. fur Kunde OEstereicher geschichte, III Band*, p. 86.

2. Cette tunique apportée à Trèves, on ignore en quel temps, était enfermée

« arrachiez la maison de Dieu des mains de *l'apostole*. Nous met-« trons dehors celui qui s'est glissé furtivement comme un voleur « dans le bercail. C'est à vous qui présidez à la seconde Rome, « et à qui Pierre a remis le bâton pastoral, qu'il tenait du Christ, « pour que vous soyez le premier après lui, comme il est le pre-« mier après le divin maître ; c'est à vous, qu'en vertu de notre « autorité impériale, nous confions l'Eglise de Dieu. Gourvernez-« la au nom de Pierre. Alors les hommes de notre royaume « d'Allemagne qui auront à suivre des affaires ecclésiastiques « n'iront plus à Viterbe, cette Rome bâtarde [1], mais à Trèves, *la* « *seconde Rome*. Ils obtiendront des arrêts dictés par la justice et « non vendus comme à la cour romaine, où le marchand a rem-« placé l'apôtre. La dignité apostolique revient de droit au pre-« mier des métropolitains. Acceptez-la sans hésitation ; joignez-« vous à nous ; faites en sorte que vos suffragants, les évêques de « Metz, de Toul et de Verdun, fassent cause commune avec nous « et avec l'Allemagne contre le fils de Bélial qui se dit faussement « le vicaire du Christ. »

Les deux autres lettres n'ont pas l'importance de celle-ci. Dans l'une, l'archevêque Hillin rend compte au pape, avec beaucoup de réserve, du mécontentement de l'empereur. Il ménage les deux pouvoirs. Adrien, au contraire, s'emporte en invectives contre le prince qui prétend égaler sa puissance à celle du chef de l'Eglise. Il le compare au dragon de l'Apocalypse ; et rejetant sur lui le sang versé à Rome lors du couronnement impérial, il l'accuse d'avoir attiré sur le saint-siége la haine des Romains. « Ce prince, caché sous la peau du renard pour détruire la vigne « du Seigneur [2], ajoute le pape, ose se comparer à nous, comme « si notre autorité, au lieu de s'étendre sur le monde, était, à

dans un ancien autel dédié à saint [illegible], en fut tirée en 11[illegible], par un archevêque, montrée au peuple, puis renfermée de nouveau avec d'autres reliques dans un autel élevé sous l'invocation de saint Pierre.

1. Ut omnes *de regno nostro Cisalpes*, non Bitervi, ad novam Romam, sed Treveris ad secundam Romam veniant. Adrien IV habitait Viterbe avant le sacre de Frédéric, mais il ne paraît pas y être retourné depuis. De Bénévent où, on l'a vu plus haut, il passa à Anagni, puis à Orvieto en 11[illegible]. Il rentra à Rome en 1157, et retourna en mai 1159 à Anagni où il mourut.

2. Hinc est quod [illegible] vulpis [illegible] demoliri vineam Domini. (*Ep. Hillin.*

« l'égal de la sienne, limitée à l'Allemagne. Ce pays lui-même « ne tenait-il pas le dernier rang parmi les royaumes quand, par « une grâce spéciale, le siége apostolique l'a élevé au premier? « Retenez bien cette parole : avant de recevoir de nous la cou-« ronne, votre prince était seulement roi ; en la recevant, il est « devenu empereur : donc c'est par nous qu'il exerce le pou-« voir impérial[1]. Aix, dans la forêt d'Ardennes, est sa capitale ; « Rome est la nôtre : or, autant Rome est supérieure à Aix, au-« tant nous le surpassons lui-même en grandeur. Dieu nous a « élevé au-dessus des hommes et au-dessus des royaumes en « nous donnant le droit de déraciner et de planter[2] ».

Ces lettres, dont les copies étaient conservées dans deux monastères bien connus par d'étroites relations avec la cour impériale, expriment pour la première fois l'idée d'une papauté allemande à opposer à celle de Rome. Cette pensée, soulevée par l'antagonisme de l'empire et du sacerdoce, fait pressentir que de violentes luttes vont bientôt survenir entre les deux pouvoirs.

Vers la fin du printemps de cette même année, les princes de l'empire amenèrent en Italie leurs contingents féodaux, et le 4 juillet, Frédéric, à la tête de forces considérables, mit le siége devant Crème, qui avait fermé ses portes au podestat impérial. Crème dépendait du diocèse de Crémone; mais ces villes avaient l'une contre l'autre une de ces haines de voisinage que le morcellement de la Lombardie en petites républiques avait fait éclore, et plutôt que de rester soumise à Crémone, Crème s'était donnée aux Milanais. Les assiégés tinrent pendant près de sept mois[3], et n'ouvrirent leurs portes que quand la faim les eut réduits aux dernières extrémités. L'empereur, irrité d'une résistance si longue, avait fait serment de ne point user de clémence. Il tint parole, et ce prince, qui avait été miséricordieux envers les Milanais, se montra à Crème altéré de sang et de vengeance. Quarante otages de cette ville, six gentilshommes de Milan et nombre de prisonniers furent pendus durant le siége. Comme les Crémasques usèrent de représailles, Frédéric fit attacher à

1. Unde igitur habet imperium nisi a nobis? (*Ep. Hillini.*)
2. *Lateran.* 19 *mart.* 1159. Hahn, *Collect. monum.*, t. I, p. 122.
3. Depuis les premiers jours de juillet 1159 jusqu'au 26 janvier 1160.

ses beffrois, contre lesquels les assiégés lançaient des quartiers de pierre, plusieurs enfants que les magistrats avaient mis dehors pour économiser les vivres. L'énormité de cette action ne paralysa point les défenseurs de Crème; et on ne peut lire sans une émotion douloureuse les paroles qu'un chroniqueur gibelin fait prononcer aux parents de ces innocentes victimes : « Bra-« vez, leur criaient-ils du haut des murs, bravez la mort qui va « vous rendre libres; nous sommes plus malheureux que vous, « puisque vous mourez pour votre pays, tandis que nous sommes « condamnés à être témoins du déshonneur de nos femmes, à « entendre nos enfants nous supplier de les épargner. Puissions-« nous bientôt mourir nous-mêmes avant de voir notre sainte « patrie au pouvoir des ennemis de sa liberté [1] ». Crème se rendit le 27 janvier 1160. Les habitants eurent la vie sauve; mais la ville fut livrée au pillage, puis réduite en cendres par les Crémonais [2], qui ruinèrent jusqu'aux églises. Milan comprit qu'un sort pareil lui était réservé. Le tour de cette grande cité vint en effet deux ans plus tard; mais, dans l'intervalle, un événement qui changea toute la face des affaires donna de nouveaux alliés aux Milanais et alluma la guerre d'une extrémité à l'autre de la Péninsule.

1. Radevic. Frising., p. 822.
2. Othon. Morena hist., p. 1051.

II

L'ÉGLISE ROMAINE EST DÉCHIRÉE PAR UN SCHISME. — L'EMPEREUR FRÉDÉRIC Ier, LE SAINT-SIÉGE ET LES COMMUNES ITALIENNES

1159 — 1174

Adrien IV mourut à Anagni le 1er septembre 1159, pendant le siége de Crème[1]. Quelques jours auparavant, et lorsque déjà des signes certains annonçaient sa fin prochaine, il s'était ligué avec les communes de Milan, de Plaisance et de Brescia contre l'empereur. Un article du traité interdisait aux contractants de négocier la paix les uns sans les autres. Le pape avait de plus promis d'excommunier Frédéric, mais la mort ne lui en laissa pas le temps[2].

Après lui avoir rendu les derniers devoirs, les cardinaux se réunirent à Rome pour élire son successeur. Depuis que l'alliance entre l'empereur et le saint-siége était rompue, le sénat, qu'on a vu guelfe lors du couronnement de ce prince, lui avait envoyé une députation en Allemagne pour l'assurer du dévouement des Romains[3], et s'entendre avec lui en vue d'une élection prochaine. Le conclave se tint dans la basilique de Saint-Pierre, devant le maître-autel. Deux factions inégales en nombre y étaient en présence. La majorité des cardinaux appartenait au parti italien, ennemi de la domination allemande; mais une minorité redoutable, parce qu'elle s'appuyait sur presque tout le clergé de la ville, sur les magistrats et sur une partie de la noblesse et du peuple, tenait pour l'empereur. Dès le premier tour de scrutin, vingt-deux suffrages se portèrent sur le cardinal Roland Bandinelli, du titre de Saint-Marc, chancelier de l'Église.

1. *Chron.* Fossæ novæ, p. 871.
2. Sire Raul, p. 1183.
3. Radevic. Frising., p. 515.

Deux dissidents, auxquels trois autres cardinaux se réunirent plus tard, élurent Octavien de Sainte-Cécile, qui adhérait à la faction impériale. Octavien était cardinal de la création d'Innocent II, et avait rempli plusieurs missions près des empereurs Conrad et Frédéric. Un grand tumulte s'éleva dans le conclave. Au milieu de la confusion, le doyen des diacres voulut, suivant son droit, attacher le manteau sacré sur les épaules de Roland; mais les trois opposants le lui arrachèrent des mains, et Octavien s'en revêtit lui-même avec précipitation. Le clergé de Rome, qui attendait dans les bas côtés de l'église, accourut au bruit, et demanda d'une voix unanime qu'on proclamât Octavien. De grands cris retentissaient au dehors; la ville entière était en rumeur. Les cardinaux de la majorité, voyant qu'ils ne pouvaient lutter contre l'orage, se réfugièrent dans la maison forte qui tenait à la basilique, et l'élection s'acheva sans eux. Un cardinal de la faction d'Octavien fit ouvrir la grande porte, et s'adressant au peuple qui remplissait la place, dit à haute voix et jusqu'à trois reprises : « Écoutez, citoyens de Rome! notre père le pape Adrien « est mort, et le seigneur Octavien de Sainte-Cécile a été élu au « pontificat, revêtu du pallium, assis dans le siége de saint Pierre, « et appelé le pape Victor. Cela vous plaît-il? » — « Cela nous « plaît, répondit la foule », qui tout aussitôt se précipita dans l'église pour s'agenouiller devant le nouveau pontife et baiser sa mule[1]. On chanta le *Te Deum*, puis Octavien fut conduit en procession au palais de Latran par le clergé, les ordres monastiques, les magistrats et une partie de la noblesse et du peuple, au son des cloches et aux cris mille fois répétés de : *Vive le pape Victor, l'élu de saint Pierre!*

Pendant neuf jours, Roland et ses cardinaux, gardés à vue par les hommes d'armes du sénat, restèrent enfermés dans l'asile qui était devenu pour eux une prison. Le clergé romain fit une enquête, afin d'acquérir la preuve que l'élu de la majorité n'avait pas été revêtu du *pallium*, formalité qu'on regardait comme le complément de l'élection d'un pape. Plusieurs cardinaux l'affirmèrent. Des témoins prétendirent que Roland lui-même, in-

1. Radevic. Frising., p. 842.

terrogé sur ce fait, avait répondu : « Le seigneur Octavien n'a pu me dépouiller du manteau, car je ne l'ai point porté [1]. »

Mais, bien que dans un premier mouvement le menu peuple de Rome eût fait des acclamations à Octavien, il était en réalité favorable à son compétiteur, et dès le lendemain de l'élection, les rues et les carrefours de la ville retentirent de chants satiriques et d'injures contre le faux pape qui siégeait à Latran. Le sénat, qui craignait de voir éclater une sédition, fit transférer ses captifs dans une tour forte du quartier de *Transtevere*. Mais bientôt après, les nobles du parti italien, conduits par Othon Frangipani, et suivis d'une multitude de peuple, forcèrent la prison, et, l'épée à la main, conduisirent les cardinaux, au travers la ville, jusqu'à la porte Saint-Jean, d'où ces derniers gagnèrent Cisterna, à l'entrée des marais Pontins [2]. Le jour suivant, qui était un dimanche, Roland fut sacré par eux dans la paroisse de ce village, et proclamé pape sous le nom d'Alexandre III.

Ce schisme mit pour longtemps la division dans l'empire et dans l'Église. Les deux élus écrivirent à l'empereur, précisément lorsqu'il se préparait à tenir à Pavie, le jour de l'octave des Rois, une cour plénière. Son choix ne pouvait guère être incertain. Victor était le pape de son parti ; Alexandre, celui des ennemis de la domination impériale. Toutefois, pour ne point encourir le reproche de partialité, il invita le haut clergé des États chrétiens à se réunir en concile à Pavie, afin de valider, à l'exclusion de toute personne laïque, l'élection qu'il jugerait la meilleure [3]. Affectant, même dans ses réponses aux deux élus, de tenir la balance égale, il les engagea à soumettre leurs droits à la décision de cette sainte assemblée. « Nous en informons « votre sagesse, écrivit-il à Alexandre, en lui envoyant un sauf-« conduit, et nous vous exhortons, au nom du Très-Haut, à as-« sister au concile, afin qu'après avoir entendu l'arrêt prononcé « par les seuls ecclésiastiques, vous vous y conformiez. Le ciel « est témoin que nous ne sommes dirigés par aucun motif de

1. D[s] Octavianus nunquam exuit me manto, quia nunquam indutus fuit. Labbe, *Concil.*; t. X, p. 1395.

2. *Vita Alex. III*. ex card. Aragoniæ, ap. Murat., t. III, p. 449.

3. 15 kal. mart. 1260. *Ep. Frid.* ap. Labbe, t. X, p. 1391.

« haine ou d'affection personnelle, notre vœu le plus sincère « étant de procurer la paix à Rome, la capitale de notre empire, « et de rendre l'unité à l'Église. Si vous consentez à venir, les « évêques de Verden et de Prague, et le comte palatin, notre « parent, vous accompagneront pour vous garantir de tout péril. « Si, au contraire, vous refusez, Dieu verra et prononcera[1]. « Quant à nous, confiant en la protection divine, nous suivrons, « comme le devoir nous y oblige, la voie tracée par la justice du « Tout-Puissant. »

Malgré l'apparente modération de cette lettre, la politique impériale s'y montre à découvert. Frédéric voulait profiter de la conjoncture pour rétablir l'ancien droit d'approbation des empereurs dans l'élection des papes. Victor, qui se sentait le plus faible, fit ce qu'on exigeait de lui ; Alexandre montra une grande fermeté de caractère. Non-seulement il contesta la compétence du chef de l'empire et celle d'une assemblée d'ecclésiastiques pour discuter une semblable question, mais il déclara que son autorité, supérieure à toutes les autres, n'était point soumise à leur jugement[2]. Frédéric, irrité de trouver dans ce pontife un adversaire dont la mauvaise fortune n'ébranlait pas le courage, résolut de l'exclure du siége apostolique. Cinquante archevêques ou évêques, la plupart Allemands ou Italiens, attachés au parti impérial[3], un grand nombre de prélats inférieurs en dignité, des ambassadeurs de France et d'Angleterre, et plusieurs princes de l'empire se rendirent à Pavie. L'examen de la cause, réservé aux seuls ecclésiastiques, dura sept jours. On entendit des témoins. Victor subit un interrogatoire et répondit avec humilité, se disant prêt à obéir aux décisions du concile. Son élection fut déclarée valide. L'empereur approuva l'arrêt[4]. Les nobles et le peuple, appelés à donner leur assentiment, répondirent à haute voix et jusqu'à trois reprises : *Placet*, cela nous plaît. Les ambassadeurs français et anglais refusèrent de se prononcer.

1. Si justitiam Dei et ecclesiæ recipere nolueristis, videat Deus et judicet. (*Script. rer. Francic.*, t. XV, p. 746.)

2. *Annal. eccl.*, 1159, § 70 et seq.

3. Rad. Fris., p. 839. — Otto Morena dit 9 archevêques et 38 évêques, p. 1059.

4. Imp. post omnem clerum electionem D. Vict. recepit et approbavit. (Labbe. *Concil.*, loc. cit.)

Le lendemain, qui était le premier jour de Carême, le clergé accompagna processionnellement Victor à la cathédrale. L'empereur, qui l'attendait à l'entrée de l'église, lui tint l'étrier, le conduisit par la main jusqu'aux marches de l'autel, puis baisa le premier les pieds du pontife, ce que les clercs et les laïques firent après lui. Alexandre fut déclaré schismatique et maudit. Victor le frappa d'excommunication, ainsi que tous ses partisans.

Le monde chrétien ne ratifia pas cet arrêt; car l'élu des prélats de Pavie n'eut dans son obédience que l'Allemagne et les villes italiennes du parti impérial, tandis qu'Alexandre fut reconnu par les rois de France, d'Angleterre, de Sicile, d'Aragon, de Hongrie et de Jérusalem. Les communes lombardes alliées de Milan soutinrent énergiquement sa cause; la Péninsule fut plus troublée que jamais. Alexandre, qui apprit à Anagni la décision du concile, rassembla dans la principale église de cette ville les cardinaux, le clergé et la noblesse du pays. C'était le jour du jeudi saint. Après une allocution dans laquelle il retraça les torts de l'empereur envers le saint-siége, sans oublier la mort de l'archevêque suédois restée impunie, et le traitement injurieux qu'on lui avait fait à Besançon, il excommunia Frédéric, tyran plutôt qu'empereur; Octavien, faux pape; Othon, comte palatin, et leurs fauteurs ou adhérents. Tous furent voués au démon pour faire périr en eux la chair et sauver leurs âmes [1]. Cet événement fit grand bruit; les ennemis de l'empereur s'en servirent avec succès pour tourner contre lui l'esprit des peuples.

Dans la situation difficile où se trouvait la papauté, le gouvernement de l'Eglise ne pouvait être remis entre des mains plus fermes que celles d'Alexandre. Doué d'un esprit élevé, inébranlable aux coups du sort, mieux que personne il pouvait soutenir la lutte qui se préparait. En paraissant se vouer au triomphe de l'indépendance italienne, il parvint, en effet, à se placer à la tête du parti national, ce qui lui donna une grande force. Grâce aux mots de liberté et d'affranchissement du peuple qui, dans tous les temps, ont été un puissant levier pour soulever les masses populaires et ébranler les trônes, Alexandre sut au moins ba-

1. *Ep. Alex. III* (11 non. april.), ap. Labbæum, p. 1362.

lancer le pouvoir impérial, sous lequel Victor ne joua qu'un rôle secondaire.

Frédéric, obligé encore une fois, tant par la nature du service féodal que par le manque d'argent, de congédier une partie de ses troupes après le siége de Crème, s'était tenu sur la défensive pendant toute l'année 1160. Vers le milieu du mois de juillet de l'année suivante, les princes allemands, appelés de nouveau dans la Péninsule, se réunirent à Pavie, et l'empereur eut sous ses ordres une puissante armée, que les faiseurs de chroniques, grands exagérateurs, évaluent à cent mille hommes. Il résolut de prendre Milan, et fit vœu de ne point porter la couronne, tant qu'il n'aurait pas réduit à l'obéissance ce foyer de rébellion. Les milices de Pavie, de Lodi, de Crémone, et des autres communes gibelines accoururent à son appel, dans l'espoir de détruire à jamais la puissance de leurs redoutables voisins. Comme d'habitude, la campagne s'ouvrit par la dévastation du pays. Tout ce qui avait échappé aux soldats lors du premier siége fut détruit. Faisait-on des prisonniers? Les uns subissaient la perte d'un membre, les autres étaient pendus à la vue des assiégés. Tout paysan qui cherchait à faire entrer des vivres dans la place était mutilé de la main droite. En toute occasion, les Italiens montraient une cruauté que n'égalait pas la barbarie germanique [1]. C'est que les Allemands faisaient le mal comme une nécessité de la guerre, tandis que les Lombards, livrés à tous les emportements de l'esprit de faction, auraient voulu verser jusqu'à la dernière goutte le sang de leurs ennemis.

Les assiégés se défendirent avec courage, repoussèrent plusieurs assauts, et firent de vigoureuses sorties dans l'une desquelles l'empereur fut renversé de cheval. Pour s'en venger, ce prince fit mutiler douze prisonniers; six furent rendus aveugles; aux six autres, on creva un œil, on coupa le nez jusqu'au front, puis on les fit rentrer dans la ville [2]. Mais déjà la discorde y régnait. Dès le commencement de l'hiver, les greniers publics avaient été la proie des flammes; les vivres se vendaient à un

1. Radevic. Frising., p. 771.

2. *Chron. de reb. in Ital. gestis*, manuscrit du Britisch Museum, édité par M. Huillard-Breholles, p. 122.

prix exorbitant, et comme les issues étaient étroitement gardées, la famine survint. Un profond découragement gagna les esprits. Vainement les magistrats parlèrent de s'ensevelir sous les ruines de la patrie ; le peuple, que la faim rendait furieux, voulut qu'on cessât une résistance désormais impossible. Force fut de lui céder. Le 1er mars 1162, vingt notables habitants, prosternés devant l'empereur, jurèrent au nom de la commune d'exécuter ce qu'il ordonnerait. Trois jours plus tard, les consuls, suivis de trois cents chevaliers, lui portèrent les clefs de Milan et ses bannières, au nombre de trente-six. Le caroccio, appelé *Standardo*, à la conservation duquel était attaché l'honneur de la république, fut également livré. La révolte des Milanais avait réveillé les instincts barbares de Frédéric ; leur soumission ne put les apaiser. Après s'être fait donner trois cents otages choisis dans les meilleures familles, il voulut que les citoyens eux-mêmes comblassent les fossés, et abattissent de grands pans de leurs murailles pour que l'armée victorieuse entrât par la brèche dans Milan. Tout faisait pressentir une terrible catastrophe. Pour échapper au péril, les principaux de la ville, vêtus d'habits en lambeaux et des croix à la main, vinrent processionnellement se jeter aux pieds de l'empereur, et ils le supplièrent, au nom du crucifié, de faire miséricorde. Leur détresse avait touché les Allemands eux-mêmes, et Frédéric n'avait pas permis que l'impératrice assistât à cette triste cérémonie, crainte de ne pouvoir résister à ses supplications. Les Milanais ne la voyant pas paraître, l'appelaient d'une voix lamentable et jetaient les croix dont ils s'étaient munis vers le pavillon qu'elle habitait. Toute la cour versait des larmes ; seul l'empereur conservait un visage impassible[1]. Les Gibelins lombards demandaient avec de grandes instances le saccagement complet de la cité rebelle, sans lequel leur victoire ne pouvait produire aucun fruit. N'avait-on pas, disaient-ils, vaincu les Milanais quatre ans auparavant ? La clémence du souverain, loin de faire rentrer dans le devoir ce peuple incorrigible, avait servi de prétexte à la sédition. Faudrait-il

1. Solus imp. faciem suam firmavit ut petram. Burchardi, *Epist. de excid. Mediol.*, p. 917.

recommencer sans cesse une guerre ruineuse pour l'Italie comme pour l'Allemagne? Longtemps Frédéric hésita, et, s'il faut en croire les historiens guelfes, ce fut en lui comptant de grosses sommes que les Gibelins le décidèrent à prononcer la fatale sentence [1]. Le 26 mars, ordre fut donné aux habitants, sans distinction d'âge ni de sexe, d'évacuer la ville. On leur permit seulement de prendre ce qu'ils pouvaient emporter de hardes et d'effets. Ils obéirent en jetant des cris de désespoir. Alors commença une épouvantable scène de dévastation. Les milices de Crémone, de Pavie, de Come, de Lodi, de Novare, de Seprio et de Martesana, s'étant partagé les quartiers de cette grande cité, les parcoururent la torche à la main, pillant, saccageant, incendiant les maisons qui pour la plupart étaient construites en bois, et démolissant de fond en comble les édifices et les tours fortes. En peu de temps, il ne resta debout que trois églises [2], le palais impérial et quelques habitations du clergé. Ils prirent les châsses des saints et les trésors gardés dans les sanctuaires, et quand, gorgés de butin et à bout de tâche, ils eurent fait de Milan un monceau de décombres [3], on jeta du sel sur cette terre vouée, ils l'espéraient du moins, à une stérilité éternelle. Défense fut faite aux Milanais d'habiter au milieu de ces ruines, qui pouvaient réveiller dans leurs cœurs un sentiment de patriotisme. Ces malheureux furent dispersés dans des bourgades, sous l'autorité despotique d'un vicaire impérial. De rudes épreuves les y attendaient [4].

La destruction de Milan causa une consternation si profonde dans les esprits, que les villes lombardes se soumirent pour la plupart aux conditions qu'il plut à l'empereur de leur imposer [5]. Quelques-unes payèrent de grosses amendes; d'autres reçurent des podestats impériaux. Plaisance et Brescia, qu'une étroite alliance unissait à Milan, furent taxées, l'une à 6,000 livres mi-

1. Sire Raul, p. 1187.

2. Sainte Marie, Saint Maurice, et la basilique de Saint-Ambroise où les rois d'Italie se faisaient sacrer.

3. Fossata complanamus, muros subvertimus, turres omnes destruimus, ipsamque civitatem in ruinam et desolationem ponimus. *Ep. Frider. I*, archiep. Salsburg.

4. Voir pour ce siége : Pertz, t. II, p. 122, et les historiens milanais.

5. Caffari, *Annal. Genuens.*, Lib. I, ap. Murat., t. VI, p. 279.

lanaises, l'autre à 6,000 marcs. On les démantela, et leurs habitants durent s'obliger à servir l'empereur dans ses guerres, partout où il lui plairait de les conduire [1]. La Toscane et la Romagne tremblèrent ; le roi de Sicile put se croire menacé d'une terrible invasion. Alexandre III, ne se trouvant plus en sûreté dans l'Etat ecclésiastique, chercha un asile en France, où Louis VII lui fit un honorable accueil [2].

Le parti italien était abattu des Alpes aux frontières de Naples ; jamais circonstance plus favorable ne s'était offerte pour soumettre la Péninsule entière aux souverains de l'Allemagne. C'était le but que se proposait Frédéric, et peut-être eût-il pu l'atteindre s'il eût eu à sa solde une armée régulière et permanente. Mais avec les contingents féodaux, des princes et des communes, la seule force militaire de l'empire, aucune expédition ne pouvait durer longtemps, parce que, faute de paye, les milices et les feudataires eux-mêmes demandaient presque toujours leur licenciement lorsque le temps de leur service était expiré. Après la prise de Milan, il fallut congédier la plus grande partie des troupes ; les Impériaux, croyant avoir porté un coup mortel à leurs ennemis, se séparèrent. Frédéric fut réduit à l'inaction, les Guelfes reprirent courage.

La guerre ainsi terminée, précisément lorsqu'une nouvelle campagne semblait offrir les plus grandes chances de réussite, l'empereur tint à Pavie une cour plénière à l'occasion des fêtes de Pâques. Prélats, nobles seigneurs, magistrats des communes s'y rendirent en foule et furent traités splendidement. Comme le succès n'a pas besoin d'être humain pour obtenir des hommages, chacun parut se réjouir de la destruction de Milan. On prodigua des louanges au prince victorieux ; on se dévoua à ses volontés ; mille voix célébrèrent son triomphe sur les rebelles. Les Génois offrirent leurs vaisseaux pour une expédition contre la Sicile ; mais le départ des troupes allemandes rendait impossible l'exécution d'une telle entreprise. Toutefois comme, dans la pensée de Frédéric, la guerre n'était qu'ajournée et que pour la porter avec succès dans le midi de la Péninsule une puissante

1. Otto Morena, p. 1109.
2. Romuald. Salern. chron., p. 204.

escadre était nécessaire, ce prince voulant intéresser Gênes et Pise à ses projets leur fit quelques concessions et de grandes promesses. Outre la nomination de leurs magistrats municipaux qui avait été retirée aux Lombards, et qui leur fut laissée, les deux républiques maritimes obtinrent l'entrée en franchise de leurs navires dans les ports du royaume qu'on devait conquérir. Autorisation leur fut donnée d'avoir dans chaque ville un marché, une église, un bain public et un four. L'empereur promit aux Génois l'investiture de Syracuse et de 250 fiefs de chevaliers dans le Val de Noto[1]. Pise, d'un dévouement plus éprouvé devait recevoir en fief, Gaëte, Mazzara, et Trapani, la moitié de Palerme, de Messine, de Naples et de Salerne[2], ce qui s'entendait en réalité des droits perçus dans les ports et des domaines appartenant à la couronne dans chacune de ces villes.

Frédéric que rien ne retenait plus en Italie, chercha ailleurs un aliment à son ambition. Quatre provinces, la Bresse, le Lyonnais, le Dauphiné et la Provence, appartenaient de droit à l'empire allemand. Elles étaient comprises dans la donation de ses États, faite en 1032 par Rodolphe III, roi de Bourgogne à l'empereur Conrad le Salique. C'était ce qu'on appelait le royaume d'Arles, limité par la mer, la grande chaîne des Alpes, le Jura et le Rhône. Depuis le règne de Lothaire, l'autorité impériale y était à peu près méconnue; et Frédéric avait pris la ferme résolution de rattacher plus étroitement ces provinces à l'empire. L'occasion semblait d'autant plus favorable, que dans les villes la bourgeoisie était en guerre ouverte avec la noblesse, et que les seigneurs, jaloux les uns des autres et affaiblis par des guerres privées, s'adressaient à lui pour faire valider leurs usurpations. Les priviléges accordés à quelques communes par les empereurs furent confirmés. Arles, l'ancienne capitale, obtint l'autorisation d'élire annuellement des consuls, dont la juridiction s'étendait sur le territoire de la cité, sauf les droits qui appartenaient à l'empereur et à l'archevêque[3]. Les principaux feudataires trop

1. 5 jun. 1162. Murat., *Antich. Ital.*, Dissert. 48, t. IV, p. 253.
2. 8 april. 1162. Flamminio del Borgo, *Dipl. pisan.*, n° XIII, p. 32
3. Cette concession est rappelée dans un titre du 24 novembre 1214 (M. Huillard-Bréholles, *Diplom. Frid. II*, t. I, part. 1, p. 336.)

divisés pour opposer une résistance sérieuse, se soumirent. Le plus puissant de tous Raymond Bérenger II, comte de Provence, eut, moyennant le cens annuel de 15 marcs d'or, l'investiture de cet État, du comté de Forcalquier, et des droits régaliens sur la ville d'Arles. Il promit de ne relever que de l'empire, de reconnaître Victor pour pape légitime et de recevoir l'empereur comme son souverain quand ce prince séjournerait en Provence [1]. Cette affaire ainsi réglée, et l'autorité impériale rétablie sans effusion de sang, Frédéric se dirigea vers la haute Bourgogne pour une entrevue avec le roi Louis VII. Il se proposait de retirer ce prince de l'obédience d'Alexandre et d'unir par un traité la France et l'empire.

Dès la seconde année de son pontificat, Alexandre était rentré à Rome le 8 avril 1161 [2], rappelé par ses partisans; mais moins de trois mois après, le soulèvement de la faction contraire l'avait obligé d'en sortir [3]. Comme les impérialistes tenaient les lieux forts de l'État ecclésiastique et pouvaient à tout instant s'emparer de sa personne, il s'était décidé, comme on l'a vu plus haut, à se retirer en France, où le clergé se montrait dévoué à sa cause. Déjà en plein concile à Montpellier, le jour de l'Ascension, il avait pour la seconde fois frappé d'anathème Victor et ses complices [4]. Cette sentence publiée dans plusieurs diocèses d'Allemagne y remuait les esprits, et déjà l'archevêque de Salzbourg s'était prononcé en faveur d'Alexandre. Pour arrêter les progrès du mal, Frédéric qui se flattait d'amener facilement à ses vues le roi Louis VII, homme pieux, mais d'une candeur que des chroniques contemporaines comparent à celle de la colombe [5], lui fit proposer une conférence à laquelle il demandait que les deux papes, et le haut clergé de France, d'Italie et d'Allemagne fussent appelés. Après avoir mûrement examiné en synode les droits des pontifes élus, les seuls représentants de

1. Taurinum, 18 august. 1162. (*Monum. patriæ historiæ; Leg. municip.*, t. I, p. 41.

2. Il y consacra l'église de Sainte-Marie nouvelle. (*Vita Alex. III*, a card. Aragon., p. 451.)

3. *Ep. Alex. III*, ap. Labbæum, t. X, p. 1261. — Jaffé, *Regist. pontif. rom.*

4. Labbe, t. X, p. 1410.

5. Virum pium et columbinæ simplicitatis. (*Vita Alex. III*, p. 452.)

l'Église mettraient, disait-il, fin au schisme par un arrêt solennel [1]. Louis VII accepta. Victor promit de se présenter; mais Alexandre refusa de soumettre sa cause à un jugement humain. Non-seulement il ne voulut pas assister au synode; mais il détourna le roi de s'y rendre. « Tu ne peux, lui écrivit-il, céder « au désir de celui qui se qualifie d'empereur, sans compro- « mettre ton salut dans la vie éternelle et sans attirer de grands « maux sur la France [2]. » Cependant Louis VII, qui désirait la paix avec l'empire, se rendit à Saint-Jean-de-Losne, petite ville avec un pont sur la Saône qui était alors la limite des deux États. C'était le lieu désigné pour la conférence. L'empereur et l'antipape Victor y vinrent de leur côté, avec un grand nombre d'évêques, de seigneurs et d'hommes d'armes. Le synode s'ouvrit le 29 août. Comme Alexandre était resté à Dôle, on décida que la cause serait examinée en son absence. Après une discussion qui dura deux jours, les prélats français refusèrent de reconnaître Victor et quittèrent l'assemblée. Louis VII lui-même montra une énergie à laquelle on ne s'était pas attendu. « Les prélats « qui ont assisté avec toi au colloque, lui écrivit Alexandre, « nous ont fait le récit de ce que tu as souffert pour nous. Nous « avons appris également qu'après leur départ, tu t'es placé « comme un mur de fer devant la maison du Seigneur, bien dé- « cidé à la défendre même au prix de ton sang; grâces t'en soient « rendues. Nous adressons à Dieu les plus ferventes prières pour « qu'il protége ta personne et ton royaume et qu'il assure ton « triomphe et celui de l'Église [3]. » L'empereur trompé dans ses espérances, reprit le chemin de l'Allemagne [4]. Il emmenait avec lui son antipape, déjà brouillé avec les Romains qui, après l'avoir proclamé depuis moins de trois ans, se tournaient du côté de son adversaire.

On s'étonnera, sans doute, de voir les habitants de Rome

1. *Ep. Frid.* ap. Labbæum, t. X, p. 1302.

2. *Ep. Alex.* ad Suesson. episc. ap. Labbæum, p. 1310.

3. Ap. Dolum, 17 septembris. Labbe, *Concil.*, t. X, Append. 2, p. 1313.

4. Suivant la chronique de Vezelai (Script. rer. Franc., t. XII, p. 329), l'entrevue n'eut pas lieu. D'autres chroniqueurs accusent l'empereur d'avoir cherché à enlever le roi qui était mal accompagné. (Guill. Neubrig., L. II, c. 11. — Romuald. Salern. p. 204.)

changer sans cesse de parti; tenir pour l'empereur, puis pour le pape qu'ils chassent et qu'ils rappellent bientôt après. C'est que ce peuple inconstant et vain, incapable d'organiser un gouvernement régulier, ne savait pas être libre et ne voulait pas obéir. La cour pontificale attirait dans la ville une grande affluence d'ecclésiastiques et de pèlerins qui y apportaient beaucoup d'argent : source féconde de richesses qui tenait lieu de commerce et d'industrie à cette capitale. Le souverain pontife était-il absent? on ne tardait guère à tomber dans une pénurie qui faisait désirer son retour; revenait-il? le peuple songeait bientôt à secouer le joug des prêtres, à relever la puissance de l'ancienne république, dont de prétendus réformateurs lui faisaient attendre toutes sortes de biens. Les empereurs d'Allemagne, lorsqu'ils étaient en mésintelligence avec le saint-siége ou excommuniés, et que d'ailleurs ils ne menaçaient pas de trop près les libertés publiques, pouvaient presque toujours compter sur une alliance avec les Romains. Ces derniers avaient applaudi à l'élection de Victor, parce qu'il était l'élu du parti qui voulait s'affranchir de la domination du pape. S'ils se lassèrent de lui, c'est que n'ayant pu se faire reconnaître pour chef légitime de l'Église, par les grands États de la chrétienté, la cour pontificale était presque déserte, et que sa présence dans la ville devenait plus onéreuse que profitable aux habitants.

Après le départ de l'empereur, on put croire que les officiers préposés par lui au gouvernement des villes lombardes, s'étudiaient à rendre insupportable le joug qui pesait sur les peuples. Non-seulement ils mettaient des taxes aussi onéreuses qu'arbitraires, mais ils se livraient à des dérèglements que les Italiens ne pouvaient leur pardonner[1]. On se plaignit d'abord; puis le mépris des plaintes amena la révolte. Au mois d'octobre 1163, l'empereur revint en Italie avec l'antipape, qu'il voulait reconcilier avec les Romains. Comme dans ce pays tout était tranquille, en apparence du moins, il n'avait levé que peu de troupes; mais une suite brillante et nombreuse l'accompagnait. Les Milanais

1. Ministeriales ipsius uxores et filias eorum diripere nt et impuni abuti non formidarent. (*Vita Alex. III*, p. 456.)

instruits de son passage, l'attendirent près des ruines de leur ville, exposés à la pluie pendant une longue nuit du mois de novembre. Dès qu'ils l'aperçurent, ils se jetèrent à genoux dans la boue, et la croix à la main, implorèrent humblement sa protection. Frédéric parut touché, et rendit les otages. Mais s'il prescrivit à ses lieutenants de mettre fin aux abus, ses ordres furent mal suivis [1]. Des députés de la marche Véronaise vinrent à leur tour, et leurs supplications n'eurent pas plus de succès. Ils demandaient justice avec d'autant plus de confiance, qu'on ne pouvait leur reprocher d'avoir pris part à la révolte de Milan. Les esprits s'aigrirent : un cri d'indignation retentit dans toute la Lombardie. Quatre villes, Vérone, Vicence, Padoue et Trévise s'unirent par un traité secret. Dès que l'empereur eut quitté la province, leurs recteurs jurèrent de restreindre les prérogatives exorbitantes attribuées au souverain par la diète de Roncaglia, et de reconquérir les anciennes libertés perdues. Il fallait, disaient-ils, tenir ferme contre le despotisme, tout en maintenant dans leur intégrité les droits légitimes de la couronne [2]. Ces menaces de résistance, tempérées par des promesses de modération et de respect pour les prérogatives du prince, prélude ordinaire des révolutions, avaient cette fois, du moins, une excuse dans les excès du pouvoir. Un État si violent pouvait jeter la province entière dans la révolte. L'empereur accourut, mais sa présence ne put calmer l'irritation des Lombards. Les troupes allemandes, réduites à quelques corps à la solde, dont on commençait à apprécier l'utilité, étaient disséminées dans la Péninsule. Comme les milices de Crémone, de Pavie et des autres villes du parti impérial, rassemblées à la hâte, donnèrent des marques d'hésitation, Frédéric n'osa entrer en campagne avec une armée qui semblait ne marcher qu'à regret. Les villes lui inspirèrent dès lors moins de confiance [3]; il s'unit plus étroitement aux gentilshommes, et leur promit de pousser la guerre avec vigueur contre les ennemis de l'empire, dès qu'il aurait rassemblé de nouvelles forces en Allemagne.

1. Sire Raul, p. 1189.

2. *Vita Alex. III*, p. 456.

3. Ab eo tempore, Italiæ civitates omnino suspectas habuit. (*Vita Alex.*, p. 456.)

Pendant que ces choses se passaient, le parti de l'antipape perdait chaque jour du terrain dans l'État ecclésiastique. Victor III était mort à Lucques, le 22 avril 1164 : il alla, dit un vieux chroniqueur, impénitent et excommunié, de cette vie en enfer[1]. — De sages conseillers engageaient l'empereur à profiter de cette circonstance pour rendre la paix à l'Église ; mais pendant qu'il délibérait sur cette affaire, son chancelier, Renaud, archevêque de Cologne, qu'il avait laissé en Italie, faisait procéder à une nouvelle élection. Les cardinaux du parti impérial proclamèrent Gui de Crème, l'un d'eux, sous le nom de Pascal III ; et Frédéric, quoique mécontent qu'on n'eût point attendu ses ordres, ne put refuser l'obédience au nouvel antipape. Le jour de la Pentecôte de l'année suivante 1165, cent quarante prélats allemands réunis en sydode à Wurtzbourg, où la diète germanique était assemblée, reconnurent Pascal pour chef légitime de l'Église[2]. Les princes jurèrent sur les saintes reliques de ne jamais se soumettre au schismatique Roland ; et après la mort de Pascal III de n'accepter comme son successeur qu'un pape pris dans le parti impérial. On décida que le futur roi des Romains ne pourrait recevoir la couronne de Germanie avant d'avoir prêté ce serment, auquel furent astreints les seigneurs laïques et les clercs sous peine de la perte de leurs biens et dignités. Les deux métropolitains de Mayence et de Salzbourg ayant refusé de souscrire cet engagement, furent déchus des fiefs impériaux qu'ils tenaient et chassés de leurs siéges.

Cependant à Rome, le cardinal de Préneste, vicaire d'Alexandre, avait, en répandant de l'argent, si bien su gagner l'esprit du peuple, que de toute part on demandait le retour de ce pontife. Alexandre était alors à Sens avec ses cardinaux. Une députation lui fut envoyée pour le rappeler dans la capitale du monde chrétien. Les Romains lui promettaient sûreté et bon accueil, tout en le menaçant de retourner à son antagoniste, s'il refusait de revenir. Après avoir pris conseil des rois d'Angleterre et de France, qui l'engagèrent à partir sans remise, il s'embarqua à

1. *Vita Alex. III*, p. 455.

2. Concil. Herbipol., 1166, ap. Labbæum, p. 1438. — *Ep. Frid.*, ap. Pertz, t. II, p. 135.

Cette, peu de jours après l'Assomption. Les vents contraires ayant jeté le vaisseau sur les côtes de Sicile, Alexandre profita de son séjour dans ce pays pour resserrer l'alliance du saint-siége avec le roi Guillaume. Le 23 novembre 1166, il fit enfin son entrée à Rome[1], salué par les acclamations de la multitude. On lui rendit de grands honneurs; les nobles et les membres du sénat eux-mêmes, quoique au fond peu favorables à la cause, lui firent cortége. Pendant près de deux ans, Alexandre vécut au milieu d'eux, inquiet, l'œil ouvert sur leurs démarches et évitant avec soin de porter atteinte aux libertés publiques, crainte de jeter encore une fois les turbulents Romains dans le parti impérial. Du fond de son palais de Latran, il ranimait par de vives exhortations les sentiments patriotiques des Guelfes lombards et leur promettait l'appui moral du saint-siége. Manuel Comnène lui envoya une ambassade pour négocier la réunion, sous le sceptre du prince grec, des deux empires d'Orient et d'Occident, telle qu'elle avait existé du temps de Constantin. Afin de rendre le pontife favorable à ce projet, Manuel lui offrait de l'argent et des troupes, tant pour réduire l'antipape que pour chasser les Allemands de la Péninsule. Il voulait, disait-il, réunir l'Église grecque à celle de Rome, promesse fallacieuse que les Grecs renouvelaient aux Latins chaque fois qu'ils avaient besoin de leur appui. Alexandre n'avait garde d'ouvrir l'Italie à l'empereur d'Orient; néanmoins, il parut prêter une oreille favorable à ses propositions, afin d'effrayer Frédéric. Deux cardinaux se rendirent à Constantinople; mais la négociation dont ils étaient chargés ne pouvait réussir et n'eut en effet aucun résultat[2].

Déjà depuis plus d'un an Frédéric était au nord des Alpes, occupé des préparatifs d'une nouvelle expédition en Italie, quand la diète, réunie à Wurtzbourg, lui donna les troupes féodales dont il avait besoin. L'ouverture de la campagne fut fixée au printemps de l'année suivante 1166. Une cour plénière avait été indiquée à Aix pour les fêtes de Noël. L'empereur se proposait

1. Nono kalend. decembris. (*Ep. Alex.*, ap. Labbeum, t. X, Append. n° [illegible]

2. Pour ces négociations, voir Cinnamus, Lib. IV, in *Collect. hist. Byzant.* — *tome* [illegible] 110.

de procéder à la translation des restes de Charlemagne dont, à sa demande, l'antipape Pascal venait de prononcer la canonisation. Frédéric était enthousiaste du grand empereur et le prenait en tout pour modèle. On ouvrit le caveau dans lequel Charlemagne reposait depuis trois cent cinquante-deux ans. Le 29 décembre, son corps fut exhumé en présence des grands et d'une multitude de clercs et de peuple, qui chantaient des hymnes et des cantiques spirituels [1]. On détacha plusieurs os, pour en faire des reliques. Barberousse prit pour lui un bras du nouveau saint, et fit faire un coffret précieux dans lequel il le renferma [2]. Le squelette ainsi mutilé, resta en dépôt dans l'église de la Vierge. Au mois de novembre 1167, l'empereur rentra pour la sixième fois en Italie par le territoire de Brescia. Mais au lieu de marcher rapidement contre les rebelles, il employa le reste de l'année à des négociations qui n'eurent d'autre résultat que d'affaiblir la confiance des siens, et d'augmenter l'audace des ennemis de l'empire. Le mot de résistance était dans toutes les bouches, la haine germait dans les cœurs. Au printemps de cette même année, moins de six ans après la destruction de Milan, les principales villes de la Lombardie et celles de la marche Véronaise entrèrent en confédération pour la défense commune. Le 7 avril leurs députés s'étant réunis en congrès au couvent de San Giacomo *in Pontide* entre Milan et Bergame, firent serment de mourir s'il le fallait, pour sauver les libertés publiques. Les villes étaient au nombre de quinze [3]; plusieurs d'entre elles s'étaient détachées tout récemment du parti impérial; leur union, qu'on appela la *Ligue lombarde*, fut jurée pour vingt ans. Elles s'obligeaient à prendre les armes contre quiconque attenterait aux

1. Voir le *Diplome* de Frédéric dans Bollandus, t. II de janvier, p. 888. Voir aussi Godfr. Colon., ad ann. 1166.

2. Ce reliquaire est un coffret oblong, orné d'émaux et de figures en relief, d'argent doré. On y voit les portraits en buste de Frédéric, 2[e] duc de Souabe, et de Conrad III, le père et l'oncle de l'empereur; de Barberousse lui-même et de l'impératrice Béatrix. Ce précieux coffret, qui fait partie de la collection du Louvre, porte à l'intérieur du couvercle l'inscription suivante : BRACHIVM SCI Ʒ GLORIOSISSIMI IMPERATORIS KAROLI.

3. Bologne, Modene, Plaisance, Parme, Brescia, Bergame, Milan, Lodi, Crémone, Ferrare, Vérone, Vicence, Padoue, Trévise et Venise.

priviléges dont elles avaient joui depuis Henri IV jusqu'à l'avénement de Frédéric. Pour régulariser leur concours, et prononcer sur les discussions qui pouvaient s'élever entre elles, un conseil suprême, composé des recteurs élus par les communes, fut établi. Nul ne pouvait faire la paix, ou accepter une trêve, sans l'assentiment général. Les frais de la guerre devaient être répartis sur tous, dans une juste proportion : enfin une formule de serment fut adoptée et on décida que les confédérés, depuis l'âge de quatorze ans jusqu'à soixante, y seraient astreints, à l'exception des ecclésiastiques, des gens en service et des infirmes [1]. Les Vénitiens, promoteurs de tous ces mouvements, promirent d'envoyer au besoin un puissant secours de navires dans le Pô et dans la Brenta. Le premier acte de la ligue fut de rebâtir Milan (27 avril 1167), où les anciens habitants, ramenés en triomphe, se fortifièrent de leur mieux. De nouvelles défections, dans les rangs des impérialistes, et surtout celles de plusieurs gentilshommes, mirent la confédération en état de tenir tête aux armées de l'empire.

Frédéric voulait à tout prix chasser Alexandre de Rome. A cet effet, il avait envoyé dans l'État ecclésiastique un corps d'armée sous la conduite de Christian de Buch, archevêque intrus de Mayence. On n'a pas oublié que l'ancien titulaire de ce siége en avait été expulsé pour avoir refusé à la diète de Wurtzbourg l'obédience à l'antipape. Christian, mis à sa place, était la créature de l'empereur. Prélat guerrier, il portait dans les combats, suivant de vieilles chroniques, une cotte de mailles sous sa robe d'évêque, et sa main s'armait d'une massue à pointes de fer avec laquelle il faisait de larges brèches dans les rangs ennemis [2]. Christian marcha vers le bas Tibre, où déjà Renaud, archevêque de Cologne, avait conduit quelques troupes pour dégager Tusculum que les milices de Rome bloquaient étroitement. Les deux prélats mirent en fuite les Romains, les poursuivirent jusqu'aux portes de la ville éternelle qu'ils tentèrent, mais inu-

1. 1 decembr. 1167. Sacramentum, etc. ap. Murat., *Antich. Ital.* t. IV, p. 261.

2. Albert de Stade, chroniqueur du siècle suivant, raconte que, dans un combat, Christian tua de sa main neuf ennemis et cassa les dents à vingt-neuf. (Ann. 1172, p. 191.)

tilement d'emporter par escalade. Repoussés des remparts, les Allemands, et principalement les Brabançons, soldats d'aventure qu'on prenait à la solde, dévastèrent les campagnes, tuèrent ou firent prisonniers un grand nombre d'ennemis [1]. Comme la nouvelle vint sur ces entrefaites que le roi de Sicile préparait un puissant secours pour dégager le pape, Frédéric, qui assiégeait Ancône, accepta des habitants une grosse rançon, et fit, vers la fin de juillet, sa jonction avec l'armée des deux archevêques. Les milices d'Albano, de Tivoli et d'autres petites villes du Latium, ennemies du sénat qui cherchait à les subjuguer, se réunirent aux impériaux : l'attaque fut dirigée contre la cité Léonine. Avant de donner l'assaut, l'empereur offrit la paix, en y mettant pour condition que Pascal et Alexandre abdiqueraient, et que les cardinaux, assemblés en conclave, éliraient librement un nouveau pape sans aucune intervention de l'autorité laïque. Alexandre, qui tout récemment avait renouvelé l'excommunication contre Frédéric, en le déclarant déchu de la dignité suprême [2], rejeta bien loin cette proposition. De part et d'autre on en appela aux armes, et après un combat opiniâtre, les Allemands forcèrent la porte Castelli et la courtine de Saint-Pierre. Les pontificaux, chassés de rue en rue, s'étaient retirés dans la basilique du prince des apôtres, d'où ils faisaient pleuvoir une grêle de traits sur les assaillants. Pour les en déloger, le feu fut mis à l'église. Les flammes en dévorèrent le portique ainsi que le sanctuaire voisin de Sainte-Marie. Beaucoup de Romains y périrent ; la cité Léonine resta aux impériaux. Alexandre avait quitté son palais de Latran pour le Colisée, dont les Frangipani avaient fait une forteresse; mais comme il s'aperçut que le peuple était près de l'abandonner, il prit furtivement la fuite et se retira à Bénévent, près du roi de Sicile. Il y fulmina encore une fois l'excommunication contre ses ennemis.

Bientôt après les Romains offrirent de se rendre, moyennant que les anciens priviléges de la ville seraient maintenus et que

1. Sex millia fuerunt morti et capti multa millia (*Chron. Fossæ novæ*, p. 873.) — Neuf mille morts et cinq mille captifs. (Godfr. Colon., ed Boehmer, p. 440.)

2. Concil. Latran., 1168, ap. Labbæum, t. X.

l'élection du sénat serait confirmée. A ces conditions, ils promettaient de recevoir Pascal III comme le chef légitime de l'Église, et de prêter serment de fidélité à l'empereur. Ils s'obligeaient de plus à le servir contre tous les hommes, à rétablir sa justice dans la ville et au dehors, à ne participer enfin à aucun conseil ni à aucune action qui aurait pour objet de lui causer du dommage, de le priver d'un membre, de le retenir en prison[1].

Il était bien temps de conclure cet accord. On était en pleine canicule, et l'air pestilentiel des campagnes romaines commençait à produire ses effets accoutumés : beaucoup de soldats tombaient malades; les rangs de l'armée s'éclaircissaient. Après une pluie du mois d'août suivie d'une chaleur étouffante, la fièvre devint épidémique. En sept jours la mortalité fit de tels ravages, que l'empereur, voyant son camp menacé d'une destruction complète, se hâta d'accepter les offres du sénat. Laissant ses nombreux malades aux soins de la commune, qui lui donna des otages, il reprit, avec les débris de ses troupes, le chemin de la haute Italie. Frédéric de Rothembourg, le fils de Conrad III et le neveu de l'empereur; Renaud, archevêque de Cologne, les évêques de Ratisbonne, de Spire, de Verden et plus de deux mille gentilshommes avaient péri dans cette funeste expédition. L'esprit troublé par la crainte, les Allemands désertaient en foule leurs drapeaux pour retourner dans leur pays, où beaucoup d'entre eux embrassèrent la vie monastique[2]. L'empereur, arrêté dans sa retraite par les habitants de Pontremoli, petite ville dans le cœur des montagnes, fût peut-être tombé en leur pouvoir si le marquis de Malaspina, avec ses hommes d'armes, ne l'eût tiré de ce mauvais pas. Il parvint enfin à gagner Pavie et y prit ses quartiers d'hiver, se bornant, faute de soldats, à faire dévaster par les milices gibelines les territoires de Milan et de Plaisance. Dès les premiers jours du printemps, il

1. Jurabunt fidelitatem et coronam suam retinere et defendere contra omnes homines. (Lunig, t. I, nº 8, p. 11. — Godfr. Colon., ed. Boehmer, p. 110.

2. Otton. Morena contin., p. 1155. — Otton. de S.-Blas. chron., p. 878. L'historien Othon Morena, atteint de la contagion, mourut après avoir langui pendant deux mois.

rentra presque seul en Allemagne par les marches du Piémont. Un chroniqueur rapporte qu'à Suze un complot se forma pour le tuer pendant son sommeil, mais qu'averti à temps, il put s'échapper avec cinq des siens en faisant placer dans son lit un noble allemand que les conjurés épargnèrent [1]. Telle fut la fin de cette nouvelle entreprise militaire contre le pape. Les confédérés lombards crurent voir dans le désastre des Impériaux la main de Dieu s'appesantissant sur le persécuteur de l'Église. Alexandre gagna en popularité ce que Frédéric avait perdu. Les recteurs de la ligue guelfe, pour intercepter toute communication entre Pavie et les terres du marquis de Montferrat, le plus puissant feudataire du parti impérial, profitèrent de l'absence de l'empereur pour bâtir une ville au confluent du Tanaro et de la Bormida. Ils lui donnèrent le nom d'Alexandrie, en l'honneur du pape Alexandre [2]. Elle fut surnommée *de la paille* par les Allemands, parce que ses maisons, pauvrement construites, étaient couvertes de chaume [3]. Les habitants de quatre bourgs du voisinage s'y établirent, et en moins d'un an son enceinte renferma quinze mille citoyens.

L'empereur, que de puissants intérêts retenaient au nord des Alpes, ne put revenir en Italie avant le mois de septembre 1174. Il y amena un grand nombre de Brabançons ou Cottereaux [4], soldats mercenaires qu'il avait enrôlés dans le nord de la France. Après avoir forcé le pas de Suze, il assiégea Alexandrie, et perdit beaucoup de temps devant cette ville naissante qui était à peine entourée de palissades et d'un rempart de gazon. La ligue mit ses forces sur pied pour en faire lever le siége. Depuis cinq ans, les nouveaux habitants d'Alexandrie, pour mieux s'assurer la protection de l'Église romaine, s'étaient volontairement ran-

1. Otton. de S.-Blas. chron., c. 20.

2. 23 april 1168. *Chron. Cremon.*, ap. Murat., t. VII, p. 634.

3. Et domus ejus erant palea copertæ unde et a Theutonicis in contemptum palearum civitas est appellata. (Romuald. Salern., p. 213.)

4. Brebitiones seu Coterelli. (Ducange.) Des bandes de Brabançons avaient ravagé les frontières de l'empire. Pour les détruire, un traité fut conclu entre Frédéric et Louis VII, à la suite d'une entrevue qu'ils eurent près de Vaucouleurs. C'étaient vraisemblablement les débris de ces bandes que l'empereur conduisait en Italie pour en délivrer l'Allemagne. (Martenne, coll. ampliss., t. II, p. 880.)

gés sous son autorité féodale. Leurs consuls, à genoux et les mains dans celles du souverain pontife, avaient fait le serment et l'hommage, promettant de lui payer trois deniers par an pour chaque habitation de chevalier, de marchand ou de possesseur d'une charrue montée; et un denier pour les autres maisons. Alexandre leur avait donné l'investiture dans la forme ordinaire, sans toucher en rien aux règlements municipaux de la commune [1].

Quand les armées furent en présence, on parla de paix. Frédéric, dont la mauvaise fortune avait assoupi l'humeur, consentit à mettre le différend en arbitrage, sous la réserve des droits de l'empire, qui devaient être maintenus dans leur intégrité. De leur côté, les Lombards insistaient pour que leurs anciens priviléges et l'autorité de l'Église romaine ne pussent être mis en discussion. Il était difficile de s'accorder sur de telles bases; néanmoins un armistice d'un mois fut conclu; on nomma des arbitres, et la négociation s'ouvrit avec le souverain pontife. Comme au début, elle sembla prendre une tournure favorable, l'empereur, qui manquait d'argent, licencia une partie de son armée. Mais dès que ses rangs furent éclaircis, les Guelfes devinrent plus exigeants. D'une part on demandait l'entière exécution des décrets de Roncaglia; de l'autre on en voulait l'abolition. Les esprits s'aigrirent, tout espoir de paix s'évanouit. Frédéric rappela ses troupes; mais il n'en revint qu'un petit nombre, et la guerre ne put être menée avec vigueur. Les Guelfes mettant leur confiance en Dieu, dont ils croyaient servir la cause en même temps que celle de la liberté, étaient tous soldats. Un grand enthousiasme s'était emparé d'eux. A l'approche des Impériaux, on voyait les milices urbaines, composées principalement d'infanterie, se ranger en ordre serré autour du caroccio, dont les mouvements lents et embarrassés rendaient une retraite presque impossible. Elles acquirent ainsi assez d'aplomb pour tenir tête à la cavalerie allemande. Le *Caroccio*, qui joue un rôle important dans les guerres des républiques italiennes, était un

1. Per eamdem investituram volumus terram ipsam omni tempore Romanæ ecclesiæ jure proprietario pertinere. (Januar. 1169. *Antich. Ital.*, t. V, p. 833.)

char pesant, peint en rouge, et tiré par quatre paires de bœufs. Il supportait une grande antenne le long de laquelle étaient suspendues la bannière de la commune et l'image de son saint patron. A la pointe du mât, le christ sur une boule dorée, d'où il dominait les combattants, rappelait par sa présence que tout vient de Dieu, la victoire comme la défaite. La garde de cette lourde machine était confiée aux plus vaillants guerriers, armés jusqu'aux dents et assis sur le devant du char. Comme dans ce siècle, bien différent du nôtre, le sentiment religieux était profondément gravé dans les cœurs, et comme on n'eût osé rien entreprendre sans invoquer la protection divine, un prêtre, placé au pied du mât, y célébrait la messe avant qu'on commençât l'action. Derrière l'autel, une bande de musiciens faisait grand bruit pendant le combat. La perte du caroccio était une tache à l'honneur de la commune. L'ennemi qui s'en était emparé, le promenait en triomphe, le mât renversé, ses ornements traînant dans la boue. On le livrait ensuite aux insultes de la populace qui le couvrait d'ordures[1]. Le caroccio, inventé dans le XIe siècle, par Aribert, archevèque de Milan, qui l'employa contre Conrad le *Salique*, était généralement adopté en Italie, et les empereurs eux-mêmes s'en servirent, à l'imitation des Lombards.

Le siége d'Alexandrie s'était prolongé pendant près de cinq mois les plus rudes de l'hiver. La résistance des Guelfes lassa l'empereur, qui après de vaines tentatives pour surprendre la place ou l'emporter de vive force, abandonna cette entreprise le 21 mars 1175, jour du jeudi saint.

1. Une chronique dit des Padouans qu'ils avaient pris le caroccio de Crémone : *Et ibi super caroccium cacaverunt.* (*Antich. Ital.*, t. IV, p. 1124.)

III

CONGRÈS DE VENISE POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX — TRAITÉ DE CONSTANCE — NOUVEAUX DÉBATS AVEC LE SAINT-SIÉGE

(1175 — 1185)

La lutte sanglante qui durait presque sans interruption depuis un quart de siècle, fatiguait les peuples et les épuisait d'argent. En Lombardie, les Guelfes avaient payé chèrement des avantages qui pouvaient être suivis de revers; la prospérité de leurs villes était détruite, les campagnes étaient dévastées, le commerce et le travail des artisans perdus. Si la constance des confédérés n'en paraissait pas affaiblie, s'ils montraient toujours la résolution généreuse de sacrifier leurs vies et leurs biens au triomphe de la liberté, les esprits sages désiraient la fin d'une guerre si fatale à la Péninsule. En Allemagne lorsque les messagers de l'empereur appelaient les grands de l'empire à une diète générale, ou leur demandaient des subsides pour une campagne en Italie, loin de montrer l'ardeur des premiers temps, chacun avait une excuse toute prête. La mort avait moissonné les meilleurs soldats, les amis les plus fidèles de Frédéric, et quand ce prince était dans la nécessité de rassembler de nouvelles forces pour les conduire au delà des Alpes, il y trouvait beaucoup d'obstacles. Deux grands événements assez rapprochés l'un de l'autre firent une impression profonde sur son esprit et achevèrent de déconcerter ses projets belliqueux.

Le chef de la maison guelfe, Henri le Lion, était le prince le plus riche de l'Allemagne. Petit fils de l'empereur Lothaire, et cousin germain de Frédéric [1], il descendait d'Othon II par les

1. Henri le Noir, duc de Bavière, mort en 1126.

Henri le Superbe, mort en 1139. — Judith, mariée à Frédéric II duc de Souabe.

Henri le Lion. — Frédéric empereur.

femmes à la sixième génération. Indépendamment des duchés de Saxe, de Bavière et de Westphalie, qu'il tenait de l'empire, Frédéric lui avait rendu Brunswik et d'autres terres patrimoniales confisquées sous Conrad III. Depuis plus de vingt ans, Henri le Lion suivait son cousin à toutes ses guerres, et le servait avec une fidélité qui ne s'était pas démentie, lorsqu'en 1174, au siége d'Alexandrie, où il avait conduit en personne 1500 hommes d'armes, il embrassa le parti contraire. Son oncle le duc Welf, qui tenait de grands fiefs en Italie venait de mourir, et cet héritage auquel Henri prétendait, mais qui l'eût rendu trop puissant, était rentré dans le domaine impérial. L'ambitieux duc en éprouva un ressentiment si profond qu'il repassa les Alpes la vengeance dans le cœur. De nouveaux ordres le rappelèrent en Lombardie, mais il refusa d'obéir. Frédéric surpris et affligé de cette défection, demande à son cousin une entrevue, et le rencontre à Chiavenna en Rhétie. «Tu es mon proche « parent et mon ami, lui dit-il en lui serrant la main; je t'ai « donné tous les biens que tu m'as demandés; pourrais-tu « m'abandonner quand de grands périls me menacent, et qu'il « s'agit de l'honneur de l'empire, dont je t'ai fait le plus puis- « sant feudataire? » Henri balbutie quelques paroles d'excuse, parle du trouble d'esprit que lui fait éprouver l'excommunication pontificale, et finit par exiger pour prix de nouveaux services, qu'on lui cède Goslar, ville impériale, voisine de ses domaines. Frédéric, les yeux baignés de larmes, s'élance vers lui, embrasse ses genoux, et fait un dernier et inutile effort pour ranimer dans le cœur de cet ingrat parent une affection déjà éteinte. L'impératrice, témoin de l'entrevue les sépara. Monseigneur, dit-elle, à son époux, quittez cette posture, indigne de votre rang; n'oubliez pas ce qui vient de se passer, et puisse Dieu s'en souvenir! Chacun d'eux retourna vers les siens; mais Frédéric qui jusqu'à ce jour, n'avait eu à combattre que les ennemis de l'Etat, comprit que Henri le Lion allait réveiller en Allemagne les factions endormies, et que les troubles de ce pays paralyseraient ses efforts pour dompter les rebelles Lombards [1].

1. Arnold. Lubec., L. II, c. 15. — Abbat. Usperg. chron., p. 296. — Otton. de S.-Blas. chron., c. 23, p. 882.

L'événement de la courte campagne de 1176 en Italie fut plus fâcheux encore. Dès le commencement du printemps, les princes de l'empire, moins ceux de la maison Guelfe, qui ne répondirent pas à l'appel du souverain, prirent encore une fois les armes contre la ligue lombarde. Comme le pas de Cluse, dans le Val de l'Adige, était fermé par la milice véronaise, ils traversèrent les montagnes de la Rhétie, malgré la difficulté des chemins, et arrivèrent mal en ordre et harassés de fatigue à Como, où l'empereur les attendait [1]. Le samedi, 29 mai, l'armée allemande, forte de mille chevaliers, et grossie par les milices comasques se mit en marche pour opérer sa jonction avec les Pavesans et les troupes du marquis de Montferrat. Arrivée à Lignano, bourg voisin de la petite rivière d'Olona, entre Sesto et Milan, elle rencontra l'ennemi, qui lui barrait le chemin. Outre les milices milanaises et celles de Brescia, il y avait en ligne du côté des Guelfes, quatre cents fantassins de Lodi, cinq cents de Plaisance, de Novare et de Verceil et quelques hommes d'armes de la marche de Vérone. A l'approche des Impériaux, les Lombards, quoique très-inférieurs en cavalerie, se préparèrent au combat. Après avoir invoqué à genoux, Dieu, le bienheureux Pierre et saint Ambroise, le patron de Milan, ils engagèrent résolûment l'action. Frédéric, qui suivant sa coutume combattait à la tête de sa cavalerie, rompit dès le premier choc l'infanterie bressane et une grande partie de celle de Milan. Déjà les Impériaux se croyaient assurés d'une pleine victoire, quand un renfort qui arriva aux Guelfes changea la face des affaires. Les Milanais, ralliés autour de leur carroccio, recommencèrent la lutte; les Allemands, rompus à leur tour, et poursuivis jusqu'au Tessin, à huit milles de distance, ne purent se reformer. La plupart se rendirent prisonniers; les tentes, les bagages, restèrent au pouvoir des Guelfes. Fréderic fut desarçonné et séparé des siens, on le chercha parmi les morts; le bruit de son trépas se répandit jusqu'à Pavie, où l'impératrice prit le deuil. Mais il revint peu de jours apres, suivi d'un petit nombre de cavaliers, qui s'etaient dérobés à la poursuite du vainqueur [2].

1. In hebdomada Pentecostes; Caffari, p. 353.

2. Sire Raul, p. 1192. — *Vita Alex. III*, p. 467 — Abbat. Usperg. chron. p. 297.

Depuis vingt-quatre ans que ce prince gouvernait l'empire, il avait jeté jusqu'à sept fois les forces de l'Allemagne sur l'Italie[1], pris d'assaut ou reçu à composition un grand nombre de villes, livré de sanglants combats, déployé une activité infatigable. Quel était le résultat de tant de travaux? L'affaiblissement de son parti, de grands sacrifices et d'étranges revers. Beaucoup de ses anciens alliés l'abandonnaient; l'autorité souveraine, qu'il prétendit exercer sans limites, lui échappait; c'eût été folie de songer davantage à réduire par la force des armes le royaume de Sicile, qu'on n'avait pu jusqu'alors attaquer sérieusement. Dès ses premiers pas en Lombardie, Frédéric s'était heurté contre un principe qui, s'il l'irritait de plus en plus, pouvait mettre en péril la fortune de sa famille. Demander aux moyens violents le triomphe des desseins qu'il n'abandonnait pas, n'était plus de saison, et le seul parti qu'indiquât la prudence était de transiger avec ses ennemis. Faisant donc de nécessité vertu, Frédéric fit sonder les dispositions du pape et celles des communes de la ligue; partout il trouva un grand désir de paix. L'heure était opportune; il en profita pour offrir à la cour romaine des conditions acceptables. Au mois d'octobre 1176, Christian, archevêque intrus de Mayence, se rendit à Anagni, muni de pleins pouvoirs pour reconnaître la légitimité d'Alexandre III, et conclure un accord que l'empereur promettait d'accepter.

Le schisme durait depuis dix-sept ans. A l'antipape Pascal, mort le 20 septembre 1168, avait succédé, sous le nom de Calliste III, Jean, abbé du monastère de Sturm en Hongrie[2]. Cette situation, en divisant le monde chrétien et en habituant les nations à discuter la validité du pouvoir pontifical, portait un coup funeste à l'autorité apostolique. Alexandre III lui-même, quoique rappelé par les Romains après un long exil, n'osait se fier à ce peuple d'un esprit variable, et qui tant de fois s'était tourné contre lui. Il habitait une petite ville de l'État ecclésiastique, et

1. En 1154, 1158, 1159, 1164, 1166, 1174, et 1176.

2. Voici le curieux portrait que l'historien d'Alexandre III trace de Calliste : Virum apostatum, lubricum, atque gyrovagum, et non sine risu et multorum ludibrio in cornutam tertiam bestiam erigentes, in cathedra pestilentia tanquam perfidi et pertinaces, ipsam abominationem adorarunt. (p. 481.)

quand quelque circonstance l'obligeait à retourner momentanément à Rome, il n'y rentrait qu'en tremblant. Parvenu à la vieillesse, fatigué de mener une vie errante, son vœu le plus cher était de rétablir l'unité de l'Église, et de passer en paix ses derniers jours. Il écouta donc avec faveur les propositions de l'archevêque de Mayence, et promit, si le repentir de l'empereur était sincère, de le relever de l'excommunication.

Pour arriver à un but si désiré, on convint d'ouvrir à Bologne, ou dans toute autre ville que le pape désignerait, un congrès général auquel Alexandre promit d'assister en personne. Deux cardinaux se rendirent à Modène près de l'empereur, qui fit jurer en son nom, par le fils du marquis de Montferrat et en présence de plusieurs princes allemands, qu'il approuvait les engagements pris à Anagni par l'archevêque de Mayence, et qu'il garantirait dans les lieux de sa domination la sûreté du pontife et de ceux qui viendraient avec lui.

Alexandre III partit d'Anagni vers le commencement de février 1177, et gagna en peu de jours Lanciano, petit port de la Pouille, où sept galères siciliennes étaient preparées pour le conduire à Venise. Cinq cardinaux l'accompagnaient; six autres l'avaient devancé à Bologne. Deux ambassadeurs du roi Guillaume II, Romuald, archevêque de Salerne, prélat distingué qui a écrit l'histoire de son temps, et Roger d'Andria, grand connétable du royaume, partirent avec deux notaires de la cour à la suite du pape. Le temps était orageux, et la flottille, battue par la tempête, dut chercher un refuge au Vasto, où les vents contraires la retinrent un mois entier. Après une navigation longue et périlleuse, durant laquelle des grains d'une extrême violence assaillirent les galères, le vieux pontife, brisé de fatigue, descendit enfin au couvent de Saint-Nicolas *al Lido*, à un mille de Venise.

Le 22 mars, il fit en grand appareil son entrée dans la ville. Le doge, qui s'était rendu au Lido, baisa respectueusement les pieds du pontife, et prit place à sa droite sur la galere principale, le patriarche était assis à sa gauche, les cardinaux derrière lui. Le clergé, les sénateurs, la noblesse vénitienne suivaient sur des navires pavoisés. Le cortege prit terre à la *Piazzetta*, et se rendit processionnellement à Saint-Marc, où le *Te Deum* fut chanté

en action de grâces. Les cloches de toutes les églises étaient en branle ; l'air retentissait de chants pieux. Une multitude de barques couvraient les canaux ; le peuple encombrait la vieille basilique, la place et les ruelles étroites qui l'environnaient, chacun poussant, s'agitant et cherchant à fendre la foule pour arriver près du pontife et recevoir sa bénédiction[1].

Dès le même jour, deux prélats allemands vinrent assurer Alexandre des dispositions pacifiques de l'empereur, et demander au nom de ce prince que le congrès fût ouvert à Venise ou à Ravenne plutôt qu'à Bologne, ville qui de tout temps s'était signalée par son hostilité contre l'empire. Les Lombards firent des objections ; mais le pape, qui voulait sincèrement la paix, désigna Venise, sous la condition expresse que le doge et le peuple ne permettraient pas à Frédéric d'entrer dans la ville avant que lui-même n'en eût donné l'autorisation.

Le congrès tint sa première séance vers le milieu du mois de mai. D'une part, les cardinaux désignés par Alexandre, les deux ambassadeurs siciliens et les recteurs des villes confédérées représentaient l'église romaine, le roi de Sicile et la ligue lombarde ; de l'autre, les deux archevêques de Mayence et de Magdebourg, avec plusieurs évêques qui, pour la plupart, avaient été élus par la faction des antipapes, défendaient les droits de l'empire. L'évêque de Clermont, au nom du roi des Français, l'abbé de Bonneval, envoyé du roi d'Angleterre, et le doge de Venise, avaient été pris pour médiateurs. Il y eut de longs débats ; mais les intérêts en présence étaient si contraires, qu'on ne put les concilier.

L'empereur était resté à la *Pomposa*, maison de campagne près de Ravenne. Comme son éloignement entravait la marche des négociations, le pape l'autorisa à se rendre à Chioggia, petite ville habitée par des pêcheurs, à l'entrée de la lagune, d'où il pouvait communiquer plus promptement avec ses ministres. Les conférences se prolongèrent jusque vers les premiers jours de juillet sans amener de résultat. Les délégués du saint-siége et le

1. Successo di papa Alessandro III, etc. Manuscrit de la bibl. de Saint-Marc, class. VII, cod. 312.

pape lui-même reconnurent alors que le seul moyen d'y mettre un terme était de vider séparément chaque question. La plus épineuse était celle des libertés lombardes ; faute de pouvoir la résoudre, on l'ajourna. Une simple trêve de six ans, à partir du 1er août 1177, fut faite avec les villes de la ligue [1]. Les ambassadeurs siciliens signèrent la paix pour quinze ans [2]. Quant au traité avec l'Église, déjà les bases en étaient arrêtées, lorsqu'un incident imprévu pensa tout rompre. Quelques partisans zélés de l'empereur, suivis d'une foule de peuple, allèrent supplier le doge de recevoir ce prince dans la ville. Suivant eux, il était mal séant de retenir un souverain aussi illustre dans un pays marécageux et privé de toutes ressources. Agir ainsi, c'était, disaient-ils, faire insulte à la majesté impériale, et porter une fâcheuse atteinte à l'honneur de la république. Alexandre prit l'alarme ; il eut sans doute quitté Venise, si Frédéric ne se fût hâté de signer les articles préliminaires acceptés par ses ambassadeurs. Pour attester ses bonnes intentions, quelques évêques et plusieurs grands de l'empire se rendirent près du pape. Le comte de Dessau, l'un de ces seigneurs, jura sur l'âme de son maître et la main sur l'Évangile que ce prince était prêt à faire en personne le serment de garder la paix, sans aucune réserve ou arrière-pensée [3]. Après une déclaration si précise, Alexandre ne put refuser à l'empereur l'autorisation d'entrer dans la ville.

Voici quelles étaient les principales conditions de l'accord avec le saint-siége [4] : L'empereur reconnaissait Alexandre III pour chef légitime de l'Église. Celui qu'on appelait Calliste renonçait à son titre et obtenait une abbaye [5]. Les trois archevêques de Mayence, de Cologne et de Magdebourg, et l'évêque de Worms, négociateurs de la paix, d'autres prélats gibelins élus durant le schisme et recommandés par l'empereur, étaient maintenus,

1. Instrum. Treugæ, etc., ap. Murat., *Antiquitates. Ital. Dissert.* 48, p. 283.

2. Diplom. pacis, etc., ap. Lunig. *Cod. dipl. Ital.*, t. II, p. 18.

3. *Ep. Alex. III*, ap. Labbæum, t. X, p. 1488.

4. Tabula pacis, etc., ap. Lunig., t. I, p. 18.

5. Et qui se Calixtum appellat, abbatia traducetur. (Art. 18.) Quelques Gibelins outrés essayèrent encore, après l'abdication de Calixte, d'élire un nouvel antipape sous le nom d'Innocent III (29 septembre 1178), mais il fut pris (janvier 1180) et enfermé au monastère de la Cava.

mais leur nombre ne devait pas excéder dix ou douze [1]. Tous les autres, sans en excepter les cardinaux de la création des papes intrus, redescendaient au rang qu'ils avaient sous Adrien IV. Les anciennes prétentions en litige entre le siége apostolique et l'empire, ce qui doit principalement s'entendre des biens de Mathilde, étaient soumises à des arbitres. Mais comme Frédéric ne voulut accepter de trêve avec les Lombards que sous l'expresse condition qu'il conserverait l'usufruit de ces terres, le pape, à la sollicitation des ambassadeurs siciliens, le lui accorda pour quinze années.

L'article 12 était conçu en ces termes : « Le souverain pontife « et les cardinaux ses frères reconnaissent Béatrix, épouse de « l'empereur, pour légitime impératrice, et Henri, leur fils, pour « roi des Romains. Le pape Alexandre promet de les couronner « l'un et l'autre, soit de sa propre main, soit par celle d'un « légat [2]. »

Le pape et le chef de l'empire se rendaient garants de l'exécution du traité, tant en leur nom qu'au nom de leurs successeurs, des cardinaux et des princes allemands.

Le 24 juillet, jour fixé pour l'entrée de Frédéric à Venise, sept galères commandées par un fils du doge allèrent de grand matin prendre ce prince à Chioggia, et le conduisirent avec sa nombreuse suite au monastère de Saint-Nicolas. Plusieurs cardinaux chargés de recevoir son abjuration et de le réconcilier à l'Église l'y avaient devancé. On célébra la messe ; Frédéric jura, la main sur les saintes Écritures, de renoncer au schisme et de se soumettre à l'obédience d'Alexandre, serment que les prélats et les princes répétèrent après lui. Ordre avait été donné de rendre au chef de l'empire tous les honneurs dus au rang suprême. Le doge, le patriarche et la noblesse de la ville lui firent cortége ; une partie du clergé, avec croix et bannières, le reçut à son débarquement. Le pape lui-même, environné des cardinaux, des

1. Si vero imp. rogarit pro ordinibus aliquorum, usque ad X vel XII exaudietur (Tabula pacis, etc., ap. Lunig., t. I, p. 18.)

2. Beatricem, Alex. pontif. aut legatus coronabit. — Et Henricum coronabit in catholicum et romanum regem. (*Ibid.*, p. 18.)

archevêques et des évêques lombards, l'attendaient assis sous le porche de la basilique.

Arrivé en présence du souverain pontife, l'empereur, touché de la grâce divine dit un témoin oculaire, et voulant honorer Dieu dans la personne de celui qui le représente ici-bas, détacha son manteau, l'étendit sur les dalles, se prosterna dessus la face contre terre, et baisa les pieds d'Alexandre. Dans cette humble posture, il renouvela son abjuration à la grande édification des fidèles. Le pape, le visage baigné de larmes, le releva, le bénit et lui donna le baiser de paix [1]. La procession se mit en marche dans l'intérieur de l'église ; l'empereur tenant la droite du pontife, et le doge, la gauche. Après la messe, on chanta le *Te Deum*, puis Frédéric fut conduit en grande pompe au palais de la seigneurie où son logement était préparé [2].

Le lendemain, jour de l'apôtre saint Jacques, le pape officia pontificalement à Saint-Marc. L'empereur, qui l'attendait à l'entrée de l'église, ôta son manteau et l'accompagna jusqu'au pied de l'autel, en écartant la foule avec une verge qu'il tenait à la main, comme l'eût fait un simple écuyer. C'est ainsi, ajoute la chronique, que ce prince manifestait par des faits les sentiments d'humilité qui étaient dans son cœur [3]. Alexandre prononça en latin une allocution qui fut répétée en allemand par le patriarche d'Aquilée. La messe dite, Frédéric se soumettant sans hésitation, cette fois, au cérémonial de la cour de Rome, tint l'étrier au pape et rentra lui-même au palais après avoir reçu la bénédiction pontificale.

A toute assemblée générale, diète ou cour plénière, l'usage était que les prélats, les grands, les feudataires et jusqu'aux simples recteurs des communes, se fissent suivre, tant pour leur sûreté personnelle que pour maintenir leur rang, par un certain nombre d'hommes d'armes auxquels ils payaient la solde. Le

1. Romualdi Salern. Chron., p. 231.

2. Certains historiens ont prétendu que le pape avait d'un coup de pied renversé l'empereur prosterné devant lui. Rien de pareil ne se lit dans les documents contemporains. Alexandre écrit simplement ces mots : *Nobis reverentiam et obedientiam exhibuit* (Labbe, t. X, p. 1488.)

3. Imp. ut humilitatem quam corde conceperat opere demonstraret, suscepto stratoris officio, manu virgam accepit. (Romuald. Salern., p. 232.)

congrès de Venise avait rempli la ville d'étrangers, venus d'Allemagne, de France et d'Angleterre : la présence du souverain pontife y avait attiré une multitude d'ecclésiastiques. L'affluence fut telle, qu'indépendamment de la suite de l'empereur et de celle du pape, des écuyers et des gens de service, dont le nombre était considérable, on compta à Venise jusqu'à huit mille quatre cent vingt chevaliers, servant d'escorte d'honneur aux membres du congrès [1]. C'était toute une armée de soldats inconnus les uns aux autres, différant de langage, de mœurs, d'humeur, et qui, pour la plupart, avaient combattu dans des rangs opposés. Mais le gouvernement de la république avait pris de si sages mesures, que les marchés furent abondamment pourvus, et que l'ordre et la paix ne cessèrent de régner, tant que ce grand concours de monde séjourna dans la ville.

Le 14 août, veille de l'Assomption de la Vierge, le clergé et les laïques qui avaient pris part aux négociations furent rassemblés à Saint-Marc : le pape présidait. On avait laissé ouvertes les portes de la basilique, et le peuple encombrait les nefs qui lui étaient abandonnées. Après les prières d'usage, Alexandre prononça un long discours sur les bienfaits de la paix ; puis prenant un cierge allumé, ce que chaque ecclésiastique fit également, il fulmina l'excommunication majeure contre ceux qui violeraient l'accord si heureusement conclu : « Puisse l'âme des coupables, ajouta- « t-il, en éteignant son cierge, être ainsi privée pour jamais de « la lumière éternelle. » *Fiat, fiat,* que cela s'accomplisse, répondit l'empereur; et ces mots répétés par toutes les bouches, retentirent contre les voûtes de la vieille basilique [2].

Sept jours après, Frédéric, qui avait profité de son séjour dans la ville pour raffermir l'alliance trop souvent rompue entre l'empire et la république, confirma les priviléges accordés aux Vénitiens par ses prédécesseurs, depuis le règne d'Othon le Grand [3]. Un traité fixa les limites de leurs possessions; le droit

1. Manuscrit de la bibl. de Saint-Marc, classe VII, c. 212, f° 1-9. Voir à la fin du volume, documents n° 2.

2. Concil. Venet., ap. Labbe, t. X, p. 1491. — Romuald. Salern., p. 239.

3. 12 kal. septembris. *Series privileg. et pactorum Pontificum et Imperatorum, etc.*, manuscrit sur papier de la bibl. de Saint Marc, class. X, cod. 171, f° 151-153.

d'aubaine fut aboli pour les personnes et pour les navires naufragés. Tout citoyen de Venise était affranchi d'exactions dans les ports et pouvait voyager librement dans l'empire. On se rendait mutuellement les fugitifs de condition non libre. Enfin, le doge s'obligeait à acquitter la redevance de cinquante livres vénitiennes de deniers (*denariorum*), d'autant de livres de poivre et d'un manteau, qu'au terme des anciens traités, la république devait payer annuellement en raison des priviléges qui lui étaient accordés [1]. La paix fut jurée, avec engagement réciproque de la maintenir de bonne foi, et sans arrière-pensée. Enfin, le 17 septembre, avant de quitter Venise, l'empereur fit en personne le serment de garder lui-même et de faire observer dans tout l'empire les conditions de la paix avec le saint-siége, telles qu'elles avaient été convenues entre les cardinaux et les princes, mises par écrit et revêtues de leurs sceaux. Il ratifia en même temps la paix de quinze années avec le roi de Sicile et la trêve de six ans avec les Lombards. Après avoir ainsi satisfait à toutes ses promesses, il fit aux églises de riches présents, puis laissant à l'archevêque de Mayence le gouvernement de l'Italie, il se dirigea par Turin et le mont Cenis, vers le royaume d'Arles et la petite Bourgogne, où les affaires de ce pays le retinrent longtemps [2].

Un mois plus tard, le pape lui-même monta avec sa suite sur des galères de la république, et après une heureuse traversée, il prit terre, le 29 octobre, à Siponte en Capitanate, d'où il gagna Anagni. Les Romains firent auprès de lui de grandes instances pour qu'il vînt se fixer au milieu d'eux. Non contents de lui promettre sûreté entière pour sa personne, ils offrirent de faire serment de fidélité à l'Église et de lui rendre les droits régaliens qu'elle revendiquait. Alexandre, cédant à leurs sollicitations, rentra bientôt après dans la ville; il y reçut de si grandes marques de respect et de joie, que de mémoire d'homme accueil semblable n'avait été fait à aucun de ses prédécesseurs [3].

1. Promisit dux Venet. nobis et successoribus nostris, pro hujus pactionis fœdere annualiter omni mense martio persolvere libras suorum denariorum L, et totidem libras piperis et unum pallium. *Ibid.*

2. Le 30 juillet 1178, il se fit couronner roi d'Arles dans la cathédrale de cette ville. (D. Vaissette, t. III, preuves, p. 45.)

3. *Ep. Alexandr. III*, ap. Labbæum, t. X, p. 1370. — *Vita Alexandr.*, p. 175.

Frédéric Barberousse était âgé de cinquante-six ans lorsqu'il signa la paix de Venise. Désabusé des projets de conquêtes qui avaient occupé son âge mûr, il voulait consacrer sa vieillesse à affermir la fortune de sa famille, à fixer la couronne impériale dans la maison de Hohenstaufen. De son mariage avec Béatrix de Bourgogne, il avait eu cinq fils et deux filles [1]. Henri, l'aîné de tous, alors âgé de douze ans, avait été proclamé roi des Romains en 1169. Le second, nommé Frédéric, avait reçu en même temps l'investiture du duché de Souabe : les trois derniers ne jouissaient d'aucun apanage ; Philippe, le plus jeune, comptait à peine un an ; on le destinait au sacerdoce.

Mais l'empereur ne pouvait venir à bout de ses desseins sans le concours des princes de l'empire. La rivalité, la jalousie et l'ambition étaient autant de causes de discorde entre ces seigneurs presque indépendants du chef féodal de leur choix ; une telle situation, en rendant difficile la réunion des esprits, obligeait Frédéric à garder avec eux de grands ménagements. Toutefois, son adresse et sa libéralité envers ceux qui le servaient, lui avaient acquis dans les diètes beaucoup d'autorité. Il profita de ses avantages pour faire régler l'ordre de succession au pouvoir suprême, et pour abaisser ceux de ses ennemis dont il redoutait la trop grande puissance. Le plus dangereux était Henri le Lion, ce parent, cet ancien ami qui, après l'avoir abandonné dans le péril, était devenu son ennemi capital. Nous allons avoir la guerre, dit Henri à ses barons lorsqu'il apprit le résultat des conférences de Venise. Ajourné à comparaître devant la diète germanique, pour se justifier d'actes d'hostilités contre des évêques saxons et westphaliens, il refusa de se présenter. On le mit au ban de l'empire, ce qui entraînait la perte de ses États [2]. Bernard, comte d'Anhalt, eut le duché de Saxe ; Othon de Witelsbach, comte palatin, la Bavière ; les évêques reprirent leurs biens. Vainement Henri le Lion voulut tenir tête à l'orage : acca-

1. *Henri*, roi des Romains, né en 1165 ; — *Frédéric*, né vers l'an 1167, duc de Souabe en 1169 ; — *Conrad ;* — *Othon ;* — *Philippe*, né vers 1177. — *Sophie*, mariée au marquis de Misme ; — *Béatrix*, abbesse de Quitisbourg.

2. 15 januar. 1180. — Ottonis de S. Blasio chron., ap. Boehmer, *Fontes*, t. III, p. 616.

blé par des forces supérieures, il se vit réduit à demander grâce aux genoux du monarque qu'il avait bravé : Tu es l'unique auteur de ta ruine, s'écria Frédéric fortement ému de la misère de son parent. Cédant bientôt au sentiment de générosité qui était dans son cœur, il rendit à Henri, de l'aveu de la diète, ses biens propres. Mais, afin de prévenir de nouveaux complots, il le condamna à un exil de sept années, que l'intercession du pape fit réduire à trois ans[1]. Henri se retira près du roi d'Angleterre, dont il était le gendre.

Pendant les six années de la trêve avec les Lombards, l'Italie eut un peu de repos. Tortone[2] et plusieurs autres communes accommodèrent leur différend avec l'empereur. Les Alexandrins qui craignaient que le ressentiment de ce prince n'éclatât quelque jour contre eux, s'humilièrent pour rentrer en grâce. Au mépris de leur ancien accord avec le pape, la ville quitta son nom et prit celui de Césarée. Hommes, femmes, enfants en sortirent, pour y être ensuite ramenés comme dans une nouvelle patrie par un officier impérial. La nomination de leurs consuls et en général les priviléges dont jouissaient les cités gibelines furent maintenus[3].

Comme le terme de la trêve, fixé au 17 septembre 1183, approchait, les recteurs de l'une et de l'autre faction furent convoqués à Plaisance pour travailler, de concert avec quatre ministres impériaux, à la pacification de la Péninsule. Le 1er mai 1183, ils arrêtèrent les bases d'un accord[4], et le 25 juin suivant, dans une cour solennelle tenue à Constance par l'empereur, les droits du souverain et ceux dont la possession était désormais acquise aux communes italiennes, furent définitivement réglés par un acte authentique, dont voici les principales dispositions[5]:

« Nous, Fréderic, empereur, conjointement avec notre cher « fils Henri, roi des Romains, nous concédons à perpétuité par « les présentes, aux villes, aux pays et aux hommes de l'associa-

1. Arnoldus Lubecensis, L. II, c. 11. — Albert. Stadensis., p. 197.
2. Terdona, 4 febr. 1183. — *Antich. Ital.*, t. IV, p. 290.
3. Sigonius, L. XIV, p. 310.
4. Colloquium Placentiæ, *Antiquitates. Ital.* t. IV, p. 292.
5. Pax Constantiæ 7 kal. julii 1183, ap. Pertz, t. IV, p. 175.

« tion, les libertés et franchises qui sont légalement établies,
« tant dans l'enceinte des murs qu'au dehors, ce qui comprend :
« le *Fodrum*, les bois, les pâturages, les cours d'eau, les ponts
« et les moulins, le droit d'élever des fortifications, la juridiction
« pour les causes civiles et criminelles ; notre volonté étant que
« les villes continuent à jouir de ces priviléges comme elles l'ont
« fait jusqu'à ce jour.

« En cas de discussion, relativement aux droits régaliens, nous
« voulons qu'après une enquête exacte, l'évêque, assisté de pru-
« d'hommes choisis parmi les habitants du diocèse et désinté-
« ressés dans les questions en litige, statue définitivement. S'il
« arrivait qu'on ne pût s'entendre sur les réclamations, que
« chaque ville ait le droit de racheter les redevances, objet du
« différend, moyennant un cens de deux mille marcs, réductible
« suivant les circonstances. »

Indépendamment de ces stipulations, toutes à l'avantage des communes, l'empereur leur reconnaissait le droit d'armer des milices, de conserver leurs anciennes confédérations [1], d'en former de nouvelles et d'élire leurs magistrats. Toutes sentences et confiscations prononcées pour cause de révolte étaient annulées.

Les prérogatives qui restaient à la couronne, après tant de concessions, ne rappelaient guère cette autorité sans limites attribuée par la diète de Roncaglia au prétendu successeur des Antonins : les membres de chaque commune, de quinze ans à soixante-dix, devaient au souverain le serment de fidélité qu'ils renouvelaient au bout de six ans [2]. Ils promettaient de maintenir les droits impériaux et de les défendre contre les hommes qui ne feraient pas partie de l'association. Avant que les consuls ou podestats librement élus par le peuple entrassent en charge, l'empereur leur donnait gratuitement l'investiture. L'appel des causes civiles qui excédaient 25 livres impériales lui était réservé, et comme il ne pouvait entendre lui-même toutes les causes, ni obliger les plaideurs à le suivre dans ses voyages, il instituait des juges qui devaient prononcer leurs arrêts dans le délai de deux

1. Societatem quam nunc habent tenere et quoties voluerunt renovare eis liceat. (*Acta*, *etc.*)

2. Le serment est rapporté par Muratori : *Antiquitates Ital.*, t. IV, p. 317.

mois, en se conformant aux lois et aux coutumes de chaque localité. Quand le roi des Romains se rendait à Rome pour recevoir la couronne des mains du pape, ou qu'il séjournait en Lombardie, il avait droit aux régales, dites impériales, telles que les vivres pour lui et les siens, la mise en état des ponts et des routes; mais il promettait de ne pas grever les villes par un séjour trop prolongé. Frédéric, naturellement noble et magnanime, avait pris l'engagement d'oublier les anciennes injures, et de maintenir loyalement les clauses du traité. Il ne chercha point à éluder ses promesses, à cacher, sous des dehors hypocrites, des projets de despotisme et d'oppression. Les républiques italiennes n'eurent donc pas à regretter de s'être fiées à lui. Leur état politique, si longtemps contesté, fut légalement établi. Elles devinrent membres de l'empire, et une communauté de devoirs, de droits et d'indépendance exista, en principe du moins, entre elles et les feudataires impériaux.

A cette même diète de Constance, l'empereur reçut, en présence des princes allemands, le serment de foi et hommage que les consuls et les podestats lombards firent au nom de leurs communes; puis il remit à chacun d'eux un drapeau en signe d'investiture. La paix intérieure paraissait affermie des deux côtés des Alpes, et pour en célébrer l'heureux retour, Frédéric projetait de réunir, dans une cour plénière, le clergé et la noblesse de ses vastes Etats. Il avait dessein de conférer dans cette solennité, la ceinture militaire à Henri, roi des Romains, et à son second fils Frédéric, duc de Souabe. Il voulait aussi associer au pouvoir suprême le premier de ces jeunes princes, et le présenter aux grands de l'empire comme son successeur, en attendant qu'il pût le faire couronner par le souverain pontife.

Dans certaines occasions, telles que l'admission d'un membre de la famille impériale dans l'ordre de chevalerie, son mariage ou son élection à la dignité de roi des Romains, les empereurs tenaient de grandes cours plénières pour lesquelles ils choisissaient une des principales fêtes de l'Eglise, Noel, Pâques ou la Pentecote[1]. Quand le jour en était fixé, on l'annonçait dans les

1. Ducange, sur les Cours plénières, *Mém. de Joinville*, t. II, *Dissert.* 5.

villes, dans les manoirs de l'empire et jusque dans les pays étrangers avec lesquels on était en paix. Non-seulement les lois féodales obligeaient tout feudataire à assister aux fêtes de son suzerain, mais les plus puissants seigneurs y remplissaient certains devoirs de vasselage près de la personne du monarque, et le servaient en qualité d'échansons, d'écuyers, de maréchaux [1]. On considérait ces fonctions comme de grandes prérogatives; elles étaient mentionnées dans les chartes d'investiture des fiefs.

La cour plénière, tenue à Mayence le jour de la Pentecôte, 20 mai 1184, attira de toutes les parties de l'Allemagne, de l'Italie et des Etats voisins un immense concours de monde. Nobles et ecclésiastiques rivalisèrent de magnificence pour plaire à l'empereur [2]. Suivant une ancienne chronique, quarante mille chevaliers assistèrent à cette fête et furent traités splendidement par ce prince [3]. Comme la vieille cité de Mayence, aux rues étroites et tortueuses, n'aurait pu contenir une telle multitude, le camp impérial fut établi dans une belle plaine près du Rhin. On y bâtit en bois une église et un palais qui furent environnés de tentes pour les officiers et les gens de service. C'était une nouvelle ville à la fois spacieuse et ornée de tout ce que le luxe avait de somptueux vers la fin du XIIe siècle. La foule se pressait dans sa vaste enceinte, et contemplait avec admiration les immenses approvisionnements destinés aux tables impériales. Sans cesse des barques chargées de vin et de comestibles remontaient ou descendaient le fleuve, apportant les redevances des vassaux et les contributions en nature imposées aux villes pour la tenue de la cour [4]; le sentiment général était que jamais fête si brillante n'avait été vue en Allemagne [5].

Le jour de la Pentecôte, la vallée du Rhin offrit un magnifique spectacle. Les grands officiers s'étaient parés de riches livrées dont la distribution leur avait été faite suivant le droit de cha-

1. Officium dapiferi, seu pincernæ, camerarii, seu mareschalci, non nisi reges vel duces aut marchiones administrabant. (Arnold. Lubecensis, p. 319.)

2. Imperatori certatim placere volentium. (*Ibid.*)

3. Anonymus Saxonis, ap. Meneken, t. III. p. 112.

4. Ducange, loc. cit.

5. Godefrid. monach., ed Boehmer, p. 452.

cun d'eux [1]. Nonobstant la défense renouvelée par plusieurs conciles [2], il y eut des jeux militaires et même un tournoi dans lequel le vieil empereur voulut rompre une lance. Indépendamment des largesses et des distributions qu'il était d'usage de faire au peuple pendant le festin impérial, des meinsingers, des jongleurs et des bateleurs avaient été appelés pour divertir la foule par leurs chants et par des scènes plaisantes. Partout c'étaient des joueurs de naccaires [3], de cornets, de vielles, de guiternes moresques et d'autres instruments. Le cortége impérial sortit du palais pour se rendre à la nouvelle église, où un nombreux clergé l'attendait. Là, en présence des princes de l'empire, laïques et ecclésiastiques, l'archevêque de Cologne, auquel le droit de sacrer les rois de Germanie appartenait, posa la couronne sur la tête de l'empereur, ce qui se renouvelait à chaque grande solennité; puis il couronna l'impératrice et le roi des Romains [4]; le jeune prince prit place à côté de son père, comme associé au trône et légitime successeur du souverain pouvoir, bien qu'il lui manquât une consécration plus solennelle pour la confirmation de ce droit suprême.

Le roi Henri et son frère Fréderic, duc de Souabe, furent admis dans l'ordre de chevalerie avec le cérémonial d'usage. Ils se confessèrent; l'archevêque de Cologne leur donna la bénédiction en présence de toute la cour; puis ils passèrent la veille des armes en prières au pied de l'autel, et quittèrent enfin l'armure de simple écuyer pour l'épée, la cotte de mailles, le heaume et les éperons d'or des chevaliers. Tous deux s'assirent au banquet impérial; mais il leur était interdit de manger, de rire ou même de lever les yeux : la règle imposant à tout récipiendaire l'obligation de se tenir à table avec non moins de modestie qu'une nouvelle mariée. Après s'être soumis à ces épreuves,

1. Livrées, *liberata*, se disait des vêtements que le souverain faisait donner aux grands de l'État et à ses officiers lorsqu'il tenait des cours plénières. (Ducange.)

2. Detestabiles autem illas nundinas vel ferias, in quibus milites ex condicto convenire solent, unde mortes hominum et animarum pericula sæpe proveniunt, omnimodo fieri interdicimus. (Concil. Latran., ann. 1139, can. 14.)

3. Espèce de tambour en usage dans la cavalerie allemande.

4. Arnold. Lubecensis, p. 320.

les fils de l'empereur, reçus dans la noble profession de la guerre, jouirent de toutes les prérogatives des anciens chevaliers.

Quatre jours durant, il y eut des jeux et des repas splendides où l'empereur et le roi des Romains, servis par les grands dignitaires de la couronne, mangèrent en public. Un soleil radieux avait favorisé les réjouissances, quand le cinquième jour, vers le soir, l'horizon se couvrit de nuages, le tonnerre gronda, le ciel parut en feu; des tourbillons de vent renversèrent le palais, l'église et bouleversèrent le camp. On retira quinze cadavres des décombres. La consternation fut générale; certains esprits frappés crurent voir dans ce malheur imprévu un avertissement de la Providence, présage de quelque désastre prochain. Frédéric fit cesser les fêtes, distribua de riches présents et congédia la cour. Comme l'impératrice, âgée de moins de cinquante ans, tomba malade et mourut à Spire le 15 novembre 1185, moins de dix-huit mois après l'assemblée solennelle de Mayence, les mêmes frayeurs reparurent; on crut que la colère de Dieu allait s'appesantir sur la maison de Hohenstaufen, et que cette mort prématurée n'était que le prélude d'autres événements sinistres [1].

Au mois de septembre de cette année, 1184, l'empereur, après avoir confié le gouvernement de l'Allemagne au roi des Romains, se rendit en Italie, où de grands intérêts réclamaient sa présence. Il s'agissait de négociations importantes, non-seulement avec le souverain pontife et les villes lombardes, mais principalement avec le roi de Sicile. Depuis un siècle et demi, les empereurs faisaient d'inutiles efforts pour réunir l'Italie méridionale à l'empire. On n'a pas oublié que les prédécesseurs de Frédéric avaient tenté vainement de s'établir au delà de Garigliano; que ce prince lui-même n'avait pu franchir les frontières du royaume, et que sa situation critique à l'issue des guerres de Lombardie lui avait fait abandonner presque entièrement la pensée d'une si brillante conquête. Une conjoncture favorable vint ranimer ses espérances. La maison d'Hauteville, qui régnait à Palerme, semblait devoir bientôt s'éteindre. Guillaume II, le

1. Arnold. Lubec., p. 323. — Otton de S. Blas. chron., c. 26, p. 607.

dernier descendant mâle de cette vaillante race, était marié depuis huit ans à Jeanne, fille de Henri II, roi d'Angleterre, et n'avait pas d'enfants. Il ne restait de la maison royale qu'une princesse déjà âgée de trente et un ans, nommée Constance, et tante de Guillaume, auquel elle pouvait être appelée à succéder. Comme aucune loi ne rendait les femmes inhabiles à monter sur le trône de Sicile, les droits de Constance, surtout s'ils étaient validés par le choix du roi, ne semblaient pas de nature à être contestés. Malgré la grande disproportion d'âge qu'il y avait entre cette princesse et le roi des Romains, l'empereur désirait assurer à son fils cette riche alliance, et déjà des agents avaient été envoyés à Palerme pour sonder l'esprit de Guillaume. Mais on gardait le plus profond secret sur cette négociation, qu'il fallait cacher au souverain pontife, personnellement intéressé à en empêcher la réussite.

Alexandre III était mort à Civita Castellana en 1181, laissant un nom vénéré des Italiens. Son successeur, Luce III, élu et sacré hors de Rome, était, pour cela même, brouillé avec les Romains, qui lui refusaient l'entrée de leur ville. Luce désirait s'aboucher avec le chef de l'empire, tant pour réclamer son appui, que pour régler certaines prétentions litigieuses. A cet effet, il se rendit à Vérone, où Frédéric alla le trouver; ils eurent ensemble de longues conférences dont l'unique résultat fut d'embrouiller de nouveau les affaires [1]. L'empereur demandait que le traité de Venise fût exécuté en tous points, et, pour y décider le pape, il offrait de lui abandonner la dixième partie des revenus de l'empire en Italie et la neuvième aux cardinaux [2]. De son côté, Luce exigeait que plusieurs clauses de cet acte fussent modifiées. La discussion s'établit d'abord sur des points qui ne touchaient que légèrement aux principaux intérêts des parties, comme la pacification du diocèse de Trèves, où deux prélats élus en même temps se disputaient le siége archiépiscopal. Mais deux questions effaçaient toutes les autres; la restitution au saint-siége des biens de la comtesse Mathilde, et le couronnement de Henri par

1. Arnold. Lubecensis., p. 325.

2. *Ep. Frid. Ænobarb.*, in *Provinc. eccl. rom.* Manuscrit de la grande Bibl. de Paris, *Catal.*, nº 212, fº 90.

le chef de l'Église; cérémonie commandée par l'opinion, et avant laquelle le roi des Romains n'avait pas droit au titre d'empereur, quoique son père l'eût associé à l'empire.

Remarquons ici que l'article 22 du traité de Venise, obligeant Alexandre III ou ses successeurs à sacrer le fils de Frédéric, Luce III ne pouvait, sans violer les conditions de la paix, rejeter cette juste demande. Quant aux terres de Mathilde, restées depuis près de quatre-vingts ans sous l'autorité des officiers impériaux, on sait qu'il avait été convenu en 1177 que l'empereur en conserverait l'usufruit pendant quinze ans, c'est-à-dire jusqu'en 1192. Mais le souverain pontife protestait contre cette clause et refusait absolument, s'il n'en obtenait la résiliation immédiate, de couronner le roi des Romains. On ne put se mettre d'accord [1], Frédéric ne voulant pas sacrifier l'intérêt de l'État à celui de sa famille, et le pape s'obstinant à ne rien retrancher de ses réclamations. Comme il était impossible, objectait Luce, de reconnaître tout à la fois deux empereurs, sans exposer l'empire à de grands périls, Frédéric devait descendre du trône s'il voulait y faire monter son fils [2]. La mort du pontife n'amena aucun changement aux prétentions de l'Église romaine. Luce III finit ses jours à Vérone, le 24 novembre 1185, et dès le lendemain, les cardinaux réunirent leurs votes sur Lambert Crivelli, archevêque de Milan, qui prit le nom d'Urbain III. C'était la seconde fois qu'un pape était proclamé sans la participation du clergé et du peuple de Rome. L'exil de la cour pontificale servit de prétexte pour abandonner des formes démocratiques sanctionnées par le temps. Le sacré collége s'attribua dès lors le droit exclusif d'élire le chef de l'Eglise, en établissant pour règle fondamentale, que dans les scrutins les deux tiers des suffrages formeraient la majorité légale.

Le nouveau pontife se montra moins disposé encore que son

1. Les partisans de l'empereur faisaient ce jeu de mots sur le nom de Lucius, qui signifie *brochet* :

Lucius est piscis et rex tyrannus aquarum,
A quo discordat Lucius iste parum.

(*Chron. de rebus in Italia gestis*, p. 138.)

2. Dicebat apostol. non posse simul duos imperat. regnare, nec filium imperialibus insigniri, nisi ea ipse prius deposuisset. Arnold. Lubec., L. III, c. 10.)

prédécesseur à couronner le roi des Romains. Il résista aux plus vives instances, il déjoua les intrigues, et lassa enfin la patience du vieil empereur, qui déjà avait quitté Vérone très-mécontent des exigences du pape, et fermement résolu à ne céder sur aucun point. Frédéric parcourait la Lombardie, s'efforçant de cimenter son alliance avec les républiques de la Ligue, dont tant de fois il avait éprouvé à ses dépens la constance et le courage. Pressé par la raison d'Etat, il se pliait à cette politique souvent nécessaire, qui consiste à ménager d'anciens ennemis, sauf à mécontenter ses amis les plus fidèles. Non-seulement Frédéric gagna l'affection des villes de la marche Véronaise, de manière à n'avoir de ce côté rien à craindre des entreprises d'Urbain III, mais il s'attacha plus étroitement les Milanais. Comme toujours, la couronne paya cet accord par l'abandon de quelque prérogative. Entre autres concessions, Milan obtint, moyennant le cens de 300 livres, les régales établies sur son diocèse et sur quelques comtés voisins, à l'exception du droit de prestation appelé *paratico*, pour le couronnement de Henri et de ses successeurs. Frédéric se mit à la tête d'une armée fournie par les Guelfes, et malgré la résistance des Crémonais, il fit rebâtir Crème qu'il donna à Milan [1]. Cette grande commune, si longtemps en guerre avec l'empereur, en obtint la promesse d'une protection efficace contre les Pavesans eux-mêmes. De son côté, elle s'obligea à soutenir chaudement ses intérêts en Italie, à lui faciliter le recouvrement des régales, que le traité de Constance avait attribuées au chef de l'empire, et enfin à l'aider de tout son pouvoir à rester en possession des biens de Mathilde. Partout où ce prince séjourna, de grands honneurs lui furent rendus. Comme il se montrait doux et affable, qu'il manifestait l'intention d'exécuter loyalement les conditions de la paix, les guelfes lombards, confiants dans ses promesses, ne troublèrent plus son règne par de nouvelles insurrections.

Pendant que ces choses se passaient dans le nord de l'Italie, les négociations commencées à Palerme, se poursuivaient secrètement. On peut conjecturer toutefois que le Pape finit par en

1. Giulini, *Memorie spettanti alla storia di Milano*, t. VII, p. 16.

être instruit, et qu'il ne négligea aucun moyen d'en empêcher la conclusion. C'était pour le siége apostolique une question capitale, et on n'a pas oublié que dès le temps de Grégoire VII, lors de la querelle des investitures ecclésiastiques, l'alliance normande avait fait la force des papes contre les empereurs allemands. La cour pontificale, menacée dans sa puissance temporelle, par un projet d'union dont l'accomplissement pouvait avoir pour elle les suites les plus funestes, dut prendre vivement l'alarme, au premier indice de ces négociations Nous la verrons, quand elle les aura pénétrées entièrement, risquer le tout pour le tout, plutôt que de permettre qu'on fît du royaume de Sicile une province de l'empire. Ce sera désormais la règle fondamentale d'une politique dont les successeurs d'Urbain III s'écarteront rarement, et à laquelle ils ne renonceront jamais. Telle est la lutte qui va s'engager. Elle durera quatre-vingt trois ans avec une violence toujours croissante, pour ne s'éteindre que sur un échafaud, dans le sang du dernier rejeton de l'empereur Frédéric.

IV

MARIAGE DE HENRI VI, FILS DE L'EMPEREUR. — TROISIÈME CROISADE

1185 — 1190

Sous Guillaume II et principalement depuis le traité de Venise, en 1177, le royaume de Sicile jouissait d'une paix intérieure et d'une prospérité que le reste de l'Europe ne connaissait pas. Ce prince, faible de caractère, maladif et ami du repos, était monté sur le trône à la suite de longues guerres et de discordes intestines, lorsque les Normands, n'ayant plus rien à conquérir en Italie, perdaient l'humeur guerrière des compagnons de Guiscard. Un siècle plus tôt, son règne pacifique n'eût produit que des troubles ; mais comme il vint après celui de Guillaume *le Mauvais*, le peuple, dont les cris d'amour cachent presque toujours la haine de quelqu'un, se plut à opposer le fils au père, et appela Guillaume II, *le Bon roi*. Son nom était donc très-populaire en Sicile, justice souvent refusée à d'excellents princes, et que les seules vertus de Guillaume II ne lui eussent peut-être pas fait obtenir. Vainement on chercherait dans les récits contemporains de longs détails sur ces heureuses années [1], qui n'ont obtenu que le silence de l'histoire, mais dont le peuple a longtemps gardé le souvenir. On sait seulement que durant le règne de Guillaume II, la nation n'était pas surchargée de taxes comme elle le fut depuis, et que les impôts, limités à des tarifs de douane et à des droits sur les objets de consommation, suffisaient pour les dépenses ordinaires de l'État. Les Musulmans eux-mêmes chérissaient ce bon prince. « Nul roi nazaréen, dit un voyageur arabe, « alors en Sicile, n'est plus doux dans son gouvernement, et ne « jouit de plus de délices et de plus de biens. On raconte qu'il

1. Richard de San Germano décrit très-succinctement le bonheur des peuples sous Guillaume II. (P. 969.)

« lit et écrit l'arabe, qu'il est plein de tolérance, et qu'il permet « à chacun de pratiquer sa religion. Puisse Dieu accorder aux « vrais croyants la prolongation de cette vie en parfaite santé[1]. » Depuis la réunion de l'île de Sicile à la Pouille, en 1127, il n'existait dans l'Italie méridionale aucun de ces grands fiefs qui, au nord des Alpes, donnaient à certains seigneurs une puissance égale à celle du souverain. Les barons, quoique assez turbulents, étaient plus dépendants qu'ailleurs de l'autorité royale, et les emplois publics, essentiellement amovibles, n'étaient point réservés à de hautes positions sociales. Nobles et gens de basse condition, nationaux et étrangers, chrétiens et musulmans du pays, tous, pourvu qu'ils fussent de condition libre, et qu'ils eussent une capacité reconnue, pouvaient parvenir aux premières dignités. Non-seulement les choses se passaient ainsi sous Guillaume II[2], mais il en avait été de même sous son aïeul Roger, le plus ferme des rois normands, celui auquel le royaume devait sa constitution. La nombreuse hiérarchie des fonctionnaires publics avait donc en Sicile plus de force qu'ailleurs, et la royauté trouvait en elle une puissance d'action à laquelle le pays dut en partie le développement de sa prospérité. Palerme, la ville principale de l'île par son étendue et sa population, était florissante; les richesses y abondaient. Le goût du luxe, des arts et des monuments commençait à se répandre jusque dans les provinces. Le commerce et la navigation prenaient un grand essor; plusieurs cités maritimes avaient des comptoirs dans le pays des Grecs et des Sarrasins. On marchait trop rapidemeut, peut-être, dans une voie de prospérité matérielle qui devait en peu de temps amollir les mœurs et qui pouvait conduire à l'affaiblissement de l'État. Mais, jusqu'à ce jour, le gouvernement, respecté par les autres nations, aimé de la bourgeoisie, qu'il protégeait, avait su contenir dans le devoir les nobles, si remuants sous Guillaume Ier. Les routes devenaient sûres depuis que des magistrats responsables donnaient la chasse aux malfaiteurs[3]. Le roi publiait peu de lois

1. Voyage de Mohammed-Ebn-Djobair en 585 (1184-1185), traduit par M. Amari. (*Revue asiatique*, décembre 1845.)

2. Hug. Falcandi, *Historia Sicula*, ap. Murat., t. VII, p. 260.

3. Romuald. Salernit, p. 242 et 243. — Anonym. Cassin., p. 70.

nouvelles, mais il tenait la main à ce que celles de ses prédécesseurs ne fussent point enfreintes.

Guillaume II, roi à douze ans, n'en avait pas alors plus de trente-deux. Comme sa santé était mauvaise et que la stérilité de la reine lui laissait peu d'espoir d'avoir des enfants, la nation désirait que la succession royale fût incessamment réglée, afin de prévenir les troubles qui pouvaient survenir si ce prince mourait avant d'avoir institué un héritier.

Constance, que sa naissance appelait au trône, fut alors désignée par Guillaume pour régner après lui. Cette princesse, fille du roi Roger I[er], était née en 1154, peu de mois après la mort de son père[1]. Nourrie dès le berceau dans le palais royal, au milieu des plaisirs et de l'opulence de la cour[2], on lui avait donné une éducation digne de son rang; mais elle était restée étrangère aux affaires politiques, auxquelles son nom ne se trouve point mêlé. Dès qu'elle eut été déclarée héritière présomptive de la couronne, elle se vit entourée d'hommages, on rechercha sa main jusqu'alors négligée. Du mariage qu'elle devait faire allaient dépendre les destinées futures du royaume de Sicile.

Henri VI, roi des Romains, se mit le premier sur les rangs, et on sait déjà que des agents secrets travaillaient à lui gagner les esprits à la cour de Palerme. Ce prince, encore dans l'adolescence, ne se laissait point emporter aux passions de la jeunesse; l'ambition qui le dominait fermait son cœur à de nobles sentiments. Constance était plus âgée que lui de près de douze ans; mais si cette union disproportionnée ne lui promettait pas le bonheur, la possession des États siciliens qu'elle lui assurait, devait un jour lui donner en Italie une puissance irrésistible. Il reprendrait alors les projets abandonnés par son père. Le parti guelfe, s'il osait en venir aux armes soit au nord, soit au sud des

1. Posthuma, post patrem materno ventre relicta,
Jamque tricennalis tempore virgo fuit.
(Godfr. Viterb., ap. Murat., t. VII, p. 462.)

2. Rich. de S.-Germ., p. 969. Plusieurs historiens des temps postérieurs ont prétendu que Constance avait été religieuse, et qu'elle était sortie de son couvent pour épouser Henri. Mais Falcandus, seul historien alors vivant, écrit : *Constantia primis a cunabulis in deliciarum tuarum affluentia diutius educata, tuisque institutis doctrinis, et moribus informata, tandem opibus tuis barbaros ditatura discessit.* P. 251.

Alpes, ne pourrait lui résister. Enfin le pape, en perdant l'alliance de la Sicile, deviendrait d'autant moins redoutable, que ses possessions, enclavées dans l'empire, se trouvaient sans contact avec les autres États chrétiens. Frédéric Barberousse, pressé de conclure un mariage qui allait terminer pacifiquement une entreprise où la force avait échoué, envoya à Palerme une ambassade solennelle qu'il chargea de demander pour son fils la main de Constance. Cette importante nouvelle se répandit avec rapidité en Italie, et fit sur les esprits une vive impression.

Guillaume apprit avec joie les intentions de l'empereur. Non-seulement l'alliance qu'on lui proposait flattait son orgueil, mais il la croyait avantageuse à ses sujets, parce qu'elle devait sceller une paix durable avec l'empire, en même temps qu'elle placerait sur les marches du trône un prince assez puissant pour le garantir de toute agression.

Malheureusement le conseil du roi était troublé par la rivalité de deux ministres en crédit qui se disputaient le pouvoir. L'un, Walter Ophamille, anglais de nation, s'était élevé, de la plus humble fortune au siége archiépiscopal de Palerme et à la dignité de grand chancelier, après avoir été simple chanoine, doyen du chapitre d'Agrigente, puis précepteur de Guillaume, sur l'esprit duquel il conservait une grande influence. L'autre, nommé Matthieu, était né à Salerne, de parents obscurs [1]. Simple notaire ou greffier de la chancellerie, sous Guillaume le Mauvais, Matthieu s'était fait remarquer de ce prince, qui, après l'avoir éprouvé dans plusieurs affaires importantes, lui confia de hauts emplois. Matthieu avait fait partie du conseil de régence durant la minorité de Guillaume II, et plus tard ce prince lui avait donné le poste éminent de vice-chancelier. C'était un homme adroit à manier les esprits, d'une élocution facile, instruit pour le temps où il vivait. Il eût obtenu dans le conseil une prépondérance incontestée, sans l'opposition de son adversaire, qui était plus intimement admis dans l'intérieur du palais [2]. Matthieu était vieux, débile et perdu de goutte. Pour soulager son mal, ses ennemis

1. Romuald. Salern., p. 209.

2. Richardi de S.-Germ. Chron., p. 969.

prétendaient qu'il faisait usage de bains de sang humain, pour lesquels on égorgeait des enfants et des esclaves[1]. Ces deux ministres, jaloux l'un de l'autre, ne pouvaient s'accorder. L'archevêque ne pardonnait pas au vice-chancelier d'avoir conseillé au roi Guillaume de détacher de l'église de Palerme la riche abbaye de Morreale, construite à grands frais (1177) pour renfermer les tombeaux des rois[2]. Non-seulement l'abbé de Morreale était devenu archevêque par la protection de Matthieu, mais on lui avait formé un diocèse aux dépens de celui de Palerme[3]. La mission des ambassadeurs impériaux fournit à Walter l'occasion de se venger de son ennemi. Comme les avis étaient partagés dans le conseil, sur l'alliance projetée, Matthieu soutint que la prospérité de l'Etat, l'honneur de la nation, son existence indépendante s'opposaient à ce qu'on fît passer la couronne à une femme qui la porterait en dot à un étranger. Sa parole puissante, la force de ses arguments entraînèrent la pluralité des suffrages. C'était plus qu'il n'en fallait pour jeter Walter dans les rangs opposés. L'espoir de perdre son ennemi lorsque le roi des Romains régnerait en Sicile, décida le prélat à épouser avec chaleur les intérêts de ce prince. Guillaume l'écouta avec une faveur marquée. Vainement alors le vice-chancelier invoqua l'opinion publique et prédit un avenir malheureux pour le royaume si ce mariage s'accomplissait. « Le fils de l'empereur, disait-il, est un vaillant « guerrier, mais bien différent de son père, il n'est ni affable, « ni bienveillant pour les peuples. La Sicile doit son indépen« dance à la valeur des Normands qui l'ont affranchie d'un joug « odieux : est-elle donc destinée à tomber en pleine paix au « pouvoir des barbares, à passer des mains du souverain qu'elle « aime, dans celles d'un prince allemand qu'elle redoute déjà ? » Ces paroles ne firent aucune impression sur l'esprit de Guillaume, qui montra dans cette occasion une volonté énergique, devant

1. Une peinture du manuscrit original et contemporain de Pierre d'Eboli, qui est à la bibliothèque de Berne, représente Matthieu, les pieds dans une terrine, tandis qu'un serviteur coupe la tête d'un nègre, dont le sang arrose les jambes du chancelier. (F° 33.)

2. Son revenu était alors de 10,000 tari. (*Ep. Inn. III*, ap. Brequigny, Lib. VI, n° 93, t. I, p. 303.)

3. (9 febr. 1182.) *Bull. Lucii III*, ap. Pirrum, Sicilia sacra., t. I, p. 458.

laquelle toute opposition dut fléchir. Trompé par de perfides conseils, il s'aveugla sur le danger d'appeler au trône un prince totalement étranger aux mœurs du pays, qui ne demeurerait point en Sicile et sous le sceptre duquel le royaume, déchu de sa splendeur, ne serait plus qu'une province annexée à l'empire allemand.

Comment un homme aussi habile que le vice-chancelier, certain de ne pouvoir priver Constance de la succession royale, n'essaya-t-il pas d'opposer à Henri, pour ce mariage, un concurrent pris en Sicile, parmi les nobles de race normande? Ne devait-il pas ainsi éveiller un sentiment de nationalité, auquel le monarque lui-même n'aurait pu résister que difficilement! Il y avait alors, au nombre des principaux feudataires, plusieurs descendants directs de Drogon, de Geoffroi et d'autres fils de Tancrède de Hauteville, tous parents de Guillaume, mais n'ayant pas le rang de prince du sang royal, parce que, le droit héréditaire, limité à la branche de Roger, ne remontait pas jusqu'à eux. Non-seulement un mariage de famille eût épargné aux Siciliens le malheur de passer sous une domination étrangère, mais en consolidant l'œuvre des Guiscard et des Roger, il eût continué la dynastie toute nationale des rois normands.

Faut-il croire que de telles considérations aient échappé à la sagacité de Matthieu? Les contemporains gardent à ce sujet un silence absolu. Ce qui est certain, c'est que le roi cédant aux instances de l'archevêque, accorda à Henri la main de Constance, et promit de lui donner une dot digne de l'héritière d'un grand royaume et de la femme d'un empereur. Ces négociations terminées, Constance quitta Palerme dans les premiers jours de la nouvelle année 1186 [1], accompagnée des principaux barons jusqu'à la frontière du royaume. Elle trouva à Rieti, petite ville à l'entrée de l'État romain, des officiers de l'empereur chargés de la recevoir. A sa suite, venaient plus de cent cinquante mulets portant de l'or, de l'argent et des bijoux précieux [2], des étoffes de soie, des fourrures de vair et d'hermine, qu'on achetait à un prix

1. L'année en Sicile commençait à Pâques; mais pour éviter toute confusion, nous la compterons du 1er janvier, suivant l'usage actuel, qui est aussi l'ancien usage romain.)

2. *Chron. Placentinum*, ap. Murat., t. XVI, p. 456.

exorbitant et qui étaient réservées pour les vêtements et les manteaux de parade des princes et de la haute noblesse. Le trésor, qu'on appelait la *Chambre royale*, avait pu subvenir à toutes ces dépenses sans appauvrir le pays, tant le bon roi Guillaume savait mettre d'ordre dans ses finances et d'économie dans sa maison.

Il y eut à Troja en Pouille, au commencement du printemps, une grande cour solennelle où furent appelés les possesseurs de fiefs. Le roi, toujours d'après les conseils de l'archevêque, exigea d'eux le serment de reconnaître Constance et Henri, roi des Romains, pour héritiers du royaume de Sicile, s'il venait lui-même à mourir sans enfants. Certains barons ne cédèrent qu'à regret aux vives instances de Guillaume, mais tous finirent par engager leur foi [1]. Matthieu lui-même, renonçant, en apparence du moins, à tout esprit d'opposition, ne fut pas des derniers à obéir aux ordres de son maître [2]. Le roi, satisfait d'avoir heureusement terminé cette affaire pour laquelle il avait craint de trouver plus d'obstacles, retourna à Palerme plein de l'espoir trompeur d'un heureux avenir.

En Lombardie, on se préparait à recevoir avec magnificence la fiancée du roi des Romains. Les magistrats de Milan avaient fait supplier l'empereur de célébrer dans leur ville le mariage de son fils, faveur qu'il n'avait eu garde de leur refuser. Frédéric voulait faire sacrer Henri pour le royaume d'Italie, et il ne pouvait se passer du concours des Milanais, qui faisaient garder dans Monza la couronne de fer des rois longobards [3]. Rappelons ici que cette cérémonie était une de celles auxquelles l'ancienne coutume obligeait les empereurs. En Allemagne et en Italie, le sacre était devenu le complément indispensable de l'élection ; en France il en tenait lieu.

Lors de la prise de Milan, en 1162, la cathédrale, l'une des

1. Omnes regni comites sacramentum præstiterunt. Rich. de S.-Germ., p. 970.

2. Jurat cum multis archi Mateus idem. Petri d'Ebulo carmen, etc., p. 7. Ce poète, de la fin du XII[e] siècle, offrit son poème à Henri VI en 1197. Le manuscrit original, orné d'un grand nombre de miniatures, existe à la bibl. de Berne.

3. La couronne dite de fer, se compose d'un cercle d'or de trois pouces de hauteur rehaussé de pierres précieuses, lequel recouvre un autre cercle en fer de quatre lignes de hauteur, qu'on dit fabriqué de l'un des clous qui servirent au crucifiement de J.-C.

plus belles de la Lombardie, avait été renversée par la chute du campanile, haut de cent cinquante brasses, dans lequel un corps de milices s'était fortifié. Huit ans plus tard, les dames milanaises donnèrent leurs parures pour la reconstruction de ce noble édifice. Mais les travaux, quoique continués sans interruption depuis quinze ans, n'étaient point assez avancés pour qu'on pût y célébrer le mariage et le sacre de Henri. La basilique de Saint-Ambroise, la plus ancienne des églises restées debout au milieu des ruines de la ville, servait de grenier public. On enleva le grain dont elle était encore remplie ; ses autels furent rétablis et parés avec soin pour cette double cérémonie. Déjà Milan, tout aussi vaste et non moins peuplé qu'avant sa destruction, pouvait loger les étrangers que la cour plénière devait y réunir; mais comme on était au cœur de l'hiver, le temps semblait mal choisi pour les fêtes brillantes qui se préparaient.

Une observation pourrait affaiblir à nos yeux la magnificence de ces solennités : c'est qu'au XIIe siècle, les cités italiennes d'entre les Alpes et le Tibre, n'étaient encore qu'un amas de maisons en bois, sans élégance, et meublées grossièrement. Les rues en étaient étroites, tortueuses, une boue épaisse les rendait presque impraticables pendant l'arrière-saison. Aucune ville de la haute Italie n'était pavée à cette époque, et cette importante amélioration depuis longtemps pratiquée en Sicile et introduite à Paris par le roi Philippe-Auguste six ans auparavant (1180), ne pénétra en Lombardie et en Toscane que vers le milieu du XIIIe siècle [1].

L'empereur avait fait inviter à la cour plénière les feudataires italiens, ceux du royaume de Sicile, les consuls et les podestats des républiques lombardes [2]. Chacun voulant y assister par devoir ou par plaisir, il y eut dans la ville une grande affluence. Les seuls bourgeois de Crémone, depuis longtemps attachés au parti gibelin, mais mécontents de la perte de Crème, que l'empereur venait de rendre au Milanais, n'envoyèrent pas de dépu-

1. On commença dans le XIIIe siècle à paver en briques quelques villes du nord et du centre de l'Italie : Florence en 1237 ; Bologne en 1241 ; Modène en 1262 ; Milan en 1264.

2. Otton. de S.-Blas. chron., p. 885.

tés. On remarqua leur absence, et comme ils donnèrent d'autres sujets de plainte, leur commune fut mise au ban de l'empire.

Vers la fin du mois de janvier, la princesse de Sicile fit à Milan son entrée solennelle. L'empereur et le roi des Romains allèrent à sa rencontre hors de la ville, et la conduisirent au palais impérial, voisin de la basilique de Saint-Ambroise. Le peuple s'était porté en foule sur son passage ; mais, cette fiancée sans jeunesse, ce mariage si mal assorti, ne pouvaient exciter un bien vif enthousiasme. Aussi les chroniqueurs gardent-ils à ce sujet un silence absolu.

Constance avait perdu l'éclat des jeunes années ; mais son teint était d'une grande blancheur, de beaux cheveux blonds ornaient son visage ; elle joignait à un extérieur agréable, des manières aisées et remplies de noblesse [1]. Son esprit cultivé lui donnait une supériorité réelle, bien propre à la dédommager des charmes fugitifs qu'elle n'avait plus.

Henri VI avait été nourri dans le goût des armes, de la chasse et des jeux chevaleresques. Quoique peu robuste et de petite taille, il était bien fait, et excellait dans les exercices du corps : en lui l'adresse suppléait à la force. Une barbe longue et rare, de grands cheveux bouclés à la mode du temps et d'un blond presque roux comme ceux des princes de sa famille, ombrageaient son visage maigre, peu coloré, mais plein d'expression. Ses yeux, qu'il tâchait de rendre bienveillants, lançaient des regards terribles quand la colère l'enflammait. Instruit, d'une élocution facile et d'une rare pénétration d'esprit [2] ; il parlait plusieurs langues. Dans les grandes négociations, quand ses paroles ne persuadaient pas, il savait appeler l'argent au secours de son éloquence ; mais ceux qu'il ne pouvait gagner ni d'une façon ni de l'autre, devenaient de sa part l'objet d'une haine implacable. Comme il était jeune, d'humeur entreprenante, et que son ambition ne connaissait pas de bornes,

1. Sponsa fuit speciosa nimis. (God. Viterb. *Panth.*, p. 462.) Un chroniqueur de la fin du siècle suivant, qui d'ailleurs ne mérite aucune confiance dit, au contraire : *Clauda fuit et in visu obliqua. Hist. anonym. Sicula*, ap. Murat., t. VIII, p. 778.)

2. Qui licet natura et litteratura super omnes coetaneos, sapientia et sensuum subtilitate videatur pollere. (Godefrid. Viterb., p. 467.)

on s'attendait, quand il serait le maître, à de grands événements.

Dès le temps des Longobards, l'archevêque de Milan jouissait de la prérogative de couronner les rois d'Italie. Mais Urbain III, titulaire de ce diocèse avant sa récente élévation à la papauté, s'opposait à l'élection d'un nouvel archevêque, croyant ainsi mettre obstacle au sacre de Henri. Vainement l'empereur le pressa d'officier lui-même, ou de désigner un prélat pour suppléer le métropolitain de Milan. Comme Urbain eût voulu à tout prix empêcher la réunion de l'Italie méridionale à l'empire, et qu'il voyait avec un profond chagrin Guillaume, le plus ancien allié du saint-siége, près de l'abandonner pour se jeter dans le parti de l'empereur, il se montrait inébranlable [1]. Heureusement, aucun membre de la famille impériale n'était frappé d'excommunication, ce qui permettait aux prélats appelés à Milan d'assister à la cérémonie et de participer aux saints mystères.

Le patriarche d'Aquilée, nommé Godefroy, prélat mondain et ambitieux, célébra le mariage de Henri et de Constance, au risque d'encourir la disgrâce du pape. Il les sacra pour le royaume d'Italie avec la couronne de fer, que les Milanais avaient fait venir de Monza, sous bonne escorte. Un évêque allemand couronna la nouvelle reine pour le royaume de Germanie, l'archevêque de Vienne pour celui d'Arles. Cette solennité eut lieu le lundi, 27 janvier 1186 [2], en présence de beaucoup de princes allemands, de barons siciliens, des consuls ou podestats lombards, de nobles étrangers et de feudataires des pays qui relevaient de l'empire.

L'empereur combla de présents les nobles et les villes d'Italie: aux uns il donna des fiefs, des investitures, de riches joyaux; aux autres, de nouveaux priviléges, à tous la promesse d'une paix durable. On avait construit en bois un immense édifice dans lequel les principaux seigneurs furent conviés à de splendides

1. Les chroniqueurs gibelins prétendent, au contraire, que le pape consentit au mariage de Henri et s'y fit représenter. — Rex H. Constanciam desponsavit, presentibus cardinalibus episcopo Ostiensi et Dom° Sufredo ad hoc delegatis a D° papa. (*Chron. de rebus in Ital. gestis*, p. 138.) Mais les faits postérieurs démentent cette assertion.

2. 6 kal. febr., nuptias gloriosas celebravit Mediolani. (Godfr. Viterb., p. 168.)

festins [1]. Pendant plusieurs jours il y eut dans le parc de Saint-Ambroise, des courses, des tournois, des jeux pour le peuple. Ces fêtes terminées, Frédéric congédia la cour et ne tarda guère à retourner en Allemagne, où d'importantes affaires le rappelaient. Le gouvernement de l'Italie fut laissé au roi Henri, avec ordre de resserrer de très-près le pape dans Vérone, tout en lui offrant la paix. Si elle était refusée, il devait se joindre aux milices romaines pour prendre possession des villes et des châteaux de l'Etat pontifical qui étaient restés fidèles au saint-siége.

Henri ne put conclure aucun accord. Indépendamment des terres de Mathilde, dont Urbain III exigeait la restitution immédiate, il protestait contre l'abus des décimes imposés arbitrairement par les laïques sur les biens du clergé. Il s'opposait à ce que le pouvoir séculier perçût, après le décès des évêques, le revenu des siéges épiscopaux jusqu'à l'élection des nouveaux titulaires. Mais, le redressement de ces griefs n'eût pas satisfait complétement le souverain pontife, blessé dans ses plus chers intérets par le mariage de Henri VI. La nouvelle de cette cérémonie célébrée à Milan avait allumé sa colère contre le patriarche d'Aquilée, coupable à ses yeux d'une usurpation de pouvoir digne de châtiment. Il frappa d'interdit ce prelat et jusqu'aux évêques qui l'avaient assisté [3]. L'empereur lui-même fut menacé d'excommunication s'il ne se hatait de faire droit aux demandes du chef de l'Eglise. Pour unique réponse, ce prince fit garder les passages des Alpes, afin d'empêcher toute communication entre la cour pontificale et l'Allemagne [4]. Henri conduisit beaucoup de troupes dans la vallée du Tibre, et se ligua avec les Romains contre le pape. Le reste de l'année et le printemps suivant furent employés à assaillir les forteresses de la campagne de Rome;

1. Otton de S.-Blas. chron., p. 885. Les fêtes terminées, l'édifice fut détruit et les matériaux abandonnés aux moines de S.-Ambroise, qui vendirent du bois pour 113 livres et 12 sols, somme considérable pour le temps, puisque la livre représentait alors 65 livres milanaises d'aujourd'hui. Les moines instituèrent une fête annuelle avec procession, pour le salut de l'empereur et de son fils. (Giulini, *Memorie sulla storia di Milano*, t. VII, p. 33 et seq.)

2. Otton. de S.-Blas. chron., ed. Boehmer, p. 608.

3. *Annal. Acquicinetensis monast.*, ap. Script. rer. Francic., t. XVIII, p. 538.

4. Clausit omnes vias Alpium, ut nemo pro quolibet negotio adire posset sedem apostolicum. (Arnold. Lubec. chron., Lib. III, c. 17, p. 335.)

Rocca di Fumone fut la seule qui ne se rendit point[1]. L'armée impériale dévasta les terres de l'Église, détruisit de fond en comble plusieurs châteaux, et fit partout remplacer les clefs de saint Pierre par la bannière de l'empire. Ceux qui avaient des intelligences avec la cour pontificale ou qui essayaient de lui faire parvenir de l'argent, étaient livrés au bourreau. La chronique d'Acqui rapporte à ce sujet, qu'un serviteur d'Urbain III, porteur d'une grosse somme, fut arrêté et conduit devant le roi des Romains, qui lui fit subir une cruelle mutilation. On lui coupa le nez, et dans ce pitoyable état, il fut envoyé au pape qu'on voulait braver[2].

Urbain III, poussé à bout, résolut d'excommunier l'empereur. Mais, avant de retrancher un chrétien de la communion de l'Église, la règle voulait que par une citation en bonne forme, on lui donnât un délai suffisant pour venir en personne, ou, s'il ne le pouvait, pour faire présenter par d'autres ses moyens de justification : ce que le pape eut soin d'observer. Frédéric, peu alarmé de cette menace, laissa expirer le terme de rigueur sans comparaître. Urbain, courbé sous le poids des ans, voulut alors presser l'affaire. Mais quand on apprit qu'il se préparait à fulminer la sentence d'anathème au son de toutes les cloches, dans la cathédrale de Vérone, la ville fut en rumeur. Les bourgeois, assemblés sur la place publique, firent savoir au pape que l'intention de la commune était de ne le point permettre : « Saint « Père, dirent les députés, nous sommes amis et serviteurs de « monseigneur l'empereur, nous avons promis de le défendre et « de ne souffrir qu'aucun tort lui fût fait en notre présence. Nous « prions donc très-instamment votre sainteté de ne point l'excom« munier dans nos murs. » Ces paroles décidèrent la cour pontificale à céder, ce qu'elle faisait rarement. On entrait en automne ; déjà le froid, plus précoce que de coutume, annonçait un hiver rigoureux[3]. La santé du pontife, de jour en jour plus débile, en

1. *Chron. Fossæ novæ*, ap. Murat., t. VII, p. 877.

2. *Annal. Acquicinet. monast.*, p. 539.

3. L'hiver de 1187 à 1188 fut un des plus rigoureux dont on ait gardé le souvenir. Il y eut en Lombardie jusqu'à huit pieds de neige, le froid fit périr beaucoup d'hommes et d'animaux. (Ghirardacci, *Storia di Bologna*, t. I, p. 99.)

fut sensiblement altérée. La crainte de ne pouvoir réaliser son dessein s'il en ajournait l'exécution le décida à quitter Vérone pour aller à Ferrare, où il espérait trouver un peuple plus docile. Il y arriva dans les premiers jours d'octobre, sérieusement malade, épuisé de fatigues et d'angoisses. Non-seulement les derniers événements lui causaient un profond chagrin, mais de fâcheuses nouvelles de la Palestine, où les chrétiens étaient réduits à la plus triste extrémité par les victoires de Saladin, achevèrent d'affliger sa vieillesse, et le mirent en peu de jours aux portes du tombeau.

Une grande catastrophe qui survint alors détourna des affaires d'Italie l'attention de la cour romaine. Depuis plusieurs mois, des visions surnaturelles, des phénomènes célestes, qui passaient dans ce siècle pour autant de signes précurseurs de la colère divine, faisaient pressentir quelque calamité. Dès le 4 septembre, il y avait eu une éclipse de soleil, visible dans les trois parties du monde; et comme les écritures rapportaient que cet astre avait caché ses rayons à la mort de Jésus-Christ, le peuple crut que Dieu menaçait les hommes de nouveaux malheurs. En France, des moines prétendaient avoir vu la lune tomber jusque sur la terre puis se relever vers le ciel [1], Ailleurs, certains astrologues annonçaient un terrible ouragan qui partirait du midi et porterait au loin la mort et la dévastation [2]. Les esprits étaient troublés par la crainte; on ne s'entretenait que de songes terribles, de prodiges effrayants.

Bientôt on apprit que les chrétiens d'Asie, vaincus à Tibériade par Saladin [3], avaient eu leur armée entièrement détruite dans cette bataille décisive. Le roi Gui de Lusignan, et ses plus illustres barons, prisonniers du sultan, laissaient la ville sainte sans défenseurs, et à la veille de devenir la proie des ennemis de Dieu. On racontait que la croix du sauveur, prise dans la bataille par les Turcs, avait subi d'indignes outrages dont aucun fidèle ne pouvait entendre le récit, sans frémir d'indignation. Ce désastre hâta la fin d'Urbain III, qui accablé de douleur, mou-

1. Rigordi, *Gesta Philippi Aug.*, ap. Script. rer. Francic., t. XVII, p. 24 et 28.
2. Guillelmi Britonis *Philipp.*, Lib. III, ap. Script. rer. Francic., t. XVII, p. 147.
3. Bataille de Tibériade, le 4 juillet 1187.

rut à Ferrare, le 19 octobre 1187 [1], avant d'avoir retranché de la communion de l'Église, l'empereur et le roi des Romains.

Mais à peine ce pontife eut-il été remplacé sur le trône de saint Pierre par Grégoire VIII, élu à Ferrare le 20 octobre, qu'on reçut en Italie la nouvelle de la prise de Jérusalem [2], rendue le 6 du même mois, après un siége de quatorze jours.

Le monde chrétien fut dans la consternation ; les armées s'arrêtèrent ; une trêve tacite s'établit. Peuple, nobles, prêtres, tous attribuaient la perte du saint tombeau à la corruption du siècle, qui avait lassé la patience du Tout-Puissant. « L'esprit s'éteint, « dit le chroniqueur poëte Guillaume le Breton, la raison s'obs- « curcit, la langue s'attache au palais, l'âme du poëte oublie ses « chants et ses vœux ; son cœur plein d'amertume, interdit à la « bouche ses accents accoutumés, car il ne peut refuser ses la- « mentations au sépulcre, qu'un arrêt de la volonté céleste, « irritée de nos forfaits, a livré en cette même année aux Idu- « méens [3]. » Des pèlerins arrivés de l'Orient, et vêtus de robes noires en signe de deuil, de nombreux ecclésiastiques, missionnaires du saint-siége, parcouraient l'Italie, la France et l'Allemagne, faisant de lamentables récits des indignités commises par les infidèles. La grande croix de l'église de la Résurrection, frappée de verges et traînée pendant deux jours dans les rues de Jérusalem [4], le tombeau du Christ souillé, les sanctuaires profanés, les chrétiens tombés en esclavage, les enfants élevés dans la loi du Coran, étaient le sujet de leurs pieux cantiques et de leurs prédications. Ils exposaient aux regards une image du Sauveur baigné dans son sang et succombant sous les coups d'un Arabe, qui représentait Mahomet. *Voilà*, s'écriaient-ils, *voilà le Christ que le faux prophète a blessé, tué et foulé aux pieds* [5]. Une multitude de peuple accourait ; les femmes se frappaient la poitrine, et poussaient des cris de douleur étouffés par des sanglots, les hommes

1. Urbanus ex nimio dolore languescens, post modicum tempus obiit. (Bernardus Guidonis, *Hist. Urbani III*, ap. Murat. script., t. III, p. 477.)

2. Guillelmus Neubrigensis, Lib. III, cap. 20, t. I, p. 320.

3. Guill. Britonis *Philipp.*, p. 146.

4. *Epist.* Terrici ad reg. Angliæ, ap. Hoveden., p. 645.

5. Abul-Feda, *Annales Molesmici*, trad. Reiskii, t. I, p. 99.

accusaient hautement de cette grande calamité le peu de foi et l'ambition insatiable des princes chrétiens. En France, on reprochait à Philippe-Auguste et ses guerres interminables avec les Anglais, et l'appui qu'il avait donné à Richard d'Angleterre dans les luttes impies de ce prince contre Henri II. En Allemagne et en Italie, n'était-ce pas l'empereur Frédéric qui par ses armements pour asservir les communes lombardes et pour soutenir le schisme avait empêché les feudataires d'aller en Palestine combattre les Sarrasins [1] ?

Dans ces premiers moments de ferveur, une grande réforme se fit dans les mœurs, et si l'on en croit un très-ancien historien des papes, elle était d'autant plus nécessaire que *le luxe et la passion des richesses avaient infecté le cloître et le siècle* [2]. Les cardinaux assemblés à Ferrare pour l'élection de Grégoire VIII parlèrent les premiers de paix entre les rois, qu'ils appelaient à venger les malheurs de Jérusalem. Une trêve générale de sept ans fut par eux proclamée, avec menace d'excommunication pour quiconque la violerait. Non-seulement ils firent prêcher partout la croisade, mais voulant participer à cette grande œuvre par leurs actes plus encore que par des paroles, ils se dirent prêts à prendre eux-mêmes la croix et à guider les armées chrétiennes en Terre Sainte [3]. Ils promirent de vivre dans la pauvreté, et de ne recevoir durant la trêve aucun présent des solliciteurs, à la réserve de ce qui était indispensable pour leur nourriture. Ils s'obligèrent aussi à ne point monter à cheval, tant que la terre foulée par les pieds du Sauveur ne serait pas rendue aux chrétiens [4]. Vœux prononcés dans un moment d'enthousiasme et bientôt mis en oubli.

Grégoire VIII, malade et cassé de vieillesse, ne fit que paraître sur le trône apostolique ; son règne dura moins de deux mois [5]. Ce temps fut employé à exhorter, par des lettres circulaires, les

1. Ricobaldus Ferrar., ap. Murat., t. IX, p. 385.

2. Bernardus Guidonis, *Vita Urbani III*, ap. Murat. t. III, p. 477. Cet historien des papes mourut en 1331.

3. Ferrariæ, 4 kal. octobris. *Ep. Greg. VIII*, in *Annal. Eccl.*, ann. 1187, t. XIX.

4. Guill. Neubrig., Lib. III, cap. 21, p. 320.

5. Élu le 20 octobre, il mourut le 17 décembre suivant.

fidèles de toutes les nations à se croiser. On avait surtout besoin des escadres de Pise et de Gènes, sans lesquelles aucune expédition maritime ne pouvait réussir. Comme ces deux villes étaient alors en guerre, le pape soutenu par l'espoir de pacifier leurs différends, se fit transporter à Pise où, bientôt après, une fièvre continue le mit au tombeau. Son successeur Clément III, élu le 19 décembre, fut pris pour arbitre par les deux républiques et dicta un traité qui mit fin pour quelque temps à leurs anciennes querelles. L'exécution en fut jurée dans chaque ville par les consuls et par mille citoyens notables [1].

Au premier bruit de la prise de Jérusalem, le roi des Romains avait suspendu les hostilités en Italie. De son côté, le chef de l'empire se montrait vivement ému de l'affliction de l'Église. Il eut, vers ce même temps, entre Ivois et Mouzon, une entrevue avec le roi de France, Philippe-Auguste, dans laquelle la question de la croisade fut discutée [2]. L'habile empereur, sentait que le moment était venu d'apaiser le pape. Les peuples effrayés croyaient voir dans chaque événement des signes certains de la colère céleste et observaient avec inquiétude ce qui dans leur pensée pouvait attirer sur eux de nouvelles disgrâces. Dans de telles circonstances, l'excommunication dont Frédéric était menacé eût produit sur les esprits l'impression la plus mauvaise; il fallait donc à tout prix éviter ce péril. Des ordres moins sévères permirent aux légats et aux prédicateurs de la guerre sainte de franchir librement les Alpes. Ils parcoururent l'Allemagne, la croix à la main, pressant les nobles et les bourgeois d'accepter le signe de la rédemption, promettant à tous des indulgences sur la terre et au delà de cette vie, un éternel bonheur. Leur parole puissante excita au plus haut point les sentiments religieux des Allemands.

Henri, cardinal évêque d'Albano, se présenta à la cour impériale, au nom du nouveau pape, et cette démarche acheva de pacifier toutes choses. A peine élu, Clément III avait ordonné des prières publiques pour la délivrance du saint sépulcre.

1. 18 febr. 1188, Flaminio del Borgo, *Dipl. Pisani*, p. 140.
2. Gisleberti chron., ap. Script. rer. Francic., t. XIII, p. 387.

D'après un décret de son prédécesseur, on devait s'abstenir d'aliments gras le mercredi et le samedi de chaque semaine, et jeûner le vendredi pendant cinq ans. Clément III, en publiant de nouveau cette bulle, accorda à ceux qui prenaient la croix, la rémission entière de leurs péchés, sous la condition expresse qu'ils s'en confesseraient dans un esprit d'humilité et de repentir [1]. Alors la chrétienté reçut une impulsion irrésistible. Le nom de la ville sainte, partout répété, était le cri de guerre des fidèles. Non-seulement la foule encombrait les églises, en Allemagne et en Italie, mais dans une grande partie de l'Europe chacun demandait à s'enrôler sous la bannière du Christ.

Les souverains, entraînés par la force de l'opinion, à laquelle ils eussent vainement essayé de mettre obstacle, voulurent prendre une part active à la croisade. Mais, avant de porter la guerre en Asie, il fallait pacifier l'Europe, ce foyer de discordes et de combats. Les nonces apostoliques, animés d'un saint zèle, travaillèrent avec ardeur à cette grande œuvre. L'archevêque de Tyr, nommé Guillaume [2], l'un des envoyés du saint-siége avait été témoin des événements qu'il racontait. Jadis gouverneur, puis ministre de Baudoin IV, *le lépreux*, roi de Jérusalem, il était venu implorer de prompts secours, pour étayer, s'il en était temps encore, le trône chancelant de Godefroi de Bouillon. Après avoir prêché à Bologne, où deux mille citoyens prirent la croix [3], à Milan et dans les principales cités lombardes, il passa en France porteur de lettres du pape adressées à Philippe-Auguste et à Henri II d'Angleterre. Il avait mission d'apaiser leurs querelles et de les décider à se croiser. Le succès surpassa ses espérances. Il y eut une assemblée générale des évêques et de la noblesse de France, d'Angleterre et de Flandre, entre Trie et Gisors [4], dans un lieu appelé le *champ sacré* où depuis, une église fut bâtie en mémoire de cet événement. Les deux rois, après s'être donné le baiser de paix, promirent de ne reprendre les armes que pour la délivrance de Jérusalem. Afin d'éviter la

1. Walter Hemingford chron., cap. 36, ap. Gale, script. Angl., t. II, p. 511.
2. Guillaume a écrit l'histoire des premières croisades.
3. Ghirardacci, *Storia di Bologna*, t. I, p. 100.
4. Labbe, t. X, p. 1759. — 12 kal. febr., Rog. Hoveden, p. 1011.

confusion, on donna à chaque peuple une croix de couleur différente : rouge aux Français, blanche aux Anglais, verte aux Flamands[1].

Pour payer les frais de la guerre, Philippe-Auguste se fit accorder le dixième des revenus ecclésiastiques et séculiers. Comme cet impôt, qu'on nomma *la dixme saladine*, fut ensuite établi dans la plus grande partie de l'Europe et produisit des sommes considérables ; il n'est pas inutile de dire ici par quels moyens on en opérait le recouvrement. Les moines de Cîteaux, les chartreux et les léproseries, dispensés par d'anciennes bulles de toutes espèces de taxes, les hommes libres qui se croisaient, ne figuraient point au rôle. Dans chaque paroisse, la recette devait être faite en présence d'un prêtre du lieu, d'un archiprêtre, d'un clerc de l'évêque, d'un chevalier hospitalier, s'il s'en trouvait un, d'un homme et d'un clerc du roi, d'un homme et d'un clerc du baron. Jugeaient-ils qu'un habitant ne contribuait pas en proportion de ses facultés, quatre ou six prudhommes le taxaient d'office, et leur décision était sans appel. « Il est réglé par les rois, d'après « l'avis des archevêques, des évêques et des principaux seigneurs, « portait le décret publié à cette occasion, que ceux qui ne se « croiseront pas, soit laïques, soit ecclésiastiques, seront tenus « de payer la dixme de leurs biens mobiliers ou autres, de l'or, « de l'argent et des autres valeurs, ou objets, à l'exception des « livres, habits, pierres précieuses et ornements de l'église et des « clercs. Sont également exceptés, les chevaux, les armes et les « vêtements des guerriers à leur usage personnel. Les bourgeois « ou paysans (rustici) qui se croiseraient sans l'autorisation de « leur seigneur, devront la dixme. » On essaya par de sévères règlements de réformer les mœurs, fort relâchées à cette époque. Défense fut faite de jurer, de jouer aux dés ou à d'autres jeux de hasard, de se faire servir plus de deux mets à chaque repas, et enfin de porter, à compter de la prochaine fête de Pâques, des vêtements d'écarlate ou de soie, des fourrures de vair, de zibeline ou de petit-gris.

1. Radulphus a Diceto, p. 636.
2. 1188, Labbe, *Concil. Parisiense*, t. X. — Hoveden, p. 641.

Une diète générale des prélats et des princes de l'empire avait été convoquée à Mayence pour le 27 mars, jour de la mi-carême ; les légats s'y rendirent en quittant Gisors. L'affluence fut immense. Au grand nom de Jérusalem, au récit de ses malheurs, d'abondantes larmes venaient aux yeux de toute l'assemblée ; chacun s'accusait de la perte de la ville sainte ; les nobles renonçaient à leurs guerres privées pour aller outre-mer venger Dieu. Dans leur impatience, ils demandaient à partir sans retard, afin de n'être point devancés par les croisés de France ou d'Angleterre. Beaucoup n'attendirent pas les ordres de l'empereur, et passèrent en Palestine avant la fin de l'année.

A cette diète, qui reçut le nom de cour du Christ [1], la croisade fut prêchée en présence du cardinal d'Albano par Godefroy de Pisemberg, évêque de Wurtzbourg et chancelier de l'empire. Ce prélat, doué d'éloquence, prononça en allemand une exhortation si touchante, que les sanglots de l'auditoire et le cri de guerre : *Dieu le veut, la croix!* l'interrompirent à plusieurs reprises. Mais l'enthousiasme n'eut plus de bornes quand le vieil empereur, suivi de son second fils Frédéric, duc de Souabe, prit lui-même une croix de la main de l'évêque, et d'une voix ferme prononça son vœu. Alors les grands, à l'envi les uns des autres, coururent vers l'autel. Léopold V, duc d'Autriche ; Berthold, duc de Moravie ; Hermann, margrave de Bade ; Simon II, duc de Lorraine ; le landgrave de Thuringe ; les comtes de Gueldres et de Nassau ; l'archevêque de Trèves ; les évêques de Bâle, de Strasbourg, de Wurtzbourg, et beaucoup d'autres prélats et de barons, promirent de marcher sous la sainte banniere. En peu de jours, on put compter dans Mayence jusqu'à quatre mille croisés des plus illustres familles de l'Allemagne. Comme les simples gentilshommes, les bourgeois et même les gens rustiques s'enrôlaient avec une égale ardeur. Frédéric, ne voulant pas traîner à sa suite une multitude dépourvue de ressources, qui aurait affamé l'armée et embarrassé les chemins, ordonna de refuser quiconque ne possédait pas trois marcs d'argent (155 fr. 55 c.) [2].

1. Godefr. Coloniensis, 27 mart., ap. Boehmer, p. 456.
2. Otton. de S.-Blas. chron., c. 31, ed. Boehmer, t. III, p. 612.

La croisade résolue, restait à prendre les mesures propres à en assurer le succès. Non-seulement les villes maritimes de la Germanie ne pouvaient fournir assez de vaisseaux pour transporter en Orient la grande armée allemande, mais la plupart des princes et l'empereur lui-même redoutaient pour eux les périls de la mer [1], et ne voulaient pas exposer une si sainte entreprise aux hasards d'une longue navigation. On se décida donc à traverser l'empire grec et l'Asie Mineure, sans s'écarter beaucoup de la route suivie quarante-deux ans auparavant par Conrad III et par Frédéric lui-même. Toutefois, comme l'état misérable du royaume de Jérusalem réclamait de très-prompts secours, les croisés de Cologne et ceux de la basse Allemagne furent autorisés à s'embarquer dès qu'ils le pourraient dans les ports de la mer du Nord, d'où ils devaient passer les premiers en Syrie.

Quand il s'agissait de porter la guerre dans des contrées lointaines, la coutume féodale accordait une année aux possesseurs de fiefs pour réunir leurs hommes d'armes et se procurer les chevaux et l'argent nécessaires. Le départ de l'empereur fut en conséquence fixé à la Saint-Georges de l'année suivante (23 avril 1189), et on désigna Ratisbonne pour le rendez-vous général de l'armée. Henri, roi des Romains, rappelé d'Italie, devait prendre le gouvernement de l'empire durant l'absence de son père, qu'il vint rejoindre à Nuremberg dès le mois de novembre. Il trouva la diète de l'empire assemblée dans cette ville. Ces réunions, très-fréquentes à cette époque, s'occupaient non-seulement des affaires intérieures de l'Allemagne, mais elles prenaient les mesures que nécessitait toute grande expédition. L'objet principal de celle-ci était de pourvoir aux besoins de la croisade, et d'appuyer des négociations commencées pour assurer le libre passage et la nourriture des troupes dans les États chrétiens et musulmans qu'elle devait traverser. Déjà Frédéric avait envoyé l'archevêque de Mayence à la cour de Hongrie pour presser Bela III de faire dans son royaume des levées de vivres et d'argent [2]. Il fondait aussi de grandes espérances sur le sultan

1. Imp. nolens committere se ventis et mari per terram ire disponit. (Hov., p. 651.)
2. Bela III, roi de Hongrie, régna de 1173 à 1196.

d'Iconium, l'ancien allié des chrétiens et l'ennemi naturel de Saladin, cet envahisseur de l'Asie. On se persuadait en Europe que le sultan voulait embrasser la foi de Jésus-Christ ; il existait même une lettre du pape Alexandre III pour le diriger dans sa conversion [1]. Godefroy de Wisembach se rendit à Iconium, où il porta des présents. Le prince arabe n'apprit pas sans inquiétude que l'armée allemande se dirigeait vers la Cilicie. Dissimulant toutefois ses sentiments, il promit le libre passage aux croisés, se montra joyeux de l'arrivée prochaine du grand empereur des Romains, et offrit à un prix modéré les vivres nécessaires aux troupes pendant leur séjour dans ses Etats [2]. Isaac l'Ange, empereur de Constantinople, donna des assurances non moins satisfaisantes. Plusieurs ambassadeurs grecs vinrent à Nuremberg et signèrent un traité de paix et d'alliance, qui fut juré, suivant la coutume, par un certain nombre d'hommes notables des deux nations. Les Grecs promettaient de bien traiter les croisés allemands, de leur fournir les objets accordés aux troupes en marche, c'est-à-dire le bois, l'orge, la paille, les fruits et les légumes. Le surplus devait être acheté et payé comptant sur des marchés approvisionnés de vivres, suivant les ressources et les usages du pays [3]. Ces précautions prises, Frédéric, trop facilement persuadé de la sincérité de ces promesses, crut avoir levé tout obstacle. La valeur tant de fois éprouvée de ses soldats allemands lui paraissait d'ailleurs plus que suffisante pour surmonter, avec l'aide de Dieu, les empêchements de tout genre qu'il pourrait rencontrer.

Peu de temps après la prédication de la croisade, l'empereur avait envoyé en Syrie le comte Henri de Dietz pour sommer Saladin de rendre aux chrétiens le royaume de Jérusalem, et, en cas de refus, lui déclarer la guerre. S'il faut croire à l'authenticité d'une correspondance rapportée par plusieurs auteurs de chroniques [4], Frédéric se fondait sur la domination universelle des empereurs de Rome, dont il se disait l'héritier, et c'était en

1. *Epist. Alex. III*, Lib. I, nº 32, ap. Labbe, *Concil.*, t. X, p. 1213.
2. Godefr. monach. S.-Pantal., ann. 1188, p. 457.
3. Tagenonis expeditio asiatica Friderici I, ap. Canisium, t. III, p. 504.
4. Gaufrid. Viniasauf, cap. 8, ed. Gale, t. II, p. 258. — Hoveden, p. 650

termes menaçants qu'il renouvelait ses prétentions à la souveraineté universelle. Saladin, méprisant dans sa réponse, se dit prêt à opposer des armées innombrables aux rois de l'Occident qui s'aventureraient à attaquer ses États. « N'avons-nous pas, « ajoutait-il, vaincu souvent les chrétiens? Et que leur avons-nous « laissé de plus que trois villes, Tyr, Tripoli et Antioche? Si vous « voulez la paix, faites-nous livrer ces places, pour lesquelles « nous vous remettrons la croix de votre Dieu et tous les captifs. « En outre, tant que nous vivrons, il sera permis aux pèlerins « d'aller librement à Jérusalem, et nous leur ferons même rendre « la maison qu'ils possédaient du temps des païens. » Cette singulière ambassade n'eut d'autre résultat que d'avertir le sultan de se tenir sur ses gardes, de munir ses forteresses, de négocier enfin avec les Turcs, les Grecs et les autres prétendus alliés des chrétiens occidentaux.

Vers Noel, une multitude de croisés, hommes d'armes, fantassins et arbaletriers arrivèrent au camp imperial de Ratisbonne; d'autres descendirent le Rhin pour se rendre en Hollande, où se réunissait le corps de troupes qu'on devait embarquer. Les seigneurs, les bourgois et les ecclésiastiques euxmêmes faisaient à l'envi de grands préparatifs. Pour se procurer l'argent nécessaire, on voyait des nobles engager leurs domaines, de simples artisans vendre leurs maisons. Les chemins étaient encombrés de soldats; il y eut jusqu'à cent cinquante mille hommes prêts pour le départ. Jamais plus belle armée n'était sortie des provinces germaniques pour porter au loin la gloire du nom allemand.

Les villes maritimes fournirent soixante grands vaisseaux sur lesquels on fit embarquer dix mille croisés, sous le commandement du landgrave de Thuringe et du comte de Gueldres [1]. Cette flotte mit à la voile dès les premiers jours du carême; elle côtoya la France, l'Espagne et les rivages d'Afrique, où les troupes prirent une cité populeuse, appelée Albur par les chroniqueurs [2].

1. Erant sexaginta naves ex eis virorum vero pugnatorum ad decem millia et amplius. (Godfr. monach., p. 460, ed. Boehmer.)

2. Urbem gentilium populosam, nomine Albur (*Id.*, loc. cit.) Ne serait-ce point

Après une heureuse navigation, elle parut enfin devant Ptolémaïs ou Accon, aujourd'hui Saint-Jean-d'Acre, précisément lorsque le roi Gui de Lusignan, délivré de sa captivité, se préparait à faire le siége de cette place, l'une des meilleures de l'ancien royaume de Jérusalem.

Nous ne suivrons pas Frédéric dans son expédition d'Orient, au milieu des périls qui l'environnèrent bientôt. Si nous avions à parler de la guerre sainte, c'était principalement pour faire connaître l'action qu'elle exerça sur la marche de la lutte entre le sacerdoce et l'empire, et pour mettre dans un plus grand jour l'esprit, les dispositions réciproques et les ressources des deux puissances entre lesquelles cette lutte est engagée. Mais en voyant le vieil empereur se croiser une seconde fois à soixante-huit ans, lorsque le repos devient pour la plupart des hommes un besoin impérieux, on se demandera sans doute quel put en être le motif véritable. Ce prince, entraîné par un sentiment religieux, voulut-il se faire absoudre dans le ciel de ses longs démêlés avec le chef de l'Eglise, ou prit-il la croix pour aplanir les obstacles qui pouvaient s'opposer à l'affermissement de sa famille sur le trône impérial? Réduit à des conjectures, remarquons seulement qu'en quittant l'Europe pour consacrer à Dieu les dernières années d'une vie remplie d'agitation, l'empereur semblait assurer à son fils un heureux avenir. La paix regnait des deux côtés des Alpes. Le roi des Romains, délivré des feudataires les plus turbulents, partis pour la Palestine, était puissant en Allemagne et redouté en Italie, où son alliance avec le roi de Sicile semblait devoir lui assurer une supériorité réelle sur les ennemis de l'empire. Frédéric ne venait-il pas d'ôter au saint-siége tout prétexte d'excommunication, en armant la Germanie pour une guerre commandée par les pressantes sollicitations de l'Eglise et par le vœu des peuples? Il avait pour lui l'opinion, et il facilitait à son successeur la tâche qu'il lui léguait, de rendre la dignité impériale héréditaire dans la maison de Hohenstaufen.

Oran, qui se trouvait sur le chemin de la flotte et dont le château est désigné par d'anciens titres sous le nom de *al Horan*.

Mais avant l'arrivée de la flotte allemande, les Italiens combattaient déjà pour la délivrance des lieux saints. Les croisades enrichissaient leur pays et ouvraient à leurs villes maritimes d'importantes relations commerciales avec le Levant. L'Italie était comme une station intermédiaire pour les pèlerins. Ils venaient en grand nombre s'embarquer dans les ports de la Péninsule, ou ils y relâchaient quand ils étaient partis des côtes de France ou d'Espagne. Ce passage continuel apportait aux Italiens beaucoup d'argent, développait leur industrie, et étendait leur commerce ; ils avaient donc un grand intérêt à favoriser ces pieuses expéditions. Aussi, pendant qu'on délibérait en France et en Angleterre, que les Allemands faisaient leurs préparatifs, la Toscane et la Romagne envoyaient par mer leurs soldats en Palestine, sous la conduite des archevêques de Pise et de Ravenne. « Les Italiens, dit un chroniqueur allemand de cette « époque, sont des guerriers valeureux, sobres, tempérants, éco- « nomes ; aucun d'eux ne dépense au delà du nécessaire, ni « plus que ses ressources ne le permettent [1]. » Cette avant-garde de la grande armée du Christ aborda à Tyr en 1189 [2], et rendit de grands services aux chrétiens orientaux. De son côté, le roi Guillaume le Bon, que son état maladif retenait à Palerme, voulut du moins contribuer, par des secours prompts et efficaces, à la délivrance des saints lieux. Il fit établir un recensement général des fiefs et du nombre d'hommes qu'ils devaient envoyer aux armées royales ; puis il ordonna aux barons de tenir prêts leurs contingents. Le zèle pour la croisade fut si grand en Sicile, que les feudataires, non contents de mettre sur pied le nombre de soldats inscrits au rôle, en armèrent le double. Une escadre de cinquante galères, sous les ordres du grand amiral Margarit de Brindes, qu'on avait surnommé *le nouveau Neptune* et *le roi de la mer*, prit à bord cinq cents hommes d'armes avec pareil nombre de fantassins, et alla dégager Tyr [3], où Conrad de Montferrat était

1. Conrad. abbat. Usperg. chron., p. 224.
2. Bern. Guidonis, *Vita Clement. III*, p. 478.
3. (Quingentis militibus et quinquaginta galeis Tyrum applicuerunt. Sicardi *Chron.*, p. 606.)

réduit aux dernières extrémités par Saladin. Forcé de lever le siége, le prince Ayoubite essaya vainement de surprendre Tripoli; les Siciliens battirent ses troupes dans plusieurs rencontres, et parvinrent à sauver quelques débris du royaume de Jérusalem.

Mais, tandis que l'Europe occupée de la croisade, tournait ses regards vers l'orient, que l'empereur Frédéric, plein de confiance dans l'avenir, arrivait à Constantinople, où l'armée devait passer l'hiver, un événement prévu, mais qu'on croyait moins prochain, troubla la paix de l'Italie et mit le royaume de Sicile en deuil. Guillaume II tomba sérieusement malade, et mourut à Palerme, le 15 novembre 1189, à l'âge de trente-six ans. Il fut enterré aux pieds de son père, dans l'église de Morreale, et on grava sur sa tombe cette simple et touchante inscription que la voix du peuple avait dictée : *Ci gît le bon roi Guillaume* : HIC SITUS EST BONUS REX GVILELMVS[1]. Cette mort ouvrit un vaste champ à l'intrigue; elle frappa le dernier souverain de la dynastie normande, précisément lorsque l'empire venait d'être épuisé d'hommes et d'argent, et que le roi des Romains, appelé à recueillir la riche succession de Guillaume, ne pouvait mettre sur pied les troupes dont il aurait eu besoin pour occuper militairement le royaume de Sicile. Il eût fallu agir avec promptitude, en imposer par un grand déploiement de forces. Henri VI, à bout de ressources, laissa l'hiver s'écouler sans prendre de parti, puis au mois d'avril suivant il envoya en Italie, pour sonder le terrain, l'archevêque de Mayence et le chancelier de l'empire, en qui il mettait sa confiance. Mais cette mission n'eut aucun succès, parce que dès les premiers jours, des discussions d'amour-propre divisèrent les envoyés. L'archevêque rentra presque aussitôt en Allemagne; le chancelier lui-même, trompé par de faux avis, revint après avoir passé plusieurs mois en Pouille[2]. Il rapporta que l'opposition du parti anti-allemand serait facilement vaincue et que le royaume, soumis aux dernières volontés de Guillaume II, dont

1. Inveges, *Annali di Palermo*, t. III, p. 459.

2. In novembri redit, omnia capta facilia putans. Godfrid. monach., *Annal.*, p. 256.)

on bénissait partout la mémoire, recevrait avec empressement ses légitimes souverains Henri et Constance, lorsqu'ils viendraient en prendre possession. Ces paroles étaient menteuses; les ennemis du roi des Romains profitant de son éloignement, ne pouvaient manquer de donner bientôt le signal d'une révolution; et de grands troubles allaient éclater dans ce pays depuis si longtemps tranquille et heureux.

V

LE ROYAUME DE SICILE APRÈS LA MORT DE GUILLAUME II. — MORT DE FRÉDÉRIC BARBEROUSSE EN ORIENT

1189 — 1190

On a vu de quelle heureuse paix jouissait le royaume de Sicile pendant le règne de Guillaume II. A sa mort, l'ambition des grands, et les passions déréglées du peuple se réveillèrent. La maladie du roi avait été si courte qu'il ne fit point de testament [1], et qu'il n'eut pas même le temps d'établir une régence pour gouverner l'Etat durant l'absence du roi des Romains. Les anciennes factions n'attendirent pas pour reparaître que la cendre de Guillaume fût refroidie [2]. La paix intérieure fut troublée, les lois restèrent sans force, l'autorité publique sans pouvoir, et les citoyens paisibles n'envisagèrent l'avenir qu'avec un sentiment de douleur et de regret.

Deux partis se trouvèrent en présence. L'un soutenait le principe de la monarchie héréditaire ; on l'appelait le parti allemand. L'autre cherchait à faire revivre, pour cette fois du moins, l'ancien principe électoral. Il prétendait que la mort du dernier descendant mâle de Roger ayant rendu le trône vacant, la nation était de plein droit appelée à élire un nouveau souverain. La lutte de la royauté et de l'aristocratie agitait depuis plus de deux siècles les grands États de l'Europe, où sans cesse elle se renouvelait sous toutes les formes, selon la nature des événements. Mais en Sicile cette question semblait depuis longtemps jugée en

1. Guilelm., rex, sine liberis et testamento moritur. (Anonym. Cassin., p. 70.)

2. . . . . Post triste sepulchrum,
Schismatis exoritur semen, in urbe ducum.
(Petri d'Ebulo, carmen, p. 10. — Rich. de S. Germ., p. 979.)

faveur du principe héréditaire, et le trône était devenu une propriété de famille pour Roger et pour ses enfants, sans exclusion des femmes. Plusieurs titres d'investiture délivrés par les papes ne pouvaient laisser de doute à cet égard, tant ils étaient explicites. « Nous concédons, disait Innocent II en 1139, à Roger, « roi illustre, *et à ses héritiers à perpétuité* le royaume de Sicile[1]. » Dix-sept ans plus tard, Adrien IV donnait encore davantage à Guillaume le Mauvais. « Nous accordons, porte cet acte, à Guil- « laume, notre cher fils en J.-Ch. *et à ceux de ses héritiers qu'il dé- « signera pour lui succéder,* le royaume de Sicile, le duché de la « Pouille et ses dépendances[2]. » — Les troubles dont la Sicile allait devenir le théâtre, étaient une réaction de l'ancien parti aristocratique, dont les chefs aspiraient au trône. La mort de Guillaume II en fournissait l'occasion, la haine de la domination germanique le prétexte. Il semblait que cette tempête politique fût soulevée seulement pour empêcher, par l'exclusion de la ligne féminine, l'établissement d'une dynastie étrangère; mais son but véritable était de favoriser certaines ambitions illégitimes. Une seule imprudence du bon roi avait ouvert la porte à l'esprit de faction et préparé la crise qui menaçait de détruire tous les fruits de son règne. Voyons comment cette révolution ruina la prospérité du pays sans réaliser aucune de ses promesses; comment elle amena de nouveaux hommes sur la scène, sans réformer les anciens abus, comment enfin elle empira le sort du peuple, qui l'avait acclamée. Le peuple a la vue courte, il a été de tout temps et il sera toujours la dupe et le marchepied des ambitieux qui le poussent à l'insurrection.

L'archevêque de Palerme, Walter Ophamille, le chef du parti allemand dès l'époque du mariage de Constance, employait tous ses efforts pour assurer le triomphe du roi des Romains. Les moments étaient précieux, et pour combattre les menées de ses adversaires, ce prélat se faisant une arme de la popularité attachée au nom de Guillaume, leur opposait les dernières volontés du bon roi. Non-seulement il rappelait aux nobles le serment

1. 27 julii 1139. Lunig. *Codex. Dipl. Ital.*, t. II, p. 850.

2. Jun. 1156. Lunig, t. II, p. 850. Voir à la fin du volume, Documents nº 1.

par eux prêté à Troja, mais il faisait pressentir qu'une guerre désastreuse menaçait le royaume si les droits de ses légitimes souverains étaient méconnus. Le parti allemand, faible dans l'île de Sicile, avait de nombreux appuis dans les provinces de terre ferme, où les principales villes voyaient avec jalousie la prospérité croissante de la capitale. Des feudataires ambitieux s'y montraient disposés à défendre le principe d'hérédité, les uns par l'appât des récompenses, d'autres parce qu'ils espéraient jouir d'une indépendance complète sous un prince étranger, qui ne devait pas habiter au milieu d'eux.

Le vice-chancelier Matthieu dirigeait la faction aristocratique, dont le plan était de conférer la couronne à l'un des principaux seigneurs. Matthieu, vieux et travaillé de goutte, mais ministre depuis quinze ans, était un de ces hommes habiles à se plier à toutes les circonstances, et flatteurs du pouvoir présent, qu'ils servent sans affection, comme ils le trahissent sans scrupules. Avant la mort de Guillaume, non-seulement il était resté attaché au parti opposant sans perdre ni son emploi ni même la confiance de son maître, mais il avait eu l'adresse de miner au dehors, et sans qu'il y parût, les projets d'hérédité qu'il avait approuvés dans le conseil du roi. Aux premiers symptômes de la révolution, Matthieu leva le masque, et comme personne ne le surpassait dans l'art de flatter et de tromper [1], il exerça une grande influence sur les esprits. Aux feudataires les plus considérables, à ceux qui avaient d'anciennes alliances ou quelque parenté avec la famille royale, il montrait le trône vacant, et sans laisser apercevoir si son choix était arrêté, il répétait que le pouvoir suprême devait appartenir à un seigneur de race normande plutôt qu'à un prince allemand. Aux nobles d'un rang inférieur, aux ecclésiastiques, il faisait craindre la venue d'une multitude d'étrangers pauvres et avides qui obtiendraient à leur préjudice les bénéfices et les investitures [2]. Ces paroles animaient de plus en plus les Siciliens contre le roi Henri et les excitaient à considérer comme de nulle valeur un serment prêté moins par conviction

1. Matthaeus, qui caeteris omnibus astucia praeeminebat, etc. Hug. Falcandi *Hist.*, p. 309.)

2. Rich. de S.-Germano, ap. Murat., t. VII, p. 970.

que par contrainte. Si l'on excepte le chapitre de Palerme, que Guillaume avait comblé de bienfaits, le clergé s'était rallié au parti de Matthieu, pour empêcher, par l'exclusion de Henri et de Constance, la réunion, tant redoutée par le pape, du royaume à l'empire allemand. Enfin, le peuple, facile à émouvoir, s'assemblait en tumulte sous le prétexte de défendre ses lois écrites et ses anciens priviléges. « Ne vous soumettez pas, lui disait-on, « aux hommes d'armes de la Germanie ; à ces barbares grossiers, « étrangers à vos mœurs et à votre civilisation ; à leur roi devant « lequel tout tremble en Allemagne comme en Italie. Sous le « sceptre tyrannique du roi Henri, la Sicile ne serait plus qu'une « misérable province de l'empire, déshéritée de la présence du « souverain, et livrée aux exactions de ses officiers[1]. »

On put comprendre alors combien l'existence non contestée d'une dynastie légitime apporte de poids dans les questions de liberté, de gloire et de bonheur qui intéressent une nation. La veille encore le pays était heureux ; on y vivait en paix et en sûreté sous l'égide des lois : le roi meurt, l'héritière de la couronne est méconnue, aussitôt les mauvaises passions s'éveillent, une ère de révolution commence, c'en est fait pour longtemps de la prospérité du royaume.

Le peuple de Palerme donna le premier signal de la guerre civile. On comptait dans cette capitale nombre de familles arabes qui faisaient un grand commerce avec l'Orient ; leur industrie et l'abondance de leurs capitaux enrichissaient l'État ; c'est pourquoi le gouvernement les avait pris sous sa protection particulière. La condition de ces Musulmans en Sicile ne ressemblait en rien à celle des Juifs ou des mécréants dans d'autres États chrétiens. Un des beaux quartiers de Palerme, appelé *Forum-Saracenum*, leur appartenait ; ils jouissaient de grandes franchises, et surtout de la liberté de conscience, qu'ils auraient vainement demandée à la plupart des nations de l'Occident. D'autres Sarrasins, au nombre de plus de cent mille[2], sous des chefs de tribus appelés par les chroniqueurs *reguli*, ou petits rois[3], occupaient,

1. Hugo Falcandus, p. 252 et seq. — P. d'Ebulo carmen, p. 13 et 14.
2. Roger. Hoveden. *Annales*, pars post., ed. Savile, p. 679.
3. Rich. de S.-Germ., p. 970.

dans le val de Mazzara et dans quelques autres parties de l'île, de vastes territoires qui seraient restés stériles entre les mains des Normands et qu'ils fertilisaient. On n'a pas oublié que leurs ancêtres, après avoir possédé la Sicile pendant plus de deux siècles, furent soumis par Robert Guiscard et par son frère Roger. Ces chefs habiles, au lieu d'expulser les Sarrasins de leurs nouveaux domaines, ou de les contraindre à se convertir au christianisme, ainsi que l'esprit de ce siècle semblait l'exiger, les traitèrent avec beaucoup de modération. Hormis les prisonniers de guerre et les hommes de condition servile, qui restèrent attachés à la glèbe [1], les Musulmans conservèrent leurs lois, leurs mœurs, leurs biens, et jouirent d'une grande liberté civile [2]. Ils avaient des juges pris parmi eux pour statuer sur leurs différends, et jusqu'à des notaires qui rédigeaient en langue arabe leurs transactions [3]. Certains chefs Sarrasins possédaient des fiefs royaux et étaient tenus d'assister comme les feudataires chrétiens à la cour du roi [4]. Tous conservèrent le droit de professer librement la religion de Mahomet. Vers la fin de sa vie, le roi Roger chercha à convertir au christianisme les Juifs et les Sarrasins, mais il n'eut recours ni à la contrainte, ni à la persécution. Les néophytes obtenaient de lui des présents et des grâces, les autres pratiquaient en paix leur culte [5]. D'anciennes inscriptions sépulcrales encore existantes, font foi que du temps de Guillaume II, les Sarrasins avaient à Palerme leurs imans ou ministres de l'islamisme [6].

Depuis cent dix-huit ans, la Sicile offrait donc le singulier spectacle de musulmans et de chrétiens vivant sous le même sceptre, combattant sous une même bannière pour des intérêts

1. On voit par un diplôme grec et arabe de la cathédrale de Palerme (Scritt. t. 2, [illegible]), que vers l'année [illegible], le comte Roger fit don à cette église de onze bourgs et de soixante-quatorze Sarrasins dont les noms sont rapportés dans l'acte.

2. Gregorio, *Considerazioni sopra la Storia di Sicilia*, t. I, p. 7

3. *Consuetud. Panormit.*, cap. 36.

4. Leo African., *de Viris litter. ap. Arabes*, in rer. Arab. collect., p. 238.

5. Romuald. Salern., chron., p. 196.

6. *Rerum Arab. Sicul. Collect.* ad Gregorio, p. 160. Voici la traduction latine d'une inscription tumulaire qui existe encore aujourd'hui à Palerme ; elle porte la date du [illegible] mai [illegible] : Hoc est sepulcrum Imami Iahia ben Ali Aber Alp : obiit die xx mensis Ramadhani, ann. 576.

communs. Oublions un moment l'esprit de tolérance ou si l'on veut d'indifférence, qui permet de nos jours à tant de cultes divers d'habiter la même ville sans se heurter, et seulement alors nous aurons une juste idée de ce qu'il fallut aux princes Normands, de prudence, d'adresse et d'énergie pour maintenir dans le XI[e] et le XII[e] siècle un ordre de choses semblable. Mais la diversité de religion perpétuait entre les deux peuples un sentiment de haine qu'un gouvernement ferme et obéi pouvait seul contenir. Les Arabes regrettaient leur domination perdue, et le peuple catholique voyait de mauvais œil la prospérité dont ils jouissaient. Ce qui depuis plusieurs années pouvait surtout faire appréhender une collision violente, c'étaient les prédications de la guerre sainte et le passage fréquent à Palerme de croisés occidentaux. Ceux-ci ne comprenaient pas qu'on pût tolérer dans une ville chrétienne des infidèles dont ils allaient au loin combattre les frères. Après la mort de Guillaume II, la populace ne sentant plus le frein des lois, courut aux armes, força les maisons des Arabes, pilla leurs magasins et put, pendant plusieurs jours, se livrer impunément à ces scènes de dévastation auxquelles elle est experte. On se battit dans les rues, beaucoup de Sarrasins périrent dans la lutte. D'autres, s'étant ouvert un passage, le sabre à la main, quittèrent la ville et rejoignirent, dans la province de Mazzara, les Musulmans de la montagne.

Les troubles de la capitale et l'agitation des esprits des deux côtés du phare, firent comprendre la nécessité de donner sans remise un roi à la Sicile. Mais les principaux seigneurs, d'accord pour exclure Henri VI du trône, ne s'entendaient plus dès qu'il fallait faire un choix[1] : aucun d'eux ne voulait renoncer à l'espoir de sa propre élévation[2]. Parmi les prétendants, Roger, comte d'Andria, grand connétable du royaume, et Tancrède, comte de Lecce, tenaient le premier rang. Roger, arrière-petit-fils de Drogon, le deuxième comte de la Pouille, était cousin du feu roi au quatrième degré, et possédait de grands fiefs pour lesquels il

1. Rich. de S.-Germ., p. 970. — Petri d'Ebulo carmen, p. 10.

2. Omnes inter se cœperunt de majoritate contendere, et ad regni solium aspirare. (Rich. de S.-Germ., p. 970.)

conduisait trente-six chevaliers à l'armée royale[1]. Tancrède, fils naturel du prince Roger et neveu de la reine Constance, en devait vingt seulement[2]; mais s'il était moins riche que son compétiteur, il se croyait plus rapproché du trône par sa naissance, dont il se prévalait. Les Normands ne pouvaient lui reprocher sa bâtardise, à une époque où le nom de Guillaume le Conquérant était une des gloires de leur nation ; aussi le vice-chancelier, qui favorisait Tancrède, parvint-il, sans beaucoup d'efforts, à attirer dans son parti le peuple de Palerme, et la plupart des ecclésiastiques et des nobles de l'île. Dans les provinces de terre ferme, non-seulement le connétable avait une faction prête à le soutenir ; mais, d'autres candidats moins puissants, tels que les comtes de Celano et de Molise, se préparaient à la lutte. Une extrême confusion régnait au moment même où toutes ces fractions du parti qui se disait national, auraient eu besoin de s'unir pour repousser les Allemands, que ceux du parti contraire appelaient avec de grandes instances. Les ministres de Guillaume, au mépris des volontés de ce prince, proposèrent, dans cette malheureuse conjoncture, de convoquer un parlement général; c'est-à-dire une assemblée des barons et des ecclésiastiques en possession des fiefs royaux, et de donner la couronne à celui qui obtiendrait la majorité des suffrages. Le vice-chancelier, qui se flattait de maîtriser l'élection, avait le premier ouvert cet avis; tout se passa en effet selon son désir. Vainement l'archevêque essaya de faire prévaloir les droits légitimes du roi des Romains; de grands cris couvrirent sa voix. Le comte d'Andria et les autres concurrents furent écartés; Tancrède fut élu, et le menu peuple, qui attendait impatiemment au dehors le résultat de cette bruyante séance, proclama le nouveau roi avec les plus vives acclamations[3].

1. Regesta. Caroli. II, in archiv. Neapol., ann. 1322.

2. Voici, d'après le texte ci-dessus indiqué, les fiefs de Tancrède. Lecce, dix hommes d'armes. Ostuni, sept [illegible] trois [illegible]. Chaque [illegible] était suivi d'un écuyer et de trois chevaux. Un fief, pour être imposé à un homme d'armes, devait rendre au seigneur vingt onces d'or par an. (1262 fr. 40.)

3. Et sic omnes archiep., episc., abbat. et universi aulici comites Siciliæ invicem convenientes elegerunt Tancredum, et honorifice in regem coronaverunt. (*Chron. Fossæ novæ*, p. 877.) — Une miniature du m[ss] de Pierre d'Eboli, représente le peuple demandant à grands cris l'élection de Tancrède.

Ces clameurs populaires, que les souverains confondent trop souvent avec l'opinion publique, purent éblouir Tancrède au début de son règne. Il avait alors quarante-trois ans ; de son mariage avec Sibilia, sœur du comte d'Acerra, il lui était né deux fils, Roger et Guillaume, et plusieurs filles. Roger donnait de grandes espérances et pouvait déjà seconder son père dans les soins du gouvernement. Tancrède, à peine élu roi, résolut d'admettre ce jeune prince au partage du pouvoir suprême, et de le faire couronner, ce qui eut lieu au mois de mars suivant[1]. Appuyé sur une nombreuse famille, dans l'âge de la maturité, certain de la faveur populaire, il crut avoir fixé l'inconstante fortune. Tout parut d'abord lui sourire ; ses concurrents, étonnés de leur défaite, flottèrent dans l'indécision, tandis que ses amis redoublaient de zèle et mettaient en oubli ce qu'ils avaient appelé les libertés publiques. Personne, en effet, ne proposa dans le parlement de rétablir le droit électoral dont on venait de faire usage, ou même de restreindre à la ligne masculine l'hérédité de la couronne. Tout resta donc en Sicile sur le même pied qu'auparavant. Le peuple de Palerme se laissa persuader qu'il avait concouru à faire un roi sous lequel il allait retrouver les heureuses années de Guillaume II, et dans son enthousiasme, il bravait en paroles les armées de l'Allemagne et la colère du roi des Romains.

Mais dans la situation où se trouvait le royaume, menacé à la fois de discordes civiles et d'une guerre d'invasion, il eût fallu sur le trône un prince doué d'une âme forte et d'une valeur reconnue, grand homme d'État, habile capitaine. Malheureusement Tancrède n'avait point ces nobles qualités. Chef militaire sans talent, usurpateur sans énergie, il hésitait lorsqu'il fallait agir, payait rarement de sa personne, aimait à ruser, à gagner du temps. L'occasion favorable s'offrait-elle à lui, presque toujours il la manquait, faute de savoir la saisir.

L'éducation qu'on lui avait donnée, et les malheurs qu'il éprouva dès le berceau, influèrent sur tout le reste de sa vie. Son père, Roger, duc de la Pouille, l'aîné des fils du premier roi de

1. *Appendix ad Malaterram*, ap. Murat., t. V, p. 603.

Sicile, et l'héritier du trône, pouvait prétendre aux plus illustres alliances. Mais une ardente passion que lui inspira une noble demoiselle normande, fille de Robert, comte de Lecce, son gouverneur, décida de son sort. Durant plusieurs années, ces jeunes gens, élevés ensemble dans le château de Lecce, s'aimèrent éperdument et sans obstacle. La naissance de deux fils, Tancrède et Guillaume, vint encore resserrer des liens qu'ils ne pouvaient légitimer. Le roi, instruit trop tard de ce qui se passait, rappela son fils; mais Roger, déjà atteint d'une maladie de langueur, mourut de consomption peu de temps après son retour à Palerme (1149). Cet événement laissa la malheureuse fille du comte Robert sans protection et en butte à la colère du roi. Ses biens furent confisqués, son père partit pour l'exil; on la sépara de ses enfants, et bientôt elle-même fut chassée du royaume. La Grèce lui donna asile; elle y vécut pauvre et dans l'oubli.

Les deux orphelins, traités avec dureté par l'ordre de leur aïeul, qui ne les voyait jamais, restèrent enfermés dans l'enceinte du palais royal[1]. Guillaume y mourut; Tancrède, doué de beaucoup d'esprit et d'adresse, mais d'une complexion débile[2], ne reçut pas l'éducation militaire qui convenait à son rang. Il se livra à l'étude, et sut ce qu'on pouvait apprendre de mathématiques, d'astrologie et même de musique, chose rare à cette époque. En 1160, après onze années de reclusion, il recouvra enfin la liberté à la suite d'un complot contre le roi dans lequel il était entré. Guillaume le Mauvais, le fils et le successeur de Roger I[er], tomba au pouvoir des conjurés; mais, au bout de quelques jours, le peuple de Palerme le rétablit sur le trône. Une prompte fuite sauva Tancrède du châtiment qui l'attendait. Il parvint à se cacher sur un navire qui le conduisit en Grèce, le refuge ordinaire des mécontents et des exilés siciliens. Sa mère était morte à Athènes; il passa six ans dans cette ville et ne revit sa patrie qu'après l'avènement de son cousin Guillaume II, en 1166. Le comté de Lecce et ses autres biens maternels lui furent alors rendus, et il se trouva, de pauvre émigré qu'il était, un des

1. Intra palatium septa servabantur inclusi. (Hugo Falcand. p. 269.)
2. Tancredum ingenio magis et industria, quam corporis virtute præstantem. (Ibid.

riches feudataires du royaume. Sous le nouveau roi, l'équité du prince remplaçait le despotisme capricieux du maître et de ses indignes favoris. Guillaume II, non content de cet acte de justice, se plut à donner à son parent de grandes marques de confiance et d'amitié.

En 1174 la Sicile arma contre Saladin. Une flotte formidable se présenta le 24 juillet devant Alexandrie. Elle portait, au dire des chroniqueurs, trente mille fantassins, quinze cents cavaliers et de puissantes machines de guerre : Tancrède commandait l'expédition. L'armée débarqua et mit le siége devant la ville. Mais au bout de trois jours, les Arabes firent une vigoureuse sortie, culbutèrent les Siciliens et les forcèrent à se rembarquer à la hâte en abandonnant un corps de trois cents cavaliers qui fut taillé en pièces [1]. Onze ans plus tard, en 1185, à l'occasion d'une entreprise contre la Grèce, Tancrède parut encore une fois sur les champs de bataille. Le tyran Andronic venait de précipiter du trône Alexis II Comnène ; le sang coulait à flots dans les rues de Constantinople, l'empire en proie à toutes les calamités semblait exposé au premier occupant. Guillaume II leva une armée puissante [2] qu'il confia au comte Tancrède et à deux autres capitaines. La flotte devait seconder les troupes de terre et suivre leurs mouvements. Jamais invasion ne parut avoir plus de chances de succès, aucune ne fut plus mal conduite. Les soldats se portèrent à d'innombrables violences mirent à feu et à sang, Durazzo, Thessalonique la seconde cité de l'empire, et d'autres villes qui étaient tombées en leur pouvoir. Suivant les historiens byzantins [3], l'armée sicilienne parcourut plusieurs provinces comme un torrent dévastateur, et fit tant de mal, que les Grecs, oubliant leurs querelles intestines, se réunirent contre l'ennemi commun. Ils mirent en fuite les troupes de Tancrède, tuèrent dix mille soldats et firent quatre mille prisonniers (6 novembre). De retour à Palerme, le comte de Lecce parvint à éviter une disgrâce presque certaine. C'était l'époque des négociations pour le mariage de Constance. On ne sait si dès-lors il convoitait le trône,

1 Renaudot, *Hist. des patriarches d'Alexandrie*, p. 500. — Guill. de Tyr, L. 21.
2. *Chron. Fossæ novæ*, ann. 1185, p. 875.
3. Nicetæ Choniatæ historia, in-fo, 1647, p. 228 et seq.

mais ce qui est certain, c'est que se soumettant avec empressement, du moins en apparence, aux volontés de Guillaume II, il reconnut les droits héréditaires de sa tante, et fit serment dans l'assemblée de Troja, de lui rester fidèle [1].

Tel était le roi que les Siciliens venaient de se donner. Tancrède fut couronné solennellement à Palerme vers le commencement de l'année suivante 1190, en présence des prélats et des nobles qui l'avaient élu. De grandes charges récompensèrent les chefs du parti victorieux. Matthieu, le principal moteur de la révolution, fut promu à la dignité de grand chancelier. Déjà depuis neuf ans, un de ses fils était métropolitain de Salerne, un autre eut l'investiture du comté d'Ajello. Mais Matthieu ne jouit pas longtemps de cette haute fortune et mourut bientôt après. L'épée de connétable fut ôtée au comte d'Andria et donnée à Robert de Venosa [2], Margarit de Brindes conserva la charge de grand amiral. Richard, comte d'Acerra, beau-frère de Tancrède, fut envoyé dans les provinces de terre ferme, avec des pouvoirs presque illimités, et le titre de lieutenant du roi. D'autres seigneurs obtinrent, en raison de leurs services, des fiefs ou des fonctions dans l'État.

La nouvelle des événements de Palerme avait comblé de joie le souverain pontife. Cette révolution, en élevant une barrière entre l'Italie méridionale et l'empire, servait la politique traditionnelle de la cour romaine. Toutefois, si Clément III s'empressa de reconnaître la validité de l'élection de Tancrède [3], ce ne fut pas sans en tirer avantage. Le nouveau roi ne pouvait se passer de la protection de l'Église; elle fut mise à haut prix. L'investiture ne lui fut accordée qu'à la condition expresse que les quatre clauses restrictives des priviléges du siége apostolique, insérées dans le traité de Bénévent, seraient annulées. Tout pouvoir nouveau dont le droit est contestable ne marchande guère les concessions à qui peut le soutenir. Tancrède consentit donc

1. Tancredus, comes Licii, qui apud Trojam cum quibusdam aliis juraverat fidelitatem Constantiæ, etc. (Anonym. Cassin., ann. 1190, p. 90.)

2. Tutini, *de Contestabile del regno*, p. 51.

3. Per ipsum cancellarium coronatus est in regem, romana curia dante assensum. (Rich. de S. Germ., p. 970.)

à rétablir le recours en appel à la cour romaine. Le pape put avoir en Pouille et en Calabre un légat à demeure, et en envoyer à Palerme de cinq en cinq ans. Enfin les élections ecclésiastiques furent déclarées libres, sauf l'exclusion des ennemis notoires du roi [1]. Deux ans plus tard, au mois de juillet 1192, Tancrède fit lui-même à Gravina en Pouille entre les mains de deux cardinaux, le serment de tenir fidèlement ces conditions et l'investiture du royaume lui fut alors donnée par ces princes de l'Église au nom du pape [2]. Cet appui accordé à l'usurpation, au mépris du droit, était une violation flagrante des traités qui obligeaient le chef de l'Église à reconnaître pour rois de Sicile, exclusivement à tous autres prétendants, les membres de la famille régnante. On n'a pas oublié que le vasselage des princes normands n'avait été consenti qu'à cette condition. Ainsi une lutte ouverte est engagée entre le siége apostolique et la maison de Souabe; le pape est l'agresseur; mais, ajoutons pour être juste, qu'un puissant motif le sollicite : c'est le besoin de sauver sa propre indépendance, qu'il considère comme étroitement liée à celle du royaume de Sicile.

Pendant que le parti de Tancrède triomphait dans la capitale, les nobles du parti allemand levaient des soldats et sollicitaient les mécontents de la Pouille et de la Terre de Labour de se joindre à eux contre l'usurpateur. Les grands, dont le nouvel ordre de choses avait trompé les espérances, se tournèrent du côté du roi des Romains. L'ex-grand connétable, les comtes de Celano, de Molise, et en général les prétendants exclus du trône, lui écrivirent en Allemagne [3], le pressèrent d'envoyer des troupes, et même de venir en personne se mettre à leur tête. En Sicile, les Sarrasins, profitant de ce temps de confusion, sortirent de leurs montagnes, se rendirent maîtres de plusieurs villes de la côte, et menacèrent Catane, l'une des principales, où un grand nombre de Musulmans étaient restés. Tancrède montra dans les premiers moments une activité et une présence d'es-

1. Nisi electus esset de proditoribus vel notis inimicis reg. (Martenne, ampl. coll., t. II, p. 1232.

2. *Privil. Eccl. Roman.* m[ss] in magn. bibl. Parisiens., cart. 212, f° 201.

3. Misitque quamcito ad Henricum. (Rich. de S.-Germ., p. 971.)

prit, qui plus tard parurent l'abandonner. Assailli de plusieurs côtés à la fois, il marcha contre les Sarrasins, leur livra bataille et défit cinq de leurs chefs de tribus [1], qui donnèrent des otages. Les émigrés arabes qui s'étaient éloignés de Palerme, furent contraints d'y rentrer, le roi promit de les protéger contre les chrétiens, et même de leur rendre les anciens priviléges dont ils avaient joui jusqu'à la mort de Guillaume II.

Le danger le plus menaçant était en Terre ferme. Déjà Tancrède avait envoyé de grosses sommes dans la Terre de Labour [1] et le comte d'Acerra, homme adroit, entreprenant et peu scrupuleux, semait de l'argent pour mettre la division entre les ennemis du roi. Les moins compromis, gagnés par des présents, déposèrent les armes, les autres tinrent ferme; mais comme la défiance et les soupçons s'étaient mis entre eux, ils ne purent s'entendre pour la défense commune, et furent isolément forcés dans leurs donjons. Roffrido, abbé de Mont-Cassin, prélat guerrier, l'un des plus riches et des plus chauds partisans du roi Henri, ayant vu plusieurs de ses bourgs ravagés par les troupes siciliennes, prêta serment à Tancrède afin de sauver du pillage les autres terres de l'abbaye [2]. Son exemple entraîna bon nombre de feudataires, si bien qu'en peu de temps les forteresses de la Terre de Labour et des deux principautés ouvrirent leurs portes, à l'exception de deux places, Capoue et Aversa, toutes deux bien pourvues de vivres et en état de soutenir un long siége.

Dès que le comte d'Acerra eut comprimé l'insurrection de ce côté de l'Apennin, il conduisit ses troupes contre les rebelles de la Pouille. Roger d'Andria y rassemblait sous la bannière de Souabe les impérialistes des provinces orientales. Mais l'armée sicilienne ayant trouvé les passages des montagnes mal gardés, pénétra jusqu'au cœur de la Terre de Bari, et par la rapidité de sa marche déconcerta les plans de ses ennemis. La position du grand connétable empirait de jour en jour, et il envoyait en Allemagne message sur message, pour conjurer le roi des Romains d'accourir avec de grandes forces. Il le prévenait qu'en

1. Quinque Saracenorum regulos. (Rich. de S.-Germ., p. 970.)
2. Auri talenta plurima ex [illegible] transmisit, etc. (Rich. de S.-Germ., p. 970.)
3. Rich. de S.-Germ., p. 971.

Sicile pas plus qu'en Pouille, la fortune ne favorisait la cause légitime, à laquelle la mort venait d'enlever dans la capitale un de ses plus fermes soutiens, l'archevêque de Palerme, Walter Ophamille [1]. La désertion éclaircissait ses rangs et il ne pouvait tenir la campagne contre les troupes victorieuses du comte d'Acerra et contre Tancrède lui-même, dont on annonçait la venue prochaine dans les provinces d'Italie.

Le roi des Romains n'était pas resté sourd à tant d'instances; mais outre qu'il manquait d'argent, le mal lui semblait moins grand qu'on ne le lui peignait, et sa présence était d'ailleurs utile en Allemagne. Henri le Lion avait rompu son ban après le départ de l'empereur; pouvait-on sans péril pour la paix publique, laisser le champ libre à ses intrigues? Des lettres plus pressantes ayant enfin ouvert les yeux du roi, il envoya en Italie Henri Test, son maréchal, avec un corps de troupes. Pour payer la solde, Test emprunta mille marcs à l'évêque de Volterra, auquel il assigna, jusqu'à concurrence de la somme, les redevances de Lucques, de S. Miniato, de Sienne et de plusieurs autres villes [2]. Mais cet argent fut bientôt épuisé et les soldats réduits à vivre de maraude marquèrent leur passage par de grands désordres. La terreur les précédait; derrière eux ce n'étaient que ruines fumantes et campagnes dévastées. Les environs de Naples furent mis à feu et à sang, plusieurs villes du parti de Tancrède furent ruinées de fond en comble [3]. Écoutons un contemporain, dont le récit, s'il n'est pas toujours exempt d'exagération, peindra du moins avec des couleurs vraies l'épouvante des Siciliens à l'approche des troupes allemandes. « Il me « semble déjà, dit Falcandus, voir les hordes étrangères enva- « hir les belles cités de notre île, qu'une longue paix a rendues « si florissantes. Les citoyens veulent-ils se défendre, ils sont « exterminés; s'ils se rendent, une horrible servitude les attend, « car les Allemands, avides de pillage, entraînés au crime par

1. Le tombeau de Walter, orné de mosaïques dégradées par le temps, se voit dans la crypte de la cathédrale de Palerme. On y lit l'inscription suivante : SUNT DUO LVSTRA MINUS ANNIS DE MILLE DUCENTIS CUM CLAUDIT TANTUM TAM BREVIS URNA VIRUM.

2. Lami, *Deliciæ eruditorum, etc.* pars I, p. 37.

3. Plurima loca incendio prædaque consumpsit. Anonym. Cassin., 1190, p. 71.

« des passions désordonnées, ne connaissent ni la voix de la « raison, ni celle de la pitié. La religion elle-même est impuis- « sante pour calmer leurs fureurs [1].

Le maréchal Henri Test, après avoir ravagé une grande partie de la Terre de Labour, traversa l'Apennin et rejoignit en Capitanate le comte Roger d'Andria. L'arrivée des impériaux avait relevé les espérances des ennemis de Tancrède, la désertion cessa, et leur armée se crut assez forte pour reprendre l'offensive. Elle ouvrit la campagne par le siége de Corneto qui appartenait à l'abbé de Venosa. Ce bourg pris par escalade fut pillé et détruit jusqu'aux fondements [2]. C'était par la terreur et en apportant aux peuples les calamités d'une guerre cruelle, que le roi des Romains prétendait établir sa domination dans l'Italie méridionale.

Tancrède était accouru pour s'opposer à ce torrent; mais il hésitait à livrer une bataille décisive dont la perte pouvait lui coûter le trône. Ses plus habiles officiers étaient d'avis de temporiser, d'attendre les jours caniculaires, toujours funestes dans les pays méridionaux aux armées venues du Nord. Ce sage conseil le sauva. Quittant les plaines brûlées de la Pouille, Tancrède se retira à Ariano dans la principauté ultérieure. Cette ville entourée de fortes murailles et située au cœur de l'Apennin sur un sommet élevé, défendait le passage des montagnes vers la Terre de Labour; on ne pouvait choisir une position meilleure. Le maréchal et le comte d'Andria en firent le siége; mais leurs troupes campées dans des lieux bas où elles respiraient un air malsain, souffrirent de grandes fatigues; les vivres devinrent rares, l'eau était mauvaise; les brûlantes ardeurs du soleil, la fraîcheur des nuits, engendrèrent des fièvres pernicieuses, et bientôt une terrible épidémie décima les rangs des Impériaux. Trop affaiblis désormais pour garder leurs positions, ils perdirent en peu de jours ce qu'ils avaient gagné dans cette courte campagne [3]. L'armée se sépara sans en être venue aux mains : le

1. Hugo Falcandus, p. 252.
2. Rich. de S.-Germ., p. 971.
3. Teutonici vero aliquandiu eos obsidentes tum æstatis fervore, tum penuria depressi, [illegible] et de regno exierunt. (Anonym. Cassin. 1190, p. 71.)

maréchal reconduisit en Allemagne les débris de ses troupes, tout en promettant de revenir avec de plus grandes forces [1], le comte d'Andria se retira en Pouille, où il tenait plusieurs places fortes. Une partie de ses gens fut envoyée à Sant'Agata, et lui-même entra avec le reste à Ascoli. L'armée sicilienne, maîtresse de la campagne, mit le siége devant cette dernière place. Vainement à plusieurs reprises, le comte d'Acerra essaya par ses provocations d'attirer son ennemi hors de la forteresse; le connétable trop inférieur en forces n'avait garde d'en sortir. Du haut des murailles d'Ascoli, il brûlait les machines de guerre des assaillants et repoussait leurs attaques. Ne pouvant le vaincre, on essaya de le gagner à force de promesses : tout fut inutile. Alors le comte d'Acerra, bien décidé à venir à bout du chef de l'insurrection, même aux dépens de son propre honneur, lui propose une conférence pour traiter de la paix. Le trop confiant connétable accepte, et se rend mal accompagné à peu de distance des remparts, au lieu désigné pour l'entrevue. Mais à peine a-t-il franchi la dernière barrière que des gens embusqués dispersent sa faible escorte, le chargent de liens et le conduisent au comte d'Acerra qui le livre au bourreau [2]. La mort du connétable fut fatale à son parti, personne après lui ne voulut prendre le commandement. En peu de jours, Ascoli et les autres places de la Pouille ouvrirent leurs portes. Capoue et Aversa, effrayées de leur isolement, demandèrent à capituler. Partout les ennemis de Tancrède, perdant l'espoir de relever une cause qui semblait aller en ruine, mirent bas les armes.

Pendant que ces choses se passaient dans le sud de la Péninsule, Henri VI achevait de régler les affaires de l'Allemagne. Quand les troubles que son parent Henri le Lion avait cherché à exciter furent assoupis, il envoya de nouvelles troupes en Italie; sa résolution était prise de s'y rendre lui-même avant la fin de l'automne, lorsque la nouvelle du désastre de son armée, en venant le surprendre au milieu de ses préparatifs, accrut encore son

1. Rich. de S.-Germ., p. 971.

2. Cum flectere illam precibus et promissis non posset, vocatum ipsum ad colloquium, quadam die proditorie cepit, et miserabili morte damnavit. (Rich. de S.-Germ., p. 971.)

impatience et son activité. L'empire allait avoir une grande guerre à soutenir en Europe, lorsque l'élite de sa chevalerie combattait outre-mer sous la bannière du Christ. Mais l'Allemagne était une pépinière de vaillants soldats, et on y levait aisément une armée quand on pouvait la payer. Si la guerre sainte avait épuisé le pays d'argent, le roi des Romains se flattait que l'opulente Sicile subviendrait à tous ses besoins. Sur ces entrefaites, des pèlerins qui avaient quitté depuis près de cinq mois le camp impérial dans la petite Arménie, annoncèrent la mort de l'empereur et la dispersion presque totale de la grande armée allemande. Dans les premiers instants, personne n'ajoutait foi à leurs récits, mais des faits trop convaincants vinrent bientôt les confirmer. Vers le mois de novembre [1], des troupes de croisés revinrent d'Asie à la débandade et dans un complet dénuement. Quoique pour la plupart ces déserteurs eussent été témoins des faits qu'ils racontaient, plusieurs versions coururent sur les derniers moments de Frédéric. Ce prince, après avoir déjoué les perfides desseins de la cour de Constantinople, et défait en bataille rangée le sultan d'Iconium, dont il avait pris d'assaut la capitale, s'était avancé, non sans éprouver de grandes pertes, jusqu'au delà du Taurus. Cette chaîne de montagnes franchie, les obstacles semblaient vaincus; encore quelques marches, et les colonies chrétiennes allaient offrir aux croisés un repos nécessaire après de telles fatigues, quand le dimanche, 10 juin 1190, vers le soir, l'empereur, séparé de son fils par le Selef [2], voulut traverser à gué cette rivière peu profonde, mais rapide, et y périt misérablement. Les uns rapportaient que Frédéric, saisi par le froid glacial du fleuve, puis entraîné par le courant, avait été suffoqué dans les flots, sous les yeux des siens, avant qu'on pût lui porter secours [3]. D'autres affirmaient au contraire que l'empereur, transporté à Séleucie, était mort dans

1. Ruchat, *Hist. de la Suisse*, XIII, 1.

2. Le Selef, aujourd'hui le Selefkeh, sort des montagnes de l'Isaurie et se jette dans la mer près de Séleucie. On a confondu mal à propos le Selef avec le Cydnus, aujourd'hui le Kara-Sou; qui se jette dans la mer à deux lieues de Tarse.

3. Othon de S.-Blas. *Chron.*, c. 35, p. 616. — Johann. Brompton., ed. Salden, t. I, p. 1165. — Schehabbeden, *Bibl. des Croisades*, t. II, p. 629.

cette ville[1]; ce qui est certain, c'est que l'armée se débanda. La plupart des princes ne voulant pas obéir au jeune duc de Souabe, revinrent en Europe, afin de profiter des chances de fortune qu'un nouveau règne pouvait offrir. Il ne resta sous la bannière du Christ qu'une faible troupe de guerriers fidèles à leur vœu, un chef adolescent et un cercueil. Lorsque les croisés des autres nations, réunis devant Ptolémaïs, virent arriver les débris de cette grande armée allemande, l'espoir de l'Orient, personne ne put retenir ses larmes. Trois mille hommes presque nus, harassés, marchaient tristement, faisant porter dans un coffre les ossements desséchés de leur empereur[2]. Avant de quitter l'Europe, Barberousse avait demandé, s'il mourait à la croisade, d'être inhumé dans l'église de la Résurrection, à Jérusalem. Ce vœu ne put être accompli, parce que les chrétiens ne reprirent point la ville sainte; mais les restes mortels de l'empereur furent portés, les uns disent à Tyr, d'autres à Antioche, où son tombeau ne s'est pas retrouvé.

Cet événement inattendu mit l'Allemagne en deuil; la chrétienté entière en fut affligée, les Lombards eux-mêmes honorèrent la mémoire de Frédéric. Si quelques voix répétèrent que la fin malheureuse du grand empereur était une punition céleste pour les persécutions qu'il avait exercées contre l'Église romaine, généralement les peuples virent avec surprise que Dieu eût choisi pour le frapper l'instant où il marchait à la délivrance de la ville sainte, et quand les chrétiens orientaux, réduits à l'état le plus critique, avaient mis en lui leur espoir.

Frédéric Barberousse, né en 1121, portait depuis trente-six ans la couronne impériale. Ce prince, dit un contemporain, fut brave, libéral, magnanime, doux et facile pour ses servi-

1. Tagenonis *Exped. asiaticæ Frid. I*, ap. Struvium, t. I. p. 416. Ce chroniqueur accompagnait l'empereur en Asie.

2. Au XIIe siècle on ignorait l'art d'embaumer les corps. Lorsque Frédéric mourut, on ne trouva rien de mieux pour conserver ses restes, que de couper son corps en quartiers qu'on fit bouillir dans de grandes chaudières, jusqu'à ce que les os fussent détachés des chairs. Il furent ensuite renfermés dans un coffre pour être portés au lieu qu'il avait désigné pour sa sépulture. Hoveden, p. 651. — Schehabbeden, historien arabe, dans la *Bibl. des Croisades*, t. II, p. 629. (Un siècle plus tard, on pratiquait encore cet usage, et le corps de saint Louis, ainsi dépecé, fut bouilli pour en retirer les os. (*Journal d'Aubery*, *Mém. sur l'Hist. de France*, t. III, p. 330.)

teurs[1]. Étranger aux études, qui étaient généralement abandonnées en Allemagne dans la première moitié du XIIe siècle, il ne savait ni lire ni écrire, parlait mal le latin, qui était toujours la langue officielle et diplomatique; ignorait l'idiome vulgaire de la Péninsule, mais s'exprimait en allemand avec élégance et facilité. On trouvait en lui un mélange de grandeur d'âme, de douceur, et de mouvements déréglés de violence. Son esprit pénétrant lui avait appris à connaître les hommes, qu'il dominait par l'ascendant de sa supériorité, et par l'élévation de ses vues. Il possédait, avec la valeur et la générosité, une autre qualité chère aux gens de guerre; c'était sa patience à supporter avec eux la fatigue, le froid, la chaleur, les privations de toute espèce. Quoique d'une complexion robuste, sa taille était médiocre, sa figure amaigrie et peu colorée, mais il avait dans toute sa personne une noblesse et une dignité qui imposaient le respect[2]. Sa barbe et ses cheveux qu'il portait courts et crépus, tiraient sur le roux, ce qui lui valut le surnom de *Barberousse*. Petit-fils d'un simple comte de l'empire, ses actions le grandirent aux yeux des peuples et donnèrent à la race de Hohenstaufen l'illustration et l'éclat qui manquaient à sa fortune récente. Au milieu des traverses dont sa vie fut remplie, Frédéric sut calmer les factions de l'Allemagne, rendre la paix à la Péninsule Italique, contenir d'une main ferme les seigneurs turbulents, soumettre les plus dangereux, et rendre respectable l'autorité suprême qu'il transmit à son fils.

Mais s'il crut en quittant l'Europe avoir levé tous les obstacles qui s'opposaient à la fortune de sa famille, les événements, comme on le sait déjà, vinrent en moins de deux ans tromper ses prévisions. Henri VI se trouva chargé seul du fardeau de l'empire dans des circonstances critiques. La fin prématurée de Guillaume II donnait à la Sicile le signal de la révolte, et on apprenait à la fois la perte d'une armée en Italie, les désastres de la croisade, la mort de l'empereur. L'infatigable Henri le Lion voulut profiter du premier moment de trouble d'un pouvoir nouveau, pour relever en Allemagne le parti guelfe; mais le roi

1. Fridericus fuit miles strenuus et magnanimus, mitis, affabilis, illiteratus, sed moralis experientia doctus. Sicard. episc. Cremon. *Chron.*, p. [illegible].

2. Viniasauf, *Richardi Iter Hierosolym.*, cap. 24, p. 265.

des Romains, sans perdre un instant, rassemble ses troupes, joint son adversaire près de Verden, et gagne contre lui une bataille décisive. La promptitude de ce mouvement arrêta le mal dans sa racine; les rebelles abattus renoncèrent à de nouveaux efforts. On savait Henri VI libéral, magnifique même, envers ceux qui le servaient, et sans miséricorde pour ses ennemis[1]. Comme la haute noblesse revenait pauvre de la croisade, elle s'offrit à lui afin d'en obtenir récompense. Ces seigneurs se promettaient beaucoup d'un jeune prince qui allait envahir le pays le plus riche de l'Europe, et ils demandèrent comme une faveur de le suivre au delà des Alpes. Henri, enivré de sa grandeur nouvelle, se croit invincible; des pensées chimériques viennent bercer son esprit. C'est trop peu pour lui de reprendre dans une campagne son royaume de Sicile, il dominera sur la Lombardie, sur la Toscane, et même sur Rome, où il se ferait donner en passant la couronne impériale. Il se flattait qu'une fois maître de l'Italie, le trône de Constantin, sapé dans sa base, ne pourrait échapper à ses armes, que l'Afrique, tributaire des rois normands, l'Égypte, la Terre-Sainte, subiraient le joug à leur tour; et que la Méditerranée ne serait plus qu'un grand lac enclavé dans son immense empire.

Barberousse avait aussi conçu et tenté de vastes entreprises. Il avait répandu sur l'Italie les trésors et le sang de l'Allemagne; mais épuisé par des victoires sans résultats, instruit par des fautes et par des revers, on l'avait vu s'arrêter tout à coup sur le chemin des abîmes, faire succéder en lui, par une complète métamorphose, l'esprit de modération à l'esprit de conquêtes, et saisissant habilement l'instant favorable, signer une paix nécessaire, et rester invariablement fidèle à ses engagements. Le nouvel empereur profita mal d'une si haute leçon et d'un si bel exemple. Les yeux de la jeunesse sont sujets à d'étranges illusions; Henri se persuada que, plus fortuné que son père, il rétablirait la puissance des Antonins. La poursuite de cette chimère ne pouvait que préparer l'affaiblissement de sa propre maison.

1. Rex Henricus, strenuus in agendis, et acer in hostes, omnibus ad eum accedentibus largus et magnificus. (Rigord. *de Gest. Phil. Aug.*, p. 34.)

LIVRE II

HENRI VI, EMPEREUR

1191 — 1197

I

SÉJOUR EN SICILE DES CROISÉS DE FRANCE ET D'ANGLETERRE. — COURONNEMENT DE HENRI VI. — DESTRUCTION DE TUSCULUM

1190 — 1191

Peu de mois avant l'époque où les événements nous ont conduits, Tancrède n'avait point achevé de pacifier ses provinces d'Italie, quand il apprit que les croisés de France et d'Angleterre, sous la conduite de Philippe-Auguste et de Richard Cœur de Lion, avaient pris rendez-vous à Messine pour s'y réunir et peut-être même pour y passer l'hiver. Cette nouvelle remplit son esprit de fâcheux pressentiments. Il quitta la Pouille, et courut s'enfermer à Palerme, où, gardé par ses meilleures troupes, au milieu d'une population qu'il croyait dévouée à sa personne, il voulait attendre les événements.

Tancrède, mal assis sur un trône usurpé, redoutait presque également la politique intéressée de Philippe-Auguste, l'allié de l'empereur, et les emportements de Richard d'Angleterre. Ce dernier était frère de Jeanne, reine douairière de Sicile, qu'on retenait dans une sorte de captivité, depuis la mort de Guillaume II, pour ne lui point rendre sa dot et le douaire auquel elle avait droit[1].

1. Jam in custodia erat cum dote sua. (Gauffred. Viniasant, *Itin. reg. Richardi*, ap. Gale, Script., t. II, p. 306.)

L'alliance entre l'Empire et la France, conclue dès le temps de Frédéric Barberousse et de Louis le Jeune, en 1171, et maintenue jusqu'alors sans aucune altération, favorisait le projet si cher aux deux souverains, d'établir sur des bases fixes l'hérédité du pouvoir à la place de l'ancien système électoral. Comme le lien d'un intérêt commun scellait leur amitié, Tancrède devait craindre que l'armée française ne vînt en aide à l'empereur, si ce redoutable adversaire arrivait en Italie avant le départ des croisés.

Il s'attendait aussi à avoir de grands démêlés avec le roi d'Angleterre, pour le douaire et la dot de Jeanne. D'un côté, ses torts envers cette princesse, de l'autre, le caractère indomptable, l'orgueil de Richard, l'amour de l'or qui le dominait, laissaient peu de chances d'en obtenir de bonnes conditions.

Un seul espoir, peu digne d'un noble cœur, restait à Tancrède : c'était de semer la discorde entre les deux princes. Amis en apparence plutôt qu'en réalité, ils affectaient de se donner de grandes marques de confiance, mais ils étaient jaloux l'un de l'autre et ne pouvaient vivre longtemps en paix.

Vers le milieu du mois de septembre, l'escadre anglaise jeta l'ancre dans le port de Messine, après une longue et pénible navigation. Richard n'était point à bord. Ce prince, las d'attendre à Marseille ses vaisseaux, qu'il avait devancés de quelques jours, avait remis le commandement des troupes à deux évêques et à trois barons, et s'était embarqué avec ses serviteurs sur des galères provençales[1]. A Gênes, il eut une entrevue avec le roi de France, son suzerain, qui était tombé malade dans cette ville. Il s'arrêta à Naples, puis à Salerne, et enfin, par un nouveau caprice, il voulut traverser la Calabre, à cheval et presque seul, au risque d'y trouver des aventures peu dignes de son rang; ce qui lui arriva, en effet. Un chroniqueur rapporte que Richard, accompagné d'un seul serviteur, étant parti de grand matin de l'abbaye de Mileto, où il avait couché, passa près de métairies, dans l'une desquelles il entendit le cri d'un épervier. En Angle-

1. Roger Hoveden trace jour par jour l'itinéraire de Richard jusqu'à Messine, où ce prince arriva le 28 septembre.

gleterre, les lois sur la chasse défendaient, sous des peines excessivement dures, la fauconnerie aux hommes rustiques ; mais en Sicile on usait de moins de sévérité. Richard, qui se croyait tout permis, entra dans la maison et s'empara de l'oiseau. A la vue de deux étrangers, armés de toutes pièces, le paysan, effrayé, avait jeté de grands cris. Ses voisins, munis de pierres et de bâtons, accoururent et frappèrent rudement le roi qu'ils ne connaissaient pas. L'un d'eux tira même le couteau sur lui. Mais Richard, déjà tout meurtri, et dont l'épée s'était brisée, échappa par la fuite à ses adversaires.

Les croisés des deux nations étaient à Messine, lorsqu'il débarqua en Sicile, à la Tour-du-Phare. La flotte génoise, qui portait l'armée française, arrivée le 16 septembre, deux jours avant la flotte d'Angleterre, n'avait pu éviter une terrible tempête, contre laquelle les côtes escarpées de la Calabre ne lui offraient aucun abri [1]. Pour alléger les navires on avait jeté à la mer les vivres, des chevaux, une grande partie des équipages. Philippe avait fait à Messine une entrée publique sans magnificence, trompant ainsi l'attente des bourgeois, qui s'étaient portés en foule à son débarquement [2]. Toutefois, il avait été reçu avec de grandes marques de respect, et on lui fournissait abondamment, dans le palais royal où il était logé, les vivres nécessaires pour lui et pour les siens.

La situation de Richard était différente. Après sa course aventureuse, il allait retrouver sa flotte, qui n'avait rien perdu pendant la tempête. L'accueil fait à son suzerain blessa son amour-propre, et il résolut de l'humilier en déployant pour son entrée un éclat qui n'avait pas été au pouvoir du roi de France. Sa flotte, toute pavoisée, vint le prendre à la Tour-du-Phare, puis elle rentra dans le port au son des trompettes et des clairons, que répétait l'écho des montagnes. L'armée d'Angleterre, dans la plus brillante tenue, étendait ses lignes le long de la plage. Philippe-Auguste lui-même loua la beauté des troupes ; mais ne peut-on supposer, sans invraisemblance, qu'il éprouva un sentiment

1. Guillelmus Armoricus, *Philipp.*, L. IV, p. 13[illegible].
2. Viniasauf, L. I, c. 13, p. 307.

de dépit en voyant ce déploiement de forces de son puissant vassal?

La dangereuse contestation avec le roi Richard, que Tancrède avait pressentie, s'éleva bientôt après. Jeanne d'Angleterre avait apporté en dot, au roi Guillaume, 20,000 onces d'or (environ 1,262,400 fr.). Son douaire était assigné sur le comté de Saint-Angelo, en Capitanate, sur les villes de Viesti et de Siponte, et sur plusieurs bourgs et châteaux situés pour la plupart dans cette province[1]. Tancrède se disait prêt à restituer la dot; mais Richard exigeait, pour le douaire, une énorme indemnité et de plus la délivrance d'un prétendu legs fait à son père par Guillaume II, probablement en vue de la croisade, et qui n'avait pas été acquitté. Indépendamment de sommes considérables, et de beaucoup de vaisselle d'or et d'argent, il demandait, au dire des chroniques anglaises, un grand fauteuil d'or pur, deux trépieds et une table de même métal, de douze pieds de long sur un pied et demi de large, une tente en damas, assez vaste pour contenir deux cents personnes, soixante mille salmes de blé, pareille quantité d'orge, cent galères approvisionnées pour deux ans[2]. Tancrède refusa. Vainement sur ces entrefaites, Jeanne, rendue à la liberté, fut conduite à Messine avec une suite digne de son rang. Sa présence, loin d'apaiser Richard, le porta aux partis extrêmes. Il s'empara par surprise du château de Bagnara, sur la côte de Calabre. Un couvent grec appelé *Monasterium Griffonum*, commandait Messine, et offrait une position avantageuse. Il en chassa les moines et y mit garnison[3]. Comme le bruit se répandit alors qu'il voulait s'emparer de l'île entière, les esprits furent dans une agitation extrême. A plusieurs reprises les Anglais en vinrent aux mains avec les habitants de Messine, qui leur refusèrent l'entrée des marchés publics. Une fois, entre autres, les bourgeois essayèrent de surprendre et d'enlever Richard dans son logis, à l'extrémité du faubourg, pendant que, par la médiation de Philippe-Auguste, il traitait de la paix avec les envoyés de Tancrède. Rompant toute négociation, le roi d'Angleterre appela ses chevaliers

1. Lunig, *Codex Italiæ diplomaticus*, t. II, p. 857.
2. Roger de Hoveden, p. 675.
3. Hoveden, p. 673. — Matth. Paris, *Hist. major.*

se mit à leur tête, et poursuivit l'épée dans les reins les assaillants, qui rentrèrent en grand désordre dans la ville. L'armée anglaise accourut, escalada les murailles et prit possession du port et des principaux quartiers de Messine[1].

Une querelle sérieuse s'éleva alors entre les deux rois. Le drapeau blanc d'Angleterre avait été arboré sur les murs, et Philippe-Auguste voulait qu'on le retirât, pour faire place à la bannière des lis. Il exigeait de plus que la garde des portes lui fût remise, le vassal ne devant jamais commander en maître dans un lieu habité par son suzerain. Richard, qui se voyait à la tête d'une grande armée, ne pouvait se résoudre à n'être que le second. Heureusement les principaux seigneurs intervinrent, et leurs instances rétablirent la paix. Les Anglais, qui avaient leurs quartiers dans le faubourg, sortirent de la ville ; aucune bannière ne flotta sur les murs, enfin, la garde des portes fut confiée aux templiers et aux hospitaliers, jusqu'à la conclusion d'un accord avec le roi de Sicile[2].

Les négociations furent reprises bientôt après, et un traité définitif fut signé sous la garantie du pape et au grand contentement de la cour de Palerme[3]. Outre la dot de Jeanne que Tancrède restituait en totalité, il payait une somme de 20,000 onces d'or (1,262,400 fr.), mais à la condition qu'une de ses filles serait fiancée au duc de Bretagne, Arthur, jeune prince, âgé de quatre ans, le neveu et l'héritier du roi d'Angleterre. Le mariage devait s'accomplir aussitôt que la jeune princesse serait nubile, à moins que le pape, sous la garantie duquel ce traité était conclu[4], ne jugeât utile d'accorder des dispenses d'âge. Un douaire était assigné sur le duché de Bretagne, et si par la mort d'Arthur, ou pour toute autre cause, cette union ne pouvait se réaliser, les 20,000 onces d'or devaient être remboursés au roi de Sicile. Enfin, Richard s'obligeait à porter secours à Tancrède contre quiconque lui déclarerait la guerre ou envahirait

1. Hoveden, p. 674.
2. Hoveden, p. 674.
3. Lunig, *Codex. Ital. diplom.*, t. II, p. 862.
4. Super his, D. papam et Rom. Ecclesiam in fidejussione ponimus. (Lunig, loc. cit.)

ses États, pendant que l'armée anglaise séjournerait à Messine.

Cette paix procura quelques instants de repos au royaume. Le parti impérial cessa de s'agiter; les Sarrasins eux-mêmes ne firent plus d'incursions sur les terres des chrétiens et donnèrent des otages. Mais le feu mal éteint couvait sous la cendre. Les esprits étaient en fermentation et n'attendaient que le départ des croisés pour rallumer la guerre civile. Cette ligue des rois de Sicile et d'Angleterre, appuyée par le pape, indisposa les Français, sans causer de bien sérieuses inquiétudes au chef de l'empire, qui, ne pouvant ouvrir la campagne qu'au printemp suivant, ne devait arriver à la frontière du royaume qu'après départ de l'armée anglaise.

On ne sait à quel titre Philippe-Auguste prétendit partager avec Richard les 20,000 onces d'or payées par Tancrède. « Il « avait droit à la moitié de cette somme, dit Rigord, son histo- « rien, mais il se contenta du tiers par amour de la paix [1]. » Ce qui est certain, c'est qu'à compter de ce jour ses discussions avec Richard devinrent de plus en plus aigres et fréquentes. Quand, cédant aux instances de ses barons, le monarque anglais se soumettait aux devoirs féodaux du vassal envers le suzerain, son hommage pouvait rappeler celui de Rollon, qu'il fallait pousser et retenir aux genoux de Charles le Simple. Philippe-Auguste, plus jeune, mais d'une humeur moins violente, opposait le sang-froid et la dignité aux emportements de Richard. La concorde semblait se rétablir. Les deux rois juraient sur les saintes reliques de la maintenir, sans arrière-pensée ; mais ces serments qu'il fallait renouveler sans cesse prouvaient assez que leur inimitié seule était durable. De funestes effets s'ensuivirent. La discipline, si difficile à entretenir dans une armée féodale, se relâcha de telle sorte que, pour rétablir un peu d'ordre, il fallut infliger des châtimenls rigoureux aux guerriers de la croix. On devait mal augurer d'une guerre sainte entreprise sous de tels auspices. La discorde qui ne cessa de régner dans le camp chrétien devait, en effet, avoir des suites funestes ; la rivalité des rois ne le faisait que trop pressentir.

1. Rigordi, *Gesta Philippi Augusti*, p. 31.

Il y avait alors en Calabre un chartreux, âgé de quatre-vingt-quinze ans, qui se disait doué du don de prophétie. C'était l'abbé Joachim, le supérieur du couvent de Cuccaro, que l'Église a condamné après sa mort pour certaines opinions peu orthodoxes. Richard le fit venir. « Quel sera l'issue de la croisade, lui demanda-t-il ; suis-je destiné par le ciel à chasser les mécréants de Jérusalem ? — L'heure de la délivrance de la sainte cité, répondit le solitaire, ne sonnera que quand sept années se seront écoulées depuis qu'elle est tombée au pouvoir de Saladin. — Mais alors, reprit le roi, qu'allons-nous donc faire en Palestine ? Ne valait-il pas mieux retarder notre départ d'Europe ? — Votre arrivée dans ce pays était utile aux desseins de Dieu ; vous y serez victorieux, et votre nom sera illustré à jamais parmi les rois. » Cette prophétie satisfit la vanité du monarque au cœur de lion, mais elle causa moins de joie que de surprise aux guerriers de la croix [1].

Vers la fin de l'hiver, le roi d'Angleterre apprit que sa mère, Éléonore de Guyenne, avait demandé et obtenu pour lui la main de Berengère, fille du roi de Navarre. Lors de la paix d'Amboise, en 1174, Richard, à peine âgé de quinze ans, avait été fiancé à une sœur de Philippe-Auguste appelée Alix. Cette jeune princesse entrait alors dans sa huitième année, et on l'avait envoyée à la cour d'Angleterre pour y être élevée dans les mœurs de ce pays. Mais Henri II, qui dès lors fut presque toujours en guerre avec ses fils, n'avait pas permis de célébrer ce mariage, et la voix publique l'accusait de n'avoir pas respecté l'honneur d'Alix. Éléonore de Guyenne, pour qui Richard avait beaucoup de condescendance, détestait la sœur de Philippe, et elle décida son fils à rompre une alliance si contraire à ses desseins. L'occasion qu'il cherchait de s'expliquer avec le roi de France s'offrit bientôt à lui.

Dans une entrevue qui eut lieu près de Catane, entre Tancrède et Richard, le rusé Sicilien, qui voyait dans la désunion des chefs de la croisade un gage de sécurité pour lui-même, remit au roi d'Angleterre une lettre vraie ou supposée, dans la

1. Hoveden, p. 681.

quelle Philippe-Auguste le pressait de se joindre à lui pour attaquer les Anglais[1]. Richard présenta cet écrit à son suzerain, qui le désavoua. « Mon frère sait très-bien, répondit-il, que rien de « tout cela ne mérite de confiance ; mais il cherche un prétexte « pour ne point épouser ma sœur Alix, qui lui est fiancée depuis « dix-sept ans. Je déclare que, s'il prend une autre femme, je « serai pour lui un ennemi irréconciliable. » A compter de ce jour, dit le chroniqueur Rigord, la discorde, la haine et l'envie ne cessèrent d'exister entre les deux rois[2]. Leurs armées en seraient peut-être venues aux mains, sans les sages conseils du comte de Flandre, qui parvint à faire entendre la voix de la raison. Richard fut sans doute satisfait, puisque cette querelle qu'il avait suscitée amena un accord qui le dégagea des promesses faites à Alix, moyennant une somme de 10,000 marcs, payable en quatre termes d'année en année[3].

Les Français quittèrent Messine le 29 ou le 30 mars, et, quinze jours après, la flotte qui les portait en Asie jeta l'ancre devant Ptolémaïs. Depuis près de deux ans, les chrétiens orientaux faisaient d'impuissants efforts pour se rendre maîtres de cette ville. L'arrivée d'un si puissant secours leur rendit l'espérance et jeta la terreur parmi les infidèles. Richard suivit de près son suzerain. La princesse de Navarre était arrivée en Sicile avec Éléonore de Guyenne le jour même du départ de Philippe-Auguste, et comme les croisés, las du séjour de Messine, se montraient impatients d'accomplir leur vœu, le roi d'Angleterre se décida à mettre à la voile avant de célébrer son mariage. Bérengère, confiée à la garde de la reine Jeanne, la sœur de Richard, partit avec elle sur le même vaisseau. Éléonore de Guyenne retourna en Angleterre. La flotte anglaise, forte de cinquante-trois galères et de cent cinquante transports, appareilla le 7 avril. Avant de quitter Messine, le roi avait rendu à Tancrède le château de Bagnara et fait détruire les fortifications du couvent grec. Les Siciliens assistèrent avec joie au départ de ces étrangers exigeants et avides,

1. Hoveden, p. 688.
2. Rigord, p. 32.
3. Ce traité daté de Messine (mars 1190 ; 1191, nouveau style), est rapporté par Rigord, p. 32 et 33.

qui depuis six mois leur imposaient de lourdes charges, tout en les traitant avec une insolente hauteur. En voyant les bannières du Christ s'éloigner de leur pays, iis remercièrent la Providence qui les délivrait d'un joug insupportable. Remarquons ici que l'origine commune des Normands de Sicile et de ceux d'Angleterre, leurs anciens rapports de nationalité avec les Français, dont ils parlaient encore la langue[1], n'avaient réveillé aucun sentiment de sympathie entre ces trois peuples. On vient de voir qu'ils restèrent toujours en mésintelligence, et que Tancrède paya chèrement l'alliance plus nominale que réelle des Anglais. Le départ de Richard, au moment même où Henri VI arrivait, à la tête d'une puissante armée, au centre de l'Italie, ne pouvait laisser de doutes sur le peu de sincérité de ses promesses, et fortifiait les Siciliens dans l'opinion défavorable que son orgueil et la violence de son humeur avaient donnée de lui.

Henri VI avait en effet franchi les Alpes dès le mois de novembre 1190. En quittant l'Allemagne, il croyait qu'une année devait lui suffire pour prendre à Rome la couronne impériale, détrôner Tancrède, revenir sur ses pas et soumettre la Lombardie. Mais trop prudent pour abandonner les provinces germaniques aux intrigues d'une faction souvent abattue et toujours prompte à se relever, il en avait gagné les principaux chefs à force d'argent et de promesses. Des prélats et des barons d'une fidélité plus que suspecte recouvrèrent leurs biens, reçurent de riches présents, et promirent de le suivre en Italie : Henri le Lion, lui-même, avait engagé sa foi, moyennant la restitution de ses fiefs héréditaires, auxquels furent ajoutés dix châteaux à sa convenance[2].

Henri avait déjà fait notifier au pape et au peuple romain la mort de Frédéric Barberousse et la réunion entre ses mains de la puissance impériale. Une nouvelle ambassade partit pour Rome, afin de régler, de concert avec le sénat, ce qui avait rapport à la cérémonie du couronnement que ce prince désirait fixer vers les fêtes de Pâques de l'année suivante 1191. Ordre fut

1. Le français était le langage adopté à la cour de Sicile. (*Maxime necessaria erat in curia*. Hugon. Falcandi *Hist.*, p. 166.)

2. Decem castella optima. (Hoveden, p. 680.)

donné aux feudataires allemands et Italiens de se mettre en en marche avec leurs hommes d'armes; aux villes, de tenir prêtes les régales dues au souverain, et de réparer les ponts et les routes. A cette occasion, plusieurs communes obtinrent d'importants priviléges[1]; d'autres qui, sous le règne précédent, avaient été mises au ban de l'empire, rentrèrent en grâce[2]. Pour se procurer l'argent dont il avait grand besoin, Henri autorisa certaines villes à racheter des droits impériaux ou des prestations qu'elles devaient à perpétuité : il fit des emprunts et engagea des terres de la couronne. C'est ainsi que Borgo S. Donino fut cédé à la commune de Plaisance, moyennant mille livres impériales[3]. Henri tenait surtout à s'assurer des villes maritimes, sans le concours desquelles il eût vainement attaqué l'île de Sicile, que la flotte de Tancrède protégeait. A cet effet, des négociateurs envoyés à Gênes et à Pise firent au peuple de ces deux villes de grandes promesses, et en obtinrent l'assurance de bons services[4].

A Rome, le pape montra beaucoup d'hésitation. La cour pontificale, longtemps éloignée de cette capitale du monde chrétien où elle n'osait fixer sa demeure, s'était lassée de mener une vie errante, et pour y mettre un terme, elle avait reconnu l'existence légale du sénat. Un traité rétablissait, momentanément du moins, la paix entre deux pouvoirs trop portés à reprendre les hostilités, l'un au nom de l'indépendance de la république, l'autre en invoquant les droits imprescritibles du saint-siége[5]. Déjà depuis deux ans, Clément III était rentré à Rome, mais comme la plupart de ses promesses restaient sans exécution, le peuple se montrait impatient, et le souverain pontife devait craindre de nouveaux troubles et un exil sans retour.

Au XIIe siècle, la ville des Césars voyait sa domination resserrée dans des limites non moins étroites qu'à l'époque de sa fon-

1. 12 févr. 1191. Le droit de battre monnaie est accordé à Bologne. (Ghirardacci *Storia di Bologna*, t. I, p. 201.)

2. Ferrare, 1er des ides de févr. Bibl. du Vatican, mss de la reine Christine, nº 378, p. 2.

3. 12 févr. 1191. Affò, *Storia di Parma*, t. III, prove nº 1.

4. Ottoboni Scribæ, *Annales Genuenses*, L. III, p. 364.

5. *Antiquitates Ital.*, t. III, p. 785. Cet acte est daté du 31 mai 1188, 41e année de l'établissement du sénat. Il est signé par 17 sénateurs et onze conseillers.

dation. Mais ses habitants semblaient croire qu'il suffisait d'habiter au milieu des ruines de Rome, pour avoir droit à l'héritage de leurs puissants ancêtres. Gonflés d'orgueil au sein de la plus complète décadence, ces descendants abâtardis du peuple-roi aimaient à se repaître de chimères. Ils empruntaient aux anciens, de grands noms pour en parer de petites choses. Leur conseil de commune se nommait pompeusement *le sénat*, leur cité, *Urbs*, la ville par excellence, comme au temps de sa splendeur; et parce que l'élu des princes allemands était couronné à Rome, et portait le titre d'empereur des Romains, ils prétendaient disposer de l'empire. Mais en réalité la nouvelle république, incessamment troublée à l'intérieur, et sans consistance au dehors, ne pouvait parvenir à subjuguer les petites villes qui l'avoisinaient, et avec lesquelles presque toujours elle était en guerre. Chaque année, au retour du printemps, ses milices ravageaient les territoires de Tusculum, d'Albano, de Tibur, et livraient de petits combats sur les champs de bataille illustrés par les triomphes des premiers Quirites. Romains et ennemis parcouraient tour à tour la plaine du *Latium* le fer et la flamme à la main : plus de culture, plus d'habitations. Les faubourgs abandonnés,servaient de repaire aux animaux sauvages, un air pestilentiel en chassait pour jamais les derniers habitants. C'est ainsi que chaque époque léguait à cette terre des souvenirs impérissables; le siècle des Cincinnatus et des Camille lui avait laissé ses victoires; l'empire, des monuments majestueux; à son tour, la république turbulente du moyen âge entassait sur des campagnes devenues stériles des décombres dont le temps n'a point effacé la trace.

La ville de Tusculum, située à dix milles de Rome, sur une haute colline, à l'entrée des montagnes, combattait depuis longtemps pour son indépendance, et repoussait avec courage les attaques des Romains, auxquels cette guerre sans profit avait déjà coûté plus de cinq mille citoyens[1]. La lutte, interrompue durant l'hiver, était toujours reprise avant l'époque des récoltes, et avec elle recommençait la dévastation de cette malheureuse contrée.

1. Hoveden, p. 689.

Les Tusculans, inférieurs en force, mais soutenus jusqu'alors par les papes, avaient juré de s'ensevelir sous les ruines de la patrie plutôt que de se soumettre à leurs ennemis. Les romains qui tant de fois avaient vu le territoire de la république ravagé jusqu'au pied de leurs murailles, voulaient à tout prix se défaire de voisins si dangereux. Lors des négociations avec Clément III, le sénat n'avait consenti à traiter que sous l'expresse condition que le pape l'aiderait à consommer la ruine de Tusculum. Cette clause, insérée dans un acte officiel, était conçue dans les termes suivants : « Il est expressément convenu, que de quelque « manière que la ville tombe en notre pouvoir, ses murs d'en« ceinte, ses ouvrages extérieurs, son château, ses faubourgs, « devront être détruits par nous dans le délai de six mois [1], et ne « pourront être rétablis ni par le pape régnant, ni par ses suc« cesseurs. Les hommes, les possessions et le territoire de Tus« culum, tant au dehors qu'au dedans, appartiendront à l'Église « romaine [2]. S'il arrivait que la ville ne fût pas prise avant les « calendes de janvier 1189, le pape la frapperait d'excommuni« cation, et armerait ses fidèles du domaine pontifical, pour nous « aider à en achever le siége [3]. »

Ainsi le chef de l'Église devait lui-même livrer Tusculum à la vengeance des Romains. Pour le payer de ce sacrifice, ils l'avaient reçu avec honneur dans la ville ; la nomination des sénateurs qui étaient au nombre de cinquante-six lui avait été abandonnée. On lui faisait serment de fidélité, et les droits régaliens dont la commune s'était emparé depuis un demi-siècle, étaient rendus au saint-siége, sous la réserve d'un tiers dans la monnaie pour le sénat [4]. Clément III, fidèle à ses engagements

1. De Tusculum scilicet, quocumque modo ad manus nostras devenerit, infra dimidium annum omnes muros et carbonaria civitatis et rocca Tusculani et suburbiorum dabitis nobis ad diruendum. (Muratori, *Antiquitates Ital.*, t. III, p. 786.)

2. Omnes possessiones et tenimenta ejus, intus et extra, cum hominibus et rebus eorum, sint in jure et potestate Rom. Eccl. (*Privil. Eccl. Rom.*, mss fo 110.) — Murat., *Antiquit. Ital.*, t. III, p. 786.

3. Quod si hinc usque ad kalend. januar. dictum Tusculanum ad manus nostras non venerit, tunc excommunicabitis Tusculanum et per fideles vestros cogetis eos perficere de Tusculano quod dictum est supra, cum adjutorio nostro. (*Ibid.*)

4. Monetam facietis fieri intra urbem, de qua tertiam partem dabitis senatoribus per tempora. (*Ibid.*)

sépara-t-il de la communion chrétienne les habitants de Tusculum? Rien ne le prouve. Ce qui est certain, c'est qu'ils ne se rendirent pas, et qu'aussitôt que, par l'abandon du pontife, ils purent se considérer comme affranchis à son égard de tout devoir de vassalité, ils se donnèrent au chef de l'empire qui leur envoya une forte garnison de soldats allemands [1].

Telle était la situation des affaires dans l'état ecclésiastique, quand les ambassadeurs de Henri VI s'adressèrent au pape et aux magistrats de Rome pour demander le diadème impérial. « Il dépend de nous, répondirent les sénateurs, de fermer les « portes de la ville, et de rendre impossible le sacre du roi. « Mais s'il veut promettre de confirmer nos priviléges, de res-« pecter nos libertés, et surtout de nous faire justice de Tuscu-« lum, nous obligerons le pape à le couronner dans la basilique « du Vatican [2]. »

Henri passait l'hiver en Lombardie, tout occupé de ses préparatifs de guerre. Vers le milieu du mois de février, il entra en Toscane avec son armée composée en grande partie de feudataires allemands ou italiens et de milices communales. Le patriarche d'Aquilée, les archevêques de Cologne et de Ravenne, un grand nombre d'évêques des deux côtés des Alpes, les ducs de Dalmatie, de Bohême, de Rothembourg, le margrave d'Istrie, conduisaient en personne leurs hommes d'armes. D'autres possesseurs de fiefs avaient obtenu l'autorisation de se faire remplacer par des chevaliers de haut parage; quelques-uns s'étaient soumis à payer une somme d'argent pour être dispensés de ce service que les chartes d'investiture rendaient obligatoire [3]. Un frère du duc d'Autriche commandait les troupes de ce prince qui était à la croisade. Certains nobles de la faction guelfe nouvellement réconciliés avec le roi des Romains, dont ils se promettaient de grandes récompenses, cachaient une âme double sous de beaux dehors de zèle. L'un de ces ralliés, Henri

1. Sigonii, *Historia Italiæ*, L. xv, p. 349.

2. (Insuper fac nobis justitiam de castellis tuis quæ sunt in Tusculano. Arnold. Lubec., *Chron.*, L. IV, c. 4, p. 388.)

3. L'évêque de Padoue avait payé cent marcs au poids de Cologne (5,197 fr.) pour sa dispense. (Murat., *Antiquitates Ital.*, t. II, p. 68.)

de Brunswick, l'aîné des fils de Henri le Lion, était au nombre des ambassadeurs qui poursuivaient à Rome les négociations pour le couronnement. Ses démarches actives hâtèrent la conclusion d'un traité dont les stipulations seront mises plus bas sous les yeux du lecteur.

Clément III ne put être témoin de ce dénouement. Il mourut à Rome, le 25 mars 1191, et trois jours après, les cardinaux se réunirent à Saint-Jean-de-Latran pour élire son successeur.

Dans la situation difficile où se trouvait la papauté, obligée de combattre à la fois les projets d'indépendance du sénat et ceux d'un prince ambitieux, prêt à envahir l'Italie méridionale, la mort du vieux pontife pouvait donner aux affaires de l'Église romaine une face toute nouvelle. Le temps pressait; il fallait se hâter de mettre obstacle aux envahissements de la maison de Souabe, et surtout empêcher Henri VI de prendre au delà du Tibre une position non moins menaçante pour la puissance temporelle des papes que pour la liberté de l'Italie. Clément III, arrivé à l'âge caduc, n'avait pu accomplir cette tâche. Un nouveau pontife, assez habile pour relever en Allemagne la faction guelfe, pour réveiller en Lombardie les anciennes rancunes contre le pouvoir impérial, et défendre en même temps avec les armes spirituelles le trône de Tancrède, ne devait-il pas opposer une forte digue aux projets du jeune empereur? Pour atteindre ce but, il eût fallu porter au siége pontifical un homme ferme, entreprenant et qui unît l'habileté à l'énergie. Les cardinaux, dominés par d'autres intérêts, et oubliant l'importance de leur mission, élurent un vieillard de quatre-vingt cinq ans, pieux, de mœurs irréprochables, mais faible et ami du repos. C'était un noble romain de la puissante famille des Orsini, appelé Hyacinte Bobone, cardinal diacre de Sainte-Marie. Il prit le nom de Célestin III. Henri VI était à Pise avec la reine Constance, quand la nouvelle de cette élection si favorable à ses projets lui parvint. Il se hâta de quitter cette ville, et poursuivit sans s'arrêter sa marche vers la capitale du monde chrétien.

Un changement notable venait d'être fait dans le gouvernement de la république. Le peuple avait ôté au sénat le pouvoir exécutif, pour le donner, avec le titre de sénateur de Rome, à

un patricien appelé Benedetto Caro[1]. A ces fonctions étaient attachés le commandement militaire et l'autorité municipale. Des envoyés impériaux renouèrent avec lui et avec le nouveau pape les négociations suspendues pendant la vacance du saint-siége, et c'est alors qu'une transaction également honteuse pour tous les contractants fut proposée. Henri VI, sollicité d'abandonner les Tusculans, objectait qu'il avait reçu d'eux le serment de fidélité et que lui-même, leur ayant promis aide et protection, il ne pouvait sans déshonneur les livrer à leurs ennemis. On prit un biais pour lever ses scrupules. Après quelques objections, il consentit à céder la ville au pape qui devait ensuite l'ouvrir aux Romains[2], sous la réserve expresse des droits de propriété attribués à l'Eglise sur le territoire, les hommes et les biens de cette malheureuse cité. Pendant ces conférences, les Allemands cantonnés à Tusculum continuaient à faire bonne garde, et les bourgeois trompés par cette feinte protection ne soupçonnaient pas l'infâme trafic qu'on faisait de leur sang.

Le sacre du pape devait précéder celui de l'empereur et avait été différé. Mais la cession de Tusculum aux Romains ayant vidé la question de la paix, Célestin, qui n'était que simple diacre, reçut l'ordre de prêtrise et fut couronné le 14 avril, jour de Pâques, par le cardinal d'Ostie, dans la basilique de Saint-Pierre. Rien ne s'opposant plus à ce que le souverain pontife donnât au chef de l'empire le diadème de Charlemagne, cette cérémonie fut fixée au lendemain. Déjà, depuis plusieurs jours, l'armée impériale avait dressé ses tentes dans les champs voisins du Vatican. Mais les portes de Rome, soigneusement gardées par les milices bourgeoises étaient fermées aux étrangers. Henri, lui-même, ne devait être admis dans la ville qu'après avoir juré solennellement, et à plusieurs reprises, d'en maintenir les priviléges[3].

Aucun événement fâcheux ne troubla la cérémonie, et les anciens rites pratiqués par l'Eglise, dès le temps des premiers em-

1. Son nom est gravé sur la pyramide de Sextus, hors de la porte Saint-Paul.

2. Imp. apostolico dedit Tusculanum et apostolicus Romanis. (Sicardi episcopi Cremonensis *Chron.*, p. 615. — Hoveden, p. 690.)

3. Hoveden, p. 689.

pereurs, y furent exactement observés [1]. Le cortége impérial entra dans la ville par la porte Castello, près du mausolée d'Adrien, et suivit la rue de Borgo Nuovo jusqu'à la petite église de Sainte-Marie *in Turribus*, aujourd'hui détruite. Il y rencontra le clergé qui conduisit le roi processionnellement jusqu'à l'entrée de la basilique des Saint-Apôtres. Le préfet de Rome, l'épée nue à la main, le comte ou gouverneur du palais de Latran, le sénateur, les principaux magistrats de la république précédaient le chef de l'empire; les juges et les chambellans, l'impératrice : puis suivaient en grand nombre et selon le rang de chacun, les évêques allemands et italiens, les princes et les dignitaires de l'empire. Des officiers chargés de distribuer les largesses du souverain, jetaient à pleines mains de l'argent au peuple [2].

Célestin III, assis sur un trône en haut du grand escalier de marbre qui précédait le porche de la basilique, avait à sa droite les cardinaux, évêques et prêtres; à sa gauche, ceux qui n'étaient que diacres; derrière lui les sous-diacres, la noblesse de la ville, et les officiers du palais. Henri descendit de cheval au bas des degrés, baisa respectueusement les pieds du pontife, puis s'étant mis à genoux, ce que firent en même temps l'impératrice et tout le cortége, il prononça à haute voix et la main sur les Évangiles, le serment que voici : « Moi, Henri, roi des Romains « *et futur empereur*, je jure sur ce livre sacré, devant Dieu et « le bienheureux Pierre, de bonne foi et sans arrière-pensée, « d'être fidèle à la sainte Église romaine, au souverain pontife « et à ses successeurs légitimes; de les protéger, de les défendre « de tout mon pouvoir, de les secourir au besoin pour conser- « ver leurs possessions, leurs honneurs et leurs droits. Que Dieu « et les saints Évangiles me soient en aide. » Cet acte solennel accompli, le pape demanda jusqu'à trois reprises au roi s'il

1. Roger Hoveden, chroniqueur anglais, grand ennemi de Henri VI, prétend que le pape, après avoir posé la couronne sur la tête de ce prince, la fit tomber avec le pied (p. 689). Cette assertion ne mérite aucune confiance. Les Italiens et les Allemands, mieux instruits s'accordent à dire que Henri fut couronné honorablement. Voyez Arnold Lubec. *Chron.*, L. IV, c. 4. — Abbas Usperg., — *Chron. Fossæ novæ*, etc.

2. Camerarii imp. præcedunt et sequuntur nummos projicientes. (*Ordo coron. imp. Rom.*, t. IV, p. 187.)

voulait rester en paix avec l'Église et être pour elle un fils respectueux. — Je le veux, répondit autant de fois Henri. — Et moi, reprit Célestin, je te reçois comme un fils chéri, et je te donne la paix ainsi que Dieu l'a donnée à ses disciples.

La procession se mit alors en marche. Elle traversa le porche jusqu'à la grande porte d'argent, par laquelle on entrait dans l'intérieur de la basilique. Ici devaient s'accomplir certaines formalités préliminaires, et principalement le *scrutinium*, c'est-à-dire l'examen de la foi chrétienne et des dispositions de l'empereur élu, examen dont le premier résultat devait être de lui conférer la cléricature[1]. Entre autres engagements, ce prince s'obligeait à dire anathème aux hérétiques et à se montrer miséricordieux envers les pauvres et les pèlerins.

Le cardinal d'Ostie fit les onctions d'usage avec l'huile sainte, au bras droit et entre les épaules de Henri. Le pape lui présenta l'épée, l'anneau, le sceptre, et orna enfin son front du diadème impérial; puis il couronna l'impératrice.

La messe fut célébrée au maître-autel, par Célestin lui-même. A Laudes, le chœur dit à trois reprises, les paroles suivantes, que les assistants répétèrent autant de fois : Longue vie à notre seigneur Célestin III, souverain pontife et pape universel par la grâce de Dieu ! Victoire et longue vie à notre seigneur Henri, grand et pacifique empereur, couronné par la volonté divine! Longue vie à l'excellentissime impératrice Constance, son épouse. Victoire aux armées de Rome et de l'Allemagne!

L'empereur déposa son glaive et sa couronne, offrit du pain, de la cire et de l'or, puis se présenta à la sainte table, où il reçut l'eucharistie. La messe dite, le comte du palais de Latran lui chaussa les bottes impériales, auxquelles étaient attachés les éperons de saint Maurice[2]. Henri tint l'étrier lorsque le souverain pontife monta la haquenée de cérémonie, lui présenta la bride et le suivit à cheval jusqu'au palais de Latran, où il répéta cet

1. Ibique facit eum clericum. (*Ordo*, etc., p. 189.) Il s'agit ici du diaconat, le deuxième des ordres sacrés, qui donnait à l'empereur le droit de lire l'Évangile à la messe pontificale. (ap. Catalanum, *de Codice Sancti Evangelii*, l. II, c. 1, p. 57.)

2. Le programme du sacre de Henri a été écrit par le cardinal Cencius, qui plus tard fut pape sous le nom d'Honorius III. Il assistait à cette cérémonie. (Voyez Murat., *Antiquitates. Ital.*, t. I, p. 99.)

hommage que les souverains ne cherchaient plus à contester. Pour s'y rendre, le cortége traversa la ville au son de toutes les cloches, le clergé chantait des psaumes auxquels les assistants répondaient. Outre l'impératrice, les princes de l'empire, les évèques et la foule des feudataires, on y remarquait, à des places désignées d'avance, les nobles romains, les habitants notables et jusqu'aux juifs, qu'on ne voit pas sans surprise faire partie d'une procession pontificale[1]. Au repas donné par le pape, Henri prit place à sa droite : l'impératrice mangea séparément dans l'appartement d'honneur, où elle fit asseoir à sa table les évèques et les grands de son cortége.

Suivant un ancien usage, l'empereur, avant son couronnement, devait faire jusqu'à trois fois le serment de respecter les bonnes coutumes de la ville et de maintenir sans arrière-pensée les priviléges qu'elle tenait de ses prédécesseurs[2] : la première fois au lieu dit *le Ponticello*, le second à la porte Castello, puis enfin au bas de l'escalier de saint Pierre. Henri, qui avait grande hâte de se débarrasser des Romains, pour porter la guerre dans le royaume de Sicile, s'était soumis à cette nécessité. Restait encore à dégager sa parole par rapport à Tusculum. Dès le même jour, ordre fut envoyé au commandant de cette ville d'en ouvrir les portes aux soldats de l'Eglise, qui, à leur tour, devaient la livrer aux Romains. Cette action déloyale, préparée de sang-froid et exécutée sans aucune stipulation en faveur des habitants, donna un mauvais renom au jeune empereur. Les Allemands eux-mêmes la condamnèrent[3]. Elle apprit aux peuples à connaître le nouveau souverain que la Providence leur envoyait.

La populace de Rome dut garder longtemps le souvenir des fêtes de Pâques de 1191. Après avoir accompagné pieusement et en chantant des cantiques, le pape qu'elle n'aimait pas; suivi avec de grandes acclamations l'empereur qu'elle redoutait ; s'être rué sur les largesses qu'elle croyait lui être dues, elle aiguisa ses poi-

1. Clerici omnes laudes faciant per loca sua; — Judaei similiter in loco suo. (*Ordo coron.*, p. 192.)

3. Voici ce serment : Ego H. futurus imperator juro, me servaturum Romanis, bonas consuetudines, et firmo chartas tertii generis et libelli sine fraude et malo ingenio. Sic me Deus adjuvet, et haec Sancta Dei Evangelia. (*Ordo* etc., p. 193.)

3. Imperium in hoc non mediocriter deshonestavit. (Otto de S.-Blas., c. 33, p. 614.

gnards, dans les transports d'une joie féroce, contre des voisins qu'on lui livrait désarmés.

Qui pourrait peindre le désespoir des malheureux Tusculans, quand ils virent les Impériaux remettre aux troupes pontificales le château et les tours, puis s'éloigner de la ville, sans essayer de les soustraire à la fureur des Romains ? Déjà ces derniers étaient aux portes, avides de sang, impatients d'un retard qui reculait l'heure de la vengeance. La journée entière du mardi s'était passée dans des angoisses mortelles, et l'agonie des victimes dura jusqu'au mercredi. Mais, dès le matin de ce jour fatal, les clefs de saint Pierre ayant été remplacées sur les murailles par le drapeau de Rome, les milices de cette ville occupèrent toutes les issues, et leurs chefs donnèrent le signal d'un horrible carnage. Le sang coula à grands flots : prières, cris de miséricorde, hurlements, rien n'arrêtait le bras des Romains. Les Tusculans, poursuivis de maison en maison, et jusqu'au pied des autels, où vainement ils cherchaient un refuge avec leurs enfants et leurs femmes, étaient impitoyablement massacrés. En épargnait-on quelques-uns, c'était pour les traiter avec un raffinement de barbarie dont l'histoire offre peu d'exemples [1]. On les mutilait des pieds et des mains, on leur arrachait les yeux, on leur coupait la langue, puis, dans cet état déplorable, ils étaient abandonnés sans nourriture sur les routes, et la plupart y périrent dans les tortures de la faim. Ceux des habitants qui échappèrent comme par miracle à cette effroyable tuerie, gagnèrent les montagnes voisines, où les bois et les cavernes leur offrirent momentanément un abri. Quand les Romains furent rassasiés de sang, ils détruisirent la ville avec cette étrange habileté qui n'appartient qu'au peuple. « En peu de jours, dit un chroniqueur, tous les édifices disparurent, sans qu'il en restât pierre sur pierre [2]. Après avoir fait de Tusculum un monceau de ruines fumantes, les vainqueurs rentrèrent en triomphe à Rome,

1. Romani vero civitatem destruxerunt et arcem, Tusculanos alios excæcantes, et alios detruncantes [illegible] alios privaverunt de oculis et hoc omnes sive pedibus, sive manibus seu aliis membris mutilaverunt. (Abbas Usperg., p. 233.)

2. Atque a Romanis destructum est ita, quod lapis supra lapidem non remansit (Hoveden, p. 690.)

gorgés de butin, fatigués de meurtres et de débauche, hurlant des chants de victoire : scène populaire, trop souvent repétée dans les révolutions, et que l'avenir peut garder encore; terrible conséquence des principes de désordre qui minent la société !

Durant plusieurs jours, ce champ de carnage resta abandonné aux loups et aux vautours de l'Apennin, attirés par l'abondante proie qu'on leur avait apprêtée. Quelques fugitifs se hasardèrent à revenir pendant la nuit, chercher sous les décombres les cadavres mutilés de leurs parents ou des hardes rebutées par les soldats; mais la plupart quittèrent pour toujours le lieu qui les avait vus naître. Ceux que l'amour de la patrie retint dans les montagnes de Tusculum, menèrent d'abord une vie errante et misérable; puis, lorsque le pays retrouva un peu de repos, ils élevèrent, avec de la ramée et des gazons, un hameau auquel ils donnèrent le nom de *Frascati*, du mot italien *Frasca*, qui signifie branchage. Comme ces malheureux étaient sans armes, que rien dans leurs chaumières n'éveillait la cupidité, on les oublia. Ils vécurent obscurs, mais tranquilles sous la domination de l'Église romaine.

Que faisaient le pape et l'empereur durant cette sanglante semaine? Insensibles au sort des victimes, n'essayaient-ils pas d'arrêter le bras des bourreaux? Le silence des chroniqueurs contemporains est, pour l'un comme pour l'autre, une terrible accusation. Non-seulement, en effet, les Romains purent à loisir égorger les vassaux du saint-siége sans avoir à redouter les foudres de l'Eglise; mais tandis que le sang coulait encore, le vieux pontife, du fond de son palais de Latran, demandait à être mis en possession du territoire de Tusculum. Un acte authentique fournit la preuve que, dès le vendredi 19, deux jours seulement après la prise de la ville, le sénateur et le peuple de Rome garantissaient au pape l'exécution du traité dont le lecteur connait les dispositions principales. Ajoutons que dans ce titre nouveau[1] il n'était fait mention que de la ville et de son territoire : les habi-

1. Chartula super tenimentis Tusculani. 19 april. 1191, 47 ann. senat. (Murat., *Antiquitates. Ital.*, t. III, p. 787.)

tants, tacitement abandonnés au glaive des Romains, y étaient oubliés. Célestin attendit donc avec patience la fin de ce terrible drame, et quand ses officiers prirent possession des ruines fumantes de Tusculum, ils ne demandèrent aucun compte des infortunés dont on ne retrouvait que les cadavres. Quant à l'empereur, il se garda bien de troubler le peuple dans sa hideuse besogne. Son armée resta immobile sous ses tentes, d'où elle pouvait contempler à l'aise les lueurs de l'incendie. Spectateur impassible de ces sanglantes saturnales, Henri apprit à Tusculum comment se vengeait le peuple. La leçon reste si bien gravée dans son esprit, qu'il se montrera désormais impitoyable comme le peuple, envers les ennemis que le sort mettra entre ses mains.

II

HENRI VI ENVAHIT LE ROYAUME DE SICILE ET ÉCHOUE DEVANT NAPLES.

1191 — 1192

Tancrède se voyait destitué de tout secours au moment où il en aurait eu le plus besoin. L'approche des impériaux avait été comme un signal de départ pour l'armée anglaise, et Richard quittait Messine le 7 avril, précisément lorsque Henri VI entrait par Cornazzano dans l'État ecclésiastique. Vainement à Rome, Célestin III s'opposait à l'invasion du royaume de Sicile, sa parole trop faible n'était pas écoutée. Enfin, soit incurie, soit excès de confiance, la cour de Palerme s'était endormie dans une sécurité fatale, dont elle ne sortit que lorsque l'orage allait éclater sur elle. Déjà plusieurs possesseurs de fiefs, dont les domaines avoisinaient la frontière, avaient levé l'étendard de la révolte. Le temps pressait. Un parlement général que Tancrède se proposait de présider en personne, fut convoqué à Termoli en Capitanate, pour donner ordre à la défense du pays. Les barons des provinces de terre ferme, quoique généralement assez mal disposés pour la cause du prince qu'ils traitaient d'usurpateur, promirent de marcher au premier appel à la tête de leurs hommes d'armes. L'ordre de rassemblement des troupes fut donné bientôt après, et celles, en assez petit nombre, qui rejoignirent la bannière royale, furent employées contre les rebelles. Plusieurs châteaux tombèrent en leur pouvoir. Le comte Renaud de l'Abruzze, l'instigateur de la révolte dans cette province, mit bas les armes [1]. Certains ecclésiastiques dont la fidélité était jus-

1. Rex Tancredus de Sicilia in Apuliam veniens solemni curia apud Thermulas habita, in Aprutium vadit, comitum Raynaldi obsidet, eumque ad suam redire fidelitatem coegit. Rich. de S. Germ., p. 971.

tement suspecte, se laissèrent gagner par des présents. Roffrido, abbé de Mont-Cassin, reçut en don les domaines d'Évandre et de Rocca Guglielmo, et engagea sa foi. Mais déjà dans ce siècle, les serments politiques n'étaient que de vaines paroles qu'on prononçait pour les fausser ensuite sans aucun scrupule, quand on y trouvait du profit. Tancrède, lui-même, n'avait-il pas violé le serment qu'il avait fait à Henri et à Constance? Devait-il, d'après son propre exemple, croire à la sincérité de ceux que la force des choses ou l'intérêt engageaient envers lui?

Cependant l'empereur se disposait à quitter Rome avec son armée, et malgré les injonctions les plus pressantes, les troupes féodales de la Pouille n'arrivaient que lentement au rendez-vous assigné par Tancrède. Le découragement s'emparait des esprits, le peuple vivait dans la crainte; beaucoup de nobles, voyant la tournure que prenaient les affaires, en attendaient prudemment l'issue dans leurs manoirs; d'autres négociaient sous main avec l'empereur, afin de s'assurer la conservation de leurs fiefs[1]. Trop faible pour tenir la campagne, l'armée royale fut cantonnée dans les environs de Naples, afin de couvrir cette ville, qui n'est qu'à quatre marches du Garigliano, la limite du royaume. Enfin, lorsque déjà les coureurs ennemis se montraient à la frontière, et que la présence du roi était plus nécessaire que jamais, pour retenir les troupes dans le devoir, il remit le commandement au comte d'Acerra, le frère de la reine, et se rendit à Brindes, à l'extrémité de la Pouille, pour y célébrer le mariage de Roger, l'aîné de ses fils. Roger avait été fiancé à Irène, la fille d'Isaac Lange, empereur d'Orient, et cette princesse, jeune et belle, que les ménestrels de ce siècle appellent une *Colombe sans fiel*, venait de débarquer en Italie. On déploya à cette occasion une magnificence qui dut paraître étrange dans les circonstances critiques où se trouvait le royaume[2]. Tancrède déclara le prince Roger son successeur, lui donna le titre de roi, et le fit couronner solennellement. Tous deux se retirèrent ensuite à Messine, laissant au comte d'Acerra et au petit nombre de barons demeurés

1. Petr. d'Ebulo carmen etc., p. 25.

2. Et nuptias apud Brundusium magnifice celebravit. (Rich. de S. Germ., p. [illegible], t. [illegible]).

fidèles, le soin d'arrêter, s'ils le pouvaient, la marche de l'empereur.

Un tel début est peu propre à assurer la fortune d'une race royale. Si les Guiscard et les Roger, ces glorieux fondateurs de la puissance normande en Sicile, purent léguer le pouvoir suprême à leurs héritiers, c'est qu'ils le défendirent avec honneur, qu'ils se montrèrent hommes de courage, politiques adroits, habiles capitaines. Mais leurs vaillantes épées, depuis longtemps émoussées, ne protégeaient plus l'Italie méridionale, dont un événement imprévu, au milieu de ce dépérissement de la vertu guerrière, pouvait seul reculer la perte. Henri VI, bientôt informé de ce qui se passait dans le royaume, se hâta de profiter de circonstances si favorables à ses desseins, et dans les derniers jours du mois d'avril, l'armée qu'il commandait s'achemina par l'ancienne voie latine vers la frontière napolitaine. Les barons allemands et italiens répondirent par leur cri de guerre à l'ordre de marcher à l'ennemi. Les Romains eux-mêmes, poussés à cette expédition par l'espoir d'un riche butin, partirent en grand nombre sous la conduite du préfet de la ville. Le pape voyant que ses remontrances n'étaient pas écoutées, fit entendre des menaces dont l'empereur ne tint aucun compte [1]. Ce prince croyant marcher à une victoire certaine, se fit suivre par l'impératrice, dont il allait soutenir les droits héréditaires. L'origine normande de Constance, les souvenirs glorieux de Roger, son père, ceux de son neveu, Guillaume le Bon, pouvaient, en réveillant d'anciennes sympathies, aider à l'heureux succès de la guerre.

L'armée passa sans opposition le fleuve à Ceprano, et se présenta le même jour devant Arce, dont le château était occupé par une petite garnison sicilienne. Cette forteresse, environnée de précipices, et perchée comme un nid d'aigle sur la pointe aiguë d'un rocher, passait pour imprenable. Les Impériaux voulant la prendre par la famine, gardèrent tous les passages, afin d'empêcher les secours d'entrer dans la place. Mais dès le lendemain

1. Animum D. papæ non parum offenderat. (Arnold. Lubec., L. IV, c. 5, p. 389.) — Papa prohibente et contradicente. (Rich. de S. Germ., p. 912. A.)

les habitants contraignirent la troupe à mettre bas les armes et ouvrirent leurs portes. Ils attendaient récompense de leur trahison, on les traita en ennemis. Leur courte résistance fut imputée à crime, et pour les en punir, l'empereur fit incendier la ville. Ce prince, si justement surnommé le Cruel, *Asper,* voulait, dès ses premiers pas dans le royaume, épouvanter les peuples par un grand exemple, et leur ôter jusqu'à la pensée de se défendre contre lui. Maître sans coup férir de cette formidable citadelle, Henri se persuada qu'il ne devait plus rencontrer d'obstacles. Dès le même jour, la ville de Sora, le château de Sorella, Colle et Arpino lui envoyèrent leurs clefs. Les comtes de Fondi, de Molise et de Caserte lui rendirent foi et hommage, et en reçurent l'investiture de leurs fiefs : l'abbé de Mont-Cassin, retenu au lit par une maladie, le fit assurer de sa fidélité. C'était à qui viendrait le plus vite faire ses offres de services et en solliciter le prix. San Germano, Teano, Capoue, Aversa, n'attendirent pas la sommation des hérauts pour ouvrir leurs portes, et l'empereur arriva sans voir l'ennemi jusque sous les murs de Naples. Mais ici les choses changèrent de face. Le comte d'Acerra venait de faire entrer son armée dans la ville, et les Napolitains, soutenus par des troupes régulières, parlaient de se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Naples n'avait alors ni l'importance ni l'étendue qu'on lui voit de nos jours. Elle renfermait dans une enceinte de fortes murailles, les vieux quartiers aux rues étroites et sombres qui s'étendent entre la mer et le pied des collines de Saint-Elme et de Capo di Monte [1]. Réunie jadis au royaume des Ostrogoths, les victoires de Bélisaire l'avaient rattachée à l'empire d'Orient, et durant la longue période de la domination longobarde et franque, ses ducs avaient su la maintenir dans une indépendance presque complète, tantôt résistant à main armée aux Barbares, quelquefois leur payant tribut. En 1139, les habitants de Naples se voyant menacés d'un siége par le roi Roger, s'étaient soumis volontairement à sa puissance. Il les avait maintenus en possession

1. Du temps de Roger Ier les murs d'enceinte de Naples, mesurés par ordre de ce roi, avaient [illegible] pas de circuit (*Capecelatro, Hist.*, I, I, p. [illegible].)

de leurs anciens priviléges municipaux, et avait donné en fief à chaque chevalier, une étendue de terre suffisante pour y semer cinq muids de froment, avec cinq *villani* ou hommes de campagne pour l'exploiter. Protégée par les rois normands, qui lui laissèrent plus de liberté qu'aux autres villes de la Campanie, Naples conservait ses mœurs à part, sa physionomie grecque dans un pays de féodalité. Le duc ou chef de la ville, officier à la nomination du roi, partageait la principale autorité avec des consuls élus par les citoyens [1]. Un vaillant guerrier, nommé Aligerno Cuttone, était investi de cette dignité lorsque les Impériaux mirent le siége devant la ville. Il encourageait les Napolitains à se comporter en gens de cœur, et ceux-ci, dans la crainte d'être attachés à la glèbe par un feudataire allemand, ne voulaient à aucun prix se soumettre à ces étrangers.

L'empereur parut devant Naples vers le milieu du mois de mai et établit son camp à peu de distance de l'enceinte extérieure, afin d'intercepter les approvisionnements qu'elle tirait des lieux d'alentour. Après avoir vainement sommé le comte d'Acerra de rendre la place, ce prince fit construire de puissantes machines de guerre, et entre autres des beffrois plus élevés que les murailles [2]. Dès les premiers jours, des fourrageurs saccagèrent les campagnes voisines jusqu'au pied du Monte Somma. Les Napolitains qui, du haut de leurs tours voyaient ces dévastations, semblaient s'affermir à ce triste spectacle dans la résolution de défendre leur liberté. On sait qu'au XII[e] siècle les peuples germaniques faisaient la guerre avec presque autant de barbarie que leurs ancêtres. Henri VI, loin d'en adoucir les rigueurs envers ceux qu'il appelait des sujets rebelles, était poussé par un sentiment de vengeance à les exagérer. Aveugle dans ses desseins, il croyait facile de courber une nation sous un joug despotique, et d'affermir son pouvoir par la terreur : projet in-

1. Capacio, *Hist. neapolitana*, Lib. I, cap. 18, p. 148.

2. Beffroi, *Belfredus*, machine de guerre en forme de tour, à plusieurs étages, se mouvant sur quatre roues, pour les approches des places. On y logeait des archers et des arbalétriers qui tiraient par-dessus les remparts sur les assiégés. Des ponts mobiles servaient à escalader les murailles. Ces tours, construites en bois, étaient recouvertes de cuir à l'extérieur pour les préserver du feu.

sensé et propre uniquement à exciter des haines qui tôt ou tard devaient être funestes à lui-même ou à ses descendants.

L'impératrice avait été envoyée à Gaëte pour y tenir sa cour pendant la durée du siége. Cette ville, l'une des premières à quitter le parti de Tancrède, avait donné à l'empereur de grandes assurances de fidélité. Elle jouissait du droit de commune, sous l'autorité des consuls élus par le peuple, et se flattait que ses priviléges lui seraient conservés pour récompense de son dévouement. Sa situation sur un promontoire hérissé de rochers, à peu de distance de la frontière, son port où une escadre pouvait jeter l'ancre, ses fortifications qui en faisaient dès lors une des meilleures places du royaume, donnaient beaucoup d'importance à ce poste militaire dont il était prudent de s'assurer la possession. Mais sur ces entrefaites, trois bourgeois de Salerne mirent aux pieds du prince victorieux les clefs de leur ville, et lui jurèrent au nom des habitants une fidélité à toute épreuve [1]. Ils demandèrent avec de grandes instances qu'on leur confiât la garde de l'impératrice, dont ils offraient de répondre sur leurs têtes. « En nous remettant ce précieux dépôt, disaient-ils, on doit compter que nous braverons les plus grands périls, et même, s'il le faut, que nous périrons jusqu'au dernier pour justifier la confiance de l'empereur. » C'était un piége auquel Henri se laissa prendre. En cédant au vœu des Salernitains, il crut gagner l'affection d'une cité populeuse qui lui ouvrait l'entrée de la Calabre, et il parut oublier qu'elle renfermait dans ses murs de chauds partisans de Tancrède, dont l'influence sur le peuple était à redouter. Rappelons ici que la famille du grand chancelier Matthieu, le principal instigateur de la révolution sicilienne, était originaire de cette ville, et que le chapitre métropolitain avait élu un des fils de ce ministre à la dignité d'archevêque. L'impératrice revint de Gaëte avec une simple escorte, et courut des dangers en traversant les plaines marécageuses de Linternes et de Cumes, où des bandits l'arrêtèrent un moment [2].

1. Ils s'appelaient Crofflus, Romuald et Giovanni Princeps. Petr. d'Ebulo, Ms de Berne, f° 16.

2. Hæc in ipso itinere apud Cumas a quibusdam latronibus inhoneste tractata est. (Abbas Usperg., p. 232.)

Le bon accueil des Salernitains lui fit bientôt oublier cet événement de mauvais présage ; ils lui rendirent de si grands honneurs et témoignèrent tant de joie de son arrivée dans la ville, qu'elle se crut en sûreté au milieu d'eux.

Cependant, les Impériaux ne faisaient aucun progrès devant Naples. Allaient-ils à l'escalade ? Les soldats siciliens, commandés par leur duc Aligerno, montaient sur les remparts, lançaient des quartiers de roche et de la poix enflammée sur les machines de guerre, renversaient dans le fossé échelles et assaillants. Dans une de ces attaques, le comte d'Acerra fut atteint d'une flèche qui lui perça les deux joues [1]. La ville était étroitement bloquée du côté de la terre ; mais comme les flottes de Pise et de Gênes, depuis longtemps attendues, ne paraissaient pas, la mer restait libre, et chaque jour des navires de Messine ravitaillaient la place. Pendant que les assiégés vivaient dans l'abondance, les Impériaux, qui avaient détruit par le pillage les ressources du pays, manquaient de tout dans leur camp. Déjà les chaleurs de l'été devenaient incommodes. La veille de la Saint-Jean, il y eut une éclipse de soleil suivie de pluies diluviennes. L'humidité fit germer les grains sur pied [2] ; l'air se corrompit. Les Allemands, dont ce climat méridional, si différent du leur, épuisait les forces, enduraient de grands maux. Comme ils étaient mal nourris, qu'ils buvaient sans modération l'eau malsaine des ruisseaux, des fièvres épidémiques ne tardèrent pas à se déclarer.

L'empereur s'apercevait avec chagrin qu'il ne parviendrait pas à réduire Naples, s'il ne se rendait maître de la mer. Déjà deux mois s'étaient écoulés depuis le commencement du siége, sans qu'il eût un seul navire à opposer au grand-amiral de Sicile, qui croisait dans le golfe avec soixante-douze galères [1]. L'armée, en proie aux maladies, se consumait en vains efforts, et sa position donnait de sérieuses inquiétudes, quand des agents du podestat de Gênes vinrent demander une garantie solennelle des promesses faites à la commune par les ministres impériaux. Henri les conjura de se hâter s'ils voulaient sauver ses troupes

1. Petr. d'Ebulo. carmen., Ms de de Berne, f° 15.
2. Math. Paris, p. 115. — Rigord. *Gest. Phil. Aug.*, p. 31.
3. Ottobonus scriba, p. 365.

d'une ruine imminente. Pour ne laisser aucun doute sur ses intentions, il leur fit délivrer une charte confirmative des anciens priviléges dont la république avait joui dans le royaume, et des possessions que lui avait conférées Frédéric Barberousse, c'est-à-dire Monaco et Gavi en Ligurie, et en Sicile Syracuse et deux cent cinquante fiefs de chevaliers dans le val de Noto[1]. Les négociateurs, munis de ce titre, allèrent rendre compte de leur mission au peuple, qui s'en montra satisfait. Le jour de l'Assomption de la Vierge, une escadre de trente-trois galères, sous le commandement de deux consuls, partit de Gênes avec ordre de se réunir à la flotte pisane, pour fermer le port de Naples et livrer bataille à l'amiral sicilien.

Pendant que ces choses se passaient, les navires de Pise étaient entrés à Castellamare. Le grand-amiral les y tenait bloqués avec toutes ses forces, et les Pisans, n'osant affronter un ennemi trop supérieur, attendaient l'arrivée des Génois pour prendre l'offensive.

Ce retard fut fatal aux Impériaux. Dès le commencement d'août, la mortalité s'était mise dans les troupes, et avait en peu de jours fait de tels ravages, que l'empereur perdit tout espoir d'emporter la ville. Une sorte de trêve tacite s'établit entre les deux armées. Les Napolitains, assurés désormais de leur prochaine délivrance, attendaient patiemment la levée du siége, sans faire de sorties dont le résultat pouvait tourner contre eux. Mais s'ils restaient dans l'inaction, la disette et l'épidémie achevaient de réduire les assiégeants à l'état le plus déplorable. Exténués de fatigue, mourant de faim, décimés par la fièvre, ceux-ci se tenaient enfermés dans leurs tentes, où la mort fauchait de plus en plus. Les chefs ne furent pas épargnés. Conrad, duc ou roi de Bohême, et Philippe, archevêque de Cologne, succombèrent. L'empereur lui-même fut sérieusement malade[2]. Le bruit de sa mort se répandit, et les troupes tombèrent dans un découragement qui ne laissa d'autres ressources que l'abandon de cette funeste expédition. Le siége de Naples avait

1. Confirmavit consuetudines, et Syracusam cum CCL caballariis in valle Notis. (*Ibid.* p. 364.)

2. Arnold. Lubec. *Chron.*, L. IV, c. 6, p. 390.

duré trois mois; il fut levé le 24 août[1]. Les débris de l'armée se retirèrent, sans être poursuivis, à Capoue d'abord, puis à San-Germano, où ils s'arrêtèrent longtemps. L'empereur devait son salut à l'inexplicable éloignement de Tancrède du théâtre de la guerre. Si, au lieu d'attendre les événements à Messine, le roi de Sicile s'était posté avec un corps de troupes en arrière des Impériaux pour les harceler, couper leurs communications, et enlever leurs fourrageurs, il aurait facilement arrêté ce mouvement de retraite et triomphé de son ennemi. Un tel succès, en affranchissant la nation du joug étranger, eût affermi sur sa tête la couronne vacillante qu'il portait.

Les Génois avaient sauvé Naples par leurs lenteurs; ils arrivèrent trop tard, et ne trouvèrent plus les galères de Pise à Castellamare. Trompant la surveillance de l'amiral sicilien, elles étaient parvenues, à la faveur d'une nuit obscure, à gagner la haute mer. Désormais, la présence de l'escadre génoise dans le golfe devenait inutile ; elle y courait risque d'être attaquée par la grande flotte de Tancrède, dans une situation défavorable, près d'une côte qui ne lui offrait aucun abri. Pour éviter ce péril, les consuls de Gènes se retirèrent d'abord à Ischia, puis à l'île de Ponza, où l'amiral Margarit les poursuivit avec ses soixante-douze galères. Malgré la grande disproportion de leurs forces, les braves Génois n'hésitèrent point à accepter le combat. L'habileté de leurs manœuvres et le courage des marins devaient suppléer au nombre. Rangés en bel ordre de bataille, ils fondirent sur la ligne ennemie, et séparèrent les vaisseaux siciliens, qui ne purent se rallier. Après cette action vigoureuse, leur escadre cingla à pleines voiles vers Civita-Vecchia, pour y attendre de nouveaux ordres qu'une députation alla demander à San-Germano. Mais les Impériaux découragés, trop faibles pour reprendre l'offensive, ne pouvaient recevoir de renforts avant l'hiver. Dans cette situation fâcheuse, que la maladie de l'empereur aggravait encore, que restait-il à faire, sinon de se retirer promptement et de congédier la flotte jusqu'au jour où on pour-

1. Henricus, post tres menses, Neapolis ab obsidione recessit. (Sigonii, *Historia Italiæ*, Lib. XV, p. 649.)

rait recommencer la guerre avec une armée nouvelle et plus nombreuse. Henri s'y était décidé. Maître de lui-même, il dissimula son ressentiment, et loin de faire entendre des paroles de reproche aux députés génois, il promit en les congédiant de les suivre de près à Gênes, où il voulait, disait-il, donner à la république de nouvelles preuves de son amitié [1].

Le désastre et le départ des Impériaux furent suivis de beaucoup de défections. Celle des habitants de Salerne n'attendit même pas pour éclater la mauvaise issue du siége de Naples. Sous un faux semblant de zèle, ils avaient masqué le perfide dessein de s'assurer d'un otage pour toutes les chances de la guerre. Henri VI réussissait-il? Les honneurs faits à l'impératrice devaient leur assurer la faveur de ce prince. Avait-il le dessous? ils pouvaient livrer à Tancrède l'héritière des rois normands sur laquelle reposait le droit de la maison de Souabe au trône de Sicile. L'empereur, malade dans son camp, avait rappelé Constance; mais les Salernitains ne voulurent point la laisser partir. Ils fermèrent les portes de la ville, prirent les armes et arborèrent sur leurs murs le drapeau sicilien. L'impératrice était en prières dans la tour forte où elle s'était retirée, quand le peuple vint l'y assaillir. Bien vainement cette princesse, opposant un noble maintien aux clameurs de la multitude, essaya de la calmer par de bonnes paroles, puis de l'effrayer par la menace du châtiment. Les plus mutins lui répondirent à coups de flèches [2]. Bientôt après, les magistrats de Salerne la firent embarquer sur un navire de Messine, qui la conduisit en Sicile, où Tancrède, fort joyeux de cette faveur inespérée de la fortune, fit à sa royale captive une honorable réception. Constance fut ensuite envoyée à Palerme et confiée à la garde de la reine Sibilia [3].

Henri VI, forcé d'abandonner ses conquêtes après une guerre malheureuse, ne devait plus compter sur le dévouement intéressé des Guelfes de l'Allemagne. Depuis l'échec reçu devant Naples, on les entendait se plaindre de ne point recevoir la ré-

1. Ottobonus scriba, ann. 1191, p. 365.
2. Petri de Ebulo, carmen, Ms de la bibl. de Berne, f° 13.
3. Salernitani ad captandam Tancredi regis gratiam, detentam imperatricem, ipsi regi in Siciliam mittunt. (Rich. de S. Germ., p. 973.)

compense due à leurs services. Ils se montrèrent à visage découvert quand on n'eut plus rien à leur donner. L'empereur Frédéric, dans une situation embarrassante, s'était vu délaissé par Henri le Lion, son parent, son ancien ami qu'il avait comblé de biens; à son tour, Henri de Brunswick, le fils du Lion, déserta la cause du fils de Barberousse, que la fortune abandonnait. Il se déguisa, quitta le camp à la faveur de la nuit, et parvint par des chemins détournés à gagner Naples. D'autres nobles suivirent ce dangereux exemple. A leur arrivée en Allemagne, ils firent à l'ancienne faction guelfe un appel qui ne fut que trop bien entendu. Alors Henri VI, remettant à un temps plus favorable ses projets sur le royaume de Sicile, ne songea plus qu'à repasser promptement les Alpes.

Il donna le commandement de Capoue à Conrad Lutzlinhart, vieux guerrier qui pendant trente ans avait servi sous Barberousse et que par moquerie les Italiens avaient surnommé *Mosca in Cervello*, mouche dans la tête. Diéphold, autre officier de confiance, s'enferma dans Arce avec une bonne garnison; Conrad de Marley occupa le château de Sorella. L'empereur se fit donner des otages par les habitants de San-Germano, puis se dirigeant avec le reste des troupes vers l'Etat ecclésiastique par le Val de Roveto et le pays des Marses, il sortit du royaume après avoir traversé près de Tagliacozzo la plaine où soixante dix-sept ans plus tard les destinées de sa maison devaient s'accomplir.

Vers la fête de Saint-Martin, ce prince se rendit presque seul à Gênes, et il y confirma dans une assemblée générale, les concessions qu'il avait faites à la république. Le peuple promit de n'accorder ni paix ni trêve à Tancrède, et d'armer au besoin la flotte génoise tout entière [1]. Passant ensuite en Lombardie, l'empereur y prolongea son séjour jusque vers la fin de l'année. Pendant son absence, les factions en étaient de nouveau venues aux mains. Brescia, soutenue par Milan et par d'autres communes de l'ancienne ligue lombarde, faisait la guerre à Bergame que secondait Crémone. Un embrasement général menaçait cette malheureuse contrée. On se souvient que l'empereur

1. Ottobonus scriba, ann. 1191, p. 305.

Frédéric voulant s'attacher les Milanais, avait promis de les défendre contre leurs ennemis, sans en excepter aucune des villes gibelines[1]. Celles-ci, quoique plus faibles que la puissante confédération de Milan, avaient tenté la fortune d'un combat. Mais leur défaite avait été si complète que cette journée fatale en prit le surnom de *Mala Morte*. Comme toujours, les émigrés de chaque faction étaient dans les rangs ennemis, ce qui fait dire aux chroniqueurs que les Crémonais combattirent les uns contre les autres, et furent exterminés par la puissance divine[2]. Tout porte à penser que la crainte de voir le parti guelfe trop puissant, décida Henri à adopter une politique toute différente de celle qu'avait suivie son père. Pendant son séjour à Milan, il fit à la commune de Pavie la concession des rives du Tessin et de plusieurs ruisseaux qui se jetent dans cette rivière, ce qui excita au plus haut point la jalousie des Milanais. De plus, il accorda à Crémone, au préjudice de Milan, les droits impériaux sur Crème, et cette donation dont le titre fut délivré à Haguenau le 3 mars de l'année suivante[3], fit éclater le ressentiment des Guelfes. Pavie, Crémone, Lodi, Como et Bergame formèrent contre eux une ligue défensive. Telle était dans la haute Italie la situation des affaires, quand l'empereur rentra en Allemagne.

Dans le royaume de Sicile, grâce à la valeur et à l'énergie du comte d'Acerra, le parti impérial succombait. Dès que l'armée allemande eut repassé la frontière, ne laissant de garnisons que dans trois forteresses, Tancrède vit revenir à lui avec de nouvelles protestations de dévouement, beaucoup de ceux qui l'avaient abandonné. Plusieurs villes de la Terre de Labour, voulant se faire pardonner leur défection récente, n'avaient attendu que le départ de Henri VI, pour déserter une cause trahie par la fortune. Le comte d'Acerra, voyant cette disposition des esprits, sortit de Naples, à la tête de ses troupes, prit Aversa et somma Capoue de lui ouvrir ses portes, ce que les habitants firent dès le jour même, malgré la résistance des impériaux. C'était la quatrième fois en moins de deux ans, que cette place

1. Voyez ci-dessus, L. I, p. 117.
2. *Chron. breve Cremon.*, ap. Murat., script., t. VII, p. 636.
3. *Antiquit. Ital.*, t. IV, p. 231.

changeait de bannière. Mais telle était, depuis la mort de Guillaume II, la déplorable condition de la plupart des cités du royaume. Les deux factions y triomphaient tour à tour, selon les chances de la guerre, et surtout par l'inconstance de la multitude, qui ne s'attache qu'aux princes heureux. Henri VI vaincu, le peuple de Capoue revint à Tancrède, sauf à le quitter, si ce prince éprouvait de nouveaux revers. Beaucoup d'Allemands furent massacrés par ceux qui, la veille encore, se disaient leurs amis. Mosca in Cervello se retira dans la citadelle, mais bientôt le manque de vivres le réduisit à capituler, sous l'expresse condition d'en sortir librement avec tous les siens [1]. Teano, Atino, et d'autres forteresses se rendirent. San-Germano suivit cet exemple, au risque de mettre en péril la vie des otages livrés à l'empereur. L'espoir de conserver leurs biens ramenait chaque jour des possesseurs de fiefs sous le drapeau du comte d'Acerra ; ceux qui ne pouvaient venir en personne, lui faisaient offrir leurs services. Tous prétendaient avoir été entraînés malgré eux dans la révolte, et leur repentir était, disaient-ils, un sûr garant de leur fidélité. Parmi toutes ces défections, l'une des moins prévues fut celle de Richard, comte de Molise, ce seigneur ambitieux qui, après avoir disputé la couronne à Tancrède, s'était jeté des premiers dans le parti impérial. Déchu de ses espérances, il se tourna du côté du vainqueur qui le reçut à foi et à serment. Roffrido, abbé de Mont-Cassin, était alors auprès de l'empereur qu'il accompagnait en Allemagne. Avant de partir, il avait délégué son autorité au doyen nommé Adenolfe de Caserte, en lui faisant promettre de ne point faire de paix avec le roi de Sicile. L'abbaye, située sur le sommet d'une montagne peu accessible, au-dessus des ruines de *Casinum*, dont elle tire son nom, était une excellente forteresse. Le comte d'Acerra n'osa en faire le siége, tant les approches lui en parurent difficiles, mais il essaya de séduire les moines, puis de les effrayer. Le souverain pontife lui-même, qui s'employait très-activement pour Tancrède, mit le couvent en interdit [2]. Menaces, excommunication, tout

1. Rich. de S.-Germ., p. 972. E.
2. Rich. de S.-Germ., p. 973. B.

fut inutile ; l'intrépide doyen resta fidèle à sa parole ; exemple bien rare dans ces temps de troubles et digne d'être sauvé de l'oubli.

Avant la fin de l'année, le comte d'Acerra s'était rendu maître de la presque totalité de la terre de Labour et de la plupart des châteaux voisins de la frontière. Richard, comte de Fondi, auquel Henri VI avait donné ou vendu Teano et Sessa, se retira dans les États de l'Église. Un frère d'Aligerno Cuttone, duc de Naples, fut mis en possession de ses domaines. Le comte Renaud, cédant à des forces trop supérieures, prêta pour la troisième fois serment de fidélité à Tancrède. Des rapides conquêtes de l'empereur, il ne restait qu'un petit nombre de lieux fortifiés dans l'Abruzze, les citadelles d'Arce et de Sora, l'abbaye de Mont-Cassin et le pays de Marses, où le comte de Celano, protégé par les montagnes alpestres qui environnent le lac Fucino, continuait à se défendre. Comme les garnisons des places rendues aux troupes royales n'avaient pas été faites prisonnières de guerre, les soldats rôdaient par petites bandes dans la province, vivant de maraude, sans chefs, sans discipline, hors d'état de s'y soutenir. Diephold, le commandant d'Arce, homme d'exécution, entreprit d'en former un corps régulier pour éloigner l'ennemi de sa forteresse. Cette résolution, mise promptement à effet, devint le salut des Allemands. Le doyen Adenolphe fournit Diephold d'argent et de vivres. Ses hommes d'armes se joignirent au chef des Allemands pour reprendre San Germano et les terres de l'abbaye. Tancrède, informé de leurs progrès, crut nécessaire de passer en Italie. Mais ce prince, faible et d'un esprit irrésolu, était peu propre à mettre cette entreprise à fin. Il s'avança dans la province d'Abruzze, jusqu'à Pescara, et, après avoir réduit sous son obéissance quelques barons rebelles, il remit encore une fois le commandement des troupes au comte d'Acerra, et retourna en Sicile sans s'être mesuré avec Diephold.

Le cardinal Egidio l'avait précédé à Palerme, où il venait au nom du pape demander qu'on rendît la liberté à l'impératrice[1]. Célestin croyait ainsi ôter à Henri VI le prétexte d'une nouvelle

1. *Chron. Fossæ novæ*, p. 880. — Otton. de S.-Blas. *Chron.*, c. 37, p. 620.

guerre et peut-être même l'amener à un arrangement amiable que la cour de Rome désirait avec ardeur. Tancrède, cédant au désir du souverain pontife, combla Constance de présents et la délivra de captivité sans conditions et même sans la mettre à rançon [1] : action généreuse dont il eut bientôt à se repentir. L'empereur, qui avait écrit lettres sur lettres pour faire intervenir l'Église dans cette affaire, parut peu touché du procédé plus magnanime que judicieux du roi de Sicile. L'impératrice elle-même n'en montra point de reconnaissance. Non-seulement elle voulut éviter la rencontre du pape, qui l'avait appelée à Rome, mais elle refusa d'appuyer près de son époux les instances du saint-siége pour les conclusions d'un traité avec la cour de Palerme [2].

Dès le printemps de cette même année 1192, l'abbé de Mont-Cassin revint en Italie à la tête d'un détachement de troupes allemandes. Ce secours, trop faible pour rendre au parti impérial son ancienne prépondérance, mit néanmoins Diephold en état d'agir avec plus de vigueur. Il reprit Aquino et occupa Sessa, près des ruines de l'antique Minturne. Les villes qui faisaient résistance étaient presque toujours abandonnées au pillage et réduites en cendres.

Durant l'automne, Berthold de Cunisberg, un des lieutenants de l'empereur, amena dans la Terre de Labour un corps plus nombreux levé par ses soins en Toscane, et prit le commandement général des impériaux. Il s'étendit dans le comté de Molise, occupa les châteaux de Valva, d'Amiterno, et détruisit jusqu'aux fondements la ville de Vénafre, dont il s'était emparé par escalade. Beaucoup de prisonniers tombèrent en son pouvoir et furent vendus à des marchands d'esclaves [3].

1. Magis ornatam muneribus in Alemanniam remittit. (Rich. de S.-Germ., p. 973.)

2. Muratori, *Annal. d'Ital.*, éd. in-4°, t. VII, p. 75.

3. Et homines vendebat. (*Chron. Fossæ novæ*, p. 887.) Venise était en quelque sorte l'entrepôt du commerce des esclaves avec les Sarrasins. C'était une sorte de marché d'hommes européens et chrétiens pour la plupart, faits prisonniers à la guerre. (Libri, *Hist. des Mathématiques*, t. II, p. 513.)

III

CAPTIVITÉ DE RICHARD COEUR-DE-LION. — HENRI VI SE PRÉPARE A RENTRER EN ITALIE.

1192 — 1194

Pendant que les faits qui viennent d'être racontés se passaient dans l'Italie méridionale, Henri VI, au nord des Alpes, cherchait à mettre sur pied des forces suffisantes pour entreprendre une nouvelle expédition; mais il y rencontrait de grands obstacles. Sans parler des Guelfes, dont il avait à déjouer les pratiques hostiles, son trésor était vide, et pour le remplir il ne pouvait songer à imposer de nouveaux tributs que feudataires et bourgeois, également épuisés par un état de guerre permanent, eussent refusé de payer. Au XII[e] siècle, la Germanie était un pays sans opulence. Quelques villes sur le Rhin et le Danube, telles que Cologne, Mayence, Ratisbonne et Vienne, faisaient, à la faveur de ces grands fleuves, un commerce assez florissant. Lubec, bâtie depuis moins d'un siècle, Anvers et plusieurs ports de Hollande prospéraient ; la Flandre était renommée pour ses étoffes de laine ; mais le reste de l'Allemagne, sans routes, sans produits à échanger, n'avait ni fabriques, ni industrie. Les désastres de la dernière croisade venaient encore d'aggraver cette situation : comme chaque soldat de la guerre sainte avait emporté tout l'argent qu'il avait pu se procurer, la plus grande partie du numéraire alors existant dans les provinces germaniques, en était sortie pour n'y plus rentrer. Cette contrée belliqueuse se trouvait donc hors d'état de supporter les frais d'une guerre lointaine, si une circonstance qu'on ne pouvait prévoir n'offrait à Henri VI les subsides dont il avait besoin.

Cette circonstance arriva. Richard Cœur-de-Lion, jeté par la tempête sur les terres du duc d'Autriche, son ennemi, fut livré à l'empereur, qui en tira une grosse rançon. Au moyen de cet

argent, Henri VI solda une puissante armée avec laquelle on le verra bientôt envahir son royaume héréditaire. Si l'enchaînement des faits amène à raconter ici la captivité de Richard, les fables que quelques historiens se sont plu à y mêler, en seront du moins écartées soigneusement.

Philippe-Auguste et Richard après avoir, en Italie, laissé le champ libre aux luttes du chef de l'empire et de Tancrède, n'avaient pas tardé à renouveler en Orient leurs anciennes querelles. Ces deux rois, si différents d'humeur, ne pouvaient vivre en paix dans le même camp; mais ils s'étaient engagés à ne point abandonner la croisade sans l'aveu l'un de l'autre, ce qui retenait Philippe sous la bannière du Christ. Après la prise de Ptolémaïs, il tomba malade, se crut empoisonné, et en prit prétexte pour demander au roi d'Angleterre l'autorisation de retourner en Europe. Elle lui fut accordée en termes pleins d'amertume, quoique sans regret[1].

Richard, chef suprême de la croisade, après le départ du roi de France, luttait à forces inégales contre Saladin, et s'épuisait par des victoires inutiles. Les Arabes eux-mêmes citaient avec admiration ses grands coups d'épée et sa valeur incomparable; mais comme il ne savait pas maîtriser la violence de son caractère, il avait peu d'amis et se faisait chaque jour de nouveaux ennemis. Ses sujets le redoutaient; Français et Allemands montraient peu d'empressement pour le seconder; aucun accord n'existait dans ses conseils, et les guerriers de la croix disaient hautement que le jour marqué par la volonté divine pour la délivrance de Jérusalem n'était point encore venu.

Chaque vaisseau apportait de fâcheuses nouvelles. Les ministres anglais annonçaient que Philippe-Auguste, oubliant le serment qu'il avait fait avant de quitter l'Asie de respecter les terres de Richard, se préparait, malgré la trêve, à envahir la Normandie et la Guyenne. Ils pressaient le roi de revenir promptement en Europe, afin de s'opposer aux coupables entreprises de son frère Jean, comte de Mortagne. Déjà, écrivaient-ils, ce

1. Philippe-Auguste quitta la terre d'Asie le 3 août 1191, et débarqua à Otrante après la levée du siége de Naples. Le 10 octobre il alla à Rome, où le pape le releva de son vœu et lui donna la palme des pèlerins. (Roger Hoveden, p. 708.)

prince ambitieux s'est mis à la tête d'un parti redoutable ; ses hommes d'armes occupent d'excellentes forteresses, il séduit les seigneurs et les prélats, appelle à lui les mécontents, et se rapproche de la cour de France[1], avec laquelle on prétend même qu'il est entré en confédération.

Menacé par tant d'ennemis, le roi d'Angleterre résolut d'abréger son séjour en Palestine. Mais, avant de s'en éloigner, il voulait livrer une dernière bataille aux Sarrasins, et profiter de la victoire qu'il se promettait, pour conclure une trève durant laquelle il pourrait anéantir les factions dans ses États, et se venger du roi de France. On était alors en plein été, et la peste exerçait de grands ravages parmi les chrétiens. Vainement ses meilleurs officiers proposent d'attendre une saison plus favorable ; Richard, qui avait hâte de partir, rassemble les croisés fidèles à leur vœu. Suivi d'une poignée de braves, il marche vers Joppé, attaque avec son impétuosité habituelle l'ennemi dix fois plus fort, le rompt et le met en pleine déroute[2]. Dans les siècles héroïques, les Grecs eussent placé Richard à côté d'Hercule, au rang de leurs dieux ; au moyen âge, il fut un mauvais roi, mais le plus vaillant des guerriers. Ses combats, dignes de nos vieux romans de chevalerie, rappellent les exploits des preux de la Table-Ronde et des pairs de Charlemagne.

Après cette heureuse journée, il fut en effet facile au roi d'Angleterre de faire avec les infidèles une simple trève de trois ans, trois mois et trois jours[3]. Mais on ne parlait jamais de paix définitive entre les musulmans et les chrétiens, et leur querelle ne devait finir en Asie que par la ruine complète de l'une des deux croyances. Bien différente des guerres politiques ou d'ambition dont les peuples se lassent promptement quand la fortune devient contraire, la guerre des croisades durait depuis près d'un siècle avec des chances trop souvent malheureuses, et sans autre interruption que des trèves courtes et rares, dont presque jamais

1. Ce traité de confédération fut conclu en janvier 1193, et est rapporté par Dumont, *Corps diplomatique*, 1re part., t. I, p. 117.

2. Vinisauf, *Itin. reg. Angl.*, cap. 12. — Roger de Coggeshale, ap. Martenne, t. V, p. 825.

3. Hoveden, p. 717.

on n'attendait la fin. Point de gloire ou d'estime pour le gentilhomme qui refusait de se croiser : le point d'honneur, d'accord avec la religion, lui traçait un devoir dont il essayait rarement de s'affranchir. Le fils relevait son père sous le drapeau de la croix; les générations se succédaient avec une constance inébranlable à ce poste périlleux. Tant il est vrai que la foi est de tous les sentiments le plus puissant sur le cœur de l'homme; qu'elle soutient sa constance et développe son énergie bien plus que toutes les passions humaines.

Quand la trêve fut signée, Richard remit le commandement suprême au comte Henri de Champagne, son neveu, et retourna à Ptolémaïs, où des navires l'attendaient pour le transporter en Europe. Ce prince avait partout des ennemis et ne pouvait aborder en France, en Italie ou dans un port de l'empire, sans s'exposer à tomber entre les mains de Philippe-Auguste ou de l'empereur. Une seule voie, celle de la mer, restait libre; mais la traversée était longue des rivages Syriens à ceux de Guyenne ou de Normandie; l'époque des tempêtes approchait; il eût été plus sage d'attendre le retour du printemps. L'impatiente activité du prince au cœur de lion préférait à ce retard, des périls dont la grandeur souriait à son audace. Pressé, comme on le sait, de revoir l'Angleterre, il prit congé de la reine Bérengère et de Jeanne de Sicile, qui partirent le 29 septembre avec la flotte[1]. Lui-même retint pour son passage un grand vaisseau, fin voilier, sur lequel il s'embarqua onze jours après[2].

A peine venait-on de perdre de vue les sommets neigeux du Liban, que des vents contraires soufflèrent avec violence. Le navire, longtemps battu par la tempête, fut poussé vers les côtes de Barbarie, où il eut le bonheur d'échapper à des pirates qui lui donnèrent la chasse. Quelques jours après, le pilote reconnut les terres du Languedoc[3], dont le seigneur, appelé le comte de Saint-

1. Les deux reines partirent de Ptolémaïs le 29 septembre 1192; Richard le 19 octobre. (Radulph. de Diceto, ed. Salden, p. 668.)

2. Richart prit congié à sa femme et à sa mesnie, si alérent l'un d'une part, li autre part. (Contin. de Guil. de Tyr, dans l'*Amplissima Collect.* de Martenne, t. V, p. 360.)

3. Roger de Coggeshale dit qu'on découvrit les côtes de Barbarie à trois journées de Marseille.

Gilles, voisin des possessions anglaises de Guyenne, avait été dépouillé par Richard d'une partie de ses domaines. Aborder à ce rivage c'était se livrer soi-même à un ennemi ; le roi fit rebrousser chemin ; mais comme les vents, loin de s'apaiser, devinrent de plus en plus impétueux, qu'on n'osait se réfugier dans aucun port de Provence ou d'Italie, il ordonna de gagner la haute mer. Le vaisseau erra sans direction et perdit entièrement sa route. Déjà plusieurs bâtiments de la flotte anglaise avaient été engloutis ou s'étaient brisés dans ces mêmes parages ; et chaque fois que des naufragés atteignaient la côte, les paysans s'emparaient de leurs dépouilles comme d'une proie légitime [1]. Le vaisseau monté par le roi évita heureusement ces dangers et parvint à jeter l'ancre dans la rade de Corfou, un peu moins d'un mois après son départ de Ptolémaïs [2]. Cette île, à l'entrée du golfe Adriatique, appartenait à l'empereur grec, avec lequel Richard n'avait jamais eu de démêlés. Il s'y arrêta pour réparer ses avaries.

Mais les périls de cette longue navigation avaient découragé l'équipage. Le roi lui-même ne voulant plus s'exposer à de nouvelles tempêtes, sur un bâtiment à demi brisé, résolut d'en fréter un autre qui le transporterait, avec un petit nombre de serviteurs, jusqu'au port de l'Istrie le plus voisin de l'Allemagne. En se déguisant, il se flattait de rester inconnu dans les provinces de l'empire qu'il aurait à traverser jusqu'à Anvers. Son beau-frère, Henri le Lion, duc de Brunswick, lui assurait les sympathies de la faction guelfe, puissante entre l'Elbe et la Meuse [3] ; mais, avant de gagner la basse Allemagne, il fallait passer par les États de Léopold V, duc d'Autriche, le proche parent de l'empereur [4]. Léopold avait juré une haine implacable au roi d'Angleterre, depuis qu'à la prise de Ptolémaïs, Richard, trouvant l'étendart d'Autriche déployé sur une tour à côté du sien, l'avait jeté avec mépris dans un bourbier [5]. Furieux de cette grave insulte, le duc

1. Math. Paris, p. 120.

2. Intra mensem, applicuit rex in insula de Cuerfu. (Hoveden, p. 717.)

3. Henri le Lion, le chef des Guelfes allemands, avait en 1168, pendant son exil, épousé en Angleterre, Mathilde, fille de Henri II et sœur de Richard.

4. En 1106, Agnès, l'aïeule de Barberousse avait épousé en deuxièmes noces Léopold III, margrave d'Autriche, dont Léopold V était le petit-fils.

5. Rigord., p. 36.

avait quitté le camp chrétien, la vengeance dans le cœur, et venait de rentrer en Allemagne. Il était digne de l'esprit aventureux de Richard, d'entreprendre un tel voyage au milieu d'un pays ennemi et inconnu, dont il ignorait la langue, et où tant de guerriers, revenus d'Asie, pouvaient reconnaître le héros de la croisade sous le manteau du pèlerin.

On venait de signaler, près de la côte voisine d'Albanie, plusieurs navires suspects. C'étaient ces mêmes écumeurs de mer contre lesquels l'équipage du roi avait combattu quelques semaines auparavant. Richard, loin de s'effrayer d'une telle rencontre, s'en montra satisfait. Les gens résolus et énergiques étaient ses hommes; il les recherchait et leur accordait volontiers sa confiance. L'idée lui vint qu'en montant à bord des corsaires, il ferait perdre la trace de ses pas. L'exécution suivit de près la pensée. Moyennant deux cents marcs, ses nouveaux amis promirent de le transporter avec vingt-trois des siens dans un port de l'Istrie. Ce marché conclu, le roi, après avoir recommandé le secret le plus profond à l'équipage du navire qu'il quittait, désigna pour le suivre, maître Anselme, son clerc, maître Philippe, son chapelain, et messire Baudouin de Béthune, avec vingt hommes d'armes, la plupart templiers. Quittant ensuite ses riches habits pour une ample robe d'étoffe commune, il laissa flotter ses cheveux et sa barbe suivant la mode d'Allemagne [1], et se fit appeler maître Hugon.

Après une traversée fatigante, faite par un très-gros temps, le navire jeta l'ancre entre Aquilée et Venise, dans un port dont le nom est inconnu. Le seigneur de ce lieu demeurait à Gorizia, ville à une journée de marche dans l'intérieur du pays. Il se nommait le comte Meinhart et était proche parent du marquis Conrad de Montferrat, que deux Imaéliens du Vieux de la Montagne avaient assassiné dans une rue de Tyr, durant le séjour des Croisés en Asie. De nombreuses voix en Allemagne accusaient le roi d'Angleterre d'avoir commandé ce meurtre [2], ce qui l'exposait dès ses premiers pas sur les terres de l'empire, à

1. Ad similitudinem gentis illius terræ. (Hoveden, p. 717.
2. Marchio Conradus consilio Richardi, dolo interficitur. (Godefr. mon., p. 471.)

la vengeance d'une puissante famille. On savait son départ de Ptolémaïs, et sa périlleuse navigation ; et comme le bruit courait que la tempête l'avait jeté sur les côtes de l'Adriatique, l'empereur avait donné l'ordre de l'arrêter et de le conduire, sous bonne escorte, à la cour impériale. Ces fâcheuses nouvelles étaient bien faites pour alarmer Richard ; mais retourner en arrière c'était éveiller les soupçons, et il se décida à poursuivre sa route en s'abandonnant à la Providence. Deux de ses gens allèrent demander au comte de Gorizia un sauf-conduit, pour des Croisés qui revenaient de la terre sainte après l'accomplissement de leur vœu. Afin de disposer favorablement ce seigneur, ils lui offrirent une belle escarboucle montée en bague, que le roi avait achetée d'un orfèvre de Pise, pour le prix de neuf cents besants d'or.

Le comte, surpris de la richesse de ce joyau, voulut savoir quels étaient les pèlerins qui offraient des présents dignes d'un roi. L'un d'eux, répondit le porteur du message, est messire Baudoin de Béthune, avec une suite de quelques hommes d'armes ; un autre, est un riche marchand appelé maître Hugues, et c'est lui qui a donné l'anneau. — Ce généreux marchand, reprit le comte n'est point maître Hugues, mais bien le roi Richard lui-même. Je devrais refuser sa bague et le faire arrêter, suivant l'ordre que j'en ai reçu. Néanmoins, je n'userai pas de rigueur à son égard, tant par reconnaissance de l'honneur qu'il m'a fait, sans me connaître, que pour le respect que je dois à sa haute renommée. Retournez donc vers votre maître et dites-lui qu'il peut sans crainte traverser mes fiefs ; j'accorde un sauf-conduit pour sa personne et pour sa suite [1].

Peu rassuré par cette promesse, Richard se hâta d'acheter des chevaux, afin de s'éloigner au plus vite d'un lieu où il courait risque d'être arrêté prisonnier. Vers minuit, il traversa avec sa petite troupe la ville endormie, et sans autre guide que le hasard, il suivit le premier sentier qui s'offrit à lui. Pressant alors le pas de leurs montures, les fugitifs firent beaucoup de chemin avant le lever du soleil.

1. Radulph de Coggeshale, p. 831 et 837.

Mais le passage de gens de guerre inconnus, dans un pays que peu d'étrangers fréquentaient, devait bientôt attirer l'attention. Ils marchaient avec une étonnante vitesse, dépensaient beaucoup [1], et se détournaient des châteaux où ils eussent trouvé une hospitalité généreuse. Les villageois s'attroupaient à leur approche, et déjà le nom de Richard d'Angleterre, l'allié de Tancrède et l'ennemi de l'empereur, avait été prononcé. Un frère du comte Meinhart, envoyé peut-être par ce dernier, se mit à la poursuite des Anglais, qui ne lui échappèrent qu'à grand'peine, et en laissant en son pouvoir huit chevaliers du temple [2]. Après de longues et pénibles traites, dans les montagnes de Carinthie, les fugitifs réduits au nombre de seize, s'arrêtèrent pour prendre un peu de repos à Frisach, petite ville de l'archevêché de Salzbourg [3], qui appartenait au comte Frédéric de Botzowen. Ce seigneur, instruit de l'évasion du roi d'Angleterre, avait fait serment de le livrer à l'empereur, s'il parvenait à l'arrêter. Ainsi, Richard signalé dans toute l'Allemagne, traqué, poursuivi comme un criminel, ne sortait d'un péril que pour en rencontrer d'autres non moins éminents.

Depuis plus de vingt ans Frédéric de Botzowen gardait à sa solde un vieux chevalier nommé Roger, originaire d'Argentan en Normandie, auquel il avait donné une de ses nièces en mariage et des terres en fief. Comme cet étranger avait de longue main fait preuve de zèle et d'intelligence, le comte lui commanda de visiter les hôtelleries, et de s'entretenir avec les voyageurs qui parlaient la langue française, afin de découvrir le roi caché parmi eux. Pour mieux le faire entrer dans ses projets, il promit de lui conférer en fief la moitié de la ville [4], s'il parvenait à arrêter l'ennemi de l'empereur. Mais le chevalier Normand, né le sujet de Richard, loin de vouloir trahir son ancien maître, s'était promis de le sauver. Il le reconnut et lui proposa des

1. Celari non potuit, propter nimias expensas, quas faciebat, contra consuetudinem illius patriæ. (Hoveden, p. 717.)

2. Voir une lettre du roi de France dans Hoveden, p. 721.

3. Friesach ou Frisingen, ancienne ville de la basse Carinthie sur la petite rivière de Melnitz, à six lieues de Salzbourg. Elle avait passé en 1030 sous la suzeraineté de l'archevêque de cette ville.

4. Radulphus de Coggeshale, p. 831.

moyens d'évasion. Le prince fugitif, que sa triste situation rendait soupçonneux, résista longtemps aux prières et aux larmes de Roger. Vaincu, à la fin, par un ton de franchise bien propre à le convaincre, il accepta le secours que la Providence lui envoyait. Son départ fut fixé à l'entrée de la nuit. Pour attirer moins les regards, il ne prit à sa suite qu'un seul serviteur qui parlait la langue allemande et un chevalier du temple nommé Guillaume de L'Étang.

Trois bons chevaux les attendaient. Dès qu'ils furent loin de Frisach, le chevalier Normand courut informer son seigneur de l'arrivée du sire Baudoin de Béthune et de quelques croisés au nombre desquels le roi Richard n'était pas. Soit que le comte eût des soupçons, ou que certaines circonstances lui eussent révélé la fausseté de ce récit, il fit arrêter tous les pèlerins qui étaient dans la ville, et envoya des hommes d'armes à la poursuite du roi; mais ce prince et ses deux compagnons étaient déjà hors d'atteinte. Ils marchèrent jour et nuit, à l'aventure, sans oser demander leur chemin, se détournant pour éviter les lieux habités, et ne prenant de repos que quand leurs montures refusaient d'aller plus loin [1].

Le quatrième jour, ils arrivèrent, harassés de fatigue, mourant de faim, dans la vallée du Danube près de Vienne, la résidence habituelle du duc d'Autriche. La bannière ducale flottait sur les remparts, et les fugitifs qui la reconnurent hésitèrent d'abord à s'aventurer dans la ville; mais le besoin les avait domptés; le roi lui-même, découragé, abattu, ne se sentait pas la force de supporter plus longtemps de si rudes épreuves. Il se fit ouvrir, à l'extrémité du faubourg une hôtellerie de chétive apparence, où logeaient de pauvres pèlerins. Pendant que son serviteur allait acheter des vivres au marché public, il se jeta sur un lit dans une chambre écartée et s'endormit profondément.

Ce valet, voulant changer quelques besants d'or, eut l'imprudence de laisser voir une grosse bourse remplie de cette monaie étrangère [2]. Interrogé par les changeurs, il répondit que son

1. Per tres dies et noctes, sine cibo profectus est. (Radulphus de Coggesh., p. 831.)
2. Radulphus de Coggesh., p. 832.

maître était un riche marchand qui parcourait l'Allemagne, et devait arriver à Vienne dans trois jours. On sait que l'or était rare dans les provinces germaniques; le bruit de la présence d'étrangers opulents fut bientôt dans toutes les bouches. De nouvelles indiscrétions du serviteur, qui se donnait des airs d'importance, achevèrent d'appeler sur lui les regards du public. Arrêté dès le lendemain, conduit devant le juge, et mis à la question, la force des tourments lui eut bientôt arraché la vérité. Le duc Léopold, au comble de la joie, fit cerner l'hôtellerie où était le roi. Déjà la foule s'assemblait; les soldats s'efforçaient de briser la porte que le chevalier du temple venait de barricader. Quant à Richard, il se cachait dans la cuisine, parmi des valets dont, s'il faut en croire certaines chroniques, il partagea les travaux grossiers [1]. Mais voyant bientôt qu'il ne pouvait échapper à son ennemi, il s'écria : « Je suis le roi, que le duc « d'Autriche se montre, je me rendrai à lui [2]. » Léopold parut, s'enclina avec une apparence de respect, et dit : « Roi d'Angle« terre, vous avez fait jeter mon drapeau en vilain lieu, la Pro« vidence vous punit de cette méchante action en vous livrant à « celui que vous avez mortellement offensé. Ma vengeance est « juste; vous êtes mon prisonnier [3]. » Le royal captif, saisi par les hommes d'armes du duc, qui le dépouillèrent de ce qu'il possédait, fut conduit à Direnstein, forteresse du haut du Danube, où il passa deux mois entiers, séparé des siens. Plusieurs chevaliers, armés de toutes pièces et l'épée nue à la main se tenaient jour et nuit dans la chambre qu'il occupait. Léopold, se laissant emporter à sa vengeance, redoublait de rigueurs envers Richard malheureux [4], et jouissait du spectacle de cette grande infortune. Il ne pouvait prévoir que lui-même offrirait à son tour un nouvel exemple des vicissitudes humaines, et

1. Guill. Armoric. *Philipp.*, L. IV, p. 166. — Otton. de S.-Blas., *Chron.*, c. 38, p. 620.

2. Radulphus de Diceto, contemporain, dit que Richard fut arrêté le 20 décembre 1192. P. 668.

3. Quant l'en quiert le mauvez ils se muchent, mais rien ne vous vaut, par mes mains passerez. Lors le fit tollir. (*Chron. de Saint-Denis*, dans les Histor. français, t. XVII, p. 378.)

4. Radulphus de Diceto, p. 644.

que les peuples effrayés croiraient reconnaître la main de Dieu, dans le coup terrible qui devait bientôt le frapper.

L'arrestation du roi d'Angleterre, faite avec éclat aux yeux de tout un peuple dans le faubourg d'une grande ville, ne pouvait rester secrète. La nouvelle s'en répandit très-promptement en Allemagne, où elle fit sensation. L'empereur, prétextant qu'il était contraire à l'honneur des souverains, qu'un roi restât au pouvoir d'un duc, somma Léopold de lui remettre son prisonnier [1]. Selon lui, Richard, par son alliance intime avec l'usurpateur de la Sicile, devait être réputé ennemi de l'empire et traduit comme tel devant la diète germanique. Le duc d'Autriche, satisfait d'avoir humilié son puissant ennemi, craignait de s'attirer de fâcheuses affaires, s'il résistait aux ordres de l'empereur; il ne voulait pas d'ailleurs s'exposer à la colere du pape, le protecteur naturel des pèlerins. Cédant donc à la nécessité, il consentit à livrer le monarque anglais, moyennant une forte rançon, qu'un chroniqueur évalue à 60 mille marcs d'argent pur au poids de Cologne [2].

Depuis près de deux mois, on attendait de jour en jour en Angleterre l'arrivée de Richard, sans pénétrer la cause d'un tel retardement, quand vers Noel, on apprit qu'après avoir quitté son navire à Corfou, il revenait par l'Allemagne dans ses Etats. Presque en même temps, une rumeur populaire, dont on ne pouvait découvrir l'origine, annonça vaguement sa captivité. De sérieuses inquiétudes agitèrent les esprits; chaque voyageur, chaque pèlerin qui revenait d'outre-mer, était interrogé, mais aucun d'eux n'apportait de nouvelles. Une lettre de l'empereur à Philippe-Auguste, qui tomba dans les mains des ministres anglais [3], fit enfin cesser toute incertitude. La reine mère, instruite du malheur de son fils, envoya en Autriche deux prélats normands, chargés de lui porter des consolations et d'offrir de

1. Guill. Neubrigensis, L. IV, c. 33, p. 462. — Otton. de S.-Blas. *Chron.*, p. 621.

2. Math. Paris, hist., p. 121. Le marc monétaire de Cologne pèse 233 grammes 87/100e. Le franc contenant 5 grammes 1/10e d'alliage, ou 4 gr. 1/2 d'argent fin. Le marc d'argent fin au poids de Cologne vaut 51 fr. 97 c. 1/9e.

3. Cette lettre, écrite le 28 décembre, contient de curieux détails sur le voyage de Richard. (Hoveden, p. 721.)

grosses sommes pour sa délivrance. Mais déjà le roi d'Angleterre avait été remis aux officiers impériaux, et on le conduisait sous bonne escorte en Alsace, où Henri VI tenait sa cour. Les deux ecclésiastiques se mirent à sa recherche, et firent si grande diligence, qu'après avoir vainement parcouru presque toute l'Allemagne méridionale, ils le joignirent vers les fêtes de Pâques [1], avant le terme de son triste voyage, dans un bourg de la Bavière appelé Ochsfer. Richard passa de l'abattement à la joie, quand il vit près de lui des sujets dévoués et que des paroles d'espérance frappèrent pour la première fois son oreille. Après quelques jours de marche, on le fit entrer à Trifels, forteresse presque inexpugnable située près de Landau, à l'entrée d'une gorge des Vosges, dont elle défendait le passage [2]. Cet antique manoir des Hohenstaufen avait été souvent habité par Frédéric Barberousse. On y gardait les ornements impériaux, le trésor et les archives. C'était dans les murs de Trifels que le roi d'Angleterre devait attendre le terme de sa captivité.

Vers le milieu d'avril, Richard fut conduit à Haguenau pour une entrevue avec l'empereur. Il y vit pour la première fois ce prince, qui lui fit une réception honorable [3]. Henri VI, fort dépourvu d'argent, voulait tirer une grosse rançon de son prisonnier et lui promit de prendre des arrangements équitables, dès qu'il se serait justifié devant la diète germanique des imputations dont on le chargeait. Mais l'opinion publique devint favorable au roi d'Angleterre, quand on le sut tombé dans l'infortune; ses torts, ses emportements parurent oubliés, et on ne se souvint que de son courage et de son grand cœur. Les ménestrels chantaient dans les châteaux les exploits du héros de la croisade;

1. Roger Hoveden, p. 722. Pâques, en 1193, tombait le 28 mars.

2. Trifels ou Dreyfels (trois roches) ancienne forteresse d'Alsace, située sur trois sommets très-rapprochés les uns des autres. Chacun d'eux porte les débris d'anciennes constructions, et c'est leur ensemble qu'on désigne sous le nom de Trifels. Ces trois châteaux, qui communiquent par de vastes passages souterrains, dominent la petite ville d'Annweiler, et la jolie vallée de la Quesch. Leurs ruines imposantes sont souvent visitées par les artistes et les archéologues.

3. De castello Trivellis in quo destinabamur, obviam venimus imperatoris apud Haguenou, ubi honorifice ab ipso imperatore et tota curia recepti fuimus. (*Lettre de Richard*, en date du 19 avril, dans Hoveden, p. 728.)

on en parlait dans la maison du bourgeois et jusque dans la chaumière du pauvre serf; c'était partout un même sentiment d'admiration et de sympathie.

Au mois de juillet suivant[1], quand Richard comparut à Worms devant la diète de l'empire, personne ne put voir sans émotion un prince si illustre réduit à ce degré d'abaissement. On l'accusait d'avoir soutenu par ses conseils et son alliance l'usurpation de Tancrède, au préjudice des droits de l'empereur; de s'être montré violent et injuste à Chypre, où sous de faux prétextes il avait détrôné le souverain de ce pays qu'il retenait encore en captivité. On le sommait aussi de se justifier de la mort de Conrad de Montferrat, de ses procédés envers le roi Philippe-Auguste, et surtout de ses mépris insultants pour le duc d'Autriche et pour les guerriers de l'Allemagne. Il répondit avec une noble fierté à ces imputations, et se plaignit à son tour d'avoir été mis en prison, contrairement aux usages adoptés par tous les États chrétiens. « On m'a honteusement vendu, ajouta-t-il, puis livré comme un vil animal; mais que celui qui m'accuse de trahison ose entrer dans la lice, le courage ne m'a pas abandonné, et j'aurai pour moi Dieu, mon épée et mon droit[2]. » Ces paroles firent une vive impression sur les esprits. Non-seulement personne ne parla d'user de rigueur envers un roi magnanime jusque dans les fers, mais la plupart des princes, touchés jusqu'aux larmes, supplièrent l'empereur de le bien traiter.

Cependant la captivité de Richard, qu'on prolongeait injustement au mépris de l'autorité du saint-siége, et au grand scandale du monde chrétien, avait allumé dans l'esprit du chef de l'Église un sentiment de colère. Les ministres anglais réclamaient son intervention pour faire ouvrir la prison de leur maître. La reine Éléonor lui écrivait lettres sur lettres et le pressait de lancer les foudres de l'Église sur les ennemis de son fils. Cédant à de si vives instances, Célestin frappa d'excommunication le duc d'Autriche, et en général ceux qui avaient pris part à l'emprisonnement du roi d'Angleterre. Henri VI se trouvait implicitement compris dans

1. Idus julii, Radulphus de Diceto, p. 670. — Peu de jours apres la fete de saint Jean. Hoveden, p. 721.

2. Guill. Armoric., *Philipp.*, L. IV, p. 167.

la sentence, sans toutefois y être nommé. Il était fort, et le vieux pontife, qui n'avait garde de rompre avec lui, se contenta de lui adresser des paroles menaçantes dont ce prince tint peu de compte. Mais en même temps Célestin écrivit au clergé d'Angleterre que l'empereur serait soumis personnellement à l'anathème, s'il n'obéissait aux injonctions du saint-siége[1]. Philippe-Auguste et le comte de Mortagne furent sommés en même temps de se désister de toute entreprise hostile contre le royal prisonnier.

L'empereur, pour ne point pousser à bout le souverain pontife, promet de briser les fers de Richard, mais il en exige une énorme rançon. Au reproche qu'on lui fait d'obliger un prince croisé à se racheter comme s'il était au pouvoir de Saladin, Henri répond qu'il use de justes représailles, puisque ses sujets de la Sicile ont été accablés d'exactions par le roi d'Angleterre[2]. Quatre jours durant, on discuta le projet de traité, qui fut enfin conclu à Worms, le 29 juin. Les otages de la paix choisis, suivant la coutume, parmi les grands de l'empire, firent serment que le roi serait libre de retourner en Angleterre dès qu'il aurait rempli les obligations auxquelles il venait de se soumettre. Comme un long délai était nécessaire pour lever les sommes promises pour la rançon de Richard, le terme de sa captivité fut fixé au 18 janvier de l'année suivante 1194. Outre cent mille marcs d'argent au poids de Cologne que les ministres anglais devaient verser avant cette époque, ils étaient tenus de payer sept mois après, trente autres mille marcs à l'empereur et vingt mille au duc d'Autriche[3], pour garantie desquels soixante otages étaient donnés au premier de ces princes et vingt à Léopold. Richard fiançait une de ses nièces, sœur d'Arthur, duc de Bretagne, au fils du duc d'Autriche. Il promettait de faire une

1. D. papa scripsit universis viris ecclesiasticis regni Angliæ, ut imperator et totum ipsius regnum subjicerentur anathemati, nisi rex Angliæ celeriùs liberaretur à captione illius. (Rog. Hoveden, p. 725.)

2. Ipse vero dixit se exigere ab illo pecuniam quâ terram suam, Siciliam scilicet spoliaverat. (*Script. rer. Franc.*, t. XVIII, p. 710.)

3. 150,000 marcs au poids de Cologne, à raison de 51 fr. 97 chaque, font en francs 7,795,650 fr., somme très-considérable dans un siècle où l'argent était rare et à un taux fort élevé.

bonne paix avec le roi de France, et se soumettait enfin au serment de foi et hommage comme feudataire de l'empire pour l'Angleterre[1]. L'investiture de ce royaume lui fut conférée[2] par une mitre que l'empereur lui remit en présence des grands de l'Allemagne et de plusieurs barons anglais, sous la condition de payer un cens de cinq mille livres sterling[3]. Pour consoler son royal prisonnier de tant de sacrifices, Henri VI lui conféra, à titre de fief impérial, les royaumes d'Arles et de Bourgogne, qui comprenaient, avec la Provence proprement dite, les grandes communes de Marseille, d'Arles et de Lyon, le territoire qui s'étend entre les Alpes et le Rhône, avec l'hommage du roi d'Aragon, et celui des comtes de Die et de Saint-Gilles, marquis de la Provence occidentale[4]. Mais ce présent n'avait rien de réel. Le royaume d'Arles devenait de fait presque indépendant de l'empire, et Richard ne chercha jamais à tirer avantage de cette concession.

Un impôt très-lourd fut établi sur les provinces anglaises pour la rançon du roi. De toutes parts des réclamations s'élevèrent contre la rapacité des agents du fisc et contre Richard lui-même qui, au dire de beaucoup de gens, profitait de cette occasion pour remplir ses coffres; on l'accusait de surpasser tous les autres hommes en avarice et en cupidité[5]. Les laïques et les ecclésiastiques furent imposés au quart de leurs revenus; chaque homme de guerre à vingt sous sterling; les chartreux ne payaient point de décimes depuis plus d'un demi-siècle; mais, à défaut d'argent, on prit la laine de leurs troupeaux[6]. Comme le

1. Voir le traité dans Rymer, t. I, p. 84. — Hoveden, p. 723, dit : *Et rex quinquaginta millia marcarum argenti, pro auxilio quod deberet conferre imperatori ad Apuliam acquirendam.*

2. Et investivit eum in conspectu magnatum Alemanniæ et Angliæ, et regnum Angliæ reddidit ei. (Hoveden, p. 724.)

3. 5,000 livres sterling équivalent à 20,000 livres tournois de saint Louis. La livre tournois de cette époque faisant, poids pour poids, 20 fr. 26 cent. de notre monnaie, 5,000 livres sterling représentent une somme de 105,200 fr., sauf la valeur plus grande des métaux précieux au XIIe siècle.

4. *Origines Guelficæ*, t. III, *Probat.* n° 100. p. 567.

5. Richardus supra naturam humanam cupidus et avarus est. (*Annal. Aquicinct.*, Script. rer. Francic., t. XVIII, p. 544.)

6. En 1131, une bulle d'Innocent II les avait exemptés d'impôts.

produit de la taxe ne s'élevait pas à la somme nécessaire, on fit main basse, malgré les protestations du clergé, sur les trésors gardés en dépôt dans les églises. Des officiers royaux se firent livrer, de gré ou de force, les vases sacrés, les pierreries et jusqu'aux ornements d'or et d'argent qui décoraient les châsses des saints [1]. Le peuple voyait avec chagrin ces spoliations sacriléges, et craignait que le ciel, justement irrité, n'en punît la terre par de nouveaux malheurs.

Avant la fin de l'année, les cent mille marcs furent transportés aux frais de l'Angleterre jusqu'à la frontière impériale et remis aux agents de l'empereur. Ce premier paiement fidèlement fait, et les otages donnés pour garantie du surplus de la somme, comme rien n'autorisait à prolonger la captivité du roi, on convint que sa prison s'ouvrirait le 17 janvier. Déjà ce prince s'apprêtait à quitter l'Allemagne, quand, vers les fêtes de Noël, il apprit que des envoyés français, venus à Worms la bourse à la main, formaient à la cour de nouvelles intrigues. D'après ce qu'on connaît du caractère de Richard, son impatience et ses emportements durant les longs mois d'hiver passés dans le donjon de Trifels ne surprendront personne. Tantôt, s'en prenant à ceux qu'il appelait ses froids amis, il faisait contre eux des sirventes ou poésies satiriques en langage français d'oil [2]; d'autres fois il mettait à de rudes épreuves le dévouement de ses serviteurs. La crainte de demeurer en prison au delà du terme convenu le mit hors de lui. Il adressa de violents reproches aux garants de la paix, et les rendit personnellement responsables de l'exécution du traité. Ceux-ci, au nombre desquels étaient Philippe de Souabe et le duc d'Autriche lui-même, prétendirent se dégager de toute responsabilité si l'empereur manquait à ses engagements. Il ne

1. Radulphus de Diceto, p. 670.

2. Hoveden, p. 732. Une de ces satires est rapportée par Raynouard, *Hist. des Troubadours*, t. IV, p. 129. En voici la première strophe :

Ja nuls hom pres non dira sa razon,
Adrechament si com hom dolens non,
Mas per conors deu hosa faire canson.
Pro n'ay d'amis, mas paure son li don,
Ancta lur es se per ma rezenson.
Soi sait dus yvers pris.

Nul prisonnier ne peut parler de son sort que la douleur dans l'âme; mais pour charmer ses peines, il peut faire une chanson. J'ai beaucoup d'amis, mais ils ne donnent guère : c'est honte à eux, si à défaut de rançon je suis captif depuis deux hivers.

put résister à des remontrances aussi énergiques, et le mercredi 9 février 1194, après une captivité d'un an, six semaines et trois jours[1], le roi d'Angleterre, qu'on avait conduit à Mayence, où sa mère l'attendait, fut rendu à la liberté. On lui remit un sauf-conduit, avec lequel il se dirigea vers les provinces du Bas-Rhin. Certaines gens firent la remarque que ce jour était de ceux que les astrologues nomment *égyptiens*[2], durant lesquels ils recommandent de s'abstenir de toute affaire, afin d'éviter de funestes influences. Mais Richard, que des craintes chimériques n'arrêtèrent jamais, partit plein de confiance, et traversa sans accident le nord de l'Allemagne jusqu'à Anvers, où il s'embarqua. Les Anglais s'étaient flattés que ce prince, mûri par le malheur, se serait corrigé des défauts de sa jeunesse. Dans cet espoir, qui devait bientôt être déçu, le peuple accourut en foule à Sandwich, où Richard prit terre vers le milieu du mois de mars[3]. La joie paraissait sur tous les visages, et, dans ces premiers moments, la nation entière parut avoir mis en oubli ses nombreux sujets de plaintes contre son roi.

On se souvient que le pape avait jeté l'interdit sur l'Autriche. La sentence pontificale, publiée jusque dans Vienne, y consternait les esprits. Bientôt on put croire que la main de Dieu s'appesantissait sur ce pays frappé d'anathème, car durant tout l'été le ciel accabla l'Allemagne de rigueurs excessives. Il y eut en mer de violentes tempêtes; les fleuves, grossis par des pluies continuelles, sortirent de leur lit; le Danube submergea un grand nombre de bourgs et engloutit dans ses eaux plus de dix mille personnes. Une sécheresse extraordinaire qui vint après dépouilla les campagnes de leur verdure, et fit manquer les récoltes; enfin la famine et la peste firent de grands ravages. Beaucoup de voix s'accordaient à dire que ce dérangement dans l'ordre de la nature était un avertissement de la Providence, et présageait un avenir funeste au duc d'Autriche, s'il ne se hâtait

1. Hoveden, p. 735.

2. Pridie nonas februarii, feria VI, die Ægyptiaca, quam moderni diem malam vocant. (Hoveden, p. 734.)

3. III Idus martii, Hoveden, p. 735. — 13 kal. april. (20 martii), Radulf. de Diceto, p. 673.

de donner satisfaction à l'Église. Mais Léopold, loin de tenir compte de ces terreurs populaires, attendait impatiemment l'argent de Richard, et jurait de faire décapiter ses otages si la rançon promise n'était exactement payée à l'échéance. Il n'en eut pas le temps. Le lendemain de Noël[1], ce prince parcourait avec une suite nombreuse les rues de Gratz, capitale de la Styrie, quand son cheval s'abattit, l'entraîna dans sa chute et lui fracassa une jambe. L'amputation était nécessaire, mais comme elle ne put être faite à temps, l'inflammation gagna le corps et le mal fut bientôt sans remède. Vaincu par la douleur, Léopold jetait des cris perçants et invoquait la miséricorde divine. A cette heure suprême, son excommunication lui revint à la pensée, il demanda humblement d'en être absous, jurant de se soumettre à la volonté du souverain pontife, et de restituer lui-même, ou, s'il venait à mourir, de faire rendre par son fils l'argent extorqué au roi d'Angleterre[2]. Les prélats, touchés de compassion, le réconcilièrent à l'Église. Mais après sa mort, comme le nouveau duc refusait d'exécuter ses dernières volontés, le corps de Léopold resta huit jours entiers privé de sépulture et rongé des vers, sans qu'aucun ecclésiastique consentît à l'inhumer. C'était un horrible spectacle dont les peuples gardèrent longtemps le souvenir; et lorsque les otages, rendus à la liberté, retournèrent en Angleterre, ils firent d'effrayants récits de toutes ces vengeances du ciel[3].

La rançon de Richard, en donnant à l'empereur les moyens de payer des soldats et d'acheter des consciences, devait lever en peu de temps les obstacles qui le retenaient en Allemagne. L'argent est un écueil où beaucoup de vertus font naufrage; l'opposition des Guelfes s'y brisa. Nobles et ecclésiastiques accoururent offrant à l'envi pour la guerre de Sicile leurs services intéressés, leur dévouement de mauvais aloi. L'empereur fit bon visage à tous et parut même avoir mis en oubli ses griefs contre Henri le Lion qui, non moins habile à dissimuler, protesta d'un retour

1. *Chron. Australe*, ap. Struvium, p. 446.
2. *Ep. Innocent. III*, ed. Baluze, L. I, nº 242, p. 128.
3. Radulphus de Coggeshale, p. 837. — Hoveden, p. 748. — *Chron. Australe*, ap. Struvium, p. 466.

sincère au parti qu'il avait si longtemps combattu. Henri de Brunswick, le fils aîné du vieux duc, avait, après sa désertion du camp de San Germano, épousé, contre la volonté du chef de l'empire, l'unique fille de Conrad d'Hohenstaufen, comte Palatin. Il rentra en grâce, et à ce prix le père et le fils prêtèrent encore une fois serment de fidélité. Henri VI, auquel une triste expérience avait enseigné de bonne heure à ne pas se fier aux promesses des grands, écoutait leurs protestations et feignait même d'y ajouter foi, sauf à compter plus tard avec ses faux amis. De leur côté, les Guelfes ne renonçaient qu'en apparence à leurs projets hostiles et seulement ils en remettaient l'exécution à un temps plus éloigné. On pouvait croire, à en juger d'après l'apparence, que l'Allemagne, délivrée de l'esprit de faction, allait enfin goûter un profond repos. Ce n'était qu'une trêve dont l'Angleterre payait les frais[1] et que le résultat de la guerre de Sicile devait rompre, s'il ne venait la confirmer pour un plus long temps. L'empereur mit sur pied des forces imposantes. Non-seulement il récompensa d'une main libérale les grands qui demandèrent à le suivre, mais il prit à la solde des croisés de diverses nations auxquels il promit, avec une haute paye, le passage gratuit de Messine en Syrie.

Depuis un quart de siècle l'organisation des grandes armées subissait des changements notables, dus principalement aux croisades et aux expéditions des empereurs en Italie. De trop nombreux revers, de grands sacrifices sans résultat, avaient démontré que l'ancien système féodal, utile pour la défense du territoire, devenait insuffisant quand il s'agissait de porter la guerre au loin. Dans ce dernier cas, non-seulement les feudataires ne pouvaient tenir au complet leurs hommes d'armes; mais les frais de solde et d'équipement qui restaient à leur charge pendant la durée du service auquel ils étaient tenus épuisaient promptement leurs ressources. Qu'en résultait-il? C'est que presque toujours ils demandaient à retourner chez eux dès qu'ils avaient satisfait aux devoirs féodaux, ou que leurs soldats ne

1. Cum eadem pecunia quam rex Angliæ imperatori tradidit, multos principes, qui ab eo recesserant, ad obsequium suum retraxit. (Anonym. Saxo. ap. Menecken, t. III, p. 115.)

trouvaient plus à butiner. Pour les retenir, le suzerain devait leur payer la solde. Manquait-il d'argent? force lui était de congédier les troupes, même au lendemain d'une victoire, précisément lorsque l'heure de frapper des coups décisifs était arrivée. La Lombardie devait son affranchissement moins à ses propres efforts, qu'à la mauvaise composition et au peu d'unité des armées impériales. Dans toute l'Europe, les rois reconnaissaient que pour soutenir avec avantage des longues guerres il fallait des troupes permanentes[1], c'est-à-dire à la solde : innovation qui devait fortifier le pouvoir souverain et porter dans la suite des temps une atteinte mortelle à la féodalité. Frédéric Barberousse avait employé des mercenaires dans ses dernières campagnes; Henri VI qui, pour s'établir solidement en Sicile, avait besoin d'un appui plus constant que celui d'une armée féodale, donna la paye à tous les volontaires qu'il put enrôler. Outre l'argent anglais destiné à cette expédition[2], il comptait sur les richesses amassées durant un siècle de prospérité par les princes Normands. Les terres des rebelles devaient d'ailleurs lui fournir les moyens de récompenser ses serviteurs, et il ne pouvait craindre de se voir abandonné avant la fin de la campagne, si toutefois elle était heureuse. L'esprit en repos à cet égard, il ne songea plus qu'à s'emparer du riche héritage de Constance, où des événements inattendus avaient entièrement changé la face des affaires.

1. Roger Hoveden, p. 776, rapporte que vers le temps de la guerre de Sicile, le roi Richard avait pris à sa solde trois cents hommes d'armes à chacun desquels il payait 3 sols anglais par jour.

2. Imp. C. M. marcarum sibi ab eodem data, fecit militibus dari in solidum. (Abbat. Usperg. *Chron.*, p. 232.)

IV

HENRI VI SE REND MAITRE DU ROYAUME DE SICILE

1192 — 1194

On n'a pas oublié que, vers la fin de l'année 1191, les troupes allemandes rassemblées par Berthold avaient repris possession de la vallée du Vulturne et d'une partie du comté de Molise. Pour grossir ses rangs, le lieutenant impérial les ouvrit aux aventuriers, aux soldats sans paye et aux déserteurs attirés par l'appât du pillage. Ses progrès furent rapides. Tancrède en prit de l'inquiétude et voulut encore une fois marcher en personne contre Berthold. Le cas était urgent en effet; on s'attendait à voir bientôt paraître une grande armée allemande conduite par l'empereur, et si Tancrède ne venait promptement à bout d'exterminer les bandes étrangères et de pacifier les troubles de son royaume, comment pourrait-il se maintenir quand à la guerre intestine se joindrait une grande guerre d'invasion. Supérieur en nombre dès l'ouverture de la campagne, tout portait à croire que ce prince allait poursuivre sans relâche les Allemands et leur livrer bataille : pourtant, il n'en fut rien. Plusieurs fois, les armées se trouvèrent en présence, sans jamais engager de combat sérieux. On se harcelait; mais loin de chercher à en venir aux mains, une troupe se portait-elle en avant, l'autre faisait retraite. Les châteaux et les bourgs, pris et repris par les Impériaux et par les Siciliens, étaient livrés au pillage et souvent mis en cendres. Cette petite guerre dura près de deux ans et acheva la ruine du pays. En voyant la bannière du roi et celle du lieutenant de l'empereur se déployer moins pour terminer une lutte funeste que pour donner le signal de nouveaux dégâts, les malheureux habitants perdaient courage, et ne savaient de quel côté se ranger. Un jour, les armées se rencontrèrent près de

Montefuscolo, petite ville de la principauté ultérieure. Leurs postes se touchaient, un engagement général semblait imminent; mais Berthold, qui se sentait le plus faible, cherchait à l'éviter, et Tancrède lui-même hésitait. Il tint conseil, et comme on lui dit qu'un roi ne pouvait, sans une sorte de déshonneur, se mesurer avec un simple capitaine, il fit lever le camp et rentra dans la ville[1]. Dès le lendemain, l'armée royale se dirigea vers la Terre de Labour, province abondante en ressources de toutes sortes. Plusieurs forteresses du comté de Molise qui se trouvaient sur sa route furent emportées. Tancrède entra sans coup férir à Santa-Agatha et à Aversa, et y fit pendre la plupart de ses prisonniers allemands. Quant à Berthold, il se rendit par la Capitanate dans une autre partie du comté de Molise, où il commit de grandes dévastations. Mais à peu de temps de là, ce chef périt au siége de Monte-Rodone, écrasé par un bloc de pierre qu'un puissant trébuchet avait lancée du haut des murs. Conrad *Mosca in Cervello* prit le commandement des troupes, emporta le château par escalade et en fit passer les habitants au fil de l'épée. Comme c'était un homme de courage et de résolution, il sut, tout en évitant un combat décisif, réduire à l'inaction l'armée royale, que cette guerre de chicane affaiblissait sans aucun avantage.

La situation de Tancrède empirait de jour en jour. Tenu si longtemps en échec par une troupe de partisans, il voyait ses amis perdre courage, ses rangs se dégarnir. Dans les provinces que la guerre ravageait, les laboureurs ruinés n'osaient se livrer aux travaux des champs. Les villes de la Campanie, exposées les premières à être attaquées par les Impériaux, se montraient peu disposées à faire résistance. Tancrède lui-même dissimulait mal le chagrin qui le rongeait : l'état présent des affaires, des craintes trop fondées pour l'avenir ne lui laissaient aucun repos. Sa santé s'altéra. Quittant alors l'armée, il retourna à Palerme vers la fin de l'année 1193, laissant ses provinces d'Italie dans l'état le plus déplorable[2]. De grands malheurs l'attendaient en Sicile. Pendant son absence, Roger, l'aîné de ses fils, avait contenu dans le

1. Rich. de S. Germ., p. 974.

2. Rex ægritudine correptus, rediit in Siciliam. (Anonym. Cassin., ann. 1192, p. 72.)

devoir les Sarrasins de la Montagne, toujours prêts à remuer. Ce jeune prince, l'espoir de la nouvelle dynastie, ne manquait ni d'habileté, ni de courage; une courte maladie le mit au tombeau. Cette mort accabla Tancrède et acheva de porter le découragement dans son parti. La fortune, qui d'abord l'avait comblé de faveurs, pour remplir ensuite son règne de trouble et d'afflictions, se montrait de plus en plus contraire. Dans cette situation critique, un souverain, fort de son droit, n'eût pas dit vainement à la nation de se lever avec lui contre l'étranger; mais la voix d'un usurpateur malheureux a peu de retentissement. L'heure de l'adversité sonne-t-elle pour lui? ses flatteurs s'éloignent, ses faux amis le trahissent; le peuple, cet allié naturel du plus fort, court au-devant d'un nouveau maître, qu'il appellera son libérateur. Tancrède en faisait la triste épreuve. Chaque jour, de nouvelles défections lui étaient annoncées, et jusqu'autour de sa personne, des nobles, las de servir une cause qui semblait perdue, se préparaient à mettre à prix leur trahison. Ce malheureux prince, abreuvé d'amertume, consumé par la maladie et bientôt hors d'état de donner ordre aux affaires, désigna pour son successeur et fit couronner Guillaume, son second fils, enfant en bas âge, plus embarrassant qu'utile à l'approche du danger[1]. C'était porter le coup fatal à la domination normande. Tancrède languit encore pendant quelques semaines, et mourut enfin à Palerme le 20 février 1194, âgé de moins de cinquante-cinq ans. Suivant son désir, on l'inhuma dans le tombeau ouvert peu de mois auparavant pour son fils Roger dans la cathédrale de cette ville. Par ses dispositions testamentaires, il laissait les rênes de l'État dans les mains débiles de Guillaume, sous la tutelle de la reine, et il recommandait sa famille à la fidélité des Siciliens. Mais dans ces tristes circonstances que pouvait-on se promettre d'une femme et d'un enfant, quand les liens qui unissaient la nation et le monarque venaient d'être brisés par la mauvaise fortune? Cet événement, bientôt connu en Allemagne,

1. Eodem anno, fecit W in regem coronari, et paulo post T. obiit. (Hoveden, p. 746.) Une monnaie battue à Messine l'an de l'Hégire 589, et rapportée par Spinelli, n° 193, p. 241, prouve que Guillaume III fut couronné avant le 26 décembre 1193.

décida l'empereur à hâter son départ. Dès les premiers jours du printemps, il traversa les Alpes avec une puissante armée et descendit dans les plaines du Milanais. Comme la guerre n'avait pas cessé d'embrasser la Lombardie, ce prince s'y était fait précéder par un de ses lieutenants, qu'il avait chargé de rétablir la paix entre les factions[1]. Dans une assemblée générale tenue à Verceil par cet officier, les syndics des communes engagées dans la lutte avaient consenti à mettre fin aux hostilités. De part et d'autre, on s'était rendu les captifs. Les troubles étaient assoupis quand Henri VI fit son entrée à Milan. Bientôt après, l'armée impériale fut dirigée par les défilés de l'Apennin vers le sud de la Péninsule.

Mais pour ne pas s'exposer à un second échec, l'empereur ne voulait ouvrir la campagne qu'après s'être assuré que les villes maritimes armeraient de fortes escadres. Un traité conclu à cet effet dès l'année précédente avec le podestat de Pise[2] avait accordé de telles concessions à la commune, qu'on se demande si Henri en appréciait toute l'importance, ou s'il n'avait pas quelque arrière-pensée qui devait se démêler avec le temps. Non-seulement Pise obtenait une augmentation de territoire en Toscane, mais la seigneurie des îles de Corse, d'Elbe, de Capraïa et de Pianosa lui était conférée, et, la guerre finie, elle devait être mise en possession de la moitié de Palerme, de Messine, de Salerne et de Naples[3], de la totalité de Gaëte, de Mazzara et de Trapani, avec leurs dépendances. Dans chaque port du royaume, une rue entière lui était affectée pour son négoce. Enfin, les marchands pisans pouvaient trafiquer par terre et par mer dans tout l'empire, sans être soumis aux douanes, et sans que personne pût les contraindre à vendre ou à acheter. A ces magnifiques dons l'empereur ajouta encore la promesse d'abandonner à la commune le tiers des trésors de Tancrède, en quelque lieu qu'ils fussent découverts. Le podestat reçut, par l'épée que l'empereur lui mit dans la main, l'investiture de toutes ces concessions.

1. 12 janv. 1194. Moriondi, man. Arquens., part. I, n° 88.
2. Gelnhausen, 30 maii 1193. (*Antiquitates Ital.*, t. IV, p. 473.)
3. Cum medietate agrorum et portuum, vel aliorum, quæ excolentur ab ipsis civitatibus. (*Ibid.* p. 476.)

Restait encore à s'assurer des Génois, dont les hésitations lors du siége de Naples avaient été désastreuses pour l'armée impériale. A cet effet, des négociations se faisaient depuis longtemps à Gènes ; mais l'affaire était si importante que l'empereur, voulant la traiter en personne, se rendit dans cette ville avec une escorte peu nombreuse. Le gouvernement venait d'être changé à la suite d'une sédition populaire. Aux anciens consuls le peuple avait substitué un podestat étranger nommé Oberto d'Olevano, noble pavesan [1]. Henri VI, toujours maître de lui-même, ne se montra point choqué des formes républicaines de l'administration génoise, si peu en rapport avec ses idées de domination absolue. Affable et généreux, en apparence du moins, il sut avec l'habileté qu'on lui connait flatter la vanité des bourgeois et gagner l'esprit de la noblesse. Il promit beaucoup et se fit accorder ce qu'il demandait [2]. « Si par votre aide, après celle de « Dieu, disait-il aux riches marchands, si je parviens à soumettre « le royaume de Sicile, l'honneur en sera pour moi, le profit « pour vous. Je ne résiderai point dans ce pays, trop distant de « l'Allemagne, tandis qu'au contraire vous y posséderez de grands « biens qui enrichiront à perpétuité vous et vos descendants. « Certes, ce royaume sera le vôtre plus encore que le mien [3]. » Aux anciennes donations faites dès le temps de Frédéric Barberousse et confirmées par lui-même à San-Germano, il ajouta des priviléges importants pour le commerce de Gènes, et la concession à titre de fief de plusieurs villes maritimes de Pouille et de Sicile. Un nouveau diplôme, revêtu du sceau de l'empire fut présenté au peuple dans une assemblée générale, et reçu avec de bruyantes acclamations.

Les Génois n'hésitant plus à se prononcer promirent alors de se joindre aux Pisans, et de préparer en moins de deux mois une escadre assez puissante pour rendre l'empereur maître de la mer. Le podestat lui-même en devait avoir le commandement, de concert avec le sénéchal Markwald. Vers le milieu du mois de juillet, Henri VI quitta la Ligurie et rejoignit son armée qui

1. Ottobonus scriba, ann. 1194, p. 367.
2. Et fingens illud totum fere Januensibus donare allicerat omnes. (*Ibid.*, p. 368.)
3. Erit utique illud regnum non meum sed vestrum. (*Ibid.*)

l'attendait à Pise. Ici, le peuple lui rendit de grands honneurs, et fit équiper douze galères avec un nombre suffisant d'*huissiers*, ou vaisseaux de transport pour la cavalerie.

Mais pendant que ce prince redoublait de soins pour compléter ses préparatifs, de nouveaux rapports sur la situation du royaume de Sicile le décidèrent à brusquer l'aventure. L'armée qui devait défendre ce malheureux pays n'existait plus que de nom, l'esprit public était éteint, et à l'approche du péril le gouvernement de la reine voyait ses ressources lui échapper toutes à la fois. Les Normands, énervés par l'opulence et par une longue paix, perdaient de plus en plus les habitudes guerrières qui avaient fait leur force et qui faisaient encore celle des Allemands[1]. La révolution, en détruisant comme toujours la prospérité de l'État, venait de relâcher le lien qui, depuis la conquête, réunissait dans un intérêt commun les peuples d'origines diverses dont se composait la jeune nation sicilienne. On sait que les habitants des provinces de Terre Ferme, parmi lesquels l'élément romano-germain dominait, ne s'étaient assimilés qu'imparfaitement à ceux de l'île de Sicile, de race grecque et arabe. Le temps avait manqué pour éteindre des rancunes très-apparentes alors, et que six siècles écoulés depuis n'ont pu effacer. « Les Apuliens, dit un narrateur sicilien du parti na« tional, sont d'une inconstance excessive, avides de choses « nouvelles, ne s'attachant à rien. Sur le champ de bataille, à « peine attendent-ils le signal du combat pour tourner le dos. « Leur confie-t-on la défense d'une place, ils l'ouvrent à l'en« nemi. Impropres à la guerre, toujours prêts à trahir, ils ne « peuvent vivre en paix[2]. » Ces sanglants reproches, dictés par un sentiment de haine et de défiance, peu de temps avant l'entrée des Impériaux dans le royaume, font connaître l'état des esprits à cette époque, et le peu d'accord qui régnait entre les deux grandes divisions de la monarchie sicilienne : l'île et la Terre Ferme. Ajoutons que même en Sicile, cette union de sen-

1. Cum enim Siciliæ populus et cæteri de eodem regno effeminati, otio et pace nimia dissoluti, de suis divitiis gloriantes, sese in voluptatibus corporis lascivius exercerent, etc. (*Ep. Inn. III*, L. I, n° 26.)

2. Hugonis Falcandi, *Hist. Sicula*, p. 253 et 254.

timents si nécessaire au moment d'une crise était loin d'exister. Les Sarrasins remuaient de nouveau ; certaines villes, ennemies de la noblesse, n'avaient que trop de penchant à passer dans le parti impérial. Les habitants de Messine, jaloux de ceux de Palerme, leur étaient suspects. « Si la nombreuse population de « Messine tient tête aux Allemands, dit l'historien Falcandus, la « patrie pourra être sauvée ; mais s'ils se joignent à eux, quel « espoir de salut pourrons-nous conserver ? » L'événement justifia bientôt ces tristes pressentiments. La plupart des villes de la Terre de Labour, sur lesquelles la veuve de Tancrède se fiait le plus, firent assurer l'empereur de leur soumission. Les Napolitains eux-mêmes promirent de lui ouvrir leurs portes dès que l'armée allemande paraîtrait à la frontière[1]. Comme ils ne pouvaient ignorer la cession faite aux Pisans de la moitié de Naples et de ses dépendances ne doit-on pas en conclure qu'il ne s'agissait pas de la seigneurie directe qui eût anéanti la commune et ses anciens droits, mais seulement des fiefs royaux et des régales réservées au souverain ? Quoi qu'il en soit, cette même population qui, deux ans auparavant, avait juré de s'ensevelir sous ses murailles plutôt que de se rendre à l'empereur, l'appelle aujourd'hui, oublie ses glorieux combats, ses protestations de dévouement à la famille de Tancrède, et vole au-devant du joug qu'elle avait repoussé : changement étrange, qui peint l'humeur inconstante du peuple et le peu de solidité de ses affections.

Dès que l'empereur eut réuni ses forces de terre et de mer, construit de puissants engins pour l'attaque des places, et préparé de grands approvisionnements, il fit appareiller la flotte et partit lui-même de Pise à la tête de son armée. Il traversa rapidement la Toscane et l'État romain, en évitant de voir le souverain pontife, dont il voulait s'épargner les remontrances et les protestations. Vers le milieu d'août, les escadres pisane et génoise, qui s'étaient réunies, mouillèrent dans le golfe de Gaete. On sait que cette ville était du petit nombre de celles qui, sous la domination normande, avaient conservé leur commune et le droit d'élire leurs magistrats municipaux. Les habitants firent d'abord mine de se

1. Neapolitani ex pacto jam Pisis habito, se reddunt. (Anonym. Cassin., p. 73.)

défendre ; mais quand ils se virent menacés d'une double attaque par terre et par mer, ils ouvrirent leurs portes. Markwald prit possession de Gaëte, et délégua un des juges et le greffier de la commune de Gènes pour recevoir le serment de l'évêque, des consuls et des bourgeois [1].

A l'arrivée de l'empereur dans le royaume, ses partisans de jour en jour plus nombreux, et ceux des nobles qui avaient à se faire pardonner d'avoir servi sous le drapeau de Tancrède, vinrent grossir ses rangs. Naples avait promis de donner l'exemple de la soumission, et tint parole. Les citoyens, ayant à leur tête le duc Aligerno et les consuls de la commune, firent à leur nouveau maître le serment de fidélité. Les îles de Capri, d'Ischia, de Gironi et beaucoup de villes de la Terre de Labour arborèrent l'étendard impérial. D'autres, dont les habitants firent résistance, furent emportées par escalade. Capoue, Aversa, les châteaux de Rocca Guglielmo et d'Atina, étaient défendus par de fortes garnisons. Comme ces places devaient tomber faute de secours avec la royauté éphémère de Guillaume III, l'empereur ne voulut pas perdre un temps précieux à en faire le siége.

Ce prince s'était promis de tirer une vengeance terrible des Salernitains qui, au mépris de leurs serments, avaient livré Constance au roi Tancrède. Dès qu'il fut arrivé à Naples, il chargea le marquis de Montferrat d'assiéger Salerne que la flotte alliée devait attaquer en même temps. Le cœur de Henri était fermé à la clémence [2], chacun le savait et les habitants de Salerne, qui n'attendaient point de pardon, se préparaient à une mort généreuse. Le désespoir redoublant leur courage, ils coururent aux remparts, jetèrent des quartiers de roche, de la poix, de l'eau bouillante sur les assaillants, renversèrent leurs échelles dans le fossé et en tuèrent un grand nombre. Mais ce premier succès ne les sauva point. Les Impériaux revinrent avec de puissantes machines et firent à la muraille plusieurs brèches praticables. Le 27 septembre, un assaut général fut livré [3]. Les Saler-

1. Ottobonus scriba, p. 368. — Ce narrateur reçut en sa qualité de greffier le serment des Gaëtans.

2. Ideoque inimicis suis erat pavendus et terribilis. (Abbas Usperg., p. 233.)

3. v Kal. octobris. *Chron. Cavense*, ap. Murat., t. VII, p. 926.

nitains succombèrent accablés par le nombre. Ordre avait été donné de n'épargner personne, et ce terrible commandement ne fut que trop bien exécuté. Femmes, enfants, vieillards, poursuivis jusqu'au pied des autels, furent massacrés sans miséricorde. Les soldats se gorgèrent de butin, se livrèrent à tous les excès, et firent un horrible carnage. Ils emportèrent l'argent mis en dépôt dans les églises, les vases sacrés et jusqu'aux châsses des saints. Au dire d'un chroniqueur, sujet à l'exagération, on trouva dans la grosse tour du château royal un trésor qu'il évalue à 200 mille onces [1], ce qui équivaudrait à environ 12,624,000 fr. d'aujourd'hui, sauf la plus value de l'or au XII[e] siècle. Beaucoup d'habitants étaient morts sur la brèche ou dans le sac de la ville; ceux qui survécurent périrent pour la plupart dans les supplices ou furent exilés. Salerne, dépeuplée et tout en ruines, ne se releva jamais de cette grande catastrophe [2].

L'empereur conduisit en Pouille le gros de l'armée, pendant qu'à la tête d'un fort détachement, Markwald, qui avait quitté la flotte, opérait de concert avec elle contre les villes maritimes, depuis Salerne jusqu'au phare. L'escadre sicilienne, commandée par le grand amiral Margarit de Brindes, ne paraissait pas; aucun corps d'armée ne tenait la campagne. La reine avait réparti entre les meilleures forteresses le peu de troupes qu'elle avait, espérant ainsi retarder la marche des Impériaux; mais la plupart de ces garnisons, ne voyant nul espoir de secours, mirent bas les armes. Henri, tout enivré de ses faciles succès, cherchait moins à obtenir l'affection des peuples qu'à les effrayer. Il exigeait une soumission prompte et complète, et imputait à crime la moindre hésitation. Barletta et Spinazzola furent saccagées; Policoro, l'antique Héraclée, fut réduit en cendres. A peine peut-on reconnaître aujourd'hui, au milieu des buissons de myrtes et de lentisques qui couvrent les rives de l'Acri, le site de cette ville, la patrie de Zeuxis et l'une des plus florissantes de la grande Grèce.

A Melfi, les habitants reçurent l'empereur avec de grandes

1. Hoveden, p. 746.

2. *Chron. Fossæ novæ*, p. 880. — Anonym. Cassin., p. 78. — Radulph. de Diceto p. 678.

démonstrations de joie. Il passa au milieu d'eux le premier mois de l'automne, pendant que plusieurs corps de troupes parcouraient la Pouille jusqu'à Otrante. Sous le vain prétexte de soumettre un pays qui ne se défendait pas, ses lieutenants faisaient couler le sang, dévastaient les campagnes, et brûlaient les bourgs qu'on soupçonnait de fidélité à la cour de Palerme [1]. C'était par ses mesures violentes et tyranniques, que le fils de Frédéric prétendait s'affermir sur le trône du bon roi Guillaume. Ses ennemis épouvantés fuyaient à son approche; tombaient-ils en son pouvoir, bien vainement ils imploraient sa miséricorde.

Cependant Markwald, après avoir réduit sous l'obéissance la côte occidentale des Calabres, s'était présenté avec la flotte devant Messine. Cette ville, n'avait que trop de dispositions à courir après les nouveautés. Ses nombreux marchands, enrichis par le commerce, étaient les ennemis couverts de la classe privilégiée et devaient tout naturellement soutenir quiconque s'armait contre la haute noblesse. Le sénéchal jeta l'ancre dans le port, sans que l'escadre sicilienne, composée en grande partie de navires messinois, eût essayé de défendre l'entrée du phare. Mais bientôt la discorde se mit entre les Génois et les Pisans. Ces deux peuples rivaux avaient l'un pour l'autre cette haine jalouse de voisinage qui déjà avant le XIIe siècle animait la plupart des communes italiennes, et devait dans la suite avoir une bien fatale influence sur les destinées de la Péninsule. Réunis accidentellement sous une même bannière par la cupidité, la cause la plus futile suffisait pour leur mettre les armes à la main. A peine débarqués, quelques hommes des équipages prirent querelle, une lutte sanglante s'engagea, plusieurs Pisans restèrent sur le carreau. Pour les venger, leurs compagnons se réunirent en grand nombre et dévastèrent la rue où les riches marchands de Gênes tenaient leur négoce. Les magasins furent livrés au pillage, les hommes qui en avaient la garde, chargés de coups et mis en prison dans le palais du grand amiral de Sicile, où les Pisans se barricadèrent.

1. Deinde omnes civitates Campaniæ, Apuliæque aut expugnatas destruxit, aut in deditionem accepit. (Ottonis de S. Blasio *Chron.*, c. 39, p. 622.)

Mais dès le jour suivant, les Génois attaquèrent dans le port les navires pisans, en prirent treize à l'abordage, firent du butin et jetèrent à la mer les matelots et les soldats qui étaient à bord. L'alarme se mit dans la ville; les habitants tremblaient d'être pillés par les deux partis. Markwald intervint dans l'affaire et fit cesser une rixe qui pouvait avoir des suites bien funestes. De part et d'autre on mit bas les armes; les prisonniers et le butin furent rendus; mais s'il faut en croire les annales de Gênes, les sujets de cette commune exécutèrent loyalement le traité, tandis que les Pisans, plus en crédit à la cour impériale, ne rendirent que des objets de peu de valeur. Ce qui est certain, c'est que sous l'apparence de paix, cette vieille inimitié qui divisait les deux républiques maritimes se manifestait à tout instant. Pisans et Génois s'accusaient à l'envi de vouloir s'emparer de la ville et même de traiter sous main avec la veuve de Tancrède, pour lui livrer le sénéchal et ses Allemands[1].

Déjà depuis plus de six semaines Messine était occupé par les troupes de Markwald, quand l'empereur, dont la présence devenait nécessaire pour empêcher de nouvelles querelles, y débarqua avec le gros de l'armée. Cette ville, la seconde de la Sicile, jouissait de priviléges municipaux, octroyés, ou plutôt maintenus par les princes normands, pour récompenser la population chrétienne de Messine des services qu'elle avait rendus dans la guerre contre les Sarrasins. Une charte du roi Roger, délivrée en 1127, et confirmée quarante-trois ans plus tard, par Guillaume le Mauvais[2], contenait une énumération exacte des franchises de la cité et de son territoire. Dans notre système d'administration, où les plus minces intérêts des communes ressortissent du pouvoir qui gouverne l'État, rien ne peut rappeler les attributions dont certaines municipalités d'Italie jouissaient dès le XIe siècle et qu'elles conservèrent jusqu'au XIVe. Messine avait été favorisée d'une manière toute spéciale par les princes de la maison d'Hauteville, et on comprendra sans peine la sollicitude des habitants pour garder intacte, sous la nouvelle

1. Ottobonus scriba, p. 369.
2. Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. VI, p. 621.

dynastie, leur charte d'immunités. Comme on pouvait leur reprocher d'avoir armé une flotte contre l'empereur lors du siége de Naples, ils prodiguèrent à ce prince les plus grands témoignages de zèle et de dévouement. « Messine, dit un contemporain, est une ville considérable, habitée par un grand nombre « de nobles et de riches bourgeois[1]. » La population tout entière, ses magistrats en tête, sortit au-devant du souverain que lui donnait la victoire; le clergé l'accompagna processionnellement avec croix et bannière. A l'empressement, aux cris de joie de la multitude, on eût pu croire que l'arrivée de Henri et de ses Allemands était impatiemment attendue par la nation sicilienne[2]. Dès ce même jour, de nombreux feudataires vinrent se ranger sous les enseignes impériales, et firent le serment de fidélité La cour de Palerme se dépeuplait, celle de Messine fut bientôt encombrée de flatteurs; mais d'un côté étaient une femme et un enfant trahis par la fortune, de l'autre un prince puissant, victorieux, et terrible dans ses vengeances.

Henri VI, satisfait du bon accueil des Messinois, prit leur ville sous sa protection. Une charte lui conféra des exemptions nouvelles pour son commerce, fixa irrévocablement les droits des citoyens, et soumit à la juridiction urbaine la côte de l'île depuis Lentini jusqu'à Patti. Un bailli et trois juges furent institués pour rendre la justice. Enfin vingt-huit nobles ou bourgeois notables connus par une opposition constante à la domination impériale, furent condamnés à l'exil. Le grand amiral Margarit, dont les biens situés sur le territoire de Messine furent confisqués au profit de la ville et ne devaient jamais être rendus, était du nombre des proscrits[3].

La défection de Messine en entraîna beaucoup d'autres. Catane, l'une des premières, envoya ses clefs; mais comme les Sarrasins mirent bientôt après le siége devant cette ville, l'empereur fit partir, sur les galères de Gênes, son maréchal Henri de Kalinthin, avec un corps de troupes pour la dégager. Après cette courte expédition, l'escadre s'empara de Syracuse, dont l'investiture

1. Hugo Falcandus, p. 254.
2. Hoveden, p. 746.
3. Voir à la fin du volume, Documents, n° 3.

avait été promise aux Génois. Leur amiral s'attendait à en prendre possession au nom de la république ; mais le maréchal impérial, qui avait des ordres contraires, y plaça une garnison toute composée d'Allemands.

Sur ces entrefaites, le podestat de Gènes mourut, et les marins de la flotte mirent à sa place un noble de la famille del Careto. Ce nouveau chef, suivi de ses principaux officiers, se présenta devant l'empereur pour réclamer l'exécution des traités. « La com« mune de Gènes, lui dit-il, a fidèlement rempli ses obligations « envers Votre Majesté, il est juste qu'elle reçoive le prix de ses « services. » Henri VI fit au podestat un accueil gracieux, sans toutefois lui accorder sa demande. Pour colorer un injuste refus, il allégua que la guerre n'était pas finie, puisque plusieurs places fortes, et la capitale elle-même, obéissaient encore au fils de l'usurpateur. « Avant de distribuer les récompenses promises, « nous voulons, ajouta-t-il, que le royaume soit entièrement sou« mis à notre autorité[1]. »

Vers le milieu de novembre, l'armée partit de Messine pour faire le siége de Palerme, dont les flottes combinées devaient fermer le port. L'enfant roi, environné de feudataires impatients pour la plupart de sortir d'une situation critique, occupait encore le palais ; mais dès qu'on y apprit le mouvement en avant des impériaux, la reine se hâta de pourvoir à la sûreté du jeune prince. Quittant donc la résidence royale, dont elle ne prévoyait que trop la chute inévitable, elle se retira avec son fils à Calata Billota, château du val de Mazzara, à peu de distance de la côte méridionale et de la ville de Sciacca[2]. C'était une ancienne forteresse des Arabes, excellente tant par sa situation sur un sommet très-elevé, que par les ouvrages qui la défendaient. En s'enfermant dans ce dernier asile, la reine ne se flattait pas de rétablir la fortune à jamais perdue de sa maison, mais elle voulait gagner du temps, afin d'obtenir de l'empereur des conditions acceptables[3].

L'armée dressa ses tentes à peu de distance de Palerme, près

1. Ottobonus scriba, p. 370.
2. Kalath-al-Bellut, *Castellum quercuum*, Caruso, t. II, p. 221.
3. Rich. de S. Germ., p. 975.

de la Favara, vaste et beau parc de plaisance, que le roi Roger avait orné d'arbres exotiques, de viviers et de fontaines jaillissantes. On y élevait un grand nombre d'animaux sauvages pour les chasses royales. Au bout de quelques jours, comme la ville tenait ses portes fermées, Henri fit abattre une partie des clôtures de la Favara, logea ses troupes dans l'intérieur du parc, où rien ne fut épargné, et se prépara pour un assaut général.

A Palerme, les esprits étaient dans une grande agitation. Les riches marchands et les bourgeois, qui craignaient que la ville ne fût livrée au pillage si elle était emportée de vive force, voulaient qu'on se rendît sans retard [1]. Ils avaient des intelligences secrètes avec le camp ennemi, à l'effet de préparer les voies à un accommodement. Le peuple, enclin de sa nature à sacrifier ses affections de la veille à des illusions que détruira le lendemain, était impatient et près de se mutiner. Certains nobles qui s'attendaient à un traitement rigoureux de la part du prince qu'ils avaient exclu du trône, parlaient de soutenir courageusement la lutte; mais que pouvaient leurs faibles efforts au milieu d'une défection presque générale? En réalité, toute résistance était impossible, et pour préserver Palerme d'une ruine complète, un seul moyen restait: la soumission. L'empereur promit de faire observer aux troupes la plus exacte discipline, de protéger les habitants chrétiens et arabes, sans distinction de croyance, de maintenir enfin les anciens priviléges et les bonnes coutumes de la cité. Les juifs, nombreux en Sicile, et principalement à Palerme, offrirent des présents magnifiques, et furent tolérés comme auparavant [2].

Le château de Calata Billota, ce dernier asile de Guillaume, était de défense; une bonne garnison l'occupait. On était en plein automne, saison de grosses pluies, peu favorable pour un siége, et l'armée impériale pouvait se morfondre longtemps devant cette forteresse, qu'il fallait avoir à tout prix. Henri VI n'était pas d'humeur à épargner des ennemis qui toujours auraient été un obstacle à l'affermissement de sa puissance. Mais pour venir plus sûrement à bout de ses desseins, il promit de traiter favorable-

1. Ottonis de S. Blasio *Chronicon*, c. 40, p. 623.

2. Hoveden, p. 425. — En 1175 Benjamin de Tudela avait trouvé mille cinq cents juifs à Palerme, et deux cents à Messine. (Caruso, *Bibl. hist.*, t. I. p. 1000.)

ment la veuve et les enfants de Tancrède[1]. Ses ministres, admis dans la forteresse, offrirent des conditions qu'il eût été déraisonnable de refuser. Nul moyen de conserver la couronne ne restait à la reine; autour d'elle chacun semblait lui imputer à crime le moindre délai. Cette malheureuse mère, abandonnée de la plupart de ses anciens partisans, se hâta, dans sa détresse, de signer le projet d'accord dicté par le vainqueur. Aux termes de ce traité, Guillaume reconnaissait Henri et Constance pour souverains légitimes du royaume. Il était mis en possession de ses biens paternels, c'est-à-dire du comté de Lecce, auquel l'empereur ajoutait, de sa pleine munificence, la principauté de Tarente. L'investiture devait lui en être donnée à Palerme. De magnifiques promesses furent prodiguées aux principaux seigneurs. Les uns obtenaient de riches domaines, les autres des honneurs et des dignités. Le comte de Marsico, de race normande et parent de l'impératrice[2], fut nommé grand justicier; Gauthier de Palear, évêque de Troja, grand chancelier; le grand amiral Margarit, condamné, comme on le sait, à l'exil, reçut des lettres de grâce et le titre de prince de Durazzo. Guillaume sortit de sa forteresse, suivi de sa mère et de ses sœurs en bas âge comme lui. Trop jeune pour bien comprendre le malheur de sa situation, il alla déposer aux pieds du vainqueur le sceptre que sa main débile n'avait pu porter[3]. La capitale retentissait de cris de joie, comme après une victoire; le peuple célébrait avec ivresse le triomphe de la maison de Souabe, naguère proscrite, et la chute de celle qu'il avait proclamée avec enthousiasme moins de cinq ans auparavant. Quant à Henri VI, mettant la feinte de côté, une fois parvenu à ses fins, il accueillit froidement la famille de Tancrède et parut peu touché de sa résignation. Après avoir renouvelé vaguement des promesses qu'il ne devait pas remplir, l'implacable monarque commit la garde de l'enfant royal et de sa mère à

1. Mense decembris, cum multis fallaciis et deceptionibus et sacramentis, abstraxit regem G. de Castro ubi ipse secure et abundanter permanebat. (*Chron. Fossæ novæ*, p. 880.)

2. Il était arrière-petit-fils de Geoffroi, le 5e des fils de Tancrède de Hauteville.

3. Non multo post, idem regulus fortunam cum corona deponens ad pedes ejus venit. (Anonym. Cassin., p. 73.)

Mosca in Cervello, avec ordre d'exercer sur eux une surveillance attentive[1].

L'abdication de Guillaume III fit cesser toute résistance depuis la frontière de l'État ecclésiastique jusqu'à l'extrémité de la Sicile. Henri crut nécessaire dans ces premiers moments de placer sur les monnaies et dans les actes publics le nom de l'impératrice à côté du sien[2]. Mais aucun document connu ne prouve qu'il ait fait acte de soumission envers l'Église romaine, en demandant au pape l'investiture ordinaire. Pensa-t-il, dans l'enivrement de sa fortune, que l'assentiment donné par le saint-siége à l'usurpation de Tancrède avait déchiré les anciens traités, ou voulut-il en s'appuyant sur le droit de la victoire, affranchir le royaume de Sicile de toute vassalité, pour le réunir à l'empire? Les documents historiques manquent pour éclaircir cette importante question ; mais il semble résulter des faits que jusque vers la fin de sa vie Henri parut se considérer comme entièrement indépendant. Sous un autre pape, l'excommunication eût puni cette témérité ; mais Célestin, courbé sous le poids de l'âge, remit à un avenir qui ne lui appartenait pas le soin de protéger l'intégrité de sa puissance temporelle. C'est ainsi que sous un vieillard débile la domination politique du siége romain déclinait rapidement, tandis que le fils de Frédéric, par l'énergie de son caractère, semblait appelé à donner à l'autorité impériale une nouvelle force et un nouvel éclat. On pouvait croire que ce prince ambitieux allait du même coup assurer en Italie le triomphe de l'empire sur le sacerdoce, et réduire à l'impuissance les factions de l'Allemagne. Mais, en réalité, cette situation tenait uniquement à la supériorité personnelle du jeune empereur sur le pontife caduc. Un revers de fortune, la mort de Henri ou celle de Célestin, pouvait tout changer.

A Messine, l'empereur avait été reçu avec de bruyantes acclamations ; à Palerme, où le peuple avait beaucoup à se faire pardonner, l'enthousiasme éclata plus vivement encore, lorsque le dimanche, 20 novembre, le prince victorieux prit possession de

1. Rich. de S. Germ., p. 975.

2. Numm. aurea ; in antea crux E. INPERATOR. — in postea, aquila cum litteris : C. INPERATRIX. — *Dipl.* ap. Pirri, Sicilia sacra, t. I, p. 14.

cette capitale [1]. Il y fit son entrée à la tête des troupes, mais dans un appareil de paix [2]. Ordre avait été donné d'observer la plus exacte discipline, et pour écarter des jeux militaires qui furent célébrés ces provocations et ces actes de violence trop ordinaires aux Allemands, un règlement impérial condamna à la mutilation des mains quiconque s'en rendrait coupable. Le clergé, conduit par l'archevêque, attendait avec croix et bannière à l'entrée du faubourg. Il prit place dans le cortége, en chantant ces paroles du psalmiste : *Benedictus qui venit in nomine Domini*, Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Marchaient à leurs rangs sur deux files, et suivant l'âge et la condition de chacun, les nobles du pays, les magistrats, les simples bourgeois, et jusqu'aux enfants. Les chefs de l'armée, montés sur de beaux dextriers et revêtus de leurs plus riches cottes d'armes, attiraient tous les regards par leur aspect guerrier et la variété de leurs blasons et de leurs bannières. Près de l'empereur on remarquait son jeune frère Philippe, à peine âgé de dix-huit ans; le marquis de Montferrat, Louis, duc de Bavière, le sénéchal Markwald. Derrière lui, venaient les comtes d'Aremberg, de Spanheim, d'autres seigneurs allemands et des feudataires italiens. Conrad de Rabensbourg, chancelier de l'empire, et Gauthier de Paléar, le nouveau chancelier du royaume, marchaient à la tête des prélats. Henri VI, par des dehors qu'il affecta de rendre affables et bienveillants, donna de grandes espérances au peuple, dont la foule curieuse et bruyante se pressait sur ses pas. Pour gagner le palais, le cortége suivit la rue principale appelée *Via Marmorea*, parce qu'elle était pavée de larges dalles de pierre dure [3]. Les maisons étaient tendues de tapisseries et de guirlandes. Des bandes de musiciens exécutaient de bruyantes symphonies; partout on jetait des fleurs, on brûlait de l'encens, de la myrrhe et d'autres parfums précieux. Les Allemands, habitués à leurs villes boueuses, à leurs maisons

1. 20 novembris. *Annal. Argentin.*, ap. Boehmer, Fontes, etc., t. III, p. 88.

2. Une miniature du ms de Berne de Pierre d'Eboli, f° 40, représente Henri entrant à Palerme à cheval, tenant à la main une palme au lieu d'épée.

3. C'est un marbre grossier qui sert encore à cet usage. La rue porte le nom de *Cassaro*, et a plus d'un mille ou 1 kilom. 850 mètres de longueur.

de bois meublées sans aucun faste, ne se lassaient pas d'admirer les vastes édifices, les palais moresques, les rues bien pavées, les fontaines jaillissantes qui faisaient de Palerme une des plus belles cités de ce temps [1]. L'empereur prit place sur le trône royal pour recevoir l'hommage des nobles et des magistrats de la ville, ainsi que les présents de bienvenue qu'il était d'usage d'offrir à chaque nouveau souverain. C'étaient des armes de prix, des caparaçons, des pièces de drap d'or et d'argent, des étoffes brodées avec une perfection merveilleuse, des fourrures, et d'autres objets rares que Henri distribua généreusement aux princes, aux chevaliers et à ses serviteurs [2].

La guerre était finie. Henri VI régnait sur tout le royaume : rien ne s'opposait plus à ce qu'il tînt les promesses faites aux villes maritimes. Pour en obtenir la réalisation, les principaux officiers de l'escadre génoise lui demandèrent audience dès le lendemain de son entrée à Palerme. « Sire, dit leur chef, le jour « fixé par Votre Excellence pour remplir ses engagements est « enfin venu, et nous vous supplions de nous donner l'investi- « ture de Syracuse, du val de Noto et des autres lieux qui doivent « nous appartenir aux termes des traités. — Mais, reprit l'em- « pereur, je ne vois pas parmi vous de véritable délégué de « Gènes. Votre podestat est mort, et quand son successeur se « présentera je tiendrai ma parole [3]. » C'était une défaite pour gagner du temps; car peu de mois après, le conseil de Gènes ayant envoyé à Pavie, où séjournait la cour impériale, une députation composée de l'archevêque, du podestat et de plusieurs gentilshommes, Henri interrompit par de dures paroles la lecture de la charte, signée de sa main, qu'on lui présentait. « A quoi « bon tant de paroles, s'écria-t-il avec emportement, j'ai le double « de ce titre et j'en connais le contenu. Je ne vous donnerai pas « les terres que vous prétendez obtenir, parce qu'il ne doit y « avoir dans mon royaume d'autre maître que moi. Mais si vous « voulez envahir l'Aragon, je m'oblige à vous aider et à vous

1. Voyez à la fin du volume la description de Palerme au XII[e] siècle. Documents, n° 1.

2. Ottonis de S. Blasio *Chron.*, c. 40, p. 423 et 424.

3. Ottobonus scriba, p. 370.

« abandonner sans restriction la souveraineté de ce pays[1]. » Les historiens génois ajoutent que non content de priver la république du prix légitimement dû à ses services, l'empereur lui ôta jusqu'aux anciens priviléges dont elle avait joui en Sicile sous les rois normands. Gènes retentit alors d'imprécations contre l'ingrat monarque qui violait sans pudeur les engagements les plus sacrés. On lui prodigua les surnoms injurieux de nouveau Néron et de tyran de l'Italie ; mais ce prince, qui n'avait plus besoin des Génois, se mit peu en peine de leur ressentiment.

Les Pisans n'obtinrent pas meilleure justice, et bien vainement sollicitèrent-ils, leur charte à la main, la réalisation de promesses qu'ils avaient crues sincères. Leur puissance portait ombrage, et l'empereur n'avait garde de l'augmenter.

On sait que ce prince se proposait d'étendre ses conquêtes en Orient. Comme les croisés qui l'avaient suivi pouvaient le servir dans ce projet, il évita de les mécontenter : leurs soldes furent acquittées sans retenues, et, après les avoir comblés de presents, ils les fit transporter à ses frais en terre sainte, sur des navires de Brindes et de Siponte. Des hommes d'armes allemands payés par le trésor impérial furent embarqués sur les memes vaisseaux pour faire la guerre aux musulmans d'Asie, en attendant que l'empereur pût lui-même passer outre mer avec de plus grandes forces[2].

Le couronnement, fixé aux prochaines fêtes de Noel, fut célébré avec magnificence dans la cathédrale de Palerme[3]. Barthélemi Ophamille plaça sur le front de l'empereur ce diadème des rois normands, l'héritage de Constance. Il y eut cour plénière ; on fit de grandes réjouissances dans la ville. Toute cause de troubles semblait écartée, le peuple se repaissait d'espérances et prenait part aux fetes en manifestant sa joie par de bruyants transports. Personne ne paraissait songer à l'avenir, quand un terrible orage était déjà tout près d'éclater.

1. Ottobonus scriba, p. 371.
2. Ottonis de S. Blasio *Chronicon*, c. 40, p. 624.
3. Hoveden, p. 126. Une charte du 15 janvier 1195 porte ce qui suit : Eccles. Panorm. in qua ipsius regni coronam primo portavimus. (Pirri, t. I, p. 115.)

V

L'ALLEMAGNE ET LE ROYAUME DE SICILE JUSQU'A LA MORT DE HENRI VI

1195 — 1197

La domination normande dans l'Italie méridionale venait de finir misérablement ; triste résultat des discordes intestines. Henri VI triomphait ; la conquête du royaume était achevée, mais les factions n'étaient point éteintes, et si ce prince ne parvenait à étouffer le germe de la révolte, difficilement il pouvait se promettre un avenir exempt d'orages.

Deux moyens s'offraient à lui : la modération et la rigueur. Frédéric Barberousse eût préféré le premier, qui convenait mieux à un cœur magnanime. Henri, que la colère et l'esprit de vengeance aveuglaient, choisit l'autre sans hésiter. Comme les affaires de l'Allemagne lui ont appris à ne point compter sur la sincérité des conversions politiques, pardonner à l'ennemi que la fortune nous livre est à ses yeux une faute grave : il ne la commettra point. La faction qui a élevé Tancrède est nombreuse dans l'île, et principalement à Palerme. La haute noblesse normande en est l'âme ; vaincue, ralliée en apparence au gouvernement qu'elle a repoussé, elle peut se relever un jour et devenir redoutable. Pour la mettre hors d'état de rien entreprendre, Henri la noiera dans des flots de sang.

Depuis son arrivée en Sicile, ce prince avait su dissimuler ses sinistres projets sous de beaux dehors. S'il s'était montré clément et affable, c'était pour prévenir une résistance qui eût prolongé la guerre ; mais en dressant des échafauds, il tenait à se couvrir du masque de la justice. On sait que dans un pays en proie aux discordes civiles et où l'esprit national est presque entièrement ruiné, les délateurs ne manquent jamais aux tyrans. Un moine dénonça une conspiration contre la vie de l'empereur.

Il disait avoir entendu les conjurés eux-mêmes en arrêter le plan dans un de leurs conciliabules [1]. Des lettres furent interceptées et remises à Henri, qui les présenta aux feudataires assemblés en parlement pour la solennité de son sacre [2]. Lorsqu'il parut au milieu d'eux ces pièces à la main, son regard était farouche, sa voix menaçante; une terreur soudaine glaça les esprits. « Il y a, s'écria-t-il, des traîtres autour de notre per-« sonne; le moment est venu de frapper ceux qui, sous le voile « de la soumission, ourdissent dans l'ombre une trame odieuse. « Ils veulent nous faire périr pour s'emparer du trône qui nous « appartient légitimement. Voici des preuves irrécusables de « leurs perfides desseins. » Déployant alors les lettres vraies ou supposées [3] dont il était porteur, il accusa la reine Sibilia et son fils Guillaume d'exciter les peuples à la révolte, payant ainsi de la plus noire ingratitude sa générosité envers eux. Entre autres noms inscrits sur cette liste fatale se trouvaient ceux du grand amiral Margarit, du comte de Marsico, des fils du chancelier Matthieu, de plusieurs évêques et de nobles barons pour la plupart d'origine normande. Personne ne crut à ce complot, mais chacun feignit d'y croire pour ne point être taxé de complicité. Des voix s'élevèrent dans le parlement contre les accusés, nul ne les défendit. Les nobles du parti impérial saisirent avec joie une occasion si favorable de perdre leurs ennemis personnels. Les Allemands, qui convoitaient les fiefs des accusés, demandèrent qu'on en fît prompte justice.

La consternation fut générale dans Palerme; en peu de jours les cachots se remplirent de prétendus conspirateurs. Un tribunal spécial, qui eut pour chef le comte Pierre de Celano, fut établi pour les juger [4]. Ce seigneur, qu'une ambition déçue avait jeté dans les rangs des Impérialistes, accepta l'odieuse mission de frapper juridiquement les victimes de ce mystère d'iniquité. Quiconque avait favorisé la promotion de Tancrède, siégé dans ses conseils, ou combattu dans ses rangs, était réputé coupable;

1. Petri d'Ebulo, *Carmen*, m^sc de Berne, f° 43.
2. Rich. de S. Germ., p. 975.
3. Litteris fictitiis et mendosis. (Cassin. monach., ann. 1194, ap. Murat, t. v.)
4. Rich. de S. Germ., p. 976.

il suffisait de n'avoir pas dès le commencement servi la cause impériale, pour être suspect de trahison. La terreur régna; ceux qui ne purent prendre la fuite se tinrent cachés, et on ne rencontra plus dans les rues de la ville que des satellites et les malheureux proscrits qu'ils traînaient enchaînés dans les prisons du palais. Les plus considérables, après avoir subi la torture, périrent pour la plupart sur la potence ou le bûcher. Ceux qu'on ne fit pas mourir furent privés de la vue, ou condamnés à une réclusion perpétuelle en Allemagne [1]. Le grand amiral, l'archevêque de Salerne et ses deux frères, Roger et Richard, comte d'Ajello, partagèrent cette dure captivité. Le grand chancelier Matthieu était mort avant l'arrivée des Impériaux en Sicile; Henri VI frappait cet ennemi dans ses enfants. Si la crainte de lasser la patience du souverain pontife l'empêcha d'envoyer au gibet l'évêque d'Ostuni et d'autres prélats d'un rang élevé, il les destina à pourrir dans ses cachots. Sourd à la voix de la raison, ce prince excitait le zèle des délateurs et ne laissait pas chômer le bourreau. Mais ce n'est ni avec du sang ni avec des larmes qu'on cimente un trône; tout gouvernement violent et tyrannique ne peut éveiller que des sentiments de haine qui tôt ou tard doivent éclater, et Henri VI lui-même devait bientôt en faire la triste épreuve. Dans ses emportements, il mit en oubli le procédé généreux de la cour de Salerne qui, trois ans auparavant, avait rendu la liberté à l'impératrice trahie par les Salernitains. Maître à son tour de la femme et des enfants de Tancrède, il les traita avec un raffinement de cruauté digne des siècles les plus barbares. L'infortuné Guillaume fut mis hors d'état d'avoir jamais de postérité, rendu aveugle et séquestré de tout rapport avec le monde [2]. Une haine frénétique sembla égarer l'esprit de Henri qui, non content de prendre vengeance de ses ennemis vivants, ne respecta pas la cendre des morts. Par son ordre, on ouvrit le tombeau où reposaient l'un près de l'autre Tancrède et Roger son fils : les deux cadavres, dépouillés des ornements royaux avec lesquels ils avaient été inhumés, furent jetés hors de l'église.

1. Rich. de S.-Germ., p. 976.

2. Et Willielmum reg. excæcavit et emenlulavit. (Hoveden, p. 746.)

Pour colorer cette horrible profanation, l'empereur allégua que ces deux princes ayant usurpé la couronne ne devaient point recevoir la sépulture parmi des rois légitimes [1].

Mais tandis qu'il ne respirait que vengeance, la main de Dieu, avant de le punir, achevait de l'enivrer par une dernière faveur. L'impératrice, devenue enceinte à l'âge de quarante et un ans, était restée en Allemagne; dès que Messine eut ouvert ses portes, Henri appela près de lui cette princesse qui approchait de son terme. Il désirait qu'elle fît ses couches en Sicile, où le souvenir glorieux des rois de sa race était toujours puissant sur les esprits. Constance traversait l'Italie à petites journées, quand le 26 décembre 1194, jour de Saint-Étienne, les douleurs de l'enfantement la surprirent à Jesi, petite ville de la marche d'Ancône. Elle y accoucha d'un fils qu'on appela Frédéric-Roger, du nom de ses deux aïeuls paternel et maternel. Cet événement fit sensation en Allemagne et en Italie. Les Gibelins se livrèrent à des transports de joie; mais les Guelfes consternés d'un fait si contraire à leurs désirs répandirent de mauvais bruits sur le jeune prince qui, suivant eux, n'était qu'un enfant supposé. La nouvelle de la naissance de Frédéric arriva à Palerme au plus fort des exécutions qui ensanglantaient cette capitale. On crut qu'elle adoucirait l'esprit de l'empereur; mais ce prince était entouré de familiers avides qui, loin de chercher à l'apaiser, l'irritaient par de mauvais rapports, et osaient souiller le nom de la Providence en attribuant à sa justice toutes ces condamnations [2]. Ce prince n'était que trop enclin à préférer les conseils violents. Exterminer ses ennemis, effrayer le peuple de la capitale, ôter aux nobles les moyens de lui résister, et amasser enfin l'argent nécessaire à la réussite de ses projets gigantesques, tel était le nœud de sa dangereuse politique. Il ordonna dans tout le royaume une recherche exacte des trésors et des objets précieux accumulés par les anciens maîtres de la Sicile [3]. Indépendamment des sommes mises en réserve pour les besoins extraordi-

1. Dicens quod non erant de jure regis, imo regni invasores. (*Ibid.* loc. cit.)

2. O quam digna retributio Dei, qui nullum malum præterit impunitum! (Sicardi, episc. Cremonensis, *Chron.*, p. 617.)

3. *Chron. Fossæ novæ*, p. 880.

naires de l'État, il existait dans les palais royaux beaucoup de vaisselle d'or et d'argent, de riches étoffes, des pierreries, des meubles d'un grand prix. S'il faut en croire une chronique contemporaine, on en chargea cent cinquante bêtes de somme, et ces richesses furent envoyées en Alsace, au château de Trifels[1]. Les Siciliens voyaient avec douleur des étrangers non moins avides que sanguinaires appauvrir ainsi le royaume; mais la peur avait glacé les esprits, personne n'eût osé se plaindre; on obéit en gémissant. C'est alors que le peuple de la capitale appela Henri VI *Asper*, le Cruel, et ce surnom lui est resté. De nombreux captifs furent envoyés sous bonne escorte à Tarente, puis transportés par mer en Istrie, d'où les officiers préposés à leur garde les conduisirent à Trifels[2]. Seize otages pris dans le haut clergé et la noblesse, et dont la vie devait répondre de la tranquillité du royaume, furent mis aux fers[3]; plusieurs d'entre eux moururent en prison. La reine Sibilia, enfermée avec ses filles dans le monastère de Hohebruck en Alsace, ne recouvra la liberté qu'après la mort de l'empereur. Quant à l'infortuné Guillaume, dont on a vu le sort cruel, aveuglé, mutilé, déchu de toute espérance dans un âge si tendre, privé des soins de sa mère, il fut relégué au château de Coire, pour y traîner sa misérable vie. Au bout de quelques années, quand il put comprendre l'étendue de son malheur, ce jeune prince, désabusé des grandeurs humaines qui lui avaient coûté si cher, s'ensevelit dans un cloître où il prit l'habit monastique. Il y mourut ignoré. Seule, la princesse Irène, cette veuve de Roger, auquel elle n'avait pas donné d'enfants, ne partagea pas le sort de la malheureuse famille dans laquelle elle était entrée. Pendant que la reine et ses filles gémissaient sous le poids de l'infortune, Irène, dont la rare beauté avait séduit Philippe, le plus jeune des frères de l'empereur, vivait entourée d'hommages à la cour impériale.

Cependant Célestin III, informé de ces actes de barbarie,

1. Arnold. Lubec. *Chron.*, L. IV, p. 419.

2. Nobilesque captivos in Germaniam præmisit. (Ottonis de S. Blasio *Chronicon*, c. 41, p. 898.)

3. *Ep. Innocent. III*, L. III, n° 26.

avait envoyé un légat en Sicile pour exhorter Henri à se modérer. Il exigeait que la liberté fût rendue aux prélats captifs et principalement à l'archevêque de Salerne, menaçant, en cas de refus, d'excommunier sans aucune exception, les auteurs et les complices de cette atteinte portée aux priviléges de l'Église [1]. Henri VI, déjà compris implicitement dans la sentence prononcée contre ceux qui avaient tenu en prison le roi Richard, vous lait éviter, aussi longtemps qu'il le pourrait, de porter les choses aux dernières extrémités. Pour apaiser le vieux pontife, quelques concessions devenaient nécessaires. Henri l'assura de sa soumission filiale, et offrit d'armer l'Allemagne contre les infidèles. Quant aux prélats captifs, il promit de les rendre incessamment à la liberté, ce qui suffit pour détourner l'orage qui le menaçait.

Depuis le milieu du XII[e] siècle, jusque vers la fin du règne de saint Louis, il n'est pas un seul pape qui n'ait cherché à illustrer son pontificat par une croisade; soit que chacun d'eux se persuadât que Dieu l'avait prédestiné pour être le libérateur des lieux saints, soit qu'au zèle religieux s'unît le désir d'éloigner de l'Europe les rois dont la puissance grandissait de jour en jour. Célestin III lui-même venait de charger ses légats de publier une croisade générale; mais en Angleterre et en France, les missionnaires du saint-siége étaient froidement accueillis. Comme le pontife avait besoin de l'empereur pour décider les peuples germaniques à prendre la croix, et que d'ailleurs s'il parvenait à engager ce prince dans l'entreprise, c'était un sûr moyen d'arrêter ses envahissements en Europe, il usa de ménagements pour les affaires de Sicile.

La naissance de Frédéric réalisait le vœu le plus cher de l'empereur. Toutefois, cet enfant si longtemps attendu était pour lui un héritier de son empire à faire accepter par les princes, bien plus qu'un fils chéri qu'il voulût entourer de marques de tendresse. Non-seulement il ne le vit point; mais, le séparant de sa mère, il le confia à des soins étrangers. Lui-même se hâta de retourner en Allemagne pour mettre la dernière main au projet

1. *Epist. Innocent. III*, L. I, n° 21.

que lui avait légué Frédéric Barberousse, de rendre la couronne impériale héréditaire dans sa maison. La conjoncture lui paraissait favorable. Ses troupes tenaient la Toscane et les forteresses de l'État ecclésiastique jusqu'aux portes de Rome; Célestin III, vieux, infirme, et tout occupé de la croisade, ne pouvait opposer à ses entreprises que de vaines protestations. Différer l'affaire, n'était-ce pas s'exposer à ce qu'une élection nouvelle portant au trône pontifical un esprit d'une autre trempe lui suscitât de sérieux obstacles? Dans les provinces germaniques, beaucoup de feudataires, gagnés par ses libéralités, se disaient prêts à le servir. L'opinion publique pouvait-elle d'ailleurs ne pas favoriser un prince que la victoire conduisait par la main et qui avait reculé la frontière impériale jusqu'à la mer d'Afrique. Si quelques opposants voulaient élever la voix, les trésors de la Sicile offraient des moyens de corruption dont l'efficacité ne pouvait plus être mise en doute. Ainsi raisonnait Henri pour se convaincre lui-même qu'il était à couvert de toutes chances mauvaises. La fin devait-elle couronner l'œuvre? L'événement nous l'apprendra bientôt.

Après un séjour de deux mois à Palerme, l'empereur quitta cette capitale où il laissait un nom détesté. Comme il prenait l'épouvante de ses ennemis pour de la résignation, leur obéissance forcée pour une garantie d'ordre et de paix, il se persuada que la Sicile était à l'abri de nouveaux troubles[1]. Pour gagner le clergé à sa cause, les priviléges des églises furent confirmés avec promesse de plus grandes faveurs. Après avoir réparti entre les meilleures places le peu de troupes qu'il laissait dans l'île, il chargea le chancelier Conrad de l'expédition des affaires et se rendit en Pouille où l'impératrice l'avait précédé.

Ordre avait été envoyé à cette princesse, à peine rétablie de ses couches, de confier son fils à la marquise de Spolette, puis de se rendre à Bari pour y assister à un parlement général, le 2 avril, jour de Pâques. Cette assemblée fut fort nombreuse; les feudataires des provinces de terre ferme, qui tenaient au parti

1. Totum regnum Siciliæ in pace possidemus. (*Epist. Henric.* ap. Radulphum de Diceto, p. 678.)

victorieux, y formèrent la majorité. L'empereur récompensa généreusement leurs services. Ce fut alors qu'il réalisa un plan d'organisation féodale, au moyen duquel il se flattait, non-seulement de déjouer toute ligue entre la cour romaine, les mécontents du royaume et les communes lombardes, mais d'établir bientôt sa domination sur la Péninsule entière.

Il s'agissait de créer, au centre même de l'Italie, plusieurs grands fiefs relevant de l'empire. Philippe, le frère de l'empereur, avait depuis trois ans le titre de duc de Toscane, avec mission de défendre dans cette province les droits de la couronne. Il reçut l'investiture de ces mêmes biens de la comtesse Mathilde, dont le saint-siége réclamait la propriété. Conrad, marquis de Spolette, élevé au rang de duc, fut mis en possession des terres de l'État ecclésiastique occupées par les Impériaux.

Un troisième duché, formé de la Romagne et de la Marche d'Ancône, fut donné au grand sénéchal Markwald d'Anneweiler, dont la domination s'étendit depuis le territoire de Bologne, le long de l'Adriatique, jusqu'à la frontière napolitaine [1]. Par cet établissement, le pape, dépouillé de sa puissance temporelle, et resserré étroitement dans Rome, où les turbulents Romains ne lui laissaient qu'une ombre d'autorité, était réduit à l'impuissance. Les républiques lombardes, placées entre ces grands fiefs et les provinces germaniques, semblaient hors d'état de se soutenir. Dans le royaume, enfin, les terres confisquées sur les rebelles devinrent le partage des principaux chefs du parti impérial. Conrad *Mosca in Cervello*, le geôlier de Guillaume III, obtint le comté de Molise [2]. L'abbé Roffrido eut le droit de haute justice sur les vastes domaines de l'abbaye de Mont-Cassin [3]. Diephold et beaucoup d'autres nobles allemands ou italiens obtinrent des terres et des châteaux.

Dans cette distribution des largesses impériales, le chapitre métropolitain de Palerme ne pouvait être oublié. Peu de temps après l'élection de Tancrède, une rente de 29,200 taris, affectés sur la douane de cette capitale, et dont le chapitre jouissait, avait

1. Conrad. abbat. Usperg. *Chron.*, p. 233.
2. Rich. de S.-Germ., p. 976.
3. Le diplôme est rapporté par Gattola, *historia Abbatiæ Cassinensis*, t. I, p. 290.

été réduite à 18,000 taris. La somme entière lui fut rendue[1]. L'Église recouvra également les droits divers et les domaines qui lui avaient été concédés depuis Robert Guiscard, mais qu'elle avait perdus sous le dernier gouvernement.

Pendant que le chancelier Conrad, trop fidèle exécuteur des ordres de son maître, continuait à ensanglanter Palerme, on célébrait à Bari, par des réjouissances, ce que les Allemands et les nobles du parti impérial appelaient la délivrance et la pacification du pays. La conduite si différente de Henri VI en deçà et au delà du Phare était bien propre à accroître cette rivalité funeste qui a été signalée entre ces deux grandes divisions du royaume, l'île et la terre ferme. Les peuples d'origines diverses que les princes normands avaient réunis sous un même sceptre tendaient à se séparer depuis que la dynastie de Hauteville, leur lien commun, n'existait plus. Sous Henri VI, ils se voyaient encore une fois partagés en deux camps, l'un des vainqueurs, l'autre des vaincus. Les événements postérieurs, loin d'atténuer le mal, l'ont rendu presque incurable, et aujourd'hui la pensée de cette séparation, aussi enracinée que jamais dans les esprits, est pour ce beau royaume une cause principale de malheur et d'impuissance.

L'impératrice fut mise à la tête du gouvernement et rentra bientôt après à Palerme. Son nom figure dans les actes publics, à côté de celui de l'empereur. Mais, pour guider son inexpérience, Henri plaça près d'elle le chancelier de l'empire, Conrad de Habensbourg[2]. C'était un homme de haute naissance, rompu aux affaires, lettré et d'une éloquence persuasive. Promu par Frédéric Barberousse à la haute dignité qu'il occupait, il avait parcouru avec éclat sa longue carrière politique. On lui reprochait toutefois une cupidité excessive et le faste princier de sa maison. Au dire d'un contemporain, une vaisselle d'or et d'argent de la valeur de mille marcs (environ 51,970 fr.) ornait tous les jours la table de Conrad. Henri VI, dont il avait été le gouverneur, mettait en lui sa confiance, et lui avait laissé des instruc-

1. Le titre dans Pirri, *Sicilia sacra*, t. I, p. 115.
2 Arnold. Lubec. *Chron.*, L. v, c. 2, p. 433.

tions secrètes pour que l'impératrice, qu'on soupçonnait d'être favorable aux nobles de race normande, ne pût les soustraire au châtiment.

Après avoir réglé de la sorte l'administration du royaume pour le temps de son absence, l'empereur pensa sérieusement à se rapprocher du pape, dont l'influence sur certains princes de l'empire pouvait entraver les négociations qui le rappelaient en Allemagne. Le moyen le plus sûr de gagner l'esprit de Célestin était de seconder activement ses projets de croisade. Henri s'y arrêta. A cet effet, il informa l'assemblée de Bari qu'il se proposait d'envoyer un secours de quinze cents lances aux chrétiens orientaux. La lettre suivante fut adressée au clergé de l'Allemagne :

« Henri, etc. Nous croyons devoir vous faire connaître que « par la protection manifeste de celui qui est mort sur la croix, « et dans l'intérêt de sa gloire, nous avons soumis à notre « obéissance le royaume de Sicile et replacé ce pays dans un « état prospère. Sachez aussi que plein du désir de tirer la « terre sainte de l'état misérable où elle gémit, nous avons « résolu de lever à nos frais et d'envoyer outre-mer quinze cents « hommes d'armes et autant de sergents [1], auxquels nous paye- « rons une année de solde à compter du mois de mars prochain. « Chaque homme d'armes recevra les vivres pendant la durée « de son engagement et trente onces d'or qui lui seront comptées « lors du départ. Le transport des vivres jusqu'au lieu du débar- « quement demeurera à notre charge. Les soldats feront serment « de rester un an sous le drapeau, et d'obéir au chef que nous « leur donnerons. En cas de mort avant la fin de leur temps de « service, le reste de l'argent et des vivres appartiendra aux « remplaçants. Faites connaître notre volonté dans les lieux de « votre juridiction ; prévenez aussi les hommes d'armes qui s'of- « friraient à venger les injures du Christ, qu'ils doivent se tenir « prêts à partir sans même attendre le terme indiqué ci-dessus [2] ».

Après la clôture du parlement, l'empereur dirigea ses pas

1. Sarjans, *serviens militari.* (Ducange.)
2. Trani, 2 Id. april. Godefr. monach., p. 472 et 473.

vers la haute Italie. Il fit un assez long séjour dans le duché de Ravenne, puis dans le Milanais où il entra vers les premiers jours de juin. Pendant son absence, la guerre s'était rallumée entre les villes gibelines et les confédérés guelfes. Ceux-ci excitaient les habitants de Crème à déchirer le diplôme impérial qui les soumettait à Crémone. La présence du souverain fut impuissante pour rétablir la paix [1]. Henri, mécontent des Guelfes, se croyait dispensé d'user envers eux de beaucoup de ménagements, depuis que le royaume de Sicile lui appartenait, et qu'il dominait par ses grands fiefs sur toute l'Italie centrale. Loin donc de leur faire aucune concession nouvelle, il donna sous leurs yeux, aux consuls de Crémone, l'investiture de Crème et de l'île de Fulcherio [2]. Bientôt après son retour en Allemagne, un de ses lieutenants mit au ban de l'empire Brescia, Milan, Crème, et en général ceux qui soutenaient cette dernière ville dans sa rébellion [3].

Les républiques guelfes résolurent alors de renouer les anciennes ligues. Le dimanche 20 juillet, leurs recteurs signèrent à Borgo S. Donino un traité d'alliance pour trente années, à compter du 1er août suivant. Par cet acte, les villes au nombre de onze [4] prirent l'engagement d'unir leurs forces, de bonne foi et sans arrière-pensée, pour défendre contre *tous les hommes* les droits et les priviléges qui leur avaient été reconnus par la paix de Constance en 1183. Dans chaque commune les citoyens depuis dix-huit ans jusqu'à soixante-dix étaient tenus de faire à la ligue le serment d'obéissance et de le renouveler tous les cinq ans.

L'accueil favorable que Henri reçut de la plupart des grands de l'empire était de bon augure pour la réussite de ses projets; mais sa joie fut bientôt troublée par de fâcheux rapports qui lui vinrent de Palerme. Les troupes qu'il avait laissées dans l'île étaient en trop petit nombre pour soutenir longtemps le

1. Giulini, *Memorie* etc., t. VII, L. XLVII, p. 3.

2. 6 juin 1195. Murat., *Antiq. Ital. med. ævi*, t. IV, p. 233.

3. *Antiq. Ital.*, t. IV, p. 481.

4. Milan, Vérone, Mantoue, Modène, Brescia, Faenza, Bologne, Reggio, Tortone, Plaisance et Padoue. (*Antiq. Ital.*, t. IV, p. 485.)

système de terreur qui, dans les idées de ce prince, devait consolider son pouvoir. Les anciens partisans de Tancrède, après avoir gémi des persécutions qu'on exerçait contre eux, s'étaient rapprochés dans de secrets conciliabules, et déjà sur plusieurs points des menaces, des tentatives de résistance étaient comme les avant-coureurs d'un soulèvement général.

L'implacable empereur s'en prit aux otages qu'on gardait dans les prisons de Trifels. Ordre fut donné de leur crever les yeux, à l'exception des seuls ecclésiastiques qui furent resserrés avec la dernière rigueur. Mais comme les troubles, loin de s'apaiser, devinrent de plus en plus sérieux, Henri résolut de conduire une armée en Sicile et de poursuivre à toute outrance les nobles du parti normand, dès qu'il aurait terminé les affaires qui le retenaient en Allemagne.

Le désir d'assurer à sa famille le trône impérial n'avait pas été l'unique motif de son retour. Aveuglé par le succès, il n'aspirait à rien de moins qu'à soumettre dans une même expédition l'empire grec et la terre sainte. Mais pour en venir à l'effet, il avait besoin de forces considérables qu'il ne pouvait rassembler qu'avec le concours des grands de l'Allemagne. Afin de bien comprendre comment il put faire approuver un tel dessein par la diète de l'empire, jetons ici un regard sur l'état politique de ces contrées lointaines.

Des troubles sérieux déchiraient l'Orient. Saladin était mort à Damas, le 3 mars 1193, sans avoir réglé l'ordre de sa succession, et laissant dix-sept fils auxquels leur oncle Malek-Adel disputait ce riche héritage. On venait d'apprendre par une lettre adressée au doge de Venise, que le frère et les fils du sultan, ne pouvant se mettre d'accord, s'armaient les uns contre les autres. L'Asie occidentale était en proie à la guerre civile [1]. A un règne glorieux succédait une complète anarchie ; l'empire des Ajoubites semblait devoir finir avec son fondateur.

A Constantinople, des changements politiques, brusques et violents, avaient réduit la puissance impériale à une extrême faiblesse. L'empereur Isaac Lange venait d'être détrôné par Alexis,

1 Guilielm. Neubrigensis, L. IV, c. 30, p. 456.

son propre frère, qui l'avait privé de la vue et relégué dans une forteresse. L'empire grec, ouvert aux Bulgares et aux Turcs, épuisé par les prodigalités de l'usurpateur, menaçait d'une ruine prochaine. L'occasion paraissait favorable pour soumettre l'Orient ou du moins le démembrer, et aucun autre prince en Europe n'était en état d'entreprendre cette conquête avec des forces supérieures à celles que les provinces germaniques pouvaient fournir à Henri VI.

L'affaiblissement des factions de l'Allemagne semblait d'ailleurs conspirer à l'exécution de ce vaste plan. Dans le parti guelfe, deux chefs seulement, le métropolitain de Cologne et le vieux duc de Brunswick, Henri le Lion [1], avaient assez de crédit pour opposer de sérieux obstacles aux désirs de l'empereur. Mais l'archevêque montrait une telle soif de richesses, qu'on pouvait espérer de le gagner. Quant à Henri le Lion, la mort le frappa le 6 août 1195, précisément lorsqu'il pouvait redevenir dangereux. L'empereur, que cet événement servait à souhait, se persuada que les Guelfes, privés d'un tel chef, seraient des ennemis impuissants. Pressé d'engager l'Allemagne dans ses guerres et de mettre fin à la question d'hérédité, il réunit dans le mois d'octobre la diète de l'empire à Francfort, puis à Mayence, et enfin à Wurtzbourg. Caresses, présents, faveurs de toute espèce, rien ne fut épargné pour séduire les nobles dont il se méfiait. A la tête de ses partisans étaient ses deux frères, Othon, comte palatin de la haute Bourgogne, et Philippe, duc de Toscane, le dernier des cinq fils de Frédéric Barberousse. Ce jeune prince, vaillant, habile et propre aux grandes affaires, était plein de zèle pour les intérêts de l'empereur, qui de son côté le destinait à une haute fortune. Avant la fin de l'année suivante, Philippe reçut l'investiture du duché de Souabe, et fut autorisé à épouser Irène, la fille d'Isaac Lange et la veuve de Roger. Cette alliance avec la famille du souverain détrôné de Constantinople pouvait servir les projets de Henri sur l'empire grec.

Le point de la difficulté était moins d'armer des soldats que de pourvoir aux dépenses de la guerre. Pour y parvenir, l'empe-

1. Henri le Lion, né en 1139, avait soixante-six ans. (Arnold. Lubec., L. IV, c. 24.)

reur ne parla de l'invasion de l'Orient que comme d'une croisade contre les infidèles, maîtres du saint tombeau. La mort désastreuse de l'empereur Frédéric, celle de tant de nobles seigneurs qui avaient péri dans la dernière expédition, demandaient vengeance, et il fallait, disait-il, prononcer le vœu qu'ils n'avaient pu accomplir, afin d'attirer sur l'Allemagne la protection du ciel. Précisément alors, Célestin III faisait aux souverains de l'Europe de vives instances pour les engager dans la guerre sainte. Le cardinal Grégoire, légat du siége apostolique, se rendit à Strasbourg où se tenait la diète, et remit à l'empereur une lettre du pape. Après avoir rappelé à ce prince les glorieux exploits de Conrad III et de Frédéric Barberousse, Célestin le pressait d'accepter le commandement de l'armée chrétienne. Cette démarche, en portant les peuples à croire que le chef de l'Église ne mettait pas Henri au nombre de ceux qu'il avait excommuniés pour l'attentat contre Richard, ôtait aux Guelfes un puissant moyen d'opposition. Elle servait merveilleusement le désir de l'empereur de lever des troupes sans dépenser de grosses sommes. Il accueillit avec honneur l'envoyé pontifical et protesta d'un dévouement sincère à l'Église romaine. Pour ne point laisser de doutes sur ses intentions, il envoya en Sicile l'ordre de rassembler un grand approvisionnement, d'amasser l'argent nécessaire, et de préparer des vaisseaux pour le passage des croisés en Asie [1].

Le 29 octobre, une nouvelle diète se réunit à Gelnhausen en présence du légat. La croisade y fut résolue : on convint de mettre sur pied deux grandes armées. L'une après avoir traversé la Péninsule italique, sous la conduite de l'empereur lui-même, devait détruire en Sicile jusqu'aux derniers vestiges de la rébellion, puis s'embarquer à Brindes et à Messine pour porter secours aux chrétiens orientaux. L'autre armée suivrait la route de terre, afin d'appuyer près du souverain des Grecs la demande d'une indemnité pour les pertes faites en Orient par les troupes allemandes dans les deux dernières croisades. Des ambassadeurs furent envoyés à Constantinople, avec mission

1. Arnold. Lubec., *Chron.*, L. v, c. 1, p. 439.

d'exiger de très-grosses sommes ou une cession de territoire [1]. Comme les revers des armées chrétiennes étaient principalement attribués à l'habitude prise par la haute noblesse de passer séparément en Asie, on résolut d'agir par grandes masses, et tout pèlerinage à part fut interdit.

Les fréquentes réunions de la diète que nécessitait l'affaire de la croisade rendaient plus faciles les négociations de Henri VI avec les princes allemands, pour faire déclarer la couronne héréditaire dans sa famille [2]. On ne pouvait, selon lui, assurer la paix intérieure et éviter les désordres qui accompagnaient trop souvent les élections, qu'en appelant de droit au trône le fils du souverain défunt ou son plus proche parent, à défaut de descendance directe. Maintenir l'ancien système électoral, n'était-ce pas éterniser les factions, affaiblir la puissance de l'Allemagne et s'exposer à perdre l'Italie? Pour dédommager les électeurs de leur prérogative, Henri leur offrait d'étendre l'hérédité des fiefs impériaux à la ligne féminine, faute d'héritiers mâles. Il faisait remise des droits perçus par le fisc sur les biens des églises à la mort des prélats titulaires, et promettait enfin de réunir à l'empire le royaume de Sicile [3]. Déjà cinquante-deux feudataires avaient accédé par écrit au traité qui devait anéantir l'ancienne constitution germanique, quand, à sa grande surprise, l'empereur apprit que plusieurs princes guelfes, qu'il s'était flatté de gagner, lui refusaient leur consentement. Le bruit qui s'en répandit bientôt remua les esprits. Il ne paraît pas, au surplus, que le pape ait cherché à ajouter le poids de l'autorité pontificale à l'opposition qui se forma dans le sein de la diète. S'il faut même en croire certains auteurs allemands, la cour romaine porta la condescendance jusqu'à approuver la réforme proposée par l'empereur, dans l'espoir, sans doute, de l'engager de plus en plus dans la guerre sainte [4].

1. Nicetæ Chroniatæ *Annal.*, L. I, p. 306 et seq.

2. Anonymi Saxonis, *Histor. Imperatorum*, ed. Mencken, t. III, p. 116. — *Magn. chron. Belg.*, ed. Struv., t. III, p. 224.

3. Voir dans Goldast (*Constitut. imperat.*, t. I, p. 287) la transaction de Henri avec les princes gibelins.

4. Goldast, loc. cit.

Henri le Lion avait laissé trois fils : Henri, duc de Brunswick, alors âgé de vingt-un ans ; Othon, que son oncle Richard, roi d'Angleterre, venait d'investir du comté de Poitiers, et Guillaume. Ces jeunes princes, l'espoir de la faction guelfe, se disposaient à suivre les traces de leur père. Les deux archevêques de Mayence et de Cologne, qui, à la grande surprise de l'empereur, avaient résisté aux plus puissants moyens de séduction, se concertèrent avec le roi de Bohême, le landgrave de Thuringe et d'autres encore pour arrêter les envahissements du pouvoir et sauvegarder l'ancienne constitution germanique. Une diète générale était convoquée à Worms pour le 30 novembre 1195, et la grande question de l'hérédité devait lui être soumise. Mais avant cette époque, le parti opposant fit de grands progrès, et l'empereur eut connaissance de ce qui se tramait contre lui. Persister dans sa résolution, c'était s'exposer à un échec qui pouvait provoquer des troubles dans l'empire, et le contraindre à ajourner indéfiniment tout espoir de conquêtes. Voyant donc qu'il s'était flatté trop vite de trouver une majorité prête à le soutenir, Henri remit à un temps plus favorable ses plans de dynastie impériale. Il rendit même aux grands de son parti la promesse qu'ils avaient signée, les délia de leur serment[1], et parut borner ses désirs à assurer après lui la couronne à son fils par voie d'élection. Une sorte de transaction se fit alors dans l'assemblée. Les Guelfes, satisfaits d'avoir sauvé le principe électoral, et craignant d'ailleurs d'avoir le dessous dans une nouvelle lutte, acceptèrent Frédéric Roger pour roi des Romains. Le seul archevêque de Cologne demeura ferme dans son opposition. « Pouvez-vous penser sérieusement, disait-il aux électeurs, à « donner pour chef à une nation chrétienne un enfant qui n'a « pas même reçu le sacrement de baptême ? Lorsque l'empire « sera engagé hors de l'Europe dans une grande guerre, si la « mort frappait le souverain qui règne aujourd'hui, que ferions-« nous d'un empereur au berceau ? La longue minorité de cet « enfant attirerait sur l'Allemagne des maux incalculables qu'il

1. Juramentum relaxavit principibus, et litteras super ipsius electione remisit. (*Registrum Innocentii III de negotiis imperii*, n° 29.)

« est de notre devoir de lui épargner. » Mais ces paroles énergiques n'empêchèrent pas la diète de se prononcer en faveur du fils de Henri. Il fut proclamé roi des Romains; on lui fit le serment de fidélité. Un acte authentique de son élection fut envoyé à l'empereur, qui s'était absenté pour qu'on ne pût dire que les votans n'avaient pas conservé une indépendance complète[1].

Cette importante affaire ainsi terminée à l'amiable, restait à mettre l'armée sur pied, et surtout à en grossir les rangs. Henri VI n'oublia rien de ce qui pouvait allumer dans les cœurs un pieux enthousiasme. Pendant huit jours, il assista aux prédications du légat dans la cathédrale de Worms. Joignant lui-même sa voix à celle des missionnaires apostoliques, il prononça une exhortation dont l'effet fut si puissant, que mille voix s'écrièrent: « Le doigt de Dieu est ici[2]. » Il voulait, disait-il, faire lui-même le grand pèlerinage; mais ses conseillers lui objectèrent que sa présence serait bien moins utile à Jérusalem que dans ses propres États, d'où il enverrait au besoin des renforts à l'armée chrétienne[3].

Les prédicateurs envoyés par le légat dans les provinces germaniques peignirent avec des couleurs si vives la désastreuse situation des lieux saints, que nobles et bourgeois, riches et pauvres demandèrent la croix. Henri, comte palatin du Rhin, l'aîné des fils de Henri le Lion; le landgrave de Thuringe; les ducs de Brabant et de Saxe; le marquis de Brandebourg, qui bientôt après se fit relever de son vœu par le pape; le nouveau duc d'Autriche; les archevêques de Mayence et de Brême; les évêques de Ratisbonne, d'Alberstadt, et beaucoup d'autres princes laïques et ecclésiastiques, firent vœu de passer outre mer au service du Christ. La seule ville de Lubec fournit à l'armée quatre cents citoyens notables[4].

On sait que les expéditions militaires qu'il fallait conduire au loin étaient annoncées un an et six semaines avant le départ,

1. Abbas Usperg., p. 233.
2. Digitus Dei est hoc. (Guill. Neubrig., L. v, c. 27, p. 584.)
3. Et cum res posceret militia mitteret. (*Ibid.* Loc. cit.)
4. Arnold. Lubec, *Chron.*, L. v, c. 1, p. 430.)

afin de laisser aux possesseurs de fiefs le temps d'achever leurs préparatifs. La croisade ayant été résolue dans les derniers jours d'octobre 1195, les troupes n'auraient dû quitter l'Allemagne qu'à la fin de l'année suivante; mais la diète décida qu'elles se mettraient en chemin dans le courant de l'été. L'armée fut divisée en trois grands corps. Le premier, qui eut pour chefs les ducs de Brabant et de Saxe, devait s'embarquer dans les ports de la Hollande et de la basse Allemagne. Le second, sous les ordres de l'archevêque de Mayence et du comte de Limbourg, avait son itinéraire tracé par la Hongrie, la Bulgarie et Constantinople. Enfin, le principal corps, composé de Suèves, de Bavarois et de Franconiens, au nombre de soixante mille [1], traversait l'Italie pour gagner Messine, d'où la flotte sicilienne le transporterait à Ptolémaïs.

Cependant, la présence du chef de l'empire devenait chaque jour plus nécessaire en Lombardie pour la pacification de cette province; il s'y rendit au mois de juillet 1196, en traversant les Vosges, la Franche-Comté et le mont Cenis [2]. Son frère Philippe resta chargé du gouvernement de l'Allemagne. Ordre était donné à ce jeune prince de se maintenir en bonne intelligence avec les Guelfes, et de travailler à un rapprochement avec le métropolitain de Cologne, dont Henri voulait à tout prix faire cesser l'opposition. On sait que ce prélat jouissait de la prérogative de couronner le roi des Romains à Aix-la-Chapelle, ville de son diocèse. La coutume, toujours puissante sur l'esprit des Allemands, ne permettait pas de se passer de son concours. Philippe, doué de beaucoup d'adresse, réussit à gagner l'archevêque, qui fit serment de sacrer le fils de l'empereur [3].

Les deux rives du Pô étaient plus que jamais désolées par la guerre, et si l'empereur ne parvenait à rétablir le calme dans ce malheureux pays, difficilement il pouvait espérer de conduire à heureuse fin ses projets contre la noblesse sicilienne, et bien moins encore les grandes expéditions qu'il préparait contre l'Orient. Comme les Crémonais et leurs alliés avaient été battus

1. Usque ad sexaginta millia. (Arnoldus Lubecensis, p. 432.)
2. Il était à Turin le 28 juillet. (*Dipl. Frid. II*, t. II, p. 563.)
3. Godefridi monachi *Annales*, 1196.

de telle façon par les Guelfes que de longtemps la ligue gibeline ne pourrait reprendre l'offensive en Lombardie, ce prince, habitué à se plier aux circonstances, se rapprocha des vainqueurs. Feignant de ne tenir aucun compte du pacte qui unissait contre lui les communes de la confédération, il se présenta aux Milanais en ami, fit un long séjour dans leur ville, et obtint par de belles paroles qu'ils missent bas les armes et rendissent leurs prisonniers. Le 6 septembre, Henri VI quitta Milan, où aucun membre de la famille de Hohenstaufen ne devait jamais rentrer; il s'arrêta dans les principales communes de l'association lombarde, et quand tout fut pacifié, il dirigea ses pas vers le midi de la Péninsule, et arriva enfin, dans les premiers jours de novembre, à Ferentino, près de la frontière napolitaine. Une semaine y fut employée à rassembler les troupes. Pendant ce temps, dit un contemporain, l'empereur se montra doux et équitable[1]. On verra bientôt s'il était réellement rassasié de tyrannie.

A San-Germano, le fidèle abbé de Mont-Cassin se joignit aux forces impériales avec les vassaux du monastère. Henri VI passa ensuite à Capoue, où un parlement avait été convoqué. On sait que ce prince oubliait facilement un service, mais jamais une injure. Comme sa première expédition avait échoué devant les murs de Naples, que la révolte des Capouans avait été pour plusieurs provinces un signal d'insurrection, ordre avait été donné dès l'année précédente à l'évêque de Worms, lieutenant impérial en deçà du phare, de raser les fortifications de ces deux villes[2]. Leur démantèlement laissait la Terre de Labour ouverte, et de ce côté aucune résistance n'était désormais possible.

En se montrant zélé pour la guerre sainte, Henri VI avait apaisé Célestin et évité d'être nommé dans une sentence d'excommunication; mais il n'avait pas mis un terme aux réclamations du saint-siége, que ses entreprises en Italie justifiaient de reste. Déjà des conférences avaient eu lieu à ce sujet sans aboutir à bonne fin : elles furent reprises pendant le séjour que l'empereur fit à Capoue. Il promit de rester dans cette ville jusqu'à

1. *Chronicon Fossæ novæ.*, p. 883.
2. Rich. de S.-Germ., p. 976.

l'Épiphanie, afin de régler définitivement, s'il était possible, avec les envoyés du pape, tout ce qui pouvait fournir matière à discussion entre l'empire et la cour de Rome, et procurer la paix au royaume de Sicile[1]. C'étaient là de bonnes paroles, mais l'effet ne s'ensuivit pas. Le temps se passa et les choses restèrent comme auparavant.

Sur ces entrefaites, Diephold, le commandant d'Arce, livra à l'empereur, Richard, comte d'Acerra, ce beau-frère de Tancrède qui, en 1191, avait forcé les Impériaux à la retraite. Outre que la belle défense de Naples lui était imputée à crime, le sang du grand connétable, versé en trahison, appelait sur sa tête un châtiment mérité. Comment après l'entière soumission du royaume, en 1194, s'était-il dérobé au ressentiment du vainqueur? rien ne l'indique; mais quand il vit Henri VI revenir à la tête d'une puissante armée, il jugea prudent de chercher un asile hors du royaume. Un moine, auquel il s'adressa, promit de le guider par des sentiers presque inconnus jusqu'à la frontière des États de l'Église; mais sous le froc se cachait un traître vendu à Diephold. Le trop confiant Richard, arrêté dans sa fuite et chargé de chaînes, fut conduit dans la citadelle d'Arce, où il resta prisonnier jusqu'à l'arrivée de Henri VI à Capoue. Traduit bientôt après devant le parlement assemblé dans cette ville, il fut condamné à la peine capitale. Qu'un perfide, après avoir donné dans le piége tendu sous ses pas, reçoive le châtiment qu'il a fait subir à d'autres, c'est bonne justice sans doute; mais le plus grand coupable devient une victime digne de pitié, si on use envers lui d'une cruauté sans bornes. Le supplice infligé au comte d'Acerra était bien fait pour tourner les esprits contre le prince que rien n'arrêtait dans ses vengeances. Richard, lié à la queue d'un cheval, fut traîné dans les rues boueuses de la ville, puis accroché à un gibet, où il vécut deux jours entiers sans nourriture, en proie à d'horribles souffrances. On avait défendu, sous des peines sévères, de lui donner du pain, d'étancher la soif brûlante qui le dévorait. Au bout de ce temps, un bouffon de cour étrangla Richard pour mettre fin à son agonie. Son corps, privé de sépul-

1. Capuæ, 17 novembris. Epist. Henrici ad papam. (*Prod. Eccl. Romanæ*, f° 161.)

ture, resta cloué au poteau jusques après la mort de l'empereur[1].

Henri se fit accorder par le parlement une collecte sur tout le royaume, ce qui causa un mécontentement d'autant plus grand qu'on n'était pas habitué, sous la dynastie normande, à de telles exactions[2]. On n'a pas oublié que dès l'année précédente ce prince avait fait sommer la cour de Constantinople de l'indemniser du dommage que les croisés allemands avaient souffert dans l'empire grec. Indépendamment d'une flotte pour le transport gratuit de ses troupes du Bosphore en Syrie, il exigeait qu'on lui cédât les provinces conquises autrefois par les princes normands depuis Durazzo jusqu'à Thessalonique, ou qu'on lui payât cinquante quintaux (*centenariæ*) d'or pur. Ces prétentions exorbitantes furent d'abord rejetées avec hauteur ; mais comme les envoyés allemands menacèrent l'empereur Alexis Lange d'une guerre terrible, il employa pour les gagner tout ce qui peut contribuer à la séduction. Un faste inconnu dans les cours de l'Europe fut étalé à leurs yeux ; on leur montra de l'or, des pierreries, des vases précieux, des meubles d'un haut prix. L'empereur les reçut en grand appareil, assis sur un trône magnifique et environné des grands de sa cour. Il croyait donner ainsi à ceux qu'il appelait des barbares une haute idée de sa puissance. Les guerriers de l'Allemagne ne se laissèrent pas prendre au piége. Interrogés sur ce qu'ils pensaient de tant de richesses : « Ce que nous voyons, répondirent-ils, nous plaît comme de belles fleurs dans un jardin ; mais en Allemagne on laisse aux femmes les parures et les bijoux, les hommes n'estiment que le fer avec lequel on gagne les batailles, on fait des conquêtes, on se procure tous les biens. »

Cependant, le second corps de l'armée chrétienne s'était mis en marche vers la Bulgarie. Pour conjurer la tempête qui le menaçait, Alexis Lange envoya en Italie le préfet de Constantinople avec mission de traiter de la paix aux conditions les moins onéreuses. Afin de ne point interrompre le récit de ces négo-

1. Rich. de S.-Germ., p. 976. — *Chron. Fossæ novæ*, p. 883.

2. Generalem collectam imponit. (Rich. de S.-Germ., p. 977.)

ciations, ajoutons ici qu'après de longues conférences, dans lesquelles l'ambassadeur grec fit preuve de beaucoup d'habileté, Henri VI consentit à réduire ses prétentions à seize cents livres d'or pur[1], sous la condition expresse que l'empereur Alexis ferait délivrer les vivres et les fourrages aux soldats du Christ durant leur séjour sur les terres de l'empire d'Orient, et qu'il se chargerait de les transporter par mer et à ses frais, de Constantinople à Ptolémaïs. Ce traité conclu, Alexis profita de l'effroi que causait l'approche des croisés pour pressurer ses sujets. Des collecteurs levèrent dans les provinces un impôt extraordinaire, qu'on nomma le *tribut allemand*[2]. La perception s'en fit avec la plus extrême rigueur, et produisit des sommes immenses, qui excédèrent de beaucoup celle qu'on devait à l'Allemagne. Mais, loin de s'en contenter, Alexis dépouilla de leurs trésors les églises et les monastères; il fit ouvrir les sépultures des anciens empereurs, sans excepter de cette profanation sacrilége le tombeau de Constantin. L'historien Nicetas, sujet à exagérer les choses, prétend qu'on y trouva soixante-douze quintaux d'or et d'argent; mais, ajoute ce narrateur, le ciel ne laissa pas impunie une si coupable action, et bientôt ceux qui y avaient concouru furent atteints de maladies incurables ou périrent de mort violente.

Avant de quitter Capoue, Henri donna l'investiture du comté d'Acerra à son fidèle Diephold. Il parcourut les provinces méridionales pour y affermir son autorité; puis il passa en Sicile. Messine, où il s'arrêta d'abord, servait sa cause avec un zèle que le temps n'avait pas refroidi; il y resta quelques jours, fêté par la bourgeoisie, et, vers le milieu du mois d'avril, il rentra enfin à Palerme. Son arrivée y répandit l'effroi. L'impératrice, qui l'attendait dans cette capitale, se flattait d'apaiser ses ressentiments; mais elle lui était devenue suspecte, on l'accusait même de connivence avec le parti qu'il allait combattre, aussi ses sollicitations ne firent-elles qu'irriter ce prince implacable. Comme à l'exception du peuple de Palerme, qui avait appuyé chaude-

1. La livre romaine en usage à Constantinople, équivalait, suivant Paucton, à 10 onces 22,24e poids de marc de Paris.

2. Imp. tributum exigebat, quod *Alemannicum* appellatur. Nicetas *Chron. Annales Alex. Ang.*, L. 1 p. 306 et seq. — Cet historien vivait alors à Constantinople.

ment l'élection de Tancrède, c'était presque uniquement contre la noblesse de l'île que l'empereur se préparait à tourner ses armes, beaucoup de villes lui étaient favorables; les dons qu'il faisait aux églises lui avaient aussi gagné une partie du haut clergé. Fort de ce double appui, il résolut de frapper de grands coups. Le chancelier, non content de faire périr les rebelles qui étaient tombés entre ses mains, avait dressé la liste de ceux qu'il n'avait pu atteindre. C'était une table de proscription dont l'empereur fit promptement usage. Des gibets se dressèrent et encore une fois Palerme fut inondée de sang. Les grands du royaume qu'on put saisir, les parents de Tancrède, ses serviteurs, et en général ceux qui avaient favorisé son usurpation périrent dans de cruels supplices, ou allèrent peupler les cachots de l'Allemagne. Le principal chef que les nobles s'étaient donné fut pris, et on lui cloua sur la tête une sorte de diadème armé de pointes aiguës[1]. Suivant un historien de la Sicile, cinq cents nobles furent brûlés vifs en un seul jour, sous les murs du palais[2]; mais ce fait n'étant appuyé d'aucun témoignage contemporain, mérite peu de confiance. Ceux qui purent se soustraire au châtiment se retirèrent dans l'intérieur de l'île, où déjà d'autres proscrits prenaient les armes pour leur défense. Dévoré de soupçons, poussé à la rigueur par ses entours, et n'écoutant que trop leurs perfides avis, l'empereur persistait à suivre la voie de sang où il s'était engagé. Les chroniqueurs de cette époque, allemands ou italiens, parlent avec beaucoup de réserve des événements qui se succédèrent en Sicile depuis le retour de Henri VI jusqu'à sa mort, et se bornent à les indiquer très-sommairement. Ajoutons que leurs récits écourtés ne s'accordent même pas avec le très-petit nombre de documents authentiques que nous possédons. Privé de guides sûrs, l'historien ne peut que réclamer l'indulgence du lecteur pour les derniers traits du tableau qu'il est de son devoir de lui présenter.

Pendant que l'empereur séjournait à Palerme, la flotte, partie des ports de la basse Allemagne, lui amena de nouveaux croi-

1. Arnold. Lubec. *Chron.*, p. 432. — Albert. Stadensis, p. 200.
2. Fazelli, *Storia di Sicilia*, L. VIII, c. 1, p. 446.

sés, et il se vit à la tête de forces considérables. Pour ne point laisser à l'insurrection le temps de gagner du terrain, il quitta la capitale vers la fin de mai, et se porta contre Castro Giovanni [1], l'antique Enna, lieu très-fort dans le Val de Noto et dont le châtelain était un noble seigneur de race normande. Les ducs d'Autriche et de Bavière, le marquis de Montferrat, Conrad, duc de Spolette, le sénéchal Marckwald, le maître des Teutoniques, le chancelier, évêque d'Hidelsheim, les archevêques de Cosenza, de Trani, et plusieurs prélats siciliens, l'accompagnaient dans cette expédition. Par sa situation, sur un rocher très-élevé, au centre de montagnes d'un accès difficile, on pouvait croire que Castro Giovanni, résisterait longtemps, mais soit que les insurgés qui défendaient cette forteresse fussent en petit nombre, soit pour toute autre cause, dès le 6 juin elle était ouverte aux Impériaux. La bourgeoisie de plusieurs villes s'était jointe au pouvoir souverain contre les nobles, et Messine entre autres servit avec tant de zèle la cause de l'empereur qu'il l'en récompensa par de nouveaux et importants priviléges [2]. Calatagirone, autre ville peu distante de Castro Giovanni, eut part au même titre dans la distribution des faveurs impériales [3]. La lutte ainsi engagée ne pouvait durer longtemps. En moins d'un mois, les places qui étaient au pouvoir des nobles dans l'intérieur de l'île, furent prises ou forcées de se rendre, et après avoir terminé heureusement cette courte campagne, Henri VI passa la première moitié du mois de juillet aux environs de Patti, et rentra ensuite à Palerme [4].

Pendant le séjour de ce prince à Castro Giovanni, un traité de paix et de commerce avait été conclu avec les envoyés de Henri Dandolo, doge de Venise [5]. Cet acte en confirmant les

1. Castro Giovanni, l'antique Enna, est à 8 kil. environ du lac Pergusa, célèbre par l'enlèvement de Proserpine. La situation d'Enna, au centre de l'île, lui avait valu le surnom d'Ombilic de la Sicile. (Cicero *in Verrem.*)

2. Ann. 1197, 28. . . . . Privil. civit. Messan., in Archiv. civit. Drepani, f° 27.

3. 1197, 6 julii. (In Archiv. Calatagironis.)

4. On voit par des chartes que l'empereur était encore à Palerme le 28 mai ; que le 9 juillet il était *in Lacu..., juxta Pactum*, et le 13 du même mois à Palerme. (Archiv. del duomo di Palermo. — Mongitor, *Mon. ordin. Theutin.* p. 13.)

5. Apud Castrum Johannis. 8 idus junii 1197. (*Codex dipl. Venet.*, Ms in bibl. Marciana., class. x. n° 181. f° 166.)

avantages commerciaux accordés à la république par Frédéric Barberousse, déterminait les limites de l'État vénitien, et maintenait l'ancienne redevance de 50 livres d'argent, d'autant de livres de poivre, et d'un manteau que dès le temps du grand Othon le doge s'était obligé à payer annuellement aux empereurs[1].

Un nouveau parlement fut convoqué dans la capitale, pour régler les affaires du royaume. L'aristocratie normande, appauvrie, décimée par les proscriptions, vaincue dans sa courte lutte contre le souverain, semblait réduite à l'impuissance. Henri VI, qui se le persuada, consentit enfin à publier une amnistie. Mais trois ans de tyrannie sanglante avaient enraciné dans l'esprit de la noblesse une haine trop profonde pour que cette mesure tardive pût l'assoupir. Chacun obéit à la nécessité et, tout en acceptant la paix, garda au fond du cœur un désir ardent de vengeance.

Après avoir congédié le parlement, l'empereur résolut de contraindre le souverain des Grecs à payer le tribut auquel ce prince s'était soumis dès l'année précédente et qu'il retenait sous de vains prétextes, depuis que les troupes allemandes avaient quitté Constantinople. A cet effet, on armait à Messine une flotte considérable. Pour en activer l'équipement, l'empereur se rendit dans cette ville. Il s'était flatté que les croisés qui le suivaient depuis bientôt un an ne l'abandonneraient pas, tant que leurs services lui seraient nécessaires, mais ils demandèrent avec de si grandes instances à passer en Syrie, qu'il dut y consentir. Ce ne fut pas sans un vrai dépit que ce prince vit ses projets belliqueux contre la Grèce dérangés par le départ de la plus grande partie des forces réunies en Sicile. Faisant toutefois de nécessité vertu, il donna le commandement supérieur de la croisade au chancelier Conrad, avec de secrètes instructions pour préparer les voies au démembrement de l'empire grec. La flotte partie de Messine le 1er septembre s'arrêta en Chypre où Conrad fit couronner comme feudataire de l'empire allemand, le roi de cette île, qui jusqu'alors avait relevé de Constantinople. Elle jeta enfin

1. Pactum Ottonis etc., ann. 967 mens. decembris. (*Ibid.*, f° 59 et 60.) La redevance en argent n'était sous Othon que de 25 livres. Elle ne fut portée à 50 que sous l'empereur Lothaire.

l'ancre à Ptolémaïs, après une traversée de vingt-deux jours [1].

Pendant les grandes chaleurs, et jusques après l'équinoxe d'automne, le climat devient malsain dans certaines vallées de la Sicile, et près des rivières que le soleil a presque taries. Des rosées froides et pénétrantes, succèdent aux ardeurs d'un ciel embrasé; l'atmosphère se charge de miasmes nuisibles; des maladies pernicieuses se déclarent et frappent de préférence l'étranger imprudent qui s'expose sans précautions aux effets de l'air corrompu, de la *mal'aria*. Dès le mois d'août, l'empereur avait ressenti des mouvements de fièvre. Pour rétablir sa santé, ce prince, grand amateur de chasse, et principalement de celle à l'oiseau que son père avait le premier introduit en Italie, se livra avec passion à ce divertissement pendant son séjour à Messine. Il parcourait avec une suite nombreuse la vaste forêt de Linaria qui couvrait les deux versants des montagnes appelées aujourd'hui *Monte Cannata*, et s'étendait jusque vers Patti [2]. Un jour qu'il s'était laissé emporter à la poursuite du gibier, à une grande distance de ses tentes, il s'arrêta baigné de sueur au bord d'une eau limpide, dont il but immodérément. Une grosse fièvre survint dans la nuit et la dyssenterie se déclara avec tant de violence qu'on se hâta de reconduire à Messine le monarque moribond. Ses familiers, voyant les progrès rapides du mal, crurent qu'on avait empoisonné leur maître et la voix de la calomnie osa imputer à l'impératrice un si odieux forfait. Les ennemis de Constance en accréditèrent l'opinion qui s'établit presque généralement en Allemagne [3].

La nouvelle d'un événement si peu prévu se répandit avec rapidité dans toute l'île et releva les espérances de l'ancien parti normand. Depuis le départ de l'armée du Christ, les Allemands étaient peu nombreux en Sicile. Le terrible Henri, que la veille encore chacun redoutait, sonde d'un coup d'œil l'abîme qui s'ou-

1. Arnold. Lubec. *Chron.*, L. v, c. 2, p. 332.

2. Une donation de Henri VI au comte de Spanheim est datée de *Linaria juxta Pactum*, le 12 septembre 1197. *Hist. et Comment. Acad. Palatinæ*, t. V, p. 136.)

3. *Ab uxore dicitur toxicatus.* Albert Stad., ad ann. 1197. — L'abbé d'Usperg répète le bruit d'empoisonnement par l'impératrice, mais ajoute : (*Quod tamen non est verisimile*, p. 233.)

vre devant lui, et tremble à son tour sur son lit de douleur, près duquel se tenait l'impératrice ; il voit ses espérances trompées, la fortune de sa maison en péril, au moment même où il croyait approcher du but. Lui mort, que deviendrait ce fils qu'il laissait dans un âge si tendre, chargé d'un double sceptre? Qui protégerait cet enfant contre les Guelfes de l'Allemagne et le ferait accepter pour roi par la noblesse sicilienne, si le souverain pontife se joignait à ses ennemis? A des craintes si bien fondées s'ajoutaient d'autres terreurs : descendant au fond de sa conscience, il se demandait si l'Église ne lui refuserait pas la sépulture chrétienne. Depuis longtemps, sa situation à l'égard du saint-siége était tellement équivoque, qu'aujourd'hui même on ne peut dire avec certitude s'il mourut exempt d'anathème. Célestin avait fulminé l'excommunication, sans exception aucune, contre ceux qui avaient emprisonné le roi d'Angleterre. Henri VI se sentait coupable, et quoiqu'on ne l'eût pas nommé dans la sentence, il se demandait s'il n'y était pas compris implicitement, et si sous ce prétexte on ne le poursuivrait pas jusque dans la tombe. Voulant donc à tout prix conserver le trône à son fils, et être enterré en terre sainte, il donne à la cathédrale de Messine la terre de Ferlito en Calabre, avec les droits de justice [1]. Il lègue aux Chartreux 3,000 marcs d'argent (155,911 fr.), et veut qu'avec cette somme, on achète un ostensoir pour chaque couvent de l'ordre [2]. Le souvenir de sa conduite injuste envers Richard l'agite, l'épouvante, et, afin de calmer son esprit, il charge un évêque d'offrir au monarque anglais une juste compensation des sommes qui lui ont été extorquées [3]. Enfin, il est prêt à faire les plus grands sacrifices pour se rendre favorables et le ciel et ce même Célestin, vieillard faible et impotent qu'il a dépouillé de la puissance temporelle, et dont le nom suffit maintenant pour le glacer d'effroi. La papauté se montre à ses yeux ce qu'elle est réellement, un principe vivace, une force morale dont il est dangereux de ne pas tenir compte. C'est ainsi qu'après avoir été durant son agonie en proie aux tourments

1. Messan. 25 septembris. Pirri, *Sicilia sacra*, t. I, p. 420.
2. Matth. Paris, ad ann. 1197.
3. Roger Hoveden, p. 773.

du corps et de l'âme, livré à d'indicibles terreurs, détesté d'une partie de ses sujets italiens, et craint de tous, tremblant de ne pas trouver grâce auprès du juge suprême, devant lequel il allait paraître, Henri VI mourut à Messine, le jeudi 28 septembre 1197, à l'âge de trente-deux ans [1]. Roi des Romains dès le berceau, son règne comme empereur avait duré six ans, cinq mois et treize jours à compter du couronnement de Rome. Héritier, par sa femme, du trône de Sicile, il ne possédait en réalité ce royaume que depuis trois ans [2].

Ses restes mortels furent inhumés avec de grands honneurs [3]. On a prétendu que l'archevêque de Messine, avant de les admettre dans son église, s'y était fait autoriser par le pape; ce qui est certain, c'est qu'ils y restèrent jusqu'au mois de mai suivant. Dans l'intervalle, Constance obtint de Célestin III la permission de faire transporter à Palerme le cercueil de son époux. On le déposa dans un magnifique tombeau de porphyre oriental, rapporté jadis de Grèce par le roi Roger, monument très-curieux de l'art au moyen âge. Il se voit encore aujourd'hui dans la cathédrale de cette ville [4].

Avant de mourir, Henri VI avait dicté ses volontés dernières et chargé Markwald, le sénéchal de l'empire, d'en assurer l'exécution. Des écrits contemporains font mention de ce testament, dont un seul fragment nous a été conservé [5]. Il est rapporté par le cardinal Baronius, qui dit l'avoir extrait d'un très-ancien manuscrit retrouvé dans les archives d'Avignon [6]. Cet acte, arraché à la crainte sinon au repentir, était en quelque sorte la négation des projets de Henri VI contre la puissance temporelle des papes. On y voit une renonciation expresse à la domination universelle, en même temps que l'aveu de cette suzeraineté du siége apos-

1. La mort de Henri dut rester secrète pendant quelques jours. Un titre daté de Paterno, le 1 octobre 1197, porte : *Regnante D. Nro Henrico glorios. imp. Rom.* Pirri. t. II, p. 1282.)

2. Otton. de S. Blas. *Chron.*, c. 45, p. 629.

3. Roger Hoveden, p. 773.

4. Voyez à la fin du volume, Documents, n° v.

5. *Ep. Innocent. III*, ed. Brequigny et Du Theil, L. VII, n° 118, t. II, p. 616. — *Gest. Inn. III*, ed. Baluze, § 27.

6. Baron. *Annal. eccles.*, 1197. L'authenticité de ce titre a été contestée, mais aucune preuve n'est produite pour justifier cette assertion.

tolique sur le royaume de Sicile, que l'orgueil de la victoire avait fait méconnaître au puissant empereur. Voici ce fragment :

« Nous voulons que les droits qui appartiennent au seigneur « pape et à la sainte église romaine, que l'hommage auquel les « rois de Sicile sont tenus envers eux, leur soient maintenus par « l'impératrice, notre épouse, et par Frédéric, notre fils, qui « devront les défendre au besoin et donner les sûretés néces- « saires, ainsi que l'ont fait nos prédécesseurs.

« Si notre épouse meurt avant notre fils, que celui-ci reste roi « aux mêmes titres et conditions que nous-mêmes; mais si Fré- « déric vient à décéder sans postérité, nous voulons que le « royaume de Sicile appartienne à l'église romaine.

« Et si notre fils précède notre chère épouse au tombeau, « qu'elle conserve le royaume durant sa vie; mais qu'après son « décès, il revienne à la sainte Église.

« Quant à la puissance impériale, elle devra être confirmée à « notre cher fils par le seigneur pape et par la sainte Église, à « qui les terres de la comtesse Mathilde seront restituées, sauf « toutefois Medicina, Argelata et leurs dépendances.

« Nous ordonnons de plus que les terres, depuis Ponte-Payle, « y compris Montefortino jusqu'à Ceprano, soient rendues au « seigneur pape, franches de toutes redevances, et que l'église « romaine reprenne Montefiascone avec les terres qui en dé- « pendent.

« Nous commandons à Markwald, notre sénéchal, de tenir dé- « sormais du seigneur pape, au nom du siége apostolique, le « duché de Ravenne, la terre de Bertinoro et la marche d'An- « cône, y compris Medicina, Argelata et leurs dépendances. Que « pour ces possessions, il fasse serment d'être fidèle au souve- « rain pontife, et de le défendre, comme il le doit à son sei- « gneur. S'il mourait sans héritiers, que ces terres passent au « domaine direct de l'Église. »

La mort de Henri VI excita des sentiments de joie haineuse dans une grande partie de la Péninsule, d'inquiétude et de regret au nord des Alpes. Les Italiens du parti guelfe célébrèrent cet événement comme une faveur signalée de la Providence. « Il est donc mort, s'écrie dans son enthousiasme un chroni-

« queur poëte contemporain, il a cessé de vivre le lion terrible « qui a immolé tant de victimes, le loup ravisseur des brebis, « le serpent, principe de tous nos maux. Les peuples de la Sicile « et de l'Italie, Apuliens, Calabrais, Toscans et Liguriens par- « tagent la joie du souverain pontife[1]. » En Allemagne, c'était toute autre chose. L'avenir paraissait menaçant ; on craignait que la longue minorité de Frédéric, s'il conservait le sceptre impérial, ne devînt une époque de troubles ; les Gibelins eux-mêmes se demandaient comment la domination germanique en Italie pourrait être maintenue par un empereur à peine sorti du maillot. La mort d'un souverain dans la force de l'âge, qui tout en comprimant les factions avait ajouté de nouvelles provinces à l'empire, était une cruelle catastrophe dont les suites pouvaient être funestes. « Les peuples teutoniques, dit le moine Othon de « Saint-Blaise, doivent éternellement gémir de la fin lamentable « de l'empereur Henri, de ce prince qui a enrichi l'Allemagne et « l'a rendue la terreur des nations. Il allait, par son courage et « son habileté, rétablir l'empire dans sa première splendeur, « quand il a été surpris par le trépas[2]. » Ainsi, d'un côté des Alpes, Henri VI était surnommé le cyclope, l'impitoyable, on l'égalait aux tyrans les plus odieux que l'histoire a flétris, tandis que de l'autre côté le sentiment public lui était favorable. C'est qu'en lui se personnifiaient les intérêts germaniques, c'est-à-dire l'ancien droit de la conquête, droit sur lequel il prétendit établir la puissance impériale en Italie ; c'est enfin que ses projets d'empire universel flattaient l'orgueil national des allemands.

Sans parler ici de la Grèce et des autres États que Henri VI prétendit subjuguer, serait-il venu à bout de ses desseins ambitieux, même en Allemagne ou dans la Péninsule italique, si la Providence lui avait accordé une plus longue vie ? Il est permis d'en douter, si on tient compte des défauts de son caractère, de l'insuffisance de ses ressources et des obstacles qu'il avait à surmonter. Trop de précipitation, trop de violence à l'égard des vaincus, trop de mépris pour une opposition vénale, mais vivace

1. *Chron. Fossæ novæ*, p. 879.
2. Ottonis de S. Blasio *Chronicon*, c. 45, p. 629.

qu'il fallait combattre les armes à la main dès qu'on ne pouvait plus la payer, toutes ces causes firent manquer la plupart de ses entreprises. C'est ainsi que la tentative prématurée pour rendre l'empire héréditaire, échoua contre l'énergique résistance de quelques chefs du parti guelfe. Énivré par des succès facilement obtenus en Sicile, il négligea l'amitié des républiques de la ligue lombarde, et les poussa de sa propre main dans une voie d'hostilité où bientôt elles s'engageront pour n'en plus sortir. Sa cruauté envers les Siciliens du parti de Tancrède, ne devait pas avoir des suites moins funestes. Comme il n'avait eu le temps de rien fonder, et que ses projets ambitieux, d'une exécution presque impossible pour lui-même, ne pouvaient être légués à un enfant, il se vit contraint d'y renoncer à son lit de mort, trop heureux de procurer à son fils l'appui de l'église romaine. Pour l'obtenir, il se résigna même à relever le pouvoir temporel des papes dont l'affaiblissement avait été la pensée de toute sa vie.

Mais ce qui devait surtout raffermir et rehausser cette puissance pontificale tombée si bas sous les faibles successeurs d'Alexandre III, c'est qu'après Célestin, qu'on verra suivre de près Henri VI au tombeau, elle allait passer en des mains fortes et habiles pour recommencer avec énergie la longue lutte du sacerdoce contre l'empire. Quand le XII[e] siècle finissant aura entraîné avec lui la plupart des hommes qui avaient figuré sur la scène politique, des noms nouveaux, une société plus civilisée, une autre face des choses et des mœurs paraîtront. La mort d'un puissant empereur qui ne laisse après lui qu'un fils en bas âge, jouet fragile pour les factions; la situation critique de l'Allemagne menacée d'une longue minorité, l'état des esprits en Italie, où les idées de liberté et d'indépendance sont partout en progrès; tout seconde puissamment les vues du saint-siége. Ce sera donc un spectacle digne d'une étude attentive de voir comment les pontifes romains sauront mettre à profit des conjonctures aussi favorables pour assurer leur part de domination temporelle, et avec quelle énergie les successeurs de Henri VI devront défendre pied à pied le terrain glissant sur lequel l'ambition de Frédéric Barberousse et de son fils les a placés.

LIVRE III

PHILIPPE ET OTHON IV

1197 — 1208

I

ÉVÉNEMENTS DE L'ALLEMAGNE ET DE L'ITALIE JUSQU'À LA MORT DE CONSTANCE

1197 — 1198

La mort avait frappé Henri VI à la fleur de l'âge, lorsque ce prince, enivré de ses conquêtes, et confiant dans l'avenir, se livrait à de chimériques projets de domination. Cet événement, fatal à la puissance de la maison de Souabe, fut suivi d'une réaction complète en Italie et de changements politiques, dont nous essaierons de tracer ici un court mais fidèle tableau.

A peine l'empereur a-t-il cessé de vivre, que le bruit de son trépas, passant de bouche en bouche, se répand avec la rapidité de l'éclair en Italie, en Allemagne et jusqu'à Ptolemaïs, où l'armée chrétienne venait de débarquer [1]. Partout, à cette nouvelle, les factions endormies relèvent la tête. Comme Henri VI n'avait fondé aucune institution; que son pouvoir reposait sur la force militaire, et que la paix intérieure, sans cesse menacée, n'avait été maintenue que par son énergie, dès qu'il tombe, les rênes de l'État flottent au hasard; l'action du gouvernement cesse de se faire sentir. En Asie, les grands de l'Allemagne, enrôlés sous l'étendard du Christ, proclament Frédéric roi des Romains, et

1. Les croisés allemands étaient arrivés en Syrie le 22 septembre. (Arnold. Lubec. *Chron.*, Lib. v, c. 2, p. 433.)

renouvellent le serment qu'ils ont fait sur son berceau[1]; mais bientôt après, ils profitent d'une trêve avec les musulmans pour revenir en Europe, où règne un esprit de discorde et de confusion. A Palerme, les lieutenants de l'empereur, que le départ des croisés a laissés dans un extrême affaiblissement, tremblent de ne pouvoir se maintenir au milieu d'un peuple irrité; ils songent à munir de vivres leurs places de la Pouille, à s'appuyer sur le parti impérial nombreux dans les provinces de terre ferme. A Rome, Célestin III, un pied dans la tombe, apprend avec joie un événement dont il ne doit pas recueillir le fruit. Les cardinaux, dans l'attente d'une élection prochaine, comprennent que l'avenir de la papauté peut dépendre du futur conclave; ils se promettent d'en écarter l'intrigue et l'ambition. Dans la plupart des villes de Toscane et de l'Etat ecclésiastique envahies par les troupes allemandes, les bourgeois, surchargés de taxes, veulent secouer le joug pesant des officiers impériaux. La Lombardie n'avait pas vu sans de grandes inquiétudes l'établissement de la maison de Souabe dans le sud de la Péninsule, et le lecteur sait déjà que les républiques guelfes s'étaient liguées, afin d'opposer une barrière à cette puissance de plus en plus menaçante pour la liberté italienne. A la mort du prince, qui tant de fois les a séduits par de vaines promesses, la haine des Milanais pour la race de Hohenstaufen ne connaît plus de bornes. Partout de funestes rivalités se réveillent; Guelfes et Gibelins sont prêts à courir aux armes; il est facile de pressentir qu'entre l'Apennin et les Alpes, la guerre éclatera bientôt avec fureur. Au nord de l'Europe, la France se montre disposée à soutenir les droits de la famille de Souabe; l'Angleterre, à les contester. En Allemagne, où de mauvaises récoltes se succédaient depuis deux ans[2], la misère qui accablait le peuple, avait en même temps jeté de vaines terreurs dans les esprits. La mort prématurée de

1. *Chron.* Alberti Stadensis Abb., in-4°, 1587, p. 200. v°. Ce chroniqueur écrivait vers le milieu du XIIIe siècle.

2. Le 11 juin 1197, le muid, *modium*, de blé se vendait 18 sols, l'épeautre 10 sols : le 25 juillet suivant, le prix s'était élevé à 40 sols et à 20 sols. Beaucoup de pauvres étaient morts de faim. (Reiner., *Chron. Leodiensis*, ap. Script. rer Francic , L. VIII, p. 614, A.)

l'empereur était prédite ; on parlait d'apparitions surnaturelles, qui l'avaient annoncée[1]. Des malfaiteurs, se fiant à ces rumeurs populaires, avaient, dès l'année précédente, commis de graves excès mal réprimés par la justice. En vain Henri VI a voulu établir un trône héréditaire dans un pays où l'élément aristocratique était encore dans toute sa force. La cendre de ce prince est à peine refroidie, que beaucoup de feudataires refusent d'accepter son fils pour chef de l'empire ; les plus ardents Gibelins eux-mêmes hésitent à la pensée des troubles qui sont presque inséparables d'une longue minorité. Les Guelfes se flattent que le moment est venu d'abaisser pour toujours leurs ennemis, et parlent de n'accepter aucun accord avec la famille régnante, dont ils foulent aux pieds les droits.

On se souvient qu'avant de rentrer en Italie, l'empereur avait confié le gouvernement de l'Allemagne à son frère Philippe, duc de Souabe et de Toscane, en le chargeant de gagner à sa cause l'archevêque de Cologne. Les Allemands, grands formalistes, auraient trouvé irrégulier le sacre du jeune roi des Romains, s'il n'avait été accompli, suivant les anciens rites, dans la principale église d'Aix-la-Chapelle, par ce métropolitain investi, dès les temps les plus reculés, de cette importante prérogative. Dès que le prélat eut accepté les conditions qui lui étaient offertes, Philippe, rappelé dans la Péninsule, s'était rendu en Toscane, d'où il devait bientôt après conduire son neveu dans les provinces germaniques et le présenter aux grands de l'empire. Il séjournait avec peu de troupes à Monte-Fiascone, ville forte de son duché, et il achevait de faire envahir par ses officiers les terres de l'Eglise jusqu'aux portes de Rome, quand on lui annonça la mort de l'empereur. Envisageant alors d'un regard pénétrant l'état des partis, Philippe reconnut l'impossibilité d'accomplir sa mission, sans exposer Frédéric à tomber entre les mains des Guelfes, et se décida à retourner seul en Allemagne pour y défendre les intérêts de sa famille. Ce voyage offrait des dangers ; mais le retard en montrait de bien plus grands encore. Une insurrection formidable venait d'éclater dans le centre de

1. Godefrid. monach. *Annales*, ap. Boehmer, *Fonte*, t. III, p. 474 à 475.

l'Italie, où déjà la plupart des communes mettaient dehors les commandants et les podestats impériaux. Les habitants de Monte-Fiascone attaquèrent jusque sous les yeux de Philippe les gens de sa suite logés dans la ville ; et ceux qu'ils surprirent furent impitoyablement massacrés [1]. Le duc de Souabe lui-même eût peut-être été victime de cette sédition populaire, s'il ne se fût réfugié à la hâte dans le château. Après avoir réparti ses hommes d'armes entre les principales places du duché de Toscane, il laissa son neveu à Foligno, sous la garde de la duchesse de Spolette, et se dirigea par des chemins détournés vers l'Alsace, en traversant les Hautes-Alpes et la Souabe. La célérité de sa marche le sauva des embûches que les Guelfes italiens lui avaient tendues [2]. A son arrivée en Allemagne, il s'empara des richesses de son frère et des ornements impériaux gardés dans la forteresse de Trifels [3]. Maître des trésors enlevés aux Normands, Philippe se flattait de conserver la couronne impériale au jeune prince placé sous sa tutelle par les dernières volontés de l'empereur [4].

Pendant ce temps, le royaume de Sicile était livré à une extrême agitation. La haine des peuples pour leurs oppresseurs était telle qu'ils nommaient *mœurs allemandes* la violence, le pillage, l'injustice [5]. Plusieurs cités demandaient l'expulsion des Impériaux : déjà l'émeute grondait dans la capitale. Constance montra beaucoup de vigueur d'esprit dans ce moment décisif. Après qu'elle eut fait rendre les derniers devoirs à son époux, elle prit d'une main hardie les rênes de l'État et la tutelle de son fils, que Markwald d'Anweiler, le sénéchal de l'empire, prétendait lui disputer [6]. Les nobles aimaient cette princesse, dernier rejeton des rois normands; ils lui tenaient compte de ce qu'elle

1. Abbat. Usperg. *Chron.*, p. 233.

2. In Tuscia et in Italia insidiis diversorum periclitatus, vix evasit. (Otton. de S. Blas. *Chron.*, cap. 45, p. 629.

3. *Ep. Inn. III*, Lib. I, nº 230, ed. Baluze, t. I, p. 122.

4. Satagebat omnimodis, ut principes electionem, quam circa filium imp. fecerant, ratam haberent. (Otton. de S. Blas. *Chron.*, cap. 46, p. 630.)

5. Rich. de S.-Germ., p. 978, B.

6. Prætendens quod ex testamento imperatoris ipse debebat esse balius regis et Regni. (*Vita Inn. III*, § 24.)

avait fait pour les soustraire aux vengeances de Henri. Mais, comme après sa mort le pouvoir suprême devait passer de plein droit à Frédéric son unique héritier, de nombreuses voix s'élevaient contre le fils d'un empereur justement surnommé *l'impitoyable*. L'impératrice se hâta d'appeler près d'elle ce fils qu'elle n'avait pas revu depuis le maillot. L'enfant royal arriva en Sicile au commencement de l'année suivante, et fut couronné à Palerme le 17 mai, jour de la Pentecôte[2]. Constance, dès les premiers temps de son installation, avait eu l'adresse de s'entourer des principaux feudataires de race normande, afin de les opposer aux chefs allemands que l'empereur avait promus aux grandes dignités de l'État. Cette sage politique lui réussit. Se plaçant alors à la tête du parti national, qui voulait affranchir l'île de la puissance militaire, elle ordonna aux étrangers d'en sortir, et de n'y reparaître sous aucun prétexte[1]. Nul n'osa résister : Markwald lui-même, dépositaire du testament, et exécuteur des dernières volontés de son maître, s'éloigna, la vengeance dans le cœur. Constance était depuis longtemps son ennemie; elle attribuait aux conseils violents du sénéchal les malheurs des dernières années; elle l'accusait même d'élever jusqu'au trône ses vues ambitieuses, et, pour cet effet, de propager les bruits calomnieux qui s'étaient répandus sur la naissance de Frédéric, qui, au dire des Guelfes, n'était qu'un enfant supposé. Il fallut, au départ de Markwald, le protéger contre la fureur populaire, et plusieurs ecclésiastiques d'un haut rang lui servirent d'escorte jusqu'au port, d'où il passa en terre ferme avec les soldats de sa nation. Ses meilleures troupes occupèrent les forteresses du comté de Molise que l'empereur lui avait donné après la mort de Mosca in Cervello; il établit des baillis et des juges dans les bourgs de cette province, et se rendit ensuite à Ravenne pour y contenir le peuple déjà près de se soulever.

Cette première entreprise heureusement exécutée, Constance

1. M. Huillard Breholles, *Friderici II Historia diplomatica*, t. I, p. 892. — La lettre qui dispense l'archevêque de Messine d'assister au sacre est écrite de Palerme le 30 avril 1198. (Pirri, *Sicilia sacra*, t. I, p. 100, C. Constance elle-même ne quitta Messine que vers la fin de mars ou au commencement d'avril.)

2. Rich de S.-Germ., p. 977, C.

songea à s'assurer de la protection du souverain pontife, sans laquelle il paraissait impossible d'affermir le sceptre dans la main de Frédéric. Mais la cour romaine avait été si longtemps opprimée par les empereurs de la maison de Souabe, qu'on devait craindre que le pape, se vengeant sur le fils des offenses qu'il avait reçues du père, ne voulût priver ce jeune prince de son héritage. Toutefois, la bonté et la modération de Célestin, triomphèrent de ses ressentiments. Il fit bon accueil à l'archevêque de Messine, qui vint, au nom de l'impératrice, demander l'autorisation d'inhumer les restes de Henri VI auprès des rois normands dans la cathédrale de Palerme. Ce prélat sollicitait aussi l'investiture du royaume, tant pour Constance que pour l'enfant royal, qu'elle voulait associer à la puissance suprême; mais on ne put rien terminer, parce que le pape tomba dangereusement malade, et cessa de tenir le timon des affaires. Vers Noël, Célestin, pressentant sa fin prochaine, offrit aux cardinaux d'abdiquer le pontificat, s'il consentaient à élire à sa place le cardinal de Saint-Paul, un de ses proches, sur lequel, depuis les premiers jours de sa maladie, il se reposait des soins du gouvernement [1].

Parmi les membres du sacré collége, un jeune cardinal nommé Lothaire, du titre de Saint-Serge et Bacchus, se faisait remarquer par ses lumières, ses vertus, sa vaste intelligence. Il était de l'illustre famille des Conti, rivale de celle des Orsini, à laquelle le pape appartenait. Quoique rarement employé à des missions politiques depuis l'avénement de Célestin III, Lothaire jouissait à Rome d'une haute réputation d'habileté, et beaucoup d'ecclésiastiques le désignaient comme le plus capable de relever le saint-siége de son état d'abaissement. C'était pour empêcher ce choix que le vieux pontife offrait son abdication; mais les cardinaux, pénétrés de l'importance du devoir qu'ils allaient bientôt remplir, refusèrent de souscrire à ses vues. Depuis la paix de Venise en 1177, l'autorité apostolique, remise en des mains débiles, n'avait-elle pas décliné rapidement? Toujours vaincue dans une lutte inégale avec Henri VI, elle n'avait pas

1. Roger de Hoveden, *Annales*, pars posterior, p. 774.

su défendre ses propres domaines envahis par les Impériaux : aussi de jour en jour perdait-elle, avec son indépendance temporelle, toute autorité en Italie. Partout les hérétiques impunis se montraient menaçants ; ils pullulaient dans le midi de la France, à Milan, à Brescia, dans la plupart des grandes villes, et jusqu'aux portes de Rome, d'où Célestin n'avait pu les extirper. Pendant que l'Allemagne, en proie à des discordes intestines pour le choix d'un empereur, ne pouvait maintenir sa domination au sud des Alpes, l'Eglise, gouvernée par un habile chef, ne devait-elle pas ressaisir sans beaucoup de peine ce qu'elle avait perdu, faire triompher la foi, et reprendre même les anciens projets de Grégoire VII, projets depuis longtemps restés dans l'oubli ? Les cardinaux s'entendirent pour conserver leur indépendance, et laissèrent Célestin finir ses jours en paix. Il mourut à Rome le 7 ou le 8 janvier 1198, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, après un règne de six ans, neuf mois et quelques jours.

Dès le lendemain, à l'issue de ses funérailles, le sacré collége procéda à l'élection d'un nouveau pape[1]. Comme les cardinaux craignaient d'être violentés dans leur choix par le peuple de Rome, ils se réunirent au nombre de vingt-trois ou de vingt-quatre au pied du Monte-Celio, dans le Septizone, antique monument bâti par l'empereur Sévère, et dont les épaisses murailles les mettaient à l'abri de toute insulte. Après quelques essais de scrutin, un des principaux membres du conclave ayant voté à haute voix sur Lothaire, entraîna tous les suffrages, et l'élection fut achevée d'un commun accord. Vainement le nouveau pape supplia ses frères de le dispenser d'un honneur dont il se croyait indigne ; malgré ses prières et ses larmes, le doyen des cardinaux lui attacha presque de force, sur les épaules, la chape de cérémonie, puis le salua du nom d'Innocent III.

Lothaire, fils de Trasimond, comte de Segni, dans la campagne de Rome, était l'un des plus jeunes princes de l'Eglise. Né vers l'an 1161, il avait été fait cardinal-diacre par son oncle maternel,

1. (Celebrata est ejus electio VI Idus (8) januarii. *Gesta Inn. III*, ed. Brequigny et Du Theil, t. I, § 7.)

Clément III, à l'âge de vingt-neuf ans, et il en comptait un peu moins de trente-sept lorsqu'il fut porté sur le trône des apôtres. Comme depuis longtemps on avait pris l'habitude de voir un vieillard gouverner l'Église universelle, beaucoup de gens dans la ville se récrièrent contre l'élection de Lothaire ; mais l'énergie qu'il déploya dans la conduite des affaires dut bientôt rassurer les esprits et faire pressentir de grands événements. Sa taille était moyenne, mais bien prise, son extérieur prévenant et agréable, sa complexion délicate ; à une piété sincère, il joignait des mœurs d'une pureté irréprochable : sa mémoire était fidèle, son esprit orné. Il avait fait de bonnes études à Rome d'abord, puis à l'université de Paris, l'une des plus illustres de ce temps; et enfin à Bologne, où il les termina [1]. Non-seulement il possédait à fond les lois romaines et le droit canonique, mais il était instruit dans les lettres latines et la philosophie. Entre autres ouvrages, on avait de lui un livre sur le mépris du monde, qui le mettait en grand renom de science et de sainteté. Lothaire savait la langue française, alors fort répandue en Italie, et s'exprimait avec beaucoup de facilité en latin et en idiome vulgaire. Il aimait la musique, et surtout le plain-chant, dans lequel il excellait. Également loin de la prodigalité et de l'avarice, s'il n'étalait aucun faste dans ses habits ni dans sa maison, il savait être grand et même magnifique lorsque sa dignité l'exigeait ; et souvent, tandis que d'une main il répandait d'abondantes aumônes, de l'autre il se privait des choses les plus nécessaires pour les donner aux malheureux. Prompt à s'irriter, il s'apaisait plus promptement encore : les ennemis de l'Église, les rebelles, les hérétiques, le trouvaient sévère dans sa justice ; mais il accueillait avec indulgence les humbles et les faibles, ses bras étaient toujours ouverts au repentir. Fidèle à sa mission, on le verra soutenir avec beaucoup d'énergie les droits et l'autorité du saint-siége qu'il voulait élever au-dessus de tous les pouvoirs humains. Magnanime et rusé à la fois, il ne s'opiniâtrait point à soutenir une cause perdue, et se montrait modeste dans la prospérité, patient dans les revers.

1. *Gesta Innocentii III*, § 2.

Ce nouveau pape était simple diacre, et son ordination à la prêtrise, qui ne pouvait avoir lieu avant le samedi des quatre-temps [1], devait précéder la cérémonie du sacre; mais ce retard ne l'empêcha pas de prendre, dès le lendemain de son élection, la direction des affaires de l'Église. Sa prudence, sa fermeté, son adresse à tirer parti des circonstances, et surtout l'empressement avec lequel il ouvrit le trésor de son prédécesseur pour distribuer aux Romains les largesses accoutumées, lui gagnèrent les esprits, et firent dans la ville une véritable révolution, sans effusion de sang. Il n'est pas inutile de répéter ici que, depuis plusieurs années, le peuple avait remis le pouvoir exécutif dans les mains d'un podestat appelé *sénateur*, qui était le chef de la république, présidait le sénat et rendait la justice. Innocent III fit investir de ces hautes fonctions un homme dévoué à ses intérêts [2], lui commit le soin de chasser les Allemands des environs de Rome, et fit si bien qu'en peu de mois bon nombre de châteaux rentrèrent sous la puissance immédiate du siége apostolique [3]. Les magistrats, qui jusqu'à ce jour avaient fait serment à l'empereur et exercé le pouvoir en son nom, se soumirent à l'autorité du pape : ce fut la fin de la domination impériale dans la capitale de l'empire. Le sacre eut lieu le 22 février [4]. Dès le lendemain, le préfet jura, en présence des cardinaux, d'être fidèle au chef de l'Église et à ses successeurs légitimes, de les défendre *contre tous les hommes* [5]. Il fit hommage lige, et reçut un manteau en signe d'investiture. Les nobles, les juges ayant suivi cet exemple, le pape, rassuré sur les dispositions des Romains, résolut de rattacher à son domaine les provinces de l'Italie centrale occupées par les Impériaux. A cet effet, il envoya dans l'État ecclésiastique des lettres circulaires, écrites aux recteurs, aux nobles et au peuple des communes, pour les rappeler à l'obéissance qu'il exigeait d'eux [6] : « Votre ville, leur mandait-il,

1. (21 febr.) *Gesta Inn. III*, § 7.
2. *Ibid.*, § 8.
3. Et custodiri faciebat per proprios castellanos. (*Ibid.*, § 14.)
4. 8 Kal. mart. (25 febr.) Fuit consecratus. (*Ibid.*, § 7.)
5. Contra omnem hominem. (*Epist. Inn. III*, Lib. I, n° 23, p. 12.)
6. Fecit sibi fidelitatem ab omnibus exhiberi. (*Gesta Inn. III*, § 8.)

« appartient au siége apostolique, et lui a été arrachée par une « coupable violence qui n'a pu détruire des droits incontes- « tables. Hâtez-vous donc de prêter serment entre les mains de « nos légats, afin que vous jouissiez d'une heureuse paix, sous « la domination pontificale [1]. »

Plusieurs cardinaux parcoururent la Marche d'Ancône et les duchés de Ravenne, de Spolette et de Toscane, dont Innocent revendiquait la possession, comme de terres qui provenaient en grande partie de l'héritage de la comtesse Mathilde [2]. Le lecteur n'a pas oublié que Henri VI, voulant réduire au néant la puissance temporelle des papes, avait créé ces grands fiefs, et qu'à la mort de ce prince, Célestin III conservait seulement un petit nombre de châteaux de la campagne de Rome, sans cesse menacés par les Impériaux [3]. Au cri de liberté, le peuple répondit par des transports de joie. Armer la milice, mettre dehors les gouverneurs et les baillifs qui s'étaient maintenus dans les villes, substituer les clefs de saint Pierre à l'étendard de l'empire, tout cela fut, pour la plupart des communes, l'affaire de quelques jours. Les lieutenants de Henri, sans espoir d'être secourus par l'Allemagne, ne voyaient aucun moyen de contenir avec peu de troupes la bourgeoisie italienne, qu'ils avaient tournée contre eux, en l'obligeant au serment que le vassal ne devait qu'au seigneur direct [4]. Dans leur détresse, ils cherchèrent à gagner les bonnes grâces du nouveau pape. Le sénéchal, attaqué le premier, fit des offres magnifiques pour conserver ses fiefs. En rendant public le testament de l'empereur, resté jusqu'alors entre ses mains, il promettait d'élever l'église romaine à un degré de puissance qu'elle n'avait jamais atteint [5]. Innocent n'accepta aucun accord, et Markwald, déjà repoussé de la plus grande partie du *Picenum*, dirigea toutes ses forces contre cette province, où il fit de grands ravages. Il espérait qu'en effrayant le

1. *Epist. Inn. III*, Lib. I, n°s 369, 375, et passim.

2. Ad dominium nostrum; ad quod pertinent, revocemus Exarchatum Ravennæ, Marchiam et Thusciam. (*Ibid.* Lib. I, n° 27, t. I, p. 14.)

3. In qua tamen plus timebatur ipse Henric. quam papa. (*Gesta Inn. III*, § 8.)

4. Voyez un de ces actes dans Fantuzzi, *Monum Ravenn.*, t. IV, Dissert. 4, N° 81.

5. Promittebat quod cum testamentum illud, Eccl. Rom. ampliùs exaltaret quam exaltata fuerat a tempore Constantini, etc. (*Gesta Inn. III*, § 9.)

peuple par des exécutions militaires, il ramènerait à la soumission ceux qui déjà s'en étaient écartés. Les légats, après un avertissement préalable, le frappèrent d'excommunication, et cette sentence fut bientôt après confirmée par le souverain pontife[1].

Conrad, duc de Spolette, opposa moins de résistance. Non-seulement l'insurrection populaire faisait autour de lui de rapides progrès, mais les possesseurs de fiefs, liés au saint-siége par d'anciens serments, désertaient le drapeau de l'empire pour celui de l'Église. Conrad, resserré dans ses meilleures forteresses, où il tenait quelques troupes à sa solde, et jugeant que de plus longs efforts seraient superflus, offrit de se soumettre moyennant que le pape lui accordât une investiture. Indépendamment d'un cens annuel de cent livres, de l'hommage lige pour les terres de son duché, depuis Radicofani jusqu'à Ceprano, et d'un contingent de deux cents chevaliers qu'il s'engageait à fournir aux armées pontificales, il payait comptant dix mille livres d'argent fin[2]; ses fils, garants du traité, devaient rester en ôtage jusqu'à son entière exécution. Innocent eût peut-être prêté les mains à cet accord; mais l'opinion publique, trop hostile aux allemands, ne permettait rien de semblable. Conrad, réduit aux abois, se mit à la merci du chef de l'Église; il ouvrit ses châteaux et délia ses sujets de leur serment : condescendance forcée qui ne le sauva point, car après l'avoir dépouillé de toutes ses possessions, on le renvoya pour toujours en Allemagne[3].

Dans les villes de Toscane, où la réaction s'était accomplie presque partout, dès avant l'élection d'Innocent III (11 novembre 1197), les légats trouvèrent la bourgeoisie assez peu disposée à se soumettre à la puissance directe du saint-siége, sans lequel elle avait bien su s'affranchir du joug des Impériaux. Déjà les communes avaient formé une association fédérale contre le pouvoir militaire; on venait d'élire un conseil suprême,

1. *Epist. Inn. III*, Lib. I, n° 8, t. I, p. 20.

2. La livre romaine, en usage dans le midi de l'Italie, équivalait à 10 onces 23/24e poids de Paris. (Paucton, *Métrologie*, p. 305.)

3. De mandato domini papæ rediit in Theutoniam. (*Gesta*, § 9.)

présidé par un chef ou prieur de la ligue [1]. Les envoyés pontificaux ne pouvant rompre cette alliance, que la cour romaine voyait de mauvais œil, prirent le parti d'y souscrire [2]; mais ils en furent réprimandés, et le pape écrivit en ces termes au cardinal de Saint-Pierre *ad vincula*, chef de la légation : « Nous voyons « avec une surprise d'autant plus grande, le traité que vous « avez conclu avec les évêques et les consuls, que dans son en- « semble, comme dans la plupart de ses articles, cet acte n'est « ni judicieux, ni utile. De plus, comme le duché de Toscane « appartient au domaine du bienheureux Pierre, ainsi que le « prouvent d'anciens titres mis sous nos yeux, nul n'a le droit « d'y former une ligue, ou d'y signer une convention, sans ré- « server expressément les prérogatives et l'autorité de la sainte « Église, la mère et la souveraine de tous les fidèles [3]. » Innocent III en faisant savoir au prieur de l'union, aux recteurs et au peuple des communes, qu'il n'approuvait point des clauses aussi contraires à la justice et à son bon droit, demandait qu'elles fussent modifiées. Puis mettant en parallèle la puissance apostolique et celle des rois de la terre, il assimilait la première au soleil, et l'autre à la lune, qui tire de cet astre brillant tout son éclat, et cesse de paraître aux yeux, dès que les rayons solaires ne la frappent plus [4]. A force d'instances, il fit promettre aux Toscans de défendre sans arrière-pensée les domaines pontificaux, et de ne reconnaître d'autre souverain que celui qui aurait été agréé par le chef de l'Église [5]. La seule ville de Pise refusa d'entrer dans cette confédération [6].

Pendant que ces choses se passaient dans le centre de l'Italie, les négociations avec la cour de Palerme étaient reprises par le nouveau pape [7] : elles se prolongèrent sans résultat jusque vers

1. Burgum S.-Ginesii. 11 novembris 1197. (Camici, *Serie dei Duchi di Toscana*, ap. Murat., t. V, p. 61.)

2. Scipio Ammirato, *Istorie Fiorentine*, t. I, p. 63, 1647, in-f°.

3. Quæ disponente Domino cunctorum fidelium mater est et magistra. (*Epist. Inn. III*, Lib. I, n° 15, t. I, p. 9.)

4. *Epist. Inn. III*, 16 april. et 30 octobr. 1198, Lib. I, n° 88 et 401, p. 17 et 235.

5. Juraverunt quod nullum in regem vel imperatorem reciperent, nisi quem Rom. pont. approbaret. (*Gesta Inn. III*, § 11.)

6. Bernard. Marangone, *Script. Ital.*, t. I, p. 479.

7. *Gesta Innocentii III*, § 21.

le commencement de l'automne. Innocent III était trop fidèle aux intérêts et à la politique de la cour romaine, trop vigilant gardien de la puissance temporelle de l'Église, pour autoriser, n'importe à quel prix, la réunion du royaume de Sicile à l'empire. Il ne pouvait donc en accorder l'investiture au fils de l'empereur Henri, déjà élu roi des Romains, avant de s'assurer que cet enfant ne serait pas maintenu par la diète germanique sur le trône impérial[1]. Les événements de l'Allemagne, où deux concurrents furent proclamés presque à la fois à l'exclusion de Frédéric, les troubles qui suivirent cette double élection, eurent une si grande influence sur la politique d'Innocent, qu'il est indispensable d'en mettre le récit sous les yeux du lecteur.

Dès ses premiers pas en Allemagne, Philippe, duc de Souabe, avait trouvé les deux factions guelfe et gibeline préparées à de nouvelles luttes. Les Guelfes, quoique moins nombreux, prétendaient exclure du trône la famille de Hohenstaufen; les Gibelins, plus riches et plus puissants avaient résolu de l'y maintenir. Mais parmi ceux-ci, plusieurs princes, au mépris du serment prêté à Frédéric, parlaient d'élire le duc de Souabe lui-même, nonobstant sa résistance et ses sollicitations en faveur du roi des Romains. Philippe prodigua les promesses pour les retenir dans le devoir, et fit si bien, qu'une trentaine de feudataires impériaux, assemblés à Arnstadt, en Thuringe, proclamèrent en quelque sorte les droits de son neveu, en lui conférant à lui-même le titre de protecteur de l'empire jusqu'à l'arrivée du jeune roi[2].

Adolphe, archevêque de Cologne, remplissait alors les fonctions d'archichancelier, en l'absence du métropolitain de Mayence, qui était à la croisade. L'une des prérogatives de ce grand dignitaire était de convoquer les diètes ou réunions du corps germanique; et Adolphe, qui s'était de nouveau rallié

1. Un diplôme en date du mois de décembre 1197, qui existe à l'*Archivio reale* de Naples (*Monast. soppressi, regest.* 1195-1202), prouve que dans les premiers temps qui suivirent la mort de l'empereur, on donnait à Frédéric le titre de roi des Romains, mais bientôt après ce titre est supprimé, et le fils de Henri est seulement nommé roi de Sicile.

2. Usque nepos suus in Alemanniam deveniret. (Otton. de S. Blas. *Chron.*, cap. 46, p. 630.)

aux Guelfes, s'en prévalut pour indiquer à Andernach une diète électorale vers la fin du mois de février 1198. Les ennemis des Hohenstaufen s'y rendirent en grand nombre. On avait appelé jusqu'au roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion, à cause de l'hommage qu'il devait pour ses États [1]; mais ce prince, qui n'avait pas perdu le souvenir de sa captivité, se garda bien de revenir en Allemagne.

Une scission se préparait, et de part et d'autre l'animosité était si grande, qu'aucun rapprochement ne pouvait avoir lieu. Ce fut en vain que Philippe exhorta l'archevêque à ne point se séparer de la majorité des princes, ou à attendre du moins le retour de ceux qui étaient en Orient. Les Gibelins résolurent alors de déjouer par une prompte détermination les projets de leurs adversaires. Comme beaucoup d'entre eux refusaient de proclamer le jeune roi de Sicile, et qu'en se divisant ils pouvaient donner la victoire aux Guelfes, l'avis prévalut de procéder à une nouvelle élection. A cet effet, une assemblée plus nombreuse que les précédentes eut lieu à Mulhausen en Thuringe. Là, l'évêque de Constance, après avoir exposé la situation de l'empire, proposa de porter les suffrages sur le duc de Souabe, ce qui fut accueilli avec de grandes acclamations par les nobles de la Bavière, de la Souabe, de l'Allemagne orientale et de la Saxe. Philippe, soit qu'il fût sincère, soit qu'il feignît de l'être, repoussa d'abord cette offre brillante. Il remit sous les yeux des princes le serment qui, selon lui, les liait à son neveu d'une manière indissoluble; mais, sans même l'écouter jusqu'au bout, on l'accusa de manquer de courage, et, par ses refus, d'exposer l'État à une ruine certaine. Comme une plus longue résistance pouvait faire passer la couronne dans une autre famille, il laissa l'élection s'accomplir, et, le vendredi 6 mars 1198, il fut proclamé roi des Romains [2].

Pendant ce temps, les Guelfes de la basse Allemagne réunis à Andernach ne restaient pas dans l'inaction. Dès qu'ils connurent le résultat de la diète Mulhausen, ils firent une protestation

1. Richard reçut à Rouen la lettre de convocation. (Hoveden, p. 776.)
2. Epist. Philipp. ad papam, *Reg. imp.*, nº 136, p. 747.

motivée principalement sur ce que les anciennes coutumes de l'empire ne permettaient pas d'élire un souverain hors des limites de la Franconie. Songeant ensuite à opposer un concurrent à Philippe, ils jetèrent les yeux sur Berthold duc de Zaringen, qui, après avoir inconsidérément accepté ce dangereux honneur, fait de grandes dépenses, et donné même deux de ses neveux en otage, passa presque aussitôt dans le parti contraire, et vendit à Philippe ses prétentions à la couronne pour le prix de onze mille marcs (572,060 fr.) et l'investiture de son duché [1]. Des tentatives non moins vaines ayant été faites auprès de Bernard, duc de Saxe [2], les Guelfes appelèrent en Allemagne Othon de Brunswick, le second des trois fils de Henri le Lion et le neveu de Richard roi d'Angleterre, de qui ce jeune prince tenait en fief la Guyenne et le Poitou [3]. Soutenu dans cette grande affaire par son oncle, dont il reçut de grosses sommes [4], Othon vint débarquer à Anvers avec une nombreuse suite de chevaliers gascons et anglais. Ses partisans le conduisirent à Cologne, où il fit une entrée solennelle, accompagné processionnellement par le clergé : puis, dans une diète réunie vers le 15 mai dans la cathédrale de cette ville, les Guelfes l'élevèrent à la dignité royale, dix semaines seulement après l'élection faite à Mulhausen par les Gibelins [5].

L'Allemagne eut ainsi deux rois qui lui apportèrent la guerre civile ; c'était précisément ce que Henri VI avait voulu éviter en cherchant à introduire l'hérédité du trône dans la constitution germanique. Philippe, plus jeune d'environ un an que son rival [6], avait été, dès sa plus tendre enfance destiné au sacerdoce et placé d'abord chez les Prémontrés d'Adelberg, où il fit ses premières études, puis à Cologne, où il les acheva. Doué d'une

1. Godefridi Colon. *Annales*, ap. Boehmer. *Fontes*, t. II, p. 330. — Abbas Usperg. *Chron.*, p. 235.

2. *Registrum super negotio imperii*, n° 136, p. 747, ed. Baluzii. 1682, in-f°.

3. *Origines Guelficæ*, t. III, prob. n° 244, p. 736.

4. Arnold de Lubec, Liv. VII, chap. 17, p. 560, parle de 150,000 marcs (7,695,640 f.), portés par cinquante bêtes de somme, ce qui est sans doute une exagération du chroniqueur.

5. Lunig *Spicil. Eccles. contin.*, t. I, p. 340.

6. Othon était né en 1176 (*Origin. Guelf.*, t. II, p. 218), Philippe en 1177, avant le congrès de Venise.

éloquence peu ordinaire, il était plus instruit dans les lettres qu'aucun prince laïque de son temps. Sa figure agréable et ouverte était ornée de cheveux blonds, qu'il laissait tomber sur ses épaules, suivant la mode adoptée en Allemagne. Sa taille, peu élevée et mince, n'excluait pas en lui une certaine vigueur. Il excellait dans les jeux militaires, aimait les armes, et se montrait à la fois habile dans les négociations politiques, vaillant soldat et capitaine expérimenté. Pieux et sans orgueil, il prenait plaisir à assister aux saints offices, souvent assis à côté d'un simple prêtre ou d'un pauvre écolier, avec lequel il chantait à haute voix les psaumes de l'Église. Réglé dans ses mœurs, Philippe aimait tendrement Irène, sa femme, et tous deux donnaient l'exemple de la plus parfaite union. Indulgent, d'un naturel doux et pacifique, il savait pardonner à propos; et quoique le malheur des temps lui eût appris à suppléer par la ruse à la force, jamais il ne se montra ni perfide ni traître. Son abord était facile; il faisait bon accueil à ceux qui venaient à lui. Sa libéralité était si grande, qu'à défaut d'argent, ou de fiefs impériaux vacans pour récompenser ses serviteurs, il leur donnait ses propres domaines, et accompagnait ses présens de paroles flatteuses, qui semblaient en doubler le prix [1].

Othon de Brunswick brillait moins par les facultés de l'âme ou de l'esprit que par des avantages extérieurs. Sa taille excédait la mesure ordinaire; il était bien fait et d'une force remarquable; sa valeur allait jusqu'à la témérité. On trouvait en lui les qualités et les défauts de son oncle Richard d'Angleterre, dont il avait gagné l'affection par cette conformité d'humeur. Brusque, hautain, sans mesure dans sa conduite, comme le monarque au cœur de lion, comme lui il était avide d'argent, qu'il dissipait en vaines prodigalités. Soumis et flatteur jusqu'à la bassesse auprès de ceux dont il avait besoin, il violait ses serments sans scrupule, et devenait ingrat dès que ses désirs étaient satisfaits. Ses mœurs étaient celles d'un soldat; il aimait le jeu, s'entourait de courtisanes, et négligeait d'importantes affaires pour se livrer au plaisir. Les grands, irrités de son orgueil intraitable, le

2. Arnold. Lubec., Lib. VII, c. 14. — Abbas Usperg., p. 237.

surnommèrent le *Superbe*; le peuple, qui lui savait gré de quelques tentatives faites pour rétablir l'ordre en Allemagne et pour réprimer les malfaiteurs, lui donna le titre glorieux de *Père de la justice*.

A peine élus, ces rivaux, si différents d'humeur, songèrent à se faire couronner à Aix-la-Chapelle. Philippe avait fait occuper la vieille capitale des Carlovingiens par trois cents hommes d'armes et par un corps nombreux de fantassins, sous les ordres de Walram, l'un des fils du duc de Limbourg; mais tout le pays jusqu'à Trèves, la Gueldre, et le bas Rhin, tenaient le parti contraire. Othon, se mit à la tête des vassaux du comte de Flandre et des milices de Cologne, puis il marcha contre la ville, qui se rendit après avoir soutenu un siége de trois semaines; et comme elle était capable d'une plus longue défense, Walram fut accusé de trahison. Philippe vint trop tard. Il avait passé tout ce temps à Worms, en négociations avec le roi de France, l'allié fidèle de son père et de Henri VI son frère. Déjà Othon et Richard s'étaient confédérés contre le monarque français et contre celui qu'ils qualifiaient d'usurpateur du trône de Germanie [1]. A leur tour, Philippe-Auguste et Philippe d'Hohenstaufen, se promirent des secours réciproques contre leurs ennemis communs, et nommément contre Othon de Brunswick, le roi d'Angleterre, Baudoin, comte de Flandre, et Adolphe, métropolitain de Cologne [2]. Cet acte assurait un puissant auxiliaire au fils de Barberousse : il fut signé le 29 juin, quelques jours seulement avant la reddition d'Aix. Othon fit dans cette ville une entrée solennelle, suivi des nobles de sa faction qui, dans la cérémonie du sacre, venaient lui rendre foi et hommage, et recevoir de sa main l'investiture de leurs fiefs. Le 17 juillet suivant, ce prince fut couronné par l'archevêque de Cologne dans la principale église appelée *la Chapelle*, mais sans aucun des ornements impériaux qui étaient au pouvoir de son adversaire. Pour s'attacher plus étroitement les Guelfes, Othon épousa Marie, fille du duc de Louvain, enfant en bas âge, et sa parente au delà du quatrième degré [3]. Dans son

1. *Origin. Guelf.*, t. III, probat. n° 204, p. 752.
2. 29 juin 1198. Dumont, t. I, 1re partie, p. 124. — Pertz, t. IV, p. 202.
3. *Reg. imp.*, n° 23, p. 696.

empressement, il ne voulut pas même attendre les dispenses de Rome, ni le consentement du père de cette princesse, qui était alors à la croisade [1].

De son côté Philippe, ayant assemblé des troupes dans la haute Allemagne, descendit la vallée du Rhin, et le 15 août tint à Mayence une diète générale, dans laquelle Ottocare, duc de Bohême, fut promu à la dignité royale. Peu de temps après [2], Philippe se fit sacrer avec Irène, sa femme, dans la cathédrale de cette ville. L'archevêque de Tarentaise officia [3]. On avait fait venir de Trifels les saintes reliques et les ornements gardés dans le trésor impérial. Outre la couronne enrichie de pierreries d'une valeur inestimable, et, entre autres, du gros diamant appelé *le démesuré, der Weite,* le plus beau que l'on connût alors; il y avait l'épée de Charlemagne, son sceptre et le globe d'or rempli de poussière, symbole de l'empire du monde et de la fragilité des grandeurs humaines. Les ennemis de Philippe protestèrent contre une solennité accomplie, contrairement aux anciens usages, par un prélat étranger à l'Allemagne.

Jusqu'alors le chef de l'Eglise n'était point intervenu dans ces débats; mais autant la famille de Hohenstaufen s'était montrée hostile au saint-siége, autant celle de Henri le Lion lui avait rendu de services. Déjà, comme récompense d'un long dévouement, Célestin III avait conféré au vieux duc de Saxe et à ses fils le privilége de ne pouvoir être frappé d'anathème que par le pape ou en vertu d'un ordre émané de lui [4]. Bien des motifs faisaient désirer à Innocent le triomphe d'Othon, et s'il ne servait pas ouvertement la cause de ce prince, l'incertitude du succès seule le retenait. Ce pontife prudent prétendit que son prédécesseur avait retranché Philippe de la communion chrétienne pour des entreprises injustes contre les domaines de Saint-Pierre. Sous ce prétexte, il envoya en Allemagne l'évêque de Sutri,

1. Patre ipsius puellæ ignorante. (Reiner. *Chron.*, *Leod.*, ap. Martenn. *Veter. script.*, t. V, p. 21.) — Voyez Matth. Paris, p. 181. — Abbas Usperg., p. 235.

2. 8 septembr. *Chron. S. Petri Erphord*, p. 333, C. — 1er oct. Reiner. *Chron. Leod.*, p. 615. — On voit, par des chartes, que le sacre fut antérieur à cette dernière époque.

3. Tarentaise, diocèse du royaume d'Arles.

4. *Chron.* vet. Brunswic., ap. Leibnitz, t. II. p. 17.

allemand de nation, et l'abbé de Saint-Anastase, avec la mission officielle d'absoudre le duc de Souabe, si ce dernier promettait par serment de donner à l'Église romaine une satisfaction proportionnée à ses griefs. Il demandait de plus que l'archevêque de Salerne, enfermé depuis trois ans dans le donjon de Trifels; que la reine Sibilia, son malheureux fils, les trois filles de cette princesse, les ecclésiastiques, et en général les captifs siciliens, fussent rendus à la liberté. En cas de refus, il ordonnait d'excommunier quiconque oserait retenir ces otages en prison [1]. Mais, soit par des présents, soit par de belles paroles, Philippe sut si bien faire, que les deux prélats lui donnèrent l'absolution sans l'astreindre à aucune promesse. Il leur rendit seulement l'archevêque et quelques autres prisonniers. Pendant ces négociations, Sibilia s'évada avec ses filles, et toutes ensemble se réfugièrent à la cour de France. Le pape, mécontent d'un résultat si peu conforme à ses vues, accusa les nonces d'avoir outre-passé leurs pouvoirs, et les en punit par la privation des titres et des dignités ecclésiastiques dont ils étaient revêtus. L'évêque de Sutri fut relégué dans un monastère au milieu d'une île; il y finit ses jours dans la retraite et les austérités [2].

Il est vraisemblable que le séjour en Allemagne des envoyés pontificaux avait ouvert la voie à des négociations directes entre les princes et la cour romaine. Ajoutons toutefois que le pape parut d'abord se tenir dans une stricte neutralité, et que, s'il prit enfin parti dans la grande querelle qui divisait les provinces germaniques, il y fut attiré, comme on va le voir, par les factions elles-mêmes. En lui rendant compte de ce qui avait été fait, chacun sollicita son approbation, et voici en quels termes les Guelfes lui écrivirent :

« Nous, archevêque de Cologne; évêques de Paderborn, de « Minden, etc.; abbés d'Inden, de Corbeia, de Verden, etc.; « Henri, duc de Lorraine et de Brabant; Henri, comte de Kuke, et « autres, qui avons mis sur le trône notre seigneur Othon, et qui, « après avoir reçu de sa main l'investiture des fiefs impériaux

1. *Epist. Inn. III*, lib. I, num[s] 24, 25 et 26, p. 12 et 13.
2. Conrad. Abbat. Usperg. *Chron.*, p. 234.

« dont nous sommes posseseurs, lui avons fait hommage et prêté « serment : nous informons Votre Sainteté que cet excellent « prince, à peine élu, a promis, de bonne de foi et sans arrière-« pensée, de maintenir les droits de la sainte Église romaine et « ceux des autres Églises. Il vous servira selon ses moyens, alors « même que par violence il serait dépouillé de ses possessions et « de la couronne. Afin d'abolir à jamais l'usage détestable établi « par ses prédécesseurs de s'emparer des biens meubles laissés, « à leur décès, par les dignitaires ecclésiastiques, il s'est de son « propre mouvement dessaisi de ce droit, de façon que l'héri-« tage entier d'un prélat passe désormais sans obstacle au nou-« veau titulaire. D'après ce qui précède, nous prions instamment « Votre Paternité de confirmer l'élection du roi notre seigneur[1], « et même de faire usage des armes spirituelles pour contrain-« dre ceux qui la contestent à en reconnaître la validité. »

Othon lui-même, dans une lettre au pape, parla des services rendus au saint-siége par Henri le Lion, son père, et de la perte de ses fiefs, qui en avait été le prix. Rappelant en peu de mots les torts de Philippe envers l'Église romaine, il conjurait Innocent de faire publier dans tout l'empire une bulle d'excommunication contre ce prince, et contre les nobles Gibelins qui, après avoir été déliés de leur serment, s'obstineraient à servir une cause condamnée par le vicaire de Jésus-Christ[2]. Après une promesse formelle d'exécuter les engagements pris en son nom par les électeurs guelfes, Othon demandait pour lui-même la couronne impériale, et annonçait le prochain départ de six ambassadeurs, qu'il chargeait de négocier à Rome cette importante affaire.

Baudoin, comte de Flandre, ce même prince qui cinq ans plus tard devint empereur latin de Constantinople, supplia le pape de bien accueillir les envoyés guelfes et d'approuver l'élection du roi Othon[3]. Le podestat de Milan, appelé Jean Rusca, fit des

1. Paternitati vestræ supplicare duximus, quatenus ipsius electionem auctoritate vestra confirmare dignemini. (*Reg. imp.*, n° 10, p. 689.)

2. Et excommunicationem ipsius ducis Sueviæ per universos fines Imperii publice denuntiari faciatis. (*Reg. imp.*, n° 3, p. 687.)

3. *Ibid.*, n° 7, p. 688.

instances non moins pressantes[1]. Richard, roi d'Angleterre, se servit d'expressions outrées de respect et d'obéissance, qu'il est bon de mettre sous les yeux du lecteur : « Soyez certain, écri-« vait-il au souverain pontife, que vous nous trouverez tous deux « soumis à Votre Paternité plus qu'aucun autre prince, et que « nous, notre neveu, le royaume et la couronne d'Allemagne, « nous serons à votre entière dévotion et à celle de l'Église ro-« maine[2]. Certes, il n'y a pas dans le monde deux princes chré-« tiens qui aient autant que nous et Othon le désir de vous être « utiles. Avec nous, vous dompterez facilement les ennemis de « la paix ; car, autant que la religion et le caractère de roi peu-« vent lier devant l'Éternel, nous engageons l'un et l'autre notre « foi à vous et au saint-siége. — Que Votre Sainteté, dit Richard « dans une seconde lettre, punisse ceux qui soutiennent le duc « de Souabe dans son insolente entreprise ; qu'elle frappe d'ana-« thème les pervers qui, au mépris des remontrances aposto-« liques, refuseraient de reconnaître notre neveu pour roi des « Romains et s'opposeraient à son couronnement. Votre Sainteté « n'ignore pas que nous lui sommes dévoué sans réserve : nous « lui promettons, sous notre garantie personnelle, de diriger « Othon dans la même voie, afin que non-seulement il conserve « dans leur intégrité les possessions et les droits actuels de la « sainte Église, mais qu'il lui fasse récupérer ceux qu'elle a « perdus[3]. »

D'autre part, le roi de France se rendit garant des bonnes dispositions de Philippe, qui était prêt, disait-il, à conclure avec le saint-siége une alliance perpétuelle, et même à donner au pape des châteaux, des terres et de l'argent, pour obtenir et conserver ses bonnes grâces[4].

Innocent ne voulut pas répondre à ces dépêches avant d'avoir reçu celles qu'il attendait de Philippe et des princes de sa fac-

1. *Reg. imp.*, n° 6, p. 688.

2. Nos et nepotem nostrum, regnum et coronam regni Alemaniæ ad perpetuam devotionem vestram et Eccl. rom. nuper adeptum præceptis vestris atque obsequiis invenietis omnifariam mancipatos. (*Ibid.*, n° 4, p. 688.)

3. 19 et 29 august. 1198. (*Ibid.*, n°s 4 et 5, p. 688.

4. *Ibid.*, n° 13, p. 690.

tion ; mais malgré la prudente réserve du pontife, il était facile de deviner ses sentiments. Les Gibelins, qui ne les ignoraient pas, tardèrent assez longtemps à rendre compte à Rome de l'élection de leur roi ; et lorsqu'ils sollicitèrent enfin la couronne impériale pour Philippe, ce fut dans des termes bien différens de ceux dont les Guelfes s'étaient servis : « Nous déclarons à Votre « grandeur, écrivaient-ils au pape, que dans une cour solen- « nelle, et en observant les formes prescrites par d'anciennes « coutumes, nous avons proclamé notre seigneur Philippe em- « pereur des Romains. Il est vrai que l'obstination de quelques « dissidens, ennemis de la justice et du bien public, ne nous a « pas permis jusqu'alors de terminer cette affaire ; mais nous « avons fait serment à notre dit seigneur de le soutenir contre « les factieux, et en général contre quiconque aurait l'audace « de lui contester le suprême pouvoir ou la possession des do- « maines qui ont appartenu à son sérénissime frère. C'est pour- « quoi nous, dont le dévouement à la sainte Église ne peut être « mis en doute, nous vous supplions d'accorder votre affection « paternelle à celui que nous jugeons le plus digne du trône. « Ne portez pas la main sur les droits de l'empire [1], et soyez assuré « que nous ne voudrions, sous aucun prétexte, envahir ceux du « siége apostolique, ni permettre à qui que ce puisse être de les « attaquer.

« Nous recommandons, en outre, à votre bienveillance Mark- « wald, régent du royaume de Sicile, marquis d'Ancône, duc de « Ravenne, le serviteur fidèle du roi Philippe, et notre ami. « Nous avons l'espoir que, loin de chercher à lui nuire, Votre « Sainteté lui prêtera assistance et protection.

« Croyez, Très-Saint-Père, que dans peu de temps et avec l'aide « de Dieu nous conduirons à Rome notre susdit seigneur, pour « qu'il reçoive de vous la couronne impériale et les marques de « l'éminente dignité qui lui appartient. »

Cette lettre, écrite à Spire le 28 mai [2], était signée par un grand

1. Ad jura imperii manum cum injuria nullatenus extendatis. (28 maii, *Reg. imp.*, n° 14, p. 691.)

2. Elle porte au registre la date de 1199 ; mais il est peu probable que le silence des Gibelins ait duré aussi longtemps.

nombre de prélats et de grands de l'empire, parmi lesquels on remarque le roi de Bohême et l'archevêque de Trèves, nouvellement entrés dans le parti gibelin; le patriarche d'Aquilée, les archevêques de Brême et de Besançon ; les évêques de Constance, de Liége, de Bamberg, de Metz, de Toul, de Verdun ; les ducs de Saxe, de Bavière, de la haute Lorraine, de Carinthie, de Zaringen; Othon, comte palatin de la haute Bourgogne ; les marquis de Misnie, de Brandebourg, etc.

Philippe s'étant enfin décidé à écrire lui-même, chargea de sa lettre l'évêque de Sutri et l'abbé de Saint-Anastase, qui venaient d'être rappelés en Italie. « En gardant près de lui ces « deux légats, son intention, disait-il, avait été de se servir « d'eux pour instruire le pape du résultat de la guerre. Ses « affaires prospéraient tellement, que la fin de la lutte semblait désormais peu éloignée. Il croyait donc utile de les « laisser partir, et priait Innocent d'ajouter foi à leurs paroles « et aux propositions toutes pacifiques qu'ils lui feraient en son « nom[1]. »

Innocent voyait avec joie les deux rivaux le rendre en quelque sorte l'arbitre suprême de cette grande querelle. Les électeurs eux-mêmes, en sollicitant l'approbation du saint-siége, ne venaient-ils pas de subordonner leur vote à son autorité, ou, en d'autres termes, de reconnaître implicitement à l'église romaine un droit de contrôle sur l'élection des empereurs, droit dont elle prétendait avoir joui autrefois et qu'elle voulait remettre en crédit? C'est ainsi que le pouvoir pontifical, dans les mains d'Innocent III, se relevait de l'état d'abaissement où il était tombé sous ses faibles prédécesseurs. Trop sage néanmoins pour agir avec précipitation, le pape reconnut qu'il n'avait pas encore gagné assez de terrain en Allemagne, et il évita de se prononcer trop ouvertement, tout en laissant entrevoir ses préférences pour Othon. « Nous, dont toutes les pensées tendent à la conservation « de l'empire, écrivait-il à son légat, nous avons tenu jusqu'au- « jourd'hui une stricte neutralité, quoique la famille de l'un des « prétendants ait été aussi hostile au saint-siége, que celle de

1. *Reg. imp.*, nº 12, p. 690

« l'autre lui fut favorable [1]. » Dans sa réponse aux Gibelins, après avoir gémi sur les malheurs qui pouvaient résulter et d'une double élection et de la discorde que certains hommes pervers fomentaient par toute sorte de moyens entre l'Église et l'empire, il ajoute que, comme le droit d'accorder la couronne impériale appartient au souverain pontife [2], il appellera volontiers à Rome celui qui, après avoir été élu roi et sacré en Allemagne suivant les anciens rites, aura satisfait aux conditions requises pour obtenir la consécration pontificale. Quant à Markwald, Innocent ne croit pas que la recommandation des princes nécessite de réponse, attendu que, s'ils eussent mieux connu celui qu'ils appellent leur ami, ils eussent parlé, non en sa faveur, mais contre lui : « Sachez, ajoutait-il, que cet homme pervers s'est parjuré « jusqu'à trois fois ; qu'il veut s'emparer pour lui-même du « royaume de Sicile, après en avoir chassé notre cher fils Frédé- « ric, au mépris du serment et de l'hommage qu'il lui a faits. [3] »

On a remarqué sans doute que, dans les négociations pour l'empire, aucun parti n'avait prononcé la déchéance du fils de Henri VI, son élection ayant en quelque sorte été considérée comme nulle et non avenue. Ce jeune prince avait bien encore quelques partisans qui rêvaient son retour; mais nul n'osait élever la voix, et sa cause semblait perdue à jamais. La certitude que ses droits ne seraient pas reconnus par la diète germanique, dut rendre plus facile la conclusion d'un accord entre l'impératrice et le saint-siége, pour l'investiture des États siciliens. Peu de temps après l'avénement d'Innocent III au pontificat, Constance avait envoyé à Rome de nouveaux ministres, et entre autres l'archevêque de Naples, négociateur habile, sur lequel elle comptait pour aplanir tous les obstacles [4]. Depuis la mort de Henri VI, Constance exerçait en Sicile l'autorité souve-

1. Exspectavimus hactenus, et in neutram partem voluimus declinare. (3 maii 1199. *Epist. Inn. III*, Lib. II, n° 293.)

2. Cum autem imperialis corona sit à Romano pontifice concedenda, etc. (*Reg. imp.*, n° 15, p. 691.)

3. Cette lettre, rapportée ici pour plus de clarté, appartient à l'année suivante.

4. Roger de Hoveden, p. 774, prétend que Célestin III, après avoir exigé de Constance le serment que Frédéric était né d'elle et de Henri VI, leur avait accordé une investiture.

raine, tant en son propre nom que comme tutrice de son fils, déjà associé au trône. En initiant de bonne heure cet enfant aux affaires, elle espérait habituer la noblesse et le peuple à sa domination, et affermir sur sa tête la couronne de ses ancêtres. De son côté, le souverain pontife ne cherchait point à dépouiller la famille d'Hohenstaufen de ses possessions héréditaires; et pourvu que le sceptre impérial et celui des rois normands ne fussent pas réunis dans la main de Frédéric, il consentait volontiers à laisser ce jeune prince régner à Palerme. Toutefois il y mettait des conditions restrictives de certains priviléges arrachés au pape Adrien IV par Guillaume le Mauvais, lors de la paix de Bénévent en 1156[1]. Ces concessions forcées, faites au feudataire par le suzerain dans une circonstance périlleuse pour le saint-siége, avaient passé en loi depuis près d'un demi-siècle, sauf pendant les quatre années du règne de Tancrède qui à son avénement en avait prononcé l'abrogation. On les appelait *les Quatre Chapitres*. On sait qu'ils avaient rapport au droit d'envoyer des légats pontificaux dans le royaume; aux appels à la cour romaine; aux synodes ou conciles, et enfin aux élections ecclésiastiques. Sous aucun prétexte, Innocent ne voulait laisser l'Église dans la dépendance de l'autorité temporelle; il trouvait juste, tandis qu'il était le plus fort, d'anéantir un acte arraché jadis par la violence, et souscrit par nécessité. Il exigeait donc que les trois premiers de ces chapitres fussent pour jamais biffés des bulles d'investiture, et que la prérogative royale dans les élections se trouvât réduite à une formule approbative, accordée de droit lorsque le souverain en serait requis à la suite de choix faits canoniquement[2]. Il y eut à ce sujet de longs débats. Les ministres siciliens, après d'inutiles efforts pour ébranler la résolution d'Innocent, finirent par admettre l'investiture aux conditions qu'il plut au pontife d'imposer. Une bulle authentique fut délivrée à *Constance, reine de Sicile, à Frédéric et à leurs héritiers à perpétuité*[3]. Par cet acte, le cens ordinaire était réduit à mille

1. Voyez le traité, à la fin du volume, Documents n° 1.

2. 19 novemb. circiter. *Epist. Inn. III*, Lib. I, n°s 411 et 412, p. 242 et 243.

3. *Ibid.*, n° 410, p. 241.

schifates[1], dont six cents pour la Pouille et la Calabre, le surplus pour l'Abruzze et le pays des Marses. Le pape promettait de protéger l'impératrice contre tous ses ennemis, sous la clause expresse qu'elle ferait, tant en son nom, qu'au nom du prince, l'hommage lige et le serment, entre les mains du cardinal d'Ostie, légat du saint-siége, et qu'elle le renouvellerait dans celles du souverain pontife, quand elle en serait requise. Frédéric devait remplir en personne ce devoir féodal dès qu'il aurait atteint sa majorité[2]. Il était bien temps pour la dynastie de Souabe de terminer cette affaire : car avant l'arrivée à Palerme du cardinal légat, porteur des lettres d'Innocent, Constance tomba si dangereusement malade, qu'elle fut en peu de jours aux portes de la mort. Cette princesse, d'un jugement sain, d'un esprit élevé, envisagea avec calme, à son heure suprême, la situation incertaine du royaume, et reconnut bientôt que la ruine de son fils était infaillible, si elle ne lui trouvait un puissant protecteur. Un seul, Innocent III, s'offrit à sa pensée. Frédéric, orphelin, déjà oublié en Allemagne, repoussé par les Lombards qui se vengeaient sur lui de la tyrannie de son père, allait régner sur un pays longtemps en proie aux factions, et où peut-être plus d'un ambitieux convoitait le trône. Cet enfant, confié, dans un âge si tendre, à des serviteurs d'une fidélité douteuse, n'avait en effet d'espoir que dans l'appui du chef de l'Église. Le 25 novembre, Constance fit un testament par lequel elle institua le pape tuteur du jeune roi et régent de la Sicile[3] ; elle voulut que chacun prêtât serment au pontife en cette qualité, et qu'il lui

1. *Squifati*, nummi aurei quod cavi essent. (Ducange.) Monnaie grecque qui avait cours en Sicile. 46 schifates de la collection de la grande Bibliothèque de Paris, frappés depuis Isaac Comnène jusqu'à Isaac Lange, se sont trouvés du poids de 193,37 grammes, dont la moyenne, de 1,67 grammes vaudrait de nos jours environ 14 fr. 77 cent. Le titre en est souvent altéré au point que le métal a l'aspect du cuivre, ce qui ne permet pas de faire un calcul bien exact. Nous savons par le traité de commerce accordé par Conradin à la commune de Pise, qu'en 1268 le schifate valait au change 8 taris. On frappait aussi des schifates et des fractions de cette pièce en Sicile : l'une de celle-ci, avec le nom de Guillaume II en arabe, s'est trouvée du poids de 16 grains d'or fin, et vaudrait aujourd'hui 2 fr. 88. cent.

2. Cum autem tu fili rex, ad legitimam ætatem perveneris, etc. (*Ep. Inn. III*, p. 242.)

3. Et Filium unicum Fridericum, et regni balium Innocent. papæ ex testamento reliquit. (Rich. de S.-Germ., p. 977. — *Gesta Inn.*, § 23, p. 19.)

fût payé annuellement 30,000 taris [1], sauf à lui rembourser, en outre, les dépenses extraordinaires qu'il ferait dans l'intérêt de l'État. Pour gouverner le royaume jusqu'à l'arrivée d'un vicaire pontifical, elle établit un conseil de régence composé des trois archevêques de Palerme, de Montréal, de Capoue ; et de l'évêque de Troja, Gauthier de Paléar, chancelier sous Henri VI. A la mort de l'empereur, Gauthier avait perdu les sceaux ; l'impératrice les lui avait rendus à l'intercession du pape, et sans doute, parce qu'elle espérait qu'en pardonnant à ce prélat les offenses qu'elle en avait reçues, elle l'attacherait à la fortune de son fils. Après avoir ainsi fait ce qui dépendait d'elle pour prévenir de nouveaux troubles, Constance avertit les grands des desseins coupables de Markwald ; leur recommanda de ne faire avec lui ni paix, ni trêve ; puis elle ne songea plus qu'à invoquer pour elle-même la miséricorde divine. Elle mourut à Palerme dans de grands sentiments de piété et de résignation, le samedi 28 novembre 1198, à l'âge de quarante-cinq ans ; quatorze mois après son époux [2]. Les habitants de la capitale, affranchis par cette princesse de la domination des étrangers, lui donnèrent des larmes. Ses restes mortels furent ensevelis auprès de ceux de Henri VI dans la cathédrale de Palerme. On y voit encore aujourd'hui le tombeau antique de marbre blanc, dans lequel on les renferma.

1. Monnaie dont la valeur a souvent varié. Léonard de Pise, qui écrivait en 1204, nous apprend qu'il y avait alors en Sicile deux sortes de taris : celui de Messine et celui de Palerme. Le premier du 1/30e d'une once d'or et l'autre du 27e 1/3. — *Tareni 30 et pondere Messine, [illegible] unciam* 1. — *Unciam Panormi que est tareni* 27 1/3 *mutuatur [illegible] Pisis per solidos* 107 5/12. (Liber Abbaci, ms in biblioth. Maglabech. Florent., c. 1, n° 2616, di Badia 73 ; fos 38 recto et 38 verso). L'once d'or de Sicile à 22 carats se divisait en 4 augustales, monnaie ayant cours et du poids de 5 gr 26 chacune, ce qui donnait pour l'once 21 gr. 04, qui, à 3 fr. le gramme, vaudrait 63 fr. 12 c. — La pension d'Innocent étant de 1,000 onces peut être évaluée à 63,120 fr d'aujourd'hui, qui au XIIIe siècle représentait environ cinq fois cette somme. On frappait des taris d'or d'un volume inégal. 10 de ces taris frappés au coin de Tancrède et à celui de Roger son fils, et pris dans la collection de la grande Bibl. de Paris, se sont trouvés ensemble du poids de 10 grammes. C'est plus que la valeur légale ; mais comme ces pièces étaient reçues pour leur poids dans les paiements, que l'effigie du prince en garantissant seulement le titre, on ne cherchait pas à leur donner, comme de nos jours, une valeur rigoureusement déterminée.

2. *Martirol. Capellæ Palat. Panormi*, ms de la bibl. de Palerme, fo 239.

II

LE ROYAUME DE SICILE PENDANT LA MINORITÉ DE FRÉDÉRIC II

1198 — 1208

Innocent III, suzerain du royaume de Sicile, ne pouvait, sans un entier oubli des usages féodaux, refuser la tutelle du jeune prince, son vassal, dont il venait tout récemment de consacrer les droits au trône. Et, néanmoins, comment accorder les devoirs qu'une telle mission lui imposait, avec cette règle invariable de la politique des papes de faire triompher le principe guelfe au sud comme au nord des Alpes? Comment sortir avec honneur de l'étrange situation dans laquelle il allait se placer, combattant d'une main les Hohenstaufen en Allemagne, les soutenant de l'autre dans le midi de la Péninsule; ici les appelant les fils chéris de l'Église, là ses plus dangereux ennemis? Personne ne supposera qu'un pontife pour lequel le cœur humain n'avait pas de replis cachés, ait pu croire que l'enfant royal, devenu homme, ne songerait ni à la gloire, ni à la fortune de ses ancêtres; que, satisfait de régner en Sicile, sa rivalité avec Othon ne troublerait jamais l'empire ni l'Église. Si donc Innocent III adopte en partie les intérêts du petit-fils de Barberousse et entre volontairement dans une voie remplie de périls, il faut bien en conclure que de puissants motifs l'y décidaient, et qu'en agissant ainsi il songeait moins à remplir un devoir féodal, qu'à assurer à la papauté certaines garanties pour l'avenir. Le nouveau roi des Romains était la créature d'Innocent; mais la Germanie et la Péninsule avaient des intérêts tellement opposés, que le saint-siége ne pouvait ajouter une foi bien entière aux promesses d'aucun roi d'Allemagne. N'avait-on pas vu, en effet, des empereurs élus par les Guelfes, devenir Gibelins aussitôt après leur sacre? Othon, une fois affermi, se croirait-il plus qu'un autre lié par des serments que la nécessité lui aurait arraché? Et

si, reprenant un jour les projets de ses prédécesseurs, ce prince montrait des dispositions contraires aux vues de la cour romaine, n'aurait-elle pas, dans l'héritier des Hohenstaufen, un contre-poids bien propre à le retenir dans le devoir? La suite apprendra s'il faut admettre ou rejeter cette conjecture, et si, en découvrant le ressort secret de la politique des papes, elle explique des actes qui, autrement, pourraient paraître inexplicables. Quant à présent, il suffit de dire qu'un double but est à peu près avoué par le saint-siége : la séparation définitive et complète du royaume de Sicile d'avec l'empire, et le triomphe de la maison de Brunswick en Allemagne. Pour y arriver, il lui faudra soutenir partout des luttes, et vaincre de grands obstacles. Comme il serait impossible de réunir dans un seul cadre des faits sans liaison entre eux, et qui se passent tout à la fois en Italie et au nord des Alpes, il faut de nécessité absolue diviser un récit qui deviendrait traînant et obscur, si l'ordre chronologique était rigoureusement suivi. Avant donc de parler des troubles de la Germanie, pénétrons avec le lecteur dans le royaume de Sicile, où la minorité du jeune roi va bientôt donner le signal de nouveaux désordres.

Le conseil de régence fit connaître au souverain pontife les dispositions testamentaires de l'impératrice, et le supplia d'étendre la protection de l'Église sur un pays menacé de troubles prochains, et sur l'orphelin royal, dont la faiblesse, dans un âge si tendre, pouvait éveiller de coupables espérances. La situation critique du pays ne justifiait que trop cette appréhension. D'une part, les chefs allemands, chassés de l'île par Constance, n'attendaient que l'occasion favorable pour y revenir; d'autre part, des grands et jusqu'à des serviteurs du prince désiraient des nouveautés favorables à leur propre fortune. Les Sarrasins craignaient d'être bannis pour toujours, si le pape devenait le maître; et comme les divisions intestines des chrétiens ne pouvaient que tourner à leur avantage, ils étaient les alliés naturels des ennemis du gouvernement. Les Génois, qui s'étaient emparés de Syracuse, se croyaient dégagés de toute obéissance envers un roi enfant. Les principales cités de la Terre de Labour, et quelques-unes de la Pouille laissaient voir des dispositions peu favora-

bles; mais en Sicile, Messine restait fidèle à la race de Souabe, dont on sait qu'elle tenait de grands priviléges, et Palerme, ruinée par dix années de troubles, ne pouvait relever son commerce qu'à la faveur d'une bonne paix.

La tutelle offerte au pape ne concernait en rien les droits de Frédéric à la dignité impériale, dont il paraît que Constance n'avait fait aucune mention dans son testament. Bornant ses vues à affermir son fils sur le trône chancelant de la Sicile, elle s'était adressée au suzerain, protecteur légal de tout feudataire en âge de minorité. Innocent III promit de manifester son zèle moins par des paroles que par des faits[1]. Il confirma dans leurs emplois les conseillers royaux choisis par l'impératrice, et les prévint de l'arrivée prochaine à Palerme de Grégoire, cardinal de Sainte-Marie *in Porticu*, son légat, qu'il chargeait de prendre possession de la tutelle, et de recevoir en son nom le serment de fidélité qu'on lui devait à titre de régent[2]. Cette réponse déplut au chancelier Gauthier de Paléar, évêque de Troja, et fut l'origine d'une mésintelligence sérieuse entre ce prélat ambitieux et la cour romaine. Gauthier s'était flatté que le chef de l'Église, occupé de soins plus importants, se contenterait d'un vain titre et lui abandonnerait l'exercice du pouvoir. Trompé dans son attente, il ourdit de sourdes pratiques, s'entoura de créatures et de parents non moins que lui dévorés d'ambition; excita à la révolte les ennemis du pontife, et fit éclore dans le sein même du conseil une opposition d'autant plus dangereuse qu'elle entravait la marche des affaires. Le cardinal Cencio Savelli, qui, dans la suite, devint pape sous le nom d'Honorius III, dirigea l'éducation de Frédéric. C'était un prélat éclairé, pieux, tolérant et digne de cette haute mission. Il mit près de son pupille des hommes instruits, et, entre autres, Roger, évêque de Catane, qui de bonne heure inspira au jeune prince le goût des lettres[3]. Innocent III, pour ne point laisser de doutes ses sur pro-

1. Tutelam regis et regni balium non tam verbo quam facto recepimus, et studiosissime procuramus, etc. (*Epist. Inn. III*, lib. I, nº 557, t. I, p. 317.)

2. *Gesta Inn. III*, § 23, p. 20.

3. Roger élu en 1185 tint le siége épiscopal de Catane jusque vers l'an 1207, époque de sa mort. (Pirri, *Sicilia sacra*, t. I, part. 2, p. 31.)

pres sentiments, écrivit au jeune roi la lettre que voici : « Le « Dieu des miséricordes et des consolations, en étendant sa main « sur l'enfant qu'il aime, lui envoie à la fois le mal et le baume « propre à le guérir. S'il t'a privé de tes parents, ne les a-t-il pas « remplacés par un père plus digne, et surtout par une mère « plus tendre autour de laquelle les bras du Très-Haut sont en- « lacés, suivant l'expression du Cantique des Cantiques? Puisses- « tu donc, oubliant tout motif de tristesse, te réjouir dans le « Seigneur, qui te donne un père spirituel en nous, et les soins « maternels de l'Eglise pour te protéger! Quand tu auras atteint « l'âge viril, et que la couronne sera affermie sur ta tête, puisses- « tu révérer de plus en plus ceux qui t'auront fait triompher de « tes ennemis [1] ! »

Cependant les capitaines allemands, sortis de leurs forteresses, s'étaient montrés dans les provinces voisines de la frontière. Un chef leur manquait : le duc de Ravenne vint à eux, les réunit et ralluma la guerre civile. Après d'inutiles efforts pour comprimer l'insurrection de la Romagne, Markwald avait concentré ses troupes dans la marche d'Ancône, où il possédait encore deux places, Ascoli et Camerino, l'une et l'autre entourées de bonnes murailles et bien munies de vivres [2]. A peine instruit de la mort de Constance, il avait pris à sa solde les Allemands et les aventuriers qui rôdaient par bandes dans l'Italie centrale. Dès qu'il se vit à la tête d'une armée peu nombreuse, mais aguerrie, il entra dans l'Abruzze, tenant d'une main le testament de l'empereur défunt, et de l'autre un écrit du roi Philippe [3] qui l'autorisaient à prendre la régence et la tutelle du jeune roi de Sicile. Les nobles de l'ancien parti impérial le reçurent à bras ouverts: Diephold, Othon de Laviano, Conrad de Marley et d'autres chefs étrangers devinrent ses lieutenants. Comme aucun obstacle ne l'arrêtait, Markwald occupa sans coup férir le comté de Molise, et une grande partie de la Terre de Labour. La situation avantageuse de l'abbaye de Mont-Cassin, sur une haute montagne

1. *Epist. Inn. III.* Lib. I, n° 565, t. I, p. 323.
2. *Ibid.*, L. II, n° 4, t. I, p. 338.
3. Marquardus ex consensu et jussione Philippi regis, regnum Apuliæ relinquit servandum puero. (Godefrid. Colon., p. 333.)

peu distante de l'État ecclésiastique et des deux vallées du Vulturne et du Garigliano, lui faisait désirer d'avoir ce poste important, qui commandait la route de Rome à Capoue. Mais l'abbé Roffrido, depuis peu rallié au pape, auquel il avait prêté serment, ne voulut écouter aucune proposition. Il se fiait à la valeur des troupes pontificales, au nombre de cinq cents hommes d'armes et de cent arbalétriers à la solde, commandés par Landone, recteur de la Campanie et parent assez proche d'Innocent III[1]. Ce petit corps d'armée, guidé par deux cardinaux, et grossi de plusieurs détachements de la garnison de Capoue, venait d'entrer à San-Germano, quand le 7 janvier Markwald se présenta avec peu de monde, et somma la place de se rendre. Les habitants répondirent qu'ils voulaient plutôt se faire enterrer sous leurs murailles : résolution généreuse trop vite oubliée, car dès le lendemain, Diephold ayant amené des renforts à Markwald, cardinaux, hommes d'armes, citoyens, femmes, enfants, s'enfuirent en désordre, par le chemin escarpé et rude qui conduit au monastère. Beaucoup de prisonniers restèrent au pouvoir des Allemands, et furent mis à la chaîne pour être vendus à des marchands juifs qui faisaient ce trafic[2]. Le sénéchal, maître de San-Germano, gravit la montagne et serra de près l'abbaye, dans laquelle il était sur le point d'entrer, quand un furieux ouragan, qui éclata dans la nuit du 15 janvier, abattit ses tentes et dispersa ses troupes. Le camp et les bagages restèrent à la merci des pontificaux. Pour se venger de cet échec, Markwald livra aux flammes plusieurs bourgs voisins, détruisit les murs de San-Germano et pilla la ville, sans même respecter les églises, où, suivant une chronique contemporaine, ses gens commirent d'horribles sacriléges, et n'épargnèrent aucune injure à Dieu ni à ses saints[3].

Alors le pape frappe une seconde fois d'anathème Markwald et ses fauteurs. Il ordonne aux conseillers royaux de lever beaucoup d'argent et de mettre sur pied de nombreuses troupes. Puisant dans son propre trésor, il envoie au comte de Celano et à d'autres seigneurs de la Terre de Labour de grosses sommes qu'il

1. *Gesta Inn. III*, § 23.
2. In vinculis tenuerunt et vendiderunt. (*Chron. Fossæ novæ*, p. 883.)
3. Rich. de S.-Germ., p. 979. — *Epist. Inn. III*, L. I, n° 559.

destine à munir les forteresses de cette province [1]. Comme, dans sa sollicitude, ces mesures ne le rassurent pas complétement, il demande des secours aux villes de Lombardie et de Toscane, il promet les indulgences de la croisade à ceux qui répondront à son appel [2].

Pendant ce temps; les Allemands achevaient de dévaster les possessions de l'abbaye. Quand il n'y resta plus rien à prendre, Markwald s'éloigna, après s'être fait payer par Roffrido, qui se voyait sur le point de manquer de vivres, une rançon de 300 onces d'or. Il étendit ensuite ses courses dans la Terre de Labour et dans l'Abruzze, où il mit à sac Isernia, puis il se prépara à passer en Sicile. Mais avant de quitter les provinces de terre ferme, le sénéchal, dont l'esprit était plein d'artifice, voulait hasarder une dernière tentative pour faire la paix avec l'Eglise romaine, ou plutôt pour endormir Innocent, tandis que lui-même grossirait son armée. Il s'apercevait un peu tard qu'il aurait dû, dès son entrée dans le royaume, se porter en avant avec rapidité, et surprendre, s'il le pouvait, jusqu'au sein de la capitale, les partisans du pape, sans leur laisser le temps de se reconnaître. C'était vraisemblablement pour réparer cette faute qu'il essayait d'entrer en négociation avec le siége apostolique. Suivant l'auteur de la vie d'Innocent, le cardinal Conrad, archevêque de Mayence et archichancelier de l'empire, qui, au retour de la terre sainte, allait prendre à Rome la palme des pèlerins, fut chargé par le sénéchal d'offrir au pape de lui payer de suite vingt mille onces d'or [3], s'il consentait à ne plus s'opposer à ses vues [4]. Pareille somme devait être comptée aux agents pontificaux dès que Palerme serait au pouvoir de Markwald qui promettait de se montrer un fidèle vassal de l'Eglise romaine et de doubler le cens pour le royaume de Sicile. A l'en croire, on ne devait point considérer comme un obstacle sérieux la promesse faite par Innocent de protéger son pupille, car Frédéric n'était le

1. *Epist. Innocentii III*, Lib. I, n° 560, p. 322.

2. 25 januar. *Ibid.*, Lib. I, nos 357 et 358, p. 319 et 320.

3. L'once d'or pesant 21 grammes 94 décigram. et vaudrait aujourd'hui 63 fr. 12 c.

4. Si solummodo ab ejus impedimento cessaret, incontinenti daret ei valentiam auri XX millium uncias. (*Gesta Inn. III*, § 23.)

fils ni de l'empereur, ni de l'impératrice, mais un enfant supposé, ce qui serait attesté en temps et lieu par plusieurs témoins [1].

Innocent III repoussa avec indignation cette proposition criminelle [2]. Alors le sénéchal, changeant de batterie, fit éclater des sentiments de repentir qui n'avaient rien de sincère, mais que le pieux pontife écouta d'autant plus volontiers, qu'il se flattait d'éteindre d'un seul coup la guerre civile, s'il faisait rentrer un si redoutable ennemi dans le sein de l'Église. Deux cardinaux, porteurs d'un projet de traité, se rendirent auprès de Markwald. Outre le serment de n'envahir ni les domaines du bienheureux Pierre, ni le royaume de Sicile, on exigeait de lui la restitution des places tombées entre ses mains depuis la mort de l'impératrice; on demandait qu'il payât de fortes indemnités, tant au saint-siége qu'à l'abbé de Mont-Cassin, qu'il fît serment de ne plus user de voies de fait envers les ecclésiastiques, et enfin qu'il reconnût mal fondées ses prétentions à la régence et à la tutelle du jeune roi [3]. Ces conditions, imposées par le pape, devaient être acceptées par les principaux capitaines allemands. A cet effet, un festin splendide avait été préparé au couvent de Casamara, près de Veroli. Markwald servit lui-même les cardinaux et leur prodigua de grandes marques de respect; mais quand vint le moment de produire la bulle pontificale, quelques officiers commencèrent à dire qu'au lieu d'écouter les prêtres, on ferait mieux de les mettre en prison, où ils serviraient d'otages. Les légats, d'abord muets de surprise, reprirent bientôt leurs esprits. Le cardinal Hugolin, vieillard plein d'énergie, lut la bulle d'une voix ferme et ajouta ces brèves paroles : « Voilà l'ordre formel du « chef de l'Église; notre devoir est de le faire exécuter, le vôtre « de vous y soumettre. » De grands cris retentirent dans la salle; un tumulte effroyable éclata au dehors. Markwald parut troublé de ces clameurs, que peut-être il excitait sous main. Il défendit toutefois de faire aucune insulte aux cardinaux, qu'il voulut accompagner lui-même jusqu'à Veroli. Avant de se séparer

1. Asserebat puer ille nec imperatoris, nec imperatricis filium fuerat, sed suppositus partus, quod testibus adstruere promittebat. (*Ibid.*, § 23.)

2. Promissiones et oblationes ipsius execrabiles judicavit. (*Gesta Inn. III*, loc. cit.)

3. *Epist Inn. III*, Lib. II, nº 167, p. 446.

d'eux, non-seulement le rusé sénéchal promit d'obéir aux ordres de l'Église, mais il écrivit une lettre pleine de soumission pour demander au pape une entrevue prochaine, ayant, disait-il, à lui découvrir des secrets importants qu'il ne pouvait confier à d'autres[1]. A force de souplesses et d'artifices, ce chef parvint bientôt après à se faire absoudre de l'anathème. Une lettre pontificale adressée aux évêques, aux nobles et aux peuples du royaume, annonça l'heureuse conclusion de la paix[2].

Mais cette réconciliation feinte ne pouvait procurer qu'une courte trêve, désavantageuse au saint-siége, utile à Markwald. Ce dernier sut mettre à profit la cessation des hostilités, pour faire entrer dans ses vues les mécontents de la Sicile et de la Pouille, avec lesquels il avait de longue main de secrètes intelligences. Les Sarrasins promirent de s'armer pour sa cause. Les Pisans, dans l'espoir d'étendre leur commerce au préjudice des Génois, offrirent des vaisseaux pour transporter ses soldats au delà du Phare. Dès que le sénéchal se crut assez fort, il jeta le masque, et surprit plusieurs châteaux des deux principautés, qui se rachetèrent du pillage par de grosses rançons. Salerne lui avait ouvert ses portes ; il y trouva l'escadre pisane, sur laquelle il fit embarquer la plus grande partie de ses forces. Un détachement fut laissé dans les provinces de terre ferme pour y continuer la guerre, sous les ordres de Diephoid et de plusieurs autres capitaines.

A l'approche du péril, Frédéric avait été conduit à Messine. Le conseil de régence, qui reconnaissait l'impossibilité de défendre Palerme avec le peu de troupes dont il disposait, supplia le pape de sauver, par un effort prompt et énergique, cette capitale près de tomber au pouvoir des ennemis de l'État[3]. Les ressources du trésor étaient taries ; le découragement gagnait les plus intrépides ; les ministres eux-mêmes manquaient d'union, parce que le chancelier voulait exercer seul le pouvoir, et qu'il disposait à sa guise des revenus publics. Non content d'aliéner

1. *Gesta Inn. III*, § 24.

2. *Ep. Inn. III*, Lib. II, n° 167, p. 445.

3. (Ad pontif. clamare cœperunt ut eis cum extortio mitteret protectorem. *Gesta Inn. III*, § 24.)

les droits de douane et jusqu'aux domaines royaux, inaliénables de leur nature, il conférait les meilleurs fiefs à ses amis, et instituait des justiciers à l'insu du pape, sans même en avertir le légat qui, se voyant privé de toute participation à la régence, était retourné à Rome[1]. On croit que dès lors le chancelier s'était ligué en secret avec Markwald. Néanmoins, soit qu'il fût sincère ou qu'il voulût seulement sauver les apparences, il se joignit à ses collègues pour invoquer la protection de la cour romaine. Innocent, attentif à cet appel, se servit à la fois de la persuasion et de la menace pour retenir dans le devoir les sujets de Frédéric, nobles et bourgeois, chrétiens et musulmans. Dans l'ardeur de son zèle, il promit aux Sarrasins sa bienveillance et la conservation de leurs anciens priviléges pour prix de leur fidélité ; mais en même temps il les menaça de prêcher contre eux la croisade, s'ils se tournaient contre son royal pupille[2]. Non content d'appeler le peuple du royaume aux armes, et de montrer aux Pisans sa main prête à lancer les foudres de l'Église, il répandit sur les défenseurs de la bonne cause les indulgences réservées pour la terre sainte. « N'est-ce point assez, écrivait « Innocent, que notre cher fils en Jésus-Christ, l'illustre Fré- « déric, soit privé de l'héritage paternel, et faut-il qu'il perde « aussi celui qu'il tient de sa mère ? J'apprends que Markwald, « cet homme perfide que l'empereur Henri a tiré de la boue pour « le combler de biens, s'est armé contre le fils de son bienfai- « teur et vient de descendre en Sicile. Accourez, dit ce chef à « ses complices, ici est l'héritier, nous le tuerons, et ses dé- « pouilles seront à nous[3]. » Cette même lettre annonçait le départ de Rome de Centius, cardinal de Saint-Laurent *in Lucina*, nouveau légat du saint-siége, et des archevêques de Naples et de Tarente, hommes prudents et judicieux, dont le pape recommandait de suivre en tout point les avis. Ces prélats marchaient avec deux cents lances à la solde du trésor pontifical, et commandées par Jacques Consiliari, le proche parent d'Inno-

1. *Epist. Inn. III*, lib. II, n° 187, p. 458. — *Gesta*, § 31.
2. *Ibid.*, Lib. II, n° 226, p. 489.
3. 24 novemb. 1199. *Ibid.*, Lib. II, n° 221, p. 486.

cent III et son maréchal[1]. C'était le noyau d'une petite armée qui se recruta de ceux que l'appât d'une paye ou la promesse des récompenses célestes attirait dans le parti de l'Église.

Sur ces entrefaites, un Français appelé le comte Gauthier de Brienne, parut à la cour pontificale, et, par des réclamations inattendues, suscita au pape de nouveaux embarras. Ce seigneur, pauvre, mais réputé pour l'une des meilleures lances de la chevalerie française, avait épousé Albinia, l'aînée des filles de Tancrède, qui, après sa sortie des prisons de l'Allemagne, s'était réfugiée en France avec sa mère et ses deux sœurs. Il venait avec soixante hommes d'armes et mille livres tournois[2] demander la restitution de Lecce et de Tarente, ces deux grands fiefs promis, en 1195, à Guillaume III, pour le dédommager de la perte du trône. Brienne en appelait à la justice du chef de l'Eglise, et se montrait d'ailleurs tout disposé à se faire lui-même raison, si ses droits étaient méconnus. Innocent fut dans une grande perplexité. Mettre le comte en possession de riches domaines, n'était-ce pas fournir à la famille de Tancrède des armes contre Frédéric, et allumer dans le royaume un nouveau brandon de discorde[3] ? D'un autre côté, si on repoussait sa supplique, n'allait-on pas le jeter dans le parti déjà trop redoutable des ennemis du jeune roi ? Le pape tint à ce sujet plusieurs consistoires, et consulta des hommes sages et versés dans la politique romaine. Ils furent d'avis de rendre à Brienne les biens de sa femme, sous l'obligation de l'hommage et du serment d'obéissance. Dans une assemblée publique, ce seigneur jura[4] sur la croix, sur les Évangiles et sur de saintes reliques, de n'attenter ni par lui-même, ni par d'autres, contre la paix du royaume ou contre la personne du roi ; de combattre de tout son pouvoir et sans arrière-pensée les adversaires de Frédéric et ceux du pape, ce qui s'appliquait principalement au sénéchal et aux autres chefs étrangers. Albinia et la reine, qui l'avaient suivi en Italie, firent un serment semblable ; tous se soumirent, s'ils devenaient parjures, à perdre

1. *Gesta Inn. III*, § 24.
2. La livre tournois de ce temps valait, poids pour poids, 20 fr. 20 c. d'aujourd'hui.
3. Tanquam qui suorum intenderet injuriam vindicare. (*Gesta Inn. III*, § 25.)
4. In publico consistorio ab ipso comite juramentum recepit. (*Ibid.*, loc. cit.)

leurs droits sur ces biens, et même à encourir les anathèmes de l'Église[1].

Telle fut la conclusion de cette affaire qui jeta le chancelier dans de sérieuses inquiétudes. Comme ce ministre avait embrassé avec ardeur les intérêts de Henri VI, il craignait, si la famille de Tancrède redevenait puissante, d'être victime de ses ressentiments. Le bref pontifical lui parvint à Messine, où il avait suivi le roi. Dans son dépit, il détourna les citoyens les plus considérables d'obéir au pape qui, selon lui, n'avait fait venir l'héritier de Guillaume III que pour lui donner le sceptre de la Sicile. Cette conduite de Paléar irrita contre lui la cour romaine. Quant à Brienne, il laissa sa famille à Rome, sous la protection d'Innocent, et courut en France pour y lever de nouveaux soldats.

Pendant ce temps, Markwald s'était confédéré avec les Sarrasins et avec les feudataires de l'ancien parti impérial. Après avoir parcouru, presque sans coup férir, tout l'intérieur de l'île, mis de fortes contributions sur les ecclésiastiques et sur les nobles qui tenaient pour le pape, livré au pillage bon nombre de bourgs et de châteaux, il s'approcha enfin de Palerme, dans le dessein d'en faire le siége. Cette capitale manquait de vivres, et, au bout de vingt jours d'investissement, elle était réduite à faire sa soumission, lorsque le 17 juillet trois galères et un grand vaisseau, qui portaient la petite armée du légat, entrèrent à pleines voiles dans le port. Presqu'à la même heure, le jeune roi et le conseil de régence arrivaient de Messine par la route de terre, avec les hommes d'armes qu'ils avaient pu réunir. Ce renfort releva le courage des bourgeois, qui demandèrent à marcher à l'ennemi; mais Markwald, recourant à la ruse pour attiédir ce premier feu, fit proposer un armistice durant lequel on travaillerait de part et d'autre à la paix. Il savait que les troupes royales étaient sans solde, et que s'il gagnait du temps, son triomphe serait infaillible. Déjà la faction du chancelier parlait de conclure un si heureux accord, quand l'archevêque de Naples fit lire publiquement et en présence de l'officier parlementaire une

1. *Gesta*, § 25. — *Epist. Inn. III*, L. IV, n° 38, ed. Brequigny.

lettre du souverain pontife qui défendait de traiter avec le chef des rebelles. Cette communication fut accueillie avec de grands transports de joie. Soldats et habitants s'écrièrent qu'il fallait fermer l'oreille aux paroles trompeuses de l'ennemi de Dieu et des hommes; d'un excommunié, avec lequel ils ne voulaient point de paix. Comme le conseil de régence hésitait sur le parti qu'il devait prendre, un si grand tumulte s'éleva dans la ville, qu'il fallut rompre toute négociation [1].

Les deux armées en vinrent aux mains, le 21 juillet, entre Palerme et les collines de Morreale, que gardaient plus de cinq cents hommes de Pise et les Sarrasins, sous les ordres de Magded, leur émir. On combattit pendant six heures avec acharnement. A deux reprises les troupes royales reculèrent, et chaque fois le maréchal du pape, Jacques Consiliari, accourut avec sa réserve et rétablit l'action. Enfin les Allemands, rompus à leur tour, prirent la fuite. Profitant du désordre de l'ennemi, le comte Gentile de Paléar, le frère du chancelier, gravit la côte de Morreale à la tête de l'infanterie, culbuta Pisans et Sarrasins, et, par ce mouvement rapide, décida le gain de la bataille. L'émir des Arabes, le chef des Pisans, beaucoup d'officiers de marque et une multitude de soldats demeurèrent sur la place. Les bagages du sénéchal, ses tentes et les richesses qu'elles contenaient, devinrent la proie du vainqueur. Ce fut alors qu'on trouva le testament de Henri VI, dont Markwald était le dépositaire. Cet acte important, revêtu du sceau impérial, était renfermé dans un riche écrin [2].

La victoire de Palerme, en donnant au parti du saint-siége une supériorité réelle sur le parti allemand, aurait dû être suivie de la pacification du royaume; mais elle eut plus d'éclat que de solidité. Le chancelier laissa l'armée sans paie et sans vivres : les soldats, manquant du nécessaire, perdirent courage; et comme sur ces entrefaites, l'ardente canicule engendra des fièvres épidémiques qui éclaircirent leurs rangs, la plupart demandèrent à être congédiés. Le maréchal Jacques, que le pape avait fait in-

1. *Epist.* Anselmi, arch. Neap. ad pontif.; *Gest. Inn.*, § 26.

2. Inventum est in quodam scrinio testamentum imp. Henrici aurea bulla signatum. (*Gesta*, § 27.)

vestir du comté d'Andria pour le récompenser de ses services, se retira en Pouille avec une poignée de monde[1]. Markwald, vaincu, demeura en Sicile, où on lui laissait un beau champ pour nouer de nouvelles intrigues. Bientôt, en effet, la coupable conduite et les dissentiments des chefs du conseil lui fournirent les moyens de réparer ses pertes.

L'archevêque de Palerme, Barthélemi Ophamille, venait de mourir, et le chancelier mettait tout en œuvre pour échanger le siége épiscopal de Troja contre le premier siége du royaume. Il sut si bien faire que, du consentement du légat, le chapitre l'élut à la dignité de métropolitain; mais ses efforts pour obtenir l'approbation pontificale échouèrent près d'Innocent III, qui n'avait garde d'accroître l'autorité d'un ministre dont il pénétrait les vues ambitieuses. Jusqu'à ce jour Gauthier avait caché ses liaisons avec le sénéchal. Le refus qu'on lui fit du *pallium* l'irrita à un tel point que, pour se venger du pape, il fit entrer Markwald au conseil, et, non content de lui conférer la prééminence sur ses collègues, il partagea avec cet ennemi de l'Église l'administration du royaume. Le sénéchal eut la Sicile, le chancelier les provinces d'Italie[2]. Un décret enjoignit aux grands et au peuple de tenir cet arrangement pour valable, nonobstant tout ordre contraire du souverain pontife[3]. Afin de mieux sceller leur alliance, on parla de faire épouser au chef des Allemands une nièce du chancelier. Mais Gauthier s'aperçut bientôt qu'il s'était donné un maître; et comme, en effet, Markwald n'était pas d'humeur à abandonner la moindre portion du pouvoir qu'il tenait de Henri VI et du roi Philippe, une haine profonde succéda à leur feinte amitié. Ils s'accusèrent réciproquement de vouloir s'emparer du trône, Markwald pour lui-même, Gauthier pour son frère, le comte Gentile, auquel il avait confié le commandement du palais royal et la garde du jeune roi, alors dans sa septième année[4]. D'une guerre sourde ils passèrent à une rupture ouverte; mais cette lutte dura peu. Markwald, depuis

1. *Gesta Innocentii III*, § 28.
2. Ut unus in Sicilia et alter in Apulia regis et regni negotia procurarent. (*Gesta*, § 32.)
3. Etiamsi summo pontif. displiceret. (*Ibid.*)
4. *Gesta*, § 32.

son arrivée en Sicile, avait accumulé de grandes richesses, qui lui servirent à lever des troupes et à gagner la faveur des barons; le chancelier habitué, au contraire, à un faste ruineux, manquait d'argent. Contraint de céder la place à son heureux rival, il passa en Calabre et de là en Pouille, où non content de mettre la main sur les trésors des églises, il établit de lourds impôts dont il dissipa le produit. On pense bien que le pape n'était pas d'humeur à tolérer de telles déprédations, et moins encore à laisser impunie la désobéissance criminelle d'un évêque envers le siége apostolique. Après des monitions conformes à l'usage, Paléar fut frappé d'anathème, destitué de l'archevêché de Palerme et du siége épiscopal de Troja[1]. Défense fut faite de s'adresser à lui pour aucune affaire, de rien payer entre ses mains, ou d'obéir à ses ordres, lors même qu'ils seraient donnés au nom du roi. Comme ce ministre avait peu d'amis dans la noblesse, que ses exactions lui avaient attiré la haine de la bourgeoisie, beaucoup de gens l'abandonnèrent; il fut réduit à se jeter entre les bras de Diephold et des Impérialistes de la Pouille.

Avant la fin de l'hiver, Gauthier de Brienne revint de France à Rome avec un petit nombre de chevaliers d'une valeur éprouvée. Le pape résolut de s'opposer à Markwald. Il lui donna 500 onces d'or pour lever des troupes, et prescrivit en même temps aux feudataires de la couronne d'aider de tout leur pouvoir le comte français à mettre les Allemands hors du royaume. Aux yeux de la prudence, cette entreprise pouvait paraître téméraire; mais Brienne ne reculait devant aucun danger. Suivi du cardinal de Porto, nouveau légat en Sicile, il franchit la frontière avec une poignée de soldats. Le comte de Célano, l'abbé de Mont-Cassin lui amenèrent des renforts, et il marcha droit sur Capoue[2], qu'il espérait surprendre; mais Diephold l'attendait près de cette ville pour décider leur querelle dans un seul combat qui fut livré le 10 juin. Les Français, quoique de beaucoup inférieurs en nombre, attaquèrent avec leur impétuosité habituelle et obtinrent une victoire complète : l'ennemi, en pleine déroute,

1. *Gesta Innocentii III*, § 33.
2. *Chronicon Fossæ novæ*, p. 881.

jonchа de ses morts le champ de bataille, et perdit beaucoup de prisonniers. Ce premier succès donna à Brienne Capoue, Teano, Vénafre, qu'il réduisit en cendres, et lui ouvrit le comté de Molise et le chemin de la Pouille. En peu de mois, il soumit la plus grande partie de cette dernière province, et rentra dans ses fiefs héréditaires[1]. De l'un comme de l'autre côté du Phare, le royaume était dans une inexprimable confusion. Markwald, ligué avec les Sarrasins et avec les Pisans, dominait sur toute la Sicile, à la réserve de Messine qui, au milieu des troubles, gardait une fidélité constante au fils de l'empereur Henri. Brienne tenait la moitié de la Pouille et une bonne partie de la Terre de Labour et des deux principautés; le chancelier, Diephold, et d'autres chefs étrangers se partageaient le reste. Tous pillaient à l'envi, dévastaient, incendiaient les bourgs qui faisaient résistance. Tous invoquaient le nom du souverain pour légitimer leurs rapines; et les peuples, courbés sous le joug, en proie à la misère, s'abandonnaient au désespoir, pendant que l'enfant royal, prisonnier dans son propre palais, était laissé dans le plus complet dénûment. Le sénéchal croyait n'avoir rien fait, tant qu'il n'aurait pas le roi en sa puissance. Dès qu'il ne vit plus d'ennemis à combattre dans l'île, il courut à Palerme, gagna le comte Gentile qui gardait cette capitale, et se fit livrer le fils de son ancien maître, dont il réclamait la tutelle. En apprenant ce nouveau malheur, le pape se félicita sans doute d'avoir ouvert les bras à Brienne, désormais l'unique soutien des intérêts de l'Église. L'auteur de la vie d'Innocent ne craint pas d'affirmer que le comte français, par la terreur que son nom inspirait, empêcha l'ambitieux sénéchal de faire mourir Frédéric et d'usurper le trône[2]. Quoi qu'il en soit, la plus grande partie de l'année 1202 s'écoula au milieu des troubles. Vers l'automne, les Impériaux de la Pouille ayant réuni quelques milliers d'hommes, provoquèrent au combat les Français, beaucoup moins nombreux. Le 6 octobre, ils en vinrent aux mains dans les plaines de Cannes, lieu à jamais célèbre, dont le nom est bien grand pour désigner de petites rencontres

1. *Gesta Innocentii III*, § 30.

2. *Gesta*, § 35.

telles que celle-ci. Avant d'engager l'action, Brienne se confessa et reçut le pardon de ses fautes ; puis, après avoir invoqué le bienheureux Pierre, pendant que le légat maudissait l'ennemi au nom du Seigneur, l'intrépide Français donna le signal de l'attaque et combattit au premier rang. La victoire ne fut pas longtemps indécise. Beaucoup d'Allemands furent tués, se noyèrent dans les marais, ou restèrent prisonniers[1]. Le chancelier s'était réfugié dans une forteresse voisine. Diephold, vaincu pour la seconde fois, poursuivi l'épée dans les reins, se retira vers la Terre de Labour, où il rassembla de nouvelles troupes. Innocent III se crut le maître des provinces de terre ferme jusqu'au Phare, et ordonna au comte de Brienne de passer en Sicile, afin de rendre la liberté au roi et de rétablir le légat pontifical dans ses prérogatives. Pour subvenir aux frais de la guerre, il autorisa le général de l'Église à percevoir les revenus de la Pouille et de la Terre de Labour, et, s'ils étaient insuffisants, à emprunter, même à usure[2], la somme de 3,000 onces d'or, sous la garantie du saint-siége. Mais comme avant de quitter l'Italie, Brienne voulait la purger des bandes allemandes, il n'obéit pas aux ordres venus de Rome, et cette résistance lui fit perdre la plus belle occasion qu'il pût jamais trouver de mettre un terme à la guerre civile. Pendant qu'il marchait contre Diephold, Markwald était à Palerme, malade de la pierre, et hors d'état de commander les troupes. Ce chef des Impériaux, en proie à d'insupportables douleurs, se fit tailler par un chirurgien malhabile, et mourut dans l'opération (septembre 1202), sans avoir pu se faire absoudre de l'anathème dont il était frappé[3]. « Bénissez le « Seigneur, écrivit le pape à Parisio, archevêque élu de Palerme, « et au métropolitain de Morreale ; bénissez le père des miséri- « cordes et des consolations, qui fait succéder le calme à la tem- « pête, et la joie aux larmes ; qui, loin d'oublier le juste sous le « fouet du pécheur, vous arrache à un tyran fourbe, impitoyable

1 *Gesta*, § 34. — Rich. de S.-Germ., p. 981.

2. Etiam sub usuris. (14 sept. 1202. *Epist. Inn. III*, Lib. v, n° 84, ed. Brequigny. p. 152. — *Ibid.*, n° 86, p. 153.)

3. *Gesta*, § 35. — Richard de S.-Germain (p. 981), dit au contraire que Markwald mourut de la dyssenterie.

« et ennemi de son saint nom. Après avoir été cruellement op-« primés par Markwald, glorifiez le Très-Haut, dont un arrêt « vient de condamner cet homme détestable à finir ses jours « dans les souffrances. Et vous qui n'avez pas fléchi le genou de-« vant Baal, restez fidèles à vos devoirs, et redoublez d'efforts pour « que dans tout le royaume chacun rende au saint-siége ce qui « lui est dû, et veille à la sûreté du roi [1]. »

Comme le parti pontifical était fort affaibli en Sicile, cet événement n'eut pas les suites heureuses que le pape s'en promettait. Un des lieutenants de Markwald, nommé Guillaume Capparone, commandant d'Agrigente, devint le maître du palais, s'établit le gardien de Frédéric, et prit le titre de capitaine général. On croit que Philippe, roi d'Allemagne, favorisait son entreprise; mais plusieurs officiers, jaloux de la fortune de Guillaume, refusèrent de lui obéir; le chancelier lui-même se déclara ouvertement contre ce nouveau gouverneur. Déjà une première fois Paléar, voyant sa fortune détruite, avait offert de réparer ses torts, si le pape consentait à l'absoudre de l'excommunication; mais comme on exigeait qu'il vécût en bonne intelligence avec Brienne, son ennemi personnel, il s'était écrié que le prince des apôtres lui-même, envoyé par le Sauveur pour le menacer des flammes de l'enfer, ne lui arracherait pas une semblable promesse [2]. Il est vraisemblable que le temps et plus encore la haine jalouse que Gauthier conçut contre Capparone, changèrent ses dispositions. Peut-être aussi croyait-il qu'en obéissant aux volontés du pape, il obtiendrait le *pallium*, objet de ses désirs. Il jura donc de rompre avec les étrangers et de n'avoir d'autres amis que ceux de l'Église romaine, aux ordres de laquelle il promit de se soumettre [3]. Pour garantie de ses bonnes intentions, le chancelier s'obligea, s'il violait son serment, à payer telle somme que le pape exigerait de lui; il offrit d'ouvrir deux de ses châteaux de la Pouille au comte de Brienne, et même de donner ses neveux en otage. A ces conditions, la sentence d'interdit fut

1. 24 septembr. 1202. *Epist. Inn. III*, Lib. v, n° 89.
2. *Gesta*, etc § 34.
3. *Gesta*, § 36, mense madii 1203. — *Ep. Inn.*, ap. Brequigny, Lib. vi, n° 71, t. I, p. 780.

révoquée, et ce ministre revint en Sicile pour se mettre à la tête du parti pontifical et rétablir la régence dans ses droits.

Durant plusieurs années, la guerre continua ses ravages. Tantôt Innocent III avait le dessus, tantôt il voyait les affaires de son royal pupille décliner rapidement. Depuis le jour de sa rupture avec le chancelier, en 1200, on ne lui avait point payé les 30,000 taris d'or affectés à la tutelle; et d'importantes affaires appelaient ailleurs son attention, quand, pour surcroît d'embarras, vers le milieu du mois de septembre 1203, il tomba malade à Anagni, sa ville natale. Le bruit de sa mort se répandit[1], et comme en Pouille le parti du saint-siége était bien plus dévoué à la personne d'Innocent qu'à la domination de la cour romaine, des villes, des possesseurs de fiefs et jusqu'à des évêques s'en séparèrent. Les habitants de Brindes avaient des premiers arboré le drapeau de l'Église; ils furent les plus ardents à le fouler aux pieds; et, dans un accès de fureur aveugle, ils firent périr le châtelain du comte de Brienne, pris par eux en trahison. Ceux de Matera, d'Otrante, de Bari, de Gallipoli, se jetèrent dans la révolte : les uns mirent dehors Français et pontificaux; d'autres les massacrèrent[2]. On ne peut dire jusqu'où le mal se serait étendu, si le prompt rétablissement du pape n'en eût arrêté les progrès. Loin de se courber devant la mauvaise fortune, l'infatigable Brienne suppléait au nombre par un courage héroïque : son cri d'armes était la terreur de ses ennemis : on l'avait vu avec une poignée de Français mettre en fuite de gros escadrons. Mais trop confiant dans son épée, il dédaignait la ruse, qui à la guerre l'emporte souvent sur la force; il n'usait d'aucune précaution contre une surprise, et se montrait aussi mauvais général que soldat intrépide. Rarement on voyait une garde autour de ses tentes; et si de prudents officiers lui reprochaient cette négligence, il répliquait que des Allemands armés de toutes pièces n'oseraient tenir tête à des Français sans armes[3]. Cette folle présomption lui devint fatale. Après avoir battu Diephold dans

1. A multis mortuus dicebatur. (*Gesta*, § 37.)

2. Quædam expellentes milites suos, aliæ trucidantes. (*Gesta*, § 38.)

3. Interdum arroganter respondit, quod Theutonici armati non auderent aggredi Francos inermes. (*Ibid.*, § 38.)

plusieurs rencontres, et dégagé Salerne, où il perdit un œil, Brienne venait de mettre le siége devant Sarno, petite ville de la Campanie au pied du Vésuve, dans laquelle les Allemands s'étaient retranchés. Diephold, qui occupait la forteresse, s'étant aperçu que les issues en étaient mal surveillées, sortit avant le jour, tomba à l'improviste sur les Français endormis dans leur camp, en fit un grand carnage, et pénétra jusqu'au pavillon de Brienne, dont les cordes furent coupées avant que ses soldats aient pu se mettre en défense. Le comte, à demi vêtu, essaya vainement de se dégager des toiles sous lesquelles il était pris comme l'oiseau dans un filet. Percé de flèches et de coups de lance, saisi, garrotté et conduit à Sarno, il y mourut de ses blessures dans de grands sentiments de contrition. Sa femme, alors enceinte, donna le jour à un fils qui hérita de ses droits sur le comté de Lecce ; elle se remaria avec Jacques, comte de Tricarico, de la maison de San-Sévérino, qu'on retrouvera plus tard dans les rangs des ennemis de Frédéric.

Après la mort de Brienne, arrivée au mois de juin 1205, sa petite armée se débanda, et le parti du pape tomba dans le découragement. Pour le relever, il eût fallu mettre sur pied un nouveau corps de troupes, et fournir aux feudataires de forts subsides que le trésor pontifical ne pouvait payer. Non-seulement les affaires de l'Allemagne, dont il sera bientôt fait mention, réclamaient toute la sollicitude d'Innocent, mais dans le reste de l'Europe, ce pontife avait des luttes à soutenir; et, jusque dans son propre palais, il devait se mettre en garde contre les Romains, toujours inquiets, séditieux et avides de nouveautés. Dès l'année précédente, l'élection du sénateur avait excité des mouvements populaires. Les neveux de Célestin III, pour tourner le peuple contre Innocent, l'accusaient de dépouiller la ville de toutes ses possessions. Ils le comparaient à l'épervier qui plume l'oiseau avant de le dévorer [1]. Un sénateur unique était trop dans la dépendance de la cour pontificale ; Rome n'aurait de liberté, répétaient-ils, qu'avec un sénat de cinquante-six membres pour la gouverner. Le peuple, entraîné par ces étranges

1. Sicut auceps deplumavit avem ommibus pennis, etc. (*Gesta Inn.*, § 133.)

discours, rétablit le sénat, et on pense bien que le pape, contraint de céder à la multitude, ne voyait pas sans de vives appréhensions le pouvoir exécutif remis à une compagnie nombreuse, dont beaucoup de membres s'étaient montrés peu favorables au saint-siége. Depuis ce jour, toute discipline semblait bannie de la ville : le crime y allait tête levée; les lois et la justice tombaient dans un si grand mépris, que chacun s'attendait à de nouvelles commotions. Dans de telles circonstances, Innocent ne voyait aucun moyen de dérober son pupille aux dangers qui l'environnaient à Palerme, quand, par bonheur, les principaux capitaines allemands de la Terre de Labour et de la Pouille, informés que le roi Philippe cherchait à rentrer en grâce auprès du pape, sollicitèrent pour eux-mêmes le pardon de l'Eglise. Repousser leur demande, c'eût été attiser le feu de la guerre dans le royaume, lorsque tous les moyens de la soutenir manquaient à la fois. Aussi le prudent pontife crut-il devoir accueillir avec faveur les ouvertures faites au nom de Diephold et de ses compagnons. Tous furent absous de l'anathème, après qu'ils eurent prêté dans les mains d'un nonce et d'un notaire apostolique, le serment d'obéir aux ordres du pape, sur tous les points qui avaient motivé cette sentence. Ils jurèrent en outre de reconnaître Innocent pour le véritable tuteur du roi et le régent du royaume; de prendre et de quitter les armes quand il l'ordonnerait, et de ne point soutenir Philippe dans les entreprises que ce prince pourrait faire contre les Etats siciliens [1]. Pour cimenter cette paix, Diephold se rendit à Rome, où on lui fit bon accueil. Il y renouvela de vive voix l'assurance de sa fidélité; puis il revint à Salerne de l'aveu même d'Innocent [2], qui croyait utile d'attacher au service du roi l'un de ses plus redoutables ennemis (1206).

Les affaires de Frédéric ne s'étaient pas beaucoup améliorées depuis la réconciliation du chancelier avec l'Église. Ce ministre, depuis sa rentrée dans la capitale en 1203, avait pris possession de l'un des quartiers de cette ville, où il demeurait avec le cardinal de Saint-Adrien, légat du saint-siége. Capparone était resté

1. *Gesta*, § 38.

2. Et tunc cum licentia pontif. Salern. reversus est. (Rich. de S.-Germ., p. 981.

maitre du palais. Tant que cet officier craignit de voir triompher Brienne, il garda quelques ménagements, et feignit même de se considérer comme le serviteur du pape et le lieutenant du légat, dont il eut l'adresse d'obtenir une absolution[1]; mais sous le prétexte de veiller à la sûreté du jeune roi, il le tenait depuis bientôt trois ans enfermé dans la résidence royale, sans relations avec le dehors. Pour mettre un terme à cette longue captivité, Diephold aborde à Palerme au mois de novembre 1206[2]; et, soit par persuasion, soit par menaces, il décide Capparone à replacer Frédéric sous l'autorité directe du souverain pontife. On disait tout bas que Diephold agissait ainsi par artifice, et que son zèle, plus apparent que sincère, cachait le dessein d'usurper le pouvoir et de faire mourir ses deux concurrents, Capparone et le chancelier[3]. Que ces bruits fussent vrais ou supposés, Paléar prit les devants. Sous l'apparence d'une fête pour célébrer l'heureux retour de la paix, il sut attirer Diephold dans la ville, et le fit saisir au milieu du festin qu'il lui donnait. On mit en prison ce chef trop confiant; mais des officiers le firent évader dès la nuit suivante, et un navire le transporta à Salerne, où il rejoignit ses compagnons. D'un commun accord, les capitaines allemands reprirent les hostilités contre les partisans de l'Église.

Vers le commencement de l'année 1207, Frédéric, alors âgé de treize ans, jouit pour la première fois d'un peu de liberté. Le pape lui adressa une lettre de félicitation sur un si heureux changement de fortune, et promit de faire de nouveaux efforts pour améliorer de plus en plus sa situation[4]. A cet effet, l'infatigable pontife recommanda aux feudataires de ne point laisser leur souverain dans l'extrême pénurie à laquelle il était réduit. « Depuis que le roi n'est plus au pouvoir des étrangers, « écrivait Innocent, il n'existe aucun prétexte pour lui refuser « les services dont il a besoin. Acquittez donc les anciennes re« devances, et, autant qu'il sera en votre pouvoir, fournissez-lui « armes, vaisseaux et troupes, afin qu'il puisse anéantir les

1. 7 octob. 1204. *Epist. Inn. III*, ed. Brequigny, Lib. VII, n° 135, p. 554.
2. Anonym. Cassin., ap. Murat., t. V, p. 74.
3. Rumor insonuit quod fraudem et insidias moliretur. (*Gesta*, § 38.)
4. 29 januar. 1207. *Ep. Inn. III*, Lib. IX, n° 249, ed. Brequigny, t. II, p. 1045.

« rebelles et gouverner paisiblement ses États. Ceux qui obéiront « à nos ordres seront récompensés; mais nous userons d'une « juste rigueur envers les autres [1]. »

Enfin Frédéric atteignit sa majorité, fixée à quatorze ans. Il prit la direction des affaires; et, de son côté, le pape déposa la régence, sans cesser néanmoins de guider par de sages conseils l'inexpérience de son pupille. La position de ce jeune prince était loin d'être heureuse : ses tentatives pour rétablir un peu d'ordre dans le royaume restèrent longtemps inutiles. La capitale elle-même était souvent le théâtre de scènes sanglantes entre Capparone, toujours maître du palais, et le chancelier, qui cherchait à l'en chasser. Les revenus publics avaient été dévorés d'avance; le domaine royal dilapidé : le manque d'argent réduisait le roi à vivre aux dépens des bourgeois de la ville, qui se cotisaient pour fournir à ses plus urgents besoins. Dans les provinces de terre ferme, la guerre s'était rallumée. Partout les nobles avaient élevé des donjons, partout ils opprimaient les peuples; ils usurpaient la justice criminelle et les autres droits de la couronne; peu d'entre eux payaient les redevances imposées sur les fiefs. Enfin, les Musulmans, qui s'étaient tenus tranquilles depuis leur défaite devant Palerme, refusaient encore une fois les taxes publiques; et comme on manquait de troupes pour les refouler dans leurs montagnes, ils firent une irruption sur les terres des chrétiens, et prirent Corleone, où il se fortifièrent [2].

Innocent III avait à cœur de mettre fin à tant de maux. On vient de voir comment, à force de soins et de persévérance, il était parvenu à maintenir l'intégrité du royaume, qui, sans lui, eût été morcelé par les capitaines allemands. On sait aussi comment, en opposant ces chefs les uns aux autres, il avait conservé le trône au royal orphelin placé sous sa tutelle. Pour couronner son œuvre, il voulait aider ce jeune prince, devenu majeur, à vaincre les factions et à rétablir une bonne paix. Par son adresse à profiter des circonstances favorables, Innocent avait bientôt

1. 15 octob. 1207. *Epist. Inn. III*. Lib. x. n° 141, p. 79.
2. *Gesta*, § 40.

repris un grand crédit dans Rome, où les citoyens, fatigués de la mauvaise administration du sénat, l'avaient supplié de rétablir un seul sénateur comme avant les troubles[1]. Une fois l'esprit en repos de ce côté, il résolut de poursuivre à outrance les Allemands de la Terre de Labour, pendant que Frédéric tournerait ses forces contre les révoltés de la Sicile. Conrad de Marley, l'un des anciens lieutenants de Henri VI, attira le premier les regards du pontife. Depuis dix-sept ans, ce chef occupait le château presque inexpugnable de Sorella, bâti sur une élévation qui domine la ville de Sora et l'entrée du val de Roveto, l'une des portes de l'Abruzze. Maître de cette place et de la forteresse de Rocca d'Arce, Conrad étendait ses courses jusque dans l'État pontifical. Par des exactions inouïes, il avait épuisé la vallée du Garigliano et réduit à la misère ses plus riches habitants. Les bourgeois de Sora, las de subir un joug si dur, appelèrent secrètement l'abbé de Mont-Cassin, et, pendant une nuit du mois de janvier, introduisirent, lui et ses hommes d'armes, dans la ville, sans être entendus par les Allemands de la citadelle. Vers le même temps, le pape envoya en Campanie un corps de troupes levé à ses frais et auquel il donna pour chef son propre frère, Richard, comte de Segni. Il ordonna au cardinal de Sainte-Prudence, recteur de cette province, de fortifier Sora, et d'entreprendre avec toutes ses forces, accrues de celles de Richard, le siége de Sorella. On était en plein hiver. Malgré la rigueur de la saison, les pontificaux dressèrent leurs tentes à peu de distance des murailles de cette place, devant laquelle ils se seraient longtemps morfondus, s'ils n'eussent été secondés par les gens du pays, qui les avertissaient de tous les mouvements de la garnison. Un matin, avant l'aube, Conrad sortit à petit bruit, croyant surprendre l'armée du pape, endormie dans ses quartiers ; mais à son grand étonnement, il la trouva rangée en bataille dans un ravin proche de la ville. Un violent orage venait d'éclater, le tonnerre grondait ; des torrents de pluie détrempaient la terre, où s'embourbaient chevaux et fantassins. Rien ne put arrêter les deux troupes ennemies, qui combattirent corps à corps avec

1. *Gesta Innocentii III,* § 142.

beaucoup d'ardeur. La victoire, longtemps disputée, resta enfin au légat. Conrad fut mis en pleine déroute, fait prisonnier et conduit à Ceprano. Comme il avait laissé dans Sorella un petit nombre d'Allemands avec la plupart des aventuriers enrôlés dans la province, gens de sac et de corde bien capables de vendre la forteresse dont ils avaient la garde, il se hâta d'entrer lui-même en arrangement avec le frère du pape. Après quelques pourparlers, il rendit Sorella, Rocca-Secca, Arpino, Arce, et en général tout ce qu'il possédait dans le comté de Sora, pour mille onces d'or, vingt chevaux, sa liberté et celle de tous les captifs. Cet heureux coup de main remit sous l'autorité du roi une grande étendue de pays, et fit perdre aux Allemands plusieurs places excellentes [1]. Innocent, le cœur rempli d'allégresse, résolut de parcourir les provinces depuis si longtemps ravagées par la guerre; et il convoqua à San-Germano, pour la veille de la Saint-Jean, une assemblée générale des évêques, des barons et des juges, à laquelle il se proposait d'assister en personne. Il partit de Rome le 15 mai, avec une suite nombreuse, et, après avoir séjourné un mois à Anagni, il entra le 21 juin dans le royaume par le pont de Ceprano. Ce voyage fut pour lui une véritable marche triomphale : le peuple accourait en foule sur son passage et recevait à genoux sa bénédiction. Le clergé l'accompagnait processionnellement; les rues étaient jonchées de fleurs, les maisons tendues, les églises parées; toutes les cloches sonnaient en branle. Les bannerets, montés sur de beaux destriers, se joignaient au cortége avec leurs hommes d'armes, et faisaient en son honneur des courses ou des joutes à la lance [2]. L'abbé Roffrido reçut magnifiquement la cour pontificale, et pourvut à tous les frais durant son séjour à San-Germano [3]. Quand l'assemblée fut réunie, le chef de l'Église exposa, dans un discours plein de sagesse, l'état présent des affaires, et exigea des nobles le serment d'exécuter les mesures qui allaient être prises pour la défense du pays et le service du souverain : ser-

1. 19 mart., *Chron. Fossæ novæ*, p. 886. — *Gesta*, § 39.
2. *Chron. Fossæ novæ*, p. 887, C.
3. Rich. de S.-Germ., p. 982, C.

ment qu'ils prêtèrent sans résistance [1]. Innocent éleva d'abord à la dignité de maîtres-capitaines, chargés du gouvernement de la Pouille et de la Terre de Labour, Pierre, comte de Celano, et Richard, comte de Fondi ; puis il enjoignit à chaque possesseur de fief de renoncer désormais à toute guerre privée, et de soumettre les causes en litige à la décision de ces grands officiers. Pour aider le roi à pacifier la Sicile, l'assemblée résolut d'envoyer à Palerme deux cents lances, et de les y maintenir pendant un an, à partir du mois de septembre. La solde de cette troupe était mise à la charge des villes domaniales et des barons, d'après une répartition faite entre eux par des arbitres. S'il arrivait que la paix fût troublée, ils étaient tenus de mettre sur pied des forces suffisantes pour la rétablir, en se conformant aux ordres qui leur seraient donnés par les maîtres-capitaines ou par le souverain pontife [2].

Aussitôt après la prise de Sora, les bourgeois de cette ville et ceux d'Arce adressèrent une supplique à la cour romaine pour être remis en possession des franchises et bonnes coutumes dont leurs ancêtres avaient joui depuis le règne de Roger jusqu'à la mort de Guillaume le Bon, mais que vingt années de trouble et la tyrannie des officiers impériaux avaient fait tomber en désuétude. Cette juste réclamation fut accueillie par la pape, qui mit les libertés de Sora et celles d'Arce sous la protection de l'Église [3]. Quant aux terres féodales du comté, il pria le roi d'en gratifier Richard son frère, à qui l'armée devait ses succès. Frédéric ne pouvait rien refuser au pape, après les grands services qu'il en avait reçus. Un protonotaire publia à son de trompe dans la Terre de Labour, la décision royale par laquelle le comté de Sora devenait un fief direct du saint-siége sous la suzeraineté de la couronne de Sicile. Richard fit à Ferentino le serment et l'hommage lige au souverain pontife et à ses successeurs légitimes ; il promit, à genoux et les mains dans celles d'Innocent, de le servir dans la paix et dans la guerre, sauf la fidélité qu'il devait au roi.

1. *Gesta*, § 43.
2. *Epist. Inn. III*, Lib. XI, n°s 132 et 143.
3. Rationabiles libertates, bonos usus et consuetudines, etc., vobis concedimus, et confirmamus, etc. (*Ibid.*, n° 66, p. 163.)

L'investiture lui fut ensuite conférée par une coupe de vermeil que le chef de l'Église lui remit en présence des cardinaux [1].

Mais pendant qu'Innocent III délivrait le royaume de Sicile du joug militaire sous lequel les peuples avaient longtemps gémi, un événement imprévu portait en Allemagne un coup funeste à la famille de Hohenstauffen, et faisait monter Othon de Brunswick sur le trône impérial. Pour comprendre toute l'importance de ce fait, qui doit trouver ici sa place, il est indispensable de mettre sous les yeux du lecteur un récit exact des événements de la Germanie depuis que deux princes, l'un Gibelin, et l'autre Guelfe, ont été proclamés rois des Romains. On vient de voir par quels moyens le pape prétendait élever un mur de séparation entre le royaume de Sicile et l'empire; voyons maintenant ses efforts pour faire triompher au nord des Alpes la politique pontificale.

1. 6 octob. 1208. *Epist. Inn. III*, Lib. XII, n° 5, t. II, p. 299.

III

AFFAIRES DE L'ALLEMAGNE JUSQU'A LA MORT DE PHILIPPE

1199 — 1208

Depuis le double couronnement de Philippe de Souabe et d'Othon de Brunswick, le premier à Mayence par les Gibelins de l'Allemagne, l'autre à Aix-la-Chapelle par la minorité guelfe, ces deux rivaux s'étaient fait une guerre non interrompue, et dans cette lutte Philippe avait presque toujours eu l'avantage. Richard Cœur-de-Lion fournissait à son neveu des secours en argent ; mais, au printemps de l'année 1199, le monarque anglais périt en Limousin, devant Chalus, dont il faisait le siége pour s'emparer de trésors que le vicomte de Limoges faisait garder dans ce château. Furieux de l'opiniâtre résistance des assiégés, il venait de leur refuser une capitulation, quand un simple arbalétrier, qui l'aperçut du haut des murs, le frappa d'un trait mortel. Non moins violent à son heure dernière qu'il l'avait été durant sa vie, Richard ordonna l'escalade, prit Chalus, et, avant d'expirer, fit pendre aux créneaux de la place la vaillante garnison qui l'avait défendue [1]. La mort de ce prince, en retirant aux Guelfes les subsides de l'Angleterre, jeta plusieurs seigneurs de cette faction dans les rangs de Philippe [2]. Privé d'un si puissant soutien, Othon ne pouvait se flatter de devenir le maître, si le pape n'embrassait sa cause avec ardeur. On sait déjà qu'il écrivait à Rome les lettres les plus pressantes, et qu'il faisait de magnifiques promesses d'obéissance et de dévouement au saint-siége, sans que le prudent pontife, malgré ses griefs contre la famille de Hohenstaufen, consentit à déclarer ses intentions. Mais au

1. Roger. de Hoveden., ann. 1199, p. 791. — Radulphus de Coggeshale, *Chron.*, p. 856.

2. Totum robur imperii Philippo adhærebat. (Arnold. Lubec. *Chron.*, L. VI, c. 2, p. 451.)

point où les choses étaient venues, l'Église ne pouvait se tenir plus longtemps dans la neutralité; et puisque le sacre de Rome conférait au roi des Romains le titre d'empereur, le pape devait nécessairement prendre parti pour celui des élus qu'il allait couronner. De plus longues hésitations auraient été aux yeux des peuples un indice de faiblesse qui eût avili l'autorité pontificale. Toutefois, avant d'agir, Innocent voulut tenter une conciliation entre les partis. Pour cet effet, il chargea le cardinal Conrad de Witelsbach, archevêque de Mayence et archichancelier de l'empire, de se présenter aux deux rois comme médiateur, d'en obtenir une longue trêve, et de les disposer à la paix[1]. Ce prélat éminent semblait plus propre qu'aucun autre à remplir une mission si délicate; mais ses efforts n'eurent pas le résultat qu'on en espérait. Othon et Philippe, également jaloux du pouvoir suprême, refusèrent de conclure une trêve générale de cinq ans, et la guerre continua à embraser l'Allemagne. Alors l'archevêque, protecteur secret de l'élu des Gibelins, indiqua à Boppart, près de Coblentz, pour le 31 juillet suivant, une diète électorale dans laquelle la couronne devait être conférée à celui qui obtiendrait la pluralité des suffrages. Othon, qui craignait de succomber, supplia instamment le pape de menacer de la vengeance de l'Église quiconque refuserait de le reconnaître pour roi des Romains[2]. De son côté, Philippe envoya à Rome deux ecclésiastiques qui furent reçus en plein consistoire. « Depuis « longtemps, leur dit le pontife, on aurait dû soumettre à notre « décision une cause sur laquelle il nous appartient de statuer « en dernier ressort[3]. Nous avons oui vos paroles et lu la lettre « de votre seigneur; il nous reste à en conférer avec nos frères « les cardinaux. Puisse le ciel nous donner un sage avis, afin « que nous procédions dans cette affaire sans aucune pensée « mondaine, uniquement préoccupés de la gloire de Dieu, de « l'utilité de l'Église et du bien de l'État. » Dans une longue instruction envoyée vers le même temps à sa légation en Alle-

1. 7 madii 1199. *Epist. Inn. III*, Lib. II, n° 293.
2. *Reg. imp.*, n° 20, p. 694.
3. Ad apost. sedem negotium istud principaliter et finaliter dignoscitur pertinere. (*Ibid.*, n° 18, p. 693.)

magne, après avoir discuté les droits des candidats à l'empire, au nombre desquels Innocent fait figurer le jeune roi de Sicile; après avoir déduit les motifs qui, suivant lui, doivent faire exclure Frédéric et Philippe de Souabe, il demande que ceux qui ont le droit d'élire procèdent immédiatement à un nouveau choix, ou qu'ils s'en remettent à la décision arbitrale de la cour apostolique. Mais si l'on n'adopte aucun de ces deux partis il reconnaîtra Othon de Brunswick pour roi des Romains[1]. Nous croyons utile de mettre sous les yeux du lecteur les principaux passages de cette pièce importante : ils lui feront mieux connaître qu'un simple récit la politique de l'Église romaine, et la part qu'elle voulait se réserver dans l'élection des empereurs.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Il est d'un in« térêt d'autant plus grand pour nous de veiller à ce que l'État « soit pourvu d'un chef, qu'on sait que l'empire appartient à « l'Église romaine en principe et en définitive[2]. N'est-ce pas, « en effet, par elle et pour sa sûreté qu'il a été transféré de la « Grèce en Occident? n'est-ce pas le souverain pontife qui donne « le diadème au prince élu en Allemagne, et qui l'investit de la « dignité impériale, complément nécessaire du vote des élec« teurs[3]. Henri VI lui-même avouait pleinement ce fait, quand, « après avoir été couronné par notre prédécesseur, Célestin « d'heureuse mémoire, il lui demandait le manteau en signe « d'investiture de l'empire[4]. Comme depuis peu l'enfant (Fré« déric, roi de Sicile), Philippe, et Othon de Brunswick, ont été « proclamés rois des Romains, il est nécessaire d'examiner dans « cette triple élection ce qui est permis, ce qui est convenable, « et ce qui est utile.

« Pour ce qui concerne le fils de l'empereur, il semble au pre« mier coup d'œil qu'on ne puisse contester ses droits, auxquels

1. Deliberatio domini papæ super facto imperii de tribus electis. (*Reg. imp.*, n° 29, p. 697 et seq. — *Annal. Eccles.* ad ann. 1200, § 26-36.)

2. Cum imperium noscatur ad apostol. sed. principaliter et finaliter pertinere. (*Reg. imp.*, n° 698.)

3. Finaliter quoniam imperator a summo pontifice finalem sive ultimam manus impositionem promotionis proprie accipit, dum ab eo benedicitur, coronatur et de imperio investitur. (*Ibid.*)

4. Ab ipso de imperio per pallam auream petiit investiri. (*Ibid.*)

« le serment des princes donne encore plus de force. Ce ser-« ment, quoiqu'il paraisse avoir été extorqué, n'en lie pas moins « les feudataires tout autant que celui que les Gabaonites sur-« prirent aux enfants d'Israël liaient ces derniers qui n'hési-« tèrent point à l'observer. De plus, bien que dans l'origine ce « serment ait été arraché par une sorte de violence, le père de « Frédéric, ayant reconnu ses torts, délia les princes de leur pro-« messe, et rendit les lettres qu'ils lui avaient écrites en cette « occasion. Depuis, ils élurent de nouveau ce même enfant ; mais « ce fut de leur plein gré, d'un commun accord, et en l'absence « de l'empereur, circonstances qui semblent ôter tout moyen de « revenir sur un tel engagement. Enfin, comme les saintes Écri-« tures ont dit : *Pupillo tu eris adjutor*, tu seras le soutien de « ton pupille, il ne paraîtra peut-être pas convenable que l'en-« fant dont la tutelle appartient au Siége apostolique, soit privé « de l'empire par la main qui doit le protéger. On peut présu-« mer aussi que, loin de tirer avantage de cette exclusion, « l'Église romaine pourrait s'en repentir un jour ; et que quand « le jeune prince, parvenu à l'âge de raison, apprendra que « nous l'avons écarté du trône impérial, il cherchera à se ven-« ger; il attaquera nos possessions et nos priviléges, et nous « refusera l'hommage auquel il est tenu pour le royaume de « Sicile.

« Tels sont les arguments favorables à Frédéric ; passons main-« tenant aux objections. Une première chose frappe les yeux : « c'est que la promesse fut illicite et le choix mauvais ; car les « électeurs portèrent leurs votes sur un enfant de deux ans non « baptisé, et aussi inhabile à diriger les affaires publiques qu'à « se conduire lui-même. En supposant néanmoins le serment va-« lide, resterait toujours à l'interpréter suivant l'intention de « ceux qui l'ont fait. Or, ils prétendaient élire un souverain pour « tenir les rênes de l'Etat, non à l'instant même, mais seulement « lorsqu'il serait parvenu à la virilité. Et comment, dès le ber-« ceau, pouvaient-ils juger de son aptitude à gouverner les peu-« ples? Cet enfant ne pouvait-il pas être privé de raison, ou se « montrer dans la suite indigne du rang suprême? Sans aucun « doute, les princes croyaient que l'empereur, alors dans la force

« de l'âge, garderait le pouvoir jusqu'à ce que son fils fût propre « à l'exercer à son tour. Mais, la mort du père arrive inopiné- « ment ; dès lors, ce qui a été convenu devient impossible ; et « comme l'autorité suprême ne peut sans un danger réel, être « déléguée à un régent, que l'Église ne doit ni ne veut laisser « l'empire sans chef, il est de son devoir de faire élire un autre « prince [1]. Pour ce qui est de la convenance, on objecterait bien « à tort que le fils de Henri est sous notre tutelle ; puisqu'en con- « fiant cet enfant à nos soins on n'a pas exigé que nous lui fis- « sions conserver le trône impérial, mais seulement le royaume « de Sicile. N'oublions pas au surplus ce texte des saintes Écri- « tures : *Væ terræ cujus rex puer est!* Malheur au pays dont un en- « fant est le roi ! Quant à la question d'utilité, il est d'autant « moins désirable que Frédéric ait l'empire, qu'il y réunirait ses « états héréditaires ; ce qui ferait un grand préjudice à l'Église « romaine [2]. Et sans parler ici d'autres dangers non moins réels, « ne prétendrait-il pas, à l'exemple de son père, refuser l'hom- « mage et le serment pour ces mêmes États, sous le prétexte que « l'honneur de sa couronne s'oppose à un acte semblable? « Ajoutons que ce ne sera jamais nous que Frédéric pourra « accuser avec justice de l'avoir dépouillé, mais bien plutôt « son oncle qui, non content d'envahir son héritage paternel, « ne cesse de machiner avec des satellites avides l'occupation « des biens de sa mère, à la défense desquels nous travaillons de « tout notre pouvoir, non sans de grandes fatigues et des dé- « penses ruineuses [3].

« Quant à Philippe, son élection peut également être réputée « valable, parce qu'elle est l'œuvre de la majorité, et que les « plus riches et les plus puissants de l'Allemagne y ont donné « une pleine adhésion. Ne devrions-nous pas y adhérer nous- « même, suivant ces paroles du Seigneur : *Diligite inimicos ves-* « *tros, benefacite his qui oderunt vos, et orate pro persequentibus, et* « *calumniantibus vos :* Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux « qui vous haïssent, et priez pour vos persécuteurs et pour ceux

1. Videtur quod liceat imperio in alio providere. (*Reg. imp.*, n° 29, p. 698.)
2. Et ex ipsa unione confunderetur Ecclesia. (*Ibid.*)
3. Sed maternam possessionem occupare per suos satellites machinetur, etc. (*Ibid.*)

« qui vous calomnient? Mais ici de sérieuses objections se pré-« sentent ; Philippe avait été retranché de la communion chré-« tienne par notre prédécesseur, et cette sentence était juste et « régulière : juste, parce que celui qu'elle frappait avait envahi « la plus grande partie des terres de l'Église et dévasté le reste ; « régulière, parce qu'elle avait été prononcée un jour de fête « solennelle, pendant l'office divin, dans la basilique des saints « apôtres. Philippe oserait-il contester un arrêt dont il a lui-« même sollicité la révocation et dont il s'est fait absoudre par « l'évêque de Sutri [1], qui dans cette circonstance a agi contraire-« ment à nos ordres? De ceci il résulte clairement que le duc de « Souabe était déjà sous le poids d'une excommunication, quand « il a été proclamé roi des Romains. De plus, comme nous avons « frappé d'anathème Markwald et ses fauteurs latins et alle-« mands ; que Philippe est à la fois fauteur et auteur des iniqui-« tés qu'ils ont commises, il est évident que cette condamnation « pèse également sur lui et sur eux. Enfin, il s'est parjuré lors-« qu'au mépris du serment fait au fils de son frère, il a envahi « le royaume de Teutonie, et cherché, par toute sorte de moyens, « à obtenir la puissance impériale. Ici on objectera que, si nous « réputons illicite le serment prêté à Frédéric, son oncle n'est « point coupable pour l'avoir violé. Mais nous répondrons que, « malgré l'illégalité de l'engagement, ce prince ne pouvait s'en « affranchir sans notre aveu, à l'exemple des Israélites qui « s'adressèrent au Seigneur avant de rompre la parole donnée « aux gens de Gabaon. Un autre motif non moins puissant est « que, si le fils continuait à succéder au père, le frère au frère, « le trône impérial ne serait plus électif, mais se transmettrait « par droit d'hérédité [2]. Nous ne devons donc pas permettre que « Philippe parvienne à l'empire. Issu d'une race qui a persé-« cuté l'Église, persécuteur lui-même, il tournerait contre nous « l'arme dont nous aurions laissé armer sa main. De tout temps « sa famille a payé d'ingratitude les bienfaits du saint-siége ; et « pour en fournir de nombreuses preuves, il suffirait de rappeler

1. Post electionem suam se fecit absolvi. (*Ibid.*)

2. Videretur imperium ei non ex electione conferri, sed ex successione deberi, et sic hæreditarium efficeretur quod debet esse gratuitum. (*Reg. imp.*, n° 29, p. 699.)

« les actions de Henri V, de Frédéric Barberousse, et du fils de « ce dernier. Personne n'ignore la conduite coupable de Henri VI « à l'égard de notre prédécesseur ; comment à plusieurs reprises « il occupa à main armée le patrimoine du prince des apôtres, « et quelles dévastations il y commit ; comment il fit couper le « nez à certains serviteurs de nos frères ; comment enfin il admit « près de sa personne les meurtriers de l'évêque de Liége, et « agrandit leurs fiefs. Non content de faire souffleter en sa pré- « sence l'évêque d'Osimo, il lui fit arracher la barbe, pour « le punir d'avoir dit qu'il tenait la dignité épiscopale du siége « apostolique. Par les ordres de ce prince, Conrad *Musca-in-* « *Cerebro* jeta en prison notre frère le cardinal d'Ostie, et fut « ensuite comblé de biens et d'honneurs. Enfin Henri VI, une « fois maître de la Sicile, fit défense expresse aux clercs et aux « laïques de ce royaume de se rendre à Rome, et d'appeler « d'aucune cause au saint-siége.

« A son tour Philippe, loin de chercher à réparer ses torts en- « vers l'Église, persévère dans l'endurcissement. Tout récemment « encore il prenait le titre de duc de Toscane et de Campanie ; il « osait dire que sa domination s'étendait jusqu'aux portes de « Rome, et même sur cette partie de la ville appelée *Trans-Tibe-* « *rim*. Aujourd'hui, il se sert de Markwald, de Diephold et de « leurs complices, pour nous faire une guerre injuste et sous- « traire le royaume de Sicile à notre obéissance. S'il agit de la « sorte dans une situation précaire, que ne ferait-il pas si, ce « qu'à Dieu ne plaise, il obtenait l'empire [1] ? On doit donc trou- « ver sage et utile que nous mettions un terme à ses violences « avant qu'il devienne plus puissant. Les saintes Écritures nous « enseignent d'ailleurs que dans les familles royales les enfants « expient les fautes de leurs proches. Le Seigneur lui-même a « dit par la bouche de ses prophètes : *Ego sum Deus zelotes, vindi-* « *cans peccata patrum in filios usque in tertiam et quartam progeniem* « *in his qui oderunt me* : Je suis un Dieu jaloux, et je punirai les « péchés des pères sur leurs descendants jusqu'à la troisième et « la quatrième génération, dans ceux qui seront mes ennemis.

1. (Quid faceret si, quod absit, imperium obtineret ? *Reg. imp.*, nº 29, p. 700.)

« Reste maintenant à parler d'Othon. Comme ce prince a été « porté au pouvoir par un petit nombre d'adhérents, on pensera « peut-être qu'il ne nous est pas permis de le soutenir, et que si « le siége pontifical lui prête assistance, c'est moins par zèle « pour sa cause qu'en haine de Philippe. Mais si Othon n'a pas « eu pour lui la majorité des feudataires impériaux, on recon- « naîtra du moins que parmi les seigneurs investis du droit « d'élire il a obtenu autant ou même plus de voix que son ad- « versaire; on conviendra aussi que dans tous les cas il faut « avoir égard au mérite du candidat plus encore qu'au nombre « des votants. Or, Othon convient mieux que Philippe pour gou- « verner l'empire [1]. Ajoutons que si nous devons ne pas rendre « à nos ennemis le mal pour le mal, nous ne sommes nullement « tenu d'armer contre nous le bras des furieux, et de combler « d'honneurs ceux qui persistent dans l'iniquité. On lit dans les « Livres saints que le Seigneur confond les puissants et élève les « faibles : il a choisi en effet David simple pasteur pour le placer « sur le trône d'Israël. Certes, on ne niera pas que sous bien des « rapports il ne soit juste, utile et convenable que nous accordions « par préférence la faveur apostolique à Othon [2]. A Dieu ne « plaise que nous mettions jamais l'homme avant le créateur, ou « que nous nous laissions effrayer par une puissance terrestre. « Notre volonté est, suivant la parole de l'apôtre, d'éviter non- « seulement le mal, mais même l'apparence du mal.

« D'après ce qui précède, nous ne croyons pas devoir insister « pour que Frédéric obtienne l'empire quant à présent [3] : nous « refusons formellement notre approbation à Philippe ; et pour « le reste, notre légat devra s'entendre avec les princes, pour « qu'ils réunissent leurs suffrages sur une personne digne du « rang suprême, ou, s'ils ne peuvent s'accorder, qu'ils s'en rap- « portent à notre décision [4]. Mais si aucun de ces expédients ne

1. Et Otto magis sit idoneus ad regendum imperium quam Philippus. (*Reg. imp.*)

2. Videtur quod et liceat, deceat et expediat ipsi favorem apostolicam exhibere. (*Ibid.*)

3. Nos igitur ex prædictis causis pro puero non credimus insistendum ut ad præsens debeat imperium obtinere. (*Ibid.*, n. 29, p. 700.)

4. Vel se judicio aut arbitrio nostro committant. (*Ibid.*)

« leur convenait, comme l'affaire ne permet plus de retards, que « non-seulement Othon se montre dévoué à l'Église, mais qu'il « descend, du côté maternel, de la maison royale d'Angleterre, « et, par son père, de la famille de Saxe, dont les membres ont « fait preuve d'un zèle constant pour les intérêts du siége apos- « tolique, nous nous déclarerions ouvertement pour lui ; et, « après l'avoir reconnu pour roi des Romains, nous l'appelle- « rions à Rome, où il recevrait la couronne impériale. »

La mort de Conrad, archevêque de Mayence, qui survint sur ces entrefaites, aggrava beaucoup la situation de l'Allemagne. L'évêque de Worms ayant été élu à sa place par les amis de Philippe, et Siegfried d'Eppenstein par le parti contraire, il y eut à la fois deux rois et deux archichanceliers dans l'empire. Siegfried, qui avait pour lui le peuple de Mayence, prit possession du siége ; le pape lui envoya le *pallium*. Mais les nonces apostoliques, privés de l'appui de Conrad, firent de vains efforts pour disposer les Gibelins en faveur d'Othon ; l'espoir d'une paix prochaine s'évanouit comme un songe, et la diète germanique se sépara, laissant les affaires plus embrouillées que jamais.

Enfin le chef de l'Église, pressé par les Guelfes de se prononcer plus explicitement, envoie en Allemagne Guido, cardinal de Préneste, Philippe, notaire apostolique, et Egidio, acolyte. Le cardinal d'Ostie, rappelé de France pour être attaché à cette légation, est chargé de proposer une dernière fois un arrangemsnt amiable ; et, s'il échoue, de faire en sorte qu'on s'en remette aux conseils et à l'arbitrage de la cour romaine, sous la réserve expresse des libertés électorales et de la dignité de l'empire[1]. Comme cette tentative a le sort des précédentes, Innocent annule les serments prêtés à Philippe, reconnaît Othon de Brunswick pour roi des Romains, et ordonne, sous peine d'excommunication, d'obéir à ce dernier, auquel il prend l'engagement de donner la couronne impériale, dès que les promesses faites par ce prince au siége apostolique auront été remplies[2].

Ce pas franchi, Innocent embrasse avec zèle la cause d'Othon,

1. 1 mart. 1201. Salva in omnibus tam libertate vestra quam imperii dignitate. (*Reg. imp.*, n° 33, p. 703.)

2. *Reg. imp.*, num. 34-46, p. 705.

en faveur duquel il déploie une activité remarquable : prières, démarches, menaces, rien ne lui coûte, pourvu qu'il grossisse les rangs du protégé de l'Église. Il écrit aux principaux Gibelins, les presse de quitter le parti de Philippe, et pour lever leurs scrupules les délie de leurs serments[1]. Mais ses instances ne sont pas écoutées : des grands et jusqu'à des évêques, ferment aux messagers pontificaux les portes de leurs villes; quelques-uns même les envoient au gibet[2]. La plupart des princes montraient tant d'éloignement pour obéir aux ordres venus de Rome que, s'il faut en croire le légat lui-même, ils eussent élu un troisième empereur, plutôt que d'accepter Othon de la main du pape. Cette opposition, loin d'ébranler la constance d'Innocent, l'affermit toujours plus dans sa résolution. Cherchant partout de nouveaux alliés, il s'adressa aux rois de France[3] et d'Angleterre; et comme le dernier des deux était plus intéressé que personne au triomphe d'Othon, il lui recommanda d'employer à l'avantage de ce neveu les trésors que Richard lui avait laissés en mourant[4]. Jean sans Terre, autrement dit le comte de Mortain, venait, à l'exclusion d'Artus de Bretagne, de succéder à Richard Cœur-de-Lion. Bien différent de ce frère, en qui se réunissaient au plus haut point l'esprit chevaleresque, les goûts et les passions de son siècle, prince qui, à force de gloire, s'était fait pardonner des violences et des exactions inouïes, et laissait un nom populaire après un règne malheureux pour les peuples, Jean était un despote à la fois lâche et insolent, ambitieux et perfide. En lutte avec les barons anglais, qui exigeaient des garanties pour leurs libertés; brouillé avec les ecclésiastiques, dont il contestait les prétentions, mais aux pieds desquels il ne tarda pas à ramper; en guerre avec la France, qui voulait reconquérir ses provinces occidentales, Jean, menacé de toutes parts, consentit d'autant plus volontiers à se rapprocher de son neveu, qu'il comptait l'opposer à Philippe-Auguste, l'allié des Hohen-

1. *Ibid.*, nº 43, p. 707 et seq.

2. Quidam præterea nuncii super eodem negotio à quibusdam principibus directi suspendio perierunt. *Reg. imp.*, nº 51, p. 710.

3. *Ibid.*, nº 47, p. 708.

4. *Ibid.*, nº 49, p. 709.

staufen. Il lui fournit d'abord quelques subsides, et, dès l'année suivante, il conclut avec lui un traité par lequel, mettant en oubli tout sujet de discorde, ils promettaient de se soutenir réciproquement contre tous les hommes[1]. Cet acte peut être considéré comme le prélude d'événements qui intéressent l'Europe entière et qui décideront plus tard, hors de l'Allemagne, la querelle des deux maisons de Souabe et de Brunswick.

Othon, certain de l'appui du souverain pontife, s'était rendu à Nuys, petite ville de l'archevêché de Cologne, où, le 8 juin de l'année 1201, il fit entre les mains des légats le serment que voici : « Moi, par la grâce de Dieu, roi des Romains toujours « auguste, je promets à toi[2], monseigneur le pape Innocent, à « tes successeurs et à l'Église romaine, de protéger de tout mon « pouvoir le siége apostolique, dont je défendrai les terres, les « droits et les prérogatives. Non-seulement je ne troublerai pas « l'Église dans la jouissance des biens qu'elle possède, mais je « l'aiderai à reprendre ceux dans la jouissance desquels elle n'est « pas encore rentrée; et si quelques-uns desdits biens tombent « en mon pouvoir, je les lui restituerai sans en rien retenir. « Ceci doit s'entendre des terres depuis Radicofani jusqu'à Ce« prano; de l'exarchat de Ravenne, de la Pentapole, de la Marche, « du duché de Spolette, de l'héritage de la comtesse Mathilde, « du comté de Bertinoro, et d'autres seigneuries adjacentes, dé« signées dans des titres souscrits par divers souverains depuis le « temps de l'empereur Louis. Je me démets de ces territoires, « ainsi que des honneurs et de la juridiction qui y sont attachés, « sous la seule réserve que quand je serai appelé à Rome, soit « pour y recevoir la couronne impériale, soit pour l'utilité de « l'Église, tu ordonneras que je sois défrayé dans l'étendue de « tes domaines. Autant qu'il sera en mon pouvoir, je t'aiderai à « conserver et à défendre le royaume de Sicile[3]. Je rendrai à « toi, monseigneur Innocent, et aux papes qui régneront après

1. 8 sept 1202. Pertz, t. IV, p. 207. — *Origines Guelficæ*, t. III, prob. n° 315.

2. Tibi Domino meo. Ceci est contraire à l'usage qui ne permettait plus aux rois de parler au pape à la seconde personne du singulier, tandis que le pontife tutoyait les rois.

3. Adjutor etiam ero ad retinendum et defendendum Ecclesiæ romanæ et regnum Siciliæ. (*Reg. imp.*, n° 77, p. 723.)

« toi, l'obéissance que les pieux empereurs catholiques ont coutume de rendre au souverain pontife. Je suivrai tes conseils et « tes décisions pour assurer les priviléges du peuple romain et « ceux des ligues de Toscane et de Lombardie. Je m'y confor-« merai également en ce qui concerne la paix avec le roi de « France. S'il arrivait que le siége apostolique fût, à cause de « moi, impliqué dans une guerre, je le soutiendrais, et, au be-« soin, je l'indemniserais de ses dépenses. L'engagement que je « contracte sera renouvelé de vive voix et par écrit, lorsque la « couronne impériale me sera donnée à Rome. Fait à Nuys, « au diocèse de Cologne, le 6 des Ides de juin de l'an de l'incar-« nation 1201, en présence de Philippe, notaire, Egidius, acolyte, « et Richard, écrivain de monseigneur le pape. »

Après avoir reçu ce serment, le cardinal de Préneste, dans une assemblée publique tenue vers la fin du même mois à Cologne[1], annonce qu'il retranchera de la communion chrétienne ceux qui refuseraient d'obéir à Othon, ou qui tenteraient de lui fermer le chemin du trône[2]. Mais de toutes parts les Gibelins protestent contre une sentence qu'ils appellent injuste et illégale. Philippe éclate en reproches, et accuse Innocent d'une ambition coupable. « Si le chef de l'Église, s'écrie-t-il en pleine diète, s'op-« pose à nous avec tant d'opiniâtreté, c'est que nous n'avons pas « attendu humblement du siége apostolique la permission d'ac-« cepter vos suffrages. Mais sachez bien que l'indépendance ger-« manique est à jamais perdue, si vous ne pouvez choisir un roi « sans le bon plaisir du pape. » Alors les prélats et les princes laïques voulant mettre des bornes aux entreprises des légats, se donnent rendez-vous à Bamberg : le jour de Noel[3], ils y signent un manifeste énergique, qu'ils envoient à Rome par l'archevêque de Salzbourg, l'abbé de Salem et le margrave d'Ostfalen. Cette pièce contenait le passage suivant : « Où donc avez-vous lu, ô « souverain pontife, et vous, saints pères cardinaux de l'Eglise, « où avez-vous entendu dire qu'un seul de vos prédécesseurs ait,

1. Circa fest. apostol. Petri et Pauli. (Godef. monach. *Annal.*, ed. Boehmer, p. 306.)
2. Excommunicatis omnibus qui se ei ducerent opponendos. (*Reg. imp.*, n° 51, p. 710.)
3. *Reg. imp.*, n° 61, p. 715.

« par lui-même ou par des délégués, pris part à l'élection du roi « des Romains au point de se croire électeur, ou de s'arroger le « droit d'infirmer le choix des princes ? L'élection des papes « n'était-elle pas, au contraire, soumise à l'approbation impé- « riale, et les choses ne demeurèrent-elles pas ainsi jusqu'à « l'époque où le roi Henri abandonna cette prérogative de la « couronne [1] ? Mais si la simplicité des laïques leur a fait perdre « un droit légitime, est-ce un motif pour que le chef de l'Église « s'en arroge un qui, dans aucun temps, ne lui a appartenu [2] ? « Nous ne reconnaissons pas de juge supérieur dans l'exercice « de nos attributions électorales; et, en cas de dissidence, c'est « aux seuls électeurs qu'il appartient de prononcer [3]. »

A la lecture de cette lettre, Innocent s'aperçut que les légats étaient allés trop vite. Il leur recommanda plus de réserve, tout en persévérant dans une entreprise au succès de laquelle le saint-siége attachait une extrême importance [4]. Comme les Gibelins refusèrent de se soumettre, la guerre continua durant plusieurs années entre les deux rois, et tandis que l'Allemagne consumait ses forces dans cette lutte intestine, elle achevait de perdre toute autorité au sud des Alpes. La Péninsule se détachait de l'empire, sans que le sort des républiques italiennes, affranchies du joug impérial, en devînt plus heureux. Non-seulement les turbulentes communes lombardes ne pouvaient garder la paix entre elles, mais des dissensions éclataient chaque jour dans l'intérieur des villes entre les nobles et le peuple qui se disputaient le pouvoir. On sait que le royaume de Sicile était déchiré par les factions. Rome elle-même semblait menacée de troubles prochains; et le pape, occupé d'autres affaires dont il est utile de dire ici quelques mots, recommandait aux Italiens la paix et l'obéissance aux ordres de l'Église ; paroles impuissantes pour calmer les esprits.

Depuis son avénement au pontificat, Innocent ne cessait d'ex-

1. Ut nullus missorum nostrorum cujuscunque impeditionis argumentum in electione romani pontificis componere audeat omnino prohibemus. (Lex Henr. III, in *Annal. eccl.*, ann. 1014, § 7.)

2. Sanctitas pontificalis ad bonum quod nunquam habuit quomodo manum ponit ? (*Reg. imp.*, n° 61, p. 715.)

3. Romanorum enim regis electio, si in se scissa fuerit, non est superior judex. (*Ibid.*)

4. *Reg. imp.*, n° 56, p. 712.

citer les nations chrétiennes à une croisade générale. Plein de confiance dans le zèle et la piété des fidèles, dit un historien moderne, il avait annoncé d'avance aux Orientaux les secours de l'Occident[1]. Ses missionnaires promettaient de si grandes indulgences à ceux qui feraient en personne le saint pèlerinage, ou qui y contribueraient suivant leurs facultés, que beaucoup de nobles prirent la croix. Pour donner le bon exemple, le pape avait ouvert son trésor; il fit fondre sa vaisselle et défendit de servir sur sa table, jusqu'à la fin de la guerre, d'autres vases que des plats grossiers de terre ou de bois. Ces exemples d'une humilité sincère, ce retranchement volontaire des habitudes de grandeur et de vanités mondaines honorent Innocent dans sa vie privée, et ne lui faisaient pas perdre de vue les intérêts du saint-siége. Il retrouvait, au besoin, toute sa fierté, et parlait aux rois le langage énergique d'un vicaire du Christ, soit qu'il voulût les attirer sous la bannière de la croix, soit qu'il les rappelât à l'obéissance, ou qu'il crût devoir censurer leurs actes, leurs mariages ou leurs opinions religieuses. Sa volumineuse correspondance est un monument précieux dans lequel ce pontife, l'un des hommes les plus éminents qui se soient assis sur le trône des apôtres, développe la politique de la cour romaine, et porte une vive lumière sur les événements de cette époque. On l'y voit tout à la fois prêcher la guerre sainte en France, prescrire à Philippe-Auguste de se séparer d'Agnès de Méranie que ce prince avait épousée sans l'autorisation pontificale, et lui enjoindre de faire sortir du cloître, où elle était reléguée, la reine Ingelburge, sa femme légitime, dont l'Eglise ne voulait point ratifier le divorce. Comme le monarque français résiste, son royaume est mis en interdit, et Philippe, à la vue de son peuple saisi d'épouvante, est contraint de céder (1202). Pendant ce temps, les barons de la Champagne, de la Picardie et de Flandre, entraînés par l'éloquence d'un simple prêtre appelé Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, prennent la croix pour la délivrance du saint Tombeau; ils se rendent à Venise, d'où l'on devait les transporter à prix d'argent en Syrie (1199-1203). D'autres ont

1. Michaud, *Histoire des Croisades*, Liv. x, t. III, p. 84.

dit comment cette expédition, sur laquelle reposaient de si grandes espérances, fut détournée de son but et eut pour résultat de renverser le trône vermoulu des successeurs de Constantin, et d'établir un empire franc sur les rives du Bosphore (1204). En moins de huit années, deux autres croisades furent encore entreprises, l'une contre les Maures d'Espagne, qu'on refoula dans le sud de la Péninsule ibérique (1212); l'autre, plus sérieuse, contre les Albigeois du Languedoc et le comte de Toulouse, fauteur de leur hérésie (1206) : guerre terrible, dans laquelle le saint-siége luttait pour son principe; la monarchie des Capétiens, pour établir sa domination sur les provinces méridionales de la Gaule, et celles-ci pour leur indépendance. En rapprochant ces faits de ceux de l'Allemagne et de l'Italie, le lecteur pourrait supposer que le souverain pontife, succombant sous un fardeau trop lourd, poursuivait parfois avec moins d'ardeur la pensée d'établir au profit de l'Église un grand protectorat, une espèce de lieutenance universelle de la puissance divine pour les choses temporelles aussi bien que pour les spirituelles : projet gigantesque, depuis longtemps formé par les papes. Mais il n'en était rien; l'esprit vaste d'Innocent III suffisait à tout; et comme les circonstances favorisèrent ses vues, et qu'il sut les mettre à profit, en peu d'années plusieurs souverains se soumirent à ce protectorat, ou, si l'on veut, à cet empire ecclésiastique dont, un siècle et demi plus tôt, Grégoire VII avait préparé les bases. Mais pour bien concevoir la nature de cet empire, il faut en retrancher toute idée de gouvernement direct et de possession matérielle des provinces, que jamais aucun pape ne chercha à obtenir hors des limites de l'Italie. Innocent laissait aux rois l'exercice du pouvoir dans son intégrité; mais, empruntant au régime féodal la forme de son organisation, il prenait le titre de suzerain, et stipulait, comme marque de vasselage, un cens assez faible au profit de l'Église romaine. Il donnait des investitures et recevait le serment de fidélité : prérogative importante qui, jointe à un pouvoir spirituel sans limites, devait rendre le pontife de Rome le protecteur et l'arbitre suprême du monde chrétien. Opposant, comme Grégoire VII, au droit de la conquête, celui de l'intelligence, Innocent III voulait affranchir la Pénin-

sule de la domination germanique, puis établir à Rome le siége d'une puissance modératrice non moins universelle que l'Église, et fondée, comme elle, sur des principes de paix et de progrès, à l'exclusion de la force brutale qui avait jusqu'alors dominé sur le monde. Déjà, pendant le pontificat de Luce II (1144), Alphonse I[er], roi de Portugal, s'était soumis à une redevance envers le saint-siége. Sanche, qui lui succéda, ayant, en 1199, renouvelé cet engagement, et promis d'acquitter le tribut annuel de cent bysantines d'or [1], fut placé, lui, son royaume et ses biens présents et à venir, sous la protection du prince des apôtres [2]. Le roi d'Aragon fit plus encore (1204) ; il déposa sa couronne sur le maitre-autel de la basilique de Saint-Pierre, et le pape la lui rendit moyennant le cens de 250 masmoudiennes d'or (environ 3,750 fr. de notre monnaie) et le serment de fidélité [3]. Déjà la Suède et le Danemark payaient tribut [4] ; la Pologne devait bientôt suivre cet exemple (1207) [5]. Enfin six ans plus tard, le roi Jean d'Angleterre, pour échapper à l'invasion dont le menaçait Philippe-Auguste, allait faire à son tour l'hommage lige à l'Église romaine à peu près dans les mêmes termes que les rois de Sicile, et payer annuellement mille marcs sterling [6], sans préjudice du *denier de saint Pierre* payé par quinze diocèses, et qui montait à 198 livres et 8 sous. On conçoit que les deux concurrents à l'empire, Philippe et Othon lui-même, malgré le besoin que ce dernier avait de la protection d'Innocent III, ne devaient pas voir sans inquiétude les progrès rapides de la puissance ecclésiastique. Mais épuisés par leur lutte, forcés, s'ils veulent obtenir la cou-

1. *Bysantines* ou *bezants* ; monnaie impériale de Constantinople, dont le poids moyen de 1 gros 7 gr. 1/2 vaudrait environ 13 fr. 50 c. de notre temps.

2. *Ep. Inn. III*, Lib. I, num[s] 94, p. 54 et 441, p. 261.

3. *Gesta Inn. III*, § 121, p. 99. Le mot masmoudienne (*masmudinas*), n'est que l'altération de masmouda, nom de la tribu Berbère sur laquelle s'appuya la dynastie des Almohades. Cette monnaie est appelée par les Arabes *moumenienne*, du nom d'Abd-el-Moumin, le fondateur de cette dynastie : dans les XII[e] et XIII[e] siècles, on en frappait à Séville et à Cordoue, et elles avaient cours dans toute l'Espagne. Les masmoudiennes d'or pesaient grammes 4, 75 c., et valaient 15 fr. D'un côté, elles portaient une sentence du Coran, de l'autre le nom du souverain régnant, et l'indication de la ville où la pièce avait été frappée.

4. *Ep. Inn. III*, ed. Brequigny, Lib. VII, n° 155, p. 580.

5. *Ibid.* Non. januar. (5 janv. 1207, Lib. IX.

6. *Ep. Inn. III*, ed. Baluze. Lib. XVI, n° 77, t. II, p. 786.

ronne impériale, de solliciter la faveur du pontife, et de lui promettre des concessions ruineuses pour l'empire, quels obstacles pourraient-ils opposer à ses vues tant que l'Allemagne sera la proie des factions ?

Pendant deux ans, les chances de la guerre furent tantôt favorables, tantôt contraires à chacun des deux rois qui, ne trouvant pas toujours dans les grands de l'Allemagne un dévouement désintéressé, voyaient des amis, souvent même des proches, passer d'un camp à l'autre et trahir leur foi pour un profit sordide. « C'est ainsi, dit un chroniqueur gibelin témoin de ces « faits, que les princes de la terre et les barons, habitués à des « intrigues diaboliques, ne tiennent aucun compte de leurs ser- « ments, violent sans pudeur les promesses les plus solennelles, « et, confondant la vérité avec le mensonge, quittent Philippe « pour son antagoniste [1]. » L'une des plus éclatantes de ces défections fut celle de Hermann, landgrave de Thuringe, le fils d'une cousine de Frédéric Barberousse. Au retour de la terre sainte, en 1199, Hermann, après avoir hésité entre les deux factions qui se disputaient l'empire, s'était rallié à Philippe, et en avait reçu, à titre de bénéfices royaux, plusieurs riches domaines, tels que Northausen, Mulhausen et d'autres terres [2]. Son nom est écrit au bas de la protestation énergique envoyée à Rome en 1201. Mais les vives instances du pape, et peut-être l'espoir d'obtenir de nouveaux avantages dans les rangs contraires, lui firent bientôt après déserter son parti et rompre sans scrupule des liens étroits de famille [3]. Ottocare, roi de Bohême, l'un des premiers à proclamer Philippe, qui lui avait donné la couronne royale, passa aussi du côté d'Othon. Ottocare venait de répudier sa femme, sœur du marquis de Misnie, et de s'unir à une fille du feu roi de Hongrie, Bela III. Les princes de la Saxe, voulant venger l'injure faite à leur race, coururent aux armes, et Philippe, forcé d'intervenir dans cette querelle, se prononça pour eux ; ce qui jeta Ottocare dans les rangs des Guelfes. Othon, transporté de joie, se crut maître de l'Allemagne. « Notre situa-

1. Conrad. abbat. Usperg. *Chron.*, p. 235.
2. *Chron. Erphord.*, p. 234.
3. Arnold Lubec. *Chron.*, Lib. VI, cap. 5, p. 455.

« tion s'améliore chaque jour, écrivit-il au souverain pontife. « Déjà le roi de Bohême, le landgrave de Thuringe et le marquis « de Moravie ont embrassé notre cause, attirés vers nous bien « moins par notre puissance que par vos démarches, et par l'éclat « de cette protection active dont vous nous donnez chaque jour « de nouvelles preuves[1]. Nous avons tout lieu de croire que les « ducs d'Autriche et de Bavière, se soumettant à vos ordres, « nous feront avant peu le serment de fidélité. Loin d'attribuer « un si heureux changement aux seuls efforts de notre excel- « lence, c'est à Dieu, à vous et à l'Église romaine que nous re- « connaissons en être redevables. Oui, tant que le Seigneur nous « conservera la vie, nous répéterons que, sans vous et sans « l'appui du siége apostolique, nos espérances se seraient éva- « nouies en fumée et en poussière[2]. »

Philippe, surpris d'une réaction dont il redoutait les suites, essaya de se rapprocher du pape, et lui offrit une satisfaction proportionnée aux fautes qu'il avait pu commettre. Ses instances ne restèrent pas sans effet. Innocent, toujours disposé à accueillir le pécheur repentant, envoya en Allemagne l'abbé des Camaldules et le frère Oddo, du couvent de Salem, qu'il chargea d'ouvrir les voies à la rentrée de Philippe dans la communion des fidèles. Ce prince prétendait n'avoir pas été frappé de l'anathème dont, suivant lui, Célestin III l'avait seulement menacé. Il fit au surplus, entre les mains des nonces et en présence de plusieurs prélats, une déclaration formelle de ses sentiments chrétiens, et il énuméra les concessions qu'il se proposait de faire au pape pour en obtenir la couronne impériale[3]. En premier lieu, il s'obligeait à conduire lui-même, aussitôt que la paix serait rétablie, une grande armée en Palestine. Les terres de l'Église au pouvoir de Philippe seraient rendues ; il aiderait le pape à réformer les monastères qui s'écarteraient de la règle, et il renoncerait au droit de régale sur les biens des ecclésias-

1. 1203. Status noster de die in diem prosperatur, et hoc non excell. nostræ, sed Deo et vobis et Eccl. rom. ascribimus. (*Reg. imp.*, n° 106, p. 735.)

2. In cinerem et favillam negotium nostrum redactum fuisset, si manus vestra in partem nostram non declinasset. (*Ibid.*)

3. *Privil. Eccl. romanæ*, manuscrit de la grande bibl. de Paris, *Cartul.* 212, f° 121. — Ce titre est publié par Pertz, t. IV, p. 208.

tiques décédés. Il promettait de ne plus s'opposer à l'admission des prélats canoniquement élus; et, autant qu'il serait en son pouvoir, il excepterait les biens du clergé de toutes exactions et charges extraordinaires. « Si le Dieu tout-puissant, disait-il, « soumet à nous, ou à notre beau-frère Alexis L'Ange, le royaume « de Constantinople, nous prenons ici l'engagement de réunir « l'Église grecque à l'Église romaine [1]. Désormais nous mettrons « au ban de l'empire tout homme qui aurait encouru l'excom- « munication pontificale [2]; et, de plus, pour cimenter entre le « seigneur pape et nous-même une paix durable, nous donne- « rons une de nos filles en mariage à son neveu [3]. » Les témoins de cet acte étaient l'évêque de Constance, les abbés de Salem et de Borgo San-Sepolcro, Henri, maréchal de l'empire, et plusieurs autres. Ces offres magnifiques étaient-elles sincères? On ne peut le dire. Quoi qu'il en soit, les nonces n'étaient pas autorisés à traiter sur ces bases, et la négociation à peine ouverte fut abandonnée. Philippe s'était flatté trop vite que le souverain pontife le reconnaîtrait pour légitime empereur; la nouvelle s'en était répandue dans toute l'Allemagne, mais Innocent fit démentir ce faux bruit. « Nous affirmons devant Dieu, écrivit-il, « que nous n'avons autorisé ni le prieur des Camaldules, ni « aucun autre nonce, à promettre au duc de Souabe le sceptre « impérial, mais seulement à négocier son retour dans le sein « de l'Église, ce qu'il avait à plusieurs reprises sollicité avec « respect. On ne doit pas nous croire capable de renoncer légè- « rement à un plan arrêté après de mûres réflexions, et encore « moins de suivre à la fois et en boitant deux chemins opposés [4]. »

Mais tandis que Othon de Brunswick se croyait le plus près du but, et annonçait au pape la chute prochaine de son ennemi, l'inconstante fortune lui tournait le dos et prodiguait ses faveurs à Philippe. La guerre portée par les Gibelins dans la Thuringe ré-

1. Si Deus regnum Græcorum mihi vel leviro meo subdiderit, Eccl. Constantinop. roman. Eccl. faciam fore subjectam. (Art. 7.)

2. *Ibid.*, art. 9.

3. Filiam meam nepoti ejus in conjugium dabo. (Art. 10.)

4. 9 septemb. 1203. Non credas quod velimus in duabus viis inæqualibus gressibus claudicare. (*Reg. imp.*, n° 90, p. 729.)

tablit leurs affaires : le landgrave, voyant ses villes mises à feu et à sang par les Bohémiens, ses alliés, et par les Autrichiens, les Bavarois et les Saxons, alliés de Philippe, se jeta aux genoux de ce généreux parent, auquel il donna son propre fils en otage [1]. Othon, malheureux et bientôt délaissé, se montrait de plus en plus humble et reconnaissant envers le pape. Souplesses, protestations, serments, il n'épargnait rien pour atteindre son but. S'il désirait l'empire, c'était, disait-il, pour le gouverner d'après les sages conseils de son protecteur. Il renonçait à toutes prétentions sur les provinces dont le saint-siége revendiquait la souveraineté, et il promettait même de protéger le jeune roi de Sicile, ce qui voulait dire qu'il seconderait les efforts du chef de l'Église pour expulser du royaume les officiers allemands soutenus par Philippe. De son côté, Innocent III, ferme devant un premier revers, écrivait lettres sur lettres, faisait agir ses légats, encourageait les Guelfes [2], et menaçait les Gibelins d'excommunication s'ils n'acceptaient pour roi l'élu qu'il préférait [3]. Non content de chercher des alliés en Angleterre et en France, il montrait les foudres de l'Église à quiconque abandonnait Othon ; il déposait les évêques transfuges de son parti, et en faisait recevoir d'autres, sans se mettre en peine des troubles qui pouvaient en résulter dans les diocèses. Les principales difficultés venaient presque toujours d'Othon lui-même, prince d'une valeur éprouvée, mais dont l'avidité sans bornes, les manières hautaines et brusques, faisaient sans cesse vaciller ses amis dans leur dévouement. Philippe, riche, généreux et d'un abord facile, savait se prévaloir des fautes de son ennemi pour grossir son armée. Le roi de Bohême revint à lui un des premiers, et en obtint la promesse d'unir son fils, appelé Venceslas, à Cunégonde, la seconde des filles de Philippe, dès que cette enfant serait nubile. Le comte de Juliers offrit ses services, et eut, à titre de bénéfice, une pension de 600 marcs sur le trésor impérial [4], des chevaux, des pierreries, des fourrures précieuses et d'autres riches pré-

1. 1204. *Chron. Erphord.*, p. 235, A.
2. *Reg. imp.*, n° 119, p. 742.
3. *Ibid.*, n° 109, p. 737, et passim.
4. 1204. DC marcas in beneficio ei concessit. (Arnold. Lubec. *Chron.*, Lib. VII. cap. 1, p. 500.)

sents. Henri, duc de Brabant, le beau-père d'Othon, quitta en 1204 le parti guelfe, dont il avait été longtemps le plus ferme soutien. Jusqu'alors le mariage de sa fille n'avait point été consommé, sous le prétexte banal de parenté au degré défendu par l'Église. Innocent III, qui désirait beaucoup de voir cette alliance s'accomplir, donna les dispenses nécessaires; et comme il apprit que le duc de Brabant, gagné par Philippe, s'efforçait de retirer sa parole, il menaça du glaive ecclésiastique Henri, sa femme et ses États [1]. Le bruit était répandu et la correspondance pontificale le répète, que l'une des clauses de l'accord qui, au mépris des menaces du pape, fut conclu avant la fin de l'année entre le duc et Philippe, était le mariage de Marie de Brabant avec Frédéric, roi de Sicile; ce qui prouverait que, loin d'abandonner son neveu, Philippe cherchait au contraire à rattacher ce jeune prince à l'Allemagne [2]. Ce qui est plus certain, c'est que le duc de Brabant fut investi de plusieurs domaines, avec le privilége de les transmettre aux femmes, en cas d'extinction de la ligne masculine [3]. Au nombre des concessions qui lui furent faites, à titre de fief direct, était celle de trente chariots de vin de Boppart, l'un des meilleurs crus du Rhin, et de pareille quantité de bon vin d'Alsace qui devaient lui être délivrés annuellement à l'époque de la vendange [4]. L'aîné de ses fils fut fiancé à la troisième des filles du roi Philippe. En peu de temps, la défection fut presque générale parmi les grands de la faction guelfe. Henri de Brunswick, comte palatin [5], le propre frère d'Othon, mécontent du lot qui lui était échu dans l'héritage paternel, ne tarda guère à se joindre aux Gibelins; Philippe lui céda la ville de Goslar, que Frédéric Barberousse avait toujours refusée à Henri le Lion [6]. Enfin, dans une assemblée tenue à Coblentz, le jour de la Saint-Martin, l'adversaire le plus constant des Hohenstaufen,

1. VI kal. nov. 1204. *Reg. imp.*, num[s]. 66 et 111, p. 719 et 739.

2. Et per te, præstito juramento firmata habens, ut dicitur, cum Philippo tractatum, ut eam Friderico regi Siciliæ copules in uxorem. (*Ibid.*, n° 111, p. 738.)

3. Scheid., *Origines Guelficæ*, t. III, prob. n° 284.

4. 12 novembris 1204. Miræi, *Opera diplomatica*, t. III, p. 75.

5. Othon, frère de Philippe et comte palatin était mort en 1195; Henri, son gendre, avait hérité de ses domaines.

6. 1204. *Chron. Montis Sereni*, ap. Menecken, t. II, p. 220.

celui qui avait donné le trône à Othon, Adolphe d'Altenau, archevêque de Cologne, se sépara d'un parti ruiné, et entra dans les rangs de Philippe, dont il reçut neuf mille marcs d'argent, des terres voisines de ses domaines, et la confirmation de son duché de Westphalie, qu'il tenait d'Othon [1]. Une violente querelle qu'il avait eue en 1202 avec ce prince, pour les douanes et les monnaies de Cologne, était l'origine de cette défection [2], que le pape punit en privant Adolphe de la dignité archiépiscopale [3]. Le 1er janvier de l'année suivante, 1205, il y eut à Aix-la-Chapelle une diète où la plupart des grands de l'empire se trouvèrent réunis. Philippe, dont le sacre était à ses propres yeux nul dans la forme, avait résolu de se faire couronner une seconde fois, en observant les rites auxquels, comme on le sait, les Allemands attachaient beaucoup de prix. Il quitta les ornements royaux, et feignit d'abdiquer la dignité de roi des Romains, que le suffrage unanime des princes lui rendit [4]. Le jour de l'Épiphanie, il reçut de la main de l'archevêque de Cologne, l'onction sainte dans la principale église d'Aix; il prêta le serment ordinaire et fit couronner la reine, en présence des seigneurs et d'une grande foule de peuple.

A cette époque, Othon comptait encore dans son parti son jeune frère Guillaume et le duc de Gueldres, son beau-frère. Les bourgeois de Cologne, également favorables à sa cause, s'étaient prononcés avec chaleur contre la défection de leur archevêque. Sur les instances du souverain pontife, ils firent publier dans les paroisses et les nombreux couvents de la ville la sentence de déposition qui frappait ce prélat; et, par une élection nouvelle ils portèrent au siége archiépiscopal un diacre de leur église, appelé Brunon des comtes de Sayn. Comme les suffragants du siége métropolitain de Cologne refusèrent d'assister à son sacre, Brunon eut l'autorisation d'y appeler tels évêques qu'il voudrait [5]. Chose digne de remarque! le pape, prétendant s'appuyer sur le

1. *Origines Guelficæ*, t. III, prob. n° 150.
2. 1202. Godefridi Colon. *Annales*, p. 337.
3. 1205. *Reg. imp.*, n° 118, p. 742.
4. Regium nomen et coronam deponit, et ut concorditer ab omnibus eligatur, precatur, quod et factum est. (Godefrid. Colon., p. 339, note 2.)
5. *Epist. Inn. III*, ed. Brequigny, Lib. VIII, n° 175, p. 801.

droit apostolique, confirma, à cette occasion, les libertés, priviléges et bonnes coutumes conférés jusqu'à ce jour par les empereurs au peuple de Cologne [1], nouveauté qui dut paraître étrange aux défenseurs des prérogatives impériales. Adolphe et Brunon armèrent l'un contre l'autre. Philippe vint en personne mettre le siége devant la ville; mais il y trouva une vigoureuse résistance. Les murailles, flanquées de grosses tours, étaient défendues par une milice plus nombreuse que les assaillants. Après de vains efforts pour emporter la place, il fallut abandonner cette entreprise. Dans leur retraite, les Gibelins saccagèrent le territoire de Cologne, dont les principaux bourgs furent réduits en cendres [2]. Cette dévastation ébranla la constance des riches marchands de la ville, qui commencèrent dès lors à désirer la fin des troubles. L'année suivante, Philippe revint avec de nouvelles forces. Comme il se disposait à détruire ce qui avait été épargné pendant le premier siége, la bourgeoisie, dont cette guerre ruinait le commerce, ouvrit les portes de Cologne, donna des otages, et fit au prince gibelin le serment de fidélité. Brunon, le nouvel archevêque, s'était réfugié dans le château de Wassenhere, il fut pris, mis à la chaîne et envoyé à Trifels [3]. Othon, qui était à Cologne, s'évada avec un petit nombre de ses partisans, et parvint à gagner Brunswick, d'où il passa en Angleterre pour y solliciter de nouveaux subsides.

Cependant, malgré la tournure heureuse de ses affaires, Philippe savait qu'il ne devait point trop compter sur l'avenir, si le saint-siége continuait à lui être hostile. Les Guelfes, gagnés à force d'argent, ne pouvaient-ils pas le quitter un jour comme ils avaient quitté Othon? Les Gibelins eux-mêmes resteraient-ils unis à sa cause, quand les trésors et les biens propres de son frère, qu'il leur prodiguait, seraient épuisés? Ces réflexions lui firent désirer avec ardeur de se réconcilier avec le souverain pontife. Pour atteindre ce but, il envoya à Rome, par le prieur des Camaldules, une longue lettre dans laquelle, revenant sur son

1. Scabinis et universo populo Colon. (*Epist. Innoc. III*, Lib. VIII, nº 176, ed. Brequigny.)
2. 1206, Godefridi Colon. *Annales*, p. 340.
3. 1206. *Chron. Erphord.*, p. 235, C.

élection, dont il expliquait toutes les circonstances, il réfutait avec mesure les griefs de la cour romaine, et se lavait des imputations dont ses ennemis l'avaient chargé. « Dieu, qui voit le « fond des cœurs, nous est témoin, écrivait-il, que, loin de cou- « rir après le pouvoir suprême, nous ne l'avons accepté qu'après « avoir inutilement mis en usage les moyens de le conserver à « notre neveu [1]. Nous affirmons sans aucune crainte, et en invo- « quant le nom de Jésus-Christ, dont nous attendons le salut de « notre âme, qu'en suivant cette voie, nous n'avons été conduit « ni par des vues cupides, ni par un vain désir de gloire ou d'au- « torité. Vous pouvez d'autant mieux croire à nos paroles, que « vous n'ignorez pas, très-saint Père, qu'aucun prince dans « l'empire ne nous égalait en richesses et en puissance. Ne pos- « sédions-nous pas, en effet, des forteresses inexpugnables, des « villes, d'immenses domaines, beaucoup d'argent et de bijoux « de prix? Nos vassaux ne pouvaient se nombrer; la vraie croix, « la sainte lance et les ornements impériaux, étaient entre nos « mains. Comme le jour de notre élection, nous avons promis « d'être le défenseur de l'Église, nous voulons la protéger et la « servir selon nos moyens. Nous eussions donc accepté une trêve « avec le seigneur Othon, si vos envoyés eussent pu parvenir jus- « qu'à lui [2]; mais afin de vous prouver combien nous avons à « cœur de rétablir la bonne harmonie entre vous et nous, de « mettre un terme aux querelles du sacerdoce et de l'empire [3], « nous nous en rapporterons, tant pour réparer les offenses que « nous aurions pu vous faire que pour les articles d'une paix « définitive, à la décision de vos cardinaux et de nos princes, « hommes probes et dignes de la plus entière confiance [4]. Quant « aux dommages que vous avez pu causer à notre personne ou à « l'empire, nous voulons aussi, par amour pour le Christ dont « vous tenez la place ici-bas, remettre cette affaire à votre « propre jugement : votre conscience prononcera. Si l'on croit

1. Ad quod nos, Deo teste, omni studio et omni ingenio fideliter laboravimus. (*Reg. imp.*, n° 136, p. 747.)

2. Si nuntii vestri usque ad eum pervenisse potuissent. (*Reg. imp.*, n° 136, p. 747.)

3. Inter vos et nos, inter sacerdotium et imperium. (*Ibid.*)

4. Supponimus nos vestris cardinalibus et nostris principibus. (*Ibid.*)

« que votre prédécesseur nous ait frappé d'anathème, nous pro-
« testons qu'il n'en est rien, et nous ne craindrions pas, au
« besoin, d'invoquer votre propre témoignage comme une ga-
« rantie de notre innocence. Puissions-nous être exempt de
« l'excommunication dans l'Eglise triomphante, comme nous
« sommes certain de n'en avoir point été frappé dans l'Église
« militante! »

Cette lettre précéda de peu une ambassade solennelle conduite par le patriarche d'Aquilée. Ce prélat était porteur d'un écrit dans lequel Philippe renouvelait les propositions qu'il avait faites trois ans auparavant et qu'on a lues plus haut[1]. Après de longues hésitations, le souverain pontife ayant enfin reconnu que les affaires d'Othon ne pouvaient être rétablies, se décida à traiter un accommodement avec Philippe. A cet effet, deux cardinaux se rendirent en Allemagne vers le mois d'août de l'an 1207, pour y rétablir la paix[2]. L'un était Hugolin, évêque d'Ostie et de Velletri, qui dans la suite monta sur le trône de saint Pierre, et prit le nom de Grégoire IX; l'autre, Léon Brancaleone, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Croix. Tous deux avaient été chargés précédemment de négociations épineuses dans lesquelles ils s'étaient montrés aussi habiles que pleins de zèle pour les intérêts du saint-siége. Dès leur arrivée en Allemagne, ces princes de l'Église furent traités splendidement par ordre de Philippe, qui voulut pourvoir aux dépenses de leur maison durant ce long voyage. Ils le joignirent à Spire, où, après avoir reçu de lui le serment de réparer ses torts envers le pape, ils le relevèrent de l'excommunication, et firent célébrer en sa présence l'office divin[3]. Une diète, où les envoyés pontificaux devaient débattre la question de la paix, fut indiquée à Northausen, sur les confins de la Thuringe et de la Saxe. Othon s'était rendu à Harlesberg, château voisin de la ville. Les diverses propositions lui étaient communiquées; mais on ne put l'amener à un arrangement définitif, parce qu'il voulait, disait-il, garder jusqu'à la mort la

1. 12 novembre 1206, manuscrit du Vatican, n° 5302, f° 197.
2. Ad reformandam pacem. (Abbas Usperg., p. 237.)
3. 1207. *Chron. Erphord.*, p. 236.

dignité impériale[1]. Les légats firent mettre en liberté l'archevêque Brunon, toujours captif depuis le siége de Cologne ; ils obtinrent, non sans difficulté, l'autorisation pour Siegfried de faire administrer par ses vicaires l'Eglise de Mayence ; enfin leurs instances décidèrent Philippe à licencier des forces considérables qu'il venait de mettre sur pied pour porter les derniers coups à son adversaire[2]. Le 11 septembre 1207, dans une seconde diète à Quedlimbourg, moins nombreuse que la précédente, ce prince, nouvellement rentré dans la communion des fidèles, établit sur tout l'empire et pour cinq années, un impôt, destiné aux besoins de la terre sainte, de six deniers par charrue, et de deux deniers sur chaque marchand ou bourgeois possédant un feu[3]. Les évêques et les seigneurs, exempts de la taxe commune, fixaient eux-mêmes le montant de leur cotisation. Innocent, informé que ses légats avaient réconcilié Philippe à l'Église, l'en félicita et lui promit de plus grandes grâces. « Nous « sommes prêt, disait-il, à te donner des preuves de nos dispo- « sitions bienveillantes, ainsi que le prieur des Camaldules, por- « teur de cet écrit, pourra t'en assurer. Nous lui avons fait con- « naître de vive voix nos intentions ; il te les exprimera de la « même manière[4]. Nous exhortons en conséquence ta Sérénité « à faire preuve du zèle qui t'anime pour la prompte pacifica- « tion de l'empire. » Le 20 novembre, les cardinaux parurent une dernière fois à l'assemblée des princes, transférée à Augsbourg, et tentèrent, sans plus de succès, d'aplanir tous les différends. Il est vraisemblable qu'on s'accorda sur quelques points, mais les plus difficiles furent remis à l'arbitrage du souverain pontife. Il y eut une trêve jusqu'à la Saint-Jean de l'année suivante ; puis les légats retournèrent en Italie, suivis de près par des négociateurs chargés de défendre à Rome les intérêts des deux rois.

S'il faut s'en rapporter à un chroniqueur alors vivant, qui dit tenir ses renseignements de personnes dignes de confiance, voici

1. Otto de S. Blas, c. 48, p. 635.
2. Processus legatorum. (*Reg. imp.*, n° 142, p. 750.)
3. Martenne, *Thesaurus novus Anecdotorum*, t. I, p. 805.
4. 1 nov. 1207. Tibi poterit viva voce fideliter intimare, et ea quæ de ore nostro veraciter intellexit. (*Reg. imp.*, n° 143, p. 750.)

quelles étaient les bases de l'acte en discussion. Philippe, reconnu roi des Romains, recevait la couronne impériale, et, pour dédommager Othon, il lui assurait, avec le duché de Souabe, la main de l'aînée de ses filles, alors âgée de onze ans. Suivant le même récit, une autre fille du monarque était mariée au fils de Richard, comte de Segni, frère du pape; et Innocent n'insistait plus pour la restitution au saint-siége des fiefs de la Toscane, de la marche d'Ancône et du duché de Spolette, dans l'espoir qu'en faveur de cette union ils pourraient être cédés à son neveu[1]. Cette interprétation des vues secrètes du pape paraîtra sans doute hasardée et peu probable. Philippe avait quatre filles, dont la première, aux termes du traité, devenait l'épouse d'Othon: deux autres étaient déjà fiancées, l'une au fils du roi de Bohême, l'autre à celui du duc de Brabant. La quatrième, encore au berceau, pouvait bien sans doute être promise au jeune comte de Segni; mais pour mettre ce dernier en possession d'une partie des provinces centrales de la Péninsule, il eût fallu sacrifier les plus chers intérêts de l'Église romaine à l'intérêt privé d'Innocent, chose que ce pontife ne fit jamais.

En couronnant Philippe, Innocent III obéissait à la nécessité. Mais si l'on considère que l'Allemagne soutenait ce prince nonobstant prières, ordres et menaces; que le haut clergé lui-même avait fermé l'oreille aux injonctions du chef de l'Église et bravé des sentences d'interdit, ne conviendra-t-on pas que, dans de telles circonstances, se roidir à la fois contre l'opinion publique et contre le cours des événements, c'eût été entretenir des troubles sans espoir de succès, précipiter les peuples germaniques dans un abîme de maux, et émousser en pure perte le glaive apostolique, ce qu'un esprit prévoyant devait surtout éviter? Si, d'ailleurs, l'accord conclu avec le monarque gibelin ne remplissait qu'imparfaitement l'attente de la cour romaine, il ne laissait pas de lui assurer des avantages qu'une plus longue lutte aurait pu compromettre. Philippe, doux et humble autant qu'il avait été fier et exigeant, ne consentait-il pas à soumettre

1. Sperans, quod in potestatem nepotis sui, propter prædictas nuptias, possent devenire. (Abbas Usperg., p. 237.)

l'élection impériale à l'arbitrage du saint-siége, pas immense vers la suzeraineté de l'Église? Depuis longtemps, les papes avaient la prétention de conférer l'empire à titre de bénéfice; et le lecteur n'a pas oublié les discussions qui, dans le siècle précédent, s'élevèrent à ce sujet entre Adrien III et Frédéric Barberousse. Quant à l'intervention du souverain pontife dans les élections, d'anciens titres prouvent qu'elle avait existé de fait, sinon de droit, après la chute des Carlovingiens, quand le principe électoral tendait à prendre racine en Allemagne. Alors les évêques et les nobles, chargés de proclamer l'empereur, consultaient le pape au préalable, attendaient ses ordres ou s'excusaient de ne les avoir pas attendus; puis ils soumettaient leur choix à son approbation [1]. C'était cet ancien usage tombé en désuétude qu'Innocent voulait faire revivre, et auquel Philippe se soumettait volontairement pour s'assurer la couronne impériale. La crainte de voir reparaître au nord des Alpes la faction guelfe qu'il avait gagnée par des présents, mais non détruite, devait retenir le monarque gibelin dans les bornes de la modération, et le détourner surtout d'employer ses forces contre la Péninsule. Ajoutons aussi que, par cette paix, le royaume de Sicile était définitivement séparé de l'empire, et enfin que les guelfes toscans et lombards étant naturellement peu disposés à accepter un souverain issu de la maison gibeline, la question italienne allait revenir au point où on l'a vue avant Barberousse, c'est-à-dire que l'Allemagne perdrait de fait son autorité sur l'Italie. De telles considérations ne pouvaient échapper à l'œil clairvoyant du souverain pontife. Il approuva donc les articles déjà présentés aux deux princes; et, après avoir donné à ses légats d'amples pouvoirs pour mettre fin à cette longue querelle, il les envoya en Allemagne.

Les peuples, appauvris par la guerre civile, se flattaient déjà d'une paix prochaine, et la famille de Souabe, réconciliée avec le saint-siége, pouvait se croire affermie sur le trône, quand la Providence, qui d'un souffle renverse les desseins les mieux concertés, rétablit soudainement la fortune d'Othon, et changea

1. Epist. de morte Arnulphi imp., ap. Labbæum, *Concil.*, t. IX, p. 105 et 496.

toute la face des affaires depuis l'Elbe jusqu'à la mer d'Afrique.

Comme la trêve stipulée dès l'année précédente touchait à sa fin, Philippe, avec des forces considérables, se préparait à poursuivre son adversaire jusqu'à Brunswick, où ce dernier s'était retiré [1]. Le roi de Hongrie lui avait promis un corps de cavalerie, et, de toutes parts, les contingents féodaux de l'empire se dirigeaient vers Bamberg, rendez-vous général assigné aux troupes. De son côté, Othon retrouvant toute son énergie à l'approche du péril, munissait de vivres ses forteresses, et rassemblait ses dernières ressources pour une lutte décisive [2]. Mais sa cause semblait entièrement perdue : les Gibelins croyaient marcher à une victoire certaine.

Avant l'époque du siége de Cologne, en 1204, Philippe avait promis la main de Cunégonde, sa seconde fille, au comte palatin Othon de Witelsbach, son parent, qui s'était dévoué à ses intérêts, et les soutenait avec beaucoup de zèle. Mais comme bientôt après, ce seigneur, aussi cruel que vaillant, commit des attentats qui le perdirent de réputation en Allemagne, le roi, prétextant le lien étroit de famille qui existait entre eux, retira sa parole, et unit sa fille à Venceslas, le fils du roi de Bohême. Witelsbach, mortellement offensé, dissimula le sentiment de vengance qui couvait dans son cœur. On prétend même qu'il demanda en mariage une fille du duc de Pologne, et qu'ayant supplié Philippe de l'aider dans cette affaire, ce prince, au lieu de le recommander, lui remit une lettre dans laquelle il dévoilait la cruauté et les mœurs farouches du Palatin. Witelsbach, sur quelques soupçons qui lui vinrent dans l'esprit, brisa le sceau royal, se fit lire la lettre par un de ses clercs, et jura de laver son injure dans le sang de Philippe. Mais, en attendant l'occasion favorable, son zèle pour le triomphe du roi parut redoubler. Répondant à l'appel de ce prince, il conduisit en personne un corps de troupes au camp de Bamberg. Philippe venait de donner au duc de Méran la main de Béatrix, sa nièce, fille unique d'Othon, comte palatin de la haute Bourgogne, dont ce frère,

1. Otton. de S. Blas, *Chron.,* cap. 50, p. 636.
2. Arnold. Lubec., Lib. VII, cap. 14, p. 555.

mort depuis huit ans, lui avait confié la tutelle. Les noces, célébrées avec magnificence, avaient été suivies de fêtes et de banquets somptueux. Avant de partir avec l'armée, Philippe voulut prendre quelque repos dans le manoir d'Allembourg, lieu de plaisance appartenant à l'évêque de Bamberg, et situé sur une haute colline aux environs de la ville. Le samedi 21 juin 1208, ce prince, retiré dans son appartement, s'était fait saigner aux deux bras, et avait appelé près de lui l'évêque de Spire son chancelier, et Henri de Waldbourg, sénéchal ou chef de la justice, avec lesquels il conversait. Une chaleur étouffante embrasait l'air; et il n'y avait alors à Allembourg, avec la garde ordinaire du roi, qu'un petit nombre de ses serviteurs, l'évêque de Bamberg et le marquis d'Istrie, frère de ce prélat, l'ennemi secret de Philippe et le complice du meurtre projeté. C'est alors que le comte de Witelsbach se présente avec seize hommes d'armes des troupes de l'évêque, à la grande entrée du château, où il laisse sa suite; puis, seul avec un page, il pénètre jusqu'à la chambre royale, dont la porte s'ouvre devant lui. Ce seigneur s'était muni d'une courte épée qu'il cachait sous son manteau. A peine a-t-il franchi le seuil que, brandissant son glaive, il se précipite vers le lit du roi. « Dépose cette arme, lui dit Philippe, et cesse un jeu « interdit en ce lieu. — C'est précisément ici, s'écria le comte, « que tu vas recevoir le prix de ta perfidie. » A ces mots, il le frappe à la gorge, malgré la résistance du sénéchal qui s'était jeté au-devant du coup. La plaie était peu profonde, mais une artère avait été tranchée, et le malheureux prince, baigné dans son sang, expira bientôt après. Tandis que l'évêque de Spire restait éperdu et comme frappé de stupeur, le sénéchal, qui voulut arrêter l'assassin, reçut une blessure au visage, et Witelsbach s'étant ouvert un chemin à grands coups d'épée, trouva des chevaux prêts, et partit à toute bride avec son escorte[1].

Philippe périt, âgé d'environ vingt-huit ans, après un règne rempli de troubles, au moment même où il allait rendre la paix à l'empire. Il laissait quatre filles, dont l'aînée n'avait pas encore

1. *Reg. imp.*, n° 152, p. 752. — Otto. de S. Blas., cap. 50, p. 637. — Arnold. Lubec., Lib. VII, p. 555 et 556. — Conrad. Usperg., p. 237. — Godef. Colon., p. 344. — *Chron. Erphord.*, p. 236.

onze ans. Ce prince était le dernier des cinq fils de Frédéric Barberousse, tous morts à la fleur de l'âge dans le court intervalle de dix-sept années. De cette puissante et nombreuse famille des Hohenstaufen, il ne restait d'autre rejeton que Frédéric, roi de Sicile, enfant déshérité du trône impérial, et auquel la protection du pape, cet adversaire naturel de ses droits à l'empire, venait de conserver l'héritage de sa mère. « O destinée fatale, « s'écrie un chroniqueur allemand, crime abominable, mort « inattendue, combien tu fais verser de larmes[1] ! » Le roi Philippe, pleuré des siens, laissa des regrets dans la mémoire du peuple, dont il avait mérité l'affection par sa douceur et son amour de la justice. Il fut enterré dans la cathédrale de Bamberg, où on lui fit de magnifiques funérailles[2]. L'armée, privée d'un chef qu'elle aimait, se débanda en peu de jours, et chaque feudataire reprit le chemin de son manoir pour s'y préparer aux événements nouveaux dont cette mort devait être suivie.

1. *Chron. Erphord.*, p. 236, D. — Renieri, *Chron. Leodiense*, p. 620, E.

2. En 1214, Frédéric II, d'après le conseil de ses amis, fit transférer le corps de son oncle à Spire, lieu de la sépulture impériale, et fonda un service pour le repos de son âme. (Spire, 30 décembre 1212, *Diplom. Frid. II*, t. I, p. 283.)

LIVRE IV

OTHON IV, EMPEREUR, ET FRÉDÉRIC II

1208 — 1218

I

OTHON IV EST COURONNÉ EMPEREUR. — IL SE BROUILLE AVEC LE PAPE, QUI FAIT ÉLIRE FRÉDÉRIC DE SICILE ROI DES ROMAINS

1208 — 1212

Durant cette lutte de dix années entre les plus chers intérêts de l'empire et de l'Église, le lecteur a vu combien Innocent III et Philippe s'étaient montrés intelligents dans la connaissance des hommes et des affaires politiques de leur temps. Instruits dans les lettres, doués d'éloquence, habiles l'un et l'autre à manier les esprits et à profiter des circonstances sans se laisser éblouir par le succès ni décourager par la mauvaise fortune, ils combattaient moins avec le glaive qu'avec les armes de l'intelligence, et leur querelle allait finir par une transaction lorsque Philippe périt victime d'un lâche attentat. On a vu que le pape avait été mal secondé par Othon de Brunswick, roi sans mesure dans sa conduite, et dont la soumission servile aux ordres de l'Église romaine avait irrité le sentiment national des peuples germaniques. La vénalité des grands de l'Allemagne, la facilité avec laquelle ils se jouaient de leurs serments, et la libéralité de Philippe envers ses serviteurs, eurent sans doute une certaine influence sur la marche des événements. Mais, tout en tenant compte des moyens de corruption employés par le chef des Gibelins, il est facile d'apercevoir un autre motif qui, dès l'origine

de la lutte, place ce prince avec la majorité de la nation. C'est qu'il se présente d'abord comme le gardien des droits de l'empire, et le protecteur de l'indépendance germanique. Le souverain pontife, au contraire, en menaçant des foudres de l'Église les ennemis d'Othon, parle trop souvent des intérêts du saint-siége, et semble vouloir exercer sur l'élection des empereurs moins un droit de haute surveillance et de sanction qu'un pouvoir absolu et répressif qui, s'il se fût établi, eût subordonné l'empire à la papauté. C'est vraisemblablement par cette raison qu'en Allemagne, Philippe n'est jamais privé des sacrements, quoiqu'il soit sous le poids de l'excommunication; que le clergé, d'une obéissance passive sur tous les points de doctrine, résiste aux ordres de son chef suprême, dès qu'il s'agit d'exclure du trône celui que les électeurs y ont porté; que laïques et ecclésiastiques bravent l'anathème, repoussent les bulles pontificales, et ferment l'entrée de leurs villes aux messagers de Rome. Sous Barberousse, on a vu le principe italien résister avec persévérance aux envahissements de l'Allemagne ; ici, c'est le principe allemand qui, ne voulant point se courber sous une main étrangère, oblige le saint-siége à reconnaître pour roi légitime, non le candidat choisi par le pape, mais l'élu de la majorité des princes qui ont le droit de nommer.

Innocent apprit à San-Germano la mort de Philippe, et se hâta de rentrer dans l'État ecclésiastique, d'où il pouvait plus facilement suivre de nouvelles négociations avec les grands de l'empire. Cette mort allait profiter à Othon, qui n'en était pas le complice. Non-seulement elle relevait les espérances abattues de l'élu des Guelfes, mais comme d'un seul coup elle venait de disperser l'armée des Gibelins et d'ôter à la maison de Souabe le trône impérial, cet événement inattendu replaçait la cour de Rome en face du but qu'une première fois elle n'avait pu atteindre. En agissant avec célérité et adresse, Innocent pouvait croire d'autant plus facile de réunir sur le protégé de l'Église les suffrages qui jusqu'alors lui avaient été refusés, que la nation désirait la paix, et que ceux qui auraient pu convoiter la suprême puissance en redoutaient les périls. Il reprit donc avec ardeur une cause qu'il n'avait abandonnée qu'à regret. Les cardinaux Hu-

golin et de Sainte-Croix attendaient à Mantoue de nouvelles instructions; ordre leur fut donné d'entrer en Allemagne, et de n'épargner ni soins ni démarches pour assurer le succès de la politique romaine [1].

Après les premiers instants laissés à l'indignation et aux regrets, les grands du parti de Philippe songèrent à donner un chef à l'État. Quelques zélés Gibelins, réunis à Wurtzbourg, se concertèrent pour une nouvelle élection; mais le pape, qui avait l'œil sur eux, s'adressa à la diète germanique, et même à chacun des seigneurs en particulier [2], leur défendant, avec menace des foudres de l'Eglise, et sous peine de la perte des dignités ecclésiastiques pour les prélats, de choisir un autre souverain que celui auquel le Tout-Puissant accordait une protection visible [3]. Il recommanda au roi Jean d'Angleterre, d'envoyer en Allemagne des subsides prompts et abondants. « Nous te renou- « velons nos instances, lui écrivit-il, pour que tu ne te montres « ni dur, ni avare envers ton neveu, mais que tu l'assistes géné- « reusement dans ses besoins [4]. » — « Et toi, illustre roi des « Français, disait-il dans une lettre adressée à Philippe-Auguste, « tu crois bien à tort qu'on ne peut élever Othon à l'empire sans « préjudice pour ta personne, pour ton royaume, et pour la « sainte Eglise. Sache donc que, dans notre sollicitude pater- « nelle, nous avons voulu écarter de toi les périls que tu re- « doutes, et que déjà le roi Othon a fait remettre entre nos mains « une promesse signée de lui, et revêtue d'un sceau d'or, par « laquelle il s'oblige, sous la foi du serment, à suivre nos con- « seils, et même à nous prendre pour arbitre dans toutes les « affaires qu'il aurait à traiter avec toi [5]. »

Tant d'instances ne furent pas vaines : les Gibelins, privés de leur chef, et ne sachant à qui se rallier, consentirent à mettre en oubli leurs ressentiments. Pour gage d'une réconciliation sincère, on proposa de marier Othon de Brunswick avec l'aînée

1. *Reg. imp.*, n° 152, p. 752.
2. *Ibid.*, num. 154 et 158.
3. *Ibid.*, n° 155, p. 753.
4. *Ibid.*, n° 159, p. 754.
5. Sora, 17 septemb. 1208. (*Ibid.*, n° 165, p. 755.)

des filles de Philippe, appelée Béatrix, ce qui fut généralement applaudi. Les légats promirent, au nom du pape, les dispenses dont on avait besoin, tant pour la parenté qui existait entre le roi et Béatrix, qu'à cause du premier mariage de ce prince avec Marie de Brabant. Le 22 septembre, il y eut à Arnstadt une assemblée où l'archevêque de Magdebourg [1], l'un des plus chauds partisans de la race de Souabe, salua Othon du titre de roi des Romains, toujours auguste : exemple bientôt suivi par la foule des prélats et des seigneurs. Cette décision fut confirmée à Francfort, le jour de la Saint-Martin, dans une diète générale, la plus nombreuse dont depuis longtemps on eût gardé la mémoire [2]. Une loi très-importante, régla le mode de l'élection impériale. A l'avenir, nul ne pouvait prétendre au trône en vertu d'un droit héréditaire; et, afin d'empêcher autant que possible de nouvelles scissions, le choix d'un empereur était remis à trois princes ecclésiastiques, les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, et à trois laïques, le comte palatin du Rhin, le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg, lesquels, en cas de partage, appelaient le roi de Bohême pour les départager [3]. Cette constitution avait pour objet de détruire le projet de monarchie héréditaire à l'exécution duquel les princes de Hohenstaufen travaillaient depuis cinquante ans. On proclama aussi, dans cette diète, plusieurs décrets utiles au rétablissement de l'ordre dans l'intérieur des provinces germaniques. Dix années de guerre civile avaient réduit ce malheureux pays à l'état le plus fâcheux : le commerce des villes manufacturières était interrompu; les campagnes et les bourgs, dévastés par les soldats, offraient un aspect misérable; des bandits dévalisaient sur les chemins les marchands et les voyageurs. Non-seulement on ne savait où trouver un refuge contre de telles violences, mais le gouvernement était sans force pour les réprimer [4]. Le peuple, dont on

1. Pour récompenser ce prélat, Othon lui fit abandon de la gabelle et des douanes sur les terres de l'archevêché; de la monnaie et du droit de logement que le chef de l'empire ne pouvait exercer désormais sans l'aveu de l'archevêque. (19 mai 1209. *Origines Guelficæ*, t. III, preuves nº 156.)
2. Godefridi Coloniensis *Annales*, p. 345.
3. Goldast., *Constitut. imperiales*, 1209, t. III, p. 371.
4. Ogerii Panis, *Annales Genuenses*, ap. Murat., t. VI, p. 397.

s'occupait rarement, reçut comme un bienfait des édits qui sans doute auraient amélioré sa condition, si de nouveaux troubles ne les eussent bientôt fait tomber dans l'oubli. Avant de se séparer, les princes écoutèrent avec un vif intérêt Béatrix, la fille du roi Philippe, qui demandait vengeance du meurtre de son père. L'extrême jeunesse et les grâces naturelles de cette enfant, ses larmes abondantes, émurent de compassion l'assemblée, qui d'une voix unanime supplia Othon de faire bonne justice de l'assassin et de ses adhérents. On les mit au ban de l'empire. Le comte de Witelsbach, dépouillé de ses biens, poursuivi sans relâche, eut la tête tranchée, et ses restes mortels, privés de la sépulture chrétienne, furent jetés dans le Danube [1].

Afin de cimenter une si heureuse paix, il y eut, au printemps de l'année suivante à Wurtzbourg, une cour plénière pour la célébration des fiançailles du roi et de Béatrix. Othon fit une entrée solennelle dans la ville, et fut reçu avec de grandes acclamations. Il s'assit sur le trône, les cardinaux prirent place à ses côtés, sur des siéges plus bas; après eux, venaient les grands de l'empire, rangés en cercle suivant le rang de chacun. Le cardinal d'Ostie prononça un discours en latin, langue officielle, dans laquelle les lois et les actes diplomatiques continuaient à être rédigés, quoique peu de personnes la comprissent. L'évêque de Wurtzbourg interpréta ce discours en allemand. En vertu de l'autorité de Dieu et du bienheureux Pierre, il était permis au roi d'épouser la fille du très-illustre prince Philippe; et les légats lui accordaient, au nom du chef de l'Église, les dispenses nécessaires, à condition, néanmoins, qu'il ferait d'abondantes aumônes, et fonderait deux monastères [2]. Mais avant de rien conclure, Othon consulta la diète, en lui recommandant d'avoir moins égards aux grand biens de la fiancée qu'au péril où cette union avec une parente aussi proche pourrait mettre son âme. Après une mûre délibération, à laquelle prirent part plusieurs légistes célèbres, les princes déclarèrent d'une commune voix que le mariage proposé était utile au bien de l'empire. Béatrix,

1. Godef. Colon., p. 345 et 346. — Arnold. Lubec., Lib. VII, cap. 16.

2. Arnold. Lubec. *Chron.*, Lib. VII, cap. 19, p. 561. — Otton. de S. Blas. *Chron.*, p. 639.

vêtue d'habits de deuil, fut alors introduite dans l'assemblée, par le duc d'Autriche. Sa mère Irène n'avait survécu que peu de mois à l'époux qu'elle avait tant aimé. Après la mort de Philippe, cette malheureuse princesse, qui était enceinte, s'était retirée avec l'aînée et la plus jeune de ses filles, au château de Staufen, où, avant le terme de sa délivrance, sa vie s'éteignit dans la douleur et les regrets [1]. Béatrix, orpheline dans un âge si tendre, apportait en dot trois cent cinquante manoirs et d'autres domaines allodiaux de la maison de Souabe [2]. Aussitôt qu'elle eut donné son consentement au mariage qu'on lui proposait, Othon la salua à deux reprises, et l'embrassa après lui avoir mis au doigt l'anneau conjugal. Il la fit asseoir en face du trône, puis il dit en la présentant aux grands de l'empire : « Voici votre « reine, honorez-la comme le devoir vous le prescrit [3]. » Dès le même jour, Béatrix partit avec sa jeune sœur pour Brunswick, où elle devait être gardée jusqu'à l'âge nubile. Le roi se mit en possession de sa dot, sans que personne élevât la voix en faveur de Frédéric, auquel la plupart de ces biens appartenaient légitimement.

Depuis que la fortune lui était redevenue favorable, Othon s'appliquait à ne fournir à la cour romaine aucun prétexte pour reculer le sacre impérial, et cherchait même, par toute sorte de moyens, à gagner l'amitié du souverain pontife et à le convaincre de ses bonnes dispositions. A Goslar, il se fit recevoir membre d'une communauté de bénédictins, et combla de biens le monastère, ce qui lui attacha cet ordre puissant [4]. Ses lettres, qu'on ne pourrait rapporter ici sans fatiguer le lecteur, étaient remplies d'expressions outrées de respect et de reconnaissance. L'autorisation de se rendre à Rome vint enfin : Innocent promit de couronner le chef de l'empire; mais, avant tout, il exigeait la confirmation, par un diplôme authentique, des engagements de ce prince envers l'Église. Othon, au comble de ses vœux, assembla à Spire

1. Abortum fecit, et sic vitam cum fœtu finivit. (*Annales Argentinens.*, ap. Boehmer, *Fontes*, etc., t. III, p. 97.)

2. Suscepit eam cum patrimoniis et divitiis multis et CCCL castris. (Arnold. Lubec., Lib. VII, cap. 16, p. 559.)

3. Ipsam ut decet honorate. (*Ibid.*, p. 564.)

4. Voyez le titre dans Scheid, *Origines Guelficæ*, t. II, p. 790.

une cour générale où, en présence des légats et de la haute noblesse de l'Allemagne, il lut à haute voix, la main sur les livres saints, un serment plus explicite que les précédents, qu'il signa de son monogramme, et au bas duquel un sceau d'or fut apposé. « A l'exemple des princes qui nous ont précédé sur le trône, « portait cet écrit, nous promettons à notre très-révéré père et « seigneur le souverain pontife Innocent, et à ses successeurs « légitimes, obéissance, soumission et respect, voulant, à cet « égard, bien plutôt accroître nos obligations que les diminuer. « Nous renonçons, comme à un abus manifeste, au droit que « certains empereurs se sont arrogé d'intervenir dans l'élection « des prélats. Désormais l'appel des causes ecclésiastiques pourra « être porté au saint-siége. Nous nous désistons expressément de « toutes prétentions à l'héritage des évêques, et au revenu des « églises vacantes ; de manière qu'à l'avenir le spirituel ressorte « uniquement du souverain pontife et des autres prélats, et que, « par une juste distribution, ce qui appartient à César revienne « à César, comme à Dieu ce qui est à Dieu[1]. Nous favoriserons « de tout notre pouvoir l'extirpation des hérésies. » Non-seulement Othon garantissait à l'Église romaine l'intégrité de ses domaines actuels, mais il l'aidait à reprendre ceux qu'elle avait obtenus par donation depuis le temps de l'empereur Louis, et dont on l'avait dépouillée. La juridiction sur ces terres, les droits et honneurs qui y étaient attachés, étaient restitués au pape, sans autre réserve que le droit de *Fodrum*[2], dans le cas seulement où l'empereur serait appelé à Rome pour son sacre, ou pour l'utilité de la sainte Église. « Nous prenons l'engagement, « disait-il encore, de secourir et de défendre le royaume de Sicile. Et afin que ce qui précède ne puisse être détruit, nous y « avons fait apposer le sceau d'or de notre majesté. »

Quand la paix parut rétablie, que Gibelins et Guelfes eurent prêté serment au roi des Romains, et que le pape lui eut promis

1. Ut quæ sunt Cæsaris Cæsari et quæ sunt Dei Deo recta distributione reddantur. (XI kal. april. (22 mars). *Reg. imp.*, n° 189, p. 762.) Le droit de dépouille, *jus spolii*, mettant à la disposition du souverain, les biens des prélats décédés; un autre droit appelé *jus regaliæ*, droit de régale, lui conférait la jouissance des biens de toute église vacante, jusqu'à ce qu'un nouveau titulaire eût obtenu l'investiture impériale.
2. Recipiemus procurationes sive Fodrum ab illis. (*Reg. imp.*, n° 189, p. 762.)

la couronne impériale, Othon croyant n'avoir plus d'obstacles à surmonter, commença à changer de langage, et se livra à des emportements qui ne lui étaient que trop habituels. Il irrita par des paroles arrogantes plusieurs princes entrés depuis peu dans son parti [1], et malgré l'opposition des évêques, il réunit à son domaine certains fiefs ecclésiastiques qu'ils tenaient de la générosité de Philippe. Des biens devenaient-ils vacants, l'investiture en était presque toujours donnée à des Anglais ou à des Saxons de la suite du roi; et, dans cette répartition des grâces impériales, on accordait peu au mérite, beaucoup à la faveur. Sous couleur de punir des prévarications ou des attentats contre la paix publique, ce prince traitait la haute noblesse avec tant de sévérité, qu'elle l'accusait de marcher droit au despotisme, et de feindre pour la justice un zèle qui n'était rien moins que réel [2]. Il ne tarda pas non plus à changer de conduite avec la cour romaine. Othon, délivré du seul adversaire qui lui barrait le chemin du trône, regretta sans doute ses libéralités envers l'Église, puisqu'on le voit presque aussitôt revenir sur des promesses solennelles, et s'appliquer à faire revivre d'anciens droits impériaux cédés au saint-siége. C'est ainsi que, dans la première moitié de l'année 1209, il fit choix d'un comte pour veiller à ses intérêts en Romagne. Cet officier s'appelait Rodolphe, et était le fils de Markwald [3]. Une telle mesure, contraire aux traités, était bien faite pour éveiller des inquiétudes dans l'esprit d'Innocent. Il est facile, en effet, de s'apercevoir qu'à partir de ce jour, le pontife accorde au roi moins de confiance, et en exige de plus grandes garanties; qu'en même temps il redouble d'efforts pour affermir Frédéric sur le trône de Sicile, comme s'il pressentait quelque tentative du monarque guelfe pour s'emparer de l'Italie méridionale.

Il est vraisemblable que des Gibelins allemands irrités contre Othon, et songeant à lui donner un antagoniste, jetèrent les

1. Comites vel principes ad se venientes rebus et verbis inhonestavit. (Abbas Usperg., p. 239.)

2. Simulans zelum justitiæ cum potius ageret superbe. (Abbas Usperg., p. 239.)

3. Voyez un diplôme rapporté par Fantuzzi. (*Monumenti Ravennati*, 1801, in-4°, Dissert. 95, t. IV, p. 324.)

yeux sur le jeune roi de Sicile, alors en âge de gouverner. Ce qui paraît certain, c'est que des intrigues se nouèrent en Allemagne, et qu'elles furent dévoilées au chef de l'empire, qui en avertit le pape en le suppliant de ne donner à son pupille ni secours, ni faveur[1]. Innocent répondit en peu de mots que Frédéric ayant été mis, tant par les dernières volontés de son père que par celles de sa mère, sous la tutelle du siége apostolique[2], il devait à ce jeune prince protection et assistance pour ce qui concernait son royaume, qui d'ailleurs était un fief de l'Église romaine. « Mais sois assuré, ajoutait le pontife, que s'il méditait « contre toi quelque mauvais dessein, nous défendrions exclusi- « vement ta cause, dans la ferme persuasion que tu seras recon- « naissant de ce que nous avons fait en ta faveur. »

Frédéric n'avait pas encore quinze ans révolus, et déjà il montrait un cœur noble, de l'ambition, un grand désir de s'illustrer. D'une stature moyenne, mais bien prise[3], comme tous les princes de sa race, il avait un visage agréable, ombragé de cheveux peu épais et d'un blond ardent ; ses yeux étaient vifs et remplis de finesse. D'habiles maîtres lui avaient donné une éducation brillante ; il parlait plusieurs langues, et possédait les mathématiques, la grammaire, la dialectique : son esprit était orné des connaissances que l'on pouvait acquérir dans l'école[4]. Il protégeait les savants, lisait leurs écrits, et se plaisait à leur faire discuter en sa présence des questions de philosophie et des problèmes difficiles. Au milieu des affaires qui remplirent bientôt sa vie, on le voit charmer ses courts loisirs par l'étude de l'histoire naturelle[5], et par la poésie en langue vulgaire[6], qui prenait

1. *Reg. imp.*, n° 187, p. 762.

2. Tam ex paterna quam materna dispositione finali, sit apostolicæ curæ ac tutelæ relictus. (10 mart. 1209. *Ibid.*, n° 188, p. 762.)

3. Erat pulcher homo et bene formatus et mediæ naturæ. (Salimbeni, *Chron.*, manuscrit du Vatican, f° 354.)

4. Intelleximus quod dignatur vestra majestas legere super librum quem composui de numero, et quod placet vobis audire aliquoties subtilitates ad geometriam et numerum contingentes. *Scritti inediti di Leonardo Pisano, composti nell' anno* 1225, *e publicati da B. Buoncompagno*, p. 55.

5. Il reste de ce prince un Traité de la chasse à l'oiseau, *de Arte venandi cum avibus*, *Augustæ*, 1596, in-4°, où il décrit les espèces de terre, d'eau et de passage.

6. Il fut en quelque sorte le premier à donner le ton et l'exemple. (Ginguené, *Hist. de la Littérature italienne*, t. I, c. 46, p. 337.)

alors naissance en Sicile, d'où elle passa en Toscane. Environné de troubles dès le berceau, longtemps captif dans son propre palais, habitué aux promesses mensongères des grands et aux exigences de ses geôliers, l'infortune lui avait donné de bonne heure une connaissance parfaite des hommes. Mais en assouplissant son caractère naturellement droit et porté aux grandes choses, elle lui avait appris à employer, au besoin, la ruse et la dissimulation pour atteindre son but. Ce jeune prince se voyait avec douleur privé de la couronne impériale, et brûlait de marcher sur les traces glorieuses de ses ancêtres. Toutefois, comme dans l'état actuel de ses affaires, c'eût été folie de rentrer en Allemagne sans l'appui de la cour romaine, il paraissait, en attendant des jours meilleurs, borner ses vues à régner paisiblement en Sicile, où il luttait sans relâche contre les rebelles.

Le pape désirait marier Frédéric avec une sœur du roi d'Aragon, appelée Constance, qui était veuve d'Émerich, roi de Hongrie[1]. Cette négociation, plusieurs fois abandonnée et reprise, se termina heureusement en 1208. Un cardinal se rendit en Espagne pour en régler les articles. Innocent III lui-même assigna le douaire, et obtint du monarque aragonais la promesse d'envoyer en Sicile un corps de troupes qui serait à la solde de Frédéric, et l'aiderait à rétablir l'ordre dans son royaume[2]. Constance débarqua à Palerme dans le mois de février 1209, avec quatre cents lances catalanes, que commandait Alphonse, comte de Provence, son frère. Son mariage fut célébré dans la grande église de cette capitale. Les bourgeois, les gens de négoce, et généralement les amis de la paix, voyaient de bon œil une alliance qui assurait au roi les moyens d'éteindre la guerre civile. Mais, plutôt que de se soumettre à l'autorité royale, les officiers allemands et certains nobles, qui craignaient de perdre dans la paix le fruit de leurs rapines, appelèrent Othon en Sicile, lorsqu'il se préparait à franchir les Alpes. Ainsi, dès avant le sacre impérial, le roi des Romains avait des intelligences dans le

1. Émerich, fils de Bela III, monté sur le trône en 1196, mourut le 1er décembre 1204. Il avait eu de Constance un fils appelé Ladislas, qui mourut au berceau six mois et cinq jours après Émerich. (*Annales. eccl.*, 1205, § L.)

2. *Epist. Inn. III*, Lib. XI, num. 4, 5 et 134; Lib. XIII, n° 84.

royaume, dont il est vraisemblable qu'il méditait la conquête, tandis que Frédéric nourrissait l'espoir de remonter un jour sur le trône de ses pères, et que des mécontents cherchaient à lui en ouvrir le chemin.

Après avoir confié le gouvernement de la haute Germanie au comte de Habsbourg, l'aïeul de Rodolphe qui devait être le premier empereur de cette illustre maison ; les provinces inférieures au duc de Brabant, et celles qui sont au delà de la Moselle à son frère le comte palatin Henri, nouvellement rentré dans le parti impérial [1], Othon partit d'Augsbourg vers le milieu du mois d'août, et entra en Italie par le chemin d'Inspruck et de Trente. Les ducs de Bavière, de Carniole, de Méranie, le comte de Wurtemberg, et d'autres princes laïques et ecclésiastiques l'accompagnaient. Comme depuis douze ans aucune armée allemande n'avait paru dans ce pays, on pourrait croire que les républiques lombardes, mettant à profit ce long repos, s'étaient appliquées à affermir leur indépendance politique ; mais il n'en était rien. Les unes avaient fait la guerre à leurs voisins ; d'autres étaient livrées à des déchirements intérieurs ; toutes avaient laissé dans un coupable oubli le pacte d'association qui faisait leur force. D'une mer à l'autre, la discorde secouait ses flambeaux. Ce n'était plus seulement l'éternelle rivalité du principe aristocratique et populaire qui entretenait dans les villes l'esprit de faction. Vicence, Ferrare, Padoue et d'autres grandes communes se partageaient en deux camps ennemis, l'un gibelin et l'autre guelfe ; et, au milieu de ces divisions intestines, l'ancien sentiment d'indépendance s'affaiblissait de jour en jour. Les partis, frappés d'aveuglement, suivaient des chefs à la parole généreuse et aux dehors hypocrites, prétendus apôtres de la liberté, qui se faisaient princes dès qu'ils y voyaient jour, et qui à peine parvenus au pouvoir opprimaient le peuple crédule qu'ils avaient promis d'affranchir. Dès l'année précédente, les Guelfes du Ferrarais avaient élu Azzo d'Este, seigneur de la ville : premier exemple donné à l'Italie d'une république se soumettant à la puissance d'un seul. « Nous « ordonnons, avaient-ils dit, que le marquis Azzo soit à perpé-

1. Arnold. Lubec. *Chron.*, L. VII, c. 24.

« tuité seigneur de Ferrare et de son district; qu'il y exerce sans « contestation l'autorité suprême; qu'il règle comme il l'en- « tendra les affaires et les intérêts de la commune, et que chacun « obéisse à ses commandements[1]. » Mais bientôt après (1209) par un heureux coup de main, Salinguerra, le chef de la faction gibeline, avait surpris Ferrare, dont il venait de chasser les Guelfes. Le roi des Romains, dès son arrivée à Orsanigi, près de Vérone, appela les recteurs des villes et les principaux seigneurs de chaque parti, dans l'espoir de les réconcilier. Il y réussit en apparence plutôt qu'en réalité. Pour les attacher à ses intérêts, il répandit sur eux de grandes faveurs. Salinguerra resta le maître de Ferrare; mais Azzo fut confirmé dans la possession de la Marche d'Ancône. Eccelin de Romano, le chef des Gibelins de la frontière trévisane, fut nommé podestat de Vicence.

Un chroniqueur, témoin des faits qu'il raconte, a laissé sur le séjour d'Eccelin, du marquis Azzo et de Salinguerra au camp royal, des détails curieux qui font voir combien il est peu facile de faire vivre en bon accord des guerriers indisciplinables, réunis malgré eux autour du même drapeau[2]. A l'appel du chef de l'empire, Eccelin était accouru le premier, suivi de près par Azzo d'Este, le compagnon de son enfance et actuellement son ennemi déclaré. Dès la première rencontre, leur haine éclata en reproches amers; c'était dans la chambre du roi. « Sire, « s'écria le chef gibelin, je vous dénonce le marquis comme « traître, non-seulement envers moi-même, qu'il a voulu livrer, « à Venise, au fer d'un assassin, mais aussi envers Salinguerra « et l'ancien podestat de Vicence. Cette accusation, je la sou- « tiendrai l'épée à la main, s'il plaît à Votre Majesté de nous « ouvrir la lice. » Azzo, plus retenu, releva le gant et se dit prêt à combattre en tous lieux contre son adversaire, sauf cependant à la cour du roi, où il ne voulait pas apporter le trouble. Othon, qui avait besoin des deux rivaux, évita de se prononcer. Mais dès le lendemain, comme il chassait à l'oiseau avec quelques seigneurs, il vit arriver Salinguerra, suivi de cent chevaliers

1. Muratori, *delle Antichità Estensi*, 1717, in-f°, t. I, p. 389.

2. Gerardi Maurisii *Hist.*, ap. Muratori, t. VIII, p. 19.

couverts de brillantes armures. Dans la crainte d'une rixe entre le maître actuel et le seigneur titulaire de Ferrare, l'empereur se hâta de retourner au camp, puis il les manda dans sa tente, où ses principaux officiers étaient réunis. A peine furent-ils en présence l'un de l'autre, que Salinguerra, s'étant jeté aux genoux du chef de l'empire, exposa en termes véhéments ses griefs contre Azzo d'Este, et requit le champ-clos pour vider sa querelle. « J'ai « dans mes domaines, s'écria le marquis, bon nombre de guer- « riers, plus nobles que toi, qui défendront ma cause, si tu veux « combattre. » Le chef gibelin répliqua par des paroles injurieuses, et la querelle s'échauffant de plus en plus, le maréchal de l'empire tira son glaive, appela la garde allemande, et fit séparer ces deux ennemis prêts à en venir aux mains, sans respect pour la majesté royale. Othon défendit le duel, et menaça de sa colère quiconque renouvellerait devant lui de semblables accusations.

Il était temps de faire cesser des rixes qui, si elles se fussent prolongées, eussent mis en feu le nord de l'Italie, et retardé même le voyage de Rome. Pour y parvenir, Othon savait employer une adresse et une douceur insinuantes, si l'on en juge par le trait suivant. Dans une promenade à cheval aux environs de Vérone, ce prince, qui avait à ses côtés Azzo et Eccelin, se tourna tout à coup vers ce dernier et lui dit en français : « *Sire Yeclin, salutem li marches.* » — Le Gibelin, imitant le monarque, ôta sa toque, inclina la tête, et dit en italien : « Seigneur marquis, que « Dieu vous sauve! » — Azzo répéta ces mêmes paroles, sans toutefois se découvrir; mais Othon lui ayant dit à son tour, en saluant lui-même Eccelin avec courtoisie : « *Sire marches salutem Yeclin!* » le marquis ne put résister à ce royal exemple. Bientôt après, les deux chefs s'étant trouvés l'un près de l'autre à un endroit où deux cavaliers seulement pouvaient passer de front, on remarqua qu'ils causaient à voix basse et d'une façon toute cordiale. Le soir venu, Othon demanda au seigneur de Romano le sujet de cette longue conversation. « Notre ancienne amitié, « répondit le Gibelin. — Et ne parliez-vous pas de moi? reprit le « monarque. Nous disions que quand il vous plaît de vous mon- « trer humain, généreux et affable, personne ne vous égale dans

« le monde ; mais que parfois aussi vous êtes, plus qu'aucun autre « homme, sévère, farouche et terrible[1]. »

Vers la fin du mois d'août, Othon se rendit à Bologne, où une assemblée des barons et des recteurs des villes et des terres domaniales était convoquée. Il en vint de toutes les provinces du nord et du centre de l'Italie. Chacun fit l'hommage, acquitta les redevances qui n'avaient pas été payées depuis la mort de Henri VI, et fournit à l'armée impériale son contingent de soldats pour l'expédition de Rome[2]. Des ambassadeurs du doge de Venise obtinrent la confirmation des priviléges accordés par les prédécesseurs d'Othon au commerce vénitien, et promirent que le tribut annuel de cinquante livres d'argent, d'autant de livres de poivre et d'un *pallium*, dont la République était tenue envers les empereurs, serait payé exactement à l'avenir[3]. Ces affaires réglées, Othon passa l'Apennin. Pendant son séjour en Toscane, il fit occuper, au nom du saint-siége, une partie des terres de la comtesse Mathilde; puis il entra dans l'État ecclésiastique avec une des plus grandes armées qui eussent paru dans ce pays depuis les guerres de Barberousse[4].

Cependant le pape ne voyait pas sans inquiétude des forces aussi nombreuses se diriger vers la ville éternelle. De Viterbe, où il attendait le roi, il avait pris la précaution d'envoyer à Bologne le préfet de Rome avec un notaire apostolique, pour sonder adroitement l'esprit de ce prince, et en obtenir de nouvelles assurances de paix. Othon fit serment de ne rien entreprendre contre la personne d'Innocent ou contre les cardinaux; de respecter leurs possessions et celles du peuple romain, et de les faire respecter par ses troupes. Dans une longue conférence qu'il eut avec le pape, lors de leur première entrevue à Viterbe, il renouvela verbalement la promesse de se dessaisir, aussitôt après son sacre, des domaines de l'État pontifical ou, en sa

1. Godefridi Colon., p. 347.

2. Et tunc Placentini milites triginta expensis communis perexerunt. (*Chron. Placentinum*, manuscrit de la grande bibl. de Paris, publiée par M. Huillard Breholles, p. 35.

3. 9 aug. 1209. *Codex diplom. Venetus;* m^sc^., f°s 199-201.

4. Advenit rex cum magno et inusitato exercitu. (*Chronicon Fossæ novæ*, p. 889, D.)

qualité d'avocat de l'Église, il venait de placer des gouverneurs[1]; mais comme on lui demandait de s'y obliger par un écrit en bonne forme, il donna pour prétexte à son refus, qu'un tel acte annoncerait une défiance que rien dans sa conduite ne motivait. Innocent, trop engagé pour revenir sur ses pas, parut ajouter foi à la parole du prince, qui lui devait le trône. Dès le surlendemain, il retourna à Rome, suivi de près par Othon. Les tentes impériales furent dressées sur le Monte-Malo, appelé aujourd'hui *Monte-Mario*, et dans les prairies voisines de la basilique du bienheureux Pierre, où, trois jours plus tard, le chef élu de l'empire devait recevoir l'onction sainte et prendre le titre d'empereur.

Les chroniques contemporaines ne sont pas d'accord sur l'époque de cette solennité; mais, selon toutes les apparences, elle dut avoir lieu le 4 octobre[2]. C'était un dimanche; et le matin même, dans un dernier serment fait au pape et au peuple, Othon prenait encore le titre de roi des Romains, circonstance qui détruit l'assertion de ceux qui placent le sacre au mois de septembre[3]. Le conseil de la commune, toujours appelé le sénat, mécontent du peu d'égards que ce prince lui avait témoigné en réglant à son insu la cérémonie du couronnement, fit garder les ponts, et refusa d'ouvrir les quartiers situés sur la rive gauche du Tibre. Le sénateur, des cardinaux et la plupart des citoyens montraient des dispositions défavorables. Quelques Allemands, poussés par la curiosité, parvinrent à s'introduire dans Rome. Aussitôt la populace courut aux armes, les poursuivit de rue en rue, et en arrêta plusieurs qui furent massacrés. On accusait Philippe-Auguste d'avoir fait répandre de l'argent pour exciter des troubles: néanmoins le sacre s'accomplit sans aucun empêchement, et on y observa les anciens rites, connus du lecteur[4]. L'armée était forte de six mille *loricati* ou chevaliers de haubert,

1. Ante consecrationem suam, imp. ut novus homo et rei nescius, annuit et promisit. (Godefr. Colon., p. 347.)

2. 27 septemb., Otto de S. Blas., cap. 52. — *Chron. Erphord.*, p. 238. — 4 octob., Matth. Pâris, p. 219. — Arnold. Lubec., Lib. VII, cap. 21. — Godefr. Colon., p. 347.

3. Dat. in castris in Monte-Malo, IV non. octob. (*Reg. imp.*, n° 192, p. 763.)

4. Voyez Livre II, p. 241.

sans compter les arbalétriers et les troupes innombrables des prélats et des communes[1]. Le menu peuple, toujours avide de spectacles, était accouru à cette cérémonie. La foule fut si grande dans la Cité-Léonine, seule partie de la ville ouverte aux Impériaux, que le pape, à sa sortie de la basilique, ne parvint qu'à grand'peine à s'en dégager, malgré les efforts de nombreux sergents qui, avec leurs lances et de grands fouets, cherchaient à lui frayer un passage. Othon, après avoir tenu l'étrier au chef de l'Église, l'accompagna respectueusement, la couronne sur la tête, jusqu'à la porte qui défendait le pont, près du mausolée de l'empereur Adrien, aujourd'hui le fort Saint-Ange. Là, Innocent prit congé du monarque, et lui donna la bénédiction pontificale, après lui avoir recommandé de sortir, dès le lendemain, du territoire de Rome[2]. C'est ainsi qu'après tant de services d'une part, de déférence et de serments de l'autre, le pape et l'empereur se séparèrent pour ne se revoir jamais.

Vers le soir, une sérieuse querelle s'éleva entre les soldats étrangers et les habitants, auxquels les largesses d'usage n'avaient point été faites. Les Allemands, pour se procurer des vivres, commirent des actes de violence qui achevèrent d'exaspérer ce peuple irritable. On en vint aux mains, et s'il faut en croire des récits postérieurs, les milices bourgeoises attaquèrent les Impériaux dans les rues étroites de la Cité-Léonine, en tuèrent un grand nombre et leur prirent onze cents chevaux[3].

Le jour suivant, Othon demanda au pape une entrevue pour s'entendre avec lui sur des affaires qu'ils n'avaient pas eu le temps de régler. Cette conférence ne pouvait, suivant lui, qu'être profitable à l'Église et au monde chrétien, et il était résolu, s'il le fallait, à braver de grands périls pour pénétrer dans Rome[4].

1. Arnold. Lubec., *Chron.*, Lib. VII, c. 21, p. 567.

2. Ivit cum papa usque ad portam Romæ, et D. papa ibi eum benedixit, licentiavit, et rogavit eum ut alio die adveniente recederet a territorio Rom. (*Chron. Fossæ novæ*, p. 889, E.) Les Allemands gardent le silence sur ce fait remarquable; Arnold de Lubec parle même d'un banquet qui dut réunir le pape et l'empereur; mais les Italiens, mieux informés, disent positivement le contraire.

3. Jordani *Chronicon*, ap. Murat., *Antiquitates Ital.*, t. IV, p. 988, C.

4. Et sub periculo personæ nostræ ad vos urbem intrare decrevimus. (*Reg. imp.*, n° 193, p. 761.)

Mais Innocent, qui peut-être soupçonnait quelque piége, voulut, au contraire, que la négociation fût confiée à des ministres[1]. L'empereur s'irrita de ce refus, et toute harmonie entre eux fut à jamais détruite.

Cependant la saison trop avancée ne permettait plus d'entreprendre avec quelque apparence de succès, le siége d'une ville telle que Rome. Les campagnes environnantes, incultes et presque désertes, ne pouvaient nourrir l'armée ; et, dès les premiers jours, on fut réduit à chercher au loin des vivres et des fourrages. Bientôt la disette devint si grande, que l'empereur ne pouvant garder ses positions dans la vallée du Tibre, ramena ses troupes en Toscane.

Ce n'était là que le prélude de plus fâcheuses affaires. Othon, guelfe par nécessité avant son sacre, était devenu, en recevant la couronne impériale, tout aussi gibelin que Frédéric Barberousse et que Henri VI. Loin donc de rendre au chef de l'Église les biens de Mathilde, il en confia la garde à ses propres officiers. Vainement des nonces pontificaux, chargés de prendre possession de ces domaines, vinrent le sommer de remplir ses promesses. « Sachez, leur répondait-il, qu'un serment antérieur fait « en Allemagne après notre élection[2] nous oblige non-seulement « à maintenir dans leur intégrité les biens et les droits actuels « de l'empire, mais à reprendre ceux dont, au mépris de toute « justice, on a dépouillé nos prédécesseurs. Cet engagement so- « lennel, bientôt nous l'accomplirons. »

Pour faciliter une entreprise si hardie, l'empereur combla de caresses les feudataires toscans, et chercha à former une ligue avec les villes maritimes d'Italie. Comme il ne put détacher les Génois de l'alliance du roi de Sicile, il tourna ses vues du côté des Pisans, et les gagna sans beaucoup d'efforts, en ratifiant par un titre nouveau les concessions qu'ils tenaient de Henri VI[3]. Il promit de plus, de leur faire rendre par les Génois, leurs éternels rivaux, le port de Bonifacio, en Corse, et en cas de refus, de

1. 5 idus octobris (11 octob.) *Reg. imp.*, n° 194, p. 764.

2. A Aix, l'archevêque de Cologne dit au roi : *Vis jura regni et imperii bona ejusdem injuste dispersa conservare et recuperare ?* — Le roi répond : *Volo.* (*Ordo coronationis*, ap. Pertz, t. IV, p. 384 et seq.)

3. 25 octob. 1209. Flaminio del Borgo, *Diplomi Pisani*, n° 11, p. 28.

mettre au ban de l'empire la commune de Gênes[1]. Non content de chercher à se faire un parti dans Rome, il étendit ses relations en Calabre et jusqu'en Sicile, où l'avaient appelé les capitaines allemands qui y combattaient au nom de l'empire, contre le roi et contre le saint-siége. Ces chefs ambitieux, abandonnés à leurs propres forces, depuis la réconciliation de Philippe à l'Église, étaient serrés de près par Frédéric, qui les avait enfin chassés de Palerme. Ils apprirent avec joie les desseins de l'empereur sur l'Italie méridionale, et promirent de se ranger sous sa bannière. Certain de trouver partout des amis, Othon ouvrit la campagne, sans attendre le retour du printemps. Ses premières attaques furent dirigées contre les châteaux du duché de Spolette, qui appartenaient au pape. Vers le même temps, il chargea les recteurs des villes guelfes, ainsi que plusieurs jurisconsultes de grand renom, de faire une exacte recherche des anciens droits impériaux dont la couronne avait été dépouillée. Ils déclarèrent que l'empereur n'ayant pu, sous aucun prétexte, céder des biens essentiellement inaliénables, les restitutions promises à la cour romaine devaient être tenues pour nulles et sans valeur[2].

Le pape, quelque défiance que lui eût inspirée la conduite d'Othon, ne s'était pas attendu à un oubli aussi complet des serments les plus solennels. Il s'en plaignit d'abord avec douceur, fit ensuite de vifs reproches, et menaça enfin l'ingrat monarque de la vengeance de l'Eglise, si les domaines du bienheureux Pierre, qu'elle réclamait à bon droit, ne lui étaient restitués[3]. « As-tu donc « oublié, écrivait le pontife, que nous t'avons fait ce que tu es? « Arrête-toi, tandis qu'il en est temps, et pense au sort funeste « de Nabuchodonosor, ce roi gonflé d'orgueil, changé en bœuf « et réduit à brouter l'herbe pendant sept ans, comme les plus « vils animaux[4]. » — « Je ne cherche point à vous ôter le pou-

1. 1er juin 1211, lettre d'Othon aux Pisans. (*Archiv. de la Reform. de Florence.*)
2. Sigonii *Hist. de Regn. Ital.*, in-f°, 1591, Lib. XVI, p. 15.
3. Cœpit eum monere ut recederet ab infestatione Ecclesiæ. (*Chron. Fossæ novæ*, p. 890.)
4. Manuscrit du Vatican, n° 4957, f°s 1 et 2. Cette lettre est imprimée sous le nom de Frédéric II, dans le recueil de Hahn, *Collect. mon. vet., Bullæ pontif.*, n° 25, p. 51.

« voir spirituel qui réside en vous seul, répliquait Othon ; mais « dans tout l'empire, le temporel dépend de ma couronne, et ne « peut être soumis à votre volonté[1]. »

Othon séjourna dans le duché de Spolette depuis le mois de décembre jusque vers la fin de février. En quittant ce pays, il en remit le commandement à un de ses officiers, appelé Berthold; puis il parcourut les villes de la Romagne et de la Lombardie[2]. Affable et bienveillant pour les nobles et pour les bourgeois qu'il voulait attirer dans son parti, il leur concéda des fiefs et des priviléges[3]. Azzo d'Este reçut le diplôme d'investiture de la Marche d'Ancône, promis à ce feudataire dès l'année précédente. Azzo est qualifié successeur de Markwald, sans qu'il soit fait aucune mention dans ce titre des droits du souverain pontife. Le marquis possédera, y est-il dit, les terres cultivées ou en friche, les forêts, les prés, les vignes, les douanes et péages, les ports, les fiefs et le service militaire dont ils sont tenus; le *Fodrum*, les plaids; en un mot, les choses et la juridiction qui appartiennent à l'empire[4]. Les villes guelfes mirent sur pied, proportionnellement à leurs ressources, les renforts de troupes dont l'empereur avait besoin pour subjuguer le royaume de Sicile. La chronique de Plaisance nous apprend que vingt hommes d'armes furent soldés par la commune, et reçurent chacun 100 livres impériales pour un service de six mois[5]. Une étroite confédération fut aussi conclue dans cette même année avec des nobles et même avec des évêques des deux côtés des Alpes : ils promirent à l'empereur secours et conseils contre tous les hommes, et nommément contre le pape[6]. Pour donner aux Milanais une marque de confiance, Othon, après son sacre, leur avait commis la garde des ornements impériaux. Quand il vint à

1. Hahn, *Litt. princip.*, n° 10, p. 209.

2. Othon était à Ravenne le 2 mars, à Ferrare le 25; à Plaisance le 15 avril; à Milan du 16 au 23 de ce même mois; à Pavie le 17 août.

3. Omnia privilegia petita concessit. (Gualvanus Flamma, cap. 242 ap. Murat., t. XI, p. 664.)

4. 20 januar. 1210. Muratori, *Delle Antichita Estensi*, t. I, p. 302.

5. *Chron. Placent.*, publ. par M. Huillard Breholles, p. 35.

6. Auxilio et consilio tam contra papam, quamlibet alium hominem. (Confederatio cum archiepisc. Saltzburg., ap. Pertz, t. IV, p. 218.)

Milan au printemps de l'année 1210, on lui décerna de grands honneurs : nobles, magistrats, artisans, allèrent au-devant de lui bien loin au delà des portes ; le clergé, son archevêque en tête, accompagna processionnellement le cortége impérial. Les hommes portaient des rameaux en signe d'allégresse ; des femmes faisaient retentir l'air de chants ou exécutaient des danses ; mille enfants, vêtus de robes jaunes et rouges, avaient pour coiffure des mitres de papier ou de parchemin, sur lesquelles l'aigle impérial était représenté [1]. On croit que l'empereur reçut alors la couronne de fer des mains de l'archevêque, dans l'antique église de Saint-Ambroise [2]. Ce qui est plus certain, c'est que le peuple, constant dans sa haine pour la race de Souabe, voulut prendre une part très-active à la guerre, et promit une fidélité qui ne se démentit jamais. Fort du concours des Lombards, l'ambitieux Othon ne songea plus qu'à ôter au pape les moyens de lui nuire, et à détrôner, s'il le pouvait, le jeune roi de Sicile, avant que les tentatives qu'on faisait en Allemagne pour y ranimer le parti gibelin, fussent couronnées par le succès. Il prit Monte-Fiascone, Orviette, Radicofani, Pérouse, et obligea la plupart des châteaux du domaine de saint Pierre à lui prêter serment. Rome, environnée de garnisons allemandes, se trouva privée de toutes communications avec les États chrétiens ; son territoire fut saccagé, plusieurs bourgs furent réduits en cendres. Tout agent pontifical qui osait paraître dans les provinces occupées par les Impériaux courait risque de la vie. Les riches pèlerins et les guerriers de la croix qui se rendaient au sanctuaire du prince des apôtres, étaient mis à la torture et retenus dans les fers, jusqu'à ce qu'ils eussent payé de grosses rançons. Les pauvres, chargés de coups, rebroussaient chemin sans accomplir leur pieux voyage, trop heureux d'échapper à de plus cruels traitements [3].

Pendant que l'empereur était encore en Toscane, les comtes Diephold et Pierre de Celano, le premier, maître de Salerne, le

1. Gualvanei Flammæ, *Manipulus Flor.*, p. 663. — Giulini, *Memorie di Milano*, Lib XLVIII, t. VII, p. 244.
2. *Ibid.*, cap. 242, p. 663. — Giulini, loco citato.
3. Willelmi Britonis Philippeidos, c. 7, ap. Script. rer. Franc., t. XVIII, p. 227, A.

second, de Capoue, avaient promis de lui livrer ces deux places. Leur offre avait été acceptée avec empressement, et l'heure était venue d'en tirer bon parti. Capoue était une forteresse excellente; Salerne ouvrait le chemin de la Calabre; son port facilitait une expédition maritime contre la Sicile. Vers les premiers jours du mois de novembre, l'armée entra dans le royaume près de Rieti; elle traversa rapidement le pays des Marses et le val de Roveto, où étaient les principaux fiefs du comte de Celano, puis, après avoir franchi sans coup férir les défilés de Saint-Germano, elle déboucha dans la plaine de Campanie. Maître de l'ancienne voie latine, des passages de l'Abruzze et de la plus grande partie de la Terre de Labour, l'empereur déploya ses étendards sur les murs de Capoue; et comme la saison avancée l'obligeait à donner du repos aux troupes, il prit dans cette ville ses quartiers d'hiver. Diephold, fidèle à sa promesse, reçut les Impériaux dans Salerne, et fut récompensé de cet important service par l'investiture du duché de Spolette [1].

Ainsi, Othon IV, redevable, comme il l'était, à Innocent, de la dignité suprême, reprenait le plan de Henri VI pour abattre la puissance temporelle de l'Église. C'est que la lutte, dans la Péninsule, des intérêts allemands et italiens, rendait impossible un accord durable entre les empereurs et le saint-siége; que, pour la maison de Brunswick comme pour celle de Souabe, il s'agissait toujours de soumettre l'Italie à l'Allemagne : entreprise téméraire, qui avait fait verser des flots de sang, et qui longtemps encore devait être une cause de guerre entre le sacerdoce et l'empire. Innocent III, voyant l'indépendance de l'Église menacée par celui-là même qui avait promis d'en être le gardien, se prépare à repousser une agression qu'il n'avait pas cru si prochaine. Cependant, avant de prendre un parti extrême, il veut une dernière fois employer la persuasion. Pour cet effet, il envoie jusqu'à cinq reprises l'abbé de Morimont à Capoue avec des paroles de paix [2]; mais vainement il fait succéder la menace à la prière; Othon, que la prospérité enivre, répond que l'Italie

1. 20 januar. 1211. Sigonii *Hist. Ital.*, Lib XVI, p. 15.

2. Conradi abbatis Usperg. *Chronicon*, p. 239.

entière fait partie de l'empire romain, et qu'il attaque avec raison le roi de Sicile, dont les intrigues tendent à lui arracher le sceptre impérial.

La guerre était déclarée ; le temps pressait, il fallait empêcher n'importe à quel prix la réunion de l'Italie méridionale à l'empire, réunion qui eût rendu critique la position du saint-siége. Déjà, en Pouille et en Calabre, beaucoup de barons, loin de s'armer contre l'invasion étrangère, n'attendaient même pas la présence des Impériaux pour trahir la cause royale. Frédéric, avec peu de troupes et point d'argent, était hors d'état de défendre les provinces de terre ferme ; la Sicile elle-même, épuisée par de longues dissensions, ne pouvait tenir contre des forces supérieures. C'est dans cette situation que le pape, poussé à bout par la perfidie, par l'horrible ingratitude d'Othon, se décide à détruire son propre ouvrage. Le jour de l'octave de la Saint-Martin, il prononce l'excommunication contre ce prince et contre ses adhérents ; puis, cherchant du regard un adversaire qu'il puisse opposer à l'ennemi de l'Église, ses vues s'arrêtent sur son royal pupille, ce dernier rameau de la famille de Souabe, dont il a lui-même contesté les droits à l'empire. Il songe dès lors à envoyer Frédéric en Allemagne, où le souvenir des ancêtres de ce prince est toujours cher à l'ancien parti gibelin. Sa présence y doit faire une diversion si puissante, qu'il faudra bien que l'empereur abandonne ses conquêtes en Italie. Innocent fait entrer dans ses projets les Génois, les Pavesans, les Crémonais, les marquis d'Este et de Montferrat. Il s'assure de Philippe-Auguste, toujours prêt à conclure une ligue contre le neveu du roi d'Angleterre ; puis il charge son légat en Allemagne de sonder l'esprit des grands, de réveiller même leur vieille affection pour le sang des Hohenstaufen : politique qui semblera bien contraire à celle qu'il a suivie jusqu'à ce jour, mais que la conduite coupable de l'empereur le réduisait à adopter. Ce n'était pas sans doute sans de longues hésitations qu'un pontife doué de prudence s'engageait dans une entreprise dont le résultat pouvait tromper tous ses calculs. Mais outre que le chef de l'empire voulait réduire la Péninsule à la condition misérable d'une province sujette de la Germanie, son alliance avec les

Guelfes italiens le rendait bien plus redoutable pour le saint-siége que ne pouvait l'être un prince de la maison gibeline repoussé par la confédération lombarde. Enfin, Innocent espérait, malgré la dure épreuve à laquelle le mettait l'ingratitude d'Othon, que Frédéric, confié dès le berceau à ses soins paternels, et promu à l'empire par la protection de l'Église, n'oublierait pas complétement de si grands bienfaits.

Ce qui doit le plus surprendre dans de telles circonstances, c'est que Milan, Brescia, Bologne, et en général les villes de la ligue, si zélées jusqu'alors pour la cause de l'indépendance italienne, loin de se séparer du monarque par qui cette indépendance est mise en péril, le secondent de tout leur pouvoir, dès qu'ils peuvent craindre qu'un Hohenstaufen ne remonte sur le trône impérial. De leur côté, les Gibelins lombards, après avoir longtemps défendu l'intégrité de l'empire, ou, en d'autres termes, l'union de la Péninsule avec l'Allemagne, se séparent de l'empereur et prennent parti pour le pape, dont tous les efforts tendent à ruiner en Italie la domination germanique. Ici, on le voit, la question de nationalité s'efface devant une question toute personnelle : les rôles sont changés ; le Gibelin lombard marche avec le pape ; les espérances du saint-siége reposent sur le petit-fils de Barberousse ; celles des républiques de la ligue, sur un roi d'Allemagne : situation bizarre qui doit amener d'étranges événements.

Naples ouvrit ses portes aux troupes impériales; Aversa, après avoir prolongé sa résistance jusqu'après Noël, se rendit et paya une grosse somme d'argent. Comme aucune force sicilienne ne tenait la campagne, les villes, dénuées pour la plupart de garnisons, ne pouvaient faire une bien longue résistance. Pour assurer le passage des Impériaux en Sicile, la commune de Pise promit d'équiper une escadre de quarante galères, qui, dès le printemps suivant, devait mouiller à Salerne. Enfin, des barons siciliens prêts à se révolter contre Frédéric, et les Sarrasins eux-mêmes qui tenaient dans l'intérieur de l'île quelques places fortes, offrirent de se ranger sous les drapeaux d'Othon [1].

1. God. Colon. *Ann.*, p. 348. — D'après une fausse interprétation donnée par Tyschen.

Sur ces entrefaites, le pape, voyant ses efforts impuissants, confirma le jour du jeudi saint la sentence d'excommunication qu'il avait prononcée contre l'empereur. Défense fut faite aux ecclésiastiques, sous peine d'interdit, de célébrer l'office divin dans les lieux où ce prince se trouverait. Ses sujets furent déliés de leur serment; on menaça de retrancher de la communion chrétienne quiconque le reconnaîtrait pour chef de l'empire, l'aiderait dans sa coupable entreprise, lui donnerait des conseils ou de l'argent [1]. Un ordre exprès enjoignit aux évêques de faire publier cet arrêt dans leurs diocèses. Le métropolitain de Naples, incertain de la conduite qu'il doit tenir, demande si sa ville a encouru la censure pour s'être donnée à Othon. « Sans aucun « doute, répond le pontife, les Napolitains doivent être privés « des sacrements, à l'exception du baptême. Que leurs églises « restent fermées, tant qu'ils favoriseront une cause coupable; « que les morts ne reçoivent point la sépulture chrétienne, si, « avant d'expirer, ils n'ont point abjuré l'obéissance promise « audit ex-empereur [2]. » Comme les habitants de Bologne, au mépris d'injonctions si formelles, persistent encore à soutenir le prince excommunié, Innocent prévient le podestat que si la ville ne se soumet à ses ordres, il transférera ailleurs les écoles publiques [3]. Plusieurs nonces partent pour l'Allemagne, avec la double mission de délier les feudataires impériaux de tout devoir envers le chef de l'empire, et de disposer les esprits en faveur de Frédéric. Non satisfait encore, le pape écrit aux grands, lève

et répétée par Gregorio (*Rerum Arabicarum*, etc. p. 178) de l'inscription arabe brodée sur les manches de la tunique qui enveloppait le corps de Frédéric II et qu'on découvrit en 1781 lors de l'ouverture des tombeaux des rois de Sicile, les principaux auteurs siciliens et ceux des historiens modernes, qui les ont copiés, ont prétendu que ce vêtement avait été envoyé en présent à Othon par les Sarrasins de la Sicile. Mais le mot qu'on a pris pour le nom de l'empereur n'est autre que El-Soltan الـلطان, dans lequel, d'après l'usage calligraphique de ce temps, la lettre S était confondue avec le trait d'union qui rattache la lettre précédente à la suivante; les voyelles sans accent n'étant pas écrites en arabe. السلطان. Le mot Othon aurait dû être écrit اطون. Le dessin donné par Gregorio, ne paraît pas avoir été fait sur un calque; car beaucoup de mots en sont totalement illisibles.

1. Godefrid. Colon., p. 348. — Rich. de S.-Germ., p. 984, B.
2. 16 junii 1211, *Epist. Inn. III*, Lib. XIV, n° 74, p. 538.
3. Scholas de ipsa faciat civitate transferri. (7 juin 1211. *Ibid.*, n° 79, p. 504.)

leurs scrupules, raffermit les consciences timorées, et invite ceux qui ont le droit d'élire à procéder sans délai à une élection nouvelle. « Si le prétendu empereur Othon réussit à s'emparer du « royaume de Sicile et du patrimoine de saint Pierre, tenez pour « certain, leur mande-t-il, qu'il vous réduira bientôt à la triste « condition à laquelle son aïeul Henri II d'Angleterre et son « oncle Richard, ont réduit les barons anglais. Formé par les « leçons du roi Jean, il voudra introduire dans l'empire les cou- « tumes qu'il a apprises de lui. Qu'on ne nous objecte point que « nous avons travaillé à son élévation, car nous ne le croyions « pas tel qu'il est, et si nous avons péché par ignorance, nous en « sommes puni le premier. Avant de le frapper et d'absoudre « ses sujets de leur serment, nous lui avions maintes fois offert « de soumettre ses griefs à des arbitres élus d'un commun ac- « cord [1]. Il ne l'a pas voulu. S'il a commis la faute, il est juste « qu'il en porte la peine ; sachez d'ailleurs que, suivant les déci- « sions des saints Pères, on n'est pas tenu de garder la foi à « ceux qui trahissent Dieu et l'Église [2]. Prenez donc vos mesures « avant qu'il soit trop tard. Nous vous mandons et nous vous « enjoignons, pour la rémission de vos péchés, d'apporter un « prompt remède à tant de maux; et, quoi qu'il en puisse ad- « venir, nous prêterons un ferme appui à ceux qui déféreront à « nos conseils et à nos ordres. »

A l'anathème qui le frappait, l'empereur répondit en défendant, sous les peines les plus sévères, toute communication avec la cour pontificale. Dès les premiers jours du printemps, il quitta Capoue et prit avec son armée le chemin de la Pouille.

Peu de mois lui suffirent pour se rendre maître de la plus grande partie de cette province et du littoral de la mer Ionienne, jusque vers l'extrémité de la Calabre [3]. Mais pendant ce temps, un terrible orage se formait du côté de l'Allemagne. Le souverain pontife prescrivait à son légat de faire les plus actives démarches pour détacher de l'empereur les grands de l'empire. Le

1. Coram arbitriis communiter eligendis. (*Notices et extraits des manuscrits* de la grande Bibl. de Paris, t. II, p. 284.)

2. Qui Dei et Ecclesiæ fidem non servat, fides servanda non sit. (*Ibid.*)

3. Godefridi Colon., *Annales*, p. 348.

légat pontifical était ce même Siegfried, archevêque de Mayence, élu en 1200, par la protection d'Othon IV, au premier siége de la Germanie. Siegfried, tout dévoué au pape qui l'avait fait cardinal, servit ses projets avec beaucoup de zèle. Dans une diète qu'il tint à Bamberg vers le mois de septembre, sous le prétexte d'y absoudre l'évêque de cette ville, depuis longtemps frappé d'interdit pour avoir prêté secours au meurtrier de Philippe, il délia les feudataires impériaux de leur serment, et défendit, au nom de l'Église, d'obéir à Othon et de lui donner le titre d'empereur. Désignant ensuite Frédéric comme le plus digne du trône, il essaya de le faire proclamer roi des Romains. Ce revirement dans la politique du saint-siége, excita d'abord une surprise générale : les Guelfes se récrièrent ; la diète se sépara sans rien finir. Mais beaucoup d'ecclésiastiques s'étaient montrés favorables au jeune roi de Sicile ; et comme Othon était haï de la plupart des grands ; que les seigneurs de la Souabe et des provinces orientales ne lui avaient engagé leur foi que bien à regret, il se forma un parti puissant prêt à soutenir, par la force des armes, la restauration de la famille d'Hohenstaufen. Le roi de Bohême, qui avait l'espoir de faire ratifier son divorce par l'Église, le duc d'Autriche, le landgrave de Thuringe, habitué, comme on le sait déjà, à passer d'un parti à l'autre, se détachèrent les premiers de la cause de l'empereur. Leur défection fut un signal de guerre civile. Avant la fin du mois, les princes de la basse Allemagne, Guelfes zélés, ravagèrent, le fer et la flamme à la main, les terres de l'archevêché de Mayence [1].

Dans une nouvelle diète, à Nuremberg, où les Gibelins assistèrent en grand nombre, l'évêque de Spire imputa à l'empereur le dessein d'imposer sur toute l'Allemagne une taxe d'un florin par charrue. Suivant ce prélat, les priviléges du haut clergé allaient être réduits de telle sorte, qu'on n'accorderait plus que douze chevaux aux archevêques en voyage, six aux évêques, trois aux abbés. Quelques voix accusèrent Othon de soutenir les hérétiques, et de vivre lui-même dans l'hérésie [2], imputation d'autant

1. Godefrid. Colon. p. 348.
2. Ottonem hæreticum nominaverunt. (*Chron. Erphord.*, p. 239.)

moins fondée que depuis sa rupture avec le pape, il avait publié à Ferrare un décret contre les patarins, nombreux en Lombardie [1]. D'autres censurèrent ses mœurs et son gouvernement. On compara ses manières hautaines à l'affabilité des princes de Souabe, sa soif de l'or à leur générosité, son règne malheureux à leur domination si glorieuse pour la Germanie. Non-seulement le légat soufflait le feu dans l'assemblée, mais des historiens assurent que Philippe-Auguste était mêlé bien avant dans ces négociations. Depuis huit ans, le roi de France avait reuni à sa couronne la Normandie et la plupart des autres grands fiefs anglais, et naturellement il devait désirer la ruine d'Othon, afin d'ôter à l'Angleterre l'alliance de l'empire. Beaucoup de gens, en Allemagne, se ressouvinrent alors du serment prêté au petit-fils de Barberousse. Les Gibelins qui les premiers avaient violé ce serment, prétendirent qu'il était toujours valable; et, sans écouter les protestations de la faction contraire, ils prononcèrent la déchéance de l'empereur, et élurent Frédéric à sa place [2]. Vers la fin d'octobre deux barons de la Souabe furent envoyés en Italie. Le premier, appelé Henri de Nuffen, avait mission d'instruire les villes lombardes de ce grand événement et de les attirer, s'il le pouvait, dans le parti du roi de Sicile [3]. L'autre, Anselme de Justingen, après avoir obtenu du pape une approbation de l'élection faite en Allemagne, devait porter à Palerme la décision des princes, et décider le jeune roi à venir au plus tôt se mettre à leur tete [4]. On tira du trésor impérial 1,509 marcs d'argent (77,975 fr.) pour les dépenses de ce long et périlleux voyage [5].

Othon avait concentré ses troupes sur les rivages de la mer Ionienne, et n'attendait, pour traverser le Phare, que l'arrivée de la flotte pisane, mouillée dans le port de Procida, quand des courriers, envoyés par les Guelfes, l'instruisirent des événements de l'Allemagne [6]. Justement effrayé d'une défection qui, si on ne l'arrètait promptement, pouvait avoir les suites les plus fu-

1. 25 april. 1210. *Antiquitates Ital.*, t. V, Dissert. 60.
2. *Chronicon Fossæ novæ*, p. 892. — Sicardi *Chron.*, p. 623.
3. Ut de ipso factam electionem papa confirmaret. (Abbat. Usperg. *Chron.*, p. 392.)
4. Gudeni, *Codex diplomaticus*, t. V, p. 420.
5. Abbat. Usperg. *Chron.*, p. 239.
6. Qui dixerunt ei totam Alemanniam rebellatam fore. (*Chron. Fossæ novæ*, p. 892.)

nestes, il jugea nécessaire de marcher en personne contre les rebelles. Remettant donc à une époque plus favorable ses desseins contre la Sicile, il appela à Tarente les barons de la Pouille, exigea d'eux de nouveaux serments, et promit de ne point les abandonner à la vengeance de Frédéric. Le 2 novembre, après avoir convoqué, pour la première semaine de l'année 1212, une cour générale à Lodi, il reprit, avec les troupes à sa solde, le chemin de la Lombardie. En rassemblant les nobles et les communes de cette province, son but était de les affermir dans le devoir et d'en obtenir des subsides. Mais comme depuis longtemps le pape ordonnait, sous peine d'excommunication, de se séparer de l'ennemi du saint-siége; qu'il avait enjoint aux prélats lombards, de faire publier l'anathème contre celui qu'il qualifiait de ci-devant empereur [1], les villes gibelines, qui marchaient d'un même pas avec la cour romaine, n'envoyèrent point de députés à la diète. Elles furent mises au ban de l'empire. Le marquis d'Este, ce même seigneur auquel Othon avait donné l'investiture de la marche d'Ancône, suivit cet exemple; et, pour récompense de son zèle, le pape lui donna l'autorisation de bâtir une forteresse à Ferrare : concession sans valeur aucune puisqu'un autre que lui avait la ville [2]. Milan, Bologne et les autres communes de la ligue, fidèles à l'adversaire des Hohenstaufen, lui firent de grandes protestations d'amitié. Beaucoup de voix accusèrent le chef de l'Église d'une étrange versatilité dans sa manière d'agir. Trois ans ne sont pas écoulés, disaient les Guelfes, depuis qu'il nous a enjoint, en nous menaçant des foudres ecclésiastiques, de rester fidèles à Othon, notre seigneur, et aujourd'hui il parle d'un châtiment semblable, si nous gardons la foi qui nous lie à ce prince.

L'assemblée de Lodi congédiée, l'empereur fit à Milan un long séjour, s'arrêta ensuite à Brescia, où, par ses soins, la paix fut rétablie entre les nobles et le peuple; puis, dans la deuxième semaine de carême de l'année 1212, il franchit les Alpes du Tyrol, et rentra en Allemagne [3].

1. 7 jun. 1211, *Epist. Innocent. III*, Lib. XIV, n° 78, p. 539.
2. *Ibid.*, Lib. XIV, n° 80, p. 540.
3. Pâques, en 1212, tombait le 25 mars. Le 18 février l'empereur était à Como, et le 4 mars à Francfort.

II

FRÉDERIC, ÉLU ROI DES ROMAINS, EST COURONNÉ A AIX. — BATAILLE DE BOUVINES. — CONCILE DE LATRAN. — MORT D'OTHON IV.

1212 — 1216

L'empereur fut accueilli avec froideur en Souabe et en Alsace. Ces provinces, remplies de Gibelins, n'avaient pas abandonné ouvertement sa cause ; mais pour lever le masque, peut-être n'attendaient-elles que la présence du jeune roi de Sicile. Peu satisfait d'un tel début, Othon se dirigea vers le Mein, et le 4 mars 1212, il ouvrit à Francfort une première diète composée d'environ quatre-vingts seigneurs laïques, venus pour la plupart de la basse Allemagne. Elle dura quinze jours ; peu d'évêques y parurent. On lui donna des troupes ; plusieurs princes, et entre autres le duc de Bavière, les marquis de Misnie et de Brandebourg promirent de le soutenir contre tous les hommes et nommément contre le pape[1]. Comme sur ces entrefaites son oncle, le roi d'Angleterre, lui envoya un nouveau subside de 8,500 marcs, il put mettre sur pied des forces considérables. La campagne s'ouvrit par le siége d'Erfurt, et, suivant leur habitude, les soldats saccagèrent entièrement les environs de cette ville.

Dans une nouvelle diète, à Nuremberg, le 10 mai suivant, Othon s'éleva avec véhémence contre cette prétention téméraire du pape de disposer de l'empire. « L'indépendance germanique « est à jamais perdue, dit-il aux princes ; la couronne, votre droit « électoral, vos propres biens sont en péril, si vous ne mettez un « terme à de si criantes usurpations. » Les Guelfes applaudirent ; mais comme les Gibelins gardaient le silence, l'empereur, pour les gagner, promit d'accomplir son mariage avec Béatrix, la fille

1. Specialiter contra papam. (Dumont, *Corps diplomatique*, t. I, part. I, p. 143. — Pertz, t. IV, p. 218. — *Orig. Guelf.*, t. III, prob. n[os] 86 et 311.)

aînée du roi Philippe, et sa fiancée depuis trois ans. Le 7 août, ces noces furent en effet célébrées avec magnificence à Northausen. Mais dès le quatrième jour qui suivit la bénédiction nuptiale, l'infortunée Béatrix, qui la veille encore, brillait de tout l'éclat que donne la santé et la jeunesse, mourut subitement[1]. Le peuple ne se persuade pas que la vie des princes puisse finir comme celle des autres hommes; et, quoique l'empereur eût tout à perdre à cet événement inattendu, de mauvais bruits se répandirent dans toute la Germanie. Personne ne crut naturelle la mort de Béatrix : les uns l'attribuèrent à des courtisanes venues d'Italie, qui lui auraient administré un poison subtil; d'autres imputèrent ce crime à Othon lui-même[2]. Les barons de la Souabe et de la Bavière en prirent prétexte pour retourner chez eux avant l'expiration de leur service. Ils quittèrent le camp de Weissensée pendant la nuit, et leur défection nécessita la levée du siége d'Erfurt. Les anciennes factions se préparèrent à de nouvelles luttes, comme à la mort de Henri VI. Tel était alors l'état des affaires quand on apprit que, de l'aveu du souverain pontife,le roi de Sicile était sur le point d'entrer en Allemagne.

Les deux ambassadeurs gibelins, partis de Nuremberg dès l'année précédente, n'avaient pas obtenu en Lombardie le succès dont ils s'étaient flattés; plus heureux à Rome, Anselme de Justingen fut accueilli favorablement par le chef de l'Église, qui confirma l'élection de Frédéric[3]. Cette faveur rencontra quelque opposition de la part de certains cardinaux dévoués à la famille de Brunswick; peut-être même réveilla-t-elle des inquiétudes dans l'esprit d'Innocent. Mais les choses en étaient arrivées à ce point, que toute délibération devenait superflue. Le pape autorisa donc l'envoyé gibelin à passer en Sicile pour y remplir sa mission, tandis que lui-même exciterait, par ses lettres, les grands du parti guelfe à recevoir pour roi des Romains le petit-fils de Barberousse.

1. Nocte sana, mane mortua. (*Chron. Leodiens.*, ap. Martenne, t. V, p. 40.) — Diem obitu Beatricis 11 august.; diem nuptiæ 7 august. (*Chron. vet. Brunswic*, ap. Leibnitz, t. II, p. 17.)

2. Mutius, *de Orig. German.*, Lib. XIX, in Pistorio *Collect.*, t. II, p. 175.

3. Abbas Usperg., p. 239.

Plus d'un obstacle attendait à Palerme le négociateur allemand. Frédéric, jeune, ardent, ambitieux, se voyait avec joie appelé à de hautes destinées; mais ses ministres, les grands du royaume, et, plus qu'eux tous, la reine Constance, mère d'un fils au berceau [1], le suppliaient de refuser un si dangereux honneur. Suivant eux, cette entreprise n'offrait aucune chance de succès. En quittant un pays à peine sorti des malheurs d'une longue minorité, Frédéric laisserait le champ libre à des ennemis pleins d'audace, et mettrait en péril sa couronne héréditaire, sa femme et son fils. Le feu de l'insurrection couvait encore dans la Pouille; de nouveaux troubles pourraient devenir d'autant plus sérieux, que les récoltes avaient manqué [2] dans ce pays ordinairement si fertile. Le menu peuple de Palerme, mourait de faim, et l'excés de la misère devait le pousser à la révolte, si la main protectrice du monarque ne s'appliquait à guérir les plaies de l'État. A ces objections fondées, les conseillers royaux en ajoutaient d'autres non moins dignes d'attention. En acceptant le sceptre impérial, disaient-ils, on va sacrifier un bien présent à un avenir incertain; on se prépare des embarras insurmontables, et de nouvelles luttes avec le saint-siége. Si, dans aucun temps, papes et empereurs n'ont pu vivre en bonne intelligence, moins que jamais le chef de l'Église permettra que la Sicile et l'empire obéissent à un seul maître. N'a-t-on pas, d'ailleurs, tout à craindre de l'inconstance des peuples germaniques, qui, en moins de trois ans, jurent d'être fidèles à Othon, puis le déposent; et qui, après avoir, sous de vains prétextes, écarté Frédéric du trône, l'y rappellent aujourd'hui [3].

Malgré ces sages remontrances, le roi, dont la détermination était prise, reçut en audience solennelle l'envoyé allemand, et fit donner lecture de la lettre dont voici le contenu : « Nous, princes « de l'empire, dont le droit incontestable a été de tout temps « d'élire le roi notre seigneur, nous nous sommes réunis à Nu- « remberg pour y prendre en considération l'état actuel de l'Al- « lemagne, et proclamer un nouveau souverain. Après avoir

1. Henri, l'aîné des enfants de Frédéric, était né en 1210.
2. Sicardi episcopi Cremon. *Chron.*, p. 624, B.
3. Abbat. Usperg. *Chron.*, p. 239.

« invoqué le Saint-Esprit et observé de tout point les anciens « rites, nous avons jeté les yeux sur vous, comme sur le plus « digne d'un si haut rang. Malgré votre jeunesse, vous avez l'ex« périence et la raison d'un vieillard; vous êtes doué par le Tout« Puissant des plus nobles dons de l'intelligence; vous descendez « de princes illustres qui ont versé leur sang et prodigué leurs « trésors pour le bonheur et la gloire de l'État. Par toutes ces « considérations, nous vous prions d'acquiescer à notre de« mande, et de venir avec nous défendre l'empire contre l'en« nemi de votre famille[1]. »

Ce message fit une impression douloureuse sur les esprits. Plusieurs nobles voulurent élever la voix; mais Frédéric, fermant l'oreille aux gémissements de sa jeune épouse, aux conseils de ses ministres et aux plaintes de ses sujets, se hâta d'annoncer son acceptation, et promit à l'envoyé gibelin de le suivre en Allemagne.

Bientôt après il fit couronner son fils, appelé Henri, enfant âgé de moins de deux ans, et il déclara la reine Constance régente du royaume.

Dès qu'il eut ainsi assuré l'ordre de succession, et pourvu au gouvernement de l'État durant son absence, il se prépara pour son périlleux voyage. Mais avant tout, c'était une nécessité d'obéir au pape qui exigeait que les promesses faites verbalement à Rome par l'envoyé gibelin, fussent confirmées par un acte authentique. A cet effet, Frédéric écrivit de Messine une lettre par laquelle il s'obligeait à faire en personne l'hommage-lige, dès qu'il serait en présence du pontife, à maintenir la liberté des élections ecclésiastiques, et à payer exactement le cens de 600 schifates pour le royaume[2]. Comme dans sa pensée, cet écrit devait aplanir tous les obstacles, il prit le titre de roi des Romains *élu*[3], puis s'étant embarqué avec une suite peu nombreuse, il aborda à Gaëte le 17 mars, veille des Rameaux.

1. *Cod. Philol.* ap. Bibl. imp. Vindob., n° 187, f° 72. — Pfister, *Hist. d'Allemagne*, t. II, p. 285. — Le style de cette lettre, dont Pfister ne rapporte qu'une partie, peut faire soupçonner qu'elle n'est qu'une amplification composée après l'événement.

2. Febr. 1212. *Annales Ecclesiast.* § 11.

3. Messina, febr. 1212, ex Archiv. monast. Monreale: *Tabul.* XII, *Diplom.* 4.

Un mois entier, il y attendit l'autorisation de se rendre à la cour pontificale. Innocent, qui exigeait d'autres engagements que ceux pris à Messine ne consentit à recevoir son pupille que sur l'assurance donnée par ce prince qu'il satisferait aux désirs du saint-siége.

Lors de l'entrée de Frédéric à Rome, le clergé, les magistrats et le peuple inconstant de la ville éternelle lui firent une réception magnifique [1]. Dans ses entrevues avec le pape, il y eut d'une part, protestations de respect filial, de reconnaissance et de dévouement; de l'autre, promesses d'une protection efficace. Innocent III, rassuré par les bonnes paroles du roi de Sicile, voulut le défrayer pendant son séjour à Rome; et pour faciliter le succès de son entreprise, il lui fit présent d'une somme considérable [2]. Déjà le trésor pontifical avait avancé 12800 onces d'or (737440 fr.) pour la défense du royaume, pendant la minorité du roi; des terres étaient engagées au pape pour répondre de cette somme jusqu'au remboursement. Mais comme leur produit était insuffisant, Frédéric ajouta à ce premier gage, les droits de la couronne sur le comté de Fondi jusqu'au Garigliano, sauf le service militaire, et sous condition que la dette payée, la garantie cesserait [3]. Il promit enfin que, dans aucun temps et sous aucun pretexte, son royaume héréditaire ne pourrait être réuni à l'empire; qu'il le céderait à son fils, et s'abstiendrait de le gouverner, dès que le pape lui aurait donné à Rome la couronne de Charlemagne [4].

Quatre galères envoyées par la commune de Gênes, transportèrent Frédéric dans cette ville où il aborda le 1er mai. L'alliance des Pisans avec Othon aurait seule suffi pour jeter les Génois dans le parti du roi de Sicile, mais d'autres causes les y attachaient étroitement. En 1200, pendant la minorité de ce prince, le conseil de régence avait favorisé, par la concession de priviléges importants, leur négoce avec le royaume. Outre l'autorisation de tenir un marché dans les principales villes et la promesse de dix mille onces d'or, payables en cinq années, pour

1. Magnifice receptus est. (Sicardi *Chron.*, p. 623, B.)
2. *Chron. Fossæ novæ*, p. 893, A.
3. Roma, mense aprilis 1212. — *Privil. Eccl. Rom.*, manuscrit, f° 186.
4. Hurter, *Hist. d'Inn. III*, t. I, p. 178.

les frais d'établissement ils avaient obtenu l'exemption des droits de douane dans les ports avec l'autorisation d'y charger leurs vaisseaux de vivres et de grains [1]. Plus tard, en 1204, leur flotte s'était emparée de Syracuse, d'où elle avait chassé la garnison pisane [2]. Comme depuis quatre ans, on les laissait en paix dans cette place maritime, promise en fief à la république dès le temps de Henri VI, ils cherchaient, par un important service, à s'en assurer la possession. A Gênes de même qu'à Rome, le futur empereur trouva un accueil digne de son rang. Les six consuls de la commune, les juges, les nobles et le peuple l'accompagnèrent depuis le port jusqu'au palais assigné pour sa demeure. La ville paya sa dépense et, comme les négociations qu'il avait ouvertes avec les cités lombardes, pour assurer son passage en Allemagne, durèrent trois mois sans donner aucun résultat, il en coûta plus de 1,500 livres au trésor public [3]. Ajoutons que ce secours d'argent n'était en réalité qu'un prêt à gros intérêt; car avant de quitter Gênes, le jeune roi des Romains dut promettre de ratifier, dès qu'il aurait reçu la consécration impériale, les donations faites à la commune par ses prédécesseurs. Il lui céda de plus, des terres à sa convenance avec la juridiction et tous les droits réservés à la couronne. Enfin, il s'obligea au payement en cinq termes de 9,200 onces d'or pur, d'année en année. L'hospitalité génoise était, on le voit, mise à haut prix [4].

Le pape avait fait inutilement les instances les plus pressantes, auprès des villes de la confédération, pour les rendre favorables au protégé du saint-siége. « Nous voyons avec une douloureuse « surprise, écrivait-il au peuple d'Alexandrie, votre opiniâtreté « à suivre de perfides conseils. Sans aucun doute, vous perdrez « notre appui; vous serez même punis rigoureusement, si vous « n'abandonnez au plus vite Othon, ce tyran excommunié et « maudit, avec lequel vous avez fait un pacte, au péril de vos

1. Mense decembris 1200. *Liber jurium* in bibl. universit. Januens. — *Diplom. Frid. II*, t. I, p. 64.

2. Ils y avaient établi, au nom de la république, un comte qui prenait les titres suivants : *A., Dei et regiâ gratiâ, ac Comm. Januens. comes Syracusæ.* (Pirri, *Sicil. sacra*, t. I, p. 658.)

3. Ogerii Panis *Annales Januens.*, Lib. IV, p. 403.

4. 9 julii 1212, *Liber jurium*, f° 210, et *Diplom. Frid. II*, t. p. 212.

« âmes et à notre préjudice [1]. » Ces communes, bravant les menaces du pontife, s'obstinaient à voir dans le monarque frappé d'anathème, le légitime empereur et le chef de la faction guelfe en Italie : contradiction étrange, qu'il faut renoncer à expliquer. Déjà, dans cette vaste plaine arrosée par le Pô, et qui s'étend entre l'Apennin et les Alpes, de forts détachements de milices gardaient les chemins, les ponts et les gués des rivières; le roi de Sicile ne pouvait pénétrer en Lombardie sans courir un danger éminent. Mais ce jeune prince, loin de s'en laisser abattre, partit de Gênes le 15 juillet, et parvint, avec des guides sûrs, à gagner Pavie, en faisant un long détour par la route d'Asti et les terres du marquis de Montferrat. Ce premier obstacle vaincu, restait encore, avant d'atteindre Crémone, à traverser le Lambro et une portion du territoire milanais; et, comme le podestat de Milan, campé sur la rive gauche de cette rivière, en défendait le passage avec des forces considérables, il fallait tromper la surveillance d'un ennemi qu'on n'osait attaquer. Les moments étaient précieux : Frédéric, dont la présence en Allemagne devenait chaque jour plus nécessaire, résolut de tout risquer pour sortir de cette situation critique. Après avoir instruit de son projet le marquis d'Este, qui l'attendait à Crémone, il quitta Pavie, le samedi 24 juillet vers le soir, à la tête des milices pavesanes, marcha toute la nuit, et arriva le dimanche matin près du Lambro qui le séparait des Guelfes. Pendant ce temps, le marquis, avec ses hommes d'armes et un détachement de Crémonais s'était avancé à sa rencontre jusqu'aux environs de Casalpusterlengo, à peu de distance des tentes milanaises. On crut que les Gibelins voulaient tenter la fortune du combat; mais il n'en fut rien. Dès la nuit suivante, Frédéric, suivi d'une faible escorte, traversa la rivière, malgré la hauteur des eaux que de grosses pluies avaient beaucoup enflées, et rejoignit la petite armée du marquis qui le conduisit à Crémone. Les Milanais, avertis de sa fuite, s'en vengèrent sur leurs voisins de Pavie, qui furent mis en pleine déroute et perdirent un grand nombre de prisonniers [2]. A la vue

1. 12 julii 1212. *Epist. Inn.,* Lib. xv, n° 138, p. 657.
2. Sicardi chron. (*Codex Estens.*), p. 623, D.

d'un prince d'Hohenstaufen, les habitants de Crémone firent éclater des transports d'allégresse. Leurs milices, jointes aux troupes du marquis d'Este et du comte de Saint-Boniface, l'accompgnèrent jusqu'au pied des montagnes, en traversant le territoire de Mantoue, Vérone et le val supérieur de l'Adige.

Au premier avis de l'approche de son adversaire, Othon, quittant la Thuringe, se mit à la tête d'un corps de cavalerie, et se dirigea à grandes journées vers les Alpes. Par la promptitude de ce mouvement il se flattait de surprendre le roi[1] de Sicile, ou du moins de lui fermer la haute Allemagne. Cet espoir pouvait d'autant mieux se réaliser qu'à son entrée dans le Tyrol, Frédéric s'était séparé de ses partisans italiens, et que depuis Trente il n'avait avec lui que l'évêque de cette ville, l'archevêque de Bari, et un petit nombre de chevaliers. Bien plus, les nobles de la Souabe, voyant l'événement incertain, n'osaient se déclarer ouvertement pour lui, de crainte de s'attirer de fâcheuses affaires. Othon rassuré par ces apparences favorables, affectait de parler avec mépris d'un rival imberbe, qui venait moins en prince qu'en aventurier lui disputer le trône. Comme la petite troupe du roi de Sicile n'aurait pu tenir la route ordinaire par Botzen et Inspruck, sans y rencontrer des détachements guelfes commis à la garde de ce passage, il se fit conduire à Coire, en franchissant au-delà de Bormio, vers les sources de l'Inn et de l'Adda, des montagnes d'une prodigieuse hauteur, presque inhabitées et couvertes d'une neige éternelle[2]. L'évêque de Coire, le premier, le reçut comme son souverain; l'abbé de Saint-Gall accourut à sa rencontre avec les soldats de l'abbaye : il eut alors soixante lances sous ses ordres. C'était avec ce faible noyau d'armée, la bourse vide, seize ans et le cœur plein d'espérance, qu'il allait commencer sa périlleuse entreprise. Il descendit le Rheinthal jusqu'à Alstetten, puis il gagna Saint-Gall, en traversant les montagnes et les forêts de l'Appenzel. A peine descendu au monastère, où, après de si grandes fatigues, Frédéric croyait trouver un peu de repos, il fut obligé d'en partir. L'empereur

1. Abbat. Usperg. *Chron.*, p. 243.

2. Per asperrima loca Alpium et invia et juga montium eminentissima. (Abbat. Usperg. *Chron.*, p. 243.)

était arrivé avec deux cents chevaliers, au château d'Uberlingen, sur la rive droite du lac inférieur, à quatre lieues de Constance; et allait sans doute entrer dans cette ville si son aventureux ennemi ne se hâtait de le prévenir. Constance, défendue par de bonnes murailles, était la clef de la Souabe et de la vallée du Rhin. Déjà les fourriers impériaux, les cuisiniers et autres gens de service faisaient le logement de leur maître au palais épiscopat [1]. Frédéric reçoit cette nouvelle, part à toute bride, et arrive en peu d'heures devant Constance, dont il trouve la porte fermée. Vainement il fait répéter par ses gens le cri d'armes, *Hohenstaufen!* La foule irrésolue et silencieuse s'amasse sur le rempart; l'évêque lui-même, sur lequel on avait compté, ne donne aucun ordre. Frédéric se crut perdu. D'un moment à l'autre l'empereur pouvait paraître avec des forces supérieures; et alors plus de restauration pour la maison de Souabe; gloire, renommée, espérances, tout s'en allait en fumée. Heureusement la fortune n'abandonna pas le jeune roi à cette heure décisive. L'évêque de Constance ayant reconnu parmi les Gibelins l'abbé de Saint-Gall, son ami, qui l'appelait à haute voix, ses irrésolutions cessèrent. Il fit baisser le pont, s'avança avec respect vers le petit fils de Barberousse, et le conduisit au palais préparé pour l'empereur. Othon, averti trop tard, manqua la ville : contretemps irréparable qui eut pour lui de fâcheux résultats. Comme, avec sa cavalerie, il ne pouvait rien contre une forteresse excellente, il se retira à Brisac, d'où les habitants, zélés Gibelins, le chassèrent peu de jours après. Ce premier échec fut le signal d'une insurrection qui s'étendit dans le margraviat de Bade, la Souabe et la Thurgovie. Les barons de ces trois provinces accoururent autour de l'héritier de leurs anciens souverains; le comte de Kibourg, son parent, lui amena à Constance un puissant renfort; et bientôt Frédéric se vit à la tête d'un petite armée qui lui soumit les villes et les châteaux de la vallée du Rhin jusqu'à Bâle, où il entra le 26 septembre [2]. Il y fut rejoint par cinq cents hommes, à la solde de l'évêque de Strasbourg. Rodolphe de

1. Jordani *Chron.*, ap. Murat., *Antiquitates Ital.*, t. II, p. 189. B.

2. *Magnum Chronicon Belgicum*, p. 240. — Usperg. *Chron.*, p. 213.

Habsbourg, landgrave d'Alsace lui ouvrit une grande partie de cette province. Chaque jour lui amenait de nouveaux amis, mais qui pour la plupart ne faisaient pas preuve de désintéressement. Dès ses premiers pas en Allemagne, on lui tendait des mains avides; il ne possédait rien encore, et déjà chacun lui demandait des concessions ou de l'argent. Le marquis de Moravie, les évêques de Strasbourg et de Worms, l'archevêque de Mayence, obtinrent des terres ou des exemptions. Enfin, le duc de Lorraine fut compris pour 3,200 marcs (166,304 fr.) dans la distribution des faveurs royales. Mais comme on ne pouvait lui compter cette somme, il exigea des sûretés. Deux prélats et plusieurs nobles signèrent un cautionnement de 2200 marcs [1], et pour le surplus, Frédéric engagea la terre de Rosheim, qui était un propre de sa famille.

En acceptant la couronne de Germanie, le jeune roi de Sicile avait compté sur l'appui de Philippe-Auguste, l'ennemi d'Othon et des Anglais. Dès qu'il eut pris pied en Allemagne, il négocia une ligue avec ce puissant allié de sa famille. Othon était pour le roi de France un voisin dangereux; et, plus que jamais, Philippe devait désirer la ruine d'un empereur étroitement uni aux Plantagenets. On était à la veille de grands événements. Une réaction de la haute noblesse contre le pouvoir royal, semblait sur le point d'éclater en Angleterre comme en France. Dans le premier de ces royaumes, les nobles et la bourgeoisie tenaient tête au roi Jean, qu'ils devaient contraindre bientôt à signer la grande charte [2]. Dans l'autre royaume, la main ferme de Philippe-Auguste avait su jusqu'alors comprimer un mouvement aristocratique destitué de l'appui des communes; mais les comtes de Flandre, de Boulogne, et d'autres feudataires n'attendaient qu'une occasion pour secouer le joug et réduire presque au néant, comme sous les premiers Capétiens, l'autorité royale [3]. Depuis neuf ans, Philippe-Auguste était en guerre avec Jean-

1. D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. II, preuves, à l'an 1212.

2. 15 junii 1215. Rymer, *Acta publica*, 1816, f°, t. I, p. 128.

3. Dès le 2 mai de cette même année, le comte de Boulogne s'était ligué contre Philippe-Auguste avec le roi d'Angleterre auquel il avait fait serment de fidélité. (*Origines Guelficæ*, t. III, prob. n° 312.)

sans-Terre, sur lequel il avait confisqué, en 1203, la Normandie, la Touraine, l'Anjou, le Maine et le Poitou. La noblesse de ces trois dernières provinces, désireuse de se soustraire à la domination de la France, demandait du secours à Londres pour chasser les troupes françaises. Othon, une fois affermi sur le trône impérial, eût joué un rôle important dans la grande lutte qui se préparait. Philippe, sans alliés, n'aurait pu résister en même temps à ses grands vassaux et aux forces coalisées de l'Angleterre et de l'Allemagne ; alors surtout qu'un grand nombre de ses barons étaient à Constantinople ou en Palestine, et que d'autres faisaient la guerre aux hérétiques albigeois. Il apprit donc avec une extrême satisfaction les premiers succès de Frédéric, et pour l'aider à se faire des partisans, il lui envoya 20,000 marcs [1]. Son fils Louis et le nouveau roi des Romains eurent, le 18 novembre, une entrevue près de Vaucouleurs, sur les confins de la Lorraine et de la Champagne. Non-seulement ils renouèrent l'ancienne amitié qui unissait leurs deux familles depuis le règne de Louis le Jeune (1171), mais, dans un traité de confédération, signé à Toul le 19 novembre, ils promirent de ne point faire de paix l'un sans l'autre avec Othon, avec Jean d'Angleterre, Ferrand, comte de Flandre, et leurs fauteurs [2].

Le 5 décembre, dans une diète à Francfort, les grands de l'Allemagne méridionale, confirmant l'élection de Frédéric, le proclamèrent roi des Romains toujours auguste. Le dimanche suivant, il fut couronné à Mayence par l'archevêque de ce diocèse [3]. Cinq mille nobles parurent à cette réunion, à laquelle assistèrent le nonce du pape et un envoyé français [4]. Les manières affables du jeune prince, son esprit, et surtout sa libéralité de circonstance, lui gagnaient les cœurs. Une chronique rapporte que, lorsqu'il reçut les 20,000 marcs de Philippe-Auguste, l'évêque de Metz et de Spire, son chancelier, lui demanda en quel lieu il fallait déposer cette somme. — Dans la bourse de mes amis, répondit Frédéric. — Cette munificence, ajoute le narrateur, fit

1. *Chron. Erphord.*, p. 241.
2. Fœdus cum Philip. reg. Franc., ap. Pertz, t. IV, p. 223.
3. *Diplom. Frid. II*, t. I, p. 130.
4. *Chron. Leodiense*, p. 623.

grand bruit, et attira sous son drapeau plusieurs nobles éminents, qui se détachèrent d'Othon [1].

Le pape soutenait son pupille avec cette même ardeur qu'il avait montrée pour la maison de Brunswick. Il ne cessait d'aiguilloner le zèle des évêques; et un ordre exprès enjoignit aux légats de contraindre par la menace de l'excommunication les cités guelfes à l'obéissance. Quiconque gardait sa foi au prince excommunié, en acceptait des fiefs ou des présents, encourait l'anathème [2]. Comme les Milanais, au mépris des foudres de l'Église, s'obstinèrent à ne point vouloir d'un Hohenstaufen pour empereur, Innocent parla de faire saisir leurs marchandises par le roi de France, et même d'autoriser leurs débiteurs à ne pas se libérer envers eux. Il les menaça de transférer ailleurs le siége archiépiscopal, et, s'il le fallait, de prêcher une croisade contre leur ville toute remplie d'hérétiques patarins [3].

On sait que le roi de Bohême, Ottocare, s'était prononcé l'un des premiers contre Othon. Il vint trouver Frédéric, mit les mains dans la siennes, suivant la coutume féodale, et jura de le défendre contre tous les hommes. Déjà le duc de Bavière, au mépris de son traité avec Othon, les ducs d'Autriche et de Carinthie, le landgrave de Thuringe, et beaucoup d'autres avaient fait ce même serment. Les provinces du haut Rhin jusqu'à Mayence, le midi et l'orient de l'Allemagne, ayant ainsi reconnu ce jeune prince, le moment était venu pour lui de ratifier solennellement ses promesses au saint-siége. En conséquence, le 12 juillet, dans une nouvelle diète, à Egra, en Bohême, à laquelle assistait le légat pontifical, il renouvela, en présence des grands qui l'avaient proclamé, le serment à l'Église romaine, et fit dresser un acte authentique qui devait être pour le pape une garantie de sa reconnaissance et de ses bonnes intentions [4]. Après y avoir énuméré les services qu'il avait reçus d'Innocent, le protecteur de son enfance, son bienfaiteur, celui qui, dans la

1. *Chron. Erphord.*, p. 241, B.
2. V april. 1212. *Epist. Inn. III*, Lib. XV, n° 20, t. II, p. 607.
3. 21 octobris 1212. *Ibid.*, Lib. XV, n° 189, t. II, p. 692.
4. Lunig, *Codex diplom. Ital.*, t. II, n° 13, p. 710. — *Annales eccles.*, 1213, § XXIII. — Pertz, *Mon. Germ.*, t. IV, p. 224.

mauvaise fortune, lui avait ouvert ses bras paternels, Frédéric promettait au pontife de se montrer soumis et respectueux à l'égal des meilleurs empereurs catholiques, voulant, disait-il, plutôt accroître les preuves de son zèle que les diminuer. Il maintenait les concessions faites par ses prédécesseurs relativement aux biens ecclésiastiques, à la liberté des élections et aux appels. Il renonçait à s'emparer des biens laissés à leur décès par les prélats, promettant de plus d'employer ses efforts à l'extirpation des hérésies; d'aider le siége apostolique à conserver ses domaines actuels, et à récupérer ceux qui étaient dans d'autres mains, notamment les terres de Mathilde; enfin il s'obligeait à lui laisser l'entière propriété de ces biens, sous la réserve habituelle du *Fodrum*, pour les cas où il serait appelé en Italie. Quant au royaume de Sicile, tant en deçà qu'au delà du Phare, à la Sardaigne et à la Corse, il déclarait dans les mêmes termes dont l'empereur Othon IV s'était servi, qu'il aiderait l'Église à les conserver et à les défendre[1]. Et afin d'assurer une paix durable entre la papauté et l'empire, il renonçait pour toujours, et du consentement des princes garants du traité, à toutes prétentions contraires. Le lecteur remarquera que la séparation des États siciliens d'avec l'empire, cette clause essentielle de l'acquiescement de la cour romaine à l'élection de Frédéric, n'est pas explicitement énoncée dans ce titre.

La guerre, déjà rallumée depuis dix-huit mois en Allemagne, prit subitement un autre cours, et menaça l'Europe presque entière. On sait que l'empereur affectait un grand mépris pour son jeune rival; il lui donnait le nom de *Pfaffen-Kœnig*, roi des prêtres. Ses courtisans le tournaient aussi en dérision, ceux-ci le disant fils d'un meunier, ceux-là d'un boucher, d'autres d'un officier de la chambre apostolique, appelé *Merbotto*[2]. Ils l'avaient surnommé le nain de la Pouille, à cause de sa petite taille[3]. Une opinion généralement adoptée à la cour impériale, était que Frédéric ne pourrait se soutenir, si l'appui de la France lui

1. Nec non Corsicam et Sardiniam. Lunig, loc. cit.) Cette stipulation manque dans la copie du recueil de M. Pertz.

2. Salimbeni *Chron.*, manuscrit du Vatican, f° 225. — *Chron. Erphord.*, p. 241, B.

3. Carmen de destitutione Ottonis, ap. Leibnitz, t. II, p. 525.

manquait; et, comme la ligue contre Philippe-Auguste, dont il a été parlé plus haut, se forma précisément alors, Othon s'empressa d'y entrer. Il en devint bientôt l'âme et le chef. Il y eut à Valenciennes une conférence présidée par ce monarque, et à laquelle assistèrent, soit en personne, soit par des ambassadeurs, le roi d'Angleterre, Henri, duc de Brabant, le duc de Limbourg; Thibaut, le nouveau duc de Lorraine, qui venait de succéder à son frère Ferry; Henri, comte palatin; Ferrand, comte de Flandre et de Hainaut, les comtes de Boulogne, de Nevers, d'Auxerre, Hugues de Boves, fameux chef de routiers, et beaucoup de seigneurs de France, des Pays-Bas et d'Allemagne. L'empereur y déclara la guerre au pape [1], qui, non content de vouloir enlever l'Angleterre à son oncle, le frappait lui-même d'excommunication, déliait ses sujets de leurs serments, et cherchait par toutes sortes de voies, à le précipiter du trône impérial. Voici quels étaient les desseins d'Othon : après avoir réuni la France à son empire, il promettait d'en distribuer les provinces entre les confédérés [2]. « Sans le roi des Français, leur disait-il, personne, « dans le monde entier, ne serait en état de résister à nos « armes [3]. Lui mort, les autres souverains pourraient être facile- « ment domptés. Comme les prêtres et les moines, soutenus par « Philippe, défendent sa cause, il faudra les abaisser, en bannir le « plus grand nombre, et priver de ce qu'ils possèdent ceux qu'on « gardera [4]. N'est-il pas juste que les biens ecclésiastiques et les « grandes dîmes appartiennent désormais aux chevaliers, plutôt « qu'à cette race débauchée et paresseuse? » Princes et députés applaudirent avec enthousiasme et firent serment de suivre l'empereur à la guerre contre la France et contre la cour romaine. Mais déjà le roi Jean, excommunié depuis cinq années, et menacé d'une invasion par Philippe-Auguste, auquel Innocent

1. Declaratio belli contra Inn. III, P. M., ejusque asseclas. (Lunig. *Codex diplomaticus Italiæ*, t. I. n° 11, p. 33.)

2. Poterimus regn. Franc. jugo imperii nostri supponere, et ad libitum vobis partiri (*Ibid.*) — Voir aussi Guyart, *Branches des royaux lignages*, ed. Buchon, t. II, p. 275. — Richer, *Chron. Senon.*, p. 37.

3. Si rex Franc. non esset, possemus totum mundum gladiis nostris supponere. (*Ibid.*)

4. Lunig. *Codex diplom. Ital.*, loc. cit.

avait donné l'Angleterre, avait jugé indispensable de se rapprocher du pape, et d'obtenir à tout prix sa protection. Il proposa de se déclarer vassal du siége apostolique, de lui faire hommage-lige, et de lui payer un cens annuel de 1,000 marcs sterlings. Cette offre fut acceptée, et le serment fait à Douvres, le 15 mai, entre les mains du légat[1]. Innocent leva l'anathème, et défendit au roi de France de poursuivre contre l'Angleterre l'entreprise que le pontife avait lui-même sollicitée avec instance[2]. Comme Philippe, surpris d'un changement si subit, refusait d'obéir, plusieurs grands vassaux saisirent ce prétexte pour déserter la bannière royale. Leur défection donna le signal de la guerre; elle devait être décisive pour la France et pour l'empire.

Dès le mois de février de l'année suivante, les troupes anglaises, conduites par le roi Jean en personne, commencèrent les hostilités dans le Maine et l'Anjou. Jean avait saisi l'occasion d'occuper hors de son royaume une noblesse jalouse du pouvoir royal, qu'elle voulait resserrer dans des bornes étroites. Il comptait sur le soulèvement des provinces d'outre-Loire, de plus en plus mécontentes de leur incorporation forcée à la monarchie française, et se flattait même de faire entrer dans une ligue générale contre la France le comte de Toulouse et d'autres grands feudataires. Pour repousser cette invasion, Philippe-Auguste envoya dans l'ouest son fils aîné Louis, avec huit cents chevaliers, deux mille sergents à cheval et sept mille fantassins. Déjà la fortune favorisait de ce côté l'étendard des lis, et Louis venait de remporter un notable avantage sur les Anglais. Jean se retirait précipitamment en Gascogne, laissant à découvert le Poitou et l'Anjou[3], lorsqu'on apprit que l'empereur marchait vers la Picardie avec les Guelfes de la basse Allemagne. L'armée impériale était composée des troupes des ducs de Limbourg et de Brabant, des comtes de Hollande, de Namur, de Flandre, de Boulogne, et d'un corps de dix mille Anglais, sous les ordres de Guillaume Longue

1. *Epist. Inn. III*, ed. Baluze, t. II, p. 786. Le marc sterling d'argent équivalait à 4 marcs tournois.

2. *Ibid.*, Lib. XVI, n° 83, t. II, p. 789.

3. *Chron. de S.-Denis*, dans la *Collect. des Hist. franç.*, t. XVII, p. 101.

Épée, comte de Salisbury et frère naturel du roi Jean[1]. S'il faut en croire des chroniques contemporaines, les forces confédérées s'élevaient à plus de cent mille combattants[2]. Jamais la France n'avait couru un plus grand péril : attaquée de deux côtés à la fois par des ennemis prêts à la démembrer, c'en était fait de son existence politique si elle succombait dans cette guerre décisive. A la fortune de Philippe se rattachait aussi l'avenir de l'Allemagne, et la longue querelle des deux maisons de Brunswick et de Souabe allait être vidée dans les champs de la Flandre et en l'absence des Gibelins. Othon, s'il était vainqueur, se flattait d'avoir bon marché de son jeune rival. Dans ses vues ambitieuses, il n'avait garde d'oublier l'Italie; et, pour posséder sans contestation ce beau pays jusqu'à la mer d'Afrique, il projettait de réduire au néant l'autorité temporelle de l'Église : l'empire de Charlemagne, accru de la Sicile, eût été ainsi rétabli. Mais au contraire, si le Tout-Puissant faisait triompher les armes de la France, une vaste et nouvelle carrière allait s'ouvrir devant les descendants de Hugues Capet. Le pouvoir royal gagnait de la force et de l'unité aux dépens de la haute noblesse; Philippe-Auguste reconstituait dans de meilleures limites le royaume délivré des Anglais; il assurait à sa famille l'hérédité du trône, établie en fait plutôt qu'en droit, et obtenait la puissance qui avait manqué à ses prédécesseurs. En Allemagne, les Gibelins restaient les maîtres, et la famille d'Hohenstaufen était affermie sur le trône impérial. En Italie enfin, le pape, vengé d'Othon IV, son ennemi d'autant plus implacable qu'Innocent lui avait rendu de plus grands services, se flattait d'assurer pour toujours la possession de l'Italie centrale à l'Église romaine, et la séparation complète du royaume de Sicile d'avec l'empire.

Philippe-Auguste, loin de s'effrayer à l'approche de l'orage, ordonna dans toutes les terres de sa dépendance une levée générale de la noblesse et des communes, qu'il réunit à Péronne. Neuf mille chevaliers et près de cinquante mille écuyers ou ser-

1. Salisbury était fils de Henri II et de Rosmonde, et l'oncle d'Othon. Il mourut en 1226.

2. Richer, *Chron. Senon.*, dit vingt-cinq mille chevaliers et quatre-vingt mille fantassins (p. 37), mais ce nombre est sans doute fort exagéré par le chroniqueur.

gents [1], sans compter l'infanterie bourgeoise, dit un chroniqueur, répondirent à cet appel. Quoique inférieur en forces, Philippe se porta en avant et fit occuper Tournai, à deux lieues de Mortagne, où était l'empereur. Mais ayant appris que les confédérés débouchaient à la fois par Courtrai, Mons et Lille, pour l'envelopper, il jugea prudent de faire retraite jusque vers Cambrai, et d'y attendre l'ennemi dans une position avantageuse. Le dimanche 27 juillet 1214, l'armée française commença de grand matin son mouvement en arrière. Déjà une partie des troupes, l'oriflamme en tête, avait traversé la petite rivière de Marque, un des affluents de la Lys, sur le pont de Bouvines, où deux cavaliers seulement pouvaient marcher de front, lorsque vers midi on avertit le roi que son arrière-garde était vivement attaquée. La chaleur était étouffante; Philippe, assis sous de grands frènes, près d'une chapelle dédiée à saint Pierre, s'était désarmé pour prendre un peu de repos. Pendant qu'on élargissait le pont, et que les trompettes rappelaient les premières bannières qui étaient déjà loin, il entra dans l'église, fit une courte oraison; puis joyeux, dit son chroniqueur, comme si on l'eût convié à une noce [2], il ordonna la bataille, de concert avec l'évêque élu de Senlis, appelé frère Garin, de l'ordre des Hospitaliers, et se mit à la tête de sa chevalerie, au premier rang. « Combattons avec courage, s'écria-t-il. Le pape a excommunié Othon et les siens, « parce qu'ils sont ses ennemis, et que l'argent de leurs soldes « a été arraché aux pauvres, aux sanctuaires et aux ecclésiastiques. Nous sommes dans le sein de l'Église, en paix avec son « chef, et nous défendons les libertés des clercs. Quoique pécheurs nous-mêmes, Dieu, dont nous soutenons la cause, sera « pour nous [3]. » Ces paroles ouïes, les hommes d'armes deman-

1. Richer, *Chron. Senon.*, ap. Script. rer. Francic., t. XVIII, loc. cit.

2. Guill. Armoric. *Hist.*, ap. Script. rer. Francic., t. XVII, p. 95, A.

3. *Ibid.*, p. 95, D.— *Chron. de St.-Denis*, t. XVII, p. 407. Ces paroles sont celles que Guillaume le Breton met dans la bouche de Philippe-Auguste, dont ce chroniqueur était le chapelain. Il se trouvait à Bouvines un peu en arrière du roi, et assez près de lui. D'autres récits du XIIIe siècle rapportent les faits tout autrement. Suivant l'auteur anonyme de la chronique de Rains (Reims), Philippe étant venu prendre position au pont de Bouvines pour y attendre l'ennemi, assista, revêtu de son armure, à une messe qui fut chantée de bon matin par l'évêque de Tournay. L'office terminé, le roi fit apporter des tranches de pain et un grand hanap rempli de vin; il mangea et but

dèrent la bénédiction royale[1]; Philippe la leur donna, les mains levées vers le ciel, pour invoquer la miséricorde divine. Les prêtres chantèrent ce psaume de David : *Benedictus Dominus Deus meus qui docet manus meas ad prælium,* etc.; puis, la musique guerrière ayant donné le signal, on aborda l'ennemi, qui étendait ses lignes sur une longueur d'environ deux mille pas. Les Français eux-mêmes avaient eu soin de prolonger leurs ailes pour n'être point débordés. Chacun des deux camps formait trois corps; au centre, Philippe et Othon étaient opposés l'un à l'autre. L'oriflamme, simple bannière de soie rouge de l'abbaye de Saint-Denis, jouissait du privilége de précéder toutes les autres enseignes, et aurait dû être déployée devant le front de bataille du roi; mais comme le temps pressait et qu'elle était encore au delà du pont avec l'avant-garde, on ne l'attendit pas. L'empereur se faisait suivre par un caroccio à quatre roues, qui portait un grand pal au sommet duquel on voyait un aigle de bronze doré aux ailes étendues, un dragon à la gueule béante, et le drapeau de l'empire flottant dans les airs. A la droite des Français, le duc de Bourgogne, le seul grand vassal venu à l'appel de son suzerain; Gaucher, comte de Saint-Paul, Matthieu de Montmorency, faisaient face aux gens de la Flandre et du Hainaut. A gauche, Robert, comte de Dreux, était opposé aux Brabançons,

le premier, puis il commanda à ses principaux barons d'en faire autant, à l'imitation des douze apôtres qui avaient bu et mangé avec N. S. Avant l'action, le roi élevant la voix, leur dit : « Signeurs, vous iestes tout mi home, et je suis vostre sires, quels « que je soie, et vous ai moult amés, et portés grand honneur, et douné dou mien « largement et ne vous fis onkes tort ne déraison, ains vous ai toujours menés par « droit. Pour çou si prie à vous tous que vous gardés wi mon cors et m'ouneur et « la vostres; et si vous vées que la corone soit mius emploié en l'un de vous qu'en « moi, je mi otroi volentiers et le voel de boin cuer et de boine volenté. » — Les barons ne purent sans verser des larmes l'entendre parler de la sorte, et ils répondirent d'une voix unanime : — « Sire, pour Dieu merchi! nous ne volons roi se vous « non! Or chevauciés hardiment contre vos anemis, et nous sommes tous appa- « reilliée de mourir avec vous. » — (*Chron. de Rains*, publ. par M. Louis Paris; in-8°, 1837, p. 147 et 148.) La Chronique de Senones, dans les Vosges, écrite vers le même temps, par un moine appelé Richer, fait aussi prononcer au roi un discours qui a beaucoup de rapport avec celui qui précède. (*Script. rer. Francic.*, t. XVIII, p. 660.) Comme les circonstances particulières de la bataille de Bouvines n'entrent qu'incidemment dans ce récit, et qu'elles appartiennent bien plutôt à l'histoire de France qu'à toute autre histoire, nous nous bornerons à indiquer ces différentes versions.

1. Petierunt a rege benedictionem. (Guill. Armoric., p. 95, D.)

au comte de Boulogne et aux Anglais. L'évêque de Beauvais, le frère de Robert, se portait partout où sa présence était nécessaire, et partout il montrait autant de valeur que de présence d'esprit. L'empereur et ses confédérés, Ferrand, comte de Flandre, et Renaud, comte de Boulogne, s'étaient promis de tourner leurs efforts contre le roi, qu'ils voulaient tuer, certains que, lui mort, son armée se débanderait[1]. Plusieurs chariots avaient été chargés de cordes et de chaînes pour les nombreux prisonniers qu'ils comptaient faire, et dont ils se flattaient de tirer de grosses rançons[2].

L'attaque commença par notre aile droite. Cent cinquante sergents à cheval du Soissonnais abordèrent résolûment les chevaliers de la Flandre, tout bardés de fer, et ceux-ci les ayant repoussés à coups de lance, engagèrent l'action avec les hommes d'armes bourguignons et champenois. Ce premier choc fut rude : les massues, les glaives tournoyants, longues épées tranchantes qu'on manœuvrait à deux mains, frappaient à coups redoublés sur les lourdes armures, et assommaient ceux qu'ils ne pourfendaient pas. Il y eut de part et d'autre un grand nombre de morts et de blessés. Dans une charge, le duc de Bourgogne, pesant et replet, s'étant avancé presque seul jusqu'au milieu de l'infanterie flamande, eut son cheval tué sous lui, et roula dans la poussière. Comme son embonpoint et le poids de son harnais l'empêchaient de se relever, les bourgeois de Lille accoururent, et semblables à un essaim de guêpes, ils le piquèrent de leurs dards, cherchant, pour lui donner la mort, le défaut de son haubert. Ses gens l'arrachèrent à cette pietaille, comme on disait alors, et le remirent à cheval. Transporté de fureur, il s'élança au plus épais des rangs ennemis, y porta le désordre et lava son affront dans des flots de sang.

Au centre, une lutte non moins terrible s'était engagée. Les communes d'Amiens, de Corbie, d'Arras, de Beauvais et de Compiègne, voyant la chevalerie aux prises avec les fantassins qui couvraient le carré profond au milieu duquel était l'empereur,

1. Aliis omnibus neglectis ipsum occiderent. (Guill. Armoric., *de Gest. Philipp.*, p. 98, D.)

2. Richer. *Chron. Senon.*, p. 37.

vinrent se placer en avant de la bataille du roi; mais elles furent repoussées avec perte. Philippe, plein du désir de se mesurer avec Othon, s'ouvrit un passage au travers des gens de pied allemands, tuant ou renversant ceux qui osaient lui barrer le chemin. Les uns portaient des lances à pointes effilées comme celle d'une alène; d'autres de longues hallebardes dentelées en scie, et garnies d'un crochet saillant et aigu. Ne pouvant percer l'excellente armure du roi, tous cherchaient à lui faire vider les arçons. Longtemps Philippe résiste à leurs efforts; mais à la fin un bras vigoureux accroche, avec un de ces longs engins, sa cotte de mailles au-dessous du menton, et le tire à terre la tête en avant. Foulé aux pieds, couvert d'une multitude de traits, ce prince était en grand péril de mort[1]. Pour appeler du secours, il répétait le cri d'armes, *Montjoie!* pendant que Galon de Montigny, son porte bannière, levait et abaissait, en signe de détresse, le drapeau royal aux fleurs de lis d'or et au champ d'azur. Le chevalier Guillaume des Barres, l'un des plus vaillants de la cour de France, voit ce signal; il quitte l'empereur qu'il avait joint et qu'il frappait de sa masse d'armes, vole au secours de Philippe, lui fait un rempart de son corps; et, quand il est parvenu à le dégager, se précipite avec lui au plus épais des hommes d'armes allemands, qui leur opposent une vigoureuse résistance.

A l'aile droite des confédérés, Renaud, comte de Boulogne, armé d'une énorme lance de frêne, obtient d'abord de l'avantage sur les Français, et cherche à atteindre le comte de Dreux, son plus mortel ennemi; mais le vaillant évêque de Bauvais accourt et rétablit l'action.

La mêlée devint affreuse et dura jusqu'au soir. L'ordre de la bataille était entièrement rompu : c'étaient sur toute la ligne des combats corps à corps, où la force et le courage individuels tenaient lieu de tactique militaire. Chaque chef payait de sa personne, et ne se distinguait du simple soldat que par une valeur plus brillante. Enfin la victoire, longtemps indécise commença à se déclarer pour le petit nombre. L'ardeur des Flamands se

1. Et nisi dextra superna et incomparabili armatura protegeretur, eum penitùs occidissent. (Guill. Armoric., p. 97.).

ralentit; ils se retirèrent en désordre, laissant la terre couverte de cadavres, et abandonnant une multitude de prisonniers. Ferrand, leur comte, blessé et poursuivi par deux chevaliers qui s'étaient attachés à ses pas, se rendit pour avoir la vie sauve[1]. Au centre, les plus fameux guerriers de la basse Allemagne et la fleur de la chevalerie française étaient depuis longtemps aux mains; les rangs confondus, la foule si épaise qu'à peine chaque combattant pouvait distinguer ses amis de ses ennemis. Le roi et l'empereur, qui s'appelaient à haute voix, ne purent se joindre. Othon, armé d'une lourde hache à deux tranchants[2], portait des coups terribles autour de lui; aucune armure ne résistait à sa force prodigieuse. Mais, malgré ses efforts, les Français gagnaient du terrain et commençaient à le serrer de près. Deux chevaliers l'attaquent en même temps; l'un saisit les rênes de son cheval pour l'entraîner, l'autre veut le frapper d'un poignard au milieu de la poitrine : la lame, repoussée par d'épaisses plaques de fer, épargne le maître et fait une blessure profonde au coursier, qui se cabre, va tomber un peu plus loin, mais dégage l'empereur et le sauve d'une mort presque certaine. Ce prince, poursuivi et voyant la bataille perdue sans ressource, monte sur un autre cheval, pique des éperons et fuit à toute bride. A la chute du jour, l'aile droite des alliés, sous les ordres du comte de Boulogne et du frère du roi d'Angleterre, tenait encore contre les gens des communes, qui, dans cette journée, déployèrent une vaillance digne d'éloges. Un chroniqueur poète, présent à Bouvines, rapporte que l'évêque de Beauvais, voyant Salisbury faire un grand carnage des bourgeois de Dreux, en eut le cœur navré; et comme, ajoute naïvement la chronique, il avait par hasard une massue à la main, il en asséna un si furieux coup sur le front de l'Anglais, qu'il l'étendit à ses pieds privé de sentiment. Le sire Jean de Nesles, chevalier de peu de renom, se trouvait alors derrière le prélat. « Jean, lui dit ce dernier, « je crains fort d'avoir commis une action illicite, attendu qu'il « n'est pas permis à un prêtre de se trouver en de telles ren-

1. Il resta prisonnier à Paris pendant douze ans jusqu'en 1226.

2. Suivant Matthieu Paris, c'était une lourde épée tranchante d'un côté et que Othon manœuvrait à deux mains.

« contres[1]. Garrotte donc ce captif, comme s'il était le tien, et « tu en tireras une grosse rançon. » — Après cet exploit, trois mille sergents d'armes, munis de lances et montés sur de bons chevaux, achevèrent la défaite de l'ennemi, dont la retraite devint une déroute. Au milieu de la plaine, le comte de Boulogne, avec une trentaine d'hommes, combattait encore, préférant un trépas glorieux au sort qui l'attendait s'il tombait au pouvoir du roi qu'il avait trahi. On prétend que tandis que Philippe-Auguste, renversé de cheval, était environné d'ennemis, Renaud était venu pour le frapper ; mais que le remords avait retenu son bras. L'élu de Senlis le trouva, à son tour, blessé, gisant sur la terre et se débattant dans les mains d'un valet qui cherchait à l'égorger avec un coutelas ; il le fit prisonnier.

La victoire des Français fut complète : les seuls Allemands perdirent à Bouvines huit mille hommes, dont plus de deux mille morts[2]. Le camp et les bagages devinrent la proie du vainqueur. Il y eut un immense butin. Parmi les captifs de marque se trouvaient, outre les feudataires armés contre leur roi, Guillaume, comte de Frise, surnommé le Velu, Salisbury, les principaux Guelfes allemands et une foule de bannerets et de chevaliers. On les garrotta avec les mêmes cordes qu'ils avaient destinées aux Français. Le caroccio impérial fut pris et mis en pièces, à l'exception du dragon et de l'aigle, que le roi envoya à Frédéric, comme le gage certain de la ruine d'Othon. Pour remercier Dieu, Philippe-Auguste fit vœu de bâtir près de Senlis un monastère, sous l'invocation de Notre-Dame de la Victoire, et promit de le doter richement[3].

Les provinces de l'ouest retournèrent sous l'obéissance de la France ; le roi d'Angleterre, hors d'état de continuer la guerre, obtint, à la sollicitation du légat pontifical, une trêve de cinq ans, à laquelle l'empereur Othon et son compétiteur, le jeune roi des Romains étaient libres de souscrire. Mais si la lutte con-

1. Accusaretur operam ne forte sacerdos
Gessisse illicitam, etc.
(*Philipp.*, c. 2, p. 267, A.)

2. Richer, p. 41, dit trente mille tués ou faits prisonniers.

3. *Chroniques de Saint-Denis*, p. 415, D.

tinuait entre eux en Allemagne, chacun des contractants pouvait, sans rompre la paix, fournir des secours à son allié[1].

A partir de ce jour mémorable, Othon cessa d'être dangereux[2]. Pour attacher plus étroitement à sa fortune les princes guelfes de la basse Allemagne, presque tous proches parents de Marie de Brabant, sa première femme, il l'avait reprise après une longue séparation, durant laquelle cette princesse avait atteint l'âge nubile. Dès le 17 mai 1214, veille de la Pentecôte, leur union avait été célébrée à Maestricht, sans la bénédiction de l'Eglise, qu'aucun ecclésiastique ne voulut donner au monarque frappé d'anathème[3]. Ce mariage ne lui procura point les avantages qu'il s'était promis. Henri, duc de Brabant, le père de Marie, était tout à la fois le gendre de Philippe-Auguste[4] et le beau-père d'Othon. Habitué, comme on le sait, à ne s'attacher qu'aux bannières victorieuses, il avait, après sa fuite à Bouvines, écrit au roi de France une lettre de félicitation[5]. Quand il vit la fortune de l'empereur perdue sans espoir de retour, il passa dans les rangs de Frédéric, qui lui donna en fief la ville de Maestricht[6]. Les débris de la faction guelfe renoncèrent dès lors à soutenir une lutte regardée comme impossible. Othon, délaissé par ses amis, s'était réfugié à Cologne, dont les habitants avaient fait pour lui de grands sacrifices. Cet asile lui manqua bientôt. La cité de Cologne, quoique riche et populeuse, ne pouvait l'emporter seule sur l'Allemagne, et, comme elle craignait que la guerre, s'il lui en fallait supporter le poids, n'entraînât la ruine de son commerce, elle fit sa soumission dès l'année suivante. Othon, presque toujours dénué d'argent, avait emprunté aux riches marchands de Cologne de grosses sommes, dont la plus grande partie avait été perdue à des jeux de hasard que la jeune impératrice aimait avec passion[7]. Non-seulement les bourgeois

1. 18 septembris 1214, Rymer, t. I, p. 192. — Dumont, t. I, 1re partie, p. 15.

2. Inde sors Ottonis a supremo cardine lapsa, sine spe recuperandi, incredibiliter descendit. (*Chron. Erphord.*, p. 241.)

3. Reineri, *Chron. Leodiense*, ap. Martenne, p. 51.

4. Henri avait épousé une fille de Philippe et d'Agnès de Méranie.

5. Raynald., *Annal. eccl.*, 1214, § 24.

6. *Orig. Guelf.*, 4 novembris 1214, t. III, prob. n° 322, p. 821.

7. Aleatrix publica cum de ludis variis, plurimis teneretur debitis, etc. (*Chron. Erphord.* p. 119.)

renoncèrent à être payés de leurs créances, mais ils offrirent à l'empereur 600 marcs (31,182 francs) s'il voulait quitter la ville [1]. Force lui fut de se soumettre. Vers les fêtes de Pâques de l'année 1215 [2], il sortit de Cologne sous le prétexte d'une partie de chasse et se retira dans son duché de Brunswick. Marie de Brabant, déguisée en pèlerin, l'avait devancé d'un jour. Frédéric ne les poursuivit que faiblement, et finit même par les laisser en paix. Il recueillait alors les fruits de la victoire de Bouvines; il rétablissait un peu d'ordre dans l'empire, et pacifiait enfin les provinces situées entre la Moselle et la Meuse [3]. La ville d'Aix se soumit à son obéissance; et, comme rien ne s'opposait plus à son sacre, il résolut de tenir une grande cour dans la cité impériale de Charlemagne, et d'y recevoir, suivant les anciens rites, la couronne de Germanie.

Le 24 juillet, Frédéric fit à Aix une entrée magnifique, accompagné de la plupart des grands de l'Allemagne, des envoyés du roi de France et de ceux du pape. Le lendemain samedi, jour de Saint-Jacques [4], il fut couronné dans l'église dédiée à la Vierge, non par le métropolitain de Cologne, attendu la vacance de ce diocèse, mais par Siegfried, archevêque de Mayence et légat pontifical. Conduit processionnellement au pied du maître-autel, il s'étendit sur les marches [5], pendant que le prélat consécrateur appelait sur lui la bénédiction divine. Il ouït la messe, assis sur le trône ou fauteuil de Charlemagne [6]; un archevêque, placé à sa droite, représentait celui de Mayence, qui officiait, et de l'autre côté était le métropolitain de Trèves. Après les litanies, vint le *Scrutinium* ou interrogatoire. Siegfried lui adressa en latin, suivant le formulaire, les questions suivantes qu'un prélat répétait en allemand: — « Veux-tu vivre dans la foi catholique et

1. *Magnum Chron. Belg.* ap. Struvium, t. III, p. 241.
2. Pâques, en 1215, tombait le 19 avril.
3. Godefrid. monach. *Annales*, p. 351.
4. In vigilia beati Jacobi. (Reiner. ap. Martenne, p. 54.) — God. Colon., p. 352.
5. Prosternat se super tapetum ad gradus altaris totus in longum. (*Ordo coronat. regum*, ap. Pertz, t. IV, p. 386.)
6. Ce siége, élevé sur cinq marches, est de marbre blanc non poli; des feuilles d'or, qui ont été enlevées, le recouvraient. Il fut, par l'ordre de Frédéric Barberousse, tiré du tombeau où Charlemagne avait été enfermé en 814.

« protéger les églises et le clergé ? — *Volo*, je le veux, répondit « le monarque, deux doigts de sa main droite appuyés sur l'au- « tel. — Gouverneras-tu avec justice le royaume que Dieu te « donne ? le défendras-tu comme l'ont fait tes prédécesseurs ? — « *Volo*. — Promets-tu de maintenir dans leur intégrité les biens « et les droits de l'empire, et de récupérer ceux qui sont perdus, « afin de les employer utilement et à l'avantage de l'Etat ? — « *Volo*. — Seras-tu, pour les pauvres et les riches, les veuves et « les orphelins, un juge équitable et un appui ? — *Volo*. — Veux- « tu rester soumis, comme tu le dois, à l'Église romaine et à « notre saint-père et seigneur en Jésus-Christ, le souverain pon- « tife ; leur garderas-tu une foi respectueuse ? — Je le veux ; et « que le Tout-Puissant et ses saints m'assistent moi-même aussi « longtemps que je remplirai mes promesses. »

Alors l'archevêque, s'adressant aux princes laïques et ecclésiastiques, au clergé, aux chevaliers et au peuple, qui remplissaient l'église, leur demanda s'ils acceptaient Frédéric pour leur roi, s'ils lui promettaient obéissance et fidélité : une acclamation générale retentit jusqu'aux voûtes de l'antique sanctuaire[1]. Le monarque reçut les onctions accoutumées faites avec l'huile sainte au front, aux jointures des deux bras et entre les épaules. On lui chaussa des sandales blanches, on lui mit une étole en forme de croix sur la poitrine[2] ; puis on lui donna le glaive, l'anneau, le manteau royal, le sceptre et le globe. Enfin les trois archevêques lui posèrent sur le front la couronne d'argent de Germanie. Frédéric, les deux mains sur l'autel, prononça son serment, en latin d'abord, puis en langue allemande : « Je pro- « mets, dit-il à haute voix, en présence de Dieu et de ses anges, « de protéger les églises, de gouverner les peuples avec justice, « de maintenir les lois de l'Etat, en prenant conseil des princes, « des fidèles du royaume et des miens ; de rendre les honneurs « que je dois au souverain pontife et au saint-siége, à tous les « prélats et à toutes les églises. Je maintiendrai inviolablement « les dons qui leur ont été faits par les empereurs et les rois qui « m'ont précédé ; j'agirai de même à l'égard des vassaux du

1. Respondeant dicentes : Fiat, fiat, fiat. (*Ordo coronat.*, etc.)
2. Et stola ad modum crucis in pectore, etc. (*Ibid.*)

« royaume. Puisse Notre-Seigneur Jésus-Christ me donner la « force et l'appui dont j'ai besoin. »

Après l'office, un prêtre prêcha, au nom du souverain pontife, la croisade contre les Musulmans, et supplia les nobles seigneurs qui l'écoutaient de se ranger sous le saint drapeau[1]. Déjà, depuis plusieurs années, de nombreux missionnaires, envoyés de Rome, parcouraient dans ce but les États de l'Europe, où jusqu'alors leurs exhortations n'avaient eu que de faibles résultats. La passion des croisades, si puissante dans le siècle précédent, s'attiédissait. En France, en Angleterre, et principalement en Italie, les peuples, livrés à des déchirements intérieurs, se lassaient et des cris de détresse des chrétiens orientaux et des sacrifices onéreux qu'il fallait sans cesse renouveler pour cette cause. Si de grands feudataires, entraînés par un sentiment pieux ou par un mouvement chevaleresque, se rendaient encore en Palestine, le rois, retenus chez eux par de puissants intérêts, éludaient les instances du chef de l'Église, ou lui faisaient de vagues promesses qu'ils n'avaient garde d'accomplir. Une confédération générale, comme au temps de Louis le Jeune ou de Frédéric Barberousse, une de ces guerres pour lesquelles l'Europe, arrachée de ses fondements, se précipitait sur l'Asie, devenait de moins en moins possible. Les peuples germaniques, toujours passionnés pour la gloire militaire et habitués à des expéditions lointaines, conservaient seuls un zèle que de grands désastres n'avaient pu éteindre. C'était donc principalement sur l'Allemagne que le pape devait fonder son espoir pour reconquérir la terre sainte.

Frédéric prit le premier la croix, soit qu'il en eût contracté l'engagement à Rome, soit qu'en agissant ainsi il crût acquérir un nouveau titre à la protection de l'Église. Joignant ses instances à celles du prédicateur, il engagea les grands à l'imiter, et le lendemain, depuis l'issue de la grand'messe jusqu'à l'heure de nones, il renouvela ses sollicitations[2]. Son exemple, suivi par le légat lui-même, entraîna plusieurs évêques et des princes

1. Godefridi Colon. *Annales*, p. 352.
2. Reineri, *Chron. Leodiense*, ap. Martenne, p. 54.

laïques, au nombre desquels étaient les ducs de Brabant, de Limbourg et de Meranie, le comte Palatin, le marquis de Bade et beaucoup d'autres qui, pour la plupart, avaient quitté le parti d'Othon [1].

Innocent apprit avec joie cette heureuse nouvelle, et sut gré au roi des Romains de l'ardeur avec laquelle il se portait à seconder les vues du saint-siége. Mais déjà, dans l'espoir d'arriver plus vite à son but, qui était de rétablir la paix entre les nations et d'enrôler les rois sous l'étendard du Christ, le pape avait eu recours à un moyen plus puissant encore, la convocation à Rome d'un concile *œcuménique*, c'est-à-dire d'une assemblée de prélats chrétiens, en assez grand nombre pour apporter, dans les délibérations, le sentiment de toute la terre [2]. Depuis le temps des apôtres, onze fois les pasteurs de l'Église universelle s'étaient réunis pour délibérer en commun sur les nécessités de la religion, sur la répression des hérésies, sur la police intérieure de l'Église, en un mot sur le maintien de ses dogmes ou sur les changements à introduire dans sa discipline [3]. Les conciles œcuméniques étaient les Etats généraux de la chrétienté; leurs décisions ne pouvaient être combattues; quiconque refusait de s'y soumettre tombait dans l'hérésie ou dans le schisme, et devenait l'ennemi de Dieu. Le lecteur se figurera sans peine l'impression profonde qu'au XIIIe siècle une assemblée si imposante devait produire sur l'esprit des peuples. Les lettres de convocation, adressées depuis plus de deux ans aux métropolitains des diverses contrées du globe, leur prescrivaient de ne laisser dans chaque province qu'un ou deux évêques [4], et d'envoyer les autres à Rome. Ceux-ci avaient à résoudre les questions les plus importantes, telles que la réforme de l'Église, la ligue entre les nations pour la croisade, la rivalité d'Othon et de Frédéric, et enfin l'extirpation des hérésies, contre lesquelles depuis

1. Godefridi Colon. *Annales*, p. 352.

2. Bossuet, *Hist. des Variations du protest.*, Liv. XV, n° 100.

3. Nicée, 325; Constantinople, 381; Éphèse, 431; Chalcédoine, 451; 2e Constantinople, 553; 3e idem, 680; 2e Nicée, 787; 4e Constantinople, 869 à 870; Latran, 1123; 2e Latran, 1139; 3e Latran, 1179.

4. 19 april. 1213. *Epist. Inn. III*, Lib. XV, n° 30, t. II, p. 756.

son avénement, le pape ne cessait d'armer la puissance séculière.

Les hérésies, et principalement celle des patarins ou manichéens, pullulaient en effet en France, en Allemagne, au sud des Alpes; et on croyait que plus de mille villes, grandes ou petites, en étaient infectées. Au lieu d'un Dieu unique et tout-puissant, les manichéens reconnaissaient le dualisme de deux principes créateurs du monde, l'un bon, l'autre mauvais; le premier, auteur des âmes, le second des corps. Les principales erreurs dont on les accusait étaient de nier l'Ancien Testament, l'incarnation du fils de Dieu, les miracles, les peines éternelles; de ne rendre aucun culte à la Vierge ni aux saints; enfin de condamner la prière pour les morts, et les sacrements, sans en excepter le mariage, qui, suivant eux, n'aboutissait qu'à perpétuer la captivité des âmes. Le dualisme était la base d'un grand nombre de sectes, qui ne suivaient pas en toutes choses la doctrine de Manès, mais qui toutes admettaient l'existence de deux principes [1]. Comme le nombre des hérétiques augmentait de jour en jour, le pape avait encouragé l'établissement des Dominicains, dont la mission principale était de prêcher la foi dans le midi de la France, et de signaler à la justice séculière les gens accusés d'hérésie. Depuis moins de dix ans, l'ordre des Franciscains avait été fondé par saint François d'Assise [2], et déjà cette milice nouvelle, toute dévouée au saint-siége, lui rendait d'importants services. De son côté Innocent III multipliait les bulles, aggravait les peines contre les adversaires de la foi orthodoxe, quel que fût leur nom, mais principalement contre les patarins de l'État pontifical, ses sujets directs. « Qu'on les saisisse partout où on « les découvrira, écrivait-il aux podestats des villes, et qu'on les « livre aux cours laïques; que leurs biens soient divisés en trois « parts égales, l'une pour celui qui aura arrêté le coupable, la « seconde pour les juges, la dernière pour la commune; que les

1. Un Père de l'Église, Théodoret, qui mourut vers le milieu du v[e] siècle, comptait plus de soixante-dix sectes de manichéens qui, réunis dans la croyance des deux principes, ne s'accordaient pas sur les conséquences qu'ils en tiraient.

2. *Annal. eccles.*, 1208, § 29. Les statuts de l'ordre des Franciscains furent confirmés en 1215 par Innocent III.

« maisons où ils auront trouvé un refuge soient détruites jus-« qu'aux fondements; que leurs fauteurs perdent le quart de ce « qu'ils possèdent, et aillent en exil; que les hérétiques et leurs « complices ne soient point entendus en témoignage, ni admis « à aucune fonction publique; et qu'après leur mort, le prêtre « qui oserait leur donner la sépulture chrétienne soit frappé « d'anathème. Enfin qu'avant d'entrer en charge, tout podestat, « consul ou recteur jure d'exécuter les présentes dispositions, « sous peine de 100 livres d'amende et de la perte de son em-« ploi [1]. » Comme ces ordres, souvent répétés, ne produisaient que des résultats partiels, le pape voulait une répression étendue à tout le mode chrétien.

L'état critique de la terre sainte mettait Innocent dans de grandes inquiétudes, mais l'ardeur avec laquelle il appelait les fidèles à une croisade générale s'irritait par les obstacles. Surchargé d'affaires, longtemps menacé dans sa puissance temporelle par une ligue formidable, luttant sans relâche pour de grands intérêts, Innocent trouvait encore le temps d'écrire aux rois, au clergé, aux seigneurs, aux communes, et de leur demander la prompte délivrance de Jérusalem. Ses regards, dit un historien, embrassaient à la fois l'Occident et l'Orient [2]. Dans l'ardeur de son zèle, il s'adressait aux princes arabes eux-mêmes, et il existe une lettre de lui au noble Saphadin (Malek-Adel), sultan de Damas et de Babylone, pour solliciter ce puissant ennemi de la croix de rendre la Palestine aux chrétiens [3]. Ce singulier message resta sans réponse : la plupart des autres demeuraient sans effet. Les faibles restes des colonies orientales étaient menacés de ruine, si de prompts secours ne les tiraient du péril; mais le pape se flattait que la voix d'un concile général, mieux écoutée que la sienne, déciderait l'Angleterre et la France à partager avec l'Allemagne le poids de la guerre sainte.

La première session fut ouverte le 11 novembre 1215, dans la vieille basilique de Saint-Jean de Latran [4], la cathédrale de Rome,

1. *Epist. Inn. III*, Lib. x, n° 130, t. II, p. 74.
2. Michaud, *Hist. des Croisades*, Liv. xii, t. III, p. 385.
3. (*Sans date.* Nobil. vir. Saphad. (*Epist. Inn. III*, Lib. xvi, n° 37.)
4. Elle avait été bâtie vers l'an 321 par Constantin; elle fut incendiée en 1308 sous Clément V.

l'église mère de toutes les églises. Il y eut une telle affluence, tant à l'intérieur qu'au dehors, que plusieurs prélats ne purent percer la foule, et que l'archevèque d'Amalfi y périt étouffé [1]. Le pape entra dans l'assemblée avec les cardinaux et le clergé romain, qui lui faisaient cortége; et, après les prières habituelles pour invoquer les lumières du Saint-Esprit, il prit place sur le trône pontifical, d'où il bénit les pères du concile. Ceux-ci étaient rangés en cercle, suivant une ancienne coutume, les cardinaux, les métropolitains et les évêques sur les premiers bancs, les ecclésiastiques d'un ordre inférieur, derrière eux. Au milieu de l'enceinte, on avait disposé un second trône plus haut et plus riche, sur lequel le livre des Évangiles tenait la place de l'Éternel. Les ambassadeurs de Frédéric, roi d'Allemagne et de Sicile, de l'empereur latin d'Orient, des rois de France, d'Angleterre, d'Aragon, de Hongrie, de Chypre, de Jérusalem; les envoyés de beaucoup de princes et de communes occupaient des siéges réservés, selon le rang de ceux qu'ils représentaient. A ce concile qu'on a appelé *le Grand*, assistaient, avec droit de suffrage, les patriarches de Constantinople et de Jérusalem, les délégués d'Antioche et d'Alexandrie, soixante et onze archevêques, quatre cent douze évêques, huit cents abbés ou prieurs. Le nombre des assistants de tout ordre s'élevait à deux mille deux cent quatre-vingt-trois. Le pape prononça un sermon en langue latine, et prit pour texte ce verset de saint Luc : *Desidero, desideravi hoc Pascha manducare vobiscum antequam patiar, id est antequam moriar.* — J'ai vivement désiré de manger cette pâque avec vous avant de souffrir, c'est-à-dire avant de mourir. — Il indiqua en peu de mots les décrets qui devaient être débattus par les pères en séance secrète, puis admis ou rejetés, par voie de scrutin, dans des réunions publiques. Deux de ces assemblées solennelles furent tenues, l'une le 20 et l'autre le 30 novembre, jour où devait avoir lieu la clôture du concile. Soixante-dix canons y furent promulgués comme lois de l'Église [2]. Un grand nombre réglaient des points de discipline ecclésiastique ou des intérêts

1. *Chron. Amalph.*, ap. Murat., *Antiquitates Ital.*, t. I, p. 216, B.
2. *Collect. Concil.* Labbæi, t. XI, part. 1, p. 117 et seq.

généraux; plusieurs portaient défense de conférer des fonctions publiques aux Sarrasins et aux Juifs, dont l'usure était punie, et auxquels on ordonnait de se vêtir d'habits différents de ceux des chrétiens. D'autres enfin avaient rapport aux Albigeois et aux patarins d'Italie, et prescrivaient les mesures à employer contre eux. Afin d'avoir un signe certain de catholicisme dont l'absence pût faire reconnaître les hérétiques, on enjoignit à tout fidèle parvenu à l'âge de raison de se confesser dans sa paroisse au moins une fois l'an, et de recevoir à Pâques l'eucharistie, sous peine d'être exclu du sein de l'Église, et privé, après sa mort, de la sépulture chrétienne[1]. A chaque proposition nouvelle, un clerc, après en avoir donné lecture à haute voix, recueillait les suffrages en commençant par le souverain pontife jusqu'au dernier prêtre; un notaire apostolique en proclamait ensuite l'adoption. L'affaire de la croisade fut l'objet d'un long examen. Les ambassadeurs promirent de puissants secours; chacun manifesta un grand zèle pour seconder les vues d'Innocent. Comme il était avéré que des hommes cupides et pervers vendaient aux Sarrasins des armes et des vaisseaux, le concile les excommunia. D'après l'avis de capitaines habitués à faire la guerre en Asie, le départ des troupes fut fixé au 1er juin de l'année suivante. Le rendez-vous, pour les croisés qui préféraient la voie de mer, était indiqué à Messine et à Brindes, où le pape promettait d'aller en personne les bénir à leur embarquement, et leur donner des instructions utiles. Un légat pontifical devait accompagner les autres jusqu'en Palestine. On imposa, durant trois ans, un vingtième sur les biens des églises et une décime sur ceux des cardinaux; les clercs engagés dans le pèlerinage d'outre-mer furent autorisés à percevoir, pendant tout le temps de leur absence, le revenu de leurs bénéfices, comme s'ils y résidaient. Injonction fut faite au clergé d'exciter par ses discours et par de bons exemples la ferveur des princes et des hommes de toutes conditions, sans en excepter les simples villageois. Tout croisé qui ne pouvait suivre en personne l'armée chrétienne était tenu d'envoyer à sa place un certain nombre d'hommes de guerre et

1. *Concilia* Labbæi, can. 21, p. 172.

de leur assurer la paye et les vivres pour la durée de leur service. De son côté, le pape promit de réduire sa propre dépense au strict nécessaire, et indépendamment du transport par mer des soldats romains, qu'il prit à sa charge, il consacra 30,000 livres aux frais de l'expédition. Enfin 3,000 marcs, provenant d'aumônes, furent remis au patriarche de Jérusalem, et destinés aux besoins les plus urgents de la terre sainte.

L'une des plus importantes questions soumises au concile, le rétablissement de la paix dans l'empire, avait été réservée pour sa dernière séance. L'ambassadeur milanais, chargé de défendre les intérêts d'Othon, vanta les bonnes dispositions de ce prince, dont le plus grand désir était de rentrer dans le sein de l'Église, et de mériter, par un repentir sincère, les bonnes grâces d'Innocent. A son tour, le marquis de Montferrat soutint avec énergie la cause de Frédéric, et produisit contre l'empereur six chefs d'accusation dont le moindre suffisait, selon lui, pour motiver la déchéance de ce prince. N'avait-il pas, disait le marquis, enfreint sans pudeur le serment de n'envahir ni les domaines de saint Pierre ni le royaume de Sicile? Il s'obstinait, au mépris de l'excommunication, à retenir des biens usurpés avec violence; il soutenait l'archevêque intrus de Cologne, condamné par le pape; il avait osé, en 1214, mettre en prison un légat pontifical; un monastère de religieuses était, par ses ordres, converti en forteresse; enfin, il donnait à Frédéric le surnom de *roi des prêtres* [1], exprimant ainsi son dédain pour la majesté du chef de l'Église. Interpellant ensuite l'orateur milanais, le marquis s'étonna de voir siéger dans le concile le délégué d'un peuple qui était sous le poids de l'anathème, et qui osait protéger ouvertement l'hérésie des patarins. Comme la discussion s'échauffait, et que l'envoyé de Milan s'apprêtait à repousser cette vive attaque, le pape lui ferma la bouche et sortit de la basilique. Le dernier jour de novembre, les pères, avant de se séparer, confirmèrent la déposition d'Othon IV, et l'heureux Frédéric fut reconnu par l'Église universelle pour roi légitime des Romains [2].

1. Regem appellavit presbyterorum. (Rich. de S.-Germ., p. 989, B.)

2. Rich. de S.-Germ., p. 989. — Alberici *Chronicon*, ap. Leibnitz, t. II, p. 491,

Un des décrets du concile portait ce qui suit : « Nous ordon- « nons que pendant quatre ans au moins, les princes et les peu- « ples gardent la paix. Que ceux qui la violeraient soient excom- « muniés, et que leurs biens soient mis en séquestre. » Mais il était plus facile de parler de paix que de la donner, quand la guerre était dans les esprits autant que dans les faits; et pour en convaincre le lecteur, il nous suffira de jeter avec lui un coup d'œil rapide sur l'état de l'Europe à cette époque.

En Angleterre, le roi Jean, contraint par la haute noblesse à signer l'acte mémorable appelé *la grande Charte*, s'était adressé au pape, son suzerain, pour en obtenir la révocation; et Innocent venait d'écrire en ces termes aux barons anglais : « Au nom « du Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit; par l'autorité « des apôtres Pierre et Paul, qui réside en nous, et après avoir « pris l'avis de nos frères les cardinaux, nous condamnons cette « charte, et défendons, sous peine d'anathème, au roi de l'ob- « server, et aux seigneurs d'en exiger l'observation; annulant, « au surplus, les obligations consenties, les cautions données « relativement à ladite charte; commandant enfin qu'elle soit « considérée comme nulle et sans force dans l'avenir [1]. » Un tel ordre, loin d'apaiser les troubles, était fait plutôt pour les exciter. Aussi, dès avant la tenue du concile, Jean prenait à sa solde des auxiliaires poitevins et flamands qu'il armait contre ses barons; ceux-ci offraient le trône à Louis, le fils de Philippe-Auguste, et ce jeune prince se disposait à envahir l'Angleterre, malgré les menaces du souverain pontife. En France, la croisade contre les Albigeois continuait à dévaster les provinces méridionales. Le concile, en dépouillant, malgré l'opposition du pape, le comte de Toulouse et son fils de ce grand fief, pour en investir Simon de Montfort, avait ranimé un terrible incendie [2]. A la vérité, l'Allemagne, depuis trop longtemps déchirée par des discordes intestines, tendait à une pacification générale; mais les villes de la société lombarde se prononçaient de plus en plus contre l'héritier de la maison de Souabe; de nouvelles luttes se

1. 25 septemb. 1215. — Rymer, *Acta publ.*, t. I, p. 136 et seq.

2. *Concil.*, t. XI, p. 234.

préparaient dans la Péninsule. Le marquis Azzo d'Este était mort en 1212, peu après le passage de Frédéric en Allemagne; son fils aîné l'avait suivi de près au tombeau, et Azzo VII, son second fils, quittait le parti gibelin pour la puissante confédération de Milan. A Florence, les factions, longtemps endormies, s'éveillaient pour courir aux armes. Quarante-trois familles patriciennes s'étaient déclarées guelfes, vingt-quatre gibelines[1]. Chacune élevait dans la ville des tours fortes et des palais massifs dont plusieurs, debout après six siècles, donnent à cette capitale de la Toscane un aspect féodal tout particulier. Pise et Gênes s'accordaient moins que jamais; et, comme on avait besoin de leurs escadres pour transporter en Asie les guerriers de la croix, le pape avait à cœur de rétablir entre elles une paix sans laquelle ses desseins ne pouvaient réussir. A cet effet, deux nonces furent envoyés, l'un à Gênes, l'autre à Pise; mais comme leur mission n'eut aucun succès, Innocent résolut de parcourir lui-même le centre et le nord de l'Italie, pour y étouffer ces germes de discorde. Dès le mois de mai suivant, il quitta Rome suivi d'une partie des cardinaux, et se rendit d'abord à Pérouse; mais à peine arrivé dans cette ville, sa santé, qu'un travail trop assidu et de continuelles inquiétudes d'esprit avait depuis longtemps affaibli, s'altéra sérieusement. Il fallut renoncer à poursuivre ce voyage. La fièvre tierce se déclara, et prit un caractère pernicieux que l'impéritie des médecins, jointe à de trop fréquentes imprudences du malade, achevèrent d'aggraver. Innocent tomba dans une léthargie profonde; ses organes se paralysèrent, et il mourut, le 17 juillet 1216[2], à l'âge de cinquante-cinq ans, après un pontificat de dix-huit ans, six mois et neuf jours. Dès le lendemain, on l'inhuma avec solennité dans l'église de Saint-Laurent de Pérouse. Ses restes mortels, le tombeau qui les renferma, ont depuis longtemps disparu, sans qu'il en reste aucun vestige[3].

Peu d'écrivains ont jugé Innocent III avec l'impartialité que

1. Ricordano Malespini, *Istoria Fiorentina*, ap. Murat., t. VIII, c. 105, p. 946.
2. XVI kal. august., *Epist. Honorii III*, Lib. I, n° 1.
3. Abbas Usperg., p. 214. — Rich. de S.-Germ., p. 989. — Pellini, *Storia di Perugia*, 1624, t. I, p. 235.

commande l'histoire. Les uns, prodigues de louanges, admirant tous ses actes, n'ont point séparé du saint pasteur l'homme politique, quelquefois poussé en dehors des voies chrétiennes par des événements plus forts que lui. D'autres ont attaqué outre mesure son ambition, ses plans gigantesques et certains abus de pouvoir, sans lui tenir compte ni de l'état de la société, ni de l'opinion publique à l'époque où il vécut, encore moins de la situation de l'Italie et de celle de la papauté sous les princes de la maison de Souabe. Ses prédécesseurs lui avaient légué de vastes projets; il en poursuivit avec zèle l'accomplissement, et n'oublia jamais qu'en l'élisant au pontificat le sacré collége lui avait imposé cette mission difficile. Comme la vie privée d'Innocent III ne donne prise à aucune censure fondée, c'est seulement en le considérant dans sa vie publique, soit comme chef de l'Église et héritier de Grégoire VII, soit comme prince italien, que nous croyons devoir soumettre ici au lecteur quelques réflexions.

Il n'est pas inutile de rappeler que le protectorat ecclésiastique, dont Grégoire VII avait élargi les bases et qu'Innocent III voulut réaliser, ne diminuait en rien le pouvoir direct des souverains sur les peuples, et que, sauf les vues particulières du saint-siége sur la Péninsule, où, à aucun prix, il n'eût souffert un pouvoir qui eût réduit le chef de l'Eglise au rôle d'évêque de Rome, ce protectorat ne lui conférait qu'une autorité morale plus étendue, une souveraineté de nom plutôt que de fait, et de grandes garanties contre les violences des princes séculiers. Il serait donc injuste, en traitant cette haute question, de rapporter à Innocent III l'idée d'une monarchie universelle, qui germa dans l'esprit de Barberousse et de Henri VI, mais qu'on ne peut équitablement imputer à aucun pape. En effet, durant les dix-huit années de son pontificat, Innocent ne réclama en *propre* rien de plus que les donations faites à l'Eglise romaine depuis les Carlovingiens, c'est-à-dire l'état pontifical à peu près tel qu'il existe encore aujourd'hui, avec les terres de Mathilde, situées, pour la plupart, dans le duché de Toscane. C'était là ce qui devait garantir l'indépendance politique du saint-siége, ce qui, en un mot, fondait sa souveraineté directe, sa puissance temporelle.

Dans les vues élevées d'Innocent, la possession pleine et entière d'un territoire affranchi de tout patronage laïque, indispensable à la liberté d'action du chef de l'Église, était aussi très-utile aux progrès de la foi et à la conservation du dogme religieux. Avait-il tort? Pour avoir une réponse précise à cette question, interrogeons un écrivain que personne n'accusera de partialité pour la tiare : « Si les empereurs eussent pu demeurer à Rome, dit Voltaire, les papes n'eussent été que leurs chapelains[1]. » Ajoutons que si, de toutes les religions répandues dans de vastes pays, la religion catholique seule a un chef unique qui n'est subordonné à aucun pouvoir humain, seule aussi elle se conserve sans altération dans ses doctrines, de manière que les croyants de toutes les parties du globe sont toujours en communion parfaite. Si, au contraire, les autres cultes, privés d'un centre commun, forment, pour ainsi parler, autant de sectes qu'il y a d'États qui la professent, comme l'islamisme; ou s'ils se subdivisent à l'infini, comme les chrétiens dissidents; n'est-il pas permis d'en conclure que c'est surtout à l'indépendance que donne au pape la possession d'une souveraineté temporelle, qu'il faut attribuer cette différence si frappante?

Mais si les empereurs de race germanique, et principalement ceux de la maison de Souabe, ont fait de continuels efforts pour placer l'Italie sous leur autorité, sans excepter le domaine même de saint Pierre, peut-on condamner la résistance de la cour romaine? Sa lutte avec le pouvoir envahisseur n'est-elle pas naturelle, soit que l'on regarde le souverain pontife comme le chef d'une église qui a besoin d'indépendance, ou seulement comme un prince temporel aux prises avec un puissant ennemi? Une fois entrés dans cette voie, les papes, à défaut d'armées et dans le double intérêt de la religion chrétienne et de l'affranchissement de la Péninsule, auront naturellement recours à la force morale qui réside en eux; ils s'appuieront sur le peuple, et invoqueront contre l'autorité des rois l'autorité plus puissante de Dieu. Vicaires du Christ sur la terre, ils appelleront le Christ à leur aide, ils opposeront la croix à l'épée; et, confiants dans

1. Voltaire, *Essai sur les Mœurs*, chap. 37, ed. de Kehl, t. I, p. 530.

l'avenir, qu'ils croient à eux, ils braveront des armées formidables campées jusque sous les murs de la ville éternelle.

En luttant avec Philippe de Souabe, puis avec Othon, Innocent III était donc fidèle à la politique de la cour romaine; il cherchait à affranchir du joug militaire l'Italie, ce rempart de la puissance pontificale; il voulait, à la place de l'ancien patronage des empereurs sur les papes, le patronage du saint-siége sur l'empire comme sur le reste de la chrétienté. On lui reproche d'avoir, dans ce but, prodigué l'anathème, et fait intervenir une main divine dans des intérêts purement humains. Mais au XIIIe siècle, l'excommunication était une mesure politique autant que religieuse. C'était un acte de l'autorité morale des papes sur les princes temporels, autorité que les peuples acceptaient d'autant plus volontiers, que souvent elle améliorait leur condition, qu'elle mettait un frein à la force brutale, qu'elle parlait de liberté et de justice, et empêchait des souverains ignorants et grossiers, pour la plupart, de se livrer sans retenue à leurs passions, trop souvent désastreuses pour leurs sujets. Les rois eux-mêmes, loin de contester ce pouvoir au chef de l'Église, provoquaient contre leurs adversaires des arrêts dont ils se faisaient ensuite les exécuteurs. C'est ainsi qu'on a vu Richard et son neveu Othon supplier le souverain pontife de frapper Philippe et ses amis; et le roi de France accepter le don de l'Angleterre que lui faisait Innocent. Frédéric II ne vient-il pas de reconnaître le droit que s'attribue le pape de destituer l'empereur? Si plus tard ce même prince tombe à son tour, il pourra accuser l'Eglise d'injustice; mais pourra-t-il nier la prérogative qu'il lui a reconnue? Les faits qu'on a sous les yeux prouvent que personne ne songeait à appeler de l'excommunication à une autre autorité qu'au saint-siége lui-même. Les uns se soumettaient, d'autres refusaient d'obéir, tout en se tenant pour excommuniés; nul ne protestait, chacun rentrait dans la communion chrétienne dès qu'il en trouvait le moyen : preuve certaine que l'opinion publique ne condamnait pas des actes que, pour être dans le vrai, nous devons apprécier d'après ce qui se passait au XIIIe siècle, et non d'après ce qui se passe de notre temps.

Mais si Innocent III trouvait, dans le principe qui se personni-

fiait en lui, assez de puissance pour rabattre l'orgueil des princes et protéger les peuples, cette force l'eût bientôt abandonné s'il eût voulu agrandir ses propres États en Italie. L'esprit national tendait à un affranchissement complet du joug germanique ; mais personne ne songeait à un royaume péninsulaire avec le pape pour souverain : les Guelfes eux-mêmes acceptaient le patronage moral de l'Église, nullement sa domination. C'est que depuis Grégoire VII les choses avaient changé de face dans une grande partie de l'Italie. Alors le peuple, réduit à un état voisin de l'esclavage, n'aspirait qu'à briser sa chaîne; dans les premières années du XIIIe siècle, au contraire, il touchait à une complète émancipation. Successeur immédiat de Grégoire, Innocent eût peut-être réalisé une partie des plans auxquels l'un et l'autre travaillèrent avec ardeur; peut-être que les provinces du nord de la Péninsule, pour s'affranchir du joug de l'Allemagne, se fussent rangées volontairement sous l'autorité du siége apostolique; mais quand Innocent III entreprit cette tâche, il était trop tard. Les libertés municipales étaient depuis longtemps établies, et les grandes communes n'avaient plus rien à gagner en se donnant au chef de l'Église. La Lombardie et la Toscane, divisées en petites républiques, ne voulaient pas aliéner à son profit une indépendance payée par de grands sacrifices. Les croisades consumaient loin de l'Europe une partie des ressources du saint-siége; les princes contestaient ses droits politiques, l'hérésie minait sa puissance. Aussi les desseins d'Innocent, quoique conduits avec habileté, ne purent réussir selon ses vues; et après avoir, lors de son avénement au trône pontifical, chassé sans beaucoup de peine les Allemands de la plus grande partie de la Péninsule, il y laissait à sa mort une autorité temporelle assez faible, des prétentions contestées et de grandes luttes à soutenir. Dans Rome même, où son élévation avait amené la chute du pouvoir impérial, il dut bientôt s'apercevoir que son crédit sur les citoyens tenait à leur respect pour sa personne, et que ses successeurs n'en devaient pas hériter.

Dans les dernières années d'Innocent III, la lassitude des affaires, une santé affaiblie, de grandes déceptions et une triste expérience des hommes, avaient irrité son humeur, autrefois si

calme et si patiente. Depuis la déchéance d'Othon, on voit quelquefois la mansuétude habituelle du pontife faire place à la colère, le pardon aux emportements, l'équité à l'injustice. S'il n'ordonne pas le massacre des Albigeois, il le laisse commettre en son nom; il en récompense les auteurs et les place sous la protection de l'Eglise. Ennemi du roi Jean, qu'il vient d'excommunier, il pousse Philippe-Auguste à faire la conquête de l'Angleterre; mais bientôt après, pour devenir le suzerain de ce royaume, il oublie les crimes de Jean, et veut frapper Philippe d'anathème si ce dernier ne renonce à une expédition commandée en quelque sorte par le saint-siége. Il parle de liberté aux Italiens et tient ailleurs un autre langage. En Allemagne, où il cherche à tourner les princes contre l'empereur, il leur fait craindre le sort des barons anglais opprimés par le roi Jean. En Angleterre, il casse la grande charte, et en défendant d'invoquer les droits qu'elle confère, il arme le pouvoir royal contre la noblesse et contre le peuple[1]. Cet assemblage de bien et de mal, de grandes qualités et d'actes répréhensibles doit, dans le jugement à porter sur ce pontife, en faire écarter les louanges excessives et le blâme absolu. L'Église avait mis Grégoire VII au rang des saints; elle ne canonisa point Innocent III. Ses contemporains admirèrent les grandes qualités, les vertus, le courage et la force d'âme dont il donna tant de preuves; mais tous ne le préconisèrent pas sans réserve. Quelques voix le trouvèrent même coupable de fautes assez graves pour qu'il eût à les racheter par une longue expiation. On répandit, après sa mort, que son âme, livrée au feu du purgatoire, avait apparu sur la terre, battue de verges et poursuivie par un démon jusqu'au pied de la croix, où elle invoquait à grands cris les prières des fidèles. Ce bruit populaire, fondé sur des paroles attribuées à de saints personnages, transmis aux générations futures par des chroniques[2] ou des légendes[3], prouve que l'opinion contemporaine mêla le blâme à l'éloge, et ne décerna à celui qui s'était montré l'un des plus ardents dé-

1. Dat. Anagniæ, 24 august. 1215. — Dumont, t. I, p. 455.

2 *Chron. Erphord.*, p. 243.

3. Thom. Cantiprat., in *Vitâ sanctæ Lutgardæ Virg.*, Lib. II, c. 7, ap. Surium, t. III. Die 16 junii.

fenseurs de l'Église, ni une apothéose, ni une inflexible réprobation.

Le surlendemain de la mort d'Innocent III, le sacré collége s'assembla à Pérouse. On craignait, vraisemblablement, que les cardinaux ne pussent s'accorder; car, suivant un ancien chroniqueur [1], les magistrats de la ville, pour les contraindre à user de diligence, les logèrent à l'étroit et leur fournirent des vivres avec parcimonie. Mais dès le premier scrutin, les suffrages se portèrent sur le camerlingue ou trésorier apostolique appelé Cencio, cardinal-prêtre du titre de saint Jean et de saint Paul, et qui avait dirigé l'éducation du roi de Sicile. Il prit le nom d'Honorius III. Noble Romain de l'illustre maison des Savelli, Cencio était justement vanté pour sa piété solide, la pureté irréprochable de ses mœurs et la douceur de son caractère. On citait le désintéressement dont il avait fait preuve, en distribuant avec une scrupuleuse exactitude l'argent qui revenait aux cardinaux [2]. Les chaleurs de l'été l'ayant retenu à Pérouse pendant près de six semaines, il vint descendre à Saint-Pierre le 31 août. Quatre jours après il fit son entrée publique dans la ville, et prit possession du siége. La foule fut si grande à cette cérémonie, les nobles et le peuple firent éclater de tels transports, et montrèrent tant de respect pour le nouveau pape, qu'on prétendait que nul de ses prédécesseurs n'avait reçu des Romains un aussi favorable accueil [3].

Honorius, caduc et débile, fléchissait sous le poids des infirmités, triste apanage de la vieillesse [4]. Mais plein d'ardeur pour le triomphe de Jésus-Christ, son vœu le plus cher était d'illustrer son passage au trône apostolique par l'accomplissement de la croisade générale, depuis si longtemps demandée aux nations chrétiennes, et résolue d'un commun accord par le grand concile de Latran. Sa première lettre fut écrite au roi de Jérusalem, auquel il promit de puissans secours [5]. Il ordonna aux

1. Cité par Raynaldus, *Annal. eccl.*, 1216, § 17.

2. Pecunias ipsis collatas inter eos fideliter et provide distribuebat. (Abbas Usperg., p. 241.)

3. *Chron. Fossæ novæ*, p. 893, E.

4. Erat corpore infirmus ex senio, et ultra modum debilis. (Abbas Usperg., p. 244.)

5. 25 julii, *Regesta Honor. III*, Lib. I, nº 4. Ce registre existe au Vatican; il

évêques français d'exciter les nobles et les bourgeois au saint pèlerinage. Il y appela les grands souverains de l'Europe, sans en excepter l'empereur latin de Constantinople, prince sans puissance, dont le trône, élevé depuis douze ans, penchait déjà vers sa ruine. Il s'appliqua à rétablir partout la paix, et particulièrement à mettre fin aux querelles de l'Angleterre et de la France. Comme Innocent III lui avait légué la tâche d'achever la séparation de l'Italie méridionale d'avec l'empire, et d'éteindre les feux de la discorde dans la Péninsule, il enjoignit au roi des Romains, de remplir sans retard toutes ses promesses; et entre autres celle de renoncer à son royaume de Sicile, afin que ce grand fief de l'Église romaine ne fût pas considéré comme affranchi de la suzeraineté pontificale [1]. Confirmant ensuite l'excommunication prononcée contre les Milanais et contre les citoyens de Plaisance, à cause de la guerre qu'ils faisaient aux Pavesans depuis que ces derniers avaient favorisé le passage de Frédéric en Allemagne, il ordonna de publier cette sentence dans toute la Lombardie, chaque jour de dimanche et de fête, avec les cérémonies accoutumées [2].

Frédéric n'aurait pu, sans être taxé d'ingratitude, mettre en oubli, du vivant d'Innocent III, les services qu'il en avait reçus, et rompre des engagements solennels que la reconnaissance lui faisait un devoir de remplir. Aussi le 1er juillet 1212, dix-huit jours seulement avant la mort de ce pontife, et sur de nouvelles instances pour obtenir une renonciation expresse au trône de Sicile, la diète de l'empire s'était réunie à Strasbourg, et de l'aveu des princes allemands un acte dont voici la teneur, avait été envoyé à Rome.

« Frédéric, roi des Romains, toujours auguste : — Désirant « pourvoir au bien, tant de l'Église que de notre royaume héré-

renferme cinq mille deux cent quarante-quatre lettres écrites pendant les onze années du règne d'Honorius. La collection n'en a point été publiée; mais on en trouve un grand nombre dans divers recueils, et principalement dans le recueil manuscrit des lettres des papes, copiées à Rome, par Laporte du Theil, et qui existe à la grande Bibliothèque de Paris.

1. *Regesta Honor. III*, Lib. I, n° 2.

2. *Regesta Honorii III*, Lib. I, n° 18.

« ditaire, nous promettons, par les présentes, qu'aussitôt que nous « aurons été sacré à Rome, nous émanciperons de la puissance « paternelle notre fils Henri, déjà couronné roi d'après nos or- « dres [1]. Nous lui céderons en totalité notre dit royaume, en « deçà et au delà du Phare, pour qu'il le tienne, ainsi que nous « le tenons nous-même du siége apostolique. Nous prenons « de plus l'engagement de renoncer au titre de roi et au gou- « vernement de cet état [2]. Nous déléguerons le pouvoir, avec le « consentement du pape, et jusqu'à ce que notre fils soit ma- « jeur, à une personne propre à cet emploi, et qui, tout en veil- « lant à la conservation des droits du souverain, rende à l'Église « romaine un compte fidèle de ses redevances, et garde ses pré- « rogatives de telle sorte que nul n'ose prétendre que le royaume « soit ou puisse jamais être uni à l'empire [3].

Cette déclaration était formelle; mais Frédéric qui se persuada que la mort de son bienfaiteur venait de le dégager d'une partie de ses obligations, se promit de ne pas sacrifier l'intérêt de sa famille et sa propre fortune aux exigences de la cour romaine. Les faits postérieurs autorisent à croire que son vœu pour la guerre sainte fut à ses yeux moins un acte de foi qu'un moyen d'attacher plus étroitement l'Église à sa cause, et d'affaiblir l'opposition que ses desseins devaient rencontrer de la part du saint-siége. Quant au royaume de Sicile, on verra bientôt que loin de renoncer à le gouverner comme on l'exigeait de lui, il voulait y consolider sa puissance. Enfin il désirait ardemment assurer à son fils l'héritage impérial. Gagner du temps, éluder ses promesses en évitant de rompre avec le pape, tel fut dès lors le plan de conduite du roi des Romains, plan qu'il suivra avec persévérance pendant le règne d'Honorius. Il s'attendait, au reste, que ce pontife, fidèle exécuteur des projets d'Innocent III, réclamerait de lui, sous peine d'anathème, la réalisation complète de ses engagements; mais le grand âge, la patience et la

1. 5 julii 1216. Quem ad mandatum nostrum in regem fecimus coronari. (Lunig, *Codex diplom. Ital.*, t. II, p. 865.)

2. Ita quod ex tunc nec habebimus nec nominabimus nos regem Siciliæ. (*Ibid.*)

3. Ne forte quod aliquid unionis regnum ad imper. quovis tempore putaretur habere. (*Ibid.*, p. 866.)

douceur d'Honorius, rassuraient ce prince sur les suites d'une lutte dans laquelle on le verra souvent s'armer de souplesse et de ruse. Le marquis de Montferrat, l'abbé de Saint-Gall et d'autres personnages éminents allèrent en ambassade à Rome pour complimenter le chef de l'Église sur son élection [1]. Ils étaient autorisés à promettre que le roi des Romains partirait pour la terre sainte aussitôt que la paix régnerait en Italie.

Frédéric venait d'appeler en Allemagne la reine Constance et Henri son fils, qu'il avait associé au royaume de Sicile [2]. Il voulait présenter cet enfant aux grands de l'empire et obtenir d'eux qu'ils l'élussent pour lui succéder à la dignité impériale. Dès le 15 juillet 1216, veille de la mort d'Innocent, et pendant que Henri était encore en Italie, le duché de Souabe lui avait été conféré en attendant une couronne plus illustre. Déjà plusieurs princes avaient promis de l'élire, et Frédéric ne désirait rien tant que de conclure cette importante affaire, à laquelle le pape pouvait apporter de sérieux obstacles s'il venait à la pénétrer.

Plusieurs mois s'étaient écoulés depuis l'époque fixée par le comité de Latran pour le départ des Croisés, sans que les promesses faites au pontife défunt eussent été remplies. Vainement Honorius écrivait aux rois lettres sur lettres pour les attirer sous la bannière du Christ. Les principaux États de l'Occident avaient alors la guerre ou étaient livrés à des troubles ; et à l'exception du roi de Hongrie, aucun souverain ne répondit aux espérances du pape. Les communes d'Italie et de France ne montraient pas pour cette croisade une bien grande ardeur ; mais beaucoup de nobles, séduits par l'éloquence des missionnaires apostoliques, ou fatigués de la vie monotone qu'ils menaient dans leurs manoirs, se rendirent au printemps suivant à Brindes et à Messine, où des vaisseaux les attendaient. Aucun chef de marque n'était à leur tête ; le pape lui-même, empêché par son grand âge d'assister au départ de la flotte [3], chargea l'archevêque de Cosenza de donner aux troupes la bénédiction pontificale. Les

1. *Regest. Honor. III*, Lib. I, n° 359.

2. Rich. de S.-Germ. retarde jusqu'en 1219 le voyage de Constance ; mais on voit par un titre que le 8 octobre 1216, la mère et le fils étaient arrivés à Modène.

3. *Regest. Honor. III*, Lib. II, n° 500.

Croisés allemands s'attendaient à suivre Frédéric, qu'ils considéraient comme le chef suprême de l'expédition. Mais lorsqu'ils apprirent que ce prince avait ajourné l'accomplissement de son vœu, jusqu'au temps où il serait maître paisible de l'Allemagne, les uns l'imitèrent; d'autres, en grand nombre, sous la conduite du roi de Hongrie et du duc d'Autriche, se rendirent en Syrie sur des bâtiments vénitiens qui firent cette traversée en seize jours, chose inouïe jusqu'alors [1]. S'il faut en croire un légat du saint-siége, cinquante mille hommes de la Frise, du Bas-Rhin et de Cologne, sous les ordres du comte de Hollande, appareillèrent des ports de la Baltique, sur trois cents navires [2] : ce qui prouverait que depuis un quart de siècle, le commerce maritime du nord de la Germanie avait pris un accroissement notable. Chacun sait comment cette multitude se réunit à l'embouchure du Nil, où, après de pénibles travaux et beaucoup de sang répandu, elle entra dans Damiette, qu'on ne devait pas conserver longtemps.

Durant les deux premières années de son pontificat, Honorius sollicita à diverses reprises le roi des Romains de prendre le commandement de l'armée chrétienne. A chaque lettre du pape, Frédéric répondait en demandant un nouveau sursis, que la présence en Allemagne de l'empereur déchu ne permettait guère de refuser. Mais cette excuse lui manqua lorsqu'il s'y attendait le moins. Othon IV, quoique dans la force de l'âge, tomba malade et mourut au bout de quelques jours. Cet événement, accompagné de circonstances qui pourront intéresser le lecteur, donna le coup de grâce à l'ancienne opposition guelfe au nord des Alpes.

Depuis la bataille de Bouvines, Othon de Brunswick avait tenté vainement de se faire absoudre de l'excommunication. Comme il s'obstinait à ne point abdiquer l'empire, le pape, sourd à ses prières, peu confiant dans ses promesses, lui refusait le pardon de ses fautes. Trahi par les amis de cour et les flatteurs dès longtemps ralliés au parti victorieux, ce prince, maudit par

1. Quod antea inauditum erat. (*Chron. australe*, ap. Struvium, t. I, p. 451.)
2. *Regest. Honorii III*, Lib. I, n° 197.

l'Église, vivait pauvre et presque oublié dans ses États héréditaires. Mais sa santé, jusqu'alors robuste, n'avait pu résister à de telles épreuves : il ressentait des douleurs internes, et pour s'en guérir, il usa à contre-temps d'un remède énergique qui, en moins de trois jours, le mit aux portes du tombeau[1]. Si jusqu'alors il avait bravé la colère du souverain pontife, ses pensées prirent un cours bien différent quand l'heure fatale fut sur le point de sonner pour lui. Touché par la grâce ou saisi d'épouvante, il repassa dans sa mémoire les événements d'une vie pleine d'agitation, ses serments violés sans pudeur, sa conduite coupable envers le saint-siége, et surtout l'anathème sous le poids duquel il allait mourir privé des sacrements et voué au feu éternel. Détestant de si longues erreurs, il résolut d'en faire une expiation publique; et comme depuis plusieurs années les évêques s'étaient retirés de sa cour, il fit venir le prieur du couvent voisin d'Alberstadt, qui l'entendit en confession. A genoux devant son lit, et la main sur les reliques de saint Simon et de saint Jude, qu'on avait apportées de Brunswick, Othon jura que si le Tout-Puissant lui conservait la vie, il ferait au pape satisfaction complète, et se conformerait de point en point aux volontés de la cour romaine, sauf en ce qui avait rapport à la dignité impériale, à laquelle il avait été régulièrement promu[2]. Après qu'il se fut lié par un serment, et qu'il eut fourni caution suffisante, il reçut l'absolution et l'eucharistie. De ce moment, le calme et l'espérance rentrèrent dans son cœur; ses regards éteints se ranimèrent, et il envisagea sans crainte la mort qui allait le frapper.

Le jour suivant, ce prince infortuné fit amende honorable en présence de sa famille, de quelques nobles, de dix ecclésiatiques et de l'évêque d'Hildesheim, qui était accouru pour assister à cette grande expiation. Agenouillé sur un tapis et presque nu, Othon renouvela à haute voix l'aveu de ses fautes et de son repentir, puis il ajouta les paroles que voici : « Peu de temps après « mon départ de Rome, j'ai demandé à l'évêque de Camerino

1. *Narratio de morte Ottonis IV, imper.*, ap. Martenne. (*Thesaurus novus anecdotorum*, t. III, p. 1373-1374.)

2. Salvo tamen meo imperio ad quod canonice sum electus. (*Ibid.*)

« une croix qui, depuis, est restée sur ma poitrine, cachée à « tous les regards, en attendant des circonstances favorables à « l'accomplissement de mon vœu. Plein de zèle pour la dé- « livrance du saint tombeau, je me proposais de conduire en « Palestine une armée digne à la fois de la gloire du Christ, de « la majesté impériale et de la grandeur de l'entreprise. Mais le « démon s'y est opposé jusqu'aujourd'hui. » Cette déclaration faite, l'impératrice, le visage baigné de pleurs, détacha la croix et la remit à l'abbé de Walkenried, qui commanda à l'empereur de reprendre ce signe visible de notre rédemption, et de le porter désormais sur ses habits, comme un gage de son retour à l'Eglise. Rassemblant alors le peu de forces qui lui restaient, Othon s'étendit sur le tapis, découvrit ses épaules déjà glacées, et demanda à subir une pénitence corporelle. Les assistants, et même, s'il faut ajouter foi à un chroniqueur de ce siècle, les valets et jusqu'aux gens de cuisine [1], le foulèrent aux pieds et le frappèrent de verges en chantant le psaume *Miserere mei, Deus*. Dans l'intervalle des coups, le monarque moribond les excitait à ne point se ralentir. *Touchez plus fort*, leur disait-il d'une voix presque éteinte, *ne ménagez pas un pécheur endurci* [2]. En voyant cette triste fin des grandeurs humaines et ce repentir qui s'empare des cœurs rebelles quand la mort vient les éclairer de ses terribles lumières, personne ne pouvait retenir ses larmes. C'est ainsi qu'après s'être montré, depuis son couronnement, l'ennemi le plus redoutable du saint-siége, Othon IV, rentré dans la communion des fidèles, mourut au château de Harzbourg près de Goslar, le 19 mai 1218, âgé d'un peu moins de quarante-trois ans [3]. Il avait régné vingt ans comme roi des Romains, et huit ans sept mois et quelques jours comme empereur. Suivant son désir, on l'enterra dans l'église de Saint-Blaise à Brunswick, où déjà reposaient Béatrix sa première femme, sa mère Mathilde et Henri le Lion son père [4]. Le pape s'empressa de confirmer l'absolution

1. Compunctus ita fuit, ut coquinariis suis præciperet ut in collum suum conculcarent. (Albertus Stadensis, *Chron.*, p. 204.)

2. Inter verbera clamabat : Eia! percutite durius me peccatorem. (*Narratio*, loc. cit.)

3. 19 maii, *Narratio*, p. 1373. — Albert. Stadens., p. 204.

4. *Chron. vet. Brunsw.*, ap. Leibnitz, t. II, p. 17.

donnée au prince dont le plein retour à la foi chrétienne faisait l'édification de l'Allemagne, et réparait aux yeux de la cour pontificale de nombreuses injustices.

La veille de sa mort, Othon avait dicté son testament. Outre un douaire considérable pour l'impératrice et plusieurs donations à des églises, il ordonnait à son frère, le comte palatin Henri, de ne point se dessaisir, durant vingt semaines, des insignes de l'empire, du bois de la vraie croix, de la sainte lance, de la couronne d'épines, et de la dent de saint Jean-Baptiste qu'on gardait dans le trésor impérial. Ce délai expiré, reliques et ornements, à l'exception du manteau dont il faisait présent à saint Gilles, devaient être remis au roi qui aurait été proclamé du consentement unanime des princes. « Nous commandons à notre « frère, ajoutait-il, tant pour l'amour de Dieu que pour le salut « de notre âme, de ne recevoir aucune récompense pour cette « restitution, sauf notre patrimoine et le sien propre que nous « lui permettons de demander [1]. » Réglant ensuite jusqu'aux moindres détails de son enterrement, le lieu de sa sépulture, et le costume de parade dont il voulait être vêtu dans le tombeau, il fixait à 30 marcs la valeur de la couronne : une cape blanche et d'un tissu fin, un manteau et des chausses de drap de soie, des gants, des sandales avec des éperons dorés, enfin son anneau et une paire de bracelets complétaient sa parure mortuaire. Dans sa main gauche devait être le globe, dans la droite le sceptre, l'épée d'honneur à son côté.

1. Et nullam acceptes pecuniam, nisi nostrum et tuum patrimonium, per ipsa imperialia possis requirere. (*Narratio*, p. 1373.)

FIN DU TOME PREMIER

DOCUMENTS

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1

A.— BULLE D'INVESTITURE DU ROYAUME DE SICILE, DONNÉE PAR INNOCENT II, SOUVERAIN PONTIFE, AU ROI ROGER I[er]. (27 juillet 1139.)

Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre très-cher fils en J.-C. Roger, illustre et glorieux roi de Sicile, et à ses héritiers à perpétuité.

Il est juste et raisonnable que l'épouse du Christ, la mère des fidèles, l'Église romaine, sainte et apostolique, porte un amour sincère à ceux qui ont été choisis par le Très-Haut pour gouverner les peuples, et qu'elle se plaise même à rehausser leur grandeur, lorsque la Providence divine les a remplis de prudence de justice, et qu'elle les a ornés d'autres vertus. Des preuves certaines démontrent clairement que le vaillant et fidèle chevalier du bienheureux Pierre, Robert Guiscard, de glorieuse mémoire, duc de la Pouille, et l'un de tes prédécesseurs, a dompté par sa valeur les superbes et puissants ennemis de l'Église; qu'il a laissé à ses descendants un nom digne de respect et un grand modèle de vertu. Ton père lui-même, d'illustre mémoire, Roger, ce guerrier infatigable, cet intrépide exterminateur des ennemis du nom chrétien, ce zélé propagateur de la religion du Christ, s'est conduit envers la S. E. R. sa mère, en fils tendre et dévoué, et lui a rendu de nombreux services. C'est pourquoi, notre prédécesseur le pieux et sage pontife Honorius, ayant considéré que ta noblesse dérivait de cette source glorieuse, fondant d'ailleurs de grandes espérances sur la sagesse et la justice qui ornent ton âme, et te croyant né pour régner sur les peuples, t'a aimé de l'affection la plus vive et a voulu accroître ton élévation.

Voulant donc marcher sur ses traces, et espérant fermement que tu

consacreras ta puissance à la gloire et à l'utilité de la Sainte Église, de Dieu, nous accordons à ton Excellence, à titre de royaume, la Sicile, qui aussi bien a déjà été jadis un royaume (ce dont on ne peut douter si on consulte les anciennes histoires), et qui t'avait déjà été concédé par notre même prédécesseur [1]. Nous te l'accordons avec tous les honneurs royaux, et la dignité qui appartient aux rois, confirmant cette royauté par notre pouvoir apostolique. Nous te concédons aussi intégralement, et par la puissance de notre faveur, le duché de la Pouille, qui t'avait été conféré par le même pontife, et nous y ajoutons la principauté de Capoue. Et afin que tu sois plus fortement retenu dans des sentiments d'amour et de soumission envers le bienheureux Pierre, prince des apôtres, aussi bien qu'envers nous et nos successeurs, il nous a semblé bon d'accorder les mêmes États, c'est-à-dire, le royaume de Sicile, le duché de la Pouille et la principauté de Capoue à tes héritiers, à condition qu'ils feront préalablement hommage-lige, et jureront comme toi fidélité à nous et à nos successeurs, à moins que par notre fait, ou par celui de nosdits successeurs cet hommage ne puisse être accompli. Ils devront réaliser cet engagement en temps utile et dans un lieu non suspect, également sûr et favorable pour nous et pour eux, et Dieu aidant, nous les maintiendrons dans les possessions accordées. Si par hasard ces mêmes héritiers sont en demeure de faire l'hommage, nous voulons qu'ils n'en conservent pas moins, sans diminution, ce qu'ils possédaient. Pour ce qui est du cens annuel, qu'il reste fixé à 600 *schifates*, qui seront régulièrement payés à nous et à nos successeurs par toi et les tiens, à moins qu'un empêchement ne survienne, lequel cas venant à disparaître, le cens devra être acquitté. Il t'importe donc, ô fils bien-aimé, de te montrer si humblement dévoué pour l'honneur et pour le service de la S. E. R. ta mère, de t'appliquer tellement à la défense de ses intérêts, que le siége apostolique puisse se complaire et se reposer dans l'amour d'un fils plein de tendresse et couvert de gloire. Si quelque puissance, soit ecclésiastique, soit séculière, entreprend témérairement de s'opposer à notre présente concession, qu'en attendant une satisfaction proportionnée à cet attentat, il encoure l'indignation de Dieu et de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul, et que tant qu'il ne se sera pas amendé, il reste frappé d'anathème. *Amen.*

Moi INNOCENT, évêque de l'Église catholique.
Moi ALBÉRIC, évêque d'Ostie.
HAIMERIC, cardinal-diacre de S. E. R.

1. L'antipape Anaclet avait le premier conféré, en 1130, le royaume de Sicile à Roger. Le pape légitime, Innocent II, voulant confirmer cet acte, sans reconnaître l'autorité du pontife schismatique, l'attribue ici à Honorius. (*Annal. Ecclés.*, *ann.* 1139, t. XVIII, p. 586.)

Donné *in territorio Marianensi* par la main de H., chancelier, le 6e jour des Calendes d'août, Indiction 2e; l'an 1139 de l'incarnation de J.-C. le 10e du pontificat de notre seigneur le pape Innocent II. (Lunig. Cod. Dipl. Ital., t. II, p. 850.)

B. — TRAITÉ DE PAIX ENTRE LE PAPE ADRIEN IV ET LE ROI GUILLAUME Ier, EN VERTU DUQUEL LA BULLE D'INVESTITURE POUR LE ROYAUME DE SICILE FUT DÉLIVRÉE A CE MONARQUE. (Juin 1156.)

Au nom du Dieu éternel et de notre sauveur Jésus-Christ. Amen.

A notre saint père et révéré seigneur le pape Adrien, souverain pontife par la grâce de Dieu, et à ses successeurs, Guillaume, roi de Sicile, du duché de la Pouille et de la principauté de Capoue;

Nous avons toujours eu pour coutume de ne point nous enorgueillir de nos succès, et même de nous montrer d'autant plus humble devant Dieu, que nos triomphes étaient plus grands. Nous en agissons ainsi pour ne point paraître ingrat envers la divine Providence qui jusqu'alors nous a comblé de faveurs; et afin d'obtenir encore de plus éclatants avantages de la protection de son bras tout puissant, nous la supplions de continuer à nous prêter secours. Restant donc fidèle à cette règle de conduite, après avoir à la louange et à la plus grande gloire de Dieu, vaincu et réduit en captivité les Grecs et les peuples barbares qui étaient entrés dans notre royaume, non de leur propre mouvement, mais par la perfidie des traitres de notre nation; après avoir abattu et chassé de nos États ces mêmes traitres et tous les fauteurs de désordres, nous voulons nous abaisser sous la main du Très-Haut, et nous montrer humble après la victoire.

Notre désir est donc de mettre une heureuse fin aux discussions qui existent entre nous et l'Église romaine. A cet effet, aussitôt que nous fûmes arrivés devant Bénévent et que nos ennemis redoutant notre indignation, eurent pris la fuite (*A*), les vénérables Hubald, du titre de Sainte-Praxède; Jules, du titre de Saint-Marcel, cardinaux-prêtres, et Roland, du titre de Saint-Marc, cardinal-prêtre et chancelier de l'Église, étant venus nous trouver de votre part, nous les avons accueillis avec tous les honneurs convenables, et nous avons reçu de leur bouche avec empressement vos vœux et vos avertissements au sujet de la paix. De notre côté, nous avons désigné pour ces négociations (*B*), Majone, notre fidèle, grand amiral des amiraux, et l'un de nos familiers: les vénérables Hugues, archevêque de Palerme; Romuald, archevêque de Salerne; Guillaume, évêque de Calvi; et Marino, abbé de la Cava, nos fidèles, qui de concert avec les vénérables cardinaux, ont arrêté sur les points qui étaent contestés entre votre Majesté et nous, les conditions d'un

traité de paix et d'amitié, lesquelles sont transcrites ci-dessous pour être fidèlement observées.

(*C*) Touchant les appels, il a été convenu ce qui suit : Si un clerc, en Pouille, en Calabre ou dans les provinces voisines, a quelque discussion pour des affaires ecclésiastiques avec un autre clerc, et que le chapitre, l'évêque, l'archevêque, ou d'autres personnes de cette province, investies de l'autorité de l'Église, ne réussissent pas à terminer l'affaire en litige, qu'il soit permis d'en appeler au saint-siége.

Relativement aux translations d'une église à une autre, qu'elles puissent avoir lieu, si la nécessité ou le bien de l'église le demande, et si vous et vos successeurs y consentez.

Que le souverain pontife puisse librement faire des consécrations et des visites pontificales en Pouille, en Calabre et dans les lieux adjacents, à la réserve toutefois des villes où nous ou nos héritiers se trouveraient en personne, auquel cas, il faudrait préalablement obtenir le consentement du roi.

Le saint-siége pourra sans aucune difficulté envoyer des légats dans ces provinces; mais sous l'expresse condition qu'ils ne dépouilleront point les églises de leurs biens pour se les approprier.

En Sicile, l'Église romaine jouira également des droits de visite et de consécration. Si notre magnificence ou celle de nos héritiers jugeait convenable et utile d'appeler quelques ecclésiastiques de cette île, soit pour recevoir de leur main la couronne, soit pour d'autres causes, lesdits ecclésiastiques seraient tenus d'obéir à l'ordre qu'ils en recevraient, et même de rester près du roi autant que celui-ci le jugerait à propos.

Pous les autres affaires ecclésiastiques, qu'il soit entendu que le saint-siége jouira dans cette île des mêmes prérogatives que dans les autres parties du royaume, à la réserve toutefois des appels et du droit d'y envoyer des légats qui n'y seraient point reçus, à moins qu'ils n'eussent été demandés par nous ou nos successeurs.

Relativement aux églises et aux monastères de nos États, au sujet desquels la juridiction de l'Église romaine a été mise en question, il en sera fait ainsi qu'il suit : Vous et vos successeurs conserverez les droits ordinaires de consécration et de bénédiction, reçus dans les autres églises, et on vous paiera en outre le cens établi.

Quant aux élections, les ecclésiastiques assemblés éliront la personne qu'ils en jugeront digne ; mais ils tiendront secret le choix qu'ils auront fait jusqu'à ce qu'ils l'aient communiqué à Notre Excellence, et nous l'approuverons, si la personne élue n'est pas engagée dans le parti de nos sujets rebelles ou des ennemis de nous ou de nos héritiers, ou enfin, si Notre Magnificence n'a contre elle aucun motif de haine, ou ne la trouve pas indigne d'obtenir notre consentement.

Vous concéderez à nous, au duc Roger, notre fils, et à ceux de nos héritiers qui nous succéderont, selon l'ordre volontairement établi par nous, le royaume de Sicile, le duché de la Pouille, la principauté de Capoue, Naples, Salerne, Amalfi, avec leurs dépendances; la Marche d'Ancône et autres contrées soumises à notre obéissance au delà du pays des Marses, ainsi que toutes les autres terres que nous tenons de nos prédécesseurs, lesquels en faisaient hommage à l'Église romaine. Vous nous aiderez envers et contre tous à les conserver honorablement. Pour toutes ces possessions nous ferons serment de fidélité à vous à vos successeurs et à l'Église romaine avec l'hommage-lige, ainsi qu'il sera énoncé en deux actes semblables, dont l'un, scellé de notre sceau, restera entre les mains de Votre Majesté, et l'autre, revêtu du vôtre, demeurera en notre possession.

Le cens pour la Pouille et la Calabre sera de 600 schifates, et de 500 pour la Marche, ou l'équivalent en or ou en argent. Nous promettons, tant pour nous-même que pour nos héritiers, de payer exactement cette somme d'année en année, à moins d'un obstacle qui nous en empêcherait. Mais il est bien entendu que cet obstacle venant à cesser, nous serions tenu d'acquitter sur-le-champ les sommes susdites en totalité.

Toutes les susdites conditions que vous nous faites, vous les ferez de même à ceux de nos héritiers, qui seront appelés par notre expresse volonté à nous succéder, à condition qu'eux, aussi bien que nous, consentiront à prêter foi et hommage à vous et à vos successeurs, et à observer tout ce qui a été prescrit, et afin que les choses susdites ne puissent être infirmées ni pendant votre pontificat, ni pendant celui de vos successeurs, et que durant notre règne ou celui de nos héritiers, personne n'ait l'audace d'y porter atteinte, nous avons ordonné que le présent acte fût écrit de la main de Matthieu, notre notaire, puis honoré de notre propre seing et revêtu d'une bulle d'or à l'empreinte de notre sceau.

Donné devant Bénévent, par la main de Majone, grand amiral des amiraux, l'an de l'incarnation de N. S., 1156, mois de juin, Indiction IV; et de l'heureux règne du seigneur Guillaume, par la grâce de Dieu, magnifique et très-glorieux roi de la Sicile, du duché de la Pouille et de la principauté de Capoue, le 6e. (Lunig. Cod. Dipl. Ital., t. II, p. 350 et seq.)

C. — BULLE DÉLIVRÉE PAR LE PAPE ADRIEN IV, PORTANT ACCEPTATION DE L'ACTE QUI PRÉCÈDE.

Adrien, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre cher fils en

J.-C., Guillaume, illustre et glorieux roi de Sicile, et à ceux de ses héritiers qu'il désignera pour lui succéder à ce trône, à perpétuité.

Bien qu'en vertu de l'apostolat que Dieu nous a confié, nous devions embrasser tous les fidèles serviteurs du Christ dans le sein de notre charité paternelle, et les inviter indistinctement à l'union et à la concorde; nous devons cependant d'autant plus chérir et honorer les rois et toutes les personnes d'une dignité éminente, et nous efforcer de leur inspirer l'amour de la paix, qu'il doit manifestement en résulter pour l'Église de Dieu et pour tous ses membres de plus grands avantages, tant spirituels que temporels. Il est constant, très-cher fils en J.-C., Guillaume, glorieux roi de la Sicile, que tu brilles parmi les souverains et tous les hommes éminents du siècle, par tes actions et par ta puissance, tellement que la fermeté avec laquelle tu rends la justice dans tes États, l'heureuse paix que tu y fais régner, la terreur inspirée par tes exploits aux ennemis du nom chrétien, ont porté la gloire de ton propre nom jusqu'aux extrémités de la terre. Nous donc, très-cher fils en J.-C., illustre Guillaume, considérant tes mérites et observant d'ailleurs combien d'avantages l'Église romaine pourra recueillir si elle s'unit à ta grandeur par les liens d'une paix et d'une amitié inaltérables, nous avons résolu, pendant que nous étions avec nos frères à Bénévent libres et exempts de crainte, d'apporter tous nos soins à conclure la paix avec toi. A cet effet, nous avons envoyé à Ton Excellence plusieurs de nos frères, à savoir (voyez ci-dessus *A*), les chargeant de te faire connaître notre désir concernant cette paix, et d'exhorter vivement Ton Excellence à des sentiments de concorde. Et par la grâce de celui qui, sur le point de monter au ciel, a dit à ses disciples : Je vous donne ma paix, je vous laisse la paix; nous avons trouvé en toi les dispositions qui conviennent à un enfant de paix et à un prince catholique. Et par l'entremise des prélats, nos chers fils (voyez ci-dessus *B*), nous avons accepté librement et spontanément sur tous les points contestés entre nous et Ton Excellence, les conditions de paix formulées ci-après (voyez ci-dessus *C*), et pour que les clauses susdites ne puissent être infirmées ni pendant notre pontificat ni pendant celui de nos successeurs, pour que personne n'ose y porter atteinte pendant ton règne ou pendant celui de tes héritiers, après en avoir conféré avec nos frères, nous les avons confirmées par notre autorité apostolique; nous les corroborons par les présentes lettres, afin qu'elles demeurent à jamais, et nous voulons qu'elles soient observées à perpétuité par nous et par nos successeurs. Que personne ne se croie donc permis d'enfreindre la concession et la confirmation contenues dans le présent titre, et n'entreprenne témérairement d'y contrevenir. Si quelqu'un se rend coupable de cet attentat, qu'il encoure l'indignation du Dieu tout-puissant

et celle de Pierre et de Paul, ses bienheureux apôtres. Amen, amen, amen.

Donné le même jour que l'acte ci-dessus. (Lunig., t. II, p. 854.)

N° 2

LISTE DES PRÉLATS, DES PRINCES DE L'EMPIRE, DES NOBLES ALLEMANDS ET ITALIENS ET DES PODESTATS DES COMMUNES QUI ONT ASSISTÉ AU CONGRÈS DE VENISE; AVEC L'INDICATION DU NOMBRE D'HOMMES D'ARMES QU'ILS AVAIENT A LEUR SUITE.

Pontius, Claremontis episcopus, cum hominibus 36. — Bonnevallis abbas, cum hominibus 13 (qui ambo a rege Franciæ et a rege Angliæ missi sunt hujus pacis assistere mediatores). — Ulricus Aquileiensis, patriarcha, cum quodam episcopo suo et comite Migenardo, cum hominib. 300. — Philippus Coloniensis archiepisc., cum Mindensi abbate, et abbate Verdensi, et Papiensi et præposito Bononiensi et comite Frederico de Altena, cum hominibus 400. — Christianus Maguntinus archiep., cum Pisauriensi electo et abbas S. Jacobi, et quodam comite fratre suo, et aliis 4 comitibus, cum homin. 400. — Magdeburgensis archiep., cum hominibus 300. — Archiepisc. Trevirensis, cum homin. 50. — Conradus Salisburgensis archiep., cum Ottone Palatino comite, cum hominib. 125. — Albertus Salisburg. archiep. (qui dejectus fuit), cum hominibus 60. — Algisius, archiep. Mediolan., cum episcop. Taurin., cum hominib. 60. — Romualdus, archiep. Salern., cum hominib. 60. — Rogerius, comes Andriæ, cum duobus notariis curiæ regis Siciliæ, cum hominibus 330. — Archiepiscopus Ravenn., cum hominib. 50. — Acquensis archiepisc., cum Foro Juliense episc., cum homin. 12. — Viennens. archiep., cum Mauriennense episc. et duobus abbat., cum hominib. 50. — Bisuntinus archiepiscopus, cum hominib. 30. — Jadratinus archiep. (*Zara*), cum hominib. 12. — Augustensis episcop., cum hominib. 100. — Basilens. episcop., cum hominib. 30. — Argentinens. episcop., cum hominib. 50. — Lubicanus episcop., cum homin. 10. — Mindensis episcop., cum homin. 20. — Osnabrug. episc., cum hominib. 30. — Wormatiens. electus, cum hominib. 30. — Mersburgens. episc., cum hominib. 30. — Alberstatensis episcop., cum hominib. 16. — Gurgensis episcop. (*Gurck en Carinthie*), cum hominib. 50. — Bambergensis episcop., cum hominib. 100. — Brandeburg. episcop., cum hominib. 30. — Pataviensis episcop., cum hominib. 50. — Balneoregensis episcop. (*Bagnorea, États pontificaux*), cum hominib. 25. — Tridentin. episcop., cum hominib. 30. — Albensis episcop., cum hominib. 10. — Placentin. episcop., cum hominib. 20. — Bononiensis episcop., cum hominib. 30. — Bergomens. episc., cum ho-

minib. 21. — Laudensis episcop. cum 4 Consulibus, cum homin. 18. — Mantuæ episcop. qui ejectus fuit, cum homin. 20. — Cremonensis episcop., cum hominib. 40. — Brixiensis episcopus, cum hominib. 30. — Mantuanus episcop., cum hominib. 28. — Astensis electus, cum hominib. 15. — Comensis episcopus, cum hominib. 20. — Regiensis episcopus, cum hominib. 40. — Paduanus episcopus, cum hominib. 26. — Acquensis episcop., cum hominib. 17. — Veronens. episcop., cum hominib. 25. — Ternense episcop., cum hominib. 10. — Mutinens. episcop., cum hominib. 20 — Papiens. episcop., cum homin. 30. — Tarviensis episc., cum homin. 20. — Episcop. Cremonensis (qui ejectus fuit), cum hominib. 20. — Feltrens. episc., cum hominib. 20. — Concordiens. (*Concordia, évêché suffragant d'Aquilée*) episcop., cum hominib. 20. — Pisauriens. electus, cum hominib. 20. — Auximanus episcop., cum hominib. 25. — Ariminens. episcop., cum hominib. 20. — Potensis episcopus, cum hominib. 17. — Tergectinus episcop. (*Trieste*), cum hominib. 30. — Ferrariens. episcop., cum hominib. 26. — Parentinus (*Parenzo et Pola*) episcop., cum hominib. 8. — G. clericus et Nuncius regis Angliæ cum aliis clericis Angliæ, cum hominib. 42. — B. abbas, cum homin. 10; et alii abbat. quamplures quorum nomina et numerum ignoramus. — Prælati hispanic. hungari. — Decanus Lingonensis, cum hominibus 25. — Decanus Aurelicus, cum hominib. 15, et alii clerici Franciæ quinque cum hominibus 15, et mult. alii.

Limpoldus. dux Austriæ, cum hominibus 100. — Dux Carinthiæ, cum hominibus 125. — Florentius comes Hollandiæ, cum hominib. 60. — Marchio Malaspina, cum homin. 40. — Potestas Veronæ, cum h. 20. — Potestas Bergomi, cum h. 20. — Potestas Vercelli, cum h. 16. — Consules de Cremona, cum h. 95. — 4 Consules Placentiæ, cum h. 15. — Potestas Bononiæ, cum h. 15. — Potestas Mediolan., cum h. 20. — Potestas Reginor., cum h. 15. — Corradinus palatin. comes, cum h. 25. — Marchio d'Este, cum h. 110. — Consules Ferrariæ, cum h. 20. — Rector Urbis Veteris, cum h. 10. — Consules Pisanorum, cum h. 37. — Guido Guerra, cum h. 100, etc., etc.

Sunt omnes in numero 8420.

De singulis civitatibus Lombardiæ, Marchiæ, Tusciæ, atque Romagnæ, interfuerunt Cattanei et potentes viri, quorum nomina et numerum ignoramus.

Manuscrit sur papier de la bibliothèque de Saint-Marc, intitulé : *Successo di papa Alessandro III con Federico Barbarossa* (Classe VII, Cod. CCXII, feuillets 1 à 9).

N° 3

FRANCHISES ACCORDÉES AUX HABITANTS DE MESSINE PAR L'EMPEREUR HENRI VI.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Henricus sextus divina favente clemencia Romanorum imperator et semper Augustus. Imperatorie celsitudinis benevolencia honestis fidelium suorum votis benigne annuere consuevit et attentas eorum peticiones que juriconsentanee esse noscuntur liberaliter adimplere. Ea propter attendentes fidem et devocionem quam hactenus imperio et nobis fideles nostri cives Messane exhibuerunt, respicientes quoque ad ea gravamina et sumptus que pro nobis substinuerunt et ad servicia que in posterum sunt exhibituri; primo ipsam civitatem Messane in nostram dicionem et potestatem tanquam nostri juris peculiarem perpetuo tenere concedimus. Item concedimus eisdem civibus Messane ut habeant plenam perpetuo libertatem in Messana et per totum imperium et regnum vendendi et emendi tam per mare quam per terram introytu et exitu tam in parvis quam in magnis rebus, et nullum jus nec commercium inde tribuant tam mobilium quam stabilium rerum, nec tallium, nec collacionem aliquam in ipsos fieri faciemus. Nemo etiam de ipsa civitate Messane invitus cogatur ire in exercitum imperialem aut regalem terra et mari, exceptis illis qui feuda tenent. Item bonos usus omnes et consuetudines quas hactenus habuerunt eis confirmamus; volumus insuper et concedimus quod loca et civitates que sunt a Lentino usque ad Pactensem civitatem teneantur jure jurando manutenere honorem Messane et facere exercitum pro Messana si necesse fuerit, salva fidelitate et mandato nostro et servitio et redditibus nostris. Preterea ponere debemus in eadem civitate Messane bajulum et judices annuos id est duos latinos et unum grecum de consilio civium Messane, et ipse bajulus habeat bajulacionem, ita quod alius supra eum non possit supplere vel plus offerendo nisi prius finita bajulatione et quod ipse bajulus et judices sacramento astricti teneantur jura nostra et justiciam populi fideliter per omnia servare et observare juxta bonos usus et consuetudines ejusdem civitatis Messane, et salarium de fisco nostro recipiant sicut consuetum erat tempore regis Rogerii felicis recordacionis patris videlicet domine imperatricis Constancie uxoris nostre; qui si forte contra jura nostra et justiciam populi facere presumpserint nostre indignacioni subjaceant. Item volumus ut si aliquis civium Messane in aliqua parte spoliatus fuerit et aliquis de terra ipsa aut ipse predator postea fuerit in Messana, quod bajulus noster de ipsa civitate Messane audita querimonia accipiat tantum de rebus ipsius quantum erat perdita, sub sacramento, usque dum compleverit ei racio

nem depredator, et si injuste facta fuerit querimonia, volumus quod ipse qui querimoniam deposuerit sit in multa curie et restituat omnes expensas et damna quas et que fecerit ipse reus. Adiecimus etiam ut quicunque in contractibus vel in aliis quibuslibet causis in testimonium vocati fuerint et ipse concesserint et ex eo in curia nostra testificare noluerint, precipimus ut de cetero cogantur a curia nostra sicut expedit testimonium exhibere. Preterea statuimus ut quicunque portionem aliquam per annum unum et mensem unum et septimanam unam et diem unum tenuerit cum justo titulo et sine calumnia et actor presens fuerit, possessor ei respondere ulterius non teneatur. Adiecimus propterea ut quicunque civitatem Messane inhabitaverit de quacunque gente fuerit, a bajulo et judicibus Messane in judicio stare cogatur. Item, volumus et concedimus ut straticotus Messane non pro arbitrio suo sed pro sententia judicum mercedes vel pœnas accipiat et nullus advocatus qui suspectus sit populo in curia Messane admictatur. Volumus etiam et precipimus ut nemo in civitate Messane vigore et protectione alicujus magnatis et potentis persone se defendat nisi solo nostro vigore et potencia. Demum volumus et concedimus ut omnes habitatores Messane tam latini quam greci et hebrei habeant predictam libertatem quam de gracia nostra eis concessimus, sicut privilegium vendendi vel emendi per omnes terras archiepiscoporum, episcoporum, abbatum et omnium religiosarum personarum, ducum, principum, comitum, baronum et omnium feudatariorum qui in imperio vel regno nostro sunt sine aliqua dacione et ullo jure inde tribuendo, omni remota exceptione et violencia. Item statuimus ut quicunque in curia appellatus fuerit et fide jussorem dare poterit, in Castello non ponatur nisi qui appellatus fuerit de crimine contra maestatem vel de homicidio sive de furto. Demum autem volumus quod Margaritus de Brundisio de cetero non habitet nec terminum habeat in Sicilia et res ipsius Margariti que capte fuerunt et expense pro comuni utilitate Messane, de cetero non exigantur nec restituantur. Preterea volumus quod Castaldus de Camulio et Boames comitus, et a Raymundus guercius filius Ansaldi Ancolinus, comitus, Guidacius, miles, Donatus Nactonus, Guillelmus amiratus, Fulcus comitus, Enricus de Gabbatore, Matheus de Castello, Guillelmus Peregrinus, Rogerius Fratercius, Salernius Strambus, Joannes de Maria Carcusata, Venetus filius Ursonis Fazolaris, Rainerius Scopina, Nicolaus de Anfuso, Joannes de Leontino, Deus te salve Serrafalla, Jacobus de Matera, Cesarius Pascalis de Alsara, Bartholotus de Mamina, Raymundus Cultellarius, Peregrinus de Castello, Martinus Murullus, Bassallus Millisius, Vivaldus Buchabarius de cetero non habitent in Sicilia nec in regno Sicilie; statuentes autem et imperiali authoritate precipientes ut nulla omnino persona humilis vel alta secularis vel eclesiastica, huic

decreto pagine nostre audeat contra ire: quod qui fecerit, in ulcionem sue temeritatis quinquaginta libras auri purissimi componat, quarum medietatim fisco nostro, reliquam vero partem injuriam passis persolvi volumus. Hujus rei Testes sunt, Henricus Worm. episcopus, Gualterius Troyanus episcopus, Ludovicus dux Bavarie, Conradus dux Spoletan., Marquardus imperialis Dapifer, Henricus Marescalcus, Henricus Pincerna, et alii quam plures.

Acta sunt hec anno Dominice incarnacionis millesimo centesimo LXXXXIIII: Indicione decima tercia: regnante Domino Henrico sexto, Romanorum imperatore invictissimo, anno regni ejus Vicesimo quarto. Datum apud Messanam V Kalend. novembris (28 octobre) per manus Alberti imperialis aule prothonotarie.

Hoc exemplar est privilegii Domini imperatoris qui dedit fidelibus suis civibus Messane.

Messine a perdu, sous la domination espagnole, les actes originaux de ses priviléges; mais des copies, faites par ordre de ses magistrats, avaient été déposées dans les archives de Trapani, à une époque où Messine disputait à Palerme le titre de métropole de la Sicile. Le style du document qui est reproduit ici, certaines expressions qui ne se retrouvent point dans les actes du XII[e] siècle, autorisent à penser que des interpolations ont été faites à dessein dans la copie devenue le titre unique de Messine pour justifier les prétentions de cette ville.

N° 4

DESCRIPTION DE LA VILLE DE PALERME A LA FIN DU XII[e] SIÈCLE, TIRÉE DE L'HISTOIRE DE HUGO FALCANDUS. (Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. VII, p. 256.)

Cette ville célèbre, capitale du royaume de Sicile, en est en même temps la gloire. Située près de la mer, sur une plage unie, elle est d'un côté battue par les flots qui viennent s'y briser contre le vieux palais appelé *Castel a Mare*, et contre des murs flanqués de tours très-rapprochées les unes des autres. Du côté opposé s'élève le Palais Neuf, bâti en pierres de taille avec un soin et un art merveilleux: au dehors, une enceinte redoutable présente ses vastes contours: au dedans, on voit briller partout l'or et les pierreries. D'un côté de cet édifice est la tour Pisane, où sont gardés les trésors du roi; de l'autre, la tour Grecque, qui commande le quartier de la ville appelé *Khemonia*. L'espace intermédiaire est occupé par cette partie de la demeure royale qu'on nomme *Joharia*, et qui est la plus remarquable par sa beauté comme par la variété et la richesse éclatante de son ameublement. C'est celle que le

roi se plaît le plus à habiter quand il veut se livrer au repos et prendre quelque délassement. Tout autour sont distribués divers corps de bâtiments destinés aux dames, aux jeunes gens et aux eunuques qui servent le roi et la reine. Il y a aussi dans la même enceinte plusieurs petits palais très-richement ornés, où le souverain s'occupe des affaires de l'État avec ses ministres, et dans lesquels il reçoit aussi les principaux seigneurs pour conférer avec eux de la chose publique et des plus grands intérêts du royaume.

Il ne serait pas juste de passer sous silence ces admirables ateliers qui touchent au palais, et où la matière précieuse qu'on appelle soie est filée, puis teinte de diverses couleurs, et enfin artistement croisée de manière à former les tissus les plus variés. On voit fabriquer ici des étoffes simples, doubles et triples en lice; ce sont les plus faciles à travailler et les moins chères; là d'autres plus épaisses et plus riches, dans la trame desquelles entrent jusqu'à six fils. Ici c'est une couleur de rose foncé qui attire et frappe les regards; là ils se reposent agréablement sur un vert tendre. On fabrique encore un genre de soierie remarquable par une variété de dessins qui se jouent dans son tissu: elle est plus riche de matière et d'un travail plus fini que les autres, et on peut sans injustice la vendre à un prix plus élevé. On y voit enfin des ornements précieux de toutes les couleurs et de toutes les formes, où l'or se mêle à la soie, où les nuances et les dessins les plus variés sont rehaussés par l'éclat des pierreries. Ces étoffes sont aussi enrichies de perles, soit pleines et fixes, dans des chatons d'or, soit percées pour être retenues par de légers fils, et en cet état elles sont disposées avec tant d'art et de grâce, qu'elles donnent au tissu l'aspect d'une peinture.

Du côté du palais qui regarde la ville, se trouve à l'entrée même la chapelle royale. Elle est pavée magnifiquement. La partie inférieure de ses murs est revêtue de marbres précieux; à la partie supérieure, un savant assemblage de petites pierres, les unes dorées, les autres de diverses couleurs, présente dans une suite de tableaux (mosaïques) l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament. Enfin, le plafond est orné de sculptures d'un goût exquis, de peintures aussi belles que variées, et de dorures éblouissantes.

Ainsi enrichi, ainsi distribué et rempli de tout ce que l'art a pu produire de plus beau et de plus délicieux, ce palais qui domine la ville est pour elle ce que la tête est au corps.

La ville elle-même, divisée en trois parties, renferme, pour ainsi dire, trois cités distinctes; la partie du milieu, qui est la plus remarquable par la beauté de ses édifices, est séparée des deux autres par des murs très-élevés. Elle est plus longue que large, et présente la forme de deux segments égaux d'un même cercle qui seraient rapprochés

sur une même corde. Trois rues principales en mesurent la longueur. Celle du milieu appelée la rue de Marbre, *Via Marmorea*, est occupée par les marchands; elle s'étend depuis la partie haute de la rue Couverte, *Via Coperta*, jusqu'au Palais des Arabes, et de là en droite ligne jusqu'à la Porte Basse, près du marché des Sarrasins, *Forum Sarracenorum*. Une autre rue commence à la tour des Pisans, traverse la rue Couverte, rencontre la demeure de l'archevêque, près de la grande église, puis la porte de Sainte-Agathe, et plus loin le palais de l'amiral Majone, pour aboutir aussi au marché des Sarrasins, où elle se réunit à la rue de Marbre. La troisième, enfin, part de la cour royale qui s'étend devant le palais, passe près de la maison du Sarrasin, continue dans la même direction jusqu'au palais du comte Silvestre et la chapelle du grand amiral Georges, et se détourne en cet endroit pour gagner obliquement une porte de la ville qui est près de là.

La partie droite de la cité commence au monastère de Saint-Jean, situé près du palais, dans le quartier *Khemonia*, elle est défendue par un mur qui s'étend jusqu'à la mer.

La partie qui est à gauche se prolonge depuis le même palais jusqu'à Castel a Mare; elle est aussi entourée d'une vaste enceinte de murailles.

Enfin, dans l'espace compris entre la partie du milieu et le port où aboutissent les deux autres, on voit le bourg des Amalfitains. C'est comme un riche entrepôt des marchandises étrangères. On y fait un grand commerce d'étoffes de différents prix et de diverses couleurs, les unes de soie, les autres fabriquées avec des laines de la Gaule.

Qui pourrait donc assez admirer cette cité illustre, la grandeur et la beauté de ses édifices; les fontaines qui de toutes parts y jaillissent à gros bouillons, et répandent une délicieuse fraicheur; les aqueducs qui y distribuent aussi des eaux abondantes pour les divers usages des habitants? Qui pourrait louer dignement la beauté et la richesse de cette plaine fertile qui s'étend entre les murs de la ville et les montagnes dans un espace d'environ quatre mille pas? etc.

DESCRIPTION DE PALERME PAR L'ARABE MOHAMMED BEN DJOBAIR DE VALENCE, QUI VOYAGEAIT EN SICILE SOUS LE RÈGNE DE GUILLAUME II

La plus belle ville de la Sicile, résidence du roi, est appelée par les Musulmans la capitale, et par les chrétiens Palerme. Elle est la métropole de ces régions, et réunit les deux avantages de la commodité et de l'éclat. Ancienne et élégante, magnifique et agréable, elle se pose avec orgueil entre ses places et ses plaines, qui ne sont qu'un jardin. Remarquable par ses larges rues et ses avenues spacieuses, elle éblouit par l'exquise beauté de son aspect. Ville étonnante, construite dans le

style de Cordoue, et bâtie toute en pierre de taille de l'espèce qu'on nomme El-Kiddan (Pietra dell' Aspra). Un cours d'eau vive la traverse, quatre fontaines lui servent d'ornement. Les palais du roi sont disposés autour de cette ville, comme un collier qui orne la gorge d'une jeune fille. Combien de pavillons il y possède! combien de kiosques, de vedettes et de belvéders! (puissent-ils servir à d'autres qu'à lui!)

Les Musulmans de Palerme tiennent en bon état la plupart de leurs mosquées, et font la prière à l'appel du moëzzim. Ils possèdent des faubourgs où ils demeurent avec leurs familles, sans le mélange d'aucun chrétien. Ils ont à Palerme un cadi qui juge leurs procès, et une mosquée principale où ils se réunissent pour la prière. Les autres mosquées sont si nombreuses qu'on ne saurait les compter : la plupart servent d'écoles aux précepteurs du Koran.

Un des points de ressemblance que cette ville a avec Cordoue, c'est le Kasar, cité ancienne au milieu de la cité neuve. On y voit des palais magnifiques avec des tourelles qui s'élancent dans l'air à perte de vue, et qui éblouissent par leur beauté.

Une des œuvres les plus remarquables des chrétiens est l'église qu'ils appellent de l'Antiochéen (la *Martorana*). Nous y avons distingué une très-remarquable façade qui est le plus beau travail du monde. Les murailles intérieures semblent une pièce d'or. On y remarque des tables de marbre relevées par des mosaïques en or qui rayonnent d'une lumière à éblouir. Cette église a un beffroi soutenu par des colonnes de marbre, et surmonté d'un dôme. C'est une des plus merveilleuses constructions qu'on puisse voir.

Les dames chrétiennes de cette ville, par l'élégance de leur langage, et leur manière de se voiler et de porter leurs manteaux, suivent tout à fait la mode des femmes musulmanes.

Après avoir demeuré sept jours dans cette ville, logés dans un des hôtels que fréquentent les Musulmans, nous en partîmes pour aller à Trapani.

(Extrait des voyages de Mohammed-Ben-Djobaïr, traduit de l'arabe par M. Amari.)

N° 5

NOTICE SUR LE TOMBEAU DE HENRI VI A PALERME

Les deux fragments suivants ont été tirés de l'ouvrage intitulé *Fasti di Sicilia, da Vicenzo Castelli, principe di Torremuzza*, *in-8°*; *Palermo*, 1820. Ils contiennent de curieux détails sur l'ouverture du tombeau de

Henri VI, qui eut lieu le 11 août 1781, à l'occasion de travaux exécutés dans l'église cathédrale de Palerme.

1° La dépouille mortelle de l'empereur Henri VI fut transportée de Messine à Palerme, et renfermée dans un tombeau antique qu'on voit encore aujourd'hui dans la cathédrale de cette dernière ville, auprès de celui du roi Roger Iᵉʳ, auquel il ne le cède guère pour la beauté de l'architecture. Sur un socle formé de trois degrés de marbre blanc, s'élèvent six colonnes, trois de chaque côté, avec leurs chapiteaux d'ordre corinthien, et l'architrave qui supporte la couverture en forme de toit. Le tout est en porphyre oriental et présente une sorte de portique, sous lequel se trouve placée l'urne sépulcrale : celle-ci est surmontée d'un couvercle d'une seule pièce ; elle est portée par des lions en porphyre comme le reste. Le corps de Henri fut trouvé entier ; une partie de la barbe tenait encore au menton ; quelques cheveux longs de couleur presque rousse, qui était celle de la plupart des princes souabes, pendaient derrière la tête. Le visage parut effrayant à ceux qui le regardèrent, ils crurent y reconnaître une expression de violence et de barbarie. (Voyez t. I, p. 80 et 81.)

2° La main droite du monarque, séparée de son poignet, fut trouvée près des pieds, les deux jambes étaient également détachées des genoux. La peau, desséchée et durcie au point de résonner sous le doigt qui la frappait, recouvrait la poitrine qui parut assez proéminente. Le bras gauche était posé sur l'abdomen, le droit relevé vers la tête ; les deux mains étaient gantées. Le corps était couvert d'un drap de soie jaune, dont le bord, à la hauteur d'une palme, était de couleur cramoisie et orné de broderies tissues en or. Elles représentaient des aigles, des biches ou chevrettes et des feuillages, le tout d'un travail si fin et si bien exécuté, qu'on ne pourrait faire mieux à l'époque actuelle. Une ceinture, formée de cordons de soie rattachés d'espace en espace par des nœuds, serrait une toile qui entourait le corps ; cette ceinture était nouée par devant et il en pendait deux longues bandes larges chacune de trois doigts, et tissues en épis de soie de trois couleurs, cramoisie, jaune pâle et bleu turquin, avec un effilé à l'extrémité inférieure. De chaque côté on remarquait beaucoup de petits lacets de soie très-rapprochés les uns des autres et alternativement verts et cramoisis ; ils étaient passés dans autant de boutonnières du haut-de-chausses qu'ils tenaient attaché à la ceinture. Un vêtement de drap de soie recouvrait les cuisses et les jambes ; c'était un de ces pantalons en usage chez les peuples du Nord, et qui servent à la fois de culottes et de bas. Les pieds étaient chaussés de souliers qui montaient jusqu'au cou-de-pied ; l'empeigne, de drap d'or brodé de petites perles, était attachée à sa partie supérieure par un bouton en guise de boucle ; la semelle était

garnie du même drap. Les gants de soie étaient d'un assez joli travail. Près des pieds on trouva la mitre, qu'on pourrait plutôt appeler la couronne, parce qu'elle était semblable à celle du roi Roger, qu'on voit encore représentée dans une mosaïque de l'église de la Martorana, à Palerme; et à celle de Guillaume II, dans deux mosaïques de la cathédrale de Montréale : on peut également la comparer à la couronne de quelques empereurs de Constantinople. Cette mitre était de drap de soie jaune avec une bordure, tissue en or, sur laquelle on remarquait divers ornements et des médaillons, où se trouvaient ces paroles en lettres coufiques : *Divitiæ, et felix eventus et prærogativa*; c'est-à-dire richesse, heureuse réussite et pouvoir : par derrière retombaient deux bandes de soie couvertes d'ornements ou arabesques. On ne trouva dans le cercueil ni épée, ni armes d'aucune sorte. Plusieurs boucles de cheveux de diverses couleurs, quelques feuilles de laurier et même de petits morceaux de papiers déchirés, sur lesquels on pouvait lire des caractères d'un siècle plus voisin du nôtre, étaient épars sur le corps. La dissemblance de ces cheveux fit présumer qu'ils avaient appartenu à l'impératrice et aux principales dames de la cour qui se les étaient coupés en signe de deuil, pour les ensevelir avec le monarque défunt. Il est probable que les feuilles de laurier et les fragments de papier y furent jetés lors de la première ouverture de cette tombe impériale, le 18 octobre 1491. Elle eut lieu par ordre du vice-roi Acugna, en présence des archevêques de Palerme et de Messine, du sénat et de plusieurs personnages éminents. On ouvrit à la même époque le cercueil de Constance d'Aragon, femme de Frédéric II, et il est probable que les autres monuments funéraires de la cathédrale de Palerme auraient eu le même sort, si les réclamations de la ville tout entière n'eussent forcé l'autorité à abandonner ces fouilles : le roi Ferdinand le Catholique lui-même en témoigna son déplaisir. Le tombeau de Henri VI fut restauré en 1787, et on y fit graver l'inscription suivante : MEMORIÆ ENRICI VI IMPERATORIS ET REGIS SICILIÆ, DECESSIT MESSANÆ SEPTEMBRIS MENSE, ANNO M.C.LXXXXVII; c'est-à-dire : A la mémoire de Henri VI, empereur et roi de Sicile, décédé à Messine au mois de septembre 1197. (Voyez *Fasti di Sicilia*, etc., t. I, Notes, p. LIII et LIV.)

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME PREMIER

LIVRE I

FRÉDÉRIC BARBEROUSSE

I

II

LIVRE III

PHILIPPE ET OTHON IV

I

II

III

LIVRE IV

OTHON IV, EMPEREUR, ET FRÉDERIC II

I

II

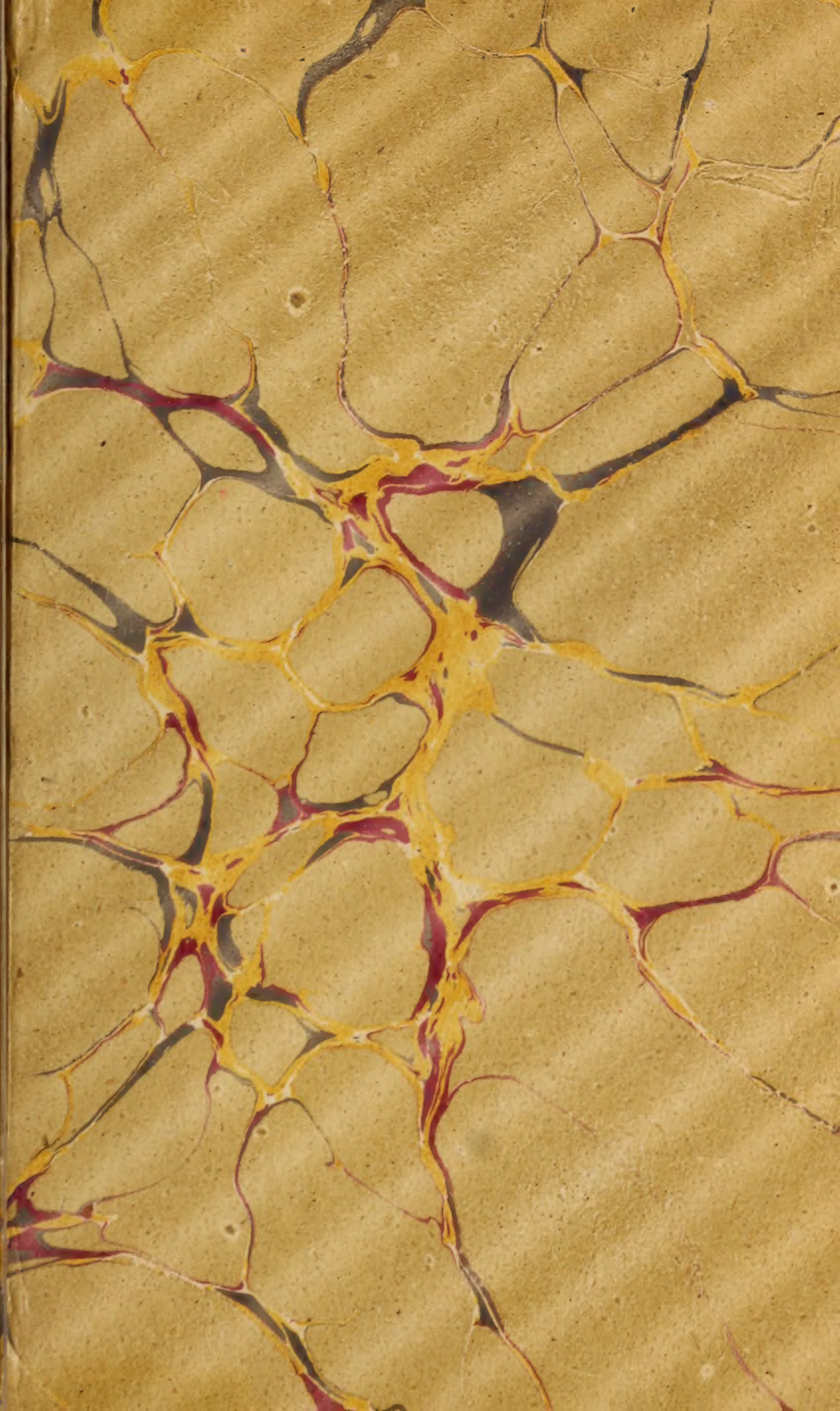
DOCUMENTS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

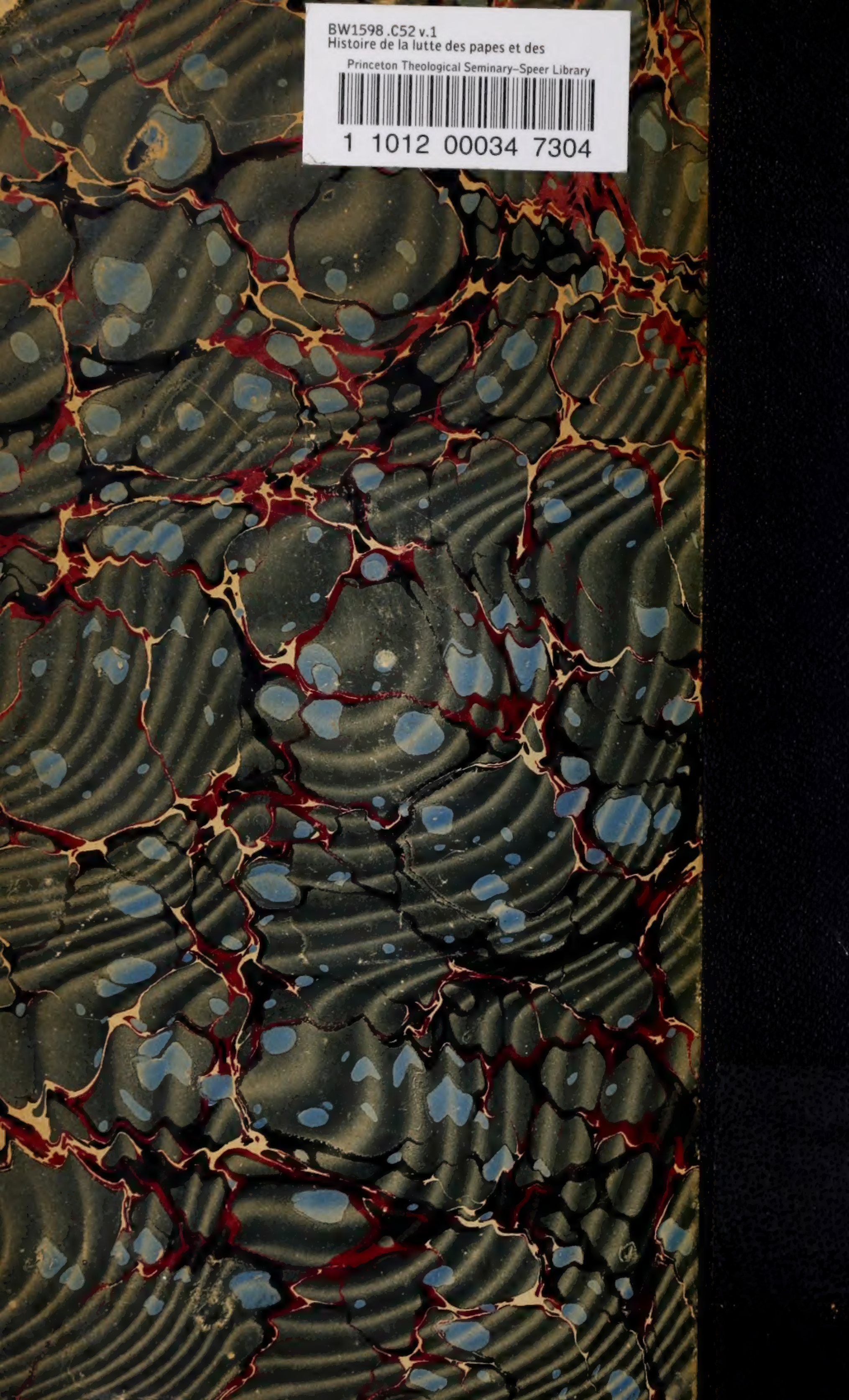
FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER

ERRATA

Page 10,	ligne 19,	*au lieu de*	chargé,	*lisez* chargés.
— 92,	— 21,	—	Innocent III,	— Innocent II.
— 148,	— 3,	—	Victor III,	— Victor IV.
— 25,	— 10 et 18	—	Paschal III,	— Paschal IV.
— 284,	— 1,	—	embrasser,	— embraser.
— 483,	— folio,	—	1216,	— 1212.
— 485,	— 19,	—	comité de Latran,	— concile de Latran.






BW1598 .C52 v.1
Histoire de la lutte des papes et des
Princeton Theological Seminary–Speer Library
1 1012 00034 7304